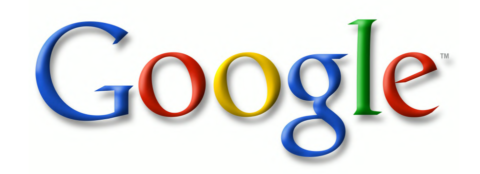
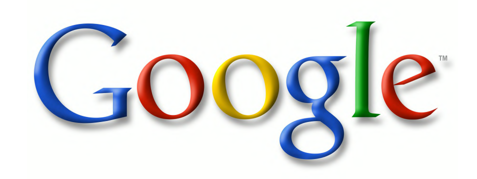




LES

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR

Édouard Chavannes

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Publication Encouragée Par la Société Asiatique

Couronnée Par L'Institut

Tome Premier

REPRINTED IN CHINA


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES

LES

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le traité sur les sacrifices *fong* **et** *chan* **de** *Se-Ma Ts'ien*; 1 vol. in-8, Péking, 1890.

La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties *Han*; 1 vol. in-4, accompagné de 66 planches gravées d'après les estampages, Paris, 1893.

I-tsing : Mémoire sur les religieux éminents qui allèrent chercher la loi dans les pays d'Occident; 1 vol. in-8, Paris, 1894.

ANGERS, IMP. ORIENTALE DE A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

LES

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR

ÉDOUARD CHAVANNES

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Publication encouragée par la Société asiatique.

TOME PREMIER

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1895

A LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

et

A SON PRÉSIDENT

M. BARBIER DE MEYNARD

Dont le haut patronage a encouragé la publication de cet ouvrage

AVANT-PROPOS[1]

Les *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien* sont, comme leur titre même le donne à entendre, un livre d'histoire; ils sont de plus un livre chinois ; enfin ils sont vieux de deux mille ans. Il faut tenir compte de ces trois considérations pour les bien comprendre.

Une œuvre historique est suceptible d'être étudiée à un double point de vue : en premier lieu, on peut en examiner la matière et faire un

1. *N. B.* — Mes citations de *Se-ma Ts'ien* se réfèrent à l'édition de *K'ien-long* 欽定史記 dans la réimpression en petit format (16 *pen*) qui a été publiée en 1888 à *Chang-hai* par la librairie du *T'ou chou ki tch'eng* 圖書集成印書局.

Je désigne par l'abréviation *H. T. K. K.* la grande collection de commentaires sur les classiques intitulée *Hoang Ts'ing king kié*, publiée en 1829 ; mes citations se réfèrent à la réimpression de 1860, en 40 *t'ao*.

Je désigne par l'abréviation *S. H. T. K. K.* la suite de cette collection, ou *Siu Hoang Ts'ing king kié*, édition de 1888, en 40 *t'ao*.

Mes citations de l'histoire des *Han* antérieurs de *Pan Kou* se réfèrent à une édition en 16 *pen* ou 4 *t'ao* publiée dans le *Hou-nan* en 1873.

Je désigne par l'abréviation *C. C.* les *Chinese Classics* de M. le Dr Legge, 1re édition.

Le dernier volume de la traduction contiendra une table complète de tous les auteurs cités dans les notes avec les indications bibliographiques indispensables.

départ entre ce que l'auteur a vu lui-même, ce que ses contemporains lui ont appris et ce qu'il a lu chez ses devanciers. Après avoir ainsi dégagé les diverses parties de l'ensemble, on peut en second lieu rechercher quelle forme l'écrivain donne à ces matériaux ; son cerveau est comme un prisme à travers lequel se réfractent les rayons lumineux qui sont les faits et il importe de déterminer l'indice de réfraction de ce prisme ; on montrera donc de quelle manière il fait revivre le passé par son imagination, comment il conçoit l'enchaînement des événements par sa méthode, avec quelle précision il sait distinguer le vrai du faux par son jugement critique.

A vrai dire, il serait téméraire de pousser cette analyse trop loin quand il s'agit d'un écrivain européen; si l'on prétendait prendre une page d'un de nos historiens et dire : Ce passage est dû à son génie; il a emprunté cet autre à tel ou tel auteur ; ce troisième enfin n'est que l'expression d'une idée ou d'un fait connu de toute son époque — on risquerait de tomber dans l'absurde parce que ces causes multiples agissent simultanément pour produire jusqu'aux moindres parties de ce tout organisé que nous appelons une œuvre littéraire. Visant plus à être une science chez les modernes, étant plutôt un

art chez les Grecs et les Romains, l'histoire n'en a pas moins toujours été pour nous une œuvre éminemment personnelle où l'esprit d'un seul homme repense tous les documents, les coordonne suivant sa manière de voir, les explique d'après ses « idées de derrière la tête ».

Les Chinois n'ont pas la même conception de l'histoire; elle est, pour eux, une mosaïque habile où les écrits des âges précédents sont placés les uns à côté des autres, l'auteur n'intervenant que par la sélection qu'il fait entre ces textes et la plus ou moins grande habileté avec laquelle il les raccorde. Si l'historien est le premier à raconter certains faits ou s'il se permet quelque réflexion originale, il n'ajoute ainsi qu'une couche d'épaisseur variable aux stratifications déposées par les âges précédents; la distinction est toujours aisée à faire entre son apport individuel et ce qu'il doit à ses devanciers. L'œuvre conçue de la sorte se constitue par juxtaposition; elle est comparable à ces cristaux qu'on peut cliver sans modifier la nature intime de leurs parties géométriquement additionnées les unes aux autres. Elle est si impersonnelle que, lorsqu'il s'agit d'événements dont l'auteur a pu être le témoin, on est en droit de se demander s'il parle en son nom, quand il les relate, ou s'il ne fait que copier des documents, aujourd'hui

disparus; quand on est familier avec les procédés de composition de la littérature chinoise, on adopte la seconde hypothèse dans presque tous les cas où l'écrivain ne dit pas formellement qu'il exprime sa propre pensée.

Comme les parties d'un livre historique chinois ne se fondent pas en un ensemble animé d'un souffle unique et décèlent toujours leurs diverses origines, de même aussi la méthode reste extérieure en quelque sorte à l'œuvre; elle est un mode de groupement, elle n'est pas un système. Quant à la critique, elle s'exerce par le simple rejet des propositions jugées fausses, par la citation de celles qui sont estimées exactes; presque jamais elle ne se traduit par la discussion raisonnée des points douteux; elle agit à la façon d'un crible qui refuse mécaniquement ce qui est trop grossier pour lui.

Ces observations préliminaires nous tracent le plan de notre introduction :

Puisque *Se-ma Ts'ien* est un auteur chinois, nous sommes en droit, pour esquisser la genèse de son œuvre, de la soumettre à l'analyse la plus rigoureuse et d'en désagréger les éléments en montrant quelles causes ont agi, non pas simultanément, mais successivement, pour les produire : nous dirons d'abord ce que fut la vie de l'auteur et nous pourrons apercevoir quelles

pages de son livre expriment ses idées personnelles; nous ferons ensuite un tableau de la Chine à l'époque de cet écrivain et nous retrouverons chez lui les récits de ses contemporains; enfin nous examinerons quels sont les textes anciens dont il a copié fidèlement de longs passages.

Cependant il ne suffit pas de décomposer une œuvre historique en ses parties, il faut aussi voir sous quelle forme elles sont groupées et quel jugement a présidé à leur choix. Encore que la forme adoptée par *Se-ma Ts'ien* dans ses Mémoires ne soit qu'un moule artificiel et qu'elle ne puisse à aucun titre prétendre dériver d'une philosophie de l'histoire, elle ne laisse pas que d'avoir joué un rôle considérable dans l'évolution de la littérature chinoise; encore que son jugement soit bien peu souple, il n'en a pas moins eu à se prononcer sur de graves questions. Sans attacher à sa méthode et à sa critique la même importance qu'à celles d'un grand écrivain européen, nous devrons donc les étudier pour elles-mêmes.

Enfin puisque les *Mémoires historiques* sont une œuvre ancienne, nous aurons à indiquer dans quelles conditions d'intégrité ce texte nous est parvenu, à dénoncer les interpolations qui ont pu s'y introduire, à signaler les commenta-

teurs qui ont travaillé à l'éclaircir et les érudits qui en ont fait le sujet de leurs controverses.

Quand nous aurons terminé cette tâche, nous serons à même d'indiquer quelle importance ce monument littéraire doit avoir à nos yeux.

CHAPITRE PREMIER

LES AUTEURS DES MÉMOIRES HISTORIQUES

PREMIÈRE PARTIE

SE-MA T'AN

Se-ma Ts'ien nous a retracé lui-même sa vie dans le cxxx[e] chapitre des *Mémoires historiques*. Ce chapitre est le dernier de l'ouvrage et constitue une de ces postfaces que les auteurs chinois mettent souvent à la fin de leurs livres. En lisant cette autobiographie, on s'aperçoit qu'elle se compose en réalité de deux parties distinctes : dans la première, *Se-ma Ts'ien* parle de son père, *Se-ma T'an*; dans la seconde, il se met lui-même en scène. Or, ce n'est pas seulement par respect pour une mémoire qui lui était chère que l'historien rappelle le nom de son père; il y était obligé par la probité littéraire car, ainsi qu'il nous l'apprend, ce fut *Se-ma T'an* qui eut l'idée d'écrire les Mémoires historiques; il commença même à rassembler et à élaborer les matériaux qui devaient plus tard en faire partie. *Se-ma Ts'ien* considère comme un de ses titres de gloire de n'être que le continuateur de son père. Les Mémoires historiques ont donc en réalité deux auteurs; c'est leur vie à tous deux qu'il importe d'étudier pour déterminer quels étaient leurs caractères et leurs esprits et pour discerner quelles parties de leur œuvre commune portent leur empreinte.

« *Se-ma T'an*, lisons-nous[1], s'initia à la science des Gouverneurs du ciel auprès de *T'ang Tou*; il reçut de

1. *Mémoires historiques*, ch. cxxx, p. 2 r°.

Yang Ho la doctrine des Changements; il apprit les enseignements taoïstes auprès de *Hoang tse*. »

Les deux premières de ces trois sortes d'études ont une étroite parenté. Les Gouverneurs du ciel, comme nous l'apprenons par le traité[1] que les Mémoires historiques leur consacrent, sont les grandes constellations, les cinq planètes, le soleil, la lune et les météores. Les corps célestes exercent une puissante influence sur les destinées de la terre; on croyait, au temps de la Chine féodale que chaque royaume et, lorsque l'empire fut unifié, que chaque province se projetait pour ainsi dire sur le ciel et qu'une partie déterminée du firmament présidait à son sort; suivant que tel ou tel astre pénétrait de telle ou telle manière dans cet espace réservé, il s'ensuivait un événement heureux ou malheureux pour le pays correspondant. Ainsi la géographie politique a pour terme symétrique une sorte de carte céleste dont toutes les variations entraînent pour elle des changements concomitants[2]. De même, les éclipses, les comètes et les coups de tonnerre sont autant de présages qui peuvent être interprétés et dirigent les actions des hommes. La science des Gouverneurs du ciel est donc l'art d'observer et d'expliquer ces présages; c'est l'astrologie.

La doctrine des Changements est celle qui est exposée dans le livre appelé le *I king*. Toutes les fois que cet ouvrage est cité par les historiens anciens[3], il apparaît comme un traité de divination. S'agissait-il de prédire l'avenir dans un cas déterminé, on tirait au sort deux des soixante-quatre combinaisons différentes qui peuvent

1. *Mémoires historiques*, ch. XXVII, traité 5.

2. Cette théorie de la relation entre les états et certaines parties du ciel est appelée par les Chinois *fen yé* 分野, divisions par zones. On la trouvera exposée notamment par *Tchang Cheou-kié* dans ses prolégomènes aux *Mémoires historiques* et par *Hoang-fou Mi* dans son *Ti wang che ki*, cité par le commentateur du livre des *Han* postérieurs à la première page du chapitre *Kiun kouo tche*.

3. Cf. les textes du *Tso tchoan* indiqués par M. de Harlez, *Journal asiatique*, janv.-fév. 1893, p. 163.

être formées avec une ligne brisée et une ligne continue en groupant ces deux éléments six par six; peut-être cette opération se faisait-elle en jetant au hasard les tiges de la plante magique appelée le millefeuille[1]. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on avait obtenu deux hexagrammes, on les cherchait dans le *I king* et on trouvait au-dessous de chacun d'eux un mot avec sa définition, puis six phrases entièrement distinctes les unes des autres. La comparaison des deux hexagrammes qu'il s'agissait d'interpréter montrait à laquelle de ces six phrases il fallait s'arrêter; la phrase ainsi choisie servait de commentaire aux deux mots symbolisés par les deux hexagrammes et sur ce texte le devin faisait son pronostic.

Se-ma T'an étudia donc l'astrologie et la divination. C'est parce qu'il possédait cette double science qu'il fut élevé par l'empereur *Ou* à la dignité de « duc grand astrologue » (*t'ai che kong*)[2], charge qu'il remplit entre les périodes *kien-yuen* et *yuen-fong*, c'est-à-dire de l'an 140 à l'an 110 avant notre ère.

Le titre était plus pompeux que la fonction n'était importante. Assurément, dans des temps reculés, l'astrologue de la cour avait eu une haute position et avait été placé au même rang, sinon à un rang plus éminent que les ducs, les plus élevés en noblesse après les rois; mais peu à peu sa science avait perdu de son autorité et, si on lui conservait le nom de duc, supprimé dans le reste de la hiérarchie officielle, ce n'était qu'un vestige sans valeur d'une dignité perdue[3]. Le duc grand astrologue n'est même pas mentionné dans la liste que *Pan Kou*

1. Cf. Eitel, *Fragmentary studies in ancient Chinese philosophy* (*China Review*, t. XV, p. 339 et suiv.).

2. 太史公.

3. *Tchang Cheou-kié* (*Mémoires historiques*, ch. CXXX, p. 1 v°) a bien réfuté l'opinion de *Jou Choen* (如淳, commentateur du livre des premiers *Han* qui vivait dans la première moitié du III[e] siècle de notre ère) qui voulait voir dans la charge du duc grand astrologue une des plus hautes fonctions de l'état.

nous a laissée des principales fonctions à la cour des *Han*[1]. *Se-ma Ts'ien* qui succéda à son père dans cette charge avoue qu'elle ne jouissait pas d'une grande considération : « Mon père, dit-il, était un clerc qui s'occupait des étoiles et du calendrier; il était rangé près de la catégorie des devins et des prieurs; le souverain le regardait comme un hochet dont il s'amusait, et il l'entretenait comme un chanteur ou un comédien; il était peu estimé du vulgaire[2]. »

Les rituels qui, sous couleur de nous représenter les vieilles institutions de la dynastie *Tcheou*, paraissent décrire dans plus d'une page l'organisation politique des *Han* confirment ces données sur le rôle du grand astrologue. Le rituel des *Tcheou* nomme le grand astrologue après les sorcières et avant ceux qui sont chargés d'observer les astres[3]. Dans le *Li ki*, on voit cet officier intervenir lors de la cérémonie religieuse par laquelle on célébrait le commencement du printemps; il est chargé de faire une étude attentive des mouvements des corps célestes[4].

Enfin *Se-ma T'an* lui-même n'est mentionné par l'histoire que dans des circonstances où l'on pouvait avoir besoin de sa science astrologique; nous le voyons intervenir dans les délibérations qui se tinrent lorsque l'empereur *Ou* projeta certaines innovations dans le culte; c'est ainsi qu'en 112 avant notre ère il donne son avis sur la manière dont il faut accomplir le sacrifice au prince Terre; l'année suivante, il propose d'élever un autel pour y adorer la Grande Unité, *T'ai-i*[5].

1. *Ts'ien Han chou*, ch. XIX, tableau 7.

2. Lettre de *Se-ma Ts'ien* à *Jen Ngan*. Voyez Appendice I de la présente Introduction.

3. *Tcheou li*, trad. Biot., t. I, p. 413; t. II, p. 104. Biot traduit toujours le terme *t'ai che* par « grand annaliste ».

4. *Li ki*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVII, p 253-254. Legge traduit le terme *t'ai che* par « grand recorder ».

5. Voyez ma traduction du *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan. Péking, 1890, p. 57, note 3 et p. 72, note 1. — Je me permettrai de ren-

Nous avons multiplié à dessein ces textes afin de bien établir que le titre de *t'ai che* signifie grand astrologue et non pas grand annaliste, comme on l'a cru jusqu'ici.

Cependant il est certain que *Se-ma T'an* a conçu le plan d'une histoire et qu'il l'a même écrite en partie. N'y a-t-il donc aucune relation entre les fonctions de grand astrologue et l'œuvre d'un historien? L'astrologie établissait une connexion entre les phénomènes célestes et les événements qui se passaient sur la terre; par là même elle était amenée à dresser un catalogue des faits; ces registres devaient avoir quelque analogie avec les *commentarii* rédigés par les grands pontifes de Rome; Caton reprochait au pontife de s'attacher surtout à noter quand sévit une famine ou quand se produit une éclipse[1]; de même la plus ancienne histoire chinoise se plaît à raconter des prodiges et peut-être devons-nous y voir un reste des archives des vieux astrologues. Mais, comme il fallut à Rome des écrivains de génie pour trouver dans les *commentarii pontificum* ou dans les *annales maximi* la matière de l'histoire, ainsi *Se-ma T'an*, lorsqu'il entreprit de retracer les événements qui s'étaient passés depuis les temps les plus reculés jusqu'à son époque, fit une œuvre entièrement originale; si ses fonctions lui donnèrent un facile accès à tous les documents de l'antiquité, ce ne fut pas en tant que chargé de ces fonctions qu'il écrivit; il fut un historien, mais non pas un historiographe.

Malgré le peu d'importance de la charge de grand astrologue, *Se-ma T'an* était fier de l'exercer; avec une vanité un peu puérile, il prétendait que ces fonctions avaient été héréditaires dans sa famille. Mais la démonstration que nous en trouvons dans le cxxx^e^ chapitre des *Mémoires historiques* est loin d'être probante. *Se-ma*

voyer le lecteur à l'introduction mise en tête de cette brochure; dans la note 1 de la page IV on verra quelques raisons nouvelles qui obligent à traduire l'expression *t'ai che* comme signifiant grand astrologue.

1. « *Quod in tabula apud pontificem maximum est* » ap. Aulu-Gelle, II, 28.

T'an avoue qu'il doit remonter jusqu'aux temps mythiques des dynasties *Hia* et *Yn* pour trouver parmi ses ancêtres des astrologues et qu'il a été le premier à renouer la tradition interrompue. Même dans ce passé reculé la manière dont les *Se-ma* établissaient leur généalogie laisse beaucoup à désirer; le nom de famille *Se-ma* fut donné, disaient-ils, aux descendants de *Fou P'ou*, comte de *Tch'eng*, quand ils perdirent leur fief sous le règne de *Siuen* (827-782 av. J.-C.), roi de la dynastie *Tcheou*. L'expression *Se-ma* désignant proprement une haute fonction militaire, il est possible que les héritiers de *Fou P'ou* aient recu cette charge en compensation du territoire qu'on leur enlevait et que le nom de la dignité soit ainsi devenu celui de la famille[1]. Quoi qu'il en soit, ce *Fou P'ou*, comte de *Tch'eng*, passait pour être issu d'un certain *Li* qui, sous le très antique empereur *Tchoan-hiu*, avait été nommé fonctionnaire préposé à la terre; or, d'autre part, *Li* avait pour collègue *Tchong* qui était chargé de s'occuper du ciel et qui peut être regardé comme le premier des grands astrologues. *Li* et *Tchong* étant toujours nommés de compagnie dans les textes légendaires, les *Se-ma* en profitèrent pour dire que *Fou P'ou* était *leur* descendant et c'est ainsi qu'ils parvenaient à se rattacher au grand astrologue *Tchong*, alors qu'ils étaient tout au plus justifiés à revendiquer leur filiation du fonctionnaire de la terre, *Li*.

Si les prétentions des *Se-ma* à une fort lointaine origine nous paraissent peu fondées, leurs ancêtres n'étaient pas cependant des inconnus. Entre les diverses branches de la famille *Se-ma*, c'était celle du pays de *Ts'in* qui avait donné le jour à *Se-ma T'an*. Elle avait compté parmi ses membres, au temps du roi de *Ts'in*, *Hoei-wen*, qui régna de 337 à 311 avant notre ère[2], un certain *Se-ma Ts'o*, général qui conquit le pays de *Chou* (*Se-tch'oan*), puis en fut nommé gouverneur. Le petit-fils de *Se-ma*

1. Voyez plus loin, p. 3, note 3.

2. Ces dates sont calculées d'après le *Leou kouo nien piao* (*Mémoires historiques*, ch. XV, p. 22 v° et 26 r°).

Ts'o, *Se-ma K'i*, fut un officier qui servit sous les ordres de *Po K'i*, prince de *Ou-ngan*, et fut mis à mort avec lui en l'an 256 avant J.-C., à *Tou-yeou*. *Se-ma K'i* eut pour petit-fils *Se-ma Tch'ang* qui fut administrateur du fer dans le pays de *Ts'in*; le fils de *Se-ma Tch'ang* fut *Se-ma Ou-i*; il eut la charge d'intendant du commerce sous la dynastie *Han*; son fils *Se-ma Hi* eut le titre de *ou-ta-fou*; *Se-ma Hi* fut le père de *Se-ma T'an*.

Outre ses études d'astrologie et de divination, *Se-ma T'an*, avons-nous vu, se pénétra des enseignements taoïstes. Nous avons conservé de lui dans les *Mémoires historiques* (chap. CXXX) une petite dissertation où il prouve la supériorité de cette doctrine sur toute autre; comme ces pages jettent une vive lumière sur l'histoire de l'ancienne philosophie chinoise, elles méritent d'être analysées en détail. Nous pouvons définir les écoles qui y sont mentionnées en complétant les renseignements de *Se-ma T'an* par la lecture du traité que le livre des *Han* antérieurs consacre à la littérature (*Ts'ien Han chou*, chap. XXX, *I wen tche*).

L'école du *yn* et du *yang*[1] est celle qui explique tous les phénomènes de l'univers par l'action et la réaction de deux principes, le mâle (*yang*) et le femelle (*yn*). Quoique le *yn* et le *yang* ne fussent au fond que des entités scolastiques, comme les philosophes qui les invoquaient prétendaient y trouver la raison de tout fait naturel, ils furent amenés à observer ces faits eux-mêmes et à tracer ainsi les linéaments d'une physique, chimérique sans doute dans ses explications, mais exacte dans ses constatations.

L'école des lettrés[2] se fonde sur les livres canoniques; elle présente les règnes de *Yao* et de *Choen* comme l'âge d'or; elle exalte les sages rois des trois premières dynasties : *Hia*, *Yn* et *Tcheou*; elle considère Confucius

1. 陰陽家. — Cf. *Ts'ien Han chou*, ch. XXX, p. 17 r°.
2. 儒家. — Cf. *Ts'ien Han chou*, ch. XXX, p. 14 r°.

comme son chef et règle les relations des hommes entre eux par la bonté et la justice.

L'école de *Mé-tse*[1] est surtout connue par la théorie de l'amour universel. Suivant *Mé-tse*, qui paraît avoir vécu peu avant Mencius, tout le mal qui existe dans le monde provient d'une insuffisance d'amour réciproque entre les hommes[2]. Si chacun aimait son prochain comme soi-même et avait une affection égale pour tous, l'harmonie la plus parfaite régnerait. Une autre théorie de *Mé-tse* est également importante et c'est celle sur laquelle insiste *Se-ma T'an* : d'après ce philosophe, les anciens empereurs *Yao* et *Choen* vivaient avec la plus grande simplicité; on accédait à leur demeure par trois marches en terre; le chaume et la paille du toit n'étaient pas égalisés; les poutres de l'auvent n'étaient pas rabotées; leur nourriture était grossière et leurs vêtements primitifs; dans les enterrements, ils se servaient de cercueils faits avec des planches qui n'avaient que trois pouces d'épaisseur. *Mé-tse* souhaitait que les hommes revinssent à cette heureuse modération, que le luxe et le confort fussent bannis dans toutes les classes de la société.

L'école des dénominations[3] partait de ce principe que notre conduite doit se conformer aux concepts exprimés par les mots. Soit par exemple l'idée de « père »; elle comporte avec elle tout un ensemble de droits et de devoirs; or il est rare qu'un père incarne entièrement en lui

1. 墨家. — Cf. *Ts'ien Han chou*, ch. XXX, p. 18 v°.

2. Cf. Legge, *Chinese Classics*, t. II, prol., p. 103 et suiv. — Sur ce philosophe on peut aussi consulter l'article de M. Edkins, *Journal of the North China Branch of the Roy. As. Soc.*, n° 2, May 1859. La théorie de *Mé-tse* sur les funérailles a été exposée en grand détail par M. de Groot (*The religious system of China*, vol. II, p. 664-685).

3. 名家. — M. Faber (*Historic. character of Taoism*, dans *China Review*, janv. et fév. 1885) commet une erreur en identifiant cette école avec une école de droit pénal; la vraie explication nous est fournie par le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (ch. XXX, p. 18 v°).

ce qui est compris dans cette idée. C'est pourquoi Confucius disait : « Si les dénominations ne sont pas correctes, le langage n'est pas conforme (à la réalité des choses); si le langage n'est pas conforme à la réalité des choses, les actions ne peuvent être parfaites ; si les actions ne sont pas parfaites, les rites et la musique ne peuvent fleurir; si les rites et la musique ne fleurissent pas, les supplices et les punitions ne seront pas justes; si les supplices et les punitions ne sont pas justes, alors le peuple ne sait comment employer ses pieds et ses mains[1]. »

L'école des lois[2] préconisait l'emploi des châtiments comme moyen de moralisation; elle estimait que la crainte était un mobile suffisant pour empêcher les hommes de faire le mal et pour diriger leur action vers le bien.

L'école du *tao*[3] est assurément une de celles qui nous sont le plus familières grâce aux excellentes traductions que nous possédons de *Lao-tse* et de *Tchoang-tse*. Cependant il est difficile de résumer sa morale : elle prescrit le non-agir et prend pour principe le vide et le dépouillement. Arracher de son cœur toute passion, le vider de tout ce qui est personnel, tel est l'idéal du sage. En renonçant à lui-même, il donne aux autres ce qui les satisfait et la paix se trouve établie entre les hommes.

Se-ma T'an fait la critique des cinq premières écoles; parmi leurs erreurs, il relève dans chacune d'elles une notion exacte: l'école du *tao* est, à ses yeux, la synthèse parfaite de toutes les portions de vérité que contiennent les autres systèmes.

L'école du *yn* et du *yang*, dit-il, a bien observé les différentes parties de l'année; en étudiant les astres elle a pu déterminer la succession invariable des saisons et

1. Cf. *Loen yu*, chap. XIII, § 3.

2. 法家. — Cf. *Ts'ien Han chou*, ch. XXX, p. 18 r°.

3. 道家. — Cf. *Ts'ien Han chou*, ch. XXX, p. 16 r°.

fixer les occupations qui conviennent à chaque mois. Si on ne tient pas compte de ses préceptes, on ne saurait réussir en rien, car il faut de nécessité obéir à l'ordre des lois physiques; les violer, c'est courir à un échec certain. D'autre part, l'école du *yn* et du *yang* s'est égarée dans une infinité de calculs subtils pour établir une concordance minutieuse entre les phénomènes naturels et les moindres actions de la vie; elle voit des présages dans les faits les plus insignifiants. L'homme qui l'écoute se croit entouré d'influences occultes et redoutables; il n'ose plus faire le moindre geste de peur d'offenser des puissances invisibles. La superstition et tout le cortège de maux qu'elle entraîne avec elle sont favorisés par cette école. Il faut avouer que pour un astrologue officiel, *Se-ma T'an* fait ici preuve d'un esprit bien libre. Il ne sera pas moins indépendant dans ses jugements sur les autres écoles.

Selon lui, les lettrés ont des connaissances étendues mais ils se perdent par une érudition minutieuse. Ils ont écrit des livres innombrables sur les rites et sur la littérature; ils entassent commentaire sur commentaire. On perd un temps considérable à les étudier pour n'en tirer qu'un mince profit. Tout l'appareil de leur sèche scolastique fatigue celui qui y applique son intelligence sans le rendre meilleur. Toutefois les principes généraux qu'ils ont établis ont une grande valeur; on ne saurait nier qu'ils n'aient mis en lumière des distinctions parfaitement légitimes entre le prince et le sujet, le père et le fils; les rites qu'ils ont prescrits sont la vraie manière de respecter ces différences de condition.

Quand il parle de *Mé-tse*, *Se-ma T'an* ne se place pas sur le même terrain que Mencius. Mencius[1] combattait chez ce philosophe la théorie de l'amour universel en montrant que l'homme aime par nature son père ou son enfant plus que le père ou que l'enfant d'un autre et qu'en portant à tous un amour égal on détruit en réalité les

1. Voyez Legge, *Chinese Classics*, t. II, p. 133-134.

affections les plus profondes. *Se-ma T'an* considère *Mé-tse* avant tout comme l'apôtre qui prêche le retour à la simplicité. Sans doute, dit-il, *Mé-tse* fut un grand penseur quand il montra que c'est son caractère qui donne à l'homme sa dignité et non le luxe dont il s'entoure. Mais peut-on exiger dans une société que toutes les classes mènent la même vie frugale et sans apparat? Dans les enterrements en particulier, ne doit-on pas donner aux cérémonies funéraires une pompe proportionnée au rang du mort? L'application stricte des règles de *Mé-tse* conduirait à une sorte de socialisme égalitaire où toutes les personnes auraient une valeur identique; elle supprimerait cette hiérarchie naturelle sans laquelle la famille ni l'état ne peuvent se constituer ni subsister. C'est pourquoi la modération rigoureuse que prêche cette école ne saurait être observée dans la pratique.

L'école des dénominations n'est pas, elle non plus, à l'abri de tout reproche. Elle semble se composer de pédants qui ne voient rien au delà de la lettre. Le mot est en lui-même une chose morte; il n'a de valeur qu'en tant que représentant une réalité vivante qu'il symbolise sans l'exprimer entièrement. Un homme qui ne sera juste que parce qu'il se conformera à la conception qu'il se fait en prononçant le mot « justice » n'atteindra jamais à la parfaite équité de celui dont tous les actes seront inspirés par une volonté juste. Ce n'est pas le mot qui nous fait pénétrer l'infinie complexité du sentiment; c'est le sentiment qui, en se développant en nous, élargit et accroît sans cesse nos notions. Ainsi cette école invite l'homme aux pensées étroites et ne va à rien moins qu'à tuer en lui la nature. D'autre part cependant il est certain que celui qui agit bien réalise par là-même parfaitement les idées exprimées par les mots. Si donc l'exactitude de la dénomination n'est pas un principe suffisant d'action, elle est du moins un critérium par lequel on peut juger si telle conduite est bonne ou ne l'est pas : en constatant que nos actions ne répondent pas à l'idée que nous nous faisons de la justice, nous reconnaîtrons que nous ne sommes pas justes.

Enfin l'école des lois est manifestement insuffisante; le code pénal est un instrument rigide qui ne distingue pas entre les personnes et tranche les questions les plus complexes d'une manière uniforme; il peut réprimer les mauvaises passions, mais il est incapable d'exciter les nobles sentiments. Cette doctrine est sévère et ne peut engager les hommes à bien agir. Ccpendant elle a mis en lumière certaines vérités importantes; elle a établi avec netteté la distinction entre le prince et les sujets; elle a formulé les attributions qui sont dévolues à chacun et prévient ainsi le désordre et l'anarchie.

Comme on le voit par cette revue de cinq systèmes, *Se-ma T'an* a l'esprit assez large pour comprendre que dans toute erreur est une âme de vérité. Sa critique pénétrante distingue entre ce qu'il faut admettre et ce qu'il y a lieu de rejeter. Si la discussion que nous venons d'exposer est bien propre à nous faire tenir en haute estime son jugement, elle nous montre en même temps d'une manière générale quel grand développement avait atteint la spéculation philosophique en Chine dès le IIe siècle avant notre ère. La multiplicité même des systèmes témoigne de l'ardeur avec laquelle les penseurs avaient poussé leurs recherches dans toutes les directions pour trouver une règle de vie.

Après avoir exposé les raisons pour lesquelles aucune des cinq premières écoles ne le satisfait entièrement, *Se-ma T'an* esquisse en quelques larges traits la morale taoïste qu'il adopte en définitive. Le taoïsme dont il nous parle n'est pas ce qu'il est devenu depuis, ce mélange de superstitions grossières où se sont entassées les rêveries alchimiques, puis les croyances bouddhiques; il est la pure doctrine de *Lao-tse* et de *Tchoang-tse*; on ne saurait lui refuser une rare élévation, quoique sa sublimité même le rende parfois obscur. Un esprit européen, peu accoutumé aux modes de pensée de l'Extrême-Orient, hésite à transposer dans nos langues, faites pour exprimer d'autres conceptions, les formules concises et énergiques où se complaît cette antique philosophie. Essayons cependant de suivre jusqu'au bout *Se-ma T'an*.

Un principe unique règne au-dessus du monde et se réalise dans le monde, lui étant à la fois transcendant et immanent; il est en même temps ce qui n'a ni forme, ni son, ni couleur, ce qui existe avant toute chose, ce qui est innommable, et d'autre part, il est ce qui apparaît dans les êtres éphémères pour les disposer suivant un type et imprimer sur eux comme un reflet de la raison suprême. Nous apercevons ici et là dans la nature les éclairs lumineux par lesquels il se trahit au sage et nous concevons une vague idée de sa réalité majestueuse. Mais, parvenu à ces hauteurs, l'esprit adore et se tait, sentant bien que les mots des langues humaines sont incapables d'exprimer cette entité qui renferme l'univers et plus que l'univers en elle. Pour la symboliser du moins en quelque mesure, nous lui appliquerons un terme qui désignera, sinon son essence insondable, du moins la manière dont elle se manifeste; nous l'appellerons la Voie, le *Tao*. La Voie, ce mot implique d'abord l'idée d'une puissance en marche, d'une action; le principe dernier n'est pas un terme immuable dont la morte perfection satisferait tout au plus les besoins de la raison pure; il est la vie de l'incessant devenir, à la fois relatif puisqu'il change et absolu puisqu'il est éternel. La Voie, ce mot implique encore l'idée d'une direction sûre, d'un processus dont toutes les étapes se succèdent suivant un ordre; le devenir universel n'est pas une vaine agitation; il est la réalisation d'une loi d'harmonie.

Sur cette métaphysique on peut fonder une morale. L'homme, dit *Se-ma T'an*, se compose d'une âme et d'un corps; l'âme est ce qui le fait vivre; le corps est le substratum de l'âme; la mort est la séparation de l'un et de l'autre; or ce qui est ainsi séparé ne peut plus se réunir; ce qui est mort ne peut plus renaître. Mais pourquoi la mort survient-elle? C'est parce que l'âme en luttant s'épuise, tout de même que le corps, s'il peine beaucoup, se détruit. La conformité au *Tao* nous permettra d'éviter cette usure de notre être. En effet, tout effort ne se produit que parce qu'il rencontre une résistance; une action parfaitement harmonieuse ne serait arrêtée par rien et

aurait par là-même une durée infinie. Faut-il entendre que les philosophes taoïstes promettaient à leurs adeptes l'immortalité de leur personne tout entière, corps et âme? Ils l'ont fait certainement plus tard et c'est la raison pour laquelle ils se livrèrent avec tant d'ardeur à la recherche de la pierre philosophale. Mais ni *Se-ma T'an*, ni les premiers penseurs taoïstes ne paraissent avoir eu une telle idée; selon eux, il est une partie de nous-mêmes sur laquelle nous avons un entier pouvoir, c'est notre âme; en la vidant de tous les désirs, en en faisant un vase d'élection, un réceptacle que seul le *Tao* remplit, nous l'identifions avec ce principe suprême de l'être et nous participons de l'éternité; le corps n'est plus alors ni un obstacle, ni un appui; il sert encore de substratum à l'âme pendant la vie de ce monde; mais, quand il vient à disparaître, le *Tao* qui se trouvait dans cette âme et qui en faisait l'essence continue à subsister et la mort n'est donc plus qu'un vain mot. Telle est la recette mystérieuse qui rend l'homme aussi immortel que le ciel et la terre.

La loi suprême de la morale prescrit donc à l'homme d'unifier son énergie, c'est-à-dire d'identifier toutes les forces de son être avec le *Tao*; par ce moyen, il ne sera plus en conflit avec rien dans le monde, puisqu'il se conformera à l'harmonie universelle. Il pratiquera le non-agir, parce que son action, identique à celle de la nature elle-même, n'aura plus rien d'individuel. Il n'aura pas de règle apparente, en ce sens qu'il n'obéira pas à un code prédéterminé de rites et d'usages, mais il écoutera toujours une règle secrète qui sera de se plier aux circonstances et de suivre la nature. Il supprimera ainsi en lui l'effort et le désir; il sera simple et vrai; il se montrera bienfaisant en toute circonstance. La maxime morale se résume donc en deux mots : le vide ou le rien comme principe; l'adaptation ou la conformité comme pratique. Ces formules sont obscures et leur concision même rend difficile d'en pénétrer toute la valeur; mais lorsqu'on en a compris et senti la vérité, on se trouve aussitôt en possession d'une maxime applicable à tous les

cas et dans tous les temps; il n'est pas de morale plus aisée à pratiquer que la morale taoïste.

Il n'est pas non plus de philosophie plus tolérante. En s'identifiant avec le *Tao*, le penseur reconnaît que dans le monde on peut soutenir aussi bien que tout est vrai et que tout est faux, que rien n'est vrai et que rien n'est faux. Les propositions les plus opposées ne sont contradictoires qu'en apparence; on peut les concilier en se plaçant au point de vue de l'éternel devenir. C'est pourquoi les spéculations des philosophes hétérodoxes eux-mêmes renferment toujours une part de vérité. La critique que *Se-ma T'an* a faite des cinq écoles, en montrant ce qu'il fallait conserver dans chacune d'elles, prouve qu'il avait bien compris le sens de ce merveilleux second chapitre de *Tchoang-tse* où se trouve exposée en un langage platonicien la conciliation des contradictoires.

Si les opinions philosophiques de *Se-ma T'an* nous sont bien connues, sa vie reste obscure. Il est probable d'ailleurs qu'elle ne présenta rien de remarquable et qu'il la partagea entre ses devoirs professionnels et ses travaux historiques. Nous savons du moins qu'il mourut en l'an 110 avant notre ère à *Lo-yang*. Les circonstances où on se trouvait alors lui firent regretter de quitter la vie. En ce temps, l'empereur *Ou* régnait depuis trente ans; il avait conquis une réputation immense par les succès qu'il avait remportés sur tous les peuples voisins; il avait étendu les limites de l'empire fort au delà des frontières dans lesquelles ses devanciers avaient dû se restreindre; il avait favorisé les lettres et les arts; le prestige du royaume du Milieu était à son apogée. Pour consacrer en quelque sorte sa gloire, il résolut d'instituer une cérémonie solennelle qui la ceignît d'un nimbe divin. Or des écrits anciens parlaient en termes vagues de deux sacrifices, l'un appelé *fong* qu'on offrait au ciel; l'autre nommé *chan* qui s'adressait à la terre; dès les temps les plus reculés, disait-on, les souverains les avaient accomplis. Quels avaient été leur sens et leur importance, c'est ce que les légendes sont impuissantes à nous apprendre;

mais l'obscurité même qui les voilait pouvait faire croire qu'elles étaient d'augustes mystères; on voulut y voir le symbole sacré de l'acte par lequel les dieux d'en haut et ceux d'en bas reconnaissaient la légitimité de la monarchie régnante. On les fit donc revivre en les entourant d'un rituel compliqué; quand les savants les plus renommés de la cour eurent réglé point par point tous les détails de la cérémonie, l'empereur se mit en route pour aller la célébrer sur la grande montagne sainte de l'Orient, le *T'ai-chan.*

Se-ma T'an, en sa qualité d'astrologue officiel, était nécessairement du cortège; mais les fatigues du voyage déterminèrent chez lui une maladie et il dut s'arrêter à *Lo-yang*, à peu près à mi-chemin entre la capitale et le *T'ai-chan*. Il reconnut bientôt que ses forces étaient a bout et fit appeler auprès de lui son fils, *Se-ma Ts'ien*, pour lui adresser ses dernières recommandations. Il était pénétré d'une grande tristesse : les fonctions qu'il avait exercées jusqu'alors, il se voyait incapable de les remplir au moment où l'imposante cérémonie qui se préparait leur aurait donné un lustre nouveau; l'histoire qu'il avait entreprise, il la laissait inachevée; la seule consolation qui lui restât était d'espérer que son fils lui succéderait dans sa charge et terminerait son œuvre. Il le pria donc en termes émus d'être son digne continuateur. Il lui rappela que c'était une noble tradition dans la famille *Se-ma* d'être grand astrologue de père en fils et que ce titre allait être plus glorieux que jamais. Quant à l'histoire, les temps paraissaient être aussi providentiellement marqués pour l'écrire : par une sorte de loi surnaturelle, tous les quatre ou cinq cents ans une époque était fortunée entre toutes; un sage y apparaissait dont les écrits se transmettaient, objet d'immortelle admiration, à la postérité : les poésies où le duc de *Tcheou* louait ses ancêtres volaient vivantes sur les bouches de tous; longtemps après le duc de *Tcheou*, vécut Confucius dont l'enseignement était resté impérissable; plus de quatre siècles s'étaient écoulés depuis la mort de ce grand penseur; on avait pris, il y avait quelques années

à peine (122 av. J.-C.), un animal étrange dans lequel l'imagination populaire reconnaissait la bête fantastique, appelée *lin*, qu'on avait déjà vue au temps de Confucius; tout donnait donc à croire que le moment était venu où devait se produire un nouvel homme de génie dont les écrits à leur tour resteraient indestructibles. *Se-ma T'an* semble n'avoir pas craint de se croire désigné pour s'acquitter de cette haute mission; mais, par modestie, il n'attribuait son initiative hardie qu'au désir qu'il avait de pratiquer la piété filiale; l'histoire n'était au fond qu'une façon pour les vivants de témoigner de leur respect pour leurs ancêtres; c'en était la plus noble manière : « Rendre fameux son nom pour la postérité en illustrant son père et sa mère, voilà, dit-il, ce qu'il y a de plus grand dans la piété. » Cependant *Se-ma T'an* mourait trop tôt pour atteindre au but de ses efforts; à son fils de terminer son œuvre. *Se-ma Ts'ien* acquiesça à ce désir et répondit en versant des larmes : « Quoique votre jeune fils ne soit pas intelligent, il vous demande la permission d'examiner en détail les anciennes traditions que son père a réunies et il ne se permettra pas de rien omettre. »

SECONDE PARTIE

VIE DE *SE-MA TS'IEN*

Quel âge avait *Se-ma Ts'ien* au moment où il eut le malheur de perdre son père? Il est difficile de répondre d'une manière précise à cette question, car la date de sa naissance ne nous est pas connue. M. Mayers[1] le fait naître vers 163 avant notre ère, mais il ne cite pas l'autorité sur laquelle il appuie cette affirmation : si elle était exacte, *Se-ma Ts'ien* aurait eu environ cinquante-trois

1. *Chinese Reader's Manual*, n° 660.

ans à la mort de *Se-ma T'an*; il serait alors difficile de comprendre comment *Se-ma Ts'ien* pouvait dire à son père, lorsque celui-ci était sur son lit de mort : « Quoique votre *jeune* fils ne soit pas intelligent... »[1]. *Tchang Cheou-kié* (qui publia en 737 un commentaire des Mémoires historiques intitulé : Interprétations correctes) nous donne une autre indication qui, pour être aussi dénuée de preuves, ne laisse pas que d'être plus plausible : la première année *t'ai tch'ou*, nous dit-il[2], c'est-à-dire en l'an 104 avant notre ère, *Se-ma Ts'ien* avait quarante-deux ans; si nous devons adopter cette opinion, *Se-ma Ts'ien* serait né en 145 avant J.-C. et aurait eu trente-six ans à la mort de son père. Ces dates concorderaient avec la manière de voir du critique moderne *Wang Ming-cheng*; dans l'ouvrage qu'il publia en 1787 sous le titre de : « Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens », cet auteur calcule, d'après certaines indications de la biographie de *Se-ma Ts'ien*, qu'il était âgé, en l'an 110, d'une quarantaine d'années environ[3].

Se-ma Ts'ien, comme tout Chinois, devait avoir, outre son nom de famille (*sing*) qui était *Se-ma*, et son nom personnel (*ming*) qui était *Ts'ien*, une appellation (*tse*). Nous ne la trouvons pas mentionnée dans son autobiographie. Cependant nous savons par d'autres textes[4] que cette appellation etait *Tse-tchang*.

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r°; — dans la lettre à *Jen Ngan* (Appendice I), on lit aussi : « J'ai eu le malheur de perdre *de bonne heure* mon père et ma mère. »

2. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r°.

3. 十七史商榷, chap. I, p. 3 v°.

4. L'appellation de *Se-ma Ts'ien* n'est pas indiquée dans le chap. LXII de l'Histoire des *Han* antérieurs qui n'est d'ailleurs que la reproduction presque textuelle du chap. CXXX des *Mémoires historiques*. L'ouvrage le plus ancien ou nous trouvions cette appellation est le *Fa yen* 法言 de *Yang Hiong* (53 av. J.-C.-18 ap. J.-C.); au chap. V de ce livre (qui fait partie de la collection intitulée *Han Wei ts'ong chou*),

Se-ma Ts'ien, il nous l'apprend lui-même, naquit à *Long-men*[1]. Ce nom, qui signifie la porte du dragon, est celui d'une montagne située sur la rive droite du *Hoang-ho*, dans le territoire de la sous-préfecture de *Han-tch'eng*, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*. Non loin de la ville même de *Han-tch'eng* étaient ensevelis tous les membres de la branche des *Se-ma* établie primitivement dans le royaume de *Ts'in*[2]; c'est donc dans le pays ou avaient vecu et ou etaient morts ses ancêtres que *Se-ma Ts'ien* vit le jour; les devoirs pieux qu'il eut sans doute à remplir sur leurs tombes durent lui rappeler plus d'une fois de quelle noble souche il avait l'honneur de sortir. Ce n'etait pas seulement le passé de sa famille que son lieu de naissance rememorait à *Se-ma Ts'ien*, c'était celui même de sa race : *Long-men* se trouve dans cette partie moyenne du bassin du *Hoang-ho* qui dut être le premier berceau des Chinois; c'est sur les bords de la rivière *Wei*, puis, dans la province

on lit : *Se-ma* 子長有言曰. Les commentateurs *P ei Yn* et *Tchang Cheou-kié* nous donnent le même renseignement. Cf. *Wang Ming-cheng* : *Che ts'i che chang kio*, chap. 1, p. 2 r°.

1. C'est une coutume assez fréquente en Chine de désigner un auteur par son lieu de naissance et c'est pourquoi *Long-men*, dans certains textes, désigne *Se-ma Ts'ien* lui-même. — *Tchang Cheou-kié* dit que *Se-ma Ts'ien* était originaire du *Tso-p'ing-i*) 左馮翊); le *Tso-p'ing-i* était, au temps des *Han*, la commanderie (郡) dans laquelle se trouvait *Long-men*. — Enfin *Ma Toan-lin* (*Wen hien t'ong k'ao*, chap. CXCI) dit que *Se-ma Ts'ien* était originaire de *Hia-yang* (夏陽). *Hia-yang* était une sous-préfecture située à 10 kilomètres environ au sud de l'actuel *Han-tch eng* (韓城) et c'est dans le territoire de cette sous-préfecture qu'était la montagne *Long-men*. C'est par erreur que tous les sinologues européens, à la suite de Mayers, placent le lieu de naissance de *Se-ma Ts'ien* dans le *Ho-nan*.

2. *Mémoires historiques*, ch. CXXX, p. 1 v° : « Tous sont enterrés à *Kao-men* 高門 ». D'apres le *Kouo ti tche*, *Kao-men* était à 9 kilomètres environ au sud-ouest de *Han-tch'eng*,

du *Tche-li*, jusqu'à *Siuen-hoa-fou* au nord, et, dans la partie septentrionale de la province du *Ho-nan*, jusqu'à *K'ai-fong-fou* que sont localisées les plus anciennes légendes de *Hoang-ti*, de *Yao* et de *Choen*; *Long-men* est compris dans le territoire qui fut le premier patrimoine de la nation. Sans exagérer l'influence du milieu, n'est-on pas autorisé à penser que *Se-ma Ts'ien* sentit se développer le goût qui était d'ailleurs inné en lui pour l'histoire, en vivant dans ces lieux où abondaient les souvenirs de l'antiquité et n'est-ce pas un fait remarquable que le célèbre historien *Pan Kou*, au 1er siècle après notre ère, ait été originaire de *Si-ngan-fou*, sur les bords du *Wei* et dans cette même province de *Chàn-si*?

La jeunesse de *Se-ma Ts'ien* se passa dans a campagne qui s'étend au sud de la montagne *Long-men*; il menait une vie champêtre et s'occupait à labourer et à garder les troupeaux; il trouvait cependant le temps d'étudier : dès l'âge de dix ans, il savait déjà par cœur les principaux textes de l'antiquité.

Lorsqu'il eut atteint sa vingtième année, il commença de longs voyages qu'il paraît avoir entrepris dans la seule intention de développer son instruction[1]. Il par-

1. *a*) *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 3 : « A l'âge de vingt ans, il parcourut dans le sud les régions du *Kiang* (江) et du *Hoai* (淮); il monta sur la montagne *Koei-tsi* (會稽) et il explora la caverne de *Yu* (禹); il visita la montagne des Neuf doutes (九疑); il navigua sur les rivières *Yuen* (沅) et *Siang* (湘). Au nord, il franchit les rivières *Wen* (汶) et *Se* (泗). Il se livra à l'étude dans les capitales de *Ts'i* (齊) et de *Lou* (魯); il observa les usages laissés par *K'ong-tse* (孔子); il prit part au tir municipal sur la montagne *I* (嶧), près de la ville de *Tseou* (鄒). Il se trouva dans une situation difficile à *P'i* (鄱), à *Sié* (薛) et à *P'ong-tch'eng* (彭城). Il revint en passant par les pays de *Leang* (梁) et de

courut dans le sud les régions qu'arrosent la rivière

Tch'ou (楚). Alors (*Se-ma*) *Ts'ien* fut nommé secrétaire (郎中); il reçut l'ordre d'aller dans l'ouest régler l'administration des pays au sud de *Pa* (巴) et de *Chou* (蜀); il parcourut les pays de *K'iong* (邛), de *Tso* (笮) et de *Koen-ming* (昆明); à son retour, il fit un rapport sur sa mission. »

On peut grouper autour de ce texte fondamental d'autres passages qui le complètent :

b) *Mémoires historiques*, chap. LXXXIV, p. 6 v° : « J'ai été à *Tch'ang-cha* (長沙) et j'ai vu la crique où *K'iu Y'uen* (屈原) s'est noyé. »

c) *Mémoires historiques*, chap. LXI, p. 1 v° : « Je suis monté sur la montagne *Ki* (箕); sur le sommet, il y a la tombe de *Hiu Yeou* (許由..

d) *Mémoires historiques*, chap. LXXVIII, p. 4 v° : « Le duc grand astrologue dit : Je suis allé dans le pays de *Tch'ou* (楚) : j'y ai vu les anciens remparts et les palais du prince de *Tch'oen-chen* (春申) : ils étaient vraiment magnifiques. »

e) *Mémoires historiques*, chap. XCV, p. 7 r° : « Le duc grand astrologue dit : Je suis allé à *Fong* (豐) et à *P'ei* (沛). J'ai interrogé les vieillards qui y étaient restés. J'ai vu les anciennes familles de *Siao*, de *Ts'ao*, de *Fan K'oai* et du duc *T'eng* et ce qu'elles avaient l'habitude de faire. »

f) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 v° : Récit de la visite de *Se-ma Ts'ien* au temple de Confucius. Ce texte sera cité plus loin.

g) *Mémoires historiques*, chap. XCII, p. 7 v° : « Je suis allé dans le pays de *Hoai-yn* (淮陰, aujourd'hui *Hoai-ngan-fou*, province de *Kiang-sou*). »

h) *Mémoires historiques*, chap. LXXVII, p. 3 v° : « J'ai traversé la région montagneuse de *Ta-leang* (大梁, capitale de l'ancien royaume de *Wei*, au nord-ouest de la préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*). » Cf. chap. XLIV, p. 9 r°.

i) *Mémoires historiques*, chap. LXXV, p. 5 r° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai autrefois passé dans le pays de *Sié* (薛); c'est l'ha

Hoai et le *Yang-tse-kiang*. Plus au sud encore, il franchit le *Yang-tse-kiang* et monta sur la terrasse *Kou-sou* (cf. ci-dessous, texte *j*) construite autrefois par un roi de l'état d'*Ou*, près de *Sou-tcheou-fou*, sur la rive nord-est du grand lac *T'ai-hou* qui forme sur sa côte orientale cinq baies qu'on appelle les cinq lacs. En poursuivant

bitude dans les bourgs et les villages que des bandes de garnements hardis et effrontés se réunissent; ces mœurs diffèrent de celles de *Tseou* (鄒) et de *Lou* (魯). »

j) *Mémoires historiques*, chap. XXIX, p. 3 v° : « Le duc grand astrologue dit : Au sud, je suis monté sur la montagne *Lou* (廬); j'ai vu comment *Yu* (禹) avait fait couler les neuf Fleuves (九江); puis je me rendis à *Koei-tsi* (會稽) et à *T'ai-hoang* (太湟); je suis monté sur le *Kou-sou* (姑蘇) et j'ai vu de loin les cinq lacs (五湖). A l'est, j'ai considéré le tournant de la rivière *Lo* (洛) et le *Ta-p'ei* (大邳); je me suis rendu vers le fleuve; j'ai parcouru les canaux du *Hoai* (淮), du *Se* (泗), du *Tsi* (濟), du *T'o* (漯) et du *Lo* (洛). A l'ouest, j'ai contemplé dans le pays de *Chou* (蜀) la montagne *Min* (岷) et les monts *Li* et *Toei* (離碓). Au nord, j'ai été de *Long-men* (龍門) au *Chouo-fang* (朔方). »

k) *Mémoires historiques*, chap. I, p. 13 r°. Autrefois j'ai été vers l'ouest jusqu'à (la montagne) *K'ong-t'ong* (空峒); au nord, j'ai traversé *Tchouo-lou* (涿鹿); à l'est, je me suis avancé graduellement jusqu'à la mer; au sud, j'ai navigué sur le *Kiang* (江) et le *Hoai* (淮). »

l) *Mémoires historiques*, chap. LXXXVIII, p 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : Je me suis rendu à la frontière du nord; en revenant par le droit chemin, j'ai vu sur ma route le grand mur, les corps de garde et les postes qu'avait construits *Mong T'ien* (蒙恬) pour le compte de *Ts'in* (秦). »

sa route, *Se-ma Ts'ien* atteignit la montagne *Koei-tsi*, près de *Chao-hing-fou*, dans la province actuelle de *Tche-kiang*; cette hauteur était célèbre parce que, suivant la légende, l'empereur *Yu* s'y était arrêté dans sa tournée d'inspection et y était mort; on montrait la caverne dans laquelle il s'était retiré; *Se-ma Ts'ien* la visita (texte *a*). Il dut voir aussi, quoiqu'il ne nous le dise point, la stèle que *Ts'in Che hoang ti* avait fait élever là, en 210 avant J.-C., pour célébrer ses propres louanges; c'est peut-être alors que le futur historien copia cette inscription dont nous retrouvons le texte intégral dans le VI[e] chapitre de son œuvre. Il se rendit ensuite tout au sud de la province actuelle de *Hou-nan* et gravit la montagne des Neuf doutes (texte *a*) qui est près de la sous-préfecture de *Tao*, dans la préfecture de *Yong-tcheou*; cette montagne avait neuf pics si semblables qu'on les confondait aisément les uns avec les autres et c'est de là que lui était venu son nom. Ce fut le point extrême des premiers voyages de *Se-ma Ts'ien*; à vrai dire, il n'aurait guère pu aller plus loin sans tomber en territoire ennemi, car, au sud du *Yang-tse*, il n'y avait à cette époque que le roi de *Tch'ang-cha* qui fût soumis à l'empereur de Chine. Pour revenir, *Se-ma Ts'ien* remonta les rivières *Yuen* et *Siang* (texte *a*) qui partent toutes deux du sud de la province de *Hou-nan* et aboutissent au lac *Tong-t'ing*. Sur sa route, il dut passer par *Tch'ang-cha* et ne manqua pas d'aller faire un pèlerinage, à quelque distance au nord de cette ville, au lieu où l'illustre poète et homme d'état *K'iu Yuen* s'était noyé vers la fin du IV[e] siècle avant notre ère (texte *b*). *Se-ma Ts'ien* descendit du lac *Tong-t'ing* au lac *Po-yang*; il monta sur la montagne *Lou* au sud de *K'ieou-kiang* et contempla la région où les savants de son temps plaçaient les neuf fleuves dont il est question dans le chapitre du *Chou king* intitulé : Le tribut de *Yu* [1]. Puis *Se-ma*

1. Comme on le verra dans les notes au chapitre II des *Mémoires historiques* (p. 121, note 4), les neuf Fleuves paraissent avoir été dans la région du lac *Tong-t'ing* plutôt que dans celle du lac *Po-yang*.

Ts'ien se dirigea franchement vers le nord et atteignit la province actuelle de *Chan-tong*; peu avant d'y arriver, il traversa les deux anciennes principautés de *Fong* et de *P'ei* qui sont à l'extrémité nord-ouest de la province actuelle de *Kiang-sou*; peut-être les avait-il déjà visitées à son premier passage (texte *e*). Il navigua sur les rivières *Wen* et *Se*, devenues maintenant des affluents du Grand Canal; il séjourna successivement dans les villes qui avaient été, au temps de la Chine féodale, les capitales des royaumes de *Lou* et de *Ts'i*. Ces deux pays voisins avaient été, depuis l'époque de Confucius, les foyers de la culture intellectuelle en Chine [1]. C'était là, que malgré la persécution dirigée par *Ts'in Çhe hoang ti* contre les lettrés, s'étaient conservées les traditions de l'antiquité; sous les règnes réparateurs des premiers empereurs *Han*, ce fut là encore qu'on travailla avec le plus d'ardeur à rechercher les livres disparus et à restaurer les rites oubliés. *Se-ma Ts'ien* visita avec émotion le temple consacré à Confucius dans sa ville natale (*Mém. hist.*, chap. XLVII, p. 12 v°); dans l'ancien pays de *Lou*, près de la ville de *Tseou*, sur la montagne *I*, il prit part au grand tir à l'arc où concourait tout le village. Ce fut sans doute pendant son séjour dans l'ancien état de *Ts'i* qu'il monta sur la montagne *Ki*

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 1 : « Mais, dans les écoles de *Ts'i* et de *Lou*, ceux qui étudiaient furent les seuls à ne pas se relâcher (au temps des royaumes combattants)... (Pendant les troubles qui précédèrent l'avènement de la dynastie *Han*), tous les lettrés du pays de *Lou* continuèrent leurs explications et leurs récitations et s'exercèrent aux rites et à la musique. Les sons des instruments à cordes et des chants ne s'interrompirent point. Cela n'est-il pas un principe de réformation laissé par des sages, n'est-ce pas là un royaume qui chérissait les rites et la musique?... Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, l'application à l'étude des lettres dans les pays de *Ts'i* et de *Lou* est une nature que leur a donnée le Ciel. C'est pourquoi quand les *Han* triomphèrent, les lettrés pour la première fois purent restaurer leurs livres et leurs arts. Ils expliquèrent et pratiquèrent les rites du grand tir à l'arc et du banquet de village. »



(texte *c*) et vit la tombe de *Hiu-yeou*, ce sage des temps légendaires qui refusa d'accepter la dignité souveraine que voulait lui céder l'empereur *Yao*. Pendant qu'il habitait le *Chan-tong*, *Se-ma Ts'ien* se trouva dans des circonstances difficiles à *P'i*, *Sié* et *P'ong-tch'eng* (texte *a*), trois places qui sont comprises entre l'actuel *T'eng-hien* dans le *Chan-tong* et *Siu-tcheou* dans le *Kiang-sou*; nous n'avons aucun renseignement sur la nature des difficultés avec lesquelles il fut aux prises; il rappelle seulement en un autre passage (texte *i*) qu'à *Sié* on rencontre de nombreuses bandes de garnements hardis et effrontés. Peut-être *Se-ma Ts'ien* a-t-il exagéré à dessein un incident sans importance afin de donner à sa vie une ressemblance plus grande avec celle de *K'ong-tse* qui fut, nous disent ses biographes, en danger de mort dans les pays de *Tch'en* et de *Ts'ai*; ce parallélisme entre sa destinée et celle du grand sage devait être très flatteur pour lui. Il revint en passant par les pays de *Tch'ou* et de *Leang*, c'est-à-dire sans doute en traversant la partie sud de la province de *Ho-nan* et en arrivant par le fleuve Jaune jusqu'à *Han-tch'eng*, son lieu d'origine.

A son retour, *Se-ma Ts'ien* fut nommé secrétaire (*lang tchong*) dans une des administrations de la capitale. C'est en cette qualité qu'il fut chargé d'une mission qui devait lui faire entreprendre une nouvelle et plus lointaine tournée. En l'an 111 avant J.-C., l'empereur *Ou* venait de terminer victorieusement une expédition contre les peuplades jusqu'alors indépendantes du *Se-tch'oan* et du *Yun-nan*. L'origine de cette campagne avait été la conduite insolente du roi de *Tien*, dont la capitale était l'actuel *Yun-nan-fou*; tous les chefs voisins avaient fait cause commune avec lui et ce ne fut pas seulement le roi de *Tien*, mais aussi une multitude de petits princes barbares que les troupes chinoises eurent à combattre et que d'ailleurs elles réduisirent à l'impuissance, tuant les uns et faisant reconnaître aux autres la suzeraineté impériale. A la conquête succéda la période de réorganisation; on installa dans ces régions barbares des fonctionnaires chinois; on y établit un

système administratif calqué sur celui de l'empire du Milieu. *Se-ma Ts'ien* fut chargé d'aller dans les contrées nouvellement soumises pour les inspecter (texte *a*, *ad fin.*); il passa dans le pays de *K'iong*, dont on faisait la commanderie de *Yue-soei*; la capitale de ce territoire était dans la vallée supérieure du *Kin-cha-kiang* (le haut *Yang-tse* des cartes européennes), non loin de la sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*. *Se-ma Ts'ien* franchit le fleuve et arriva dans l'ancienne principauté de *Tso* qui était devenue la commanderie de *Chen-li* et qui correspond à la sous-préfecture actuelle de *Li-kiang*, dans le *Yun-nan*. Il poussa enfin jusque chez les *Koen-ming*, le moderne *Ta-li-fou*, la tête de ligne de la route qui mène de Chine en Birmanie. En l'an 110, *Se-ma Ts'ien* revint à la capitale dans l'intention de faire son rapport; il arriva juste à temps pour assister son père dans ses derniers moments.

L'autobiographie de *Se-ma Ts'ien* sur laquelle princi palement nous nous sommes fondés jusqu'ici pour raconter ses voyages, ne mentionne aucune excursion dans le nord. Nous apprenons cependant par d'autres textes qu'il avait aussi visité les régions septentrionales; il avait été de la montagne *K'ong-t'ong* qui est sur le territoire de la préfecture de *P'ing-leang*, dans la province de *Kan-sou*, jusqu'à la montagne *Tchouo-lou*, non loin de *Pao-ngan*, préfecture de *Siuen-hoa*, province de *Tche-li*[1]. Sur sa route, il avait longé[2] la grande muraille construite par *Mong T'ien*, général de *Ts'in Che hoang ti*; ce rempart commencait à *Kong-tch'ang fou*, dans le *Kan-sou*, devait rejoindre la grande muraille actuelle vers *Ts'ing-pien*, dans le *Chàn-si* et suivre le tracé qu'elle parcourt encore aujourd'hui depuis cette localité jusqu'au golfe du *Leao-tong*[3]. C'est au cours de

1. Cf. p. 26, note 1, texte *k*.
2. Cf. p. 26, note 1, texte *l*.
3. *Mémoires historiques*, chap. LXXXVIII, p. 1 r°.

ce voyage que *Se-ma Ts'ien* visita le *Chouo-fang*[1]; ce nom désignait, au temps des premiers *Han*, le territoire occupé maintenant par la bannière postérieure de l'aile droite des Mongols Ordos, tout au sommet de la grande boucle formée par le *Hoang-ho*, dans la partie septentrionale du *Chàn-si*. D'après ces textes, *Se-ma Ts'ien* a dû entreprendre une expédition assez longue dans le nord, mais nous manquons de données pour déterminer à quelle époque de sa vie il faut la rapporter.

Par les tournées qu'il fit dès l'âge de vingt ans et par la mission dont il fut chargé dans son âge mûr, *Se-ma Ts'ien* eut l'occasion de parcourir presque toute la Chine. Il a été un des grands voyageurs et, si on tient compte de la sauvagerie qui régnait alors dans le *Se-tch'oan* méridional et le *Yun-nan*, on pourrait dire un des grands explorateurs de son temps. Il sut bien écouter et bien voir; souvent il cite des traditions locales qu'il a entendu raconter ou parle de quelque vestige de l'antiquité qu'il a été visiter. D'autre part, il semblerait que ce savant si consciencieux eût dû profiter de sa longue et riche expérience pour retracer l'aspect des pays qu'il traversait et pour esquisser l'ethnographie des populations diverses au milieu desquelles il passait; nous nous attendrions à trouver un écho de ces notes personnelles dans ses écrits; mais notre espérance est déçue : *Se-ma Ts'ien* est un érudit et l'érudition, comme il arrive trop souvent, a tué chez lui l'observation originale; il va bien chercher ses documents en tous lieux, mais il ne sait pas leur rendre la vie en décrivant le milieu où les faits se sont accomplis. La nature physique est entièrement absente de son œuvre.

Comme *Se-ma T'an* l'avait désiré, son fils lui succéda dans la dignité de grand astrologue; il entra en charge aussitôt après que la période réglementaire du deuil, qui durait nominalement trois ans et en fait vingt-sept mois, fut finie[2].

1. Cf. p. XXVI, note 1, texte *j*, *ad fin*.

2. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r° : « Trois ans après la

Ce fut en cette qualité qu'en l'an 104 avant J.-C. *Se-ma Ts'ien* prit part à la grande réforme du calendrier entreprise par l empereur *Ou* : « La septième année de la période *yuen fong* (104 av. J.-C.), lisons-nous dans le livre des *Han* antérieurs (chap. XXI, *Lu li tche*, 1re partie, p. 10 r°), il y avait cent deux ans que les *Han* étaient au pouvoir. Les hauts dignitaires de second rang *Kong suen K'ing* et *Hou Soei*, le grand astrologue *Se-ma Ts'ien* et d'autres disent que les calculs du calendrier étaient altérés et troublés et qu'il fallait changer le premier jour de l'année... (l'empereur chargea une commission, dont faisaient partie le *yu che ta fou Ni K'oan* et le *po che Ts'e*, d'examiner le bien fondé de cette requête; sur leur rapport, il décréta que la septième année *yuen fong* prendrait un autre nom et s'appellerait la première année *t'ai tch'ou*)... Alors l'empereur ordonna à (*Kong-suen*) *K'ing*, (*Hou*) *Soei* et (*Se-ma*) *Ts'ien* de se réunir aux *che lang Ts'oen Ta*, *Tien Sing* et *Che Sing* et autres, et de délibérer entre eux pour constituer le calendrier

mort (de *Se-ma T'an*), *Se-ma Ts'ien* devint grand astrologue; il compila les mémoires des historiens ainsi que les écrits de la chambre de pierre et de l'armoire de fer (c'est-à-dire des archives officielles). Cinq ans après, ce fut la première année *t'ai tch'ou* (104 av. J.-C.); la onzième lune, au jour *kia tse* qui était le premier de la lune et sur lequel tombait le solstice d'hiver, le calendrier céleste pour la première fois fut changé; on l'institua dans le *Ming-t'ang*; tous les dieux en reçurent la règle. » — On remarquera que *Se-ma T'an* mourut en l'an 110 et que le nouveau calendrier fut constitué en l'an 104 ; si l'on compte, suivant la coutume chinoise, l'année initiale et l'année finale, il s'est écoulé, de l'une à l'autre date, sept ans. Or, d'autre part, le texte que nous venons de citer dit que *Se-ma Ts'ien* fut nommé grand astrologue trois ans après la mort de son père et que cinq ans plus tard on changea le calendrier; si l'on devait prendre ce passage au pied de la lettre, il y aurait donc eu un espace de huit ans entre les deux événements ; mais toute difficulté disparaît si l'on considère que les trois ans dont il est ici question ne sont en réalité que les vingt-sept mois du deuil obligatoire, et ne font qu'un peu plus de deux ans.

des *Han*. Ils fixèrent donc l'est et l'ouest; ils établirent un cadran solaire; ils firent descendre les marques des quarts d'heure de la clepsydre; ils purent ainsi déterminer les distances mutuelles des vingt-huit divisions équatoriales par rapport aux quatre côtés (de l'horizon). Ils instituèrent la durée d'une révolution pour déterminer le premier jour de la lune et le dernier, les équinoxes et les solstices, le cours du soleil et celui de la lune, les quartiers et les pleines lunes. » — Cependant ces travaux ne furent pas jugés suffisants et l'empereur dut former une nouvelle commission dont le membre le plus important fut un nommé *Teng P'ing*; ce fut lui qui fit les calculs du calendrier *T'ai-tch'ou* dont la caractéristique était une division du jour en 81 parties; quand son œuvre fut achevée, l'empereur « chargea par décret (*Se-ma*) *Ts'ien* de se servir des mesures et du calendrier que *Teng P'ing* avait fondés sur le principe des 81 divisions[1]. »

Cette institution d'un nouveau calendrier avait une importance capitale. La correction du calcul des temps n'était en effet que le résultat et comme l'expression résumée d'une refonte complète des sciences qui sont susceptibles de mesure mathématique. Le point de départ de toute harmonie, et par suite de toute mesure, étant la musique, les dimensions du tuyau d'orgue qui rendait le son initial de la gamme chinoise étaient l'étalon qui devait servir de point de départ pour tous les calculs. Le nombre 9 qui exprimait la hauteur de ce tube, et le carré de 9, 81, qui en exprimait le volume, étaient donc les nombres qui se trouvaient à la base de toute proportion.

Les mathématiciens de l'époque des *Han* s'élevaient à une généralisation plus haute encore et faisaient dépendre toutes les mesures elles-mêmes de l'évolution universelle des cinq éléments. La terre est l'élément primordial; elle est vaincue par le bois, vaincu à son tour

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXI, *Lu li-tche*, 1re partie, p. 11 v°.

par le métal; le métal est détruit par le feu qui disparaît devant l'eau; la terre enfin triomphe de l'eau et le cycle recommence. Au temps de l'empereur *Ou*, *Se-ma Ts'ien*, *Ni K'oan* et d'autres montrèrent qu'on devait être à leur époque sous la puissance ou la vertu de l'élément terre[1]; on adopta leur manière de voir pour régler les lois, les institutions, les cérémonies et les mesures en tenant compte de certaines concordances mystiques entre les éléments, les sons, les couleurs, les saveurs, les qualités morales et les points cardinaux; on édifia ainsi un système cosmologique et social aussi vaste que fragile.

Après avoir travaillé au calendrier, *Se-ma Ts'ien* put continuer pendant sept années à rédiger sa grande compilation historique; mais, en 99 avant notre ère, survint un événement qui devait avoir pour lui des conséquences déplorables.

De toute antiquité les Chinois avaient eu à combattre les tribus nomades et pillardes qui campaient sur leur frontière septentrionale; au temps des *Han*, c'étaient les hordes *Hiong-nou* qui étaient leurs plus redoutables ennemis. En l'an 99, l'empereur *Ou* envoya un de ses meilleurs généraux, *Li Koang-li*, maréchal de *Eul-che*, les attaquer près des monts *T'ien-chan* (monts Célestes), c'est-à-dire probablement dans les environs du lac Bar-

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXV, *Kiao-se tche*, ad fin. : « Sous le règne de *Hiao wen* (179-157), on fit pour la première fois en été le sacrifice *kiao*; cependant *Tchang Ts'ang* opina pour la vertu de l'eau. *Kong-suen Tch'en* et *Kia I* voulaient la changer contre la vertu de la terre; mais en définitive ils ne purent démontrer leur dire. Au temps de *Hiao-ou* (140-87) il y eut une grande floraison des arts libéraux; le calendrier *t'ai tch'ou* changea les règles; alors *Ni K'oan*, *Se-ma Ts'ien* et d'autres reprirent la thèse de *Kong-suen Tch'en* et de *Kia I*. La couleur des vêtements, les nombres et les mesures devinrent conformes à la vertu du jaune : ces auteurs considéraient que la succession des cinq vertus suivait l'ordre de leurs défaites... Les *Ts'in* ayant eu la vertu de l'eau, ils disaient donc que les *Han* s'étaient appuyés sur la terre pour les vaincre. »

koul; l'empereur ordonna à un autre capitaine, nommé *Li Ling*, de commander l'arrière-garde et de veiller aux approvisionnements du gros de l'armée. *Li Ling* était le petit-fils d'un guerrier célèbre, *Li Koang*: il était lui-même avide de gloire et demanda la permission de ne point suivre le général en chef mais de tenter une diversion en attaquant les *Hiong-nou* sur un autre point. L'empereur ne fut d'abord pas très satisfait de cette requête où il crut démêler le désir qu'avait cet officier de ne pas être dans une situation dépendante; cédant cependant à ses instances, il l'autorisa à mettre ses plans à exécution. *Li Ling*, à la tête de cinq mille fantassins, sortit du territoire chinois par *Kiu-yen*, poste avancé qui devait se trouver sur les bords du lac *Sogok*, au nord du confluent de la rivière *T'ao-lai* avec l'*Etsina*[1], à une grande distance de la ville de *Sou-tcheou*, du *Kan-sou*. A partir de *Kiu-yen*, *Li Ling* marcha vers le nord pendant trente jours et arriva à la montagne *Siun-ki*; peut-être cette hauteur doit-elle être identifiée avec la montagne *Ma-tsong*, au sud-est de *Hami*, car on a découvert là dans une niche taillée dans le roc une inscription que fit graver *Li Ling*[2]. Ce fut à cet endroit qu'il se heurta aux *Hiong-nou*; il commença par remporter un léger avantage, mais les archers nomades accoururent de toutes parts comme des oiseaux de proie et les cinq mille Chinois se trouvèrent entourés par quatre-vingt mille ennemis; ils opérèrent leur retraite en toute hâte; *Li Ling* fit décapiter toutes les ribaudes que ses soldats tenaient cachées dans les chars et qui retardaient sa marche; il se rapprochait de plus en plus de la Grande Muraille, mais il perdait beaucoup de monde et allait être à court de flèches; pour dernière infortune, un de ses officiers lui fit défection et alla révéler aux *Hiong-nou* la situation désespérée des fugitifs à qui l'empereur

1. *Si yu choei tao ki*, publié en 1823, par *Siu Song*, chap. III, p. 1 v°.

2. Cette inscription est mentionnée dans le récit du voyage de *Wang Yen-té* de 981-983 (Stanislas Julien, *Mélanges de géographie asiatique...*, p. 90) et dans la grande géographie des *Ming*, au chapitre LXXXIX (Bretschneider, *Mediaeval Researches*, t. II, p. 178).

n'envoyait aucun secours. Délivré de toute inquiétude, le chef barbare redoubla d'efforts : « se mettant en travers de la route, nous dit le chroniqueur[1], il attaqua *Li Ling* avec impétuosité. *Li Ling* se trouvait dans la vallée; les esclaves[2] étaient sur la montagne; des quatre côtés les flèches tombaient comme une pluie. L'armée chinoise s'avançait vers le sud et n'avait pas encore atteint les monts *T'i-han*; en un jour elle tira cinq cent mille flèches et épuisa toutes celles qu'elle avait; on abandonna les chariots et on marcha; il restait encore plus de trois mille hommes; les simples soldats avaient pris des timons de char et les brandissaient; les officiers avaient des couteaux longs d'un pied seulement. Arrivé aux montagnes, *Li Ling* entra dans une gorge resserrée. Le *chen-yu*[3] ferma les derrières et, montant au sommet de la montagne, il faisait rouler des quartiers de roche; officiers et soldats périrent en grand nombre; ils ne purent plus avancer. »

La nuit tomba au moment où les Chinois étaient pris dans cette impasse; s'ils y restaient, ils étaient sûrs d'être massacrés jusqu'au dernier dès que le point du jour aurait paru. *Li Ling* ne savait quel parti prendre : il chercha à pénétrer seul sous un déguisement parmi les *Hiong-nou* afin de tuer leur chef; mais cette folle tentative échoua. De retour parmi les siens, il voulait se suicider : on parvint à l'en dissuader. Il se résolut enfin à ordonner au milieu de la nuit un sauve-qui-peut général; cette mesure désespérée n'eut pas grand succès; quoique les Chinois ne fussent plus qu'à une cinquantaine de kilomètres de leur frontière, quatre cents d'entre eux à peine purent l'atteindre. Quant à *Li Ling*, poursuivi à outrance et redoutant d'ailleurs de paraître en présence de l'empereur, il se rendit aux barbares.

Lorsque la nouvelle de ce désastre retentissant parvint à la cour, ce fut une explosion de fureur contre

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LIV, p. 8 r°.
2. Terme de mépris par lequel l'historien désigne les barbares.
3. Titre que portait le chef *Hiong-nou*.

Li Ling; des favoris efféminés blâmèrent sans vergogne le soldat qui avait risqué vingt fois sa vie pour son pays; *Se-ma Ts'ien* fut indigné de leur conduite et, appelé à dire son avis, il prononca devant l'empereur un éloge enthousiaste du vaincu. « *Li Ling*, dit-il , a servi ses parents avec piété et a été de bonne foi avec ses collègues; toujours hardi, il ne s'inquiétait pas de sa personne et bravait la mort partout où il y avait quelque danger pour l'état. Les sentiments qu'il a sans cesse nourris sont ceux d'un brave qui mérite bien du pays. Maintenant, parce qu'une seule de ses entreprises a échoué, tous ceux qui prennent grand soin de leur propre personne et qui veillent au bien-être de leurs femmes et de leurs enfants s'empressent d'exagérer sa faute par leurs clabaudages; en vérité c'est odieux. Considérez que *Li Ling* avait emmené à peine cinq mille fantassins lorsqu'il pénétra profondément dans le pays des voleurs et des chevaux[2]; il a tenu en respect plusieurs myriades de guerriers. Les esclaves[3] n'avaient plus même le temps de venir chercher leurs morts et de secourir leurs blessés; alors ils ont appelé toute la foule de leurs archers pour faire une attaque en masse et pour cerner *Li Ling*. Celui-ci combattit pendant mille *li* en opérant sa retraite : ses flèches s'épuisèrent et le chemin lui fut coupé. Ses soldats brandissaient leurs poings désarmés et se précipitaient au devant des épées nues; tournés vers le nord, ils résistaient en luttant jusqu'à la mort. *Li Ling* a fait preuve d'une vaillance qui affrontait la mort; même parmi les généraux d'ancienne renommée, aucun n'a été plus grand que lui. Quoiqu'il ait été battu et défait, cependant les ennemis qu'il a repoussés et écrasés sont en nombre assez grand pour illustrer l'empire. S'il n'est pas mort, c'est qu'il désire obtenir un succès capable de racheter sa faute, afin de reconnaître les bienfaits de son souverain. »

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LIV, p. 8 r°.
2. C'est-à-dire le pays des *Hiong-nou*.
3. C'est-à-dire les *Hiong-nou*.

Ces paroles n'eurent d'autre effet que d'exciter la colère de l'empereur. C'était à contre-cœur qu'il avait autorisé *Li Ling* à suivre sa propre inspiration et, dans de telles conditions, ce capitaine devait vaincre ou mourir; sa reddition à l'ennemi était une faute inexcusable. En outre, l'empereur crut voir dans le discours de *Se-ma Ts'ien* une intention cachée[1]; il pensa que le grand astrologue avait voulu incriminer le maréchal de *Eul-che*, *Li Koang-li*, qui avait lui-même été en grand danger d'être pris par les *Hiong-nou*, et qui n'avait pas su secourir *Li Ling*; or *Li Koang-li* était le frère aîné de la *fou jen Li* qui avait été une des favorites du palais; lui-même était en ce moment fort bien en cour. *Se-ma Ts'ien* se vit donc châtié de sa témérité avec une extrême rigueur. Il fut déféré aux tribunaux sous l'inculpation d'avoir voulu tromper l'empereur; on le condamna à la castration. S'il eût eu des amis influents ou s'il eût été riche, il aurait pu échapper à cet affreux supplice, car le rachat des peines était admis par le code; mais sa famille n'avait pas de fortune et tous ses amis l'abandonnèrent; il subit donc cette ignominie (98 av. J.-C.).

D'après un dire de *Wei Hong*, qui vivait au temps de la seconde dynastie *Han* et commenta le livre de *Pan Kou*, la disgrâce de *Se-ma Ts'ien* aurait eu une origine plus ancienne et une issue plus fatale encore : « *Se-ma Ts'ien*, dit-il[2], écrivit les Annales principales de l'empereur *King* (156-141) ; il y parlait avec excès de ses défauts ainsi que des erreurs commises par l'empereur *Ou*. L'empereur *Ou* s'en irrita et le priva de ses fonctions. Ensuite il fut accusé d'avoir loué *Li Ling* après la reddition de ce dernier aux *Hiong-nou* ; c'est pourquoi on jeta *Se-ma Ts'ien* dans la chambre tiède (où on opérait la castration); il prononça des paroles haineuses, fut livré aux tribunaux et mis à mort. » Ainsi, ce serait pour avoir diffamé dans son histoire l'empereur régnant et l'empe-

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 11 v° et chap. LIV, p. 9 r°.
2. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r°.

reur *King*, son père et son prédécesseur, que *Se-ma Ts'ien* aurait d'abord encouru la colère du souverain; son attitude lors de l'affaire de *Li Ling* l'aurait définitivement perdu; il subit alors la mutilation; puis, ayant exhalé son ressentiment en plaintes trop vives, il aurait été mis à mort.

Rien ne nous autorise cependant à regarder comme vrai ce récit tragique. D'après une version beaucoup plus plausible, *Se-ma Ts'ien* aurait au contraire fini par occuper à la cour la charge fort élevée de *tchong chou ling*[1]. « Après qu'il eut subi son châtiment, dit le Livre des *Han* antérieurs[2], *Se-ma Ts'ien* fut *tchong chou ling*; il se fit honorer et apprécier dans l'exercice de cette charge. » *Ma Toan-lin*[3] nous fournit le même témoignage : « L'empereur *Ou*, écrit-il, fut le premier à se servir d'un eunuque pour veiller aux papiers d'état; ce fut *Se-ma Ts'ien* qui en eut la charge. » Le *tchong chou ling* avait la haute surveillance de tous les rapports au trône et de tous les décrets impériaux; il jouait le rôle qui était dévolu à certains membres du conseil privé (*nei ko*) sous la présente dynastie[4]. En outre, le fait que *Se-ma Ts'ien* ne fut pas mis à mort par l'empereur *Ou* nous est attesté par l'anecdocte suivante que nous trouvons dans le Livre des *Han* postérieurs : en 192 de notre ère, le sage *Ts'ai Yong* fut condamné à mort pour avoir voulu rester fidèle à l'usurpateur *Tong Tchouo*; on intercéda pour lui auprès du ministre de la justice *Wang Yun*, en demandant qu'il pût achever l'histoire des *Han* qu'il avait commencé d'écrire. *Wang Yun* s'y refusa, disant : « Autrefois l'empereur *Ou*, en ne mettant pas à mort *Se-ma Ts'ien*, fit qu'il composa un livre diffamatoire qui fut transmis à la postérité[5]; » de

1. 中書令.
2. *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 r°.
3. *Wen hien t'ong k'ao*, chap. LI, p. 1 r°.
4. Mayers, *The Chinese government*, n° 147.
5. *Heou Han chou*, chap. LX, 2e partie, p. 14 v° : 昔武帝不殺司馬遷使作謗書流於後世.

même, si on laissait vivre *Ts'ai Yong*, il pourrait mal parler des personnes de son temps.

Le dernier document que nous ayons au sujet de *Se-ma Ts'ien* est une lettre[1] qu il écrivit en 91 avant J.-C., c'est-a-dire sept ans après avoir été fait eunuque. Les circonstances qui l'inspirèrent avaient une gravité toute particulière. A la fin du règne de l'empereur *Ou*, quand le souverain etait vieux et malade, le bruit se répandit qu'on voulait attenter à sa vie par des incantations magiques et des envoûtements; un certain *Kiang Tch'ong* profita de la créance qu'obtenaient ces rumeurs pour accuser le fils aine de l'empereur, l'héritier presomptif *Li*[2]; muni de pleins pouvoirs, il vint fouiller les appartements du prince et y découvrit une statuette qu'il avait sans doute lui-même fait cacher au préalable dans l'endroit prétendu ensorcelé : il n'en fallut pas davantage pour convaincre du plus grand des forfaits l'héritier présomptif; celui-ci dut chercher son salut dans la fuite; il passa par le camp du nord que commandait un certain *Jen Ngan* et tenta de gagner cet officier à sa cause. *Jen Ngan* parut accepter ses ouvertures, mais ne fit aucun

1. On trouvera le texte de cette lettre dans le *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 et suiv. et dans le *Wen siuen* (voy. Wylie, *Notes on Chinese literature*, p. 192), chap. XLI. — Nous en avons donné la traduction dans l'Appendice I de cette Introduction. — Quoique les critiques chinois n'aient fait aucune réserve sur l'authenticité de cette pièce, elle peut exciter quelques soupcons chez un esprit exigeant; on y retrouve en effet un passage de la biographie de *Li Ling* et un passage de l'autobiographie de *Se-ma Ts'ien*; la présence du premier texte ne prouverait à vrai dire pas grand'chose, car, cette lettre étant citée par l'Histoire des premiers *Han*, rien ne peut faire croire que la biographie de *Li Ling* lui soit antérieure et que ce ne soit pas au contraire le rédacteur de cette biographie qui a reproduit une partie de la lettre. Mais la présence du second passage est plus difficile à expliquer; il faudrait admettre que *Se-ma Ts'ien* était un compilateur si invétéré qu'en écrivant à son ami il s'est copié lui-même. Cela n'est pas d'ailleurs absolument impossible et c'est pourquoi nous adoptons l'opinion admise en Chine que la lettre est authentique.

2. *Ts'ien Han chou*, chap. LXIII.

mouvement. Le prince *Li* ne tarda pas à être arrêté; il fut mis à mort avec tous ses partisans. Quelque temps plus tard cependant une réaction se produisit: les ennemis de l'héritier présomptif furent taxés d'imposture et on les fit périr; c'est ainsi qu'une sanglante tragédie assombrit les dernières années de l'empereur *Ou*.

Dès que le prince *Li* eut été saisi, on s'empara aussi de *Jen Ngan* dont l'attitude avait paru louche; il s'était manifestement tenu sur la réserve pour voir qui l'emporterait de l'empereur ou de son fils et se ranger au parti du plus fort; il fut donc jeté en prison; pendant que son procès s'instruisait, il écrivit à *Se-ma Ts'ien*, pour le prier d'intercéder en sa faveur. C'est la réponse du grand historien qui nous a eté conservée.

Il est assez difficile de démêler quel est le sens de cette lettre; il est certain qu'elle exprime un refus; dès le début, *Se-ma Ts'ien* expose que sa condition d'eunuque l'a rendu méprisable aux yeux de tous; il ne saurait donc avoir assez d'autorité pour exercer quelque influence sur l'empereur et pour sauver son ami. Mais, après cet exorde, il ne dit plus un mot de *Jen Ngan* et ne parle que de lui-même; il commence par montrer toute l'ignominie dont l'a couvert sa condamnation; il raconte la reddition de *Li Ling* et les circonstances qui l'impliquèrent lui-même dans son crime; le reste de la lettre est consacré à expliquer pourquoi il ne se tua pas, échappant ainsi par un noble trépas à la honte qui l'attendait; le seul motif qui le retint fut le désir de terminer son histoire commencée et l'espoir de gagner ainsi auprès de la postérité une gloire qui compenserait tous les affronts qu'il pourrait subir de son vivant. La thèse est intéressante, mais pourquoi la développer à un malheureux prisonnier qui attend avec anxiété son arrêt? Les subtilités de la rhétorique chinoise nous paraissent autoriser la réponse suivante : *Se-ma Ts'ien* invoque son propre exemple pour prouver à *Jen Ngan* qu'il ne saurait se soustraire au châtiment; il lui fait voir qu'en se tuant de sa propre main il évitera les humiliations qui le menacent; si cette lettre a une portée pratique veritable, ce ne peut être que celle d'inviter *Jen Ngan*

au suicide pour ne pas subir un supplice infamant.

Nous ne savons pas la date exacte de la mort de *Se-ma Ts'ien*; le seul moyen que nous ayons de la fixer par approximation, c'est de rechercher dans son ouvrage quels sont les derniers événements dont il fait mention; mais cette investigation est sujette à caution pour deux raisons : en premier lieu les interpolations assez nombreuses qui se sont introduites dans le texte des *Mémoires historiques* peuvent nous donner le change; ainsi, de ce que le rhéteur *Yang Hiong* qui vivait de 53 avant J.-C. à 18 après J.-C. est cité à la fin du chapitre CVII, on ne peut évidemment conclure que *Se-ma Ts'ien* vécut jusqu'au commencement du Ier siècle de notre ère; si le caractère apocryphe du passage est ici aisé à découvrir, il est d'autres cas qui sont moins faciles à surprendre et c'est pourquoi on ne peut arguer de telle ou telle phrase de l'œuvre pour établir que *Se-ma Ts'ien* dut vivre jusqu'après telle ou telle date. Nous avons cependant un moyen de nous sortir jusqu'à un certain point d'incertitude : les Chinois ont la coutume de décerner aux empereurs un titre posthume; si donc *Se-ma Ts'ien* a vécu plus longtemps que l'empereur *Ou*, il l'appellera par son titre posthume, c'est-à-dire « l'empereur *Ou* », tandis que, s'il est mort avant que ce titre posthume lui eût été décerné, soit avant l'an 86 avant J.-C., il l'appellera « le présent Fils du ciel ». Mais ici nous rencontrons la seconde difficulté; c'est à savoir que les *Mémoires historiques* sont une œuvre trop considérable pour avoir été composée tout entière à la même époque; ainsi, à la fin du Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, *Se-ma Ts'ien* nous donne une indication d'où il résulte qu'il écrit en l'an 99 avant notre ère[1]; or plusieurs parties de son travail sont bien postérieures à cette date; c'est pourquoi, tandis que dans certains chapitres des *Mémoires historiques* l'empereur est appelé « le présent Fils du ciel », il est admissible que dans d'autres passages il reçoive

1. Cf. ma traduction du *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, Péking, 1890, p. 93, note 1. La date de 98 est erronée.

son titre posthume « *Ou-ti* ». Il reste donc à déterminer si les textes où nous rencontrons ce titre sont bien dus à *Se-ma Ts'ien* lui-même. A vrai dire, nous ne pouvons invoquer ici les Annales fondamentales de l'empereur *Ou*, car ce chapitre n'est que la reproduction d'une partie du Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* où une main indiscrète a précisément changé l'expression « le présent Fils du ciel » pour la remplacer par le nom de « *Ou-ti* »; mais dans d'autres passages[1] nous relevons ce titre posthume sans que rien puisse nous donner à croire que nous sommes en présence d'une interpolation. La conclusion à laquelle nous arrivons est donc celle-ci : *Se-ma Ts'ien* dut mourir au commencement du règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.), mais il avait achevé en partie la rédaction de son grand œuvre dès l'année 99 avant notre ère.

Après *Se-ma Ts'ien* la famille *Se-ma* est encore mentionnée plusieurs fois dans l'histoire chinoise. Au temps de *Wang Mang* (9-22 ap. J.-C.), on proposa que le descendant de *Se-ma Ts'ien* fût ennobli sous le titre de « vicomte de la pénétration historique »[2].

De l'an 265 à l'an 419 de notre ère des membres de la famille *Se-ma* occupèrent le trône de Chine sous le nom de dynastie *Tsin*. La généalogie de ces empereurs remonte jusqu'à *Se-ma Ang*[3] que *Se-ma Ts'ien* mentionne

1. *Mémoires historiques*, chap. CXI, p. 7 r° : « *Kong-suen Ngao*... servit *Ou-ti*; la douzième année du règne de *Ou-ti*, il fut nommé général des cavaliers rapides. » — *Ibid.*, p. 7 v° : « *Li Ts'ai*... servit *Hiao wen ti*, *King-ti* et *Ou-ti*. » — *Ibid.*, p. 7 v° : « *Tchao Sin*..., la dix-septième année du règne de *Ou-ti*, fut nommé général de l'avant-garde. »

2. *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 14 r°. 史通子.

3. *Tsin chou*, chap. I. Voici la généalogie des empereurs *Tsin* (nous remplaçons par un point chacune des générations dont le représentant reste ignoré) : *Se-ma K'oai-wai*... *Se-ma Ang* (vivait au temps de *Ts'in Che-hoang-ti*)...... *Se-ma Kiun*, *Se-ma Leang*, *Se-ma Tsiuen*, *Se-ma I* (qui a été canonisé sous le nom de *Siuen Ti* et est regardé

dans son autobiographie, mais en remarquant qu'il était d'une autre branche que la sienne : dès le temps de la dynastie *Tcheou*, les *Se-ma* s'étaient divisés en trois ramifications qui s'établirent, l'une dans le pays de *Wei*, la seconde dans le pays de *Tchao*, la troisième dans le pays de *Ts'in*; c'est de cette dernière que descend *Se-ma Ts'ien*, tandis que les empereurs *Tsin* se rattachent à celle du pays de *Tchao*.

Au temps des *Tsin*, deux rejetons de la famille *Se-ma* se distinguèrent par leurs travaux littéraires ; le premier, *Se-ma Piao*, dont l'appellation est *Chao-t'ong*, composa une suite du Livre des *Han*[1] en 80 chapitres et fit, en se fondant sur les Annales écrites sur bambou, une critique de l'Examen des anciens historiens[2] que *Ts'iao Tcheou* avait publié dans la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère. *Se-ma Piao* mourut dans les premières années du IVe siècle[3]. L'autre auteur qui, à vrai dire, paraît n'avoir été écrivain que par occasion, est *Se-ma Ou-ki*, dont l'appellation est *Kong-cheou*, roi du pays de *Ts'iao*, qui mourut en l'an 350 de notre ère. Il avait composé un arbre généalogique de la famille *Se-ma*[4].

Enfin, à l'époque des *T'ang*, il faut citer *Se-ma Tcheng*; il vivait au temps de la période *k'ai yuen* (713-741) et a laissé un commentaire des *Mémoires historiques*[5].

comme le premier empereur de la dynastie *Tsin*, quoiqu'il n'ait point régné).

1. 續漢書.

2. 古史考.

3. La biographie de *Se-ma Piao* se trouve dans le chapitre LXXXII du livre des *Tsin*.

4. Sur *Se-ma Ou-ki*, voyez le chapitre XXXVII du livre des *Tsin*. — Son livre généalogique de la famille *Se-ma* (司馬氏世本) est cité par le commentaire de *Tchang Cheou-tsié* (*Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1).

5. Nous parlerons plus longuement de *Se-ma Tcheng* au chapitre V de cette Introduction.

TROISIÈME PARTIE

DE LA PART QUE PRIRENT *SE-MA T'AN* ET *SE-MA TS'IEN* A LA RÉDACTION DES MÉMOIRES HISTORIQUES

En racontant les vies de *Se-ma T'an* et de *Se-ma Ts'ien*, nous avons établi que tous deux remplirent à la cour des *Han* la charge de grand astrologue. Or de nombreux passages des *Mémoires historiques* commencent par la phrase : « Le duc grand astrologue dit... » Nous sommes donc certains de ne pas commettre d'erreur en attribuant ces textes à *Se-ma Ts'ien* lui-même ou à son père.

Certains critiques ont voulu faire une distinction plus tranchée encore et ont soutenu que l'expression « le duc grand astrologue » désignait seulement *Se-ma T'an*. Cette opinion a son origine dans une phrase d'un commentateur des *Mémoires historiques*. *Se-ma Tcheng*, érudit du VIIIe siècle de notre ère, nous dit[1] en effet : « Voici l'explication du mot « duc » : dans le livre qu'il écrivit, *Se-ma Ts'ien* honore son père en l'appelant « duc ». Cependant *Se-ma Ts'ien* hérita des fonctions de son père ; la charge (de *Se-ma T'an*) est donc la même que celle de *Se-ma Ts'ien*. » — D'autre part, *Se-ma Ts'icn* nous dit lui-même que, trois ans après la mort de son père, il fut nommé grand astrologue en chef « (*t'ai che ling*)[2]. » Du rapprochement de ces deux textes on conclut que *Se-ma T'an* et *Se-ma Ts'ien* eurent tous deux la charge de « grand astrologue en chef (*t'ai che ling*) », mais que, lorsque le fils parle de son père, il modifie son titre en l'appelant du nom plus honorifique de « duc grand astrologue (*t'ai che kong*). » Tous les passages dont le

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 1 v°.

2. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r°. 太史令.

début est : « Le duc grand astrologue dit... » devraient donc être rapportés au seul *Se-ma T'an*. C'est la thèse qu'ont soutenue Abel Rémusat[1] et Biot[2] et que, plus récemment, M. Chalmers[3] a adoptée.

Il faut avouer que, si cette manière de voir était juste, la part prise par *Se-ma T'an* à la rédaction des ***Mémoires historiques*** aurait été considérable. Il n'est presque aucun chapitre de cet ouvrage qui ne se termine par une sorte d'annotation avec la formule initiale : « Le duc grand astrologue dit .. » Comme ces annotations expriment en général un jugement sur le récit qui précède, il en faudrait conclure que *Se-ma T'an* avait presque tout écrit lui-même.

Mais nous ne sommes pas obligés de recourir à cette supposition, car des textes nombreux prouvent que l'expression « duc grand astrologue » s'applique aussi bien à *Se-ma Ts'ien* qu'à *Se-ma T'an*. Nous lisons dans le chapitre cxxx (p. 5 v°) : « Puis le duc grand astrologue fut impliqué dans l'infortune de *Li Ling*... » ; cette phrase fait évidemment allusion au châtiment que subit *Se-ma Ts'ien*. Dans ce même chapitre encore (p. 4 r°) : « Le duc grand astrologue dit : Mon père prononça ces paroles... »; or les paroles qui suivent sont celles que *Se-ma T'an* adressa à son fils sur son lit de mort. Au chapitre civ (p. 2 r°): « Le duc grand astrologue dit : *T'ien Jen* était mon ami et c'est pourquoi j'ai parlé de lui en même temps que de son père. » Ce *T'ien Jen*, comme nous l'apprenons dans ce chapitre même, mourut en l'an 91; puisque *Se-ma T'an* était mort dès l'année 110, le duc grand astrologue ami de *T'ien Jen* était donc *Se-ma Ts'ien* et non son père. Enfin dans le chapitre cviii (p. 3 v°) : « Le duc grand astrologue dit : J'ai réglé les mesures et le calendrier avec *Hou Soei*. » C'est *Se-ma Ts'ien* qui,

1. *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. II p. 130-131.

2. *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 110, note 1.

3. *China Review*, t. XIV, p. 325, note.

en l'an 104, fut chargé de collaborer avec *Hou Soei* à la réforme du calendrier.

Si l'identité du titre porté par *Se-ma T'an* et *Se-ma Ts'ien* rend presque impossible de discerner ce qu'il faut attribuer à l'un et ce qu'il faut attribuer à l'autre, il semble cependant qu'on puisse signaler des divergences d'opinion bien nettes entre le père et le fils et par suite assigner certains passages des *Mémoires historiques* à l'un plutôt qu'à l'autre. *Pan Piao*, père du célèbre auteur du Livre des *Han* antérieurs, dans un intéressant jugement[1] qu'il a porté sur les *Mémoires historiques*, reproche à *Se-ma Ts'ien* d'avoir été sous l'influence des doctrines taoïstes : « Il révère surtout, dit-il, *Hoang-ti* et *Lao-tse* et parle à la légère des cinq livres canoniques. » *Hoan T'an*[2], contemporain de *Pan Piao*, rapporte le dire de deux personnages nommés *Wang I* et *Yen Yeou* en ces termes : « *Lao Tan*[3] écrivit les paroles qui traitent du vide et du rien; cela forme deux chapitres; il méprise la bonté et la justice; il rejette les rites et la musique; cependant, l'estimer et le considérer comme supérieur aux cinq livres canoniques, ce fut l'opinion de tous, depuis les sages du temps des empereurs *Wen* (179-157 av. J.-C.) et *King* (156-141 av. J.-C.), jusqu'à *Se-ma Ts'ien*. » Or, si nous considérons les *Mémoires historiques* en eux-mêmes, nous reconnaissons que rien ne justifie une telle appréciation; Confucius s'y trouve placé en un

1 *Pan Piao* 班彪 vécut de l'an 3 à l'an 54 de notre ère. On trouvera la traduction complète de son jugement sur les *Mémoires historiques* dans l'Appendice II à cette Introduction.

2. *Hoan T'an* 桓譚 vivait au temps de l'empereur *Koang-ou* (25-58 de notre ère); il écrivit un livre de 25 chapitres intitulé : Nouvelles discussions 新論. L'opinion que nous rapportons de lui est citée par l'ouvrage de critique historique intitulée : Propositions sujettes à discussion touchant les dix-sept historiens 十七史商榷 de *Wang Ming-cheng*, chap. VI, p. 11.

3. *Tan* est le nom personnel de *Lao-tse*.

haut rang d'honneur; on lui consacre un des chapitres réservés aux seigneurs, au lieu de le ranger, comme on le fait pour *Lao-tse* dans la foule des monographies ; on le traite en roi non couronné. Bien plus, *Se-ma Ts'ien*, dans un passage qui ne peut être que de lui et non de son père, raconte avec un véritable enthousiasme la visite qu'il fit au temple de Confucius[1] : « Le duc grand astrologue dit : Dans le livre des Vers il y a cette parole : « La montagne élevée attire le regard; la grande « route attire le piéton » (cf. trad. Legge, p. 393). Même si l'on ne peut pas y aller, le désir s'y porte. Pour moi, en lisant les écrits de Confucius, j'ai cru voir quel homme il était. Je me suis rendu dans le pays de *Lou*; j'ai regardé le temple et la salle de *Tchong-ni* (appellation de Confucius), son char, ses vêtements, ses ustensiles rituels. Tous les gens instruits, aux époques voulues, s'exerçaient à pratiquer les rites dans sa demeure. J'étais pénétré d'admiration; je revenais sur mes pas; je restais là et ne pouvais partir. Dans le monde, les grands, les rois et même les sages sont en foule; de leur temps ils sont renommés; quand ils sont morts, c'est fini. Confucius, qui n'était qu'un simple particulier, voit son nom transmis à plus de dix générations. Tous ceux qui étudient le reconnaissent pour leur maître. Depuis le Fils du ciel, les rois et les nobles, tous ceux qui, dans le royaume du Milieu, discourent sur les six arts libéraux, se réfèrent à lui comme à un arbitre. C'est là ce qu'on peut appeler la sainteté suprême. » *Se-ma Ts'ien* paraît donc avoir eu la plus grande vénération pour le maître de l'école des lettrés. Mais il n'en était pas de même de son père *Se-ma T'an* qui était un taoïste convaincu et n'a pas craint, dans sa revue des divers systèmes philosophiques, de condamner les imperfections des lettrés[2]. Si donc on relève quelques rares traces de

1. *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 v°. — Ce texte est de la main de *Se-ma Ts'ien*, puisque c'est lui qui voyagea dans le pays de *Lou*.

2. Cf. p XVI.

taoïsme dans les *Mémoires historiques*, il faut n'en accuser que *Se-ma T'an*; c'est lui seul, et non *Se-ma Ts'ien*, que *Pan Piao* et *Hoan T'an* auraient dû incriminer[1].

Peut-être cependant insistera-t-on encore et dira-t-on que *Se-ma-Ts'ien* devait avoir quelques tendances taoïstes, puisqu'il fait commencer l'histoire à *Hoang ti*; or ce personnage était fort révéré par les adeptes de *Lao-tse*; des légendes[2] racontaient qu'il avait su trouver le secret d'être immortel; il était ainsi l'idéal que chacun devait se proposer d'imiter. Mais ce n'est pas à titre de patron du taoïsme que *Hoang-ti* est placé en tête des *Mémoires historiques*; c'est plutôt parce qu'il est l'Empereur jaune et qu'il correspond à l'élément terre dont la couleur propre est aussi le jaune. *Se-ma Ts'ien* avait été amené[3], en sa qualité de grand astrologue, à soutenir une doctrine cosmogonique en vertu de laquelle les cinq éléments se succèdent en se détruisant les uns les autres, le premier d'entre eux étant l'élément terre. C'est en conformité avec les opinions du grand astrologue et non avec des croyances taoïstes que *Hoang-ti* est considéré comme le premier des souverains ; la charge qu'exerça *Se-ma Ts'ien* eut ainsi une certaine influence sur la conception qu'il se forma de l'histoire. A vrai dire, ce système chronologique fondé sur une harmonie mystique entre les empereurs, les couleurs et les éléments peut sembler au premier abord une étrange invention; mais il n'est pas dénué de toute raison; l'esprit humain sent le besoin d'une limite et répugne à l'idée d'infini ; à côté de la théorie qui trouve un commencement à l'histoire dans une création *ex nihilo*, on peut en imaginer une autre qui, considérant le développement de l'univers comme

1. C'est la conclusion à laquelle arrive *Wang Ming-cheng* lui-même dans ses Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens, ch. VI, p. 11 v°.

2. Cf. ma première traduction du *Traité sur les sacrifices* fong et chan. Péking, 1890, p. 49 et 69, et Edkins, *Place of* Hwang-ti *in early tauism* dans *China Review*, vol. XV, p. 233-239.

3. Cf. p. XXXVI.

un cycle fermé et sans cesse renouvelé, prendrait l'origine de ce cycle comme point de départ et trouverait là, sinon un commencement absolu, du moins une certaine harmonie qui contente les besoins de l'entendement. De fait cette seconde idée est celle qui a longtemps agréé à l'esprit chinois ; le mythe du démiurge *P'an Kou* est d'une époque très postérieure à la théorie des cinq éléments et n'a jamais eu l'importance que lui ont atttribuée les missionnaires, premiers pionniers de la sinologie.

Si l'accusation de taoïsme portée contre *Se-ma Ts'ien* est sans fondement, on lui a fait un reproche plus mérité quand on a dit qu'il avait écrit un livre satirique[1]. Il est certain qu'on découvre dans son ouvrage de nombreuses attaques contre l'empereur *Ou*. Le chapitre des *Mémoires historiques* qui avait été primitivement consacré à ce souverain a été perdu[2] et c'est peut-être sa hardiesse même qui est cause de sa disparition. Mais dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, on découvre plusieurs critiques voilées de la crédulité par laquelle le Fils du ciel se rend un objet de risée : l'historien flagelle tous les imposteurs qui jouissaient d'un grand crédit à la cour grâce aux fables qu'ils débitaient : tels étaient ce *Kong-suen K'ing* qui prétendait montrer les empreintes laissées par les pieds gigantesques d'êtres surnaturels[3], ce devin qui parlait au nom de la princesse des esprits et en qui l'empereur avait tant de confiance qu'il s'attablait seul

1. Outre les textes que nous avons déjà cités de *Wei Hong* (p. XL) et du Livre des *Han* postérieurs (p. XLI, n. 5) on peut rappeler cette phrase d'un certain *Li Fang-chou* (李方叔) cité par *Ma Toan-lin*, *Wen hien t'ong k'ao*, chap. CXCI, p. 10 r°) : « Quand *Se-ma Ts'ien* écrivit ses *Mémoires historiques*, ce fut essentiellement pour critiquer les imperfections de l'empereur *Ou*, de la dynastie *Han*. »

2. On verra plus loin que le chapitre sur l'empereur *Ou* n'est, dans les éditions actuelles, que la reproduction d'une partie du *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan.

3. *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, p. 73 de ma première traduction.



avec lui pour boire et pour manger[1], ce *Li Chao-kiun* qui promettait l'immortalité[2], ces charlatans enfin qui racontaient monts et merveilles sur les îles enchantées qui sont au loin dans la mer[3]. Ce n'est pas d'ailleurs par esprit de vengeance que *Se-ma Ts'ien* lance ces sarcasmes, car nous savons qu'il termina le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, en 99, c'est-à-dire un an avant sa condamnation[4].

Cependant d'autres textes des *Mémoires historiques* paraissent être postérieurs au supplice que subit *Se-ma Ts'ien* et nous y entendons comme un écho de la tristesse qu'il en conçut. Le malheur qui assombrit toute la fin de sa vie ne fut pas sans exercer une influence profonde sur ses pensées. Il avait éprouvé pendant son procès toutes les humiliations et toutes les douleurs. Dans sa lettre à *Jen Ngan*[5] il décrit l'abaissement qui se produit dans une âme fière quand elle a été longtemps outragée : « Comme le tigre féroce pris dans une trappe agite la queue pour demander à manger », ainsi les caractères les plus hautains finissent par succomber à la souffrance. Insulté et frappé tous les jours, l'homme sent se fondre peu à peu toute son énergie ; celui qui n'avait pas craint de tenir à l'empereur un langage qu'il savait lui déplaire, tremble maintenant en entendant marcher un valet de prison.

Après avoir enduré ces tortures morales et physiques, *Se-ma Ts'ien* fut aigri et désabusé. S'il avait été riche, il aurait pu échapper à la terrible sentence en rachetant sa peine à prix d'or ; sa pauvreté, tout autant que sa

1. *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, p. 73 de ma première traduction.

2. *Ibid.*, p. 49.

3. *Ibid.*, p. 77.

4. J'ai donc commis une erreur dans mon Introduction au *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, quand j'ai dit (p. 9) : « *Se-ma Ts'ien* nous montre ainsi sous des traits ridicules le despote cruel qui, dans un moment de colère, l'avait condamné au plus humiliant de tous les supplices. »

5. Voyez Appendice I.

généreuse imprudence, le condamna. Aussi approuve-t-il les gens qui font fortune, même par des moyens peu glorieux comme le commerce ; il ne craint pas de dire que la pauvreté est chose très honteuse : « Venons à celui qui est pauvre, dont les parents sont vieux et dont la femme et les enfants sont faibles : il n'a pas de quoi faire les sacrifices aux diverses époques de l'année ni de quoi aller boire et manger aux banquets où chacun paie son écot ; ses vêtements ne suffisent pas à le couvrir décemment ; s'il ne rougit pas d'une telle situation, il est le dernier des hommes[1]. » Etre riche est la première condition pour être vertueux : « Lorsque les greniers et les magasins sont pleins, alors on sait ce que c'est que les rites et les règles ; lorsqu'on a des vêtements et de la nourriture en suffisance, alors on a le sentiment de l'honneur. Les rites se produisent chez ceux qui possèdent et se perdent chez ceux qui n'ont rien..... Si un étang est profond, les poissons y naissent ; si une montagne a des gorges retirées, les animaux s'y rendent ; si quelqu'un est riche, la bonté et la justice habitent chez lui[2]. » Bien plus, dans l'opinion du vulgaire, vertu et richesse sont termes identiques : « Celui qui vole une agrafe, on le met à mort ; celui qui vole un royaume, on en fait un seigneur. Dans la maison d'un seigneur la bonté et la justice sont toujours là. Ce ne sont pas des propos sans fondement[3]. »

Non seulement *Se-ma Ts'ien* n'avait pas pu se racheter, mais encore personne n'avait osé prendre sa défense. Aussi loue-t-il fort « ceux qui font peu de cas de leur propre vie pour aller au secours de l'homme de bien qui est en péril[4]. » Au temps des premiers *Han*, des gens hardis se faisaient chefs d'affiliations puissantes et ils étaient capables d'arrêter au besoin ou de suspendre l'application des lois. Ils étaient craints et méprisés par

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIX, p. 6 v°.
2. *Mémoires historiques*, chap. CXXIX, p. 1 v° et 2 r°.
3. *Mémoires historiques*, chap. CXXIV, p. 1 v°.
4. *Mémoires historiques*, chap. CXXIV, p. 1 r°.

les honnêtes gens qui redoutaient leurs procédés de bandits. *Se-ma Ts'ien* au contraire leur consacre un chapitre où il parle d'eux en termes admiratifs. La justice des hommes n'est pas toujours sûre et il est tel redresseur de torts qui y voit plus clair par sa propre conscience que les juristes avec leurs codes. Comme les paysans de la Corse estiment encore un brigand qui vit caché dans le maquis après avoir assouvi une vendetta sanglante, ainsi *Se-ma Ts'ien* approuve des hommes qui étaient mis au ban de la société régulière.

Ces passages ont fort scandalisé les Confucéens qui font profession d'estimer plus la vertu que l'argent et qui regardent la justice comme le principe de toute excellence. *Pan Piao* dit de *Se-ma Ts'ien* : « Il parle des gens qui font le commerce et s'enrichissent ; aussi méprise-t-il la bonté et la justice et insulte-t-il ceux qui sont pauvres et sans ressources ; il disserte sur les gens d'entreprise ; aussi fait-il peu de cas de ceux qui observent les règles et loue-t-il une hardiesse vulgaire. Ces grands défauts qu'il a manifestés ont blessé la droite raison et c'est pourquoi il a malheureusement encouru le plus sévère des châtiments[1]. »

Se-ma Ts'ien parle souvent aussi de l'inutilité de la franchise et de l'héroïsme et il est bien probable qu'il faisait alors un triste retour sur sa propre destinée. La première de ses monographies, celle qu'il a mise à la place d'honneur en tête de toutes les autres, rappelle le souvenir de deux fidèles sujets de la dynastie *Chang*; ils refusèrent de reconnaître le roi *Ou*, fondateur de la nouvelle dynastie des *Tcheou*, et pour ne rien accepter du maître dont ils contestaient la légitimité, ils se retirèrent sur une montagne où ils finirent par mourir de faim. Ce fut un dévoûment sans résultat : « *Po I*, par haine des *Tcheou*, mourut de faim sur la montagne *Cheou-yang*; cependant ni *Wen-wang* ni *Ou-wang* ne perdirent à cause

1. Cf. l'Appendice II. Les chapitres de *Se-ma Ts'ien* auxquels *Pan Piao* fait ici allusion sont les chapitres CXXIV et CXXIX.

de cela leur royauté [1]. » De tels exemples ne font-ils pas douter qu'il y ait une Providence? « On dit : La Providence n'est pas partiale; elle est toujours avec l'homme de bien. Mais, s'il en est ainsi, *Po I* et *Chou Ts'i* pourront-ils ou non être appelés des hommes de bien? Nous avons vu combien grande fut leur bonté, combien juste fut leur conduite et cependant ils moururent de faim... J'en suis fort troublé et je me prends à douter si ce qu'on appelle la Providence existe ou non [2]. »

Une autre monographie où se trouve aussi quelques accents personnels est celle que *Se-ma Ts'ien* a consacrée au poète *K'iu Yuen*, l'auteur du *Li sao*. Ce fidèle ministre de *Hoai*, roi de *Tch'ou*, fut méconnu par son prince et se noya de désespoir. C'est un grand défaut chez les souverains de ne pas savoir distinguer ceux qui leur donnent des conseils sincères : « Un souverain, qu'il soit sot ou intelligent, vertueux ou indigne, ne peut pas ne pas désirer trouver un homme fidèle pour l'employer, un sage pour en faire son aide. Cependant les pertes de royaumes et les destructions de familles se succèdent sans interruption : qu'il y ait eu des princes excellents pour gouverner un état pendant plusieurs générations, on n'en voit aucun exemple. C'est que ceux qui sont appelés fidèles par le prince ne sont pas fidèles, ceux qui sont sages à ses yeux ne sont pas sages [3]. »

Se-ma Ts'ien énonce de nouveau cette idée en faisant allusion à lui-même d'une manière plus directe encore à la fin de son chapitre sur les *Hiong-nou* : « Dans ce que notre génération a coutume de dire des *Hiong-nou*, je m'afflige de cette recherche de la faveur d'un temps, de ce souci de flatter pour faire bien recevoir un avis, de ce subterfuge avantageux qui consiste à ne montrer que le côté favorable des choses sans entrer dans le détail... Si on veut faire prospérer un sage gouvernement, on n'y

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIV, p. 1 v°.
2. *Mémoires historiques*, chap. LXI, p. 2 r° et v°.
3. *Mémoires historiques*, chap. LXXXIV, p. 2 r°.

parviendra qu'en choisissant des généraux et des conseillers fidèles; oui, on n'y parviendra qu'en choisissant des généraux et des conseillers fidèles[1] ! »

Enfin, n'est-ce pas l'amertume d'un cœur aigri par la douleur qui s'exhale dans l'ironie avec laquelle *Se-ma Ts'ien* stigmatise la conduite des âmes vulgaires toujours promptes à aduler les grands, à les insulter lorsqu ils sont déchus? « Quand *Tchou Fou-yen* obstruait le chemin (des honneurs), tous les hauts dignitaires l'exaltaient; quand son renom fut abattu et qu'il eut été mis à mort avec toute sa famille, les officiers parlerent à l'envi de ses défauts; c'est déplorable[2] ! » Et encore : « *Ki* et *Yen*, avec toute leur sagesse, lorsqu'ils occupaient une haute position, avaient dix fois plus de clients qu'il ne leur en fallait; quand ils eurent perdu leur position, il n'en fut plus ainsi[3]. »

Cependant, si l'infortune a rendu *Se-ma Ts'ien* misanthrope, elle n'a pas fait de lui un pessimiste. Il conserve encore une ardente foi en l'un des plus nobles sentiments qui puissent faire battre le cœur humain, l'amour de la gloire. « Le sage, dit-il, a peine à quitter le monde avant d'avoir rendu son nom célèbre[4]. » C'est cette dernière croyance qui l'a rattaché lui-même à la vie; au moment où il se vit jeté en prison et condamné à une humiliation suprême, il aurait pu échapper à cette honte en renonçant volontairement à l'existence; il a préféré la subir pour terminer une œuvre qui plus tard sera bénie de louange immortelle. En une mélancolique énumération, il rappelle les grands genies qui cherchèrent dans le culte des lettres une suprême consolation : « Autrefois le Chef de l'ouest (le roi *Wen* de la dynastie *Tcheou*), quand il fut emprisonné à *Yeou-li*, développa les Changements de *Tcheou* (c'est-à-dire qu'il composa une explication des hexagrammes qui sont la matière du livre

1. *Mémoires historiques*, chap. cx, p. 13 r°.
2. *Mémoires historiques*, chap. cxii, p. 5 v°.
3. *Mémoires historiques*, chap. cxx, p. 4 r°.
4. *Mémoires historiques*, chap. lxi, p. 2 v°.

des Changements ou *I king*) ; *K'ong-tse*, quand il fut en danger dans les pays de *Tch'en* et de *Ts'ai*, composa le *Tch'oen ts'ieou* ; *K'iu Yuen*, quand il fut exilé et chassé, écrivit le *Li sao* ; *Tso K'ieou*, quand il eut perdu la vue, produisit le *Kouo yu* ; *Suen-tse*, quand on lui eut coupé les pieds, disserta sur les lois de la guerre ; (*Lu*) *Pou-wei*, quand il eut été banni dans le pays de *Chou*, transmit à la postérité le *Lu lan*; *Han Fei*, quand il était retenu prisonnier dans le pays de *Ts'in*, écrivit les « Difficultés de conseiller » et l'« Indignation de l'orphelin »; l'occasion qui a fait naître les trois cents poésies du livre de Vers a été le plus souvent l'indignation des sages. Ces hommes avaient tous quelque chagrin au cœur et, ne parvenant pas à suivre la voie qu'ils s'étaient tracée, ils dissertèrent sur les choses passées pour manifester leur pensée à la postérité. C'est pourquoi je me décide à écrire le récit des événements[1]... »

Entre tous les genres littéraires, l'histoire, non seulement est capable d'assurer à son auteur une renommée impérissable, mais encore elle est la grande distributrice d'équité qui rend à chacun le rang qui lui était dû. Si le monde insulte souvent à la franchise désintéressée et au vrai patriotisme, si une noble action est parfois méconnue, c'est au sage qu'il appartient de réparer les injustices du sort en donnant à l'homme de bien la récompense inappréciable de son éloge. L'histoire arrache à l'oubli ceux qui se sont distingués parmi leurs contemporains ; elle est la renommée qui se perpétue à travers les âges ; elle a donc une noble tâche, car elle est l'avocat du bien dans l'humanité : « Je suis venu au secours, dit *Se-ma Ts'ien*, des vertus extraordinaires et je ne me suis pas permis de perdre une seule occasion ; j'ai élevé haut le mérite et la gloire dans l'empire en écrivant les soixante-dix monographies[2]. »

Cette conception de l'histoire était nouvelle en Chine

1. *Mémoires historiques*, chap. cxxx, p. 5 v°. — C'est ce passage de l'autobiographie qui se trouve reproduit dans la lettre à *Jen Ngan*.
2. *Mémoires historiques*, chap. cxxx, p. 13 r°.

et *Se-ma Ts'ien* le fait remarquer dans une conversation qu'il eut avec *Hou Soei*[1]. Son interlocuteur lui demandait dans quel but il écrivait; lorsque Confucius composa le *Tch'oen ts'ieou*, il se servit des événements comme de leçons pour les princes; il vivait à une époque troublée où la vertu semblait avoir disparu de la terre; Confucius, en exposant les faits du passé, « prononça des blâmes et des louanges non suivis d'effet, afin de montrer d'une manière décisive ce que c'était que les rites et la justice; son livre dut être le code du vrai souverain »[2]; mais, ajoutait *Hou Soei*, les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes; l'anarchie qui désolait la période *tch'oen ts'ieou* a fait place à un gouvernement fort et respecté. En quoi la peinture du passé pourrait-elle être un enseignement pour le présent? — *Se-ma Ts'ien* répond en montrant que Confucius, dans le *Tch'oen ts'ieou*, ne s'est pas contenté de critiquer et d'approuver sans faire autre chose; il a aussi magnifié la maison royale des *Tcheou*; c'est ce second point de vue que lui-même se propose d'adopter à l'exclusion de tout autre; dans ses mains, l'histoire cesse d'être un traité de morale, elle devient le livre de noblesse d'un peuple.

Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre les quelques phrases sceptiques et découragées dont *Pan Piao* a abusé contre *Se-ma Ts'ien*; s'il a reconnu le trop grand pouvoir de l'argent, s'il a montré la vertu persécutée et le vice triomphant, il maintient cependant que, par delà la justice humaine, il reste un sanctuaire incorruptible, l'âme de l'homme de bien; les grands dévouements et les hardies résolutions sont récompensées par l'admiration désintéressée que leur donne un cœur probe.

Toutes les idées morales dont *Se-ma Ts'ien* s'est plu à railler l'abaissement dans les jugements de la foule, il en

1. Ce *Hou Soei* est le même personnage avec lequel *Se-ma Ts'ien* fut en rapports pour la réforme du calendrier (cf. p. xxxiv). La conversation de *Hou Soei* et de *Se-ma Ts'ien* se trouve relatée dans le chapitre cxxx des *Mémoires historiques*.

2. *Mémoires historiques*, chap. cxxx, p. 5 r°.

exalte la valeur absolue. Les concepts de bonté et de justice que quelques critiques trop sévères lui ont reproché de mépriser il les tient au contraire en haute estime. Parlant des seigneurs qui vécurent au temps des empereurs *Hoei* et *King*, il dit : « Pour tous j'ai dressé le tableau, depuis le commencement jusqu'à la fin, des illustres exemples par lesquels la bonté et la justice se sont glorieusement réalisées à cette époque[1]. » Dans un autre chapitre il dit : « Quand bien même on est dans une situation où on possède la puissance, l'essentiel est encore de se fonder sur la bonté et sur la justice[2]. » On ne saurait d'ailleurs prétendre que c'est *Se-ma T'an* et non son fils qui tient un tel langage car, dans cette dernière citation, *Se-ma Ts'ien*, par une dérogation à ses habitudes de style, se désigne par son nom personnel.

Il ne faut voir aussi qu'une boutade dans le passage où l'existence de la Providence est mise en doute. Assurément *Se-ma Ts'ien* n'est pas une âme dévote; ses fonctions de grand astrologue l'ont mis en rapport trop direct avec les devins et les prieurs pour qu'il n'ait pas percé leur masque; il ne se laisse plus prendre à leurs grimaces et n'admet guère le surnaturel. Son bon sens l'empêche de croire à tous les prodiges auxquels l'empereur et sa cour ajoutaient foi. Toutefois il croit reconnaître que les événements de cette terre sont soumis à une loi céleste; si l'intervention spéciale des dieux dans tel ou tel prétendu miracle est inadmissible, il ne peut se refuser à penser que l'histoire du monde est gouvernée par une Puissance suprême. Les chutes des empires et les avènements des dynasties sont des faits si considérables que l'esprit humain se perd à vouloir en démêler les raisons; l'explication qu'on en donne est toujours si disproportionnée à l'événement qu'il peut paraître à première vue légitime de chercher une cause première qui ait elle-même préparé et disposé toutes les causes secondes en vue du but final. Comment se fait-il que le

1. *Mémoires historiques*, chap. XIX, p. 1 r°.
2. *Mémoires historiques*. chap. XVII, p. 2 r°.

faible royaume de *Ts'in* soit devenu petit à petit si puissant qu'il ait fini par conquérir tout l'empire? « Ce n'est pas sans doute à cause de l'avantage que lui donnait sa situation favorisée et difficile d'accès; mais c'est qu'il fut comme aidé par le Ciel[1]. » La fortune du fondateur de la dynastie *Han* est plus prodigieuse encore; *Kao-tsou* n'était qu'un homme du peuple, non un seigneur comme *Ts'in Che hoang-ti*, et cependant il obtint la dignité impériale; la cause d'une élévation si subite, « comment ne serait-ce pas le Ciel? comment ne serait-ce pas le Ciel[2]? »

Il importe de remarquer que toutes ces réflexions semées ici et là dans les *Mémoires historiques* n'influent en rien sur le récit des faits; il ne faudrait pas les prendre pour des principes philosophiques d'après lesquels s'orienterait la marche même de l'histoire; elles constituent un élément distinct que l'écrivain surajoute a son travail une fois terminé. L'âme d'un Thucydide et celle d'un Tacite vibrent dans leurs œuvres entières et en animent toutes les parties de la vie qui leur est propre; *Se-ma Ts'ien* au contraire se borne à compléter par de courtes appréciations personnelles des narrations anonymes auxquelles il se ferait scrupule de rien changer.

Même lorsqu'il s'agit d'événements dont *Se-ma Ts'ien* aurait pu être le témoin, il nous est le plus souvent très difficile de savoir s'il est l'auteur original de ce qu'il écrit ou s'il ne fait que reproduire des textes déjà existants. A le bien considérer d'ailleurs, il n'est pas essentiel de pouvoir établir cette distinction; rien n'est plus impersonnel que le style des *Mémoires historiques* lorsqu'ils traitent du temps présent; *Se-ma Ts'ien* n'est que le porte-parole de son époque et tout ce qu'il dit est beaucoup moins le résultat de ses réflexions et de ses observations individuelles que l'expression de ce que ses contemporains ont relaté ou pensé. C'est donc le siècle de l'empereur *Ou* qu'il faut étudier si on veut comprendre les parties qu'on pourrait appeler modernes des *Mémoires historiques*.

1. *Mémoires historiques*, chap. XV, p. 1 v°.
2. *Mémoires historiques*, chap. XVI, p. 1 v°.

CHAPITRE II

LE RÈGNE DE L'EMPEREUR OU

Ou-ti, c'est-à-dire « l'empereur guerrier », est le titre posthume qui fut décerné au souverain sous le règne duquel vécut *Se-ma Ts'ien*. C'est donc surtout par des exploits militaires que son époque fut illustrée. En outre, les expéditions que firent alors les Chinois leur apprirent à connaître leurs voisins et étendirent leur horizon scientifique. Ainsi, tant par les résultats politiques qu'elles produisirent que par l'agrandissement qu'elles donnèrent aux connaissances scientifiques, les luttes que les armées impériales eurent alors à soutenir sont le sujet qui doit attirer d'abord notre attention.

PREMIÈRE PARTIE

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Entre tous les peuples que les premiers souverains de la dynastie des *Han* occidentaux eurent à combattre, les *Hiong-nou* se montrèrent le plus redoutable. Ils furent vraiment leurs ennemis héréditaires. Leurs attaques incessantes attirèrent sur eux l'attention des historiens et c'est pourquoi nous avons sur leur compte des renseignements détaillés et précis. *Se-ma Ts'ien* est le premier

qui nous ait longuement parlé d'eux dans le CXe chapitre des *Mémoires historiques*.

Les *Hiong-nou* avaient des mœurs fort analogues à celles des Mongols actuels, dont ils occupaient d'ailleurs le territoire[1]. Ils étaient pasteurs et par conséquent nomades : les bestiaux épuisent vite les ressources d'un pâturage et doivent se déplacer pour gagner de nouvelles prairies; les *Hiong-nou* suivaient donc leurs troupeaux qui consistaient surtout en chevaux, en vaches, en moutons et en chameaux. Ils se nourrissaient du lait et de la chair de ces animaux; ils mangeaient beaucoup de viande; ce trait caractéristique frappait les Chinois dont le régime est essentiellement végétarien. Ils avaient des vêtements de peau et des tentes en feutre. Pour prévenir les conflits qui n'auraient pas manqué de naître si deux ou plusieurs tribus avaient convoité les mêmes herbages, chaque horde avait une contrée qui lui était assignée; elle pouvait y vaguer à sa guise, mais il lui était interdit d'en franchir les limites.

Les peuples pasteurs sont le plus souvent aussi des peuples chasseurs. Les *Hiong-nou* étaient de très habiles archers et d'excellents cavaliers; les enfants s'exerçaient à chevaucher sur des moutons et à tuer à coups de flèches des rats et des oiseaux ; devenus grands, ils accompagnaient leurs aînés dans les chasses qui étaient leur occupation favorite.

Une telle vie devait les rendre bons guerriers; lors-

1. D'après les *Mémoires historiques*, chap. CX, p. 4 v°, ils étaient limitrophes de la commanderie de *Tai* (代) dont le centre est l'actuel *Yu-tcheou* 蔚州, au sud de *Siuen-hoa-fou* 宣化府, dans la province de *Tche-li*, et ils touchaient à la commanderie de *Yun-tchong* 雲中, qui correspond à la préfecture actuelle de *Yu-lin* 榆林府, au pied de la Grande Muraille dans le nord de la province de *Chàn-si* : nous voyons d'autre part, dans les récits des expéditions que les Chinois dirigèrent contre eux, qu'ils dominaient aussi dans toute la région du lac Barkoul.

qu'ils souffraient de la disette, ils venaient faire des incursions sur le territoire chinois et opéraient des razzias dans les villages. On l'a remarqué avec justesse, le nomade est toujours une sorte de brigand aux yeux des populations sédentaires; aussi les *Hiong-nou* sont-ils volontiers traités de voleurs par les historiens chinois qui les accusent de ne connaître ni les rites ni la justice. Comme les Arabes d'Afrique, ils fondaient subitement sur une région et y semaient la désolation et le carnage, puis ils s'évanouissaient aussi vite qu'ils étaient venus; les lourdes armées chinoises qui se lançaient à leur poursuite faisaient souvent de longues marches dans le désert sans même parvenir à apercevoir leurs insaisissables ennemis.

Dans leur organisation familiale, les *Hiong-nou* étaient polygames. A la mort d'un homme, son fils épousait toutes ses femmes, à l'exception de celle qui était sa propre mère. De même, un fils devait épouser toutes les femmes de son frère mort. On retrouve cette coutume chez les Mongols de Gengis-Khan[1]. Elle scandalisait fort les Chinois, car la forme sous laquelle un peuple conçoit le mariage ne manque jamais de lui paraître chose sacrée et inviolable.

Quand les Chinois entrèrent d'abord en contact avec eux, ces barbares n'avaient aucune écriture; mais il faut croire qu'ils en inventèrent une plus tard, puisque *Se-ma Ts'ien* cite des lettres que leurs chefs envoyèrent aux empereurs. Le fait que l'historien nous donne, à quelques pages de distance, ces deux renseignements en apparence contradictoires prouve qu'il rapporte des traditions de dates diverses sans se mettre en peine de savoir comment elles peuvent s'accorder entre elles.

La religion des *Hiong-nou* semble avoir été fondée sur l'adoration des forces de la nature, tandis que celle des Chinois avait pour principe le culte des ancêtres. Cha-

1. D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 14.

que matin leur chef suprême allait saluer le soleil levant; chaque soir il se prosternait devant la lune. Il ne faisait d'expédition guerrière que lorsque la lune était dans son plein. Les *Hiong-nou* n'avaient point l'habitude d'élever des tumulus sur les sépultures ni de planter des arbres à l'entour : lorsqu'un personnage important mourait, on immolait sur sa tombe jusqu'à cent ou mille de ses femmes et de ses serviteurs. Boire du sang dans le crâne d'un ennemi était la cérémonie qui consacrait pour eux un traité [1].

C'est dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère que les *Hiong-nou* se constituèrent pour la première fois en nation unie et forte. Leur organisation politique nous est exposée par *Se-ma Ts'ien* assez en détail (*Mémoires historiques*, chap. CX, p. 4) ; à leur tête était un chef appelé le *chen-yu* ; au-dessous de lui se trouvaient deux grands dignitaires, les rois *t'ou-k'i*, c'est-à-dire sages, de gauche et de droite. Le roi *t'ou-k'i* de gauche résidait à l'orient et était l'héritier désigné du *chen-yu* ; le roi *t'ou-k'i* de droite commandait dans l'occident. A des rangs inférieurs étaient d'autres fonctionnaires : les rois *kou-li* de gauche et de droite ; les généralissimes de gauche et de droite ; les grands gouverneurs de gauche et de droite ; les grands *tang-hou* de gauche et de droite ; les seigneurs *kou-tou* de gauche et de droite ; puis venaient des chefs de mille hommes, de cent hommes et de dix hommes.

En étudiant cette administration, on voit que les *Hiong-nou* devaient être de race turke : la division des fonctionnaires en orientaux et occidentaux indiquée par les expressions de « gauche » et de « droite » répond exactement à ce que nous savons des Turks qui emploient les mots *sol* « gauche » et *ong* « droite » pour désigner l'est et l'ouest; de même, les chefs de mille hommes sont les *ming-baschy* des Turks; les chefs de cent hommes sont les *jüs-baschy* et les chefs de dix hommes sont les *on-*

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 2e partie, p. 4 v°. Cf. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 81.

baschy[1]. Les mots *Hiong-nou* qui expriment quelques-unes de ces fonctions ne sont pas moins significatifs : le titre complet du *chen-yu* était : *tcheng-li kou-t'ou chen-yu*[2], ce que les Chinois traduisent par « le majestueux Fils du ciel »; le mot *tcheng-li* qui a le sens de « ciel » est évidemment une transcription du mot turk *tengri*. — Le mot *t'ou-k'i*. disent encore les historiens chinois, signifie « sage », en sorte qu'on dit indifféremment « les rois *t'ou-k'i* » ou « les rois sages »; le mot turk *doghri* a en effet le sens de « droit, fidèle, sincère[3]. » Enfin dans l'inscription gravée en l'an 733 de notre ère en l'honneur du *teghin Kul*, il est dit que ce prince turk reçut le titre de roi *t'ou-k'i*; cette même stèle considère d'ailleurs comme un ancêtre des Turks *Tou-kioue* le *chen-yu* des *Hiong-nou*, *Hou-han-sié*, qui, en l'an 51 avant J.-C., vint prêter serment d'allégeance à la Chine[4]. Ces remarques confirment l'opinion émise par Bitschurin que les *Hiong-nou* sont les ancêtres des Turks que nous trouvons sous les noms de *Tou-kioue* et de *Ouïghours* à l'époque des *T'ang*; c'est à cette opinion que se rattache M. Radloff dans sa préface au *Kudaktu Bilik*.

Sous le règne de *Ts'in Che-hoang-ti*, les *Hiong-nou* avaient été tenus en respect par ce souverain à la main de fer; refoulés derrière le redoutable rempart de la Grande Muraille, ils avaient cessé de franchir le fleuve

1. W. Radloff, *Das Kudaktu Bilik des Jusuf chass-haschib aus Bâlasagun* (Saint-Pétersbourg, 1891), Theil I, p. LVIII.

2. *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 1re partie, p. 4 v° 其國稱之曰撐犂孤塗單于. Cette phrase est une addition importante de *Pan Kou* au texte de *Se-ma Ts'ien* qu'il copie cependant assez fidèlement dans toute la première partie de ce chapitre.

3. Cf. Kingsmill, *Journ. of the China Branch of the Roy. As. Society*, vol. XXVI, p. 122.

4. Voir le texte de cette stèle dans la brochure de M. G. Schlegel : *La stèle funéraire du Téghin Giogh...*, Leyde, 1892 (extrait du *Journal de la Société finno-ougrienne de Helsingfors*) et dans la 2e livraison de la publication de M. Radloff, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*.

Jaune et d'exercer leurs déprédations parmi les populations voisines de la frontière. Mais, après la mort de *Ts'in Che-hoang-ti*, ils reprirent toute leur insolence et infligèrent plus d'une humiliation aux premiers empereurs de la dynastie *Han*.

L'empereur *Ou* engagea la lutte avec plus de vigueur que ses prédécesseurs ; il était sur le trône depuis cinq ans à peine quand il tenta d'attirer les *Hiong-nou* dans une embuscade à *Ma-i* (à l'est de la préfecture secondaire de *Cho*, province de *Chān-si*). Le *chen-yu* fut à deux doigts de sa perte ; mais il s'aperçut au dernier moment du piège où on l'attirait et put se retirer.

L'affaire de *Ma-i* laissa les Chinois et les *Hiong-nou* fort irrités les uns contre les autres ; aussi les voyons-nous aux prises presque incessamment dans les années 130, 127, 124 et 123. En 121, le général *Houo K'iu-p'ing*, à la tête de dix mille cavaliers, sortit de Chine par le territoire qui est aujourd'hui la préfecture de *Kan-tcheou*, dans le *Kan-sou*. Il dépassa les monts *Yen-tche*, au sud-ouest de *Kan-tcheou* et, à 500 kilomètres plus à l'ouest, il livra bataille pendant sept jours consécutifs aux *Hiong-nou*. Dans cette campagne, il eut à combattre le roi de *Hieou-tch'ou*, sujet *Hiong-nou*, qui occupait le territoire de la préfecture actuelle de *Leang-tcheou*, dans le *Kan-sou*. Il le vainquit et lui enleva la statue d'or à laquelle il offrait des sacrifices. L'importance de cet incident a été fort exagérée par les commentateurs chinois qui ont admis, à la suite de *Yen Che-kou*, que cette statue représentait le Bouddha ; le bouddhisme aurait donc pénétré dans le *Kan-sou* dès la fin du IIe siècle avant notre ère. Mais rien ne justifie une pareille hypothèse ; il n'y a pas un mot dans le texte de *Se-ma Ts'ien* qui indique ce qu'était la statue du roi de *Hieou-tch'ou* ; peut-être n'y faut-il voir que l'image d'un de ses ancêtres[1]. Aucun passage des *Mémoires historiques* ne fait allusion au bouddhisme.

1. Le fils du roi de *Hieou-tch'ou*, *Kin Mi-ti*, prisonnier à la cour

L'été de cette même année, *Houo K'iu-p'ing* remporta une nouvelle victoire sur les *Hiong-nou*. Deux autres armées, commandées l'une par *Kong-suen Ngao*, l'autre par *Li Koang*, eurent moins de succès.

En automne, les rois de *Hoen-sié* (*Kan-tcheou-fou*) et de *Hieou-tch'ou* (*Leang-tcheou-fou*) qui avaient été battus par les Chinois, craignirent que le *chen-yu* ne les fît mettre à mort; ils projetèrent de se soumettre à l'empereur. Cependant le roi de *Hieou-tch'ou* hésitait encore; le roi de *Hoen-sié* l'assassina et vint se rendre avec tout son peuple. Cet événement livra aux Chinois une partie considérable du *Kan-sou* occidental.

En l'année 119, l'empereur tenta un effort décisif contre les *Hiong-nou*. Le général en chef *Wei Ts'ing*, ayant sous ses ordres quatre autres généraux renommés et cinquante mille cavaliers, sortit par la commanderie de *Ting-siang* (aujourd'hui *Koei-hoa-tch'eng*, à l'extrémité nord-ouest du *Chăn-si*, en dehors de la Grande Muraille). Il surprit le *chen-yu I-tché-sié* à la tête de ses soldats; on en vint aux mains; un vent violent soulevait une poussière intense qui empêcha les *Hiong-nou* de reconnaître le nombre de leurs ennemis; ils se crurent assaillis par des forces très supérieures aux leurs et se débandèrent. Le *chen-yu*, accompagné seulement de quelques cavaliers, s'enfuit dans le nord. *Wei Ts'ing* tua ou fit prisonniers dix-neuf mille barbares. Pendant qu'il remportait ce grand succès, le général *Houo K'iu-p'ing* se couvrait aussi de gloire; il était sorti de l'empire plus à l'ouest, par la commanderie de *Tai* (aujourd'hui *Siuen-hoa-fou*, province de *Tche-li*) et s'était avancé à mille kilomètres à l'intérieur du pays *Hiong-nou*; il s'empara de plus de quatre-vingts chefs barbares et fit les sacrifices *fong* et *chan*, symboles de la prise de possession du territoire, sur les montagnes *Lang-kiu-siu* et *Hou-yen* (*Mém. hist.*, chap. cx, p. 10 r° et v°).

de Chine, adorait l'image de sa mère. L'idolâtrie de son père n'était sans doute pas différente. Cf. *La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties* Han, p. 26.

Cette campagne fut la dernière grande expédition dirigée contre les *Hiong-nou*; dans la suite, plusieurs généraux les attaquèrent avec des succès divers, mais aucun d'eux n'eut sous ses ordres une armée aussi nombreuse que celles de *Wei Ts'ing* et de *Houo K'iu-p'ing*. Ce fut, à vrai dire, le triomphe remporté en l'an 119 qui assura aux Chinois une supériorité marquée sur leurs adversaires. Malgré les échecs qu'ils essuyèrent quelquefois dans la suite, ils acquirent en cette occasion un prestige qui devait durer longtemps.

Si les troupes impériales eurent souvent quelque difficulté à vaincre les *Hiong-nou*, c'est qu'elles avaient affaire à un adversaire qui, non seulement était brave de nature, mais encore avait appris leur propre tactique. Les peines édictées contre les généraux chinois qui s'étaient laissés battre étaient si sévères que plusieurs d'entre eux préférèrent se rendre à l'ennemi plutôt que de retourner à la cour avouer leur défaite; ce furent ces transfuges qui initièrent les *Hiong-nou* à la stratégie savante. *Tchao Sin* en l'an 123, *Tchao P'o-nou* en 103, *Li Ling* en 99, *Li Koang-li* en 90 firent ainsi défection à leur patrie, les uns pour toujours, les autres pour un temps plus ou moins long. Quelle indignation excitaient en Chine ces trahisons, c'est ce que *Se-ma Ts'ien* apprit à ses dépens, lorsqu'il voulut défendre *Li Ling*.

En définitive, l'empereur *Ou* combattit pendant tout son règne contre les *Hiong-nou*, sans parvenir à les soumettre complètement; le dangereux ennemi que ses prédécesseurs avaient déjà affronté inquiétera encore ses descendants pendant de nombreuses années. Cette lutte n'est d'ailleurs qu'un épisode du grand drame qui domine toute l'histoire de l'empire du Milieu; avec des alternatives de succès et de revers, la Chine n'a pas cessé, pendant sa longue existence, de combattre les nomades du nord; la conquête des Mongols au XIIIe siècle, celle des Mandchous au XVIIe peuvent nous apprendre ce que serait devenue la patrie de *Se-ma Ts'ien* si les *Hiong-nou* avaient remporté l'avantage. L'historien a eu conscience de la gravité du péril auquel résistaient

les armées impériales et c'est pourquoi il a consacré une notable partie de son œuvre à parler soit des *Hiong-nou* eux-mêmes, soit des généraux qui guerroyaient contre eux.

Ce n'était pas seulement par des colonnes militaires envoyées en pays ennemi que l'empereur *Ou* avait cherché à détruire la puissance des *Hiong-nou*; il eut recours aussi aux moyens diplomatiques et tenta de nouer des alliances avec les peuples qui pouvaient être disposés à faire cause commune avec lui. Parmi ces nations étrangères, aucune ne devait être plus hostile aux *Hiong-nou* que les *Ta Yue-tche*; battus une première fois par le *chen-yu Mo-tou* vers l'année 176 avant notre ère, ils avaient été complètement défaits par le *chen-yu Lao-chang* en l'an 165 avant J.-C.; leur roi avait été tué et, de son crâne, suivant la coutume barbare, le chef turk s'était fait une coupe à boire. Plus d'un siècle après cet événement, quand des ambassadeurs chinois allèrent signer un traité d'alliance avec le *chen-yu Hou-han-sié*, ce fut dans le crâne de l'ancien roi des *Yue-tche* qu'on but le sang pour ratifier solennellement la convention [1]. Après ce désastre, les *Ta Yue-tche* cherchèrent leur salut dans la fuite; ils se retirèrent d'abord dans la vallée de l'Ili, mais ils ne tardèrent pas à en être délogés par les *Ou-suen* et, recommençant un nouvel exode, ils se portèrent vers l'ouest; puis ils tournèrent au sud, franchirent l'Iaxartes et envahirent la Sogdiane qui appartenait alors au royaume gréco-bactrien; cet état, connu des Chinois sous le nom de *Ta-hia*, se trouvait déjà affaibli par les attaques du roi parthe Mithridate Ier (174-136 av. J.-C.); il fut incapable de résister aux envahisseurs; les *Ta Yue-tche* purent refouler la population *Ta-hia* au sud de l'Oxus et s'établir eux-mêmes au nord de ce fleuve; ils ne devaient pas tarder à le traverser pour pénétrer en Bactriane; ce sont eux enfin qui, au commencement du Ier siècle de notre ère, conquerront l'Inde et fonderont le grand empire indo-scythe.

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XCIV, 2e partie, p. 4 v°.

La lutte à outrance qu'avaient soutenue les *Ta Yue-tche* contre les *Hiong-nou* fut connue en Chine par les récits de quelques prisonniers turks. L'empereur *Ou* ne savait sans doute pas que les *Ta Yue-tche* avaient dû fuir jusqu'en Sogdiane et il les croyait encore établis dans la vallée de l'*Ili* lorsqu'il projeta de contracter une alliance avec eux contre l'ennemi commun. Il chargea de cette mission, prédestinée à l'insuccès, un certain *Tchang K'ien*. *Tchang K'ien* partit en l'an 138 avant J.-C., avec une escorte d'une centaine de personnes; il sortit de Chine par la frontière du nord-ouest et fut presque aussitôt arrêté par les *Hiong-nou* qui l'envoyèrent au *chen-yu Kiun-tch'en*[1]. *Tchang K'ien* feignit d'accepter de bonne grâce sa détention; il se maria, eut des enfants et resta une dizaine d'années chez les barbares; on cessa de le surveiller de près; il en profita pour s'enfuir un beau jour avec ses compagnons. Se dirigeant vers l'ouest, il arriva d'abord dans le Ferganah, siège du royaume de *Ta-yuan*; il y fut bien accueilli et le roi lui donna des guides qui le menèrent dans le pays de *K'ang-kiu*, au nord du Syr-daria; aller de *Ta-yuan* dans le *K'ang-kiu* serait aujourd'hui passer de Kokand à Tachkend. Les gens de *K'ang-kiu* conduisirent *Tchang K'ien* dans le pays des *Ta Yue-tche*; il dut donc franchir de nouveau le Syr-daria pour arriver dans les contrées situées entre ce fleuve et l'Amou-daria, à l'ouest du Ferganah. Parvenu au terme de son voyage, *Tchang K'ien* ne tarda pas à reconnaître qu'il n'en tirerait aucun avantage diplomatique; les *Ta Yue-tche* se trouvaient bien dans leur nouvelle patrie; ils avaient oublié leur haine mortelle contre les *Hiong-nou*; ils ne se souciaient guère des Chinois, trop éloignés maintenant pour qu'une alliance avec eux fût profitable. *Tchang K'ien* passa un an (probablemont l'année 128) chez les *Ta Yue-tche* et les suivit, peut-être dans une campagne qu'ils faisaient contre l'état de *Ta-hia*, jusqu'aux confins de ce royaume; mais

1. Le *chen-yu Kiun-tch'en* avait succédé en 161 avant J.-C. à son père, le *chen-yu Lao-chang*.

il ne put rien obtenir et dut partir après s'être heurté à une fin de non-recevoir absolue. Dans son voyage de retour, il fut de nouveau fait prisonnier par les *Hiong-nou* et resta dans leur pays plus d'une année; mais en 126 avant notre ère, le *chen-yu Kiun-tch'en* mourut; son frère cadet, *I-tché-sié*, et son fils se disputèrent le pouvoir; *I-tché-sié* finit par l'emporter et prit le titre de *chen-yu*; *Tchang K'ien* profita de ces troubles pour s évader; il rentra en Chine avec sa femme turke et un seul de ses cent compagnons.

Si le but particulier que s'était proposé *Tchang K'ien* n'avait pas été atteint, son expédition eut cependant des résultats considérables en ouvrant aux Chinois tout un monde nouveau pour eux. *Se-ma Ts'ien* nous a conservé, en l'abrégeant peut-être, le texte même du rapport que l'ambassadeur présenta à son souverain; on y trouve décrits d'une manière sommaire, mais précise, les états de *Tá-yuan* (Ferganah), des *Ou-suen* (vallée de l'Ili), de *K'ang-kiu* (au nord du Syr-daria), de *Ngan-ts'ai* (steppes des Kirghiz), des *Ta Yue-tche* (Sogdiane), de *Ngan-si* (Parthie), de *Tiao-tche* (Chaldée?), de *Ta-hia* (Bactriane). *Tchang K'ien* avait noté si ces peuples étaient nomades ou sédentaires; il indiquait quelles étaient leur population et leur force militaire. Incidemment il parlait des sources du *Hoang-ho* et il admettait à ce sujet une assez bizarre théorie qui fut longtemps acceptée des Chinois; selon lui, les rivières de Khoten et de Kachgar qui se réunissent pour former la rivière Tarim, étaient les véritables sources du *Hoang-ho*; les eaux du lac Lop-nor, dans lequel se déverse le Tarim, devaient couler sous terre vers le sud-est et reparaître au sud du Koukounor à l'endroit où naît en effet le *Hoang-ho*. Cette conception géographique très erronée révélait du moins aux Chinois toute une région, le Turkestan oriental, sur lequel ils n'avaient eu jusqu'alors que les plus vagues notions. *Tchang K'ien* fit encore une autre remarque qui devait avoir une grande portée; lorsqu'il était dans le pays de *Ta-hia*, il y avait trouvé avec surprise des bambous et des toiles qui provenaient des provinces chi-

noises connues aujourd'hui sous les noms de *Yun-nan* et de *Se-tch'oan*; il interrogea les indigènes sur la manière dont ils se procuraient ces marchandises; il apprit d'eux l'existence du riche et puissant pays de *Chen-tou* (l'Inde), à travers lequel passaient des caravanes qui apportaient les produits du sud de la Chine jusqu'en Afghanistan. *Tchang K'ien* conçut l'idée qu'on pourrait communiquer avec les royaumes d'Occident par une route méridionale, au lieu de s'obstiner à vouloir se frayer un chemin au nord à travers le territoire *Hiong-nou*.

A la suite de l'ambassade de *Tchang K'ien*, nous voyons la politique de l'empereur *Ou* s'orienter dans deux directions nouvelles : pour se mettre en rapport avec les fameux royaumes d'Occident, elle cherche d'une part à détacher des *Hiong-nou* les petits états qui occupaient l'ouest du *Kan-sou* actuel et le Turkestan oriental; elle tente d'autre part de s'ouvrir dans le sud le chemin de l'Inde.

Les *Ta Yue-tche* n'avaient pas pu rester sur les bords de l'Ili parce qu'ils en avaient été chassés par les *Ou-suen* qui s'étaient établis dans cette région; or, la vallée de l'Ili, qui crée une coupure dans le système montagneux du *T'ien-chan*, est la grande route de Chine en Occident. *Tchang K'ien* fit valoir aux yeux de l'empereur que, s'il pouvait s'assurer l'amitié des *Ou-suen*, il n'aurait plus à craindre que ses ambassadeurs fussent arrêtés par les *Hiong-nou*. *Ou-ti* approuva ce raisonnement et, en l'an 115 avant J.-C., il envoya *Tchang K'ien* lui-même, escorté de trois cents hommes, pour traiter avec les *Ou-suen*[1]. Le plénipotentiaire chinois fit preuve dans cette nouvelle mission d'une grande habileté; il ne put cependant parvenir entièrement à ses fins; les *Ou-suen* se trouvaient alors divisés en trois factions rivales et le vieux roi, qui était à la tête de l'une

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIII, p. 9 et suiv.; — *Ts'ien Han chou*, chap. LXI, p. 3 v°; — chap. XCVI, 2e part., p. 1 v°; — *T'ong kien kang mou*, 2e année *Yueng ting*.

d'elles, sentait son pouvoir trop affaibli pour s'allier franchement aux *Han*. Il se montra néanmoins très favorable à *Tchang K'ien* qui put déléguer quelques-uns de ses subordonnés dans le Turkestan, en Bactriane, en Parthie et jusqu'en Inde; mais il est fort improbable que les officiers envoyés dans ces trois derniers pays y soient jamais parvenus.

Ce furent les cités du Turkestan oriental et, plus loin encore, le Ferganah ou royaume de *Ta-yuan*, qui entrèrent alors en relations suivies avec les *Han*. Le Turkestan chinois est un désert de sable coupé par de nombreux fleuves dont les bords sont comme des oasis où toute la vie se concentre. Une telle configuration géographique prédispose ce pays au morcellement politique [1]; les villes qui s'élèvent sur les rives des cours d'eau sont séparées entre elles par des landes arides et restent isolées les unes des autres. Au temps des *Han*, chacune de ces cités était un petit royaume; on ne comptait pas moins de trente-six états indépendants depuis Pidjan à l'est jusqu'au Belour-tagh qui limite à l'ouest, cette région. A la suite de la victoire remportée vers l'an 176 avant notre ère par le *chen-yu Mo-tou* sur les *Ta Yue-tche*, la plupart des principautés du Turkestan avaient reconnu la suprématie des *Hiong-nou*. Si l'empereur *Ou* ne réussit pas à substituer sa suzeraineté à celle de ses rivaux [2], il parvint du moins à se mettre pendant quelque temps en relation avec les cités du bassin de la rivière Tarim ; il leur envoya des ambassadeurs; il fit avec elles des échanges de présents. A vrai dire, il eut souvent à vaincre les difficultés que lui suscitaient les rois dont ses envoyés traversaient les territoires. Les états de *Leou-lan* (Pidjan) et de *Kou-che* (Tourfan et Ouroumtsi) se montrèrent particulièrement hostiles; en l'an 108, l'empereur se résolut à briser leur résistance ; le général *Tchao P'o-nou* alla donc les attaquer ;

1. Cf. Richthofen, *China*, t. I, p. 28-29.

2. Ce ne fut qu'en l'an 59 avant J.-C. que *Tcheng-ki* fut nommé gouverneur du Turkestan.

il fit prisonnier le roi de *Leou-lan* et vainquit celui de *Kou-che*; la route de l'ouest fut dès lors débarrassée de tout obstacle.

Les Chinois purent ainsi pénétrer jusqu'au royaume de *Ta-yuan*; le Ferganah et le Zarafchan étaient des contrées très florissantes. *Tchang-k'ien* avait parlé avec éloge de la belle race de chevaux qu'on y élevait; l'empereur envoya plusieurs fois chercher quelques-uns de ces coursiers renommés dont on disait que la sueur était de sang. Les gens de *Ta-yuan* finirent cependant par se lasser des demandes des Chinois et refusèrent catégoriquement à un émissaire impérial de lui rien donner. L'envoyé s'emporta et mit en pièces le petit cheval d'or qu'il avait été chargé de donner en présent au roi de *Ta-yuan*; lorsqu'il fut parti pour rentrer dans son pays, on le fit assassiner par les habitants de *Yeou-tch'eng*, ville située dans l'est du *Ta-yuan*. L'empereur *Ou*, en apprenant le meurtre de son ambassadeur, entra dans une grande fureur; il avait triomphé récemment du petit état de *Leou-lan* et crut qu'il viendrait aussi facilement à bout du *Ta-yuan*; il ordonna donc à *Li Koang-li* d'aller châtier ce peuple insolent; ce général était le frère aîné de la concubine impériale *Li*; la mission dont on le chargeait était un honneur; on lui décerna par avance le titre de maréchal de *Eul-che*[1], *Eul-che* étant

1. M. Terrien de Lacouperie a proposé (*Babylonian and Oriental Record*, t. VII, p. 84, note 955) de lire *Ni-che* au lieu de *Eul-che* le nom de cette ville qui s'écrit 貳師 et il retrouve dans les chevaux de *Ni-che* les fameux coursiers niséens dont parlent plusieurs auteurs grecs, notamment Hérodote et Strabon. Quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne me paraît pas admissible. Si le mot 貳 se prononce *ni* dans quelques très rares occasions (le Dictionnaire de *K'ang-hi* n'indique pas cette prononciation), les commentateurs ont le soin de le faire remarquer et, dans le cas présent, ils restent muets; mais à supposer même qu'on dût dire *Ni-che* au lieu de *Eul-che*, serait-on en droit d'identifier *Ni-che* avec la Νησαία de Strabon? C'est ici une question de méthode; M. Terrien de Lacouperie croit que, lorsqu'il a signalé deux noms de sons similaires, il a démontré leur identité;

la capitale du royaume de *Ta-yuan*. *Li Koang-li* partit dans l'automne de l'année 104 avant notre ère; une grande disette sévissait alors dans tout le Turkestan; l'armée chinoise fut obligée pour s'approvisionner, de faire successivement le siège des cités qu'elle rencontrait et qui s'obstinaient à lui refuser des vivres; elle parvint avec la plus grande peine jusqu'à cette même ville de *Yeou-tch'eng* où l'ambassadeur chinois avait trouvé la mort et ce fut pour essuyer sous ses murs une défaite si

pour ma part, au contraire, je pense que ces analogies phonétiques ne peuvent servir qu'à confirmer des rapprochements autorisés au préalable par des faits et qu'elles n'ont jamais en elles-mêmes une force probante suffisante; la Νησαία de Strabon se trouvait à l'extrémité sud-ouest de l'Hyrcanie, c'est-à-dire fort au sud de l'Oxus et à une grande distance du Ferganah; peut-on placer dans ce pays la ville de *Eul-che*? La marche à suivre pour résoudre ce problème me paraît être de chercher si quelque texte peut nous éclairer sur la position de cette cité. Le livre des *T'ang* (*T'ang chou*, chap. CCXXI, 2e partie, p. 2 r°) dit : « Le *Ts'ao* oriental est appelé parfois des quatre noms suivants : *Choai-tou-cha-na*, *Sou-toei-cha-na*, *Kie-pou-tsiu-na* ou *Sou-tou-che-ni*; il se trouve au nord des monts *Pouo-si*; c'est le territoire de la ville de *Eul-che* au temps des *Han*. 東曹或曰率都沙那蘇對沙那劫布呾那蘇都識匿四。凡名。居波悉山之陰。漢貳師城地也。. Le pays de *Ts'ao* de l'époque des *T'ang*, est bien connu; il faisait partie de la confédération de huit cités qui se groupait sous l'autorité du prince de Samarkand (cf. ma traduction des Voyages de *I-tsing*, p. 74). Il se divisait lui-même en quatre petits états secondaires dont l'un était appelé le *Ts'ao* oriental; le *Ts'ao* oriental, comme nous l'apprenons par ce texte, était aussi appelé *Choai-tou-cha-na*; sous les transcriptions diverses que l'histoire des *T'ang* donne de ce nom (la transcription *Kié-pou-tsiu-na* est mise ici par erreur, car elle représente le Kaboutan ou *Ts'ao* occidental), on reconnaît le *Sou-tou-li-se-na* de *Hiuen-tchoang*. M. Vivien de Saint-Martin (*Hiuen-tchoang*, t. III, p. 279) identifie Satrouchna ou Osrouchna, comme l'appellent les historiens musulmans, avec la localité actuelle d'Oura-tépé sur la route de Khodjend à Samarkand. Là devait donc être située la ville de *Eul-che* qui était la capitale du royaume de *Ta-yuan*, puisque le roi y résidait (ce n'est que plus tard que la capitale devint la ville de *Koei-chan*).

complète que *Li Koang-li* se résolut à rebrousser chemin; après deux ans d'absence, ce général revenait, ayant perdu les huit ou les neuf dixièmes de ses soldats. L'empereur, très irrité de cet insuccès, défendit sous peine de mort à *Li Koang-li* et aux débris de son armée de dépasser *Toen-hoang*; cette bande de loqueteux exténués fut donc obligée de rester cantonnée dans un pays sauvage à l'extrémité occidentale de l'empire. Cependant, en l'an 103, les *Hiong-nou* avaient infligé aux Chinois une grande défaite et le général *Tchao P'o-nou* s'était rendu aux barbares. On s'émut à la cour de ces insuccès répétés; plusieurs hauts dignitaires étaient d'avis d'abandonner entièrement les expéditions dans le Turkestan et de tourner toutes les forces de l'empire contre les *Hiong-nou*; mais l'empereur songeant que, s'il laissait impuni le royaume de *Ta-yuan*, il devrait renoncer à toute relation avec les contrées occidentales, se résolut à faire encore une tentative : en l'an 102, il envoya soixante mille hommes de renfort a *Li Koang-li*; celui-ci parvint cette fois, malgré les extrêmes difficultés du voyage, à atteindre la capitale du royaume de *Ta-yuan*; il n'avait plus que trente mille hommes lorsqu'il arriva sous les murs de *Eul-che*; il fit le siège de cette ville pendant quarante jours; *Eul-che* n'avait pas de puits à l'intérieur de ses murs; on y amenait l'eau du dehors; les Chinois coupèrent les canaux et prirent la ville par la soif. Une révolution éclata dans la cité; le roi *Mou-koa*[1] fut assassiné et les grands officiers de l'état proposèrent à *Li Koang-li* d'entrer en composition; ce général accepta leurs ouvertures; il recut d'eux plusieurs dizaines de chevaux excellents et trois mille chevaux ordinaires, moyennant quoi il s'engagea à ne pas entrer dans la ville. Après avoir fait nommer roi de *Ta-yuan* un certain *Mei-ts'ai*, il se retira. A son retour, il chargea un de ses lieutenants d'attaquer la cité de *Yeou-tch'eng* dont

1. M. Terrien de Lacouperie veut voir dans ces deux mots la transcription du nom grec *Mégas*. C'est possible, mais ce n'est pas prouvé.

l'armée fut battue et le roi mis à mort. En 101, *Li Koang-li* revenu à la capitale, se vit récompenser de son lointain triomphe par le titre de marquis de l'Ouest des mers. Un an environ après le départ de l'armée chinoise, *Mei-ts'ai* fut assassiné et les gens de *Ta-yuan* choisirent pour leur chef un certain *Chan*, parent de l'ancien roi légitime *Mou-koa* ; cette révolte n'influa pas cependant sur les bons rapports du *Ta-yuan* avec la Chine ; le nouveau souverain envoya un de ses fils en otage à la cour des *Han* et pendant le règne de l'empereur *Ou*, plus de dix ambassades chinoises arrivèrent sans difficulté dans le Ferganah et le Zarafchan [1].

Quant aux mesures que prit l'empereur *Ou* pour tenter de s'ouvrir le chemin du *Ta-hia* en passant par l'Inde, elles sont tellement liées à la politique qu'il suivit à l'égard des pays situés au sud du *Yang-tse* qu'il est impossible de les en détacher. Nous avons donc maintenant à étudier la ligne de conduite que tint la Chine, à la fin du IIe siècle avant notre ère, à l'égard des populations méridionales.

Si l'empereur *Ts'in Che-hoang-ti* avait pu franchir le *Yang-tse* et faire respecter son nom jusqu'en Indo-Chine, ce triomphe avait été éphémère ; à sa mort, la rébellion éclata de toutes parts. Des immenses régions qui s'étendaient au delà du grand fleuve, les premiers souverains de la dynastie des *Han* occidentaux n'avaient guère conservé que les territoires correspondant aux provinces actuelles de *Kiang-si* et de *Hou-nan* et au nord de la province de *Koang-tong*, avec les petites parties du *Kiang-sou* et du *Ngan-hoei* qui dépassent le *Yang-tse*. A *Tch'ang-cha* résidait un roi qui n'était en réalité qu'un fonctionnaire chinois. Mais à l'est et à l'ouest de cette enclave, le pays était indépendant.

A l'orient [2], on trouvait le long de la mer le royaume

1. Tout ce qui précède est tiré du chapitre CXXIII des *Mémoires historiques*.

2. Pour ce qui concerne les royaumes de *Tong-hai* ou *Yue Tong*

de *Tong-hai* (ou de *Yue Tong-hai*, aujourd'hui la province de *Tche-kiang*) et le royaume de *Min Yue* (aujourd'hui la province de *Fou-kien*); les princes de ces deux états étaient descendants de ce *Keou Tsien*, roi de *Yue*, qui avait été, aux temps de la dynastie *Tcheou*, un puissant souverain. Plus au sud, un ancien officier de *Ts'in Che-hoang-ti*, *Tchao T'o*, avait fondé un grand empire, le *Nan Yue*, qui, bien qu'ayant sa capitale à Canton, paraît avoir compris la majeure partie de l'Indo-Chine orientale; lui et ses descendants sont regardés par les historiens annamites comme la troisième des dynasties qui régnèrent sur leur pays; c'est la dynastie *Triêu*, *Triêu* étant la prononciation annamite du nom de famille *Tchao*.

Du côté de l'ouest [1], on rencontrait l'important royaume de *Tien* dont la capitale devait être située non loin du moderne *Yun-nan-fou* [2]. L'origine en était ancienne: le roi *Wei* du pays de *Tch'ou*, qui régna de 339 à 329 avant J.-C., avait envoyé le général *Tchoang Kiao* conquérir ces régions; sur ces entrefaites, le royaume de *Ts'in* attaqua celui de *Tch'ou* et *Tchoang Kiao* se vit dans l'impossibilité de revenir; il en prit assez aisément son parti, s'installa sur les bords du lac *Tien* et se tailla là une principauté qui s'appela, du nom du lac, le royaume de *Tien*. Une foule d'autres petits états s'étaient constitués dans ces contrées du sud-ouest depuis qu'elles avaient secoué le joug chinois; les plus considérables étaient celui de *Yé-lang* (aujourd'hui sous-préfecture de *T'ong-tse*, préfecture de *Tsoen-i*, pro-

hai et de *Min-yue*, voyez le chap. CXIV des *Mémoires historiques*. Pour l'histoire du royaume de *Nan Yue*, voyez le chap. CXIII.

1. Cf. chap. CXVI des *Mémoires historiques*.

2. D'après le grand ouvrage sur le *Yun-nan* publiée en 1807 par *Che Fan* 師範, sous le titre de *Tien-hi* 滇繫 (chap. I, 1re partie, p. 10 v°), *Tchoang Kiao* avait établi sa capitale à *Tsiu-lan-tch'eng* 苴蘭城, à environ 5 kilomètres au nord du moderne *Yun-nan-fou*.

vince de *Koei-tcheou*), celui de *K'iong* (aujourd'hui sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*), celui de *Si* (aujourd'hui sous-préfecture de *Ya-ngan*, préfecture de *Ya-tcheou*, province de *Se-tch'oan*), celui de *Tso* (aujourd'hui sous-préfecture de *Li-kiang*, préfecture de *Li-kiang*, province de *Yun-nan*) et celui de *Jan-mang* (aujourd'hui préfecture secondaire de *Meou*, province de *Se-tch'oan*); plus au sud enfin les *Koen-ming* occupaient le territoire du moderne *Ta-li fou*, dans la province de *Yun-nan*.

En l'an 138 avant notre ère, le roi du *Min Yue* attaqua celui du *Yue Tong-hai* et l'assiégea dans sa capitale, *Tong-ngeou* (aujourd'hui *Wen-tcheou-fou*, non loin du bord de la mer, dans le sud de la province de *Tche-kiang*). Les Chinois vinrent au secours du souverain menacé et celui-ci, par reconnaissance, peut-être aussi par crainte de son trop puissant protecteur, demanda à faire partie de l empire ; il vint s'établir avec tout son peuple entre le *Yang-tse-kiang* et la rivière *Hoai*; le royaume de *Tong-hai* cessa dès lors d'exister.

En 135, le belliqueux roi du *Min Yue* se retourna contre son voisin du sud et envahit l'état de *Nan Yue* ; celui-ci réclama à son tour l'appui de la Chine. Lorsqu'ils apprirent l'approche des troupes impériales, les gens de *Min Yue* prirent peur; ils tuèrent leur roi *Yng* et nommèrent à sa place son frère cadet *Yu-chan* qui implora des Chinois son pardon et l'obtint[1]. Le général chinois *Wang Koei* profita de son succès pacifique pour envoyer un de ses officiers, nommé *T'ang Mong*, porter ses instructions au roi du *Nan Yue*[2]. Ce *T'ang Mong* se trouvait être un observateur avisé; comme on lui donnait à manger des confitures faites avec le fruit de l'arbre appelé *Hovenia dulcis*, il demanda aux gens de *Nan Yue* comment ils se procuraient ces conserves; on lui répondit qu'elles étaient apportées du nord-ouest par les bateaux qui descendaient le fleuve *Tsang-ko*; ce fleuve,

1. *Mémoires historiques*, chap. CXIV, p. 1 v°.
2. *Id.*, chap. CXVI, p. 1 v°.

dans son cours inférieur, n'est autre que le *Si-kiang* qui se déverse dans la mer à Canton[1]. De retour à la capitale, *T'ang Mong* interrogea des marchands du pays de *Chou* (*Se-tch'oan*); il apprit d'eux que les fruits de l'*Hovenia dulcis* se trouvaient dans leur pays, qu'on les exportait dans le royaume de *Yé-lang* (province de *Koei-tcheou*) et que les bateliers du *Tsang-ko* les faisaient parvenir jusque dans la capitale du *Nan Yue* (Canton). *T'ang Mong* comprit alors l'importance qu'àvait le *Si-kiang*; tout comme les Européens sont aujourd'hui bien convaincus de l'utilité que ce fleuve est appelé à prendre comme voie de pénétration dans l'intérieur de la Chine et insistent pour en obtenir le libre parcours, ainsi *T'ang Mong* se rendit compte qu'on pourrait s'en servir pour le transport de troupes qui prendraient Canton à revers et détruiraient par une attaque imprévue la puissance du royaume de *Nan Yue*. Si l'ambassade de *T'ang Mong* n'est pas aussi célèbre que celle de *Tchang K'ien*, elle n'en a pas moins eu des résultats considérables, car ce fut grâce aux renseignements qu'elle fournit que les Chinois devinrent maîtres de toutes les régions au sud du *Yang-tse*.

A vrai dire, ils n'atteignirent pas ce résultat du pre-

1. Les géographes européens considèrent que le *Si-kiang* prend sa source dans la province de *Yun-nan*, à peu de distance au sud du lac de *Tien*; ils regardent la rivière *P'an* 盤 qui a sa source dans la province de *Koei-tcheou* et se réunit au *Si-kiang* en amont de *Tong-lan* 東蘭, comme un affluent de gauche du *Si-kiang*; de même, la rivière *Yu* 鬱 qui arrose la préfecture de *Nan-ning* 南寧, dans le *Koang-si* et se réunit au *Si-kiang* à *Siun-tcheou* 潯州, est, à leurs yeux, un affluent de droite du *Si-kiang*. Pour les géographes chinois, la rivière *P'an* est le cours supérieur du *Tsang-ko*; comme, d'autre part, ils marquent une communication entre le *Si-kiang* et la rivière *Yu* à travers le territoire de la préfecture de *Se-ngen* 思恩, c'est la rivière *Yu* qui est pour eux la continuation du *Tsang-ko*; enfin, à partir de *Siun-tcheou-fou*, le *Tsang-ko* se confond avec le *Si-kiang* (cf. *T'ong kien tsi lan*, chap. xv, p. 15 r°).

mier coup. Sans doute l'empereur *Ou* prêta l'oreille aux conseils de *T'ang Mong* et fit des ouvertures au prince de *Yé-lang* pour pouvoir pénétrer à travers le *Koei-tcheou* jusqu'au *Si-kiang*. Le prince de *Yé-lang* se montra d'abord bien disposé; son pays fut considéré comme territoire de l'empire et on l'appela (130 av. J.-C.) commanderie de *Kien-wei*[1]; d'autre part, le fameux poète *Se-ma Siang-jou* se rendit dans le sud du *Se-tch'oan* pour y faire pénétrer la civilisation chinoise. Mais des révoltes locales ne tardèrent pas à éclater sur plusieurs points; en 126, sur le rapport du haut fonctionnaire *Kong-suen Hong*, qui avait été chargé d'inspecter ces pays, l'empereur renonca à y maintenir son autorité afin de diriger toutes ses forces contre les *Hiong-nou*.

En l'an 122[2] cependant, l'attention du gouvernement se porta de nouveau du côté du sud; à la suite des récits de *Tchang K'ien*, on avait deviné la route qui mène du *Yun-nan* en Inde en passant par la Birmanie et on avait résolu de la tenter. Plusieurs missions se dirigèrent donc de ce côté; mais elles furent arrêtées et quelques-unes d'elles massacrées par les barbares *Koen-ming* qui doivent être les ancêtres des Kashyens actuels. Ce fut à cette occasion que les *Han* entrèrent pour la première fois en communication avec le royaume de *Tien* (*Yun-nan-fou*); leurs messagers y furent d'ailleurs fort mal reçus et le roi de *Tien*, *Tch'ang-k'iang*, à qui sans doute ils vantaient la majesté impériale, leur répondit en se proclamant l'égal du Fils du ciel. On dut attendre quelques années pour châtier cette insolence.

Ce fut le royaume de *Nan Yue* qui obligea la Chine à

1. Ainsi on donna d'abord le nom de commanderie de *Kien-wei* au territoire de *Yé-lang*, c'est-à-dire à la préfecture actuelle de *Tsoen-i* dans le *Koei-tcheou*. Mais, en l'an 109, le nom de *Kien-wei* fut attribué à la contrée qui correspond aujourd'hui à la préfecture de *Siu tcheou* 敘州, dans le *Se-tch'oan* (cf. *Li tai t'ong kien tsi lan*, 5e année *Yuen koang*).

2. *Mémoires historiques*, chap. CXVI, p. 2 r°. Le *Ts'ien Han chou*, chap. LXI, p. 2 v°, donne la date 123 avant J.-C.

intervenir de nouveau d'une manière active dans le sud. En l'an 113 avant notre ère, le roi de *Nan Yue*, *Yng-ts'i*, était mort; son fils n'était qu'un enfant et ce fut sa femme qui exerça en réalité le pouvoir. La régente était une Chinoise que *Yng-ts'i* avait épousée au temps où il vivait comme otage à la cour des *Han*; l'empereur profita de cette circonstance pour se créer des intelligences dans le *Nan Yue*; la reine, qui était de mœurs assez légères, avait eu en Chine, avant son mariage, des relations avec un certain *Ngan-kouo Chao-ki*[1]; ce fut cet homme même que l'empereur, avec une habileté tout orientale, choisit pour être son messager auprès d'elle. *Ngan-kouo Chao-ki* ne tarda pas à être de nouveau l'amant de la régente et il sut lui persuader de reconnaître la suzeraineté absolue de la Chine. Mais alors l'opinion publique s'émut dans le royaume de *Nan Yue*; on s'indigna qu'une étrangère, séduite par un de ses compatriotes, fît bon marché de l'indépendance de la patrie. Le vieux conseiller *Lu Kia* fut l'interprète du sentiment populaire et s'éleva avec force contre les projets de la cour; la reine tenta de le faire assassiner; il échappa au guet-apens qu'elle avait préparé. Les Chinois envoyèrent, en l'an 112, deux mille hommes pour appuyer la régente. Alors *Lu Kia* se révolta ouvertement en publiant la proclamation suivante[2]:

« Le roi est jeune; la régente est une Chinoise d'origine; de plus, elle a un commerce illicite avec l'envoyé des *Han*; son seul désir est de se soumettre à l'empire, de prendre tous les trésors de nos anciens rois et d'aller les offrir au Fils du ciel, afin de s'attirer ses bonnes grâces, d'emmener beaucoup de personnes à sa suite, et, arrivée à *Tch'ang-ngan* (la capitale des *Han*), de les retenir et de les vendre comme esclaves. Elle profite pour elle-même d'un avantage momentané et ne se préoccupe pas des dieux tutélaires de la famille *Tchao* pour faire des plans et des projets profitables à dix mille générations. »

1. *Mémoires historiques*, chap. CXIII, p. 2 v°.
2. *Mémoires historiques*, chap. CXIII, p. 3 r°.

Les rebelles, commandés par *Lu Kia*, tuèrent le jeune roi, la régente et tous les envoyés chinois, puis ils marchèrent contre les deux mille hommes des troupes impériales et les battirent aisément. Ils mirent sur le trône le frère aîné du roi qu'ils avaient assassiné; c'était un certain *Kien-té*, fils d'une concubine de l'ancien roi *Yng-ts'i*. L'empereur se vit obligé, pour venger le meurtre de ses ambassadeurs, d'entreprendre une expédition considérable; il n'envoya pas moins de six généraux qui, par des routes différentes, se réunirent devant Canton. L'un de ces chefs d'armée suivait la voie indiquée autrefois par *T'ang Mong* et descendait le fleuve *Tsang-ko*. En l'an 111, au milieu d'un incendie allumé pendant la nuit aux deux points opposés de la ville, les Chinois pénétrèrent dans Canton; le vieux *Lu Kia* et le roi *Kien-té* qui avaient tenté de s'enfuir en mer sur une jonque furent faits prisonniers; tout le royaume dont ils avaient inutilement voulu sauver l'indépendance devint territoire de l'empire.

Cette victoire sur le plus puissant état du sud assura aux armes impériales une suprématie incontestée. A leur retour, les Chinois purent soumettre toutes les peuplades comprises sous le nom de barbares du sud-ouest; ils tuèrent ceux qui résistèrent et firent reconnaître aux autres leur suzeraineté. Le roi de *Yé-lang* (préfecture de *Tsoen-i*, province de *Koei-tcheou*) et le roi de *Tien* (préfecture de *Yun-nan*, province de *Yun-nan*), rendirent hommage à la cour; toutes ces vastes régions furent transformées en commanderies de l'empire et *Se-ma Ts'ien*, comme nous l'avons vu plus haut (p. XXXI), fut au nombre des fonctionnaires chargés de veiller à cette réorganisation administrative. « On espérait, dit expressément l'historien *Pan Kou*[1], former ainsi le commencement d'une chaîne continue de territoires qui s'étendrait jusqu'au *Ta-hia*. » Cependant les ambassades qu'envoya de nouveau l'empereur pour essayer de se mettre en communication, à travers l'Inde, avec les

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LXI, p. 4 r°.

contrées occidentales, furent derechef arrêtées par les *Koen-ming* (préfecture de *Ta-li*, province de *Yun-nan*) et, malgré les punitions infligées à ces tribus turbulentes, aucun émissaire impérial ne put franchir leur pays.

Pendant la campagne contre le *Nan-yue*, l'attitude du roi de *Tong-yue* avait été louche; il avait prétendu venir en aide aux Chinois, mais en réalité s'était tenu sur la réserve; il avait même eu des relations secrètes avec les rebelles du *Nan-yue*. Aussi le général victorieux, *Yang P'ou*, demanda-t-il à l'empereur de parfaire son triomphe dans le sud en attaquant le *Tong-yue*[1]. Il n'y fut pas autorisé; mais le roi de *Tong-yue*, en apprenant les dispositions hostiles de l'armée chinoise, se révolta. En l'an 110, l'empereur dut donc entrer de nouveau en campagne; la guerre civile éclata aussitôt dans l'état de *Tong-yue*; le roi fut assassiné et le parti vainqueur se rendit aux Chinois. Par une de ces mesures radicales dont était coutumière la politique des souverains de ce temps, tous les habitants du pays furent transportés au nord du *Yang-tse-kiang* et l'ancien royaume de *Tong-yue* ne fut plus qu'une contrée déserte.

Après avoir assuré sa domination dans le sud par les guerres des années 111 et 110 avant notre ère, l'empereur *Ou* put reporter toutes ses forces contre l'ennemi du nord; nous avons vu quelles furent les péripéties de son long duel contre les *Hiông-nou*, mais il est un épisode de cette lutte que nous avons passé sous silence et qui cependant s'y rattache indirectement, car il est bien certain qu'en allant batailler dans le nord de la Corée, l'empereur avait l'arrière-pensée d'enserrer les *Hiong-nou* du côté de l'est[2], comme il essayait de les enfermer du côté de l'ouest en établissant son influence

1. *Mémoires historiques*, chap. CXIV; p. 2 r°.

2. Cette opinion est énoncée par *Lieou Hin* (劉歆) cité par *Siu-song* (徐松) dans son excellent commentaire du chapitre XCVI du *Ts'ien Han chou*, publié en 1829 (2e partie, p. 31 r°).

dans la vallée de l'Ili. Lorsque l'empereur était monté sur le trône, il avait trouvé sur sa frontière nord-est, dans un territoire qui occupait la presqu'île du *Leao-tong* et le nord-ouest de la Corée, un état indépendant appelé *Tch'ao-sien*. Au commencement du IIe siècle avant notre ère, un certain *Wei-man* avait profité des des troubles qui agitèrent les premières années de la dynastie *Hàn*, pour se tailler là une principauté. Il avait établi sa capitale à *Wang-hien* (aujourd'hui *P'ing-jang*)[1], au bord de la rivière *Pei* (aujourd'hui appelée fleuve *Ta-t'ong*, en Corée). Il s'était reconnu vassal des empereurs de Chine mais s'était gardé de remplir aucune des obligations qu'il avait de ce chef; son fils, et après lui son petit-fils, *Yeou-k'iu*, tinrent la même conduite. En l'an 109 avant notre ère, l'empereur *Ou* envoya *Ché Ho* inviter *Yeou-k'iu* à de meilleurs sentiments; l'ambassadeur ne put rien obtenir; furieux de sa déconvenue et craignant la colère de son maître, il tua traîtreusement un prince de *Tch'ao-sien* qui l'escortait et revint annoncer à la cour qu'il avait mis à mort un général ennemi; il fut nommé gouverneur de la partie orientale du *Leao-tong* en récompense de sa prétendue prouesse. Mais alors le roi *Yeou-k'iu* se révolta; il attaqua et tua *Ché Ho*. L'empereur résolut de le punir; il envoya une armée de terre et une flotte pour investir la capitale du *Tch'ao-sien*. Le siège dura longtemps : des dissentiments s'élevèrent entre le chef de la flotte et le général des troupes de terre; celui-ci finit par arrêter son collègue et par s'arroger le commandement de toutes les forces impériales; chez les assiégés aussi des divisions éclatèrent; le roi fut assassiné en l'an 108 avant notre ère; un capitaine qui voulut continuer la résistance n'eut pas assez d'autorité pour s'imposer aux partisans de la paix; enfin après une lutte de plus d'une année pendant laquelle se donnèrent carrière toutes les intrigues et les fourberies

1. *P'ing-jang* fut aussi la capitale de l'état de *Kao-li* 高驪, au temps de la dynastie *T'ang*.

orientales, la ville se rendit. Le *Tch'ao-sien* devint territoire chinois.

Les guerres dont nous venons d'esquisser l'histoire furent, somme toute, glorieuses. Elles reculèrent fort les limites de l'empire; le territoire chinois reçut pendant cette période les accroissements suivants : en 127, la commanderie de *Cho-fang* (au delà du fleuve Jaune, à l'angle ouest du grand contour que fait ce cours d'eau dans le nord de la province de *Chàn-si*); en 125, la commanderie de *Si-ho* (à l'angle est de ce même grand contour, entre le fleuve Jaune et la Grande Muraille); en 115, les commanderies de *Tsieou-ts'iuen* (aujourd'hui préfecture de *Sou-tcheou*, province de *Kan-sou*) et de *Ou-wei* (ancien territoire de la tribu *Hieou-tch'ou*; aujourd'hui préfecture de *Leang-tcheou*, province de *Kan-sou*); en 111, les commanderies de *Tchang-yé* (ancien territoire de la tribu *Hoen-sié*; aujourd'hui préfecture de *Kan-tcheou*, province de *Kan-sou*) et de *Toen-hoang* (aujourd'hui sous-préfecture de *Toen-hoang*, préfecture secondaire de *Ngan-si*, province de *Kan-sou*). — Au sud, l'ancien royaume de *Nan Yue* forma, en l'an 111, neuf commanderies, à savoir, dans ce qui est aujourd'hui la Chine propre, celles de *Nan-hai* (aujourd'hui Canton, province de *Koang-tong*), de *Ts'ang-ou* (aujourd'hui sous-préfecture de *Ts'ang-ou*, préfecture de *Ou-tcheou*, province de *Koang-si*), de *Yu-lin* (sous-préfecture de *Koei-p'ing*, préfecture de *Siun-tcheou*, province de *Koang-si*), de *Ho-p'ou* (aujourd'hui sous-préfecture de *Hai-k'ang*, préfecture de *Lei-tcheou*, province de *Koang-tong*), — dans l'Indo-Chine française, les commanderies de *Kiao-tche* (aujourd'hui *Hanoï*), de *Kieou-tchen* (aujourd'hui *Thanh-hoa*) et de *Je-nan* (aujourd'hui *Koang-nam*), — enfin, dans l'île de *Haï-nan*, les commanderies de *Tchou-yai* (au nord de l'île) et de *Tan-eul* (comprenant le sud et le centre de l'île). — En cette même année 111, les victoires remportées sur les barbares du sud et du sud-ouest permirent de créer les commanderies de *Ling-ling* (au sud-ouest de l'actuel *Ts'iuen-tcheou*, préfecture de *Koei-lin*, province de *Koang-si*), de *Tsang-ko*

(ancien territoire du marquis de *Ts'ie-lan*, aujourd'hui préfecture secondaire de *P'ing-yue*, province de *Koei-tcheou*), de *Tch'en-li* (ancien territoire de la principauté de *Tso*, aujourd'hui sous-préfecture de *Li-kiang*, préfecture de *Li-kiang*, province de *Yun-nan*), de *Yue-soei* (ancienne principauté de *K'iong*, aujourd'hui sous-préfecture de *Si-tch'ang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'oan*), de *Min-chan* (ancienne principauté de *Jan-mang*, aujourd'hui préfecture secondaire de *Meou*, province de *Se-tch'oan*) et de *Ou-tou* (ancienne principauté de *Po-ma*, à l'ouest de l'actuelle sous-préfecture de *Tch'eng*, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Kan-sou*). — En l'an 109, les commanderies de *I-tcheou* (ancien royaume de *Tien*, aujourd'hui préfecture secondaire de *P'ou-ning*, préfecture de *Yun-nan*, province de *Yu-nan*) et de *Kien-wei* (aujourd'hui sous-préfecture de *I-pin*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Se-tch'oan*) complétèrent la réorganisation des contrées du sud. — Enfin en l'année 108, après la défaite du royaume de *Tch'ao-sien*, on établit les quatre commanderies de *Lo-lang* (aujourd'hui district de *P'ing-jang* ou *Hpyeng-yang*, en Corée), de *Hiuen-t'ou*) aujourd'hui *Hien-hing* ou *Ham-heng*, dans le nord de la côte est de la Corée), de *Lin-t'oen* (au sud-ouest de *P'ing-jang?* et de *Tchen-fan* (dans le nord-ouest de la Corée?)

SECONDE PARTIE

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Le siècle de l'empereur *Ou* n'a pas été illustré dans l'histoire de la Chine seulement par les capitaines dont les exploits donnèrent à cet âge un prestigieux renom; il est célèbre aussi par la merveilleuse floraison de talents qui le signalèrent. A ce moment l'esprit chinois atteignit une de ces époques qui, dans l'évolution des sociétés, sont dans la vie d'un peuple ce que sont les chefs-d'œuvre dans la carrière d'un grand artiste. Un travail séculaire

d'enfantement porte alors ses fruits; on jouit de l'héritage lentement accumulé par plusieurs générations.

L'empereur *Ou* exerça le gouvernement pendant cinquante-quatre années; cette circonstance fut heureuse : les longs règnes ont cet avantage que, par l'unité de direction qu'ils impriment, ils permettent à toutes les forces latentes d'atteindre leur entier développement. En Chine en particulier, où le pouvoir est despotique, la mort du souverain est souvent l'occasion d'un bouleversement général; il suffit d'une régence faible pour que le désordre s'introduise; si un empereur se livre à la débauche, le royaume est ébranlé. A défaut de lois constitutionnelles qui assurent au gouvernement une certaine stabilité, il faut que la volonté du maître unique exerce sur les affaires une influence ferme et durable pour qu'on voie se produire cette discipline qui est aussi nécessaire aux nations que la règle morale aux individus.

Au moment où l'empereur *Ou* monta sur le trône, la dynastie dont il allait être le représentant avait grand besoin, pour affermir son pouvoir, de suivre une politique énergique et inflexible. Elle ne régnait que depuis une soixantaine d'années; avant la brève dynastie *Ts'in* qui l'avait précédée, la Chine avait toujours vécu sous un régime féodal; chaque province était un état, qui rendait sans doute hommage au Fils du ciel, mais qui jouissait en fait de la plus complète autonomie. *Ts'in Che-hoang-ti* renversa cet état de choses et concentra toute l'autorité entre ses mains; mais il n'eut pas un successeur assez habile pour continuer son œuvre colossale. Les premiers empereurs *Han* cherchèrent à la reprendre pour leur compte; ils eurent soin de ne conférer le titre de rois qu'à des membres de leur propre famille, de peur que des étrangers ne vinssent à empiéter graduellement sur leur autorité; malgré cette précaution, l'esprit particulariste des provinces subsistait[1] et ceux qui étaient

1. Après avoir parlé de la révolte des rois de *Hoai-nan* et de *Heng-chan*, *Se-ma Ts'ien* dit : « La faute n'en fut pas seulement à ces rois; c'est aussi parce que les mœurs de leurs pays étaient mauvaises; leurs

appelés à les gouverner ne tardaient pas à en profiter pour s'y rendre de plus en plus indépendants. On le vit bien sous le règne de l'empereur *King* lorsque sept rois se révoltèrent (en 156 av. J.-C.), parce que le conseiller *Tch'ao Ts'o* avait proposé de diminuer leurs privilèges [1].

Pour parer à ce danger, l'empereur *Ou*, continuant la politique de ses prédécesseurs, nomma auprès de chaque roi des conseillers, qui étaient en réalité des surveillants. Ces personnages, simples fonctionnaires révocables au gré du souverain, étaient chargés de faire au trône des rapports détaillés sur l'administration des rois et même sur leur conduite privée. Cette tâche était souvent délicate : *Tchou-fou Yen* fut mis à mort avec toute sa famille, parce que, étant conseiller du roi de *Ts'i*, il l'avait accusé d'entretenir un commerce incestueux avec sa sœur, et que le roi, en apprenant la dénonciation dont il avait été l'objet, s'était suicidé de désespoir [2].

L'empereur avait soin d'ailleurs de restreindre le pouvoir de ses parents, dès qu'il les voyait manifester des velléités d'insubordination. Ce fut ainsi qu'il punit le roi de *Heng-chan* en lui ôtant le droit de nommer dans ses états tous les officiers payés plus de 200 *che*; par cette mesure, le gouvernement de la province tomba entre les mains de créatures de l'empereur. Le roi de *Hoai-nan*, de son côté, se vit enlever, lors de sa première tentative de révolte, deux sous-préfectures [3].

Enfin ce qui porta le coup de grâce au pouvoir des seigneurs, ce fut le morcellement systématique des fiefs. *Tchou-fou Yen*, qui devait périr victime de sa propre politique, en fut le promoteur. En l'an 127 avant J.-C., il insista sur le danger de laisser des territoires étendus sous l'autorité d'un seul homme. Jusqu'alors, dans les familles princières l'aîné était le seul héritier et les autres

sujets les abaissèrent, petit à petit les dépravèrent et leur firent tenir cette conduite » (*Mémoires historiques*, chap. CXVIII, p. 9 r°).

1. *Mémoires historiques*, chap. XI, p. 1 v°, et chap. CVI en entier.
2. *Id.*, chap. CXII *ad fin.*
3. *Id.*, chap. CXVIII.

fils n'avaient rien. *Tchou-fou Yen* montra qu'on pouvait se donner l'air d'être inspiré par une vertueuse commisération pour les cadets en assurant à chacun d'eux une part de l'apanage paternel [1]. L'empereur suivit ce conseil, et, sans violence, il parvint à désagréger les fiefs dont l'importance lui portait ombrage.

Pour ne laisser aucune influence aux seigneurs, l'empereur *Ou* eut soin de les éloigner aussi de sa personne. Il ne nomma aucun d'eux à de hautes fonctions à la cour et s'entoura de gens de basse extraction. Il se passa alors dans l'organisation de la Chine une évolution analogue à celle qui se produisit en France lorsque nos anciens rois préférèrent les clercs aux nobles dont ils craignaient les empiétements. Si on passe en revue les hommes qui exercèrent les charges les plus élevées sous le règne de l'empereur *Ou*, on reconnaît qu'ils eurent presque tous les plus humbles débuts : *Kong-suen Hong*, qui devait arriver un jour au poste éminent de grand conseiller, commença par être geôlier dans une petite ville de province, et même, ayant été obligé à donner sa démission pour quelque faute commise dans son service, il fut réduit à garder des porcs [2]; *Tchou-fou Yen*, qui joua un rôle si marquant dans la lutte contre les seigneurs, fut pendant longtemps un vagabond méprisé de tous; *Wei Ts'ing*, qui devait se montrer le premier général de l'empire dans les campagnes contre les *Hiong-nou*, était un bâtard que ses demi-frères, enfants légitimes, traitaient comme un esclave et qu'ils chargeaient de mener paître les moutons [4]; *Ni K'oan*, qui fut nommé en l'an 110 au poste de *yu-che-ta-fou*, le plus considérable après celui de grand conseiller, avait dû, dans sa jeunesse, faire le métier d'homme de peine [5]. *Kin Mi-ti*, que l'empereur faisait monter avec lui sur son char et qu'il voulait, sur

1. *Mémoires historiques*, chap. CXII, p. 5 r°.
2. *Id.*, chap CXII.
3. *Id.*, chap. CXII.
4. *Id.*, chap. CXI.
5. *Ts'ien Han chou*, chap. LVIII.

son lit de mort, nommer tuteur du jeune souverain, était un prisonnier de race turke; il pouvait, à vrai dire, se réclamer d'une noble origine, étant fils de ce roi de *Hieou-tch'ou* que vainquit *Houo K'iu-p'ing*; mais il n'en était pas moins un captif et par conséquent presque un esclave; il remplissait l'office de palefrenier dans les écuries du palais quand l'empereur le remarqua et le fit venir auprès de lui[1].

Cet éloignement voulu des hommes de grande naissance, cette faveur intentionnelle accordée aux gens de peu n'étaient pas sans exciter des mécontentements. Un certain *Ki Ngan* se fit remarquer par la hardiesse de son langage; parlant à *Tchang T'ang* qui avait rédigé le code pénal et qui était le chef suprême de la justice, il lui reprocha de méconnaître les vrais principes du gouvernement et lui dit : « L'empire tout entier est d'avis que les clercs ne doivent pas être nommés aux hautes fonctions[2]. »

Malgré cette opposition de la part de quelques-uns, l'empereur *Ou* persista dans sa politique et fonda son autorité sur la base qui est restée celle de l'état chinois et qui en a fait la force jusqu'à nos jours; il nomma aux fonctions ceux qui lui paraissaient le plus dignes, sans tenir compte de leur origine. Ce fut ainsi qu'il se trouva amené à encourager la doctrine des lettrés : le taoïsme, qui avait souvent prévalu auparavant, est une théorie éminemment aristocratique; elle veut que le peuple reste dans l'ignorance, prétextant qu'il sera ainsi plus heureux; elle prêche l'unité et la simplicité dans le gouvernement, ce qui revient à dire qu'il ne faut ni code de lois pénales, ni règlements administratifs, mais une autorité implicitement reconnue de tous qui décide les affaires par sa seule présence prépondérante; — les lettrés, au contraire, donnent à tout homme le droit de participer à la direction de l'état dans la mesure où il a

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LXVIII.

2. *Mémoires historiques*, chap. CXX, p. 2 r°: 天下謂刀筆吏不可以爲公卿.

compris les rites infiniment complexes qui doivent régir l'existence privée aussi bien que la vie publique; ils placent le principe du pouvoir, non pas dans une volonté solitaire qui sera d'autant plus forte qu'elle sera plus indiscutée, mais dans une intelligence universelle que constituent et que développent tous les esprits qui pensent. Ainsi le gouvernement doit appartenir aux plus sages; l'empereur n'a que le droit de contrôle qui assure l'application régulière de ce principe; la véritable tâche du Fils du ciel n'est pas de gouverner lui-même, mais de choisir les hommes qui gouverneront. De nos jours, c'est le système des examens qui sert à recruter les fonctionnaires; sous les *Han*, il ne semble pas que cette institution ait été organisée avec la rigueur qu'elle a eue depuis; mais un certain nombre de dispositions arrêtées par l'empereur *Ou* en étaient, de fait, l'équivalent et en contenaient le germe.

En premier lieu, l'empereur ne craignit pas, dès le début de son règne, de demander les conseils des gens les plus éclairés; en 134, il proposa une sorte de concours où le prix devait être décerné à celui qui lui aurait donné les meilleurs avis sur l'art de gouverner.

En cette même année 134, il publia un édit invitant chaque province à désigner l'homme le plus vertueux et l'homme le plus intègre qui se trouvaient dans chacune d'elles. Il groupa ainsi autour de lui des personnes qui venaient de tous les points de l'empire et n'avaient d'autre recommandation que leur sagesse. En 128, il édicta des peines contre les fonctionnaires qui négligeraient le devoir de rechercher et de présenter à la cour les gens de valeur.

En l'année 124, une nouvelle institution compléta les dispositions précédentes et assura les premiers rangs aux hommes versés dans la connaissance des livres. Dès l'an 136, l'empereur avait remis en honneur la science des textes classiques en créant la charge de « lettré au vaste savoir des cinq ouvrages canoniques[1]. » Douze ans

1. 五經博士.

plus tard, il décréta qu'on adjoindrait à ces dignitaires cinquante « disciples des lettrés au vaste savoir »[1]; ceux à qui on conférait ce titre étaient choisis parmi les jeunes gens les plus instruits de tout l'empire; ils formaient comme une pépinière destinée à fournir les futurs fonctionnaires[2].

Ce ne fut pas cependant toujours par une voie aussi régulière que l'empereur *Ou* appela auprès de lui ceux qu'il voulait élever. Il choisit souvent ses favoris à son gré. Ainsi le général en chef, *Wei Ts'ing*, et le général des chevaux rapides, *Houo K'iu-p'ing*, entrèrent dans une carrière, qui devait être singulièrement brillante, parce qu'ils étaient, l'un le frère adultérin, l'autre le neveu de l'impératrice *Wei*, elle-même d'une naissance infime[3]. Le général *Li Koang-li* et l'intendant de la musique, *Li Yen-nien*, étaient tous deux frères de la concubine *Li*, qui n'était d'abord qu'une chanteuse et une danseuse, mais que l'empereur paraît avoir aimée plus que toutes ses autres femmes[4]. *Se-ma Ts'ien*, qui vivait à la cour, a été à même d'observer ces fortunes prodigieuses d'hommes obscurs qui devenaient tout-puissants et il rappelle mélancoliquement un vieux proverbe qui disait : « Il vaut mieux avoir un temps favorable que de peiner sur son champ; il vaut mieux obtenir la faveur que de posséder d'excellentes qualités[5]. » Cependant l'historien sait reconnaître le mérite partout où il se trouve et il avoue que, si les généraux *Wei Ts'ing* et *Houo K'iu-p'ing* durent leurs premiers honneurs à leur parenté avec une femme, ils avaient cependant de vrais talents qui légitimèrent leur succès[6].

1. 博士弟子

2. Les requêtes et décrets relatifs à l'institution des « disciples des lettrés au vaste savoir » se trouvent dans le CXXIe chapitre des *Mémoires historiques*. Ils ont été bien analysés par Biot dans son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine*, p. 103-111.

3. *Mémoires historiques*, chap. XLIX et chap. CXI.

4. *Ts'ien Han chou*, chap. XCIII et chap. XCVII, 1re partie.

5. *Mémoires historiques*, chap. CXXV, p. 1 r°.

6. *Id.*, chap. CXXV, p. 2 v°.

Mais parmi ces parvenus, il est toute une classe de personnages qui ne trouve pas grâce à ses yeux ; ce sont ces magiciens charlatans qui profitaient de la crédulité du souverain pour lui conter les fables les plus extravagantes. *Se-ma Ts'ien* nous dévoile, dans son Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, tous les artifices auxquels ils eurent recours : les uns étaient des alchimistes qui adressaient leur culte au fourneau dans lequel la flamme indestructible devait transmuer en or la poudre de cinabre, or si pur que les ustensiles de table faits de cette matière infusaient à celui qui s'en servait une prolongation de vie ; les autres prétendaient pouvoir entrer en communication avec des êtres surnaturels et apprendre d'eux le moyen d'être immortel ; ils allaient les attendre pendant de longs mois sur de hautes montagnes ou couraient la mer à la recherche des îles enchantées, séjour des bienheureux. D'autres enfin, calculant les années écoulées, trouvaient dans les mystérieuses concordances de la chronologie, la preuve que l'âge fortuné du premier des souverains, *Hoang-ti*, allait reparaître et ils promettaient au Fils du ciel que, comme son fabuleux prédécesseur, il monterait vivant dans les demeures éthérées. Quelques-uns de ces charlatans jouirent d'un crédit qu'il est difficile de s'imaginer; l'un d'eux, *Loan-Ta*, reçut en quelques mois des titres et des dignités qui dépassaient ceux de tous les autres hommes ; il épousa une propre fille de l'empereur ; l'année suivante cependant (112 av. J.-C.), ses supercheries furent dévoilées et il subit le supplice d'être coupé en deux par le milieu du corps. Plusieurs autres magiciens eurent un sort analogue, et, après s'être vus élevés jusqu'au faîte des honneurs, furent mis à mort. Malgré ses déconvenues répétées, l'empereur *Ou* resta jusqu'à la fin de ses jours la dupe de ceux qui flattaient sa faiblesse : c'est pour une ténébreuse affaire d'envoûtement que, dans les dernières années de sa vie, il fit périr celui de ses fils qui devait être son héritier, action barbare dont il se repentit fort quand il découvrit qu'il avait été trompé.

Si les fables que faisaient accroire au souverain des ambitieux téméraires furent souvent percées à jour et s'évanouirent sans laisser de traces, on ne saurait méconnaître que quelques-unes des idées qui furent alors proposées eurent une longue fortune et exercèrent une influence durable sur la religion chinoise. Dans un pays où le culte est une des fonctions du gouvernement, tout sacrifice nouveau devient un précédent administratif et se perpétue dans le code des ordonnances officielles. C'est pourquoi quelques-uns des changements notables que l'empereur *Ou* introduisit dans la religion y subsistèrent pendant un temps plus ou moins long. La plus considérable de ces innovations, aux yeux des contemporains, fut la célébration des sacrifices *fong* et *chan*; à vrai dire, ces cérémonies passaient pour remonter à une haute antiquité; mais l'étude des textes historiques ne nous montre point qu'elles aient été en honneur avant l'empereur *Ou* et il est vraisemblable qu'on ne les disait si anciennes que pour les faire paraître plus augustes. Ce qui est certain, c'est que, telles qu'on les accomplit pour la première fois en l'an 110 avant notre ère, elles furent considérées comme l'expression la plus haute du culte; elles étaient en effet l'acte solennel par lequel le maître des hommes invoquait le Ciel et la Terre, pour implorer d'eux la confirmation surnaturelle de son pouvoir et leur demander une longue vie. Les cérémonies *fong* et *chan* ne prirent pas fin avec la dynastie des *Han* occidentaux; sous la dynastie *T'ang* qui régna pendant les VII[e], VIII[e] et IX[e] siècles de notre ère, nous voyons les souverains les célébrer à plusieurs reprises; quoique le bouddhisme fût alors à son apogée, ces vieux rites avaient conservé toute leur importance. — Une autre modification apportée au culte de l'empereur *Ou* s'est conservée jusqu'à nos jours; nous voulons parler du sacrifice à la Terre auquel ce souverain donna une pompe inaccoutumée en le considérant comme le corrélatif du sacrifice au Ciel. Sans doute, le dualisme dut être dès les temps les plus anciens inhérent à l'esprit de la religion chinoise; à côté



des invocations au Ciel, on trouve presque toujours des prières adressées aux divinités des fleuves et des montagnes; mais le Ciel paraît avoir été de bonne heure considéré comme un terme simple, exempt de multiplicité et peut-être la cause en est-elle dans l'uniformité de la voûte azurée; c'est là ce qui a permis à quelques sinologues de dire que les anciens Chinois étaient monothéistes, en abusant de ce terme pour l'appliquer à une conception religieuse rudimentaire que nous retrouvons chez plusieurs peuples barbares; si le culte des ancêtres avait pu introduire dans cette unité primitive quelque diversité et si l'on reconnaissait cinq empereurs d'en haut correspondant aux quatre points cardinaux et au centre, le Ciel n'en était pas moins dans son ensemble une puissance unique qu'on appelait d'un seul nom. Les divinités terrestres au contraire étaient restées bien nettement distinguées entre elles suivant le canton auquel chacune d'elles présidait. L'empereur *Ou* fit donc un coup d'état quand, profitant de ce qu'une de ces divinités s'appelait la souveraine Terre, il l'éleva au-dessus de toutes les autres et en fit le symbole de la Terre en général. Par une mesure analogue, l'empereur *Ou* créa une hiérarchie entre les dieux du Ciel et il plaça au-dessus des cinq empereurs d'en haut une divinité suprême appelée *T'ai-i*, la grande Unité: cette création de la réflexion abstraite devait jouer aux siècles suivants un certain rôle dans les systèmes des philosophes.

Enfin, il y a lieu de reconnaître une relation étroite entre la religion et l'institution du Bureau de la musique, que l'empereur *Ou* fonda en l'an 120 avant J.-C. Parmi ceux qui en firent partie, il faut citer le poète *Se-ma Siang-jou*[1] et le courtisan *Li Yen-nien*. Le Bu-

1. Mayers (*Manual*, n° 658), dit que *Se-ma Siang-jou* mourut en 126 avant J.-C. Mais c'est une erreur car le *T'ong kien tsi lan* (3e année *Yuen-cheou*) dit que *Se-ma Siang-jou* fut chargé par l'empereur de composer des chants pour le Bureau de la musique fondé en l'an 120. D'autre part, le chapitre des *Mémoires historiques* (chap. CXVII) consacré à ce poète nous apprit qu'il mourut cinq ans avant le sacri-

reau de la musique fut chargé de composer des hymnes qui se chantaient aux principaux sacrifices.

Ce n'est pas seulement sur la religion que l'empereur *Ou* marqua son empreinte. Nous le voyons manifester dans toute son administration un esprit curieux et entreprenant. La grande réforme du calendrier entreprise en l'an 104 en est une preuve. Il est assez difficile de déterminer avec exactitude en quoi cette réforme consista, mais elle paraît bien avoir reposé sur des observations mathématiques d'une certaine précision. Le changement apparent le plus considérable qui en résulta fut l'adoption de la première lune du printemps comme commencement de l'année, tandis que, jusqu'alors, les *Han* avaient suivi le système de la dynastie *Ts'in* qui faisait commencer l'année à la dixième lune [1].

fice à la souveraine Terre (113 av. J.-C.) et huit ans avant les premiers sacrifices *fong* et *chan*. La date de cette mort est donc exactement 117 avant J.-C.

1. Pour passer de l'ancien au nouveau calendrier, il fallut donc qu'une année commençât à la dixième lune et finît quinze mois plus tard, au dernier jour de la douzième lune ; ce fut la 1re année *t'ai tch'ou* qui eut ainsi quinze lunaisons; dans les calculs de la chronologie chinoise il est donc important de se rappeler que cette année-là a une durée exceptionnellement longue et correspond dans notre comput du temps aux dates suivantes :

Le 1er mois	de la 1re année *t'ai tch'ou*	est la 10e lune	=	nov.-déc. 105.
Le 2e	—	— 11e —	=	déc. 105-janv 104.
Le 3e	—	— 12e —	=	janvier-fév. 104.
Le 4e	—	— 1e —	=	fév.-mars 104.
. . . .	. . . .	. . . .	. .	. . . .
Le 13e	—	— 10e —	=	nov.-déc. 104
Le 14e	—	— 11e —	=	déc. 104-janv. 103.
Le 15e	—	— 12e —	=	janv.-fév. 103.

On pourrait être tenté de dire, d'une manière plus précise encore, que le premier onzième mois de la première année *t'ai tch'ou* commença le 21 décembre 105 avant J.-C., puisque *Se-ma Ts'ien* nous dit (*Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, 1re trad., p. 87) que le premier jour de ce mois, qui était un jour *kia tse*, coïncida avec le solstice d'hiver. Mais il est à remarquer que le calcul par lequel on peut trouver la date exacte européenne qui correspond au jour *kia tse* du



Après l'année 104, on s'en tint, à trois insignifiantes exceptions près[1], au système inauguré par l'empereur *Ou* et ce fut la première lune, celle qui est désignée par

onzième mois de la première année *t'ai tch'ou*, ne donne pas comme résultat le 21 décembre. En voici la preuve : le Dr Fritsche (*On chronology and the construction of the Calendar*, Saint-Pétersbourg, 1886, p. 28-31) a remarqué que 80 années juliennes comprennent un nombre entier de cycles de 60 jours (365,25 × 80 = 487 × 60) et que par conséquent un tableau des notations chinoises qui correspondent aux 1er janvier des quatre-vingts premières années de l'ère chrétienne pourra servir à calculer (en calendrier Julien) toutes les dates après J.-C.; pour les dates avant notre ère, on n'a évidemment qu'à lire à rebours le tableau de M. Fritsche, en considérant que le 1er janvier de l'an 1 avant J-C. a dû être désigné par les mêmes caractères que le 1er janvier de l'an 80 après J.-C., — que le 1er janvier de l'an 2 avant J.-C. correspond au 1er janvier de l'an 79 après J -C. et ainsi de suite. Par ce moyen, on trouve que le 1er janvier de l'an 105 avant J.-C. a dû être un jour *i tch'eou*, second terme d'un cycle sexagénaire; or du 1er janvier au 30 novembre il s'est écoulé (l'année 105 av. J.-C. étant bissextile) 30 + 29 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 + 31 + 30 + 31 + 30 = 334 jours; d'autre part, 334 jours comprennent 5 cycles sexagénaires entiers, plus 34 jours; et comme le 1er janvier était lui-même le deuxième jour d'un cycle sexagénaire, le 30 novembre sera le 34 + 2 = 36e jour du cycle; de ce 36e jour jusqu'au 1er jour du cycle suivant, c'est-à-dire jusqu'au prochain jour *kia tse*, il y a donc 60 — 36 + 1 = 25 jours. Le solstice d'hiver est donc assigné au 25 décembre. — *Se-ma Ts'ien* (*Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, 1re trad., p. 71) nous fournit encore le moyen de faire le calcul pour un autre cas; il nous apprend en effet que, la cinquième année *yuen-ting* (113-112 av. J.-C.), le solstice d'hiver eut lieu le premier jour du onzième mois et que ce jour était un jour *sin-se*, dix-huitième du cycle. Or le 1er janvier de l'année 113 avant J.-C. est un jour *koei wei*, vingtième du cycle; le 30 novembre sera donc un jour 34 + 20 = 54e du cycle; de ce 54e jour jusqu'au 18e du cycle suivant, il s'écoule 60 — 54 + 18 = 24 jours; le solstice d'hiver est donc assigné au 24 décembre. — Nous signalons ces singularités sans pouvoir en donner une explication satisfaisante.

1. Cf, le P. Hoang, *A notice of the Chinese calendar*, p. 13 : en 237, on choisit comme premier mois le mois *tch'eou*; en 689 et en 761, le mois *tse*; mais ces modifications furent bientôt abandonnées.

le caractère cyclique *yn*, qui resta le commencement de l'année.

Une autre innovation qui, pour n'avoir aucun fondement scientifique, n'en devait pas moins jouer un rôle considérable dans la constitution de la chronologie chinoise, fut l'adoption de noms particuliers donnés à des périodes plus ou moins longues de temps (*nien hao*). Jusqu'au temps de l'empereur *Ou*, on avait compté les années d'après les règnes des souverains ; on disait : la 1re, la 2e, la 3e, etc. années de l'empereur un tel. Mais, en l'an 114 avant notre ère[1], un officier proposa de nom-

1. Les érudits chinois ne sont pas d'accord sur la date exacte de l'institution des *nien hao* ; suivant *Tchao I*, auteur du *Eul che eul che tcha ki* (j'ai cité son témoignage *in extenso* dans ma première trad. du *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, p. 56) cette institution aurait commencé à la période *yuen cheou*, c'est-à-dire 122-117 avant J.-C. ; les auteurs du *T'ong kien tsi lan* sont plus précis encore et disent qu'elle eut lieu la première année de cette période soit en 122 avant J.-C. D'autre part, si l'on s'en rapporte au texte même de *Se-ma Ts'ien* dans le *Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, la proposition d'instituer des *nien hao* daterait seulement de l'année qui précède la 4e année *yuen ting*, c'est-à-dire de l'an 114 avant J.-C. ; en outre le commentateur *Yng Chao* (IIe siècle ap. J.-C., cité par le *T'ong kien tsi lan*, 1re année *yuen-ting*) remarque que, d'après les historiens, on aurait trouvé un trépied merveilleux en l'an 116 et un autre trépied à la même place en l'an 113 ; selon lui, ces deux découvertes se réduisent à une seule qui eut lieu en l'an 113 ; mais on fit rentrer dans la période *origine-trépied* les quatre années précédentes et on fixa le commencement de cette période à l'année 116 avant J.-C. Ainsi la proposition d'instituer des *nien hao* fut formulée en l'an 114 avant J.-C. ; cette proposition fut adoptée en l'an 113, à la suite de la trouvaille du trépied merveilleux et c'est alors qu'on divisa les années déjà écoulées du règne de l'empereur *Ou* en périodes nommées d'après les prodiges qui y étaient apparus ; d'après *Se-ma Ts'ien*, on n'aurait d'ailleurs distingué avant la période *yuen-ting* que trois périodes appelées *kien-yuen*, *yuen-koang* et *yuen-cheou* (*Traité sur les sacrifices* fong *et* chan, 1re trad., p. 56) ; mais il fait erreur, car l'intercalation de la période *yuen-ché* entre la période *yuen-koang* et la période *yuen-cheou* est nécessaire pour donner à chacune de ces périodes la longueur de six ans qu'elles doivent toutes avoir.

mer les années d'après les prodiges qui se manifestaient comme des faveurs d'en haut; sa suggestion paraît avoir été adoptée en l'an 113; cette année-là, on trouva un trépied merveilleux et on comprit sous le nom de période *origine-trépied* (*yuen-ting*) les années 116 à 111; on reporta le nom de période *origine-capture* (*yuen-cheou*) aux années 122 à 117, parce qu'en 122 on avait pris un animal étrange qui avait une corne unique sur la tête : les années 134 à 129 furent appelées *origine-éclat* (*yuen-koang*), à cause de l'apparition au firmament d'une étoile très brillante; les années 140 à 135, premières du règne de l'empereur *Ou*, furent appelées *origine-fondamentale* (*kien-yuen*).

Dans l'ordre des faits économiques, l'influence personnelle de l'empereur *Ou* n'a pas été moins sensible. Le commerce avait pris un grand essor avec l'avènement de la dynastie *Han*; les royaumes rivaux étaient devenus les provinces d'un seul empire et les barrières élevées par la guerre avaient disparu. « Le pays à l'intérieur des mers, dit *Se-ma Ts'ien*[1], fut unifié; on ouvrit les passes et les ponts; on enleva les interdictions qui fermaient les montagnes et les étangs. C'est pourquoi les riches marchands et les grands commerçants parcoururent tout l'empire. Il n'y eut aucun des objets d'échange qui n'allât partout, on obtenait ce qu'on voulait. » L'empereur *Ou* chercha à développer cet essor naissant; il fit en particulier de nombreuses tentatives pour ouvrir des canaux[2] afin de faciliter les communications; l'un de ces canaux, parallèle à la rivière *Wei*, raccordait la capitale, *Tch'ang-ngan*, avec le fleuve Jaune et rendit de grands services; d'autres entreprises du même genre furent moins heureuses, soit parce que les difficultés du percement étaient insurmontables pour les ingénieurs de ce temps, soit parce que les fleuves, mal endigués, changeaient leur

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIX, p. 3 v°.
2. Sur les canaux percés par l'empereur *Ou*, voyez tout le chapitre XXIX des *Mémoires historiques*.

cours et laissaient à sec la tranchée qu'ils devaient alimenter.

Mais ce qui frappa de stérilité tous les plans que fit l'empereur pour assurer le bien-être matériel du pays, ce fut l'épuisement général que ne tardèrent pas à produire les longues guerres où il s'était engagé. Le mauvais état des finances est le revers de la médaille dans ce siècle si grand sous d'autres aspects. Aussi voyons-nous le gouvernement obligé de recourir à une série de mesures dont les effets durent être déplorables [1]. En l'an 123, on institua la noblesse militaire [2], ainsi appelée non parce que ceux qui l'obtenaient s'étaient signalés par leur bravoure à la guerre, mais parce que l'argent dont ils payaient cette distinction était destiné à l'armée; cette noblesse comportait onze degrés; le premier degré coûtait 170,000 pièces de monnaie et, pour chaque degré supplémentaire, on exigeait 20,000 pièces; pour avoir le plus haut grade, il fallait donc donner 370,000 pièces, ce qui équivalait à 37 livres d'or pur [3]. En l'an 97, on fit un nouveau règlement sur le rachat des peines, abus que la pénurie du trésor avait fait entrer dans les coutumes de l'empire; pour abaisser une peine d'un degré (par exemple, dans le code actuel, pour transformer une condamnation à la mort par strangulation en bannissement perpétuel), il fallait payer 500,000 pièces de monnaie, soit 50 livres d'or [4] : « Ceux qui apportèrent leurs richesses à l'état, dit *Se-ma Ts'ien* [5], furent nommés aux charges publiques; ceux qui livrèrent leur fortune échappèrent au châtiment; les principes du choix et de la recommandation se corrompirent; le désintéressement et l'honneur se contrefirent. »

1. Voir à ce sujet tout le chapitre xxx des *Mémoires historiques*.

2. *Tong kien tsi lan*, 6e année *yuen-cho*, et *Mémoires historiques*, chap. xxx, p. 2 v°.

3. On verra, dans les notes au chapitre xxx des *Mémoires historiques*, les difficultés auxquelles donne lieu ce texte et la justification du sens que nous adoptons ici.

4. *Tong kien tsi lan*, 4e année *T'ien han*.

5. *Mémoires historiques*, chap. xxx, p. 2 r°.

Les réquisitions onéreuses dont les populations voisines de la frontière étaient l'objet amenaient un mécontentement général; on était obligé de recourir à des mesures d'une odieuse sévérité pour faire obéir les récalcitrants. En l'an 121[1], lorsque le roi de *Hoen-sié* se soumit à la Chine avec tout son peuple, l'empereur voulut qu'on allât à sa rencontre avec des chars de transport et des présents en grand nombre; ces ordres ayant été mal exécutés parce qu'il avait été impossible de réunir tous les chars demandés, cinq cents marchands furent condamnés à mort; ils auraient certainement péri dans les supplices si une voix généreuse ne s'était élevée à la cour pour prendre leur défense. — En l'an 112, l'empereur exigea des seigneurs sous la forme d'une contribution aux sacrifices une redevance qui devait en réalité servir à subventionner l'expédition entreprise contre le royaume de *Nan Yue*; les seigneurs livrèrent de l'or de mauvais aloi et 106 d'entre eux furent dégradés pour ce motif[2]; si l'on considère qu'il n'y avait que 143 seigneurs sous le règne de *Kao-tsou*, premier souverain des *Han* occidentaux, et qu'il en avait 241 à la fin de cette même dynastie[3], on en conclura que le nombre des seigneurs au temps de *Ou-ti* devait, selon toute vraisemblance, être compris entre 143 et 241 et on comprendra quelle perturbation dut amener dans la noblesse une mesure qui cassait 106 de ses membres.

Ce fut en l'an 119[4] que l'empereur *Ou* fit les réformes les plus radicales pour remédier à la détresse de ses finances : il opéra une refonte des monnaies et créa des pièces faites avec un alliage à base d'étain; ces pièces avaient une valeur nominale très supérieure à leur valeur réelle; aussi la contrefaçon ne tarda-t-elle pas à se donner carrière et le gouvernement eut à lutter contre les faux-monnayeurs dont quelques-uns étaient des per-

1. *T'ong kien tsi lan*, 2ᵉ année *yuen cheou*.
2. *Ibid.*, 5ᵉ année *yuen ting*.
3. *Ibid.*, chap XVI, p. 20 vᵒ.
4. *Ibid.*, 4ᵉ année *yuen cheou*.

sonnages fort haut placés. L'empereur eut aussi l'idée de fabriquer une sorte de billet de banque avec la peau d'un cerf blanc merveilleux qu'il avait eu dans son parc; tous les nobles et les membres de la famille impériale qui venaient rendre hommage à la cour devaient offrir leurs présents sur un morceau d'un pied carré de cette peau, et, pour se le procurer, ils devaient payer 400,000 pièces [1]. Le gouvernement eut recours à des procédés plus habiles, quand il décréta que le fer et le sel seraient un monopole de l'état; on établit alors dans tout l'empire des intendants du fer et des intendants du sel. Enfin les marchands furent tenus de déclarer leur fortune aux préfets et de payer un tribut de tant pour mille sur leur avoir; des impôts frappèrent aussi les bateaux et les chars.

Malgré tous ces expédients, le trésor se vidait plus vite qu'il ne se remplissait; si l'empereur *Ou* étendit les limites de l'empire, il fallut de longues années pour réparer les pertes pécuniaires qu'il lui fit subir; ce fut une grandeur chèrement achetée.

Une gloire plus pure fut celle que donna à ce règne la culture des lettres. L'empereur était lui-même très sensible aux charmes de la poésie. Il composa un certain nombre de petites odes dont l'une au moins, la chanson des Rames, est demeurée célèbre: elle exprime avec assez de délicatesse un sentiment de mélancolie épicurienne [2]. Une autre de ses poésies nous a été conservée par *Se-ma Ts'ien* [3]; elle fut composée en l'an 109

1. *Mémoires historiques*, chap. xxx, p. 3 v°. — Ces carrés de peau étaient appelés *p'i pi* 皮幣 = objets de valeur en peau. Cette dénomination fut, dans la suite, appliquée quelquefois à toute monnaie en général.

2. On trouvera le texte de cette poésie dans le chapitre CLXXXV du *Yuen kien lei han* et dans le chapitre XLV du *Wen siuen*. Elle a été traduite en français par le marquis d'Hervey de Saint-Denys (*Poésies de l'époque des Thang*, p. LXIX). M. L. Bouilhet en a fait dans ses Dernières chansons une imitation en vers.

3. *Mémoires historiques*, chap. XXIX, p. 3 r°. Ce texte se retrouve

avant J.-C., au moment où toute une armée de travailleurs s'efforçait, sous les yeux du souverain, de boucher la brèche que les eaux du fleuve Jaune avaient faite à la digue de *Hou-tse*. Ce fut encore sous la direction et l'inspiration de l'empereur que le Bureau de la musique écrivit les hymnes solennels qui accompagnaient la célébration des cérémonies religieuses. Ces hymnes étaient si connus au temps de *Se-ma Ts'ien* que celui-ci déclare inutile de les rapporter tous et il ne nous en donne que deux en abrégé [1]. Nous ne saurions donc que bien peu de chose sur ce sujet si *Pan Kou* n'avait réparé l'omission de son devancier et ne nous avait donné intégralement le texte des chants du Bureau de la musique [2].

A côté de cette poésie officielle, le développement des talents individuels ne fut pas aussi grand qu'on pourrait l'attendre. Le seul nom illustre que nous rencontrions à cette époque est celui de *Se-ma Siang-jou* dont les descriptions rythmées, d'une extrême préciosité de style, furent en singulière faveur auprès de ses contemporains [3]. Quelques courtes odes de ce *Li Ling* dont la reddition aux *Hiong-nou* fut si fâcheuse pour *Se-ma Ts'ien* et de *Sou Ou* [4], qui fut ambassadeur chez ces mêmes *Hiong-nou*, constituent tout ce qu'il nous est possible d'ajouter aux œuvres précédemment mentionnées. Il n'y eut point alors une pléiade de poètes comparable à celle qui fit la gloire de l'époque des *T'ang*. Parmi les philosophes, le plus célèbre est un membre de la famille impériale, *Lieou Ngan*, roi de

aussi dans le chapitre XXIX du *Ts'ien Han chou*, p. 4 r°; mais avec de notables variantes.

1. *Mémoires historiques*, chap. XXIV, p. 2 r°.

2. *Ts'ien Han chou*, chap. XXII.

3. *Mémoires historiques*, chap. CXVII.

4. On trouvera les poésies de *Li Ling* et de *Sou Ou* dans le *Wen siuen*, chap. XXIX. Elles sont précédées de quinze poésies que quelques auteurs ont supposées être de *Mei Cheng*, poète qui mourut tout au commencement du règne de l'empereur *Ou*; mais un examen plus attentif permet de voir qu'elles doivent avoir été composées sous les *Han* orientaux.

Hoai-nan, dont les œuvres nous sont parvenues sous le nom par lequel leur auteur est plus généralement connu, *Hoai-nan-tse*.

Mais le domaine sur lequel se porta de préférence l'activité littéraire des contemporains de *Se-ma-Ts'ien* fut l'étude des anciens livres. Le confucianisme était revenu en honneur, et, comme l'enseignement de Confucius était fondé sur les classiques, ce furent ces anciens textes qu'on se mit à étudier avec une nouvelle ardeur. Un descendant de Confucius, *K'ong Tsang*, fut nommé *t'ai tch'ang*, c'est-à-dire surintendant de l'instruction publique; lui et son cousin, *K'ong Ngan-koúo*, prirent une grande part à la renaissance qui révélait à l'admiration du public des écrits qu'on avait alors presque oubliés. Le savant *Tong Tchong-chou* expliqua le *Tch'oen ts'ieou* et *Se-ma Ts'ien* paraît avoir suivi ses leçons[1]. Une foule d'autres érudits se signalèrent par des travaux analogues[2]. Des frères consanguins de l'empereur, *Lieou Té*, roi *Hien* du *Ho-kien* et *Lieou Yu*, roi *Kong*, de *Lou*, se firent remarquer par leur zèle à rassembler les anciens écrits. Dès cette époque commençait à se manifester la tendance de l'esprit chinois à chercher dans les livres classiques le principe de toute sagesse; cette tendance, en se perpétuant pendant vingt siècles, a produit ce résultat qu'aujourd'hui près de la moitié de cette littérature consiste en rééditions et en commentaires et est effectivement ce que serait devenue la littérature de l'Europe, si elle avait continué à ne s'inspirer, comme elle le fit un temps, que de la

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 4 r° : «... *Hou Soei* me dit : Pourquoi *K'ong-tse* a-t-il autrefois composé le *Tch'oen ts'ieou?* — Le duc grand astrologue lui répondit : J'ai entendu dire à maître *Tong* (*Tchong-chou*)... » — De ce texte les critiques chinois concluent que *Se ma Ts'ien* étudia le *Tch'oen ts'ieou* auprès de *Tong Tchong-chou* (*Siu hoang-Ts'ing king kié*, chap. CCCXXI, p. 3 v°). — Le livre de *Tong Tchong-chou*, intitulé *Tch'oen ts'ieou hi lou*, est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*.

2. Voyez le chapitre CXXI des *Mémoires historiques*.

Bible et d'Aristote. Au nombre des plus illustres éditeurs et commentateurs de la fin du IIe siècle avant notre ère on peut ranger à un certain point de vue *Se-ma Ts'ien* lui-même qui a incorporé dans son œuvre un très grand nombre de textes anciens.

Les considérations qui précèdent peuvent expliquer certaines parties des *Mémoires historiques*.

Se-ma Ts'ien est le premier historien chinois qui ai parlé scientifiquement des peuples étrangers; dans son livre, le royaume du Milieu cesse d'être cet empire isolé qui se plaisait jusqu'alors dans la seule contemplation de sa propre perfection; il a appris à mieux connaître ses voisins, et, tout en gardant pour eux un mépris que sa plus haute civilisation justifie dans une certaine mesure, il cherche à les connaître et à entrer en relations avec eux. Les missions de *Tchang K'ien* et de *T'ang Mong* furent l'aurore d'une vraie révolution intellectuelle; les campagnes de l'empereur *Ou* achevèrent d'étendre et de préciser les notions nouvelles qui avaient pénétré dans les esprits. *Se-ma Ts'ien* reflète donc les impressions de son siècle quand il fait une large place dans son œuvre aux royaumes barbares.

C'est encore à l'époque où vécut *Se-ma Ts'ien* qu'il faut se reporter si l'on veut comprendre comment il se fit que l'historien put traiter des sujets généraux comme l'économie politique, le culte, les travaux publics, etc. Avant *Ts'in Che-hoang-ti*, chaque principauté avait un développement social presque indépendant: les *Han*, continuant la grandiose ébauche de *Ts'in Che-hoang-ti*, créèrent l'unité de l'empire; grâce à la puissante centralisation qu'ils opérèrent, les institutions et les mœurs furent rendues uniformes et apparurent aux yeux de l'observateur comme un sujet digne de toute son attention.

Enfin les *Han* constituèrent la nation chinoise sur sa base définitive en donnant à l'intelligence droit de cité dans le gouvernement. *Ts'in Che-hoang-ti*, le rude démolisseur des citadelles féodales, avait supprimé les seigneurs et les hobereaux ; les *Han* élevèrent sur le sol

dévasté une civilisation nouvelle où le pouvoir n'appartenait pas aux plus nobles, mais aux plus sages. L'histoire cessa dès lors d'être uniquement les gestes des rois; les hommes qui se distinguèrent par leurs talents apparurent comme les protagonistes sur la scène et c'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* ajoute aux Annales impériales les vies des personnages illustres.

Se-ma Ts'ien n'a pas subi l'influence de son temps en ce sens seulement que son esprit en a reçu une orientation déterminée ; bien plus, il lui a souvent emprunté la matière même de ses récits. En mainte occasion, il n'a fait que conserver les documents que lui fournissaient ses contemporains. Il est presque impossible aujourd'hui de distinguer entre les pages qu'il a écrites lui-même et celles qu'il a empruntées à quelque anonyme inconnu ; mais, pour qui est initié aux procédés mécaniques de superposition par lesquels se construit la littérature historique de la Chine, il est évident que l'originalité de *Se-ma Ts'ien* doit être réduite au minimum.

Si *Se-ma Ts'ien* est redevable au milieu dans lequel il vécut de plusieurs de ses chapitres, il lui doit aussi d'avoir pu connaître l'antiquité. La renaissance des lettres sous le règne des empereurs *Wen* et *Ou* permit pour la première fois de jeter un regard d'ensemble sur tout le passé du peuple chinois; les textes exhumés révélèrent un monde oublié et, si *Se-ma Ts'ien* eut le mérite de coordonner ces textes dans un cadre historique, il faut reconnaître du moins que jamais l'occasion n'avait été si belle d'entreprendre une telle œuvre prédestinée à l'immortalité. Quels étaient ces matériaux et comment *Se-ma Ts'ien* s'en servit, c'est la question que nous avons maintenant à examiner.

CHAPITRE III

LES SOURCES

Se-ma Ts'ien, quoiqu'il ait parlé de son époque, n'en a point fait cependant le sujet principal de son œuvre. Les parties qui traitent du règne de l'empereur *Ou* ne sont que le couronnement d'un édifice immense dont les fondements sont à l'origine même des temps et dont les assises successives représentent tous les siècles qui s'écoulèrent depuis le fabuleux *Hoang-ti* jusqu'au souverain régnant. Cette histoire est donc avant tout une histoire du passé; il a fallu, pour la composer, réunir, critiquer et mettre en œuvre les écrits propres à donner des renseignements sur les âges disparus. Quels sont ces écrits, ou, en d'autres termes, quelles sont les sources de *Se-ma Ts'ien* ?

Cette question doit toujours être posée lorsqu'on étudie un historien d'une nationalité quelconque; elle a plus d'importance que jamais quand il s'agit d'un auteur chinois. En Extrême-Orient en effet, l'idée qu'on a de la propriété littéraire n'est point celle que nous nous en faisons; un texte historique y est toujours considéré comme appartenant au domaine public; on regarde comme la plus stricte probité de le copier fidèlement sans y rien changer; celui qui l'emploie n'est pas même tenu de mentionner le livre d'où il l'a extrait; l'art avec lequel il dispose les fragments qu'il prend ici et là, l'autorise à les présenter comme son bien et à les signer de son nom. De son propre aveu *Se-ma Ts'ien* a procédé de la sorte : « Ce que j'appelle raconter les choses

anciennes, dit-il, c'est ordonner et disposer les écrits de ces générations; ce n'est pas ce qu'on appelle composer [1]. » Le titre même qu'il a donné à son livre désigne une compilation : *Che ki* signifie bien plutôt Mémoires des historiens que Mémoires historiques et ce nom se trouve appliqué avant *Se-ma Ts'ien* aux chroniques en général [2]. Aussi distingue-t-on dans son œuvre les styles les plus divers, comme l'archéologue reconnaît, dans les maisons élevées par les paysans sur l'emplacement d'une cité morte, les débris de temples et de palais antiques. Ainsi la recherche des sources est nécessaire, non seulement pour contrôler la véracité de l'historien, mais encore pour dater les textes d'époques fort différentes qu'il juxtapose les uns à la suite des autres.

En parcourant la table des matières placée en tête des *Mémoires historiques*, on reconnaît que les écrits auxquels put avoir recours *Se-ma Ts'ien* devaient être d'étendue très inégale suivant l'âge auquel ils se rapportent. Plus de la moitié des chapitres traite des faits qui se passèrent après l'avènement de la dynastie *Ts'in*; en d'autres termes, la partie de l'œuvre qui concerne les cent trente dernières années est plus longue, à elle seule, que toute l'histoire de la Chine depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an 221 avant notre ère. Quelle est la raison de cette disproportion? Elle se trouve dans un événement demeuré célèbre, la destruction des livres ordonnée en l'an 213 avant J.-C. par *Ts'in Che-hoang-ti*. Cette mesure fut prise à l'instigation du ministre *Li Se* qui avait tenu ce langage [3] :

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 5 r°.

2. *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 11 r° : « Confucius se servit des Mémoires des historiens (*Che ki*) pour composer le *Tch'oen ts'ieou.* » —*Ibid.*, chap. XV, p. 1 v° : « Or les Mémoires des historiens (*Che ki*) ne se trouvaient conservés que dans la maison des *Tcheou.* » — *Ibid.*, chap. CXXX, p. 4 r° : « Les seigneurs se combattirent : les Mémoires des historiens (*Che ki*) furent alors incomplets. » — Cf. *Kouo yu*, chap. X, p. 15 v° et *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 1 r°.

3. *Mémoires historiques*, chap. VI, 34e année de *Ts'in Che-hoang-t*

« Votre sujet propose que les œuvres des historiens officiels, sauf les Annales des *Ts'in*, soient toutes brûlées. A l'exception des personnes qui ont la charge de « lettrés au vaste savoir », ceux qui dans l'empire osent cacher chez eux le *Che king*, le *Chou king* ou les discours des cent écoles devront apporter tous ces écrits aux officiers locaux qui les brûleront indistinctement. Ceux qui se permettront de causer ensemble du *Che king* et du *Chou king* seront mis à mort sur la place publique[1]; ceux qui oseront invoquer l'antiquité pour blâmer les temps modernes seront mis à mort sur la place publique avec leur parenté[2]. Les fonctionnaires qui verront ou appren-

1. M. Terrien de Lacouperie (*Babyl. and Oriental Record*, vol. VII, p. 55, note 877) a fait une assez malheureuse correction à la traduction parfaitement exacte que M. Legge avait faite des termes *k'i che* = « être mis à mort et leurs corps exposés sur la place publique. » M. Terrien de Lacouperie prétend que cette expression n'implique pas l'idée de la peine capitale, mais seulement celle d'une sorte de mise au ban de l'empire; il se fonde, pour établir sa thèse, sur un passage du *Li ki* (trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 215); mais il faut croire qu'il n'entend pas bien ce texte, car le *Yuen kien lei han* (chap. CLII, p. 5 v°) le cite pour prouver au contraire que les exécutions (死刑) se faisaient dans l'antiquité sur la place publique. En outre, à la page suivante, le *Yuen kien lei han* rapporte un passage du *Hing fa tche* (que je n'ai pas trouvé dans le XXIII° chap. du *Ts'ien Han chou*, mais qui est aussi cité dans le *Wen hien t'ong k'ao*, chap. CLIII, p. 10 r°) où il dit que la deuxième année *tchong yuen* de l'empereur *King* (148 av. J.-C.), on changea le supplice *tche* 磔 et on en fit le supplice *k'i che* 棄市; le supplice *tche* consistait à découper le criminel en morceaux sur la place publique 磔之於市; par le décret de l'an 148 avant J.-C., on ordonna d'abandonner (*k'i* 棄) son corps sur la place publique, au lieu de le mettre en pièces.

2. La peine *tsou* 族 est appelée plus explicitement encore 三族罪, c'est-à-dire que les trois degrés de parenté du coupable étaient mis à mort avec lui. D'après le commentateur *Tchang Yen*, les trois catégories de personnes ainsi désignées étaient : 1o le père et la mère;

dront (que des personnes violent cet ordre) et qui ne les dénonceront pas, seront impliqués dans leur crime; on assignera un délai de trente jours au bout desquels ceux qui n'auront pas brûlé (leurs livres) seront marqués et envoyés aux travaux forcés. Les livres qui ne seront pas proscrits seront ceux de médecine, de divination et d'agriculture. Ceux qui voudront étudier les lois et ordonnances devront prendre pour maîtres les fonctionnaires. » Le décret fut : « Approuvé ».

La sévérité des peines édictées contre ceux qui oseraient contrevenir aux instructions du souverain fit disparaître momentanément toute la littérature; toutefois l'éclipse ne fut pas de longue durée. *Ts'in Che-hoang-ti* mourut en 210 avant J.-C. Pendant les sept années qui suivirent, le bouleversement général de l'empire ne dut pas, il est vrai, contribuer à restaurer les études négligées, mais du moins nul tyran n'empêcha ceux qui les aimaient de s'y adonner; et lorsque *Kao-tsou*, premier empereur de la dynastie *Han*, eut définitivement écrasé ses rivaux en l'an 202 avant J.-C., il se trouva aussitôt auprès de lui des conseillers pour l'engager à remettre en honneur le livre des Vers et le livre de l'Histoire[1]; en 191, son successeur *Hoei-ti* rapporta formellement l'édit de proscription. Ainsi l'interdiction prononcée en l'an 213 ne subsista qu'une vingtaine d'années et elle ne put avoir une influence réelle que jusqu'à la mort de *Ts'in Che-hoang-ti*, c'est-à-dire pendant quatre ans à peine. Il est donc facile de prévoir quels durent en être les effets : les ouvrages dont il n'existait qu'un petit nombre de copies furent sans doute les plus atteints; bon nombre d'entre eux furent détruits pour toujours; mais les textes célèbres qui étaient très répandus dans le public, ou, mieux encore, que la mémoire des gens instruits conservait précieusement,

2° les frères; 3° les fils et les femmes. D'après *Jou Choen*, c'étaient : 1° le père; 2° la mère; 3° la femme cf. *Yuen kien lei han*, chap. CLII, p. 6 v°, où le texte même de la proposition de *Li Se* est cité).

1. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XCVII.



ne purent souffrir beaucoup de la mesure autoritaire par laquelle on prétendait les anéantir. Cette considération nous explique pourquoi *Se-ma Ts'ien*, lorsqu'il écrivit l'histoire de Chine antérieure aux *Ts'in*, avait à sa disposition des documents relativement peu nombreux et comment il se fait, d'autre part, que, malgré la destruction des livres, il en ait retrouvé un nombre suffisant pour composer ses Annales.

Cependant, si certains ouvrages, comme par exemple le livre des Vers ou la Chronique de l'état de *Lou* rédigée par Confucius sous le titre de *Tch'oen ts'ieou*, paraissent n'avoir été aucunement atteints par l'édit du premier empereur *Ts'in*, il en est d'autres qui, sans être complètement détruits, ne subsistèrent qu'en partie. La critique a le devoir de se demander si la reconstitution partielle qui en a été faite présente des garanties d'authenticité suffisante et si *Se-ma Ts'ien* en use avec discernement. Nous instituerons cette discussion au sujet d'un cas particulier et nous choisirons à cet effet un des plus célèbres parmi les livres que l'antiquité chinoise nous a légués, le *Chou king*.

PREMIÈRE PARTIE

LE *CHOU KING* ET LES *MEMOIRES HISTORIQUES*

Le *Chou king* est une collection de textes historiques à laquelle Confucius passe pour avoir donné sa forme définitive. Une tradition très répandue veut que la récension de Confucius ait contenu exactement cent chapitres[1]

1. Le plus ancien texte qui nous donne ce témoignage est la Petite préface du *Chou king* (小序); la Petite préface passe pour être l'œuvre de Confucius lui-même; elle est en tous cas antérieure à *Se-ma Ts'ien* qui l'attribue formellement à Confucius et la cite souvent; si on fait le relevé des chapitres mentionnés dans la Petite préface, on voit qu'il y en avait 100 répartis sur 81 sujets. — *K'ong Ngan-kouo*,

Or le *Chou king* actuel ne comprend plus que cinquante-huit chapitres précédés d'une préface. Si on tient pour digne de foi l'opinion commune, quarante-deux chapitres manqueraient donc et leur disparition définitive aurait été un des résultats de l'édit fatal promulgué par *Ts'in Che-hoang-ti*. Le *Chou king* paraît ainsi être un livre incomplet. On peut aller plus loin encore et se demander si, même dans l'état fragmentaire où il nous apparaît, le *Chou king* a été reconstitué tout entier au même moment ou s'il ne s'y trouve pas des parties qui y ont été introduites à une époque plus tardive que les autres; et, comme l'âge où on donna les premières éditions du *Chou king* est précisément celui de *Se-ma Ts'ien*, la question peut se poser dans ces termes : Le *Chou king* que connaissait *Se-ma Ts'ien* était-il le même que celui que nous avons entre les mains? La solution de ce problème ne peut être résolue que par l'étude attentive de la manière dont fut établi le texte du livre.

contemporain de *Se-ma Ts'ien*, dit aussi, dans sa préface au *Chou king*, que ce livre comptait à l'origine cent chapitres (voy. ce texte de *K'ong Ngan-kouo* dans Legge, *Chinese Classics*, t. III, prol., p. 4, note 5). — Enfin nous relevons dans un commentateur de *Se-ma Ts'ien*, *Se-ma Tcheng* (*Mém. hist.*, ch. LXI, p. 1 r°), la curieuse citation suivante : 書緯稱孔子求得黃帝玄孫帝魁之書迄秦穆公凡三千三百三十篇乃删以一百篇爲尙書十八篇爲中候。« Un appendice du *Chou king* (on appelle *wei* des traités anciens qui se rattachaient aux divers livres canoniques par les sujets dont ils parlaient) dit : *K'ong-tse* rechercha et trouva les écrits concernant l'empereur *K'oei* (il doit être ici question de *Yao*, mais je ne puis expliquer pourquoi il est appelé *K'oei*), arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti* et alla jusqu'au duc *Mou* du pays de *Ts'in*; il y avait en tout 3330 chapitres; il en fit la récension et, de cent chapitres il composa le *Chang chou* (ou *Chou king*), de dix-huit chapitres il composa le *Tchong heou* (je n'ai pas pu déterminer quel ouvrage était désigné par ce titre, mais il est souvent cité dans l'encyclopédie *Yuen kien lei han*). »



La conservation d'une partie du *Chou king* est attribuée à un certain *Fou Cheng* qui, au temps de *Ts'in Che-hoang-ti* (221-210 av. J.-C.), avait le titre de « lettré au vaste savoir » (*po-che*), et qui vivait encore, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, sous le règne de l'empereur *Hiao Wen* (179-157 av. J.-C.) de la dynastie *Han*. Voici ce que nous rapporte à son sujet *Se-ma Ts'ien* lui-même [1] : « Au temps des *Ts'in* on brûla le *Chou king*; maître *Fou* cacha son exemplaire dans un mur. Puis de grandes guerres s'élevèrent; il erra de ci et de là. Quand les *Han* eurent amené la pacification, maître *Fou* rechercha son *Chou king*; il en manquait plusieurs dizaines de chapitres; il n'en retrouva que vingt-neuf chapitres. » Sans nous arrêter aux autres traditions qui veulent que *Fou Cheng* n'ait pas eu en sa possession un manuscrit, mais ait seulement retenu de mémoire des parties considérables du livre classique, ce qu'il est essentiel de noter, c'est qu'on ne retrouva d'abord qu'une portion du *Chou king*. Cette portion est appelée le texte moderne du *Chou king*, parce qu'elle fut rédigée avec les caractères d'écriture en usage à l'époque des *Han*.

Quels étaient les 29 chapitres de *Fou Cheng*? nous en connaissons d'une manière certaine 28 qui sont [2] :

(Liste A) : 1° le *Yao tien*; 2° le *Kao-yao mo*; 3° le *Yu kong*; 4° le *Kan che*; 5° le *T'ang che*; 6° le *P'an keng*; 7° le *Kao tsong yong je*; 8° le *Si po k'an Li*; 9° le *Wei tse*; 10° le *Mou che*; 11° le *Hong fan*; 12° le *Kin t'eng*; 13° le *Ta kao*; 14° le *K'ang kao*; 15° le *Tsieou kao*; 16° le *Tse ts'ai*; 17° le *Chao kao*; 18° le *Lo kao*; 19° le *To che*; 20° le *Ou i*; 21° le *Kiun che*; 22° le *To fang*; 23° le *Li tcheng*; 24° le *Kou ming*; 25° le *Pi che*; 26° le *Lu hing*; 27° le *Wen heou tche ming*; 28° le *Ts'in-che* [3].

1. *Mémoires historiques*, chap. cxxi, p. 4 r°

2. Voir l'ouvrage du critique moderne *Tch'en Pien-sieou* 陳編修 dans le *Hoang ts'ing king kié*, chap. mccli, p. 1 r°.

3. En se reportant au deuxième index placé à la fin de ce volume, on trouvera tous ces titres écrits en chinois.

Quant au xxixᵉ chapitre, les avis sont divisés : plusieurs auteurs veulent que ce soit la Grande Harangue (*ta'i che*); quoique cette opinion soit sujette à des objections que nous exposerons plus loin, il est nécessaire, pour la clarté de l'exposition, que nous l'admettions à titre provisoire.

Remarquons que les 29 chapitres de *Fou Cheng* en forment 34 si l'on tient compte de certaines subdivisions : en effet, les chapitres *P'an keng* et Grande Harangue ont été scindés chacun en 3 sections et, du chapitre *Kou ming*, on a détaché une partie qui forme le *K'ang wang tche kao*.

Si *Fou Cheng* n'a fourni au *Chou king* actuel que 34 chapitres, il reste à déterminer comment furent reconstitués les 24 chapitres restants. Ils ont une même origine qui nous est révélée par les textes suivants :

Se-ma Ts'ien[1] nous dit : « La famille *K'ong* possédait le *Chang chou* en caractères anciens ; or (*K'ong*) *Ngan-kouo* le déchiffra au moyen du texte moderne ; c'est ainsi qu'il mit en lumière les livres perdus de sa maison ; il trouva plus de 10 chapitres ; c'est alors que le *Chang chou* fut augmenté. » — Nous lisons d'autre part dans l'Histoire des *Han* antérieurs[2] : « Le *Chang chou* en caractères anciens sortit d'un mur (de la mai-

1. *Mémoires historiques*, chap. cxxi, p. 4 rº : 孔氏有古文尙書而安國以今文讀之因以起其家逸書得十餘篇蓋尙書滋多於是矣.

2. *Ts'ien Han chou*, chap. xxx, p. 3 vº : 古文尙書者出孔子壁中。武帝末魯共王壞孔子宅欲以廣其宮而得古文尙書及禮記論語孝經凡數十篇皆古字也。..孔安國者孔子後也悉得其書以考二十九篇得多十六篇。

son) de *K'ong-tse*. A la fin du règne de l'empereur *Ou*, le roi *Kong* du pays de *Lou* abattit la demeure de *K'ong-tse* dans le dessein d'agrandir son propre palais; or il y trouva le *Chang chou* en anciens caractères ainsi que les Mémoires sur les rites (le *Li ki*?), le *Luen yu* et le *Hiao king*, en tout plusieurs dizaines de chapitres; tous ces textes étaient écrits en caractères anciens..... *K'ong Ngan-kouo* était un descendant de *K'ong-tse*; il prit tout ce *Chou* (*king*) et s'en servit pour contrôler les 29 chapitres (de *Fou Cheng*); il trouva 16 chapitres de plus. » — Dans un autre passage de ce même ouvrage historique[1], il est dit: « Puis le roi *Kong* du pays de *Lou* abattit la demeure de *K'ong-tse* dans le dessein d'y établir son palais; or il trouva, dans le mur abattu, des textes en caractères antiques : il y avait 39 chapitres de rites perdus jusqu'alors et 16 chapitres du *Chou king*; après la période *t'ien han* (100-97 av. J.-C.), *K'ong Ngan-kouo* les présenta au trône. »

Comme on le voit par ces citations, les manuscrits trouvés dans la maison de Confucius étaient écrits en caractères anciens; on est donc convenu d'appeler texte antique du *Chou king*, le *Chou king* qui fut édité pour la première fois par *K'ong Ngan-kouo*. Le texte antique du *Chou king* comprenait la plupart, sinon la totalité, des 29 chapitres du texte moderne de *Fou Cheng* et apportait en outre 16 chapitres nouveaux.

Les passages qu'on vient de lire de l'Histoire des *Han* antérieurs présentent cependant quelques difficultés :

Le roi *Kong*[2], fils de l'empereur *King* et frère consan-

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXXVI, p. 22 r°: 及魯恭王壞孔子宅欲以爲宮而得古文於壞壁之中逸禮有三十九書十六篇天漢之後孔安國獻之。

2. *Ts'ien Han chou*, chap. LIII, p. 2 v°: 魯恭王餘....以孝景前三年徙王魯....二十八年薨。

guin de l'empereur *Ou*, fut nommé roi du pays de *Lou* la troisième année de l'empereur *King* (154 av. J.-C.); il mourut vingt-huit ans après, c'est-à-dire en l'an 127 avant J.-C., la quatorzième année seulement du règne de l'empereur *Ou* qui fut sur le trône pendant cinquante-quatre ans. Le Livre des *Han* antérieurs est donc inexact quand il dit qu'*à la fin* du règne de l'empereur *Ou*, le roi *Kong* abattit la maison de Confucius et y trouva l'ancien texte du *Chou king*. Cet événement n'a pu avoir lieu qu'au commencement de ce règne ou au temps de l'empereur *King*; la seconde hypothèse est la plus probable, car un texte du *Luen heng*[1] de *Wang Tch'ong* dit formellement que ce fut sous l'empereur *King* que le roi *Kong* abattit la demeure de Confucius. La découverte de l'ancien texte du *Chou king* est donc antérieure d'un demi-siècle environ à la date que nous serions tenté d'adopter si nous suivions l'autorité de *Pan Kou*.

En outre, *K'ong Ngan-kouo* fut impliqué dans l'affaire des sortilèges qui éclata en 91 avant J.-C.; nous savons d'ailleurs qu'il mourut prématurément[2]. Ainsi, *K'ong Ngan-kouo* était encore vivant une soixantaine d'années après la découverte de l'ancien texte du *Chou king*, et, puisqu'il mourut jeune, il n'était sans doute pas encore né quand on fit cette trouvaille. L'ancien texte du *Chou king* était donc connu avant ses travaux; le mérite de *K'ong Ngan-kouo* fut de le rendre plus intelligible en l'expliquant au moyen du texte moderne de *Fou Cheng*.

Quels étaient les 16 chapitres qui ne se trouvaient pas dans le texte moderne du *Chou king* et que *K'ong Ngan-kouo* reconstitua?

1. *Luen heng*, chap. XXVIII, p. 1 v°: 至孝景帝時魯共王壞孔子教授堂以爲殿得百篇尙書於墻壁中。*Wang Tch'ong* 王充 vécut environ de 19 à 90 après J.-C. (ap. Mayers, *Manual*, n° 795); son ouvrage, le *Luen heng*, se trouve dans le *Han Wei ts'ong chou*.

2. *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 r°.

La plus ancienne énumération que nous en ayons est celle que nous a laissée *Tcheng Hiuen*, qui vivait de l'an 127 à l'an 200 de notre ère (Mayers, *Manual*, n° 59); c'est la suivante[1] :

(Liste B) : 1° le *Choen tien*; 2° le *Mi tso*; 3° les 9 chapitres du *Kieou kong*; 4° le *Ta Yu mo*; 5° le *I Tsi*; 6° le *Ou tse tche ko*; 7° le *Yn tcheng*; 8° le *T'ang kao*; 9° le *Hien yeou i té*; 10° le *Tien pao*; 11° le *I hiun*; 12° le *Se ming*; 13° le *Yuen ming*; 14° le *Ou tch'eng*; 15° le *Lu ngao*; 16° le *Kiong ming*.

Ces 16 chapitres en formaient 24 si on distingue entre elles les neuf parties du n° 3. Ces 24 chapitres nouveaux ajoutés aux 34 du texte moderne donnent un total de 58. Cependant, d'après le témoignage de *Tcheng Hiuen*[2], le chapitre *Ou tch'eng* (n° 14 de la liste ci-dessus) disparut pendant la période *kien-ou* (25-56 ap. J.-C.); c'est ce qui explique pourquoi, dans le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. xxx), à l'article du *Chang chou kou wen king* en 46 cahiers, l'auteur ajoute : cela fait 57 chapitres; ces 57 chapitres sont les 34 de *Fou Cheng*, plus les 24 de *K'ong Ngan-kouo*, moins le *Ou tch'eng*. Le *Chou king* tel qu'il était reconstitué à la fin de la dynastie des seconds *Han* devait donc se composer des 57 chapitres suivants[3] :

1. Voyez le *Chang chou kou wen chou tcheng* dans le *Hoang Ts'ing king kié*, chap. xxviii, p. 5 r°. —L'auteur de cet ouvrage se nomme *Yen Jo-k'iu* 閻若璩; il cherche à rectifier l'opinion traditionnelle à l'aide de ce que nous pouvons apprendre par les lettrés de l'époque des *Han*; il oppose à la thèse généralement acceptée de *K'ong Yng-ta* 孔穎達 (574-648 ap. J.-C.) les enseignements beaucoup plus anciens de *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.).

2. *Hoang Ts'ing king kié*, chap. xxviii, p. 9 r° : 武成逸書建武之際亡.

3. *Hoang Ts'ing king kié*, chap. xxviii, p. 9. — Il est à remarquer que la liste qui suit coïncide avec celle qui nous est donnée comme étant la table des livres laqués de *Tou Lin* 杜林 (cf. Legge proleg. au *Chou king*, p. 29). *Tou Lin* ne fit que remettre au jour, au commen-

(LISTE C) : I. — **Livres de Yu (Choen) et des Hia** : 1o *Yao tien*; 2° *Choen tien*; 3° *Mi tso*; 4°-12° les 9 chapitres du *Kieou kong*; 13° *Ta Yu mo*; 14o *Kao-yao mo*; 15° *I Tsi*; 16° *Yu kong*; 17° *Kan che*; 18° *Ou tse tche ko*; 19° *Yn tcheng.*

II. — **Livres des Chang** : 20° *T'ang che*; 21° *Tien pao*; 22° *T'ang kao*; 23° *Hien yeou i té*; 24° *I hiun*; 25° *Se ming*; 26° *Yuen ming*; 27°-29° *P'an keng*; 30° *Kao-tsong yong je*; 31° *Si po k'an Li*; 32° *Wei tse.*

III. — **Livres des Tcheou** : 33°-35° la Grande Harangue (*Tai che*); 36° *Mou che*; 37° *Hong fan*; 38° *Lu ngao*; 39° *Kin t'eng*; 40° *Ta kao*; 41° *K'ang kao*; 42° *Tsieou kao*; 43° *Tse ts'ai*; 44° *Chao kao*; 45° *Lo kao*; 46° *To che*; 47° *Ou i*; 48° *Kiun che*; 49° *To fang*; 50° *Li tcheng*; 51° *Kou ming*; 52° *K'ang wang tche kao*; 53° *Kiong ming*; 54° *Pi che*; 55° *Lu hing*; 56° *Wen heou tche ming*; 57° *Ts'in che.*

Or, si on se reporte aux éditions actuelles du *Chou king*, on constate que la table des chapitres ne coïncide pas avec la liste précédente. La tradition qui a prévalu jusqu'ici constitue le *Chou king* avec 33 chapitres de texte moderne attribués à *Fou Cheng* et 25 chapitres de texte ancien attribués à *K'ong Ngan-kouo*. Les 33 chapitres de texte moderne sont les suivants :

(LISTE D) : 1° *Yao tien*; 2° *Choen tien*; 3° *Kao-yao mo*; 4° *I Tsi*; 5° *Yu kong*; 6° *Kan che*; 7° *T'ang che*; 8°-10° *P'an keng*; 11° *Kao-tsong yong je*; 12° *Si po k'an Li*; 13° *Wei tse*; 14° *Mou che*; 15° *Hong fan*; 16° *Kin t'eng*; 17° *Ta*

cement de la seconde dynastie *Han*, l'ancien texte établi par *K'ong Ngan-kouo* (*Hoang Ts'ing king kié*, chap. XXVIII, p. 1 v°). Ce fut sur le texte de *Tou Lin* que *Ma Yong* 馬融 (79-166 ap. J.-C) et *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.) firent leurs commentaires; c'est donc en se servant des débris qui nous ont été transmis des œuvres de ces deux auteurs que la critique chinoise moderne a pu découvrir les différences qui existent entre le texte de *Tou Lin* et par suite de *K'ong Ngan-kouo* d'une part et, d'autre part, le texte qui nous est présenté faussement par le *Chou king* traditionnel comme ayant été établi par *K'ong Ngan-kouo.*

kao; 18° *K'ang kao*; 19° *Tsieou kao*; 20° *Tse ts'ai*; 21° *Chao kao*; 22° *Lo kao*; 23° *To che*; 24° *Ou i*; 25° *Kiun che*; 26° *To fang*; 27° *Li tcheng*; 28° *Kou ming*; 29° *K'ang wang tche kao*; 30° *Lu hing*; 31° *Wen heou tche ming*; 32° *Pi che*; 33° *Ts'in che*.

Les 25 chapitres du texte ancien sont les suivants :

(Liste E) : 1° *Ta Yu mo*; 2° *Ou tse tche ko*; 3° *Yn tcheng*; 4° *T'ang kao*; 5° *Tchong-hoei tche kao*; 6° *I hiun*; 7-9° *T'ai kia*; 10° *Hien yeou i té*; 11°-13° *Yue ming*; 14°-16° Grande Harangue; 17° *Ou tch'eng*; 18° *Lu ngao*; 19° *Wei tse tche ming*; 20° *Ts'ai tchong tche ming*; 21° *Tcheou koan*; 22° *Kiun-tch'en*; 23° *Pi ming*; 24° *Kiun ya*; 25° *Kiong ming*.

Considérons d'abord le texte moderne (liste D). La liste de ces 33 chapitres est au fond identique à celle (liste A) des 28 chapitres attribués à *Fou Cheng*. Elle n'en diffère que par certaines subdivisions qui ont permis de porter le nombre des chapitres de 28 à 33 : le *Yao tien* a été distingué en *Yao tien* et *Choen tien*; le *Kao-yao mo* en *Kao-yao mo* et *I-tsi*; le *Kou ming*, en *Kou ming*, et *K'ang wang tche kao* ; enfin les trois parties du *P'an keng* sont considérées comme formant trois chapitres. Or, si nous nous reportons à la liste (liste B) des chapitres du texte antique citée par *Tcheng Hiuen*, nous voyons que le *Choen tien* et le *I Tsi* en faisaient partie. On en tire la conclusion que le *Choen tien* et le *I Tsi* de l'ancien texte de *K'ong Ngan-kouo* ont été perdus et qu'on a suppléé à leur absence en donnant leur nom dans le *Chou king* traditionnel à des parties des chapitres du nouveau texte appelés *Yao tien* et *Kao yao mo*.

Considérons maintenant le texte antique du *Chou king* traditionnel (liste E) et comparons-le au texte antique tel que devait l'avoir édité *K'ong Ngan-kouo* (liste B). Les différences sont considérables. Neuf chapitres seulement ont les mêmes titres dans les deux listes; ce sont :

(Liste F) : 1° *Ta Yu mo*; 2° *Ou tse tche ko*; 3° *Yn tcheng*; 4° *T'ang kao*; 5° *I hiun*; 6° *Hien yeou i té*; 7° *Ou tch'eng*; 8° *Lu ngao*; 9° *Kiong ming*.

Sept des chapitres mentionnés par *Tcheng Hiuen* ont disparu ; ce sont :

(Liste G) : 1° *Choen tien* ; 2° *Mi tso* ; 3° les neuf chapitres du *Kieou kong* ; 4° *I Tsi* ; 5° *Tien pao* ; 6° *Se ming* ; 7° *Yuen ming*.

Ces sept chapitres en forment quinze, si on compte les neuf sections du *Kieou kong* comme autant de chapitres distincts.

Enfin seize chapitres du texte antique du *Chou king* traditionnel n'existaient pas du tout dans le vrai texte de *K'ong Ngan-kouo* ; ce sont :

(Liste H) : 1° *Tchong hoei tche kao* ; 2°-4° *T'ai kia* ; 5°-7° *Yue ming* ; 8° *Wei tse tche ming* ; 9°-11° Grande Harangue ; 12° *Ts'ai tchong tche ming* ; 13° *Tcheou koan* ; 14° *Kiun-tc'hen* ; 15° *Pi ming* ; 16° *Kiun ya*.

Frappés des différences qui existent entre la liste B et la liste E, les meilleurs critiques chinois modernes se sont tous rangés à l'opinion que le texte antique de *K'ong Ngan-kouo* avait été perdu et que le texte que nous avons maintenant sous ce nom était apocryphe. Le texte du pseudo-*K'ong Ngan-kouo*[1] dut faire son apparition sous le règne de *Yuen-ti* (317-323), premier empereur de la dynastie des *Tsin* orientaux. Ce fut à cette époque en effet qu'un nommé *Mei Tsi* prétendit avoir retrouvé le texte de *K'ong Ngan-kouo* et présenta à l'empereur les chapitres qui sont aujourd'hui encore dans le *Chou king*. Comme d'autre part *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.) connaissait encore le véritable texte antique de *K'ong Ngan-kouo*, c'est pendant la centaine d'années qui s'écoula entre la mort de ce commentateur et la requête de *Mei Tsi* à l'empereur *Yuen* que ce véritable texte antique dut disparaître[2] ; on suppose que ce fut, plus exactement encore pendant les troubles qui désolèrent la période *yong kia* (307-313) ; on sait en effet qu'en l'année 311 le palais impérial fut brûlé et que tous les livres

1. 僞孔氏.
2. *Yen Jo-k'iu*. dans *H. T. K. K.*, chap. xxviii, p. 3 r°.

qu'il contenait furent détruits; cet événement est appelé par les Chinois la quatrième grande catastrophe littéraire[1].

Quant à la partie appelée texte moderne, elle peut être considérée dans son ensemble comme représentant assez fidèlement les 28 premiers chapitres de *Fou Cheng*. Cette récension remonterait donc au second siècle avant notre ère. Les seules modifications qui y furent apportées consistent dans un certain nombre de leçons nouvelles que *K'ong Ngan-kouo* y introduisit en corrigeant le texte moderne de *Fou Cheng* au moyen du texte antique. En outre, dans le *Chou king* traditionnel le dédoublement des trois chapitres *Yao tien*, *Kaò-yao mo* et *Kou ming* n'a pas été sans amener quelques changements dans le texte ; c'est ainsi que les 28 premiers mots du *Choen tien* sont une interpolation destinée à donner un début régulier à ce chapitre qui se rattachait autrefois intimement au *Yao tien* et en faisait partie intégrante[2].

Si la théorie précédente est exacte, il en résulte que *Se-ma Ts'ien* dut connaître un *Chou king* assez différent de celui que nous avons entre les mains. C'est ce que prouve en effet l'étude des *Mémoires historiques*.

1. Cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 6.

2. D'une manière générale, l'opinion que nous exposons ici est soutenue par tous les critiques qui ont vécu sous la dynastie actuelle et dont les écrits ont été incorporés dans les deux magnifiques collections intitulées *Hoang Ts'ing king kié* et *Siu hoang T'sing king kié* (que je désigne respectivement par les abréviations *H. T. K. K.* et *S. H. T. K. K.*); nous pouvons citer parmi eux *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, chap. CCCXC-CCCCIII) : *Toan Yu-ts'ai* (*H. T. K. K.*, chap. DLXVII-DXCIX); *Wang Ming-cheng* (*H. T. K. K.*, chap. CCCCIV-CCCCXXXIV) ; *Suen Sing-yen* (*H. T. K. K.*, chap. DCCXXXV-DCCLXXIII); *Yen Jo-k'iu* (*S. H. T. K. K.*, chap. XXVIII-XXXVI); *Ting Yen-kien* (*S. T. H. K. K.*, chap. DCCCXLIV). — Tout en rendant hommage au grand talent dont le Dr Legge a fait preuve dans sa traduction du *Chou king*, il nous semble que sa discussion critique du texte de ce livre (*Chinese Classics*, III, proleg., p. 15-34) fait trop facilement bon marché des travaux considérables de l'exégèse moderne.

En premier lieu *Se-ma Ts'ien* connaît le texte moderne de *Fou Cheng* et en reproduit même la plus grande partie dans son œuvre. Dans le chapitre I des *Mémoires historiques*, nous lisons le *Yao tien* et le *Choen tien*; dans le chapitre II, le *Yu kong*, le *Kao-yao mo*, le *I Tsi* et le *Kan che*; dans le chapitre III, le *T'ang che*, un passage du *P'an keng*, le *Kao tsong yong je* et le *Si po k'an Li*; dans le chapitre IV, le *Mou che* et une partie du *Lu hing*; dans le chapitre V, une partie du *Ts'in che*; dans le chapitre XXXIII, le *Kin t'eng*, une partie du *To che* et la presque totalité du *Ou i* et du *Pi che*; dans le chapitre XXXIV, une partie du *Kiun che*; dans le chapitre XXXVIII, le *Wei tse* et le *Hong fan*. On voit par la multitude même de ces citations que *Se-ma Ts'ien* connaissait bien le texte moderne de *Fou Cheng* et qu'il en faisait le plus grand cas.

Les *Mémoires historiques* confirment l'opinion qui veut que le texte de *Fou Cheng* n'ait pas distingué le *Choen tien* du *Yao tien*, ni le *I Tsi* du *Kao yao mo*; en effet, dans les *Mémoires historiques*, le *Choen tien* suit immédiatement le *Yao tien* et les deux chapitres forment un tout continu; le paragraphe qui se trouve dans les éditions actuelles au début du *Choen tien* n'existe pas chez *Se-ma Ts'ien*; c'est donc bien une addition des éditeurs qui ont voulu plus tard donner une tête à ce chapitre artificiellement détaché du *Yao tien*. De même le *Kao yao mo* et le *I Tsi* se succèdent sans aucune solution de continuité. Cette constatation n'a rien qui doive nous surprendre, puisque nous avons vu[1] que *Se-ma Ts'ien* estimait à 29 le nombre des livres retrouvés par *Fou Cheng*; s'il avait compté le *Choen tien* et le *I Tsi* comme des chapitres séparés, le nombre 29 ne se comprendrait plus.

Un problème plus délicat se pose lorsqu'il s'agit de déterminer si, en copiant les chapitres du *Chou king* que nous venons de nommer, *Se-ma Ts'ien* se sert du texte moderne ou du texte antique. L'œuvre de *K'ong*

1. Voyez le texte cité plus haut, p. CXV.



Ngan-kouo avait été double : d'une part il avait découvert un certain nombre de chapitres inconnus à *Fou Cheng*, d'autre part, à l'aide du texte établi par son prédécesseur il avait déchiffré les parties de son manuscrit identiques à celles qu'on connaissait déjà ; il eut ainsi l'occasion de modifier certaines leçons de son devancier et c'est pourquoi, à côté du texte moderne de *Fou Cheng*, il existait, pour ces mêmes chapitres, un texte antique présentant de nombreuses variantes. La question est donc celle-ci : Quand il s'agit des chapitres qui existaient à la fois dans le texte moderne et dans le texte antique, lequel de ces deux textes choisit *Se-ma Ts'ien*?

Pan Kou[1] nous dit à ce sujet : « Or *Se-ma Ts'ien* s'instruisit aussi à l'école de *K'ong Ngan-kouo*; c'est pourquoi dans les chapitres *Yao tien*, *Yu kong*, *Hong fan*, *Wei tse*, *Kin t'eng*, tels que les rapporte le livre de *Se-ma Ts'ien*, il y a beaucoup de leçons du texte antique. »

Ce témoignage est exact dans une certaine mesure. comme on peut le voir par les exemples suivants :

Dans le *Yao tien* (dans la partie qui constitue aujourd'hui le *Choen tien*) lès *Mémoires historiques* et le *Chou king* traditionnel écrivent 肇十有二州. Le texte moderne qu'on retrouve dans les débris du grand commentaire de *Fou Cheng* donnait la leçon 兆 ou peut-être 垗, au lieu de 肇[2].

Dans le *Yu kong*, les *Mémoires historiques* écrivent 蠙珠臮魚. Le texte moderne qu'on retrouve dans le Dictionnaire *Chouo wen* donnait la lecon 玭 au lieu de 珠:

1. *Ts'ien Han chou*, chap. LXXXVIII, p. 9 v° : 而司馬遷亦從安國問。故遷書載堯典禹貢洪範微子金縢諸篇多古文說。

2. Cf. *Kiang Cheng*, dans *H. T. K. K.*, chap. CCCXC, p. 37 r° et *Tch'en Pien-sieou*, dans *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°.

3. *Tch'en Pien-sieou* dans *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°.

Dans le *Ou i*, les *Mémoires historiques* écrivent 高宗饗國五十五年. Le texte moderne qu'on retrouve dans les framents des livres canoniques gravés sur pierre par *Ts'ai Yong* en 175 après J.-C., donnait la lecon 百年, « cent années », au lieu de « cinquante-cinq ». Le *Chou king* traditionnel donne la lecon « cinquante-neuf années », où il faut sans doute voir une erreur de *Mei Tsi*, au IVe siècle de notre ère[1].

Cependant, en regard de ces exemples peu nombreux, on pourrait en citer une foule d'autres qui prouvent que que *Se-ma Ts'ien* se sert de préférence du texte moderne du *Chou king* :

Dans le *Yao tien*, les *Mémoires historiques* écrivent 便在伏物; c'est la lecon du grand commentaire de *Fou Cheng*. Le *Chou king* traditionnel suit le texte antique et écrit : 平在朔易[2]. — Dans la partie du *Yao tien* qui est devenue le *Choen tien*, les *Mémoires historiques* écrivent 歸至于祖禰廟, ce qui est conforme au texte de *Fou Cheng*; le *Chou king* traditionnel donne la lecon 歸格于藝祖[3].

Dans le *Yu kong*, les différences qui existent entre le texte des *Mémoires historiques* (chap. II) et celui du Livre des *Han* antérieurs (chap. *Ti li tche*) proviennent pour la plupart de ce que *Pan Kou* suit les lecons du texte antique, tandis que *Se-ma Ts'ien* adopte celles du texte moderne[4].

Il serait facile de multiplier ces citations.

1. Telle est l'opinion de *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 21 r°). — Le texte précité se trouve dans les *Mémoires historiques*, chap. XXXIII, p. 2 v°, et dans le *Chou king* de Legge, p. 467.

2. *Mémoires historiques*, chap. I, p. 5 v° et 6 r°, et *Chou king* de Legge, p. 21. — Cf. plus loin, p. 48, n. 1.

3. *Mémoires historiques*, chap. I, p. 8 r° et *Chou king* de Legge, p. 37. — Cf. plus loin, p. 64, n. 3.

4. Cf. *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 25 et suiv.).

Ainsi *Se-ma Ts'ien*, tout en connaissant le texte antique, se sert en règle générale du texte moderne du *Chou king*; sa préférence est explicable si l'on considère que le texte moderne est plus aisément intelligible que le texte antique où les caractères archaïques abondent.

Par amour pour la clarté, *Se-ma Ts'ien* va plus loin encore et il se permet souvent de remplacer de sa propre autorité une expression difficile du *Chou king* par un équivalent ou une glose en langue vulgaire. Nous ne donnerons qu'un exemple de cette manière de procéder qui est on ne peut plus fréquente chez cet auteur. Dans le *Choen tien* du *Chou king* traditionnel, on lit: 納于大麓; *Se-ma Ts'ien* écrit: 入山林[1]. Il remplace donc le mot 納 par le mot 入 qui est plus usité et il subtitue au mot 麓 les mots 山林 qui en sont l'explication; le Dictionnaire *Chouo wen* dit en effet: 林屬於山爲麓, «une forêt se rattachant à une montagne est ce qu'on appelle *li.*»

Après avoir montré l'usage que fait *Se-ma Ts'ien* des parties du *Chou king* qui se trouvaient simultanément dans le texte moderne et dans le texte antique, considérons les chapitres qui n'existaient que dans le texte antique. Nous sommes amenés à faire une constatation très importante: *Aucun des chapitres qui constituent le texte antique du pseudo-* K'ong-Ngan-kouo *dans le* Chou king *traditionnel ne se retrouve dans les Mémoires historiques.* Cette remarque apporte une confirmation singulièrement forte à la théorie des critiques chinois les plus récents: Si *Se-ma Ts'ien*, qui cite plus de la moitié du texte moderne du *Chou king*, ne donne pas un seul des chapitres qui n'appartiennent qu'au texte antique, c'est qu'il ne connaissait pas ce texte antique, c'est que le texte antique du *Chou king* traditionnel n'existait pas à son époque.

1. *Mémoires historiques*, chap. I, p. 6 v° et *Chou king* de Legge, p. 32.

Mais, dira-t-on, le fait allégué ici ne prouve qu'une chose, c'est que *Se-ma Ts'ien* n'a eu entre les mains que le texte moderne de *Fou Cheng*; il ne s'ensuit pas que le texte antique du *Chou king* traditionnel ne soit pas réellement celui de *K'ong Ngan-kouo*; pour que la démonstration soit complète, il faut qu'on montre, d'une part que *Se-ma Ts'ien* a vu le texte antique du vrai *K'ong Ngan-kouo*, et d'autre part que ce texte était différent de celui qui a cours aujourd'hui.

Or, en premier lieu *Se-ma Ts'ien* a connu le texte antique de *K'ong Ngan-kouo*; il nous dit lui-même que cet érudit ajouta plus de dix chapitres au *Chou king* et nous apprenons par *Pan Kou* que *Se-ma Ts'ien* avait suivi les enseignements de *K'ong Ngan-kouo* [1].

En second lieu, on trouve dans les *Mémoires historiques* deux chapitres dont les titres sont attribués à deux chapitres de l'ancien texte dans le *Chou king* traditionnel [2]; ce sont le *T'ang kao* (*Mém. hist.*, chap. III, p. 2 v°) et la Grande Harangue (*Mém. hist.*, chap. IV, p. 3 v° et 4 r°; on en retrouve une citation dans le chap. XXXII, p. 1 v° et 2 r°). Ces textes sont entièrement différents de ceux que nous avons sous les mêmes noms dans le *Chou king* traditionnel.

Cependant, sur ces deux chapitres, il en est un, la Grande Harangue, qui, quoique rangé dans l'ancien texte par le *Chou king* traditionnel, ne se trouve pas dans la liste (liste B) des chapitres du véritable texte antique. Par conséquent le seul chapitre du véritable texte antique qui soit incorporé dans les *Mémoires historiques* est le *T'ang kao*. Mais cet unique spécimen [3] est une preuve suffisante que *Se-ma Ts'ien* avait entre les mains le texte des chapitres ajoutés par *K'ong Ngan-kouo* et que ce texte, conformément à l'opinion des cri-

1. Voyez plus haut, p. CXVI, note 1 et p. CXXV, note 1.

2. Ce sont les numéros 4 et 14-16 de la liste E.

3. Cf. *Chou king* de Legge, p. 190, et notre traduction des *Mémoires historiques*, t. I, p. 185, note 3.

tiques chinois actuels, n'était point celui que nous présente le *Chou king* traditionnel.

Maintenant, c'est un fait remarquable que *Se-ma Ts'ien* n'ait puisé qu'en une seule occasion à la source abondante que le texte antique aurait dû lui ouvrir. Il est singulier en outre que l'œuvre attribuée à *K'ong Ngan-kouo* ait disparu comme par enchantement entre le IIIe et le IVe siècles de notre ère. Nous sommes amenés ainsi à faire un pas de plus que les critiques chinois, et, après avoir contesté avec eux l'authenticité du texte qui a cours aujourd'hui sous le nom de *K'ong Ngan-kouo*, nous mettons en doute la valeur de celui-là même qui dut apparaître à l'époque des premiers *Han*. A vrai dire, nous ne saurions en nier l'existence qui nous est attestée par le témoignage formel de *Se-ma Ts'ien* et par l'usage qu'il en fait en une occasion. Mais *K'ong Ngan-kouo* avait-il vraiment retrouvé seize chapitres nouveaux ou plutôt ne les avait-il pas reconstitués, comme d'autres le firent après lui, au moyen de centons plus ou moins habiles ? Nous adoptons cette dernière hypothèse qui nous paraît lever toutes les difficultés : en effet, *Se-ma Ts'ien* aurait eu raison, dans ce cas, de ne pas attacher une grande valeur à ces textes et de n'en user qu'avec une extrême discrétion; en outre, tandis que les chapitres dus à *Fou Cheng* résistaient victorieusement à l'épreuve du temps parce qu'ils étaient admis de tous comme authentiques, les chapitres de *K'ong Ngan-kouo* cédèrent la place à d'autres restitutions faites avec un art égal ou plus grand par les savants qui le suivirent. Ne nous lamentons donc pas avec les érudits chinois sur la perte des livres de *K'ong Ngan-kouo*; leur disparition même et le peu d'emprunts que leur fait *Se-ma Ts'ien* sont la preuve qu'ils n'avaient pas une très grande importance.

Si *K'ong Ngan-kouo* et d'autres après lui purent essayer de rétablir le texte de certains chapitres perdus du *Chou king*, ce serait faire injure à leur bonne foi que de croire qu'ils les forgèrent de toutes pièces. Ils se contentèrent de rassembler avec plus ou moins d'ingénio-

sité des fragments épars, de manière à en former quelques-uns des chapitres dont le titre et l'analyse sommaire leur étaient fournis par la préface du *Chou king*. *Se-ma Tsien* nous donne en effet la preuve que ces fragments existaient en grand nombre; il cite souvent des passages du *Chou king* qui ne se trouvent plus dans ce livre. En voici quelques exemples :

Dans le IIIe chapitre des *Mémoires historiques* (p. 1 v°), on lit un texte qui doit être le chapitre *T'ang tcheng* (湯征) dont nous n'avons plus que le titre dans la préface [1].

Chapitre LXVIII, p. 4 r° : « Le *Chou* (*king*) dit : Celui qui met sa confiance dans la vertu triomphe, celui qui met sa confiance dans la force se perd. »

Chapitre LXXIX, p. 9 r° : « Le *Chou* (*king*) dit : Là où on a eu de la chance, on ne doit pas s'attarder longtemps. »

En d'autres endroits, *Se-ma Ts'ien* cite des fragments du *Chou king* en les rapportant à des sections déterminées de ce recueil :

Chapitre XXIX, p. 1 r° : « Les livres des *Hia* disent : Quand *Yu* arrêta les eaux débordées, pendant treize années il passa devant sa demeure sans y entrer; pour aller sur la terre ferme, il montait en char; pour aller sur l'eau, il montait en bateau; pour aller sur la boue, il se servait d'une sorte de van; pour aller sur les montagnes, il se servait de crampons. »

Chapitre LXXXVIII, p. 2 v° : « C'est pourquoi les livres des *Tcheou* disent : Il faut (consulter) les trois hauts dignitaires et les cinq grands officiers [2]. »

La conclusion à laquelle nous arrivons est donc celle-ci : à côté des chapitres trouvés par *Fou Cheng* il existait

1. On lira plus loin (p. 177, n. 2), dans les notes à notre traduction de ce passage, les raisons qui nous déterminent à y reconnaître le *T'ang tcheng*. — V. aussi *Kiang Cheng H.* (*T. K. K.*, chap. CCCXCIII, p. 1 v° et 2 r°).

2. Voyez encore chap. XL, p. 14 r°; chap. LXIX, p. 5 v°; chap. CXII, p. 3 v°; chap. CXXIX, p. 1 v°. — Ces passages ont été relevés par *Yen Jo-k'iu* (*S. H. T. K. K.*, chap. XXXII, p. 23 v°).

(et, à vrai dire, il eût été bien singulier qu'il n'existât pas) un certain nombre de citations éparses du *Chou king* *Se-ma Ts'ien* les connaissait puisqu'il en reproduit plusieurs, mais il n'avait qu'une confiance médiocre dans les travaux ingénieux par lesquels ses contemporains avaient essayé de les coordonner.

Dans la discussion qui précède, nous avons eu plus d'une fois à mentionner la Grande Harangue et le lecteur aura sans doute remarqué qu'une certaine obscurite plane sur l'origine de ce chapitre. Le texte que nous donne *Se-ma Ts'ien* (*Mém. hist.*, ch. IV et chap. XXXII) faisait-il réellement partie des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*, et, s'il faut répondre par l'affirmative, comment expliquer que ce chapitre soit le seul du texte moderne qui soit entièrement différent dans les *Mémoires historiques* de ce qu'il est dans le *Chou king* traditionnel? Si au contraire il fait partie du texte antique comme le veut le *Chou king* traditionnel (liste E), pourquoi n'apparaît-il pas dans la série des chapitres du vrai *K'ong Ngan-kouo* (liste B)?

Les témoignages que nous trouvons sur la manière dont fut découvert le texte de la Grande Harangue sont les suivants :

D'une part, *K'ong Yng-ta* (574-648 ap. J.-C.), dans le premier chapitre de son « Sens correct du *Chang chou* », cite un passage de l'ouvrage de *Lieou Hiang* (86-15 av. J.-C.) intitulé *Pié lou,* ou il est dit : « A la fin du règne de l'empereur *Ou* (140-87 av. J.-C.), il y eut des gens du peuple qui trouvèrent le texte de la Grande Harangue dans une muraille ; on le présenta aux lettrés au vaste savoir (titre de certains fonctionnaires) qui furent chargés de le lire et de l'expliquer ; au bout de quelques mois tous se mirent à le répandre en en faisant l'objet de leurs enseignements[1]. » Le commentaire du

1. 尙書正義引劉向別錄曰。武帝末民有得大誓書於壁內者獻之與博士使

Wen siuen (sur lequel cf. Wylie, *Notes on Chinese Litterature*, p. 192) cite ce même texte et ajoute : « C'est le chapitre Grande Harangue en texte moderne [1]. »

D'autre part, *Wang Tch'ong* (Ier siècle ap. notre ère) dit, dans le XXVIIIe chapitre de son *Luen heng* [2] : « Au temps de l'empereur *Hiao Siuen* (73-49 av. J.-C.), une jeune fille du *Ho nei* [3] trouva dans une vieille maison détruite un chapitre du *I* (*king*), un chapitre du *Li* (*ki*) et un chapitre du *Chang chou*; on les présenta au trône; l'empereur *Siuen* les remit par décret aux lettrés au vaste savoir; ce fut à la suite de cela que le *I* (*king*), le *Li* (*ki*) et le *Chang chou* eurent chacun un chapitre de plus et que le *Chang chou* eut pour la première fois le nombre de ses chapitres fixé à vingt-neuf. » En outre, *K'ong Yng-ta* cite l'historien des *Han* postérieurs d'après lequel [4], « la 14e année *kien ngan* (209 ap. J.-C.)

讀說之數月皆起傳以教人。Cité par *Tch'en Pien-sieou* (*H T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1 ro).

1. 文選注引七畧同且曰今大誓篇是也。Cf. *Tch'en Pien-sieou*, *H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1 ro.

2. Le *Luen heng* (cf. Mayers, *Manual*, no 795 et Hutchinson, dans *China Review*, vol. VII) est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*; cette citation se trouve au chap. XXVIII, p. 1 ro. 孝宣皇帝之時河內女子發老屋得逸易禮尙書各一篇奏之宣帝下示博士然後易禮尙書各益一篇而尙書二十九篇始定。

3. Aujourd'hui la préfecture de *Hoai-k'ing*, dans la partie du *Honan* située au nord du fleuve Jaune.

4. 尙書正義又引後漢史獻帝建安十四年黃門侍郞房宏等云宣帝本始元年河內女子有壞老屋得古文大誓三篇. — Tous ces textes sont cités par *Tch'en Pien-sieou* (*H. T. K. K.*, chap. MCCLI, p. 1).



de l'empereur *Hien*, le vice-président des eunuques, *Fang Hong* et d'autres dirent : La première année *pen che* (73 av. J.-C.) de l'empereur *Siuen*, une jeune fille du *Ho-nei* qui possédait une vieille maison en ruines, y trouva les trois chapitres de la Grande Déclaration en texte antique. »

Ces témoignages sont unanimes à ne pas attribuer la Grande Harangue à *K'ong Ngan-kouo*; c'est ce qui explique pourquoi les commentateurs les plus anciens ne font pas rentrer ce chapitre parmi ceux de l'ancien texte, tandis que les éditeurs du IVe siècle de notre ère, en compilant le texte qu'ils mirent faussement sous le nom de *K'ong Ngan-kouo*, y firent rentrer la Grande Harangue avec d'autres chapitres (liste H) dont le titre ne se trouve point dans le véritable texte antique (liste B).

Maintenant, la première des citations que nous avons faites rapporte la découverte de la Grande Harangue à la fin du règne de l'empereur *Ou* et les secondes la fixent à l'année 73 avant J.-C. Faut-il entendre qu'il s'agit de deux textes différents de la Grande Harangue, l'un qu'on pourrait appeler le texte moderne, comme semble le donner à entendre le commentaire du *Wen siuen*, l'autre étant l'ancien texte comme l'affirme l'historien des *Han* postérieurs ? Ou bien convient-il de supposer que, la fin du règne de l'empereur *Ou* étant l'année 87 et n'étant distante que de quatorze années de l'an 73, les deux découvertes prétendues distinctes n'en sont qu'une seule assignée par erreur à des dates différentes ? Dans cette seconde hypothèse le passage du commentaire du *Wen siuen* (cf. p. CXXXII, note 1) devrait être traduit : « C'est maintenant (c'est-à-dire dans les éditions usuelles) le chapitre Grande Harangue » ; en outre, la date 73 avant J.-C. devrait être considérée comme la seule correcte, car les témoignages qui nous la fournissent sont plus précis que l'unique affirmation de *Lieou Hiang*.

Si on adopte la première manière de voir, *Se-ma Ts'ien* aurait pu connaître le texte qui fut trouvé à la fin du règne de l'empereur *Ou* et ce serait ce texte même qu'il nous donnerait sous le nom de Grande Harangue. Dès

lors il ne pourrait pas faire rentrer la Grande Harangue au nombre des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*. Quel serait donc le vingt-neuvième chapitre?

Un critique moderne, *Tch'en Pien-sieou*[1], a soutenu avec beaucoup d'ingéniosité que le vingt-neuvième chapitre de *Fou Cheng* était, aux yeux de *Se-ma Ts'ien*, la préface du *Chou king*. En effet, il est certain que *Se-ma Ts'ien* a connu la préface du *Chou king*, car il en fait un usage constant dans son œuvre et en cite successivement, en divers endroits, presque tous les paragraphes; en outre. il attachait à ce texte une grande importance, puisqu'il en attribue formellement la composition à *K'ong-tse* : « (*K'ong-tse*), dit-il[2], fit une préface aux mémoires du *Chou king*, en remontant jusqu'à l'époque de *T'ang* (*Yao*) et de *Yu* (*Choen*) et en descendant jusqu'à *Mou*, duc de *Ts'in*, et il mit un ordre entre ces faits. » Ailleurs encore il écrit[1] : « *K'ong-tse* se servit des écrits des historiens pour mettre en ordre le *Tch'oen ts'ieou*; il note les années initiales, et détermine les saisons, les jours et les mois; telle fut son exactitude! Mais quand il fit une préface au *Chang chou*, alors il s'abstint en général de marquer les années et les mois; si accidentellement il les donne, cependant beaucoup (de dates) faisaient défaut et il ne put les écrire. Ainsi, sur les matières douteuses, il nous a transmis des doutes; telle fut sa bonne foi[3]! »

Mais, si la préface, telle que nous l'avons aujourd'hui[4],

1. Dans le *Hoang Ts'ing king kié*, chap. MCCLI, 1re section.

2. *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 9 v° : 序書傳上紀唐虞之際下至秦繆編次其事。

3 *Id.*, chap. XIII, p. 1 r° : 孔子因史文次春秋記元年正時日月蓋其詳哉至於序尚書則畧無年月或頗有然多闕不可錄故疑則傳疑蓋其愼也。

4. M. Legge l'a traduite dans son *Chou king*, p. 1-14.



forme un tout et peut être considérée comme un chapitre spécial du *Chou king*, il n'en était pas ainsi autrefois; la préface a été constituée par la coordination de paragraphes indépendants qui, à l'origine, servaient d'en-tête aux divers chapitres : or, du temps de *Se-ma Ts'ien*, cette fusion ou cette réunion n'avait pas encore été opérée; en effet, dans les *Mémoires historiques*, les paragraphes de la préface restent isolés les uns des autres; bien plus, ils se succèdent dans un ordre qui n'est pas toujours celui qu'ils ont reçu dans la rédaction définitive de la préface; ainsi *Se-ma Ts'ien* place le *Hien yeou i té* après le *T'ang kao*, tandis que la préface le range après le *T'ai kia*[1]; enfin l'historien rappelle certains paragraphes que ne comporte plus la rédaction actuelle de la préface; tel est le paragraphe où il est parlé d'un chapitre intitulé *T'ai meou*[2]. De ces remarques il résulte que ce qu'on appelait la préface du *Chou king*, au temps de *Se-ma Ts'ien*, était l'ensemble des paragraphes qui se trouvaient disséminés au début des divers chapitres. *Se-ma Ts'ien* n'a donc pas pu considérer la préface comme un chapitre particulier du *Chou king* et ce n'est pas elle qu'il compte dans l'énumération des vingt-neuf chapitres de *Fou Cheng*.

Si la préface n'est pas le vingt-neuvième chapitre de *Fou Cheng*, la seule hypothèse qui soit encore possible est que ce vingt-neuvième chapitre n'est autre que la Grande Harangue. Ainsi les témoignages qui rapportent la découverte de la Grande Harangue soit à la fin du règne de l'empereur *Ou*, soit en l'an 73 avant J.-C., concernent un texte de ce chapitre qui n'est point celui qu'a connu *Se-ma Ts'ien* et c'est pourquoi il est probable que la date 73 avant J.-C., postérieure à l'achèvement des *Mémoires historiques*, est la seule exacte. La Grande Harangue citée par *Se-ma Ts'ien* faisait partie du texte

1. *Mémoires historiques*, chap. III, p. 3 r° (cf. plus loin, p. 187), et Legge, *Chou king*, p. 6, § 20.

2. *Mémoires historiques*, chap. III, p. 3 v° (cf. plus loin, p. 191, n. 2.)

moderne du *Chou king* et constituait l'un des chapitres de *Fou Cheng* ; peu après la mort du grand historien, on remit au jour un autre texte qui est sans doute le texte dit antique que nous avons maintenant dans le *Chou king* traditionnel. Le texte exhumé en l'an 73 se substitua graduellement à celui de *Fou Cheng* parce qu'il est le seul chapitre du texte antique qui ait été découvert avant l'époque où le texte moderne de *Fou Cheng* fut définitivement accepté de tous et reconnu pour inviolable.

Résumons ce qui précède : le *Chou king* est une des sources les plus importantes de *Se-ma Ts'ien*, comme on le voit par la multiplicité des citations qu'il en donne ; mais le *Chou king* dont il se sert se réduit presque uniquement aux vingt-neuf chapitres du texte moderne de *Fou Cheng* et aux paragraphes dont la réunion a formé plus tard la préface; nous devons donc voir, dans le texte moderne et la préface, les parties les plus anciennement reconstituées du *Chou king*. Quant au texte antique attribué à *K'ong Ngan-kouo* dans le *Chou king* traditionnel, *Se-ma Ts'ien* ne le cite en aucune occasion, ce qui prouve que ce texte, sans être une pure invention de faussaires, a été établi au moyen de fragments coordonnés avec art par des érudits postérieurs à *Se-ma Ts'ien* qui ont mis leur œuvre sous l'autorité du nom de *K'ong Ngan-kouo*. Enfin, un travail analogue avait été réellement fait, à l'époque de *Se-ma Ts'ien* lui-même, par *K'ong Ngan-kouo* ; mais, puisque les *Mémoires historiques* ne donnent qu'une seule citation (le *T'ang kao*) de ce véritable texte antique, c'est l'indice qu'il ne jouissait pas du même crédit que le texte de *Fou Cheng* et qu'il n'y a pas lieu d'en regretter outre mesure la disparition,

SECONDE PARTIE

ÉNUMÉRATION DES SOURCES DE *SE-MA TS'IEN*

L'enquête à laquelle nous nous sommes livrés au

sujet du *Chou king* nous a montré que, quelque atteinte que le vandalisme de *Ts'in Che-hoang-ti* ait portée à l'ancienne littérature, celle-ci n'a pu cependant sombrer tout entière et d'un seul coup ; il en subsista des parties intactes que *Se-ma Ts'ien* sut recueillir à l'exclusion des écrits apocryphes que son époque déjà commençait à y mêler. Si d'ailleurs on considère que le *Chou king* est, parmi les classiques, un de ceux qui ont le plus souffert de la proscription et que d'autres livres, tels que le *Che king* ou le *Tch'oen ts'ieou*, passent pour n'avoir pas subi d'altérations notables, on conclura que, malgré l'édit de l'an 213, il est resté suffisamment de monuments antérieurs à cette date pour justifier l'entreprise de *Se-ma Ts'ien* et pour faire échapper son œuvre aux attaques d'un scepticisme trop facile. Puisque nous avons écarté le doute qu'au premier abord on aurait pu élever touchant la valeur des sources des *Mémoires historiques*, cherchons maintenant quelles sont ces sources et comment *Se-ma Ts'ien* en fait usage.

Le *Chou king* ou livre de l'Histoire et le *Che king* ou livre des Vers passent pour être au nombre des plus vieux monuments de la littérature chinoise. C'est dans les poésies du *Che king* que les Européens iront de préférence chercher à découvrir quelles ont été les mœurs et les croyances des anciens. Mais il faut un travail personnel pour les en dégager et *Se-ma Ts'ien*, qui ne prend que des matériaux tout façonnés, fait un usage fort limité de ces chants populaires [1]. Il emprunte au con-

1. Voici les principales citations que *Se-ma Ts'ien* fait du *Che king* :
a) *Mémoires historiques*, chap. XIV, *Che eul tchou heou nien piao*, p. 1 r° : 周道缺,詩人本之衽席,關雎作。仁義陵遲,鹿鳴刺焉。 « La conduite des *Tcheou* étant devenue mauvaise, les poètes prirent pour sujet (de leurs chants) les nattes sur lesquelles on se couche ; (l'ode) *Koan ts'iu* fut composée. La bonté et la justice se corrompirent; (l'ode) *Lou ming* le blâma. » L'ode *Koan ts'iu* est la première de la 1re partie du *Che king*; on voit que *Se-ma Ts'ien* y découvre une tendance satirique ; certains commenta-

traire beaucoup au *Chou king* ou du moins au texte moderne qu'il paraît avoir tenu en grande estime.

Le *Chou king* est un recueil de textes d'époques très diverses; les premiers nous reportent jusqu'aux empereurs *Yao* et *Choen* qui, d'après les chronologies courantes, régnèrent avant l'an 2000, tandis que le dernier

teurs ne sont pas de son avis (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. IV, p. 5); l'ode *Lou ming* est la première de la 2e partie du *Che king*.

b) *Mémoires historiques*, chap. IV, *Tcheou pen ki*, p. 9 r°. 懿王之時，王室遂衰。詩人作刺。« Au temps du roi *I*, la maison royale se pervertit; les poètes composèrent des blâmes. »

c) *Mémoires historiques*, chap. IV, *Tcheou pen ki*, p. 9 r° : citation de l'ode *Se wen* (*Che king*, IV, 1 (1) X), et de l'ode *Wen wang* (*Che king*, III, 1, I).

d) *Mémoires historiques*, chap. CX, *Hiong nou tchoan*, p. 2 r° 中國疾之。故詩人歌之曰。戎狄是膺。薄伐獫狁至于太原。出輿彭彭。城彼朔方。(sous le règne du roi *Siang*, les barbares ayant envahi le royaume du Milieu), « le royaume du Milieu en fut affligé. C'est pourquoi les poètes chantaient disant : Voilà ce qu'on oppose aux barbares de l'ouest et du nord (Ode *Pi kong*; *Che king*, IV, 2 ; IV, 5); — nous avons serré de près et nous avons battu les *Hien-yun* et nous sommes arrivés jusqu'à *T'ai-yuen* (ode *Lieou yue*; *Che king*, II, 3 ; III, 5); — combien nombreux étaient les chars qu'il fit sortir!... Construire un rempart dans ces régions du nord » (ode *Tch'ou kiu*; *Che king*, II, 1 ; VIII, 3).

e) *Mémoires historiques*, chap. XLVII, p. 12 v° : « Le duc grand astrologue dit : Dans le Livre des Vers il y a cette parole : La montagne élevée attire le regard ; la grande route attire le piéton. »

f) *Mémoires historiques*, chap. III, *Yn pen ki*, p. 6 r° : 太史公曰。余以頌次契之事。自成湯以來采於書詩。« Le duc grand astrologue dit : C'est avec les Odes sacrées que j'ai mis en ordre les événements qui concernent *Sié*; à partir de *T'ang* le victorieux, j'ai compilé les Annales et les Poésies. »

est relatif à des faits qui se passèrent en 625 avant J.-C.[1]. Sur cet immense espace de temps ils sont répartis diversement: parmi les vingt-neuf chapitres du texte moderne, neuf seulement traitent des temps antérieurs aux *Tcheou*, tandis que vingt sont de l'époque de cette dynastie[2]; ainsi, pour les cinq cents ans qui s'écoulèrent depuis l'avènement des *Tcheou* jusqu'au dernier document du *Chou king*, on a dans le texte moderne des renseignements deux fois plus étendus que pour les mille ans ou plus qui précédèrent.

Les neuf chapitres qui constituent dans le texte moderne tout ce que nous pouvons apprendre sur *Yao*, *Choen* et les deux premières dynasties sont aussi ce qui fait le fond des trois premiers chapitres de *Se-ma Ts'ien*. Les renseignements que nous avons sur les dynasties *Hia* et *Yn* sont tout particulièrement maigres et nous font douter que ces deux dynasties aient jamais eu la longueur et la continuité que leur attribue la tradition; quelques courtes inscriptions sur des vases de métal et cinq poésies du Livre des Vers se rapportent, à vrai dire, au temps de la dynastie *Yn*; mais nous ne découvrons guère que trois ou quatre princes qui paraissent avoir réellement vécu; avant eux et entre eux, les siècles écoulés ne sont remplis que par de sèches généalogies sur la véracité desquelles il est légitime de garder des soupçons. Ainsi, depuis *Heou-tsi*, premier ancêtre des *Tcheou*, contemporain de *Choen* et de *Yn*, jusqu'à *Wen wang* qui vécut au temps de *Tcheou Sin*, dernier souverain de la dynastie *Yn*, on compte quinze générations; cependant, pour le même espace de temps, *Se-ma Ts'ien* dit que la dynastie *Hia* eut dix-sept générations et que la dynastie *Yn* en eut trente; quelle que soit l'incertitude qui infirme tous les calculs fondés sur des nombres

1. Cette date est celle que donne *Se-ma Ts'ien*. D'autres auteurs la fixent en l'an 628 avant J.-C. (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. III, p. 626).

2. Dans le *Chou king* traditionnel, 22 chapitres sont antérieurs aux *Tcheou* et 36 sont postérieurs.

de générations, il est impossible d'admettre que pendant les quarante-sept générations de souverains il n'y eut que quinze générations des aïeux des *Tcheou*.

Avant les deux premières dynasties, le *Chou king* nous parle de *Yu* qui fut le fondateur de la première d'entre elles, et, en remontant plus haut, de *Choen* et de *Yao*; au sujet de ces princes, les textes sont plus abondants et plus précis; on peut même trouver quelques-uns d'entre eux ailleurs que dans le *Chou king*; c'est ainsi que *Se-ma Ts'ien* nous donne sur *Choen* des légendes nouvelles que le livre de Mencius[1] lui a fournies en partie. Mais, pour être plus détaillés, ces récits n'en excitent pas moins notre suspicion ; ils sont en effet d'une symétrie étrange : si l'empereur *Yao* envoie un fonctionnaire dans l'est, il faudra de nécessité qu'il en délègue un autre au sud, un troisième à l'ouest et un dernier au nord ; chacun de ces officiers présidera à la saison qui correspond, dans la théorie des cinq éléments, à celui des points cardinaux où il séjourne. Si l'empereur *Choen* fait une inspection, il ira d'abord à l'orient, puis au midi, puis à l'occident, puis au nord; il accomplira chacun de ces voyages dans le mois qu'une association d'idées philosophique lie à telle ou telle direction de l'espace; il achèvera sa tournée en un an ; il restera à la capitale quatre ans pour recevoir successivement les vassaux des quatre points cardinaux. La sixième année, qui sera la première d'un nouveau cycle de cinq, il recommencera ce qu'il a fait dans la première année. Remarquons d'ailleurs que ni *Yao* ni *Choen* ne sont mentionnés dans le Livre des Vers et que mille détails de leur histoire trahissent les mœurs et l'organisation politique de la dynastie *Tcheou*. Quant à l'empereur *Yu*, il passe pour avoir mené à bien des travaux hydrographiques qui de-

1. Cf. dans la traduction du chap. I des *Mémoires historiques* les notes qui montrent les emprunts faits par *Se-ma Ts'ien* à Mencius. — Au début du chap. LXXIV, *Se-ma Ts'ien* dit formellement qu'il a lu le livre de Mencius : 太史公曰余讀孟子書

manderaient les efforts continus de plusieurs générations ; on peut distinguer dans le chapitre du *Chou king* intitulé le Tribut de *Yu* une antique géographie à laquelle la légende de ce souverain n'est venue s'immiscer que par superfétation. *Yao*, *Choen* et *Yu*, ces trois augustes fantômes mythologiques, n'ont plus de réalité lorsqu'on cherche à les saisir corps à corps. Les faits véritables n'apparaissent qu'avec la dynastie des *Tcheou* et le prince qu'elle a dépossédé, le pervers *Tcheou-sin*, coupable d'avoir trop aimé la belle et cruelle *Ta-ki*. C'est donc seulement vers la fin du XII[e] siècle avant notre ère que nous sentons se raffermir sous nos pas le terrain jusqu'alors incertain où nous avait guidés *Se-ma-Ts'ien*.

Bien que les généalogies, par lesquelles les savants indigènes ont essayé de donner plus de consistance au récit de leurs origines, n'aient pas un fondement bien solide, *Se-ma Ts'ien* les reproduit cependant et il importe de déterminer à quelles sources il les a empruntées. Deux écrits paraissent lui avoir fourni le cadre artificiel dans lequel il classe les événements; ce sont le *Che pen* ou Origines généalogiques et le *Ti hi sing*[1] ou Suite des familles impériales.

Le *Che pen*[2] est un livre aujourd'hui perdu; cependant, grâce aux citations nombreuses qui en ont été faites, on a pu le reconstituer en grande partie; ce livre devait mentionner la filiation exacte des souverains, leurs noms de famille et leurs noms personnels, les lieux où ils résidèrent et les inventions qui les illustrèrent. La rédaction n'en était pas fort ancienne et on la rapporte communément à la période de *Tch'ou* et de *Han* (206-202 av. J.-C.)

1. 帝繫姓.

2. 世本. *Se-ma Ts'ien* ne cite pas le titre du *Che pen*, mais *Pan Piao* (cf. Appendice II) nous affirme qu'il se servit de cet ouvrage. *Pan Piao* nous dit encore, à propos du *Che pen* : « En outre, il y avait un livre qui tenait le compte, depuis *Hoang-ti* jusqu'à la période *tch'oen ts'ieou* (722-481 av. J.-C.), des empereurs, des rois, des ducs, des

Le *Ti hi sing*[1] a été incorporé dans le recueil intitulé les Rites de *Tai* l'aîné et c'est pourquoi les commentateurs disent à l'envi que *Se-ma Ts'ien* se servit de ce

marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers ; le titre en était Origines généalogiques et il comprenait 15 chapitres. » — Un tel livre ne pouvait pas avoir un auteur unique ; aussi la composition en est-elle assignée à des époques diverses ; suivant les uns, il date de la dynastie *Tcheou* et, d'après *Hoang-fou Mi*, il aurait eu pour auteur *Tso K'ieou-ming*. Mais *Se-ma Ts'ien* paraît avoir connu une récension ultérieure de l'ouvrage, et c'est pourquoi nous nous arrêtons à l'opinion de *Lieou Tche-ki*, qui dit, dans son *Che t'ong* : « A l'époque de *Tch'ou* et de *Han*, il y eut un amateur d'histoire qui dressa le tableau généalogique, depuis l'antiquité, des empereurs, des rois, des ducs, des marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers, et le termina à la fin des *Ts'in* ; le titre en est Origines généalogiques » : 劉知幾史通云楚漢之際有好事者錄自古帝王公侯卿大夫之世終乎秦末號曰世本 (voyez la préface de *Tchang Tchou* 張澍 à la restauration qu'il a donnée du *Che pen* dans le recueil qui porte son nom : *Tchang che ts'ong chou*, édité en 1821). — Il est à remarquer, d'ailleurs, que le texte de *Se-ma Ts'ien* n'est pas toujours d'accord avec les citations que d'autres auteurs nous ont conservées du *Che pen*.

1. *Se-ma Ts'ien* mentionne le *Ti hi sing* ou *Ou ti hi* dans les deux passages suivants : *Mémoires historiques*, chap. XIII, *San tai che piao*, p. 1 r° et v° : 於是以五帝繫諜尚書集,世紀黃帝以來,訖共和,爲世表。« Ainsi me servant de la Suite et de la Table des cinq empereurs, ainsi que du recueil du *Chang chou*, j'ai dressé une liste par générations depuis *Hoang-ti* jusqu'à l'époque *Kong ho* et j'ai fait un tableau généalogique. » *Mémoires historiques*, chap. I, *Ou ti pen ki*, p. 13 r° : 孔子所傳宰予問五帝德及帝繫姓,儒者或不傳....予觀春秋國語。其發明五帝德帝繫姓章矣。« Ce qui nous vient de *K'ong-tse* en réponse aux questions de *Tsai-yu* sur « les Vertus des cinq empereurs » et « la Suite des familles

recueil. Leur assertion est cependant inexacte : *Tai Té*, qu'on appelle *Tai* l'aîné, pour le distinguer de son cousin *Tai Cheng*, fut le disciple de *Heou Ts'ang* qui vivait au temps de l'empereur *Siuen*[1] (73-48 av. J.-C.); *Se-ma Ts'ien* ne put donc pas avoir entre les mains un ouvrage qui ne parut qu'après sa mort; toutefois les trois courtes pages qui portent le nom de *Ti hi sing* existaient sans doute de son temps, car *Tai* l'aîné ne fut pas un auteur original, mais un simple compilateur qui recueillit des textes déjà anciens.

Pour les temps les plus reculés de l'histoire chinoise, l'idée directrice des généalogies paraît avoir été la théorie des cinq éléments. Les cinq empereurs ne sont que les symboles des cinq grandes forces naturelles qui se succèdent en se détruisant les unes les autres. Cette doctrine philosophique passait pour avoir été professée par Confucius lui-même et son enseignement à ce sujet se trouvait rapporté dans un petit écrit intitulé *Ou ti té*, c'est-à-dire les Vertus des cinq empereurs, qui a été aussi reproduit dans les Rites de *Tai* l'aîné[2]. C'est ce récit dont se sert *Se-ma Ts'ien*, comme il le déclare lui-même[3] et comme il est d'ailleurs facile de le reconnaître en comparant les textes des Rites de *Tai* l'aîné avec celui des *Mémoires historiques*. — Quelques commentateurs veulent que *Se-ma Ts'ien* ait aussi eu recours au *Kia yu* ou Entretiens de l'école de Confucius; il est certain que

des empereurs », il est des lettrés qui ne le rapportent pas... Pour moi, j'ai examiné le *Tch'oen ts'ieou* et le *Kouo yu* : ils donnent la preuve que « les Vertus des cinq empereurs » et « la Suite des familles des empereurs » sont des écrits canoniques. »

1. *Soei chou*, chap. XXXII, p. 13 r° : 至宣帝時后蒼最明其業(c'est-à-dire les Enseignements des rites) ....蒼授梁人戴德.... Le *Ti hi sing* est le 63e paragraphe des Rites de *Tai* l'aîné tels qu'ils sont édités dans le *Han Wei ts'ong chou*.

2. § 62.

3. Voyez plus haut, p. CXLII, note 1, 2e citation.

le *Ou ti té* se retrouve dans ce livre dont il constitue le vingt-troisième paragraphe; d'autre part, les Entretiens de l'école sont déjà mentionnés dans le catalogue bibliographique de *Lieou Hiang*, vers la fin du Ier siècle avant notre ère[1]; il ne serait donc pas impossible que *Se-ma Ts'ien* les eût connus; cependant, comme il ne les cite pas expressément, il est d'une meilleure critique de s'en tenir à cette simple constatation : *Se-ma Ts'ien* s'est servi du *Ou ti té*, texte qui se retrouve dans les rites de *Tai* l'aîné et dans le *Kia yu*. — Il ne semble pas d'ailleurs que cette application de la philosophie à l'histoire remonte à une haute antiquité, ni même que Confucius puisse en être regardé comme l'auteur : la théorie des cinq éléments a peut-être son germe dans de vieilles spéculations cosmologiques ; mais elle ne prit son développement et sa forme systématique qu'avec *Tseou Yen*[2] qui vivait au commencement du IIIe siècle avant notre ère; il serait même possible que le conseiller *Tch'ang Ts'ang*, qui mourut en 142 avant J.-C., ait été en réalité le premier à couler l'histoire dans ce moule métaphysique[3].

En résumé, neuf chapitres du *Chou king* complétés

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 8 v° : 孔子家語二十七卷. *Yen Che-kou*, commentateur de l'époque des *T'ang*, ajoute : Ce n'est pas le *Kia yu* que nous avons aujourd'hui. — Quels que soient les remaniements du *Kia yu* qui justifient l'affirmation de *Yen Che-kou*, le chapitre *Ou ti té* est bien resté identique au texte des Rites de *Tai* l'aîné et à celui de *Se-ma Ts'ien*.

2. *Tseou Yen* vivait au temps du roi *Tchao* du pays de *Yen* (311-279 av. J.-C.) et du roi *Hoei-wen*, du pays de *Tchao* (294-266 av. J.-C.). — La note 2 de la p. 25 dans ma première traduction du Traité sur les cérémonies *fong* et *chan* est erronée; d'après les tables chronologiques de *Se-ma Ts'ien*, le roi *Wei* du pays de *Ts'i* régna de 378 à 343 et le roi *Siuen* de 342 à 324. Les philosophes qui eurent le nom de famille *Tseou* et qu'on appelle pour cette raison les *Tseou-tse*, furent au nombre de trois; *Tseou Yen* est le second dans l'ordre chronologique (cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXIV).

3. *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 v° : « Le conseiller impé-

par quelques légendes relatives à *Choen*, cinq odes du Livre des Vers, des généalogies artificielles et la théorie des cinq éléments comme préface à toute l'histoire, voilà le bilan des sources de *Se-ma Ts'ien*[1] pour les longs siècles obscurs où la vie primitive du peuple chinois reste endormie à jamais. On ne peut s'empêcher d'éprouver quelque déception quand on lit les premiers chapitres des *Mémoires historiques*; on n'y retrouve guère que ce qu'on connaît déjà par les livres classiques, sans rien qui soit propre à en dissiper l'incertitude.

Avec la dynastie *Tcheou*, une brusque éclaircie dont les lueurs se projettent en arrière jusque sur le dernier souverain de la dynastie *Yn* à qui ses fautes firent perdre le trône. Les textes du *Chou king* deviennent alors plus nombreux et plus véridiques ; ils sont pour la plupart des discours : harangues aux troupes, proclamations au peuple, délibérations sur l'art de gouverner, recommandations à des fonctionnaires chargés d'une mission spéciale ou instructions morales, ce sont presque toujours des paroles et non des faits qu'ils relatent. Si on y découvre les débris d'un code pénal du commencement du x[e] siècle avant notre ère (le *Lu hing*) et un petit traité philosophique (le *Hong fan*) qui a dû être fort remanié, on n'y voit jamais le style historique proprement dit. Les Chinois ne paraissent pas avoir eu de bonne heure l'esprit de curiosité scientifique qui incite un peuple à scruter avec avidité son passé ; pour eux, les ancêtres sont

rial *Tchang Ts'ang* dressa le tableau chronologique des cinq vertus » : 漢相張蒼歷譜五德.

1. *Se-ma Ts'ien* a dû connaître aussi le petit fragment qui nous a été conservé dans les Rites de *Tai* l'aîné sous le nom de Petit calendrier des *Hia* ; mais il se contente d'en citer le titre sans en reproduire le texte. *Mémoires historiques*, chap. II, *Hia pen ki*, p. 11 r° : 孔子正夏時,學者多傳夏小正云。. « *K'ong-tse* ayant accepté pour règle le calcul des temps de la dynastie *Hia*, les érudits pour la plupart nous ont transmis le Petit calendrier des *Hia*. »

avant tout des êtres supérieurs, des maîtres; comme leur sentiment religieux est fondé sur le culte des morts, ainsi leur mémoire s'est bornée au début à recueillir les enseignements vénérés de ceux qui n'étaient plus.

Très analogues aux textes du *Chou king* sont ceux que *Se-ma Ts'ien* emprunte au livre des *Tcheou* (*Tcheou chou*) sur l'origine duquel nous n'avons aucun renseignement précis[1].

On ne commenca à prendre intérêt aux faits eux-mêmes qu'assez tard. Vers l'an 481 avant J.-C., Confucius recueillit les documents qui concernaient l'état féodal de *Lou*; en les classant et en les retouchant, il fit avec ces matériaux le célèbre ouvrage intitulé *Tch'oen ts'ieou* qui retrace les destinées de ce petit royaume de 722 à 481 avant notre ère. *Se-ma Ts'ien* a beaucoup pratiqué ce livre qu'il paraît, comme tous ses compatriotes, tenir en très haute estime. A vrai dire, c'est une admiration qu'un lecteur européen a peine à partager; cette chronique aride et morte ne souffre pas la comparaison avec le chef-d'œuvre d'Hérodote qui ne date guère que d'un demi-siècle plus tard. Pour comprendre l'enthousiasme des Chinois, il faut reconnaître que l'art historique se développa chez eux beaucoup plus lentement qu'en Grèce et n'atteignit d'ailleurs jamais à la même élévation. Le *Tch'oen ts'ieou* leur sembla merveilleux parce qu'il leur présentait pour la première fois le tableau net et clair de deux cent quarante-deux années d'histoire. Si l'on avait déjà essayé des œuvres analogues dans d'autres royaumes, par exemple dans ceux de *Tch'ou* et de *Tsin*[2], le succès du *Tch'oen ts'ieou* fit tomber dans l'oubli ces tentatives imparfaites.

1. Cf. notre traduction, t. I, p. 240, n. 3 et p. 233, n. 1.

2. Mencius nous dit : « Le *Cheng* du royaume de *Tsin*, le *T'ao ou* du royaume de *Tch'ou* et le *Tch'oen ts'ieou* du pays de *Lou* sont des livres du même genre. » 晉之乘楚之檮杌魯之春秋一也 (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. II, p. 203).



A côté du *Tch'oen ts'ieou* deux œuvres plus étendues traitent de la même période[1] que lui : ce sont le *Tso tchoan* ou Commentaire de *Tso* et le *Kouo yu* ou Discours des états. Elles se complètent l'une l'autre, la première étant un récit des faits accomplis, la seconde un recueil des paroles prononcées. Quoique le Commentaire de *Tso* soit le seul de ces deux livres qui se rattache manifestement au *Tch'oen ts'ieou*, on a prétendu en faire dériver aussi le second ; c'est pourquoi le Commentaire de *Tso* est souvent appelé le Commentaire intérieur (*Nei tchoan*) et les Discours des états le Commentaire extérieur (*Wai tchoan*) du *Tch'oen ts'ieou*[2]. Bien plus, on a voulu que ces deux œuvres eussent le même auteur qui serait un certain *Tso K'ieou-ming*.

Se-ma Ts'ien lui-même paraît être de cet avis : dans un passage des *Mémoires historiques* il nous dit : *Tso K'ieou-ming* écrivit le Commentaire de *Tso*[3], et, dans un

1. A parler exactement, le *Kouo yu* s'étend sur un nombre dlannées plus considérable : il commence au roi *Mou* (1001-946 ?) et finit au roi *Yuen* (475-468).

2. Cf. *Lieou Tche-ki*, dans le *Che t'ong*, chap. I, p. 10 r°. — Le commentaire de *Wang sou* (王肅, IIIe siècle av. J.-C.) au *Kouo yu* est intitulé 春秋外傳章句.

3. *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 v° : « Un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*, craignit que les disciples (de *K'ong-tse*) n'eussent tous des principes différents, que chacun ne s'arrêtât à ses propres idées et qu'on ne perdit le vrai sens. C'est pourquoi, prenant les *Mémoires historiques* de *K'ong-tse*, il en analysa toutes les propositions et fit le *Tch'oen ts'ieou* de *Tso*. » 魯君子左丘明懼弟子人人異端各安其意故因孔子史記具論其語成左氏春秋. *Se-ma Ts'ien* connait donc le *Tso tchoan* et s'en sert ; voyez, par exemple, le passage qui en est tiré dans les Annales des cinq empereurs (traduction, t. I, p. 77. Cf. aussi p. 290). M. Eitel a dû être induit en erreur par une autorité suspecte quand il a écrit (*China Review*, vol. XV, p. 90) : « Il semblerait qu'au temps de *Se-ma Ts'ien* on n'ait guère connu que le commentaire de *Kou-leang* au *Tch'oen ts'ieou*. »

autre endroit nous lisons : Quand *Tso-k'ieou* eut perdu la vue, les Discours des états furent produits[1]. Mais ces textes sont embarrassants. Pour dire : Quand *Tso-k'ieou* eut perdu la yue, *Se-ma Ts'ien* écrit *Tso-k'ieou che ming*: si l'on supprime le caractère *che* = perdre, on retrouve le nom de *Tso-k'ieou Ming* qui semble ainsi ne résulter que de l'omission d'un caractère essentiel. En outre, d'après la seconde de ces citations, le nom de famille de ce personnage serait *Tso-k'ieou* ; dès lors, il serait impossible d'appeler le commentaire qu'il écrivit Commentaire de *Tso*; on devrait dire: Commentaire de *Tso-k'ieou.* Si nous cherchons à préciser qui était *Tso K'ieou-ming*, les difficultés ne font que croître: un des contemporains de Confucius cité dans le *Luen yu*[2] a nom *Tso K'ieou-ming* ; or c'est bien lui que les érudits de l'époque des deux dynasties *Han* regardaient comme l'auteur du *Tso tchoan* et du *Kouo yu*, puique *Pan Piao* fait vivre cet écrivain à l'époque même de Confucius[3]. Cependant, si l'on étudie le *Tso tchoan*, on voit que plusieurs passages datent d'un âge plus tardif[4]; en outre, le *Tso tchoan* et le *Kouo yu* ne sont pas toujours d'accord quand ils parlent des mêmes faits et il n'est pas probable qu'ils soient dus à une seule main[5].

A le bien considérer, toutes les discussions qui se

1. *Mémoires historiques*, chap. cxxx, p. 5 v° : 左丘失明厥有國語.

2. « Le maître dit : Une parole subtile, un extérieur insinuant et un respect excessif, *Tso K'ieou-ming* en a honte et moi aussi j'en ai honte. Cacher son ressentiment contre un homme et le traiter en ami, *Tso K'ieou-ming* en a honte et moi aussi j'en ai honte ». Cf. Legge, *Chinese Classics*, t. I, 1re édition, p. 46.

3. « Au temps des ducs *Ting* (509-495 av. J.-C.) et *Ngai* (494-467 av. J.-C.), un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*... ». Cf. Appendice II.

4. Voyez les preuves données par *Tcheng Yu-tchong*, cité par *Wong Yuen-k'i* dans son commentaire au *K'oen hiue ki wen* (翁注困學紀聞), chap. vi, p. 17 r°.

5. Cf. *ibid.*, chap. vi, p. 36 r°.

sont livrées autour du nom de *Tso K'ieou-ming* proviennent de ce que la question était mal posée. Si nous consultons l'histoire littéraire de la Chine, nous reconnaissons que chacun des livres canoniques était le centre des études d'une ou plusieurs écoles : on retrace d'une manière exacte la liste des personnes qui se transmirent de génération en génération la connaissance de tel ou tel des classiques[1]; pour que cette sorte de gnose fût à une époque donnée l'apanage d'un homme déterminé, il faut qu'elle ait comporté tout un système d'explications qui n'était point dans le domaine public et qui passait au disciple préféré soit par l'enseignement oral, soit par une copie unique; tout dépositaire nouveau augmentait le patrimoine que lui avaient légué ses devanciers, et ainsi le commentaire était une œuvre collective, fruit du travail de plusieurs générations : chaque école avait d'ailleurs un patron révéré qui était regardé comme le premier initiateur. C'est ainsi que trois systèmes d'interprétation du *Tch'oen ts'ieou* furent mis sous les noms de *Tso K'ieou-ming*, de *Kong-yang* et de *Kou-leang* dont les enseignements passaient pour avoir formé le noyau autour duquel s'étaient groupés les travaux des lettrés qui se réclamaient d'eux. Le Commentaire de *Tso* put donc avoir sa première origine dans les écrits ou les paroles de *Tso K'ieou-ming*, mais, comme il ne fut publié que dans la première moitié du IIe siècle avant notre ère par *Tchang Ts'ang*, il avait dû être considérablement développé et perfectionné par les lettrés qui

1. Voici, par exemple, d'après *Lieou Hiang*, quelle fut la fortune du Commentaire de *Tso* : « *Tso K'ieou-ming* communiqua ses enseignements à *Tseng Chen* ; celui-ci les transmit à *Ou K'i*; celui-ci, à son fils (*Ou*) *K'i* ; celui-ci à un homme de *Tch'ou*, *To Tsiao*, qui en rédigea des extraits en 8 chapitres ; *To Tsiao* transmit (ses connaissances) à *Yu K'ing* qui en fit des extraits en 9 chapitres ; *Yu K'ing* les communiqua à *Siun K'ing* qui les transmit à *Tchang Ts'ang* ». Cf Legge, *Chinese Classics*, t. V, prolég., p. 27. — *Tchang Ts'ang* fut le premier à éditer le commentaire.

se le transmirent de main en main pendant deux siècles et demi[1].

Pour les Discours des états, le problème est plus compliqué parce que cet ouvrage n'a en aucune manière le caractère d'un commentaire et ne se rattache que très indirectement au *Tch'oen ts'ieou*. Si on lui donne pour auteur *Tso K'ieou-ming*, c'est parce qu'il couvre à peu près le même espace de temps que le Commentaire de *Tso* et qu'il lui est en quelque sorte parallèle. Mais c'est le seul point commun qu'il y ait entre ces deux ouvrages. Les Discours des états sont au fond une œuvre essentiellement anonyme comme le *Chou king* auquel ils ressemblent sous plusieurs rapports. Cependant, tandis que le *Chou king* ne s'occupe que des Fils du ciel et que le dernier chapitre seul nous transporte dans un des royaumes vassaux, le *Kouo yu* au contraire nous fait passer successivement à la cour des princes de *Lou*, de *Ts'i*, de *Tsin*, de *Tcheng*, de *Tch'ou*, de *Ou* et de *Yue*. La féodalité y apparaît avec sa vie localisée en divers points de l'empire. Dans le *Kouo yu* il est bien remarquable qu'un des états les plus importants, celui de *Ts'in*, soit passé sous silence; peut-être faut-il y voir une preuve que ce livre fut compilé à une époque où l'antagonisme des princes de *Ts'in* avec ceux des autres royaumes avait

1. Cette opinion a déjà été énoncée par *T'an Tchou* 啖助, commentateur de l'époque des *T'ang*, qui dit : « Les anciennes explications étaient toutes transmises oralement : à partir de l'époque des *Han*, on fit des paragraphes et des phrases (c'est-à-dire qu'on divisa le texte des classiques en paragraphes et en phrases, en les écrivant). Ainsi le *Pen ts'ao* est rempli des commanderies et des royaumes de l'époque des *Han* postérieurs et cependant on l'attribue à *Chen nong*; le *Chan hai king* parle longuement de l'époque des *Yn*, et cependant on dit que c'est *Yu*, fondateur de la dynastie *Hia*, qui le composa... On connaît par là que les sens des trois commentaires (du *Tch'oen ts'ieou*) furent à l'origine transmis en entier oralement ; plus tard des érudits les écrivirent sur le bambou et sur la soie et les mirent sous le nom du maître qui était l'ancêtre de tous les autres. » Cette citation se trouve dans les prolégomènes (1re partie, p. 4 r°) au *Tch'oen ts'ieou*, édition de l'empereur *Yong-tcheng*.



déjà atteint sa phase aiguë, c'est-à-dire dans le commencement du IV[e] siècle avant notre ère.

Si *Se-ma Ts'ien* a complété les indications du *Tch'oen ts'ieou* au moyen du *Kouo yu* et du *Tso tchoan,* il n'a pas ignoré les deux autres écoles qui se réclamaient de *Kong-yang* et de *Kou-leang*. Le commentaire du *Kong-yang* jouit d'une grande faveur au temps de l'empereur *Ou*; *Tong Tchong-chou* en était le principal défenseur; or nous avons vu que *Se-ma Ts'ien* eut des relations personnelles avec ce savant lettré; il nous parle[1] du fameux tournoi qui fut institué par l'empereur *Ou* entre *Tong Tchong-chou* et maître *Kiang* qui soutenait la valeur des enseignements de *Kou-leang*. *Se-ma Ts'ien* dut donc connaître les trois grands commentaires du *Tch'oen ts'ieou*.

La chronique de Confucius a donné son nom à la période de 242 années (722-481 av. J.-C.) dont elle résume l'histoire pour l'état de *Lou*. Après la période *Tch'oen ts'ieou* commence une ère nouvelle appelée celle des royaumes combattants. Elle dure environ 250 ans, depuis la fin de la période *Tch'oen ts'ieou* jusqu'au triomphe des *Ts'in* en 221 avant J.-C. Le pouvoir central s'affaiblissant de jour en jour, les vassaux devinrent indépendants de fait, et, n'étant plus contenus par aucune autorité supérieure, s'entre-déchirèrent. Le royaume du nord-ouest, celui de *Ts'in*, ne tarda pas à devenir plus puissant que les autres; ce fut alors, entre les états menacés par sa prépondérance, une suite de complots et de ligues que la mauvaise foi et les rivalités jalouses brisaient à tout instant. Ces troubles politiques fournirent à un certain nombre d'hommes habiles et peu scrupuleux l'occasion de montrer leurs talents pour l'intrigue; semblables aux sophistes de l'ancienne Grèce et nés des mêmes causes sociales qu'eux, ils étaient prêts à soutenir le pour et le contre sur chaque question et passaient d'un royaume à l'autre afin de donner des avis aux princes suivant l'in-

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXI, p. 5 r°.

térêt du moment[1]. Leurs raisonnements subtils et leurs combinaisons machiavéliques nous ont été conservés dans un curieux livre intitulé *Tchan kouo ts'é*[2], c'est-à-dire Conseils des royaumes combattants. Ce titre définitif ne paraît avoir été accepté de tous que depuis *Lieou Hiang*[3] (36-15 av. J.-C.), mais, avant cet éditeur, l'ouvrage existait sous divers noms et *Se-ma Ts'ien* en a fait largement usage.

Si *Se-ma Ts'ien* n'avait eu d'autres sources pour écrire l'histoire de la dynastie *Tcheou* que les livres dont nous venons de parler, il ne nous en donnerait encore qu'une idée bien incomplète. A côté de ces ouvrages que leur forme littéraire avait fait connaître de tous, il devait exister une masse énorme de documents dans les archives des cours féodales; il semble même que chaque prince ait pris le soin de faire rédiger par des historiographes officiels des annales semblables au *Tch'oen ts'ieou* du pays de *Lou*[4]. Mais c'est à ce genre d'écrits que l'édit de proscription lancé par *Ts'in Che-hoang-ti* porta la plus grave atteinte, parce qu'ils rappelaient un

1. On les appelle souvent 游士, les lettrés errants.

2. 戰國策.

3. *Lieou Hiang* a fixé le nombre des chapitres à 33, après avoir fait une refonte presque complète de l'ouvrage dont toutes les parties étaient mêlées et où on trouvait plusieurs redites. Avant l'édition de *Lieou Hiang*, on désignait ce livre sous des noms divers : 國策, 國事, 短長, 事語, 修書, etc.

4. *Kouo yu*, partie *Tsin yu*, chap. VII, dernière phrase : *Yang-ché Hi* fut nommé précepteur de l'héritier présomptif *Piao*, à cause de sa connaissance du *Tch'oen ts'ieou*. *Piao*, qui fut le duc *P'ing*, commença à règner en 557 avant J.-C. ; ce texte prouve donc qu'avant même la naissance de Confucius il y avait dans le pays de *Tsin* des Annales appelées *Tch'oen ts'ieou*. — Le *Kouo yu*, partie *Tch'ou yu*, chap. I, nous révèle aussi l'existence d'un *Tch'oen ts'ieou* dans le pays de *Tch'ou*. — Enfin le philosophe *Mé-tse* se vantait d'avoir vu les *Tch'oen ts'ieou* de 100 royaumes (ce passage est cité dans les fragments placés à la fin de ses œuvres).

régime dont le nouveau souverain voulait détruire jusqu'au souvenir. Il en resta cependant des débris considérables que *Se-ma Ts'ien* put réunir dans son œuvre; certains indices nous montrent en effet qu'il copie souvent des histoires locales : ainsi, lorsqu'il raconte les événements qui intéressèrent les pays de *Wei* (ch. XLIV) ou de *Yen* (ch. XXXIV), il dit : « notre armée », « nos places fortes », « notre capitale » : bien plus, en parlant d'un prince de *Yen* qui monta sur le trône en 253 avant J.-C. il dit : « le roi actuel ». Ces textes ne sauraient être de la main de *Se-ma Ts'ien*. Enfin il est au moins une de ces chroniques féodales qui nous est parvenue dans son intégrité, c'est celle des princes de *Ts'in*, car *Che-hoang-ti* eut soin d'excepter de la proscription l'histoire de son propre royaume; *Se-ma Ts'ien* ne manque pas de la reproduire et fait remarquer quelle en est l'importance[1].

De ce qui précède on peut dégager quelques considérations générales sur la valeur des sources des *Mémoires historiques* pour la période considérable pendant laquelle régna la dynastie *Tcheou*.

Nous y distinguons dès l'abord deux classes fort différentes; les uns sont des recueils de discours : tel est en très grande partie le *Chou king*, tels sont le *Kouo yu* et le *Tchan kouo ts'é*. Les autres sont des chroniques locales comme le *Tch'oen ts'icou* amplifié par ses trois commentaires et les annales de chacun des royaumes féodaux.

De ces deux catégories, celle des dicours a l'origine la plus ancienne. C'est un fait remarquable qui ne se

1. *Mémoires historiques*, chap. XV, p. 1 v° : « Quand *Ts'in* eut atteint son but, il brûla dans tout l'empire le *Che king* et le *Chou king* et *surtout les mémoires historiques des seigneurs*, car il pensait qu'il y avait là (des armes pour) la critique et le blâme. Si le *Che king* et le *Chou king* reparurent, c'est qu'un grand nombre d'exemplaires en étaient cachés chez les particuliers; mais les mémoires historiques ne se trouvaient conservés que dans la maison des *Tcheou* et c'est pourquoi ils furent détruits. C'est regrettable : c'est regrettable! Il n'y a plus que les mémoires (du pays) de *Ts'in* : encore ne mentionnent-ils pas les jours et les mois et leur rédaction est-elle brève et incomplète. »

retrouve chez aucun autre peuple. Pour les historiens grecs, par exemple, le discours est un artifice littéraire qui sert à rompre la monotonie du récit et à résumer en quelques sentences profondes le caractère d'un homme ou la philosophie d'une situation. Il est le produit d'un art déjà raffiné. En Chine, au contraire, le discours précède la chronique et lorsque les annales font leur apparition, elles restent distinctes des discours qui en seraient cependant la vivante explication ; les deux genres restent parallèles et ne se confondent pas. A côté du Commentaire de *Tso*, nous avons le *Kouo yu*.

Les Chinois ont inventé pour rendre compte de cette singularité la théorie des historiens de gauche et des historiens de droite, qu'on trouve exposée pour la première fois dans le livre des *Han* antérieurs en ces termes : « Les historiens de gauche relataient les discours ; les historiens de droite relataient les faits ; les faits ont constitué le *Tch'oen ts'ieou* ; les discours ont constitué le *Chang chou* [1]. » Les érudits chinois ont répété les uns après les autres cette explication qui pour bon nombre d'entre eux est devenu un article de foi [2].

Il est aisé cependant de voir qu'elle est insoutenable. On cite le *Chou king* comme un exemple des ouvrages écrits par les historiens de gauche, mais que faire des chapitres *Yao tien*, *Choen tien*, *Yu kong*, *Hong fan* et *Kou ming* qui ne sont pas uniquement des discours ? En second lieu, s'il est vrai que les discours occupent une place prédominante dans le *Chou king*, où est le livre qui aurait été écrit *à la même époque* par les historiens de droite et où ne se trouveraient que des récits ? Ce livre, contemporain du *Chou king*, n'existe pas et c'est la preuve que la distinction entre les discours et

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 7 v° : 左史記言右史記事事爲春秋言爲尙書。

2. Quelques-uns cependant en ont montré l'inanité. Cf. *Che t'ong t'ong che*, chap. I, p. 4 r°, à l'explication de la phrase *wei li pou tch'oen*.

les narrations n'est pas une distinction artificielle provenant de la division du travail entre les historiographes d'état, mais qu'elle est une distinction naturelle entre deux phases successives de l'art d'écrire l'histoire. On a commencé par les discours ; longtemps après, on s'est avisé de raconter simplement les faits. La raison de cette évolution se laisse apercevoir :

L'homme ne se plaît à réfléchir à sa vie passée que lorsqu'il arrive à la maturité ; les nations ne songent à se rappeler leur enfance que lorsqu'elles ont atteint une civilisation avancée ; c'est pourquoi l'histoire ne fait jamais son apparition qu'assez tard sur la scène littéraire. Nous retrouvons dans l'*Iliade* un épisode des luttes sanglantes qui marquèrent la rivalité de la Grèce européenne et de l'Asie Mineure ; mais les aèdes qui chantaient la merveilleuse épopée ne songeaient qu'à charmer leurs auditeurs. Il en a été de même des discours en Chine ; ils sont devenus pour une critique savante des documents historiques ; ils ne l'étaient point à l'origine. Ce qu'on admirait en eux, c'étaient les sages décisions des anciens rois et les conseils vertueux qu'ils se plaisaient à donner à leurs sujets ; l'esprit moraliste, qui devait avoir sa plus haute incarnation dans Confucius, anime déjà ces textes, les plus vieux monuments de la littérature, qui sont des dissertations propres à éveiller et à entretenir les bons sentiments. La tendance reste la même dans le *Kouo yu* qui continue naturellement le *Chou king* ; elle s'altère profondément dans le *Tchan kou ts'é* qui ne conserve plus que la forme extérieure du genre et ne saurait prétendre à moraliser le lecteur.

Quant à la chronique, si sa sécheresse nous fatigue souvent, nous devons reconnaître cependant que, dès son apparition, elle possède toutes les qualités d'exactitude et de netteté qui font la supériorité de l'œuvre chinoise sur les écrits des autres peuples de l'Orient. Même les chroniques antérieures au *Tch'oen ts'ieou* présentaient ce caractère ; aussi n'est-ce pas à l'année 722 avant J.-C., première de la période *Tch'oen ts'ieou*,

que s'arrête la chronologie précise, mais plus d'un siècle auparavant, à l'année 841. A partir de cette date les faits se déroulent devant nous en une longue chaîne où aucun anneau ne manque et qui se rattache sans solution de continuité aux temps modernes. La vraie grandeur de l'histoire chinoise n'est point dans la fabuleuse antiquité qu'on a voulu parfois lui attribuer ; elle est dans la clarté et la précision qu'elle ne cesse d'avoir, si on en remonte le cours, jusqu'au milieu du IXe siècle avant notre ère. De combien de peuples pourrait-on dire qu'ils ont écrit leur histoire, non pas la légendaire, mais la véridique, non pas quelque épisode célèbre de leur existence, mais la suite même de leur vie, jusqu'à une époque aussi reculée? A l'âge où les autres nations ne se rappellent que quelques événements saillants entre lesquels la science moderne cherche à mettre un ordre par les indications que lui fournissent accidentellement les inscriptions, la Chine nous présente des annales détaillées ou chaque année et presque chaque mois sont enregistrés avec une rigoureuse exactitude.

Le règne brutal et glorieux de *Ts'in Che-hoang-ti*, le gouvernement incapable de son fils *Eul-che-hoang-ti*, la période de désordre qui suit l'effondrement de la dynastie *Ts'in*, les cent premières années des empereurs *Han*, tel est le sujet de la seconde moitié des *Mémoires historiques*. Dès le moment où nous abordons cette époque, nous reconnaissons que la nation chinoise a pris une entière conscience d'elle-même. Nous trouvons alors chez *Se-ma Ts'ien* cette richesse de détails infiniment variés, cette précision dans l'observation des faits qui resteront les qualités maîtresses de ses successeurs et qui feront des Annales de l'empire du Milieu prises dans leur ensemble le plus prodigieux monument historique qu'il y ait au monde. Sans doute, *Se-ma Ts'ien* reste encore ce qu'il était auparavant, un compilateur; il reproduit des textes sans les modifier ; il ne digère pas ce qu'il lit; mais on ne saurait méconnaître d'autre part qu'il est un compilateur singulièrement avisé dans le choix qu'il

fait de ses matériaux; rien n'échappe à ses investigations patientes. Il ne s'adresse plus que rarement aux ouvrages de seconde main : pour l'ancienne littérature, l'édit de *Ts'in Che-hoang-ti* avait fait table rase de tous les documents originaux et les écrits que leur forme littéraire préserva de l'oubli avaient seuls subsisté; à partir de l'année 213 au contraire, *Se-ma Ts'ien* trouvait dans les chancelleries du palais, auxquelles son titre de grand astrologue lui donnait un libre accès, les dossiers de toutes les affaires importantes qui avaient été soumises aux empereurs. *Se-ma T'an* en avait déjà commencé le dépouillement; le fils continua l'œuvre de son père et c'est ainsi que les Annales des *Ts'in* et des *Han* purent être rédigées avec une sûreté d'informations qui manquait pour les temps antérieurs.

Ces remarques nous expliquent pourquoi, tandis que nous avons pu précédemment nommer les principaux ouvrages dont s'est servi *Se-ma Ts'ien*, nous n'avons guère à citer, lorsqu'il s'agit de la période moderne, qu'un seul livre auquel il paraisse avoir fait des emprunts importants; encore ce livre est-il aujourd'hui perdu; le témoignage seul de *Pan Piao* nous assure qu'il existait et que *Se-ma Ts'ien* en fit usage. Il n embrassait d'ailleurs que la courte période de cinq années (206-202 av. J.-C.) appelée époque de *Tch'ou* et de *Han* parce que ce fut alors que le roi de *Tch'ou*, *Hiang-Yu*, et le roi de *Han*, *Lieou Pang*, se firent une guerre acharnée qui devait se terminer par le triomphe du second et l'établissement définitif de la dynastie *Han*. Ce livre avait pour titre : le *Tch'oen ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han*[1]; l'auteur, un certain *Lou Kia*, nous est connu par le chapitre que *Se-ma Ts'ien* lui a consacré[2]; il vivait au temps du premier em-

1. 楚漢春秋 par 陸賈.

2. *Mémoires historiques*, chap. XCVII. — Il est assez singulier que *Se-ma Ts'ien* passe entièrement sous silence le *Tch'ou Han tch'oen ts'ieou*. Il ne cite de *Lou Kia* que les nouveaux discours 新語,

pereur *Han*, *Lieou Pang*, canonisé sous le nom de *Kao-tsou*; en 196 avant J.-C., il fut chargé d'une mission à Canton auprès de *Tchao T'o*, roi de *Nan Yue*, et sut lui persuader de faire nominalement sa soumission à la Chine. Il était bien qualifié pour écrire l'histoire de la lutte où les *Han* devaient remporter l'avantage, car il en avait suivi toutes les péripéties en qualité de client du roi de *Han* et pouvait parler en témoin oculaire. Si ce sont les pages de *Lou Kia* que nous lisons dans la partie des *Mémoires historiques* où se trouve raconté le duel à mort entre *Hiang Yu* et *Lieou Pang*, nous devons rendre hommage à la vive allure de son style, à la clarté de son exposition. La personnalité de *Hiang Yu*, généreux, chevaleresque et prudent, grand batailleur et mauvais diplomate, s'y oppose admirablement à celle de *Lieou Pang*, rusé et tenace, vaincu dans plus de soixante-dix rencontres et reprenant toujours l'avantage, jusqu'à ce qu'enfin son adversaire, perdu par ses propres fautes, trouve la mort sur le champ de bataille après avoir fait des prodiges de valeur.

Le livre de *Lou Kia* peut être considéré au premier chef comme une des sources de *Se-ma Ts'ien* parce qu'il est une véritable histoire. Il n'en est pas de même d'un autre opuscule qui se trouve reproduit dans les *Mémoires historiques*, mais qui est plus une dissertation philosophique qu'un récit des événements. Nous voulons parler des Considérations montrant les fautes de *Ts'in* dont l'auteur est *Kia I*[1]. *Kia I* ne vécut que trente-trois ans (de 198

ouvrage qui a été conservé et qui est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*. « J'ai lu, dit *Se-ma Ts'ien* (chap. XCVII, p. 5 v°) les nouveaux discours de maître *Lou* (*Kia*); ce livre a douze chapitres; l'auteur fut certainement un homme habile entre tous ses contemporains. » Les Nouveaux discours ne sont point un livre d'histoire et ne sont donc pas le *Tch'ou Han tch'oen ts'ieou* sous un autre titre; l'omission de *Se-ma Ts'ien* reste inexplicable.

1. Les Considérations montrant les fautes de *Ts'in* 過秦論 constituent les trois premiers chapitres du *Sin chou* 新書 qui fait partie

à 165 av. J.-C.); à l'âge de vingt ans, il fut promu par l'empereur *Wen* à l'une des hautes dignités littéraires et fut le plus jeune des « lettrés au vaste savoir ». Il nous a laissé quelques poésies d'une mélancolie pénétrante; parmi ses ouvrages en prose, le plus remarquable est assurément celui qu'a connu et copié *Se-ma Ts'ien*. Dans ces courtes pages il s'est proposé de rechercher à quelles causes les *Ts'in* durent leur élévation et quelles furent les erreurs qui les précipitèrent à une chute soudaine. Toutes proportions gardées, on pourrait mettre cet écrit en parallèle avec les Considérations de Montesquieu sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. Quelle profondeur, lorsqu'il suit les conséquences de la politique autoritaire de *Ts'in Che-hoang-ti*, détruisant les livres, forçant au silence les hommes sincères, se condamnant ainsi à n'être entouré que de flatteurs, à ignorer le mécontentement qui va grandissant dans la foule; quelle sagacité, quand il discerne l'influence que l'avantageuse configuration du pays de *Ts'in*, défendu par des montagnes et protégé par le *Hoang-ho*,

du *Han Wei ts'ong chou* et des recueils d'écrivains non canoniques (子) On trouve les Considérations dans les *Mémoires historiques* à la fin du chapitre VI, mais la première partie de cet opuscule y est placée à la suite de la seconde et de la troisième. En outre, la première partie est répétée à la fin du chapitre XLVIII, et c'est l'interpolateur *Tch'ou Chao-suen* (cf. chap. V de cette Introduction) qui passe communément pour avoir introduit cette répétition. *Wang Ming-cheng* (*Che ts'i che chang kiue*, chap. II, § 2) a fort bien montré que *Se-ma Ts'ien* avait dû placer la seconde et la troisième partie des Considérations à la fin du chapitre VI et la première partie à la fin du chapitre XLVIII, que plus tard un interpolateur maladroit aura complété la citation faite à la fin du chapitre VI en y ajoutant la première partie des Considérations et qu'enfin un second critique, non moins mal avisé, se sera aperçu que la première partie des Considérations était répétée deux fois et aura de son autorité propre attribué à *Tch'ou Chao-suen* la citation faite au chapitre XLVIII en ajoutant la phrase : Maître *Tch'ou* dit... En réalité, c'est la première partie placée à la fin du chapitre VI qui est une interpolation, comme le prouve bien le désordre qui règne dans la succession des trois parties.

dut avoir sur les destinées de ce royaume; quelle rigueur dans la démonstration que « la façon de prendre et celle de conserver ne sont pas identiques » ; avec quelle connaissance du cœur humain il explique comment les peuples, fatigués des guerres civiles, acceptèrent volontiers le joug pesant de *Ts'in Che-hoang-ti* parce qu'un gouvernement fort leur paraissait un gage de paix et comment, même après avoir souffert des violences de leur nouveau maître, ils saluèrent avec joie l'avènement de son fils en qui ils espéraient trouver un souverain plus doux, « car lorsque le peuple est las, il est aisé de passer pour son bienfaiteur » ; enfin quels bonheurs d'expression n'a-t-il pas quand il dépeint l'ambition des princes de *Ts'in* qui projettent de « rouler comme une natte tout l'empire », de « fourrer dans un sac l'intérieur des quatre mers », ou quand il dépeint *Ts'in Che-hoang-ti* « brandissant sa grande cravache pour gouverner le monde » et les sages qui, sous les menaces du tyran, « musèlent leurs bouches et ne parlent pas », ou, lorsque la révolte gronde de toutes parts, l'aventurier *Tch'en Ché* qui, « en dressant le bras et en poussant un grand cri » fait accourir autour de lui des bandes armées « non d'arcs ni de lances, mais de bêches et de pioches et de perches sans fer. »

Il est assurément regrettable que *Se-ma Ts ien* n'ait pas ces vives et impétueuses saillies que nous admirons chez son devancier. Mais il possède d'autres qualités qui, pour être plus humbles, ne doivent pas être méprisées. La première et la plus précieuse est sa curiosité infatigable qui va se renseignant d'ici, de là, ne négligeant aucune source d'informations; elle nous a conservé plusieurs monuments très importants de l'antiquité : telles sont cinq inscriptions de *Ts'in Che-hoang-ti* d'une valeur considérable pour l'épigraphie chinoise[1]; tels encore trois modèles des lettres d'investiture, par lesquelles les empereurs de la dynastie *Han* conféraient

1. Cf. *Mémoires historiques*, chap. VI, et mon étude sur les inscriptions des *Ts'in* (*Journal asiatique*, 1893).

à leurs plus proches parents le titre de roi et l'autorité sur un pays étendu[1]. Toutes les fois que *Se-ma Ts'ien* rencontre quelque poésie composée dans une circonstance célèbre, il ne manque pas de la noter : lorsque le roi de *Tch'ou*, *Hiang Yu*, se voit cerné par les troupes du roi de *Han* et qu'il a perdu tout espoir, il déplore son sort et celui des deux êtres qu'il aime le plus au monde, son cheval *Tchoei* et sa favorite *Yu*[2] :

« Ma force déracinait les montagnes, mon énergie dominait le monde ;
« Les temps ne me sont plus favorables ; *Tchoei* ne court plus ;
« Si *Tchoei* ne court plus, que puis-je faire ?
« *Yu ! Yu !* qu'allez-vous devenir ? »

L'empereur *Kao-tsou*, visitant, vers la fin de sa vie, le village où il est né, se sent pris d'une profonde mélancolie : le souvenir de son humble origine lui rappelle dans quelles circonstances difficiles il a fondé la dynastie des *Han* et lui fait craindre qu'elle ait de la peine à se maintenir; il exprime ses sentiments dans les vers suivants[3] :

« Un grand vent soufflait; les nuages s'élevaient en volant;
« Mon prestige s'est imposé dans l'intérieur des mers; me voici revenu dans ma terre natale;
« Comment trouver des hommes vaillants pour garder les quatre côtés ? »

Ce même souverain, pressé par sa concubine préférée d'appeler son fils à lui succéder sur le trône, lui refuse cette faveur parce que l'héritier présomptif, fils de la première épouse, a déjà un parti trop puissant dans l'em-

1. Cf. *Mémoires historiques*, chap. LX. — Voyez dans le chapitre V de cette Introduction la preuve que le chapitre LX est bien dû à *Se-ma Ts'ien* lui-même et non à *Tch'ou Chao-suen*.

2. Cf. *Mémoires historiques*, chap. VII, p. 12 v°.

3. *Mémoires historiques*, chap. VIII, p. 14 v°.

pire; il compare l'héritier à l oiseau dont rien ne peut entraver la course au plus haut des airs[1] :

« La grue vole haut; d'un essor elle parcourt mille *li*;
« Ses plumes et ses pennes sont étendues; elle plane à travers l'espace au-dessus des quatre mers;
« Quand elle plane à travers l'espace au-dessus des quatre mers, l'arrêter comment le pourrait-on ?
« Même si on a la flèche et sa ficelle, à quoi cela servirait-il? »

On pourrait multiplier ces citations; mais ce qu'on relèverait en nombre bien plus considérable que les poésies, ce sont les rapports officiels, les décrets de toute nature; *Se-ma Ts'ien* a fouillé dans les archives les plus secrètes et nous en livre les trésors; grâce à lui, nous saisissons en plein fonctionnement le mécanisme de l'administration. Le chapitre sur le roi de *Hoai-nan*[2] nous permet de suivre pas à pas toutes les phases d'un procès politique et criminel; le chapitre sur le roi de *Ou*[3], qui se révolta en 154 avant J.-C., nous fournit le texte de la proclamation du roi à ses soldats et les instructions que l'empereur donne à ses officiers.

Non moins intéressantes et plus fréquentes encore sont les délibérations, les apostrophes ou les répliques. Les discours sont ici tout autres que dans les Annales des trois premières dynasties; ils ne forment plus un genre à part; des paroles sont-elles rapportées, ce sont bien en substance celles qui ont dû être prononcées; elles vont droit au but et portent l'empreinte des circonstances qui les ont inspirées. L'historien les note parfois avec une telle exactitude que, lorsqu'il cite une phrase du conseiller *Tcheou Tch'ang*[4], il reproduit jusqu'au bégaiement dont ce haut fonctionnaire était affligé.

1. *Mémoires historiques*, chap. LV, p. 5 v°.
2. *Id.*, chap. CXVIII.
3. *Id.*, chap. CVI.
4. *Id.*, chap. XCVI, p. 1 v°.

Il n'a pas de fausse honte et un propos grossier n'est pas pour l'effrayer; un cavalier attaché à l'état-major de celui qui devait être un jour le premier empereur *Han* et qui n'était encore que le duc de *P'ei*, dit au sage *Li I-k'i*[1] : « Le duc de *P'ei* n'aime pas les lettrés : tous les étrangers qui viennent coiffés du bonnet de lettré, le duc de *P'ei* leur enlève soudain leur bonnet et pisse dedans. Quand il parle aux gens, il les insulte toujours fort. Gardez-vous de vous dire un maître lettré. »

Les pièces officielles et les discours ou les entretiens occupent une grande place dans les *Mémoires historiques*; nous ne croyons pas exagérer en disant qu'ils constituent le tiers environ du texte dans la partie qui concerne les *Ts'in* et les *Han*. Or ils sont, par leur nature même, des documents que *Se-ma Ts'ien* a dû trouver déjà rédigés et qu'il n'a point altérés. Ce nous est une preuve qu'il ne cesse pas de collationner des écrits aujourd'hui disparus.

A tout le moins, dira-t-on, ces documents sont reliés entre eux, amenés et commentés par un récit; les narrations ne sont-elles pas l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* lui-même ou devons-nous en rechercher encore les sources? Une réponse catégorique ne saurait être faite à cette question. Il est indéniable que *Se-ma Ts'ien* a dû écrire lui-même certaines pages de son œuvre; mais elles sont moins nombreuses peut-être qu'on ne pense, et, en maint endroit, il n'est aucunement original. A parler exactement, ce n'est pas son style qu'on remarque dans ses récits, c'est celui de l'époque des *Han* : ce style a ses qualités propres : il est simple, concis, clair et vigoureux; en revanche il est singulièrement froid et impassible; il raconte les atrocités les plus épouvantables du même ton qu'il expose une réforme fiscale ou un plan politique. En voici un exemple tiré du IXe chapitre des *Mémoires historiques* :

L'empereur *Kao-tsou* avait eu de sa première femme, l'impératrice *Lu*, un fils qui lui succéda et fut l'empereur

1. *Mémoires historiques*, chap. XCVII, p. 1 v°.

Hiao-hoei; d'une concubine appelée *Ts'i*, il avait eu un autre fils qui reçut le titre de roi de *Tchao*; *Ts'i* était sa favorite et c'est pourquoi *Kao-tsou* aurait désiré que le roi de *Tchao* fût son héritier; l'opposition des grands de l'empire l'empêcha de commettre cette infraction aux usages consacrés. A sa mort, *Hiao-hoei* prit donc le pouvoir sous la tutelle de sa mère, l'impératrice *Lu*. Celle-ci voulut alors se venger de la concubine *Ts'i* et de son fils, le roi de *Tchao*, qui avaient fait naguère trembler son ambition : « L'impératrice, dit *Se-ma Ts'ien*[1], envoya des gens mander le roi de *Tchao*; celui-ci se mit en route; avant qu'il fût arrivé, l'empereur *Hiao-hoei*, qui était tendre et bon et qui savait que l'impératrice douairière était irritée, vint à la rencontre du roi au bord de la rivière *Pa* et entra avec lui dans le palais; il gardait toujours le roi de *Tchao* à ses côtés quand il se promenait et quand il restait chez lui, quand il buvait et quand il mangeait. L'impératrice douairière voulait le mettre à mort, mais n'en trouvait pas l'occasion. Le douzième mois de la première année de *Hiao-hoei* (194 av. J.-C.), l'empereur sortit de grand matin pour tirer à l'arc; le roi de *Tchao* qui était un enfant n'avait pu se lever d'aussi bonne heure; l'impératrice douairière, apprenant qu'il était resté seul, envoya des gens lui faire prendre du poison; au point du jour *Hiao-hoei* revint, mais le roi de *Tchao* était déjà mort... Puis l impératrice douairière coupa les pieds et les mains de la concubine *Ts'i*, lui arracha les yeux, lui brûla les oreilles et lui donna à boire un breuvage qui rend muet; elle la fit demeurer dans des latrines et l'appela la femme-porc. Après quelques jours elle manda l'empereur *Hiao-hoei* pour lui montrer la femme-porc. *Hiao-hoei* la vit; sur ses questions, on lui apprit que c'était la concubine *Ts'i*; il pleura alors abondamment et tomba malade; pendant plus d'un an il ne put se lever. »

Dans cette narration les moindres circonstances des événements sont notées; les diverses attitudes des per-

1. *Mémoires historiques*, chap. IX, p. 1 v°.

sonnages sont représentées. Mais les sentiments restent invisibles; pas un mot qui trahisse l'émotion du chroniqueur. Ce n'est pas ainsi que Tacite eût raconté les horreurs de ces tragédies de palais; il aurait fait une peinture sombre et terrible au lieu de la photographie merveilleusement nette d'ailleurs dont se contente l'écrivain chinois.

Quelle que soit la part qu'il faille faire à *Se-ma Ts'ien* lui-même dans la réduction de ces récits, ce qu'il importe de constater, c'est qu'ils nous donnent toujours l'impression d'une scrupuleuse véracité. Quoique nous ignorions les noms des auteurs qui durent souvent servir à *Se-ma Ts'ien* pour la partie de son œuvre postérieure à l'an 213 avant J.-C., nous sommes obligés de rendre justice à leur réel mérite. Bien qu'anonymes, ces sources sont au nombre des plus riches et des plus pures entre toutes celles qui sont venues affluer dans les *Mémoires historiques*.

Les écrits dont nous venons de passer la revue ont été mis à profit par *Se-ma Ts'ien* pour composer les Annales des empereurs et des familles princières. Mais ces annales ne sont en quelque sorte que la trame nécessaire sur laquelle vient se dessiner tout le tissu de l'histoire; c'est l'individualité, c'est l'action qui donne la chair et le sang au squelette des faits. *Se-ma Ts'ien* en a eu conscience; cependant, au lieu d'animer son récit en y faisant intervenir les hommes vrais avec leur caractère, leurs pensées et leurs passions, au lieu de dresser à nos yeux un tout organique où respire l'âme des siècles éteints, il a, fidèle au procédé de l'esprit chinois, superposé le second élément au premier, et, après la chronique, il a consacré une nouvelle section de son œuvre aux biographies.

Les biographies ne commencent qu'à l'époque des *Tcheou*. En effet, les cinq empereurs et les dynasties *Hia* et *Yu* appartiennent plutôt à la préhistoire qu'à l'histoire; les érudits ont tracé le schème de leur temps avec une méthode analogue à celle de la paléontologie : en rapprochant quelques débris épars. l'imagination a réta-

bli les grandes lignes qui devaient les réunir et en a fait un système ; mais à cette reconstruction qui a demandé souvent plus d'art que de science, il manquera toujours la vie, condition de la réalité. Avec les *Tcheou* au contraire nous voyons apparaître des hommes qui se meuvent et parlent, non pas à la façon des fantômes qui défilent, nimbés d'une gloire, dans les premiers chapitres du *Chou k'ing*, mais comme les Chinois de nos jours dont ils sont les véritables ancêtres. Sous les *Ts'in* et sous les *Han* enfin, les personnages prennent plus de relief encore, car ils sont les contemporains ou au moins les aïeux immédiats de *Se-ma T'an* et de *Se-ma Ts'ien*.

Pour tracer sa longue galerie de portraits, *Se-ma Ts'ien* a dû lire les ouvrages les plus divers. Quand il nous parle de Confucius et de ses disciples [1], il fait de larges emprunts au *Luen yu* ; ce livre, dont le titre signifie « Discussions et propos », peut être comparé aux Entretiens mémorables de Socrate par Xénophon ; nous y retrouvons les conversations que le maître eut avec plusieurs des soixante-dix personnes qui s'étaient attachées à sa personne et le suivaient en tous lieux. Le *Luen yu*, même au temps de la persécution de *Ts'in Che-hoang-ti*, n'avait jamais cessé d'être enseigné par les lettrés du pays de *Lou*, patrie du grand sage ; en outre, une copie de cet ouvrage en vieux caractères fut découverte dans la maison qu'abattit le roi *Kong* [2] et *K'ong Ngan-kouo* en fit une recension. *Se-ma Ts'ien* a lu aussi le *Tch'oen ts'ieou* de *Yen-tse* [3] et celui de *Lu Pou-wei* [4], qui, quoique

1. *Mémoires historiques*, chap. XLVII et LXVII. A la fin du chapitre LXVII, *Se-ma Ts'ien* dit expressément qu'il s'est servi du *Luen yu*.

2. Voyez plus haut, p. CXVI, note 2.

3. *Mémoires historiques*, chap. LXII, p. 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu... et le *Tch'oen ts'ieou* de *Yen-tse*. »

4. *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 v° : « Au temps du roi *Hiao-tch'eng*, du pays de *Tchao*, son conseiller, le haut dignitaire *Yu*, compila pour les temps anciens les *Tch'oen ts'ieou* et, pour les temps plus modernes, observa les générations récentes ; il composa à son tour un ouvrage en huit chapitres qui est le *Tch'oen ts'ieou* de *Yu*. — *Lu Pou-wei*, conseiller du roi *Tchoang-siang*, du royaume de *Ts'in*, étu-



appelés *Tch'oen ts ieou*, ne sont pas des annales ; le premier de ces livres est un recueil des entretiens que *Yen Yng* eut avec les ducs *Ling* (581-554 av. J.-C.), *Tchoang* (553-548 av. J.-C.) et *King* (547-490 av. J.-C.) du pays de *Ts'i*. Le second traite des questions les plus diverses ; la philosophie et l'histoire y tiennent une grande place : *Lu Pou-wei*, qui l'écrivit, est célèbre pour avoir exercé la régence pendant la minorité du jeune prince qui devait être un jour *Ts'in Che-hoang-ti* ; d'aucuns veulent même qu'il ait été son véritable père ; il mourut en 237 avant J.-C. *Se-ma Ts'ien* mentionne encore parmi les ouvrages qu'il avait pratiqués ceux de *Koan-tse*[1], de *Tchoang-tse*, de *Chen-tse*, de *Han-fei-tse*[2], les Lois de la guerre de *Jang Tsou*[3] et celle de *Ou K'i*, les treize chapitres de *Suen tse*[4], les écrits du prince de *Chang*[5], ceux de *Tseou Yen*[6], ceux de *Mong-tse*[7] et bien d'autres. Mais les titres qu'on peut relever dans les *Mémoires historiques* ne représentent sans doute qu'une faible partie de ceux qu'il faudrait enregistrer si l'on voulait faire un catalogue complet des sources de *Se-ma Ts'ien*.

diant à son tour la haute antiquité, corrigea et recueillit les *tch'oen ts'ieou* et colligea les faits de l'époque des six royaumes; il en fit les huit Considérations, les six Discussions et les douze Traités ; ce fut le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu*. »

1. *Mémoires historiques*, chap. LXII, p. 2 v° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu les écrits de *Koan-tse* intitulés *Mou min*, *Tch'eng ma*, *King tchong* et *K'ieou fou*... »

2. *Mémoires historiques*, chap. LXIII.

3. *Id.*, chap. LXIV.

4. *Id.*, chap. LXV.

5. *Mémoires historiques*, chap. LXVIII, p. 4 v° : « J'ai lu les écrits du prince de *Chang* intitulés *Ka'i sai* et *Keng tchan*. » — Le prince de *Chang*, *Kong-suen Yang* était un légiste qui se rendit célèbre par sa sévérité ; il fut au service du duc *Hiao*, de *Ts'in*.

6. *Mémoires historiques*, chap. LXXIV.

7. *Mémoires historiques*, chap. LXXIV, p. 1 r° : « Le duc grand astrologue dit : J'ai lu le livre de *Mong-tse*. » — Voyez les emprunts que *Se-ma Ts'ien* fait à Mencius dans les Annales principales des cinq empereurs, t. I, p. 70 et p. 75, n. 1, de notre traduction.

Se-ma Ts'ien ne se contente pas d'étudier tous ces auteurs pour leur emprunter des pages d'histoire ou pour leur demander des renseignements sur la vie des hommes illustres; il s'intéresse à leurs œuvres elles-mêmes; lorsqu'il parle d'un poète ou d'un philosophe, il ne résiste pas au désir de nous donner un échantillon de ses écrits; à ce point de vue, les *Mémoires historiques* sont une sorte d'anthologie grâce à laquelle des fragments fort curieux de la littérature ancienne ont échappé à l'oubli. *Se-ma Ts'ien* a soin en effet de ne citer que les plus rares, ceux qui ne sont pas très répandus dans le public et qui ont cependant une valeur telle qu'ils méritent d'être plus connus. Ce *Kia I* dont il avait déjà reproduit les belles Considérations montrant les fautes des *Ts'in*[1], il nous en a conservé d'autre part deux poésies bien propres à nous faire apprécier les qualités de ce beau génie trop tôt enlevé par la mort[2]. Nous lisons encore chez *Se-ma Ts'ien* les curieuses compositions rythmées de *Se-ma Siang-jou*[3], la poésie que *K'iu Yuen* composa avant de se noyer de désespoir[4], la dissertation sur les Difficultés de conseiller de *Han-fei-tse*[5], et, dans un autre ordre d'idées, les consultations médicales de *Pien-ts'io*[6]. Toutes ces citations ne font point partie intégrante du récit historique et pourraient être supprimées sans qu'aucun fait manquât dans la chaîne des événements. Si *Se-ma Ts'ien* les a admises dans son œuvre, c'est parce qu'il s'est proposé, non pas seulement de rédiger une chronique plus détaillée et plus étendue que ses devanciers, mais encore, suivant sa forte expression, « de venir au secours des vertus extraordinaires, d'élever haut le mérite et la gloire dans l'empire. » Entre toutes les célébrités, celle que confère le talent littéraire est une des plus honorées en

1. Voyez plus haut, p. CLVIII et suiv.
2. *Mémoires historiques*, chap. LXXXIV, p. 4 r° et 5 r°.
3. *Id.*, chap. CXVII.
4. *Id.*, chap. LXXXIV, p. 2 v°.
5. *Id.*, chap. LXIII, p. 3 v°.
6. *Id.*, chap. CV.

Chine et c'est pour la mieux mettre en lumière que *Se-ma Ts'ien* a recueilli quelques-uns des chefs-d'œuvre devenus immortels grâce à lui.

Des poésies et des dissertations, des requêtes au trône et des décrets impériaux, des inscriptions lapidaires et des pièces de chancellerie, des propos célèbres et des chansons populaires, tous ces éléments divers se coudoient dans l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* et forment un ensemble d'une inépuisable fécondité pour l'esprit curieux des choses passées. En réunissant ces documents si disparates, *Se-ma Ts'ien* fait faire un pas considérable à l'art d'écrire l'histoire, car il l'affranchit ainsi pour toujours de la sécheresse et de la monotonie de la chronique. Celle-ci avait été cependant, lorsqu'elle apparut, un progrès signalé dans la voie de la connaissance scientifique, puisqu'elle remplaçait les antiques discours, bons pour endoctriner les gens, mais non pour les instruire. L'histoire, dans son sens le plus vague, peut être défini le souvenir des faits passés ; or les raisons qui portent l'homme à étudier ce qui n'est plus sont multiples : les Chinois paraissent n'avoir entrevu d'abord leurs ancêtres qu'à travers le prisme de la piété filiale qui leur donnait des formes plus majestueuses et des couleurs plus séduisantes que n'en eut jamais la réalité ; plus tard ils éprouvèrent, comme tous les peuples, le besoin de conserver un résumé chronologique de leur existence et comme un raccourci des destinées de leur patrie ; au temps de *Se-ma Ts'ien* enfin, ils comprennent l'intérêt qui s'attache aux manifestations variées de la vie ; ils aperçoivent au-dessous des faits les hommes qui les créent et l'histoire devient pour eux une résurrection. C'est cette évolution du genre historique dont nous suivons la marche à travers les chapitres des *Mémoires* de *Se-ma Ts'ien*.

Ce n'est pas seulement l'art qui s'est perfectionné et précisé, c'est aussi son objet qui est devenu par degrés d'une complexité de plus en plus grande. Pour s'en rendre compte cependant, il faut au préalable se débarrasser des idées préconçues qu'on peut avoir acquises dans le commerce des écrivains chinois ; ceux-ci se represen-

tent volontiers leur pays comme ayant été de tout temps l'immense empire qu'il est devenu au cours des siècles; à leurs yeux il y eut un moment d'affaiblissement et de désagrégation à la fin des *Tcheou*, mais les *Han*, en rétablissant le gouvernement central, ne firent que revenir à l'état de choses qui existait sous les cinq empereurs et les deux premières dynasties. Telle n'a point dû être la réalité. Ne tenons pas compte des cinq empereurs, symboles trop manifestes des cinq éléments pour être autre chose qu'une transposition historique d'un système philosophique. Après eux, c'est-à-dire à l'aurore de la clarté scientifique, nous voyons un petit état conserver religieusement les enseignements de ses rois qui jouent le rôle d'éducateurs des peuples : le roi est tout; les autres hommes ne sont quelque chose que dans la mesure où ils l'approchent; c'est pourquoi le *Chou king* ne nous parle guère que des Fils du ciel ou de leurs conseillers. Puis cette nation, supérieure à ses voisines par ses qualités intellectuelles, triomphe d'elles; les princes subjugués se reconnaissent vassaux de leur vainqueur ; ils adoptent sa civilisation et croient faire un honneur posthume à leurs ancêtres en les rattachant par des généalogies artificielles à la famille du suzerain. Ainsi se forme le régime politique de l'époque des *Tcheou* qui n'est une féodalité qu'en partie; s'il est vrai en effet que les ducs de *Lou* et de *Yen*, par exemple, étaient des parents du souverain et avaient été investis de véritables fiefs, la plupart des seigneurs cependant, et des plus puissants, descendaient de chefs autochtones; leur situation était celle qu'avaient récemment encore les rois de l'Annam qui se prétendaient issus d'un des premiers empereurs chinois, *Chen-nong*, et rendaient certains hommages prescrits par les rites à la cour de Péking; comme les empereurs actuels se sont dits les maîtres de l'Annam ou de la Corée, ainsi les *Tcheou*, sur une échelle plus restreinte, pouvaient se targuer de commander aux princes de *Tch'ou*, de *Ou*, de *Yue* ou de *Tchao*. Bon nombre de ces prétendus feudataires n'étaient que des tributaires. Cependant la fiction qui les rattachait à

la même lignée que les souverains du royaume du Milieu était exacte en ceci qu'ils étaient leurs enfants par adoption intellectuelle puisqu'ils avaient accepté leurs idées et leurs arts. Formés aux lettres chinoises, tous les vassaux prennent modèle sur la cour des *Tcheou* et chacun d'eux tient le registre de ses annales. L'histoire qui ne se préoccupait que des empereurs au temps des *Hia* et des *Yn* peut maintenant s'étendre aux centres nombreux où se manifeste la vie de la féodalité ; les princes de tous les royaumes apparaissent dans le *Tso tchoan*, le *Kouo yu* et le *Tchan kouo ts'é*. Vers la fin de la dynastie *Tcheou*, le pouvoir central s'affaiblit ; les principautés, naguère humbles et soumises, réclament leur indépendance ; chacune d'elles ne consulte plus que son intérêt particulier et la guerre se déchaîne. *Ts'in Che-hoang-ti* triomphe des seigneurs ses rivaux, mais, au lieu de les obliger simplement à se reconnaître dépendants, il les supprime et les remplace par des fonctionnaires. Les *Tcheou* avaient maintenu un royaume du Milieu dans l'orbite duquel gravitaient une foule de royaumes secondaires ; *Ts'in Che-hoang-ti* établit un empire unique et crée les vraies origines de la Chine moderne. Les *Han* recueillent son héritage. Alors se constitue une aristocratie, non plus de naissance mais d'intelligence ; les empereurs appellent aux charges publiques les hommes les plus capables et ce sont les derniers venus qui jouent, quelle que soit leur extraction, les principaux rôles sur la scène du monde. On voit comment l'objet de l'histoire s'est peu à peu développé, n'étant d'abord que le seul Fils du ciel, puis une hiérarchie de seigneurs, enfin une nation tout entière représentée par l'élite de ses membres. La série des sources de *Se-ma Ts'ien* nous présente le spectacle d'une transformation parallèle.

CHAPITRE IV

LA MÉTHODE ET LA CRITIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LA MÉTHODE

Les cent trente chapitres des *Mémoires historiques* se divisent en cinq sections ; ce sont les douze *pen ki*, les dix *nien piao*, les huit *chou*, les trente *che kia* et les soixante-dix *lié tchoan*[1]. L'étude des caractères inhérents à chacune de ces parties nous révélera la méthode de *Se-ma Ts'ien*.

Les *pen ki* sont les Annales des Fils du ciel. Le mot *ki*, comme l'a bien expliqué *Lieou Tche-ki*[2], signifie réunir en liant avec une corde ; les années des règnes des souverains servent à dater et à coordonner tous les événements ; elles sont le fil conducteur qui établit la suite chronologique entre les faits ; elles constituent ainsi le principe (*pen*) sur lequel se construit tout l'édifice historique ; *pen ki* peut donc être traduit : « Annales principales. » *Se-ma Ts'ien* n'est pas l'inventeur de ce titre. Non seulement *Lu Pou-wei* († 235 av. J.-C.)[3] appelle *ki* douze des chapitres de son *Tch'oen ts'ieou*, mais encore l'expression *pen ki* apparaît tout entière dans le nom d'un livre, aujourd'hui perdu, que *Se-ma Ts'ien* con-

1. 12 本紀, 10 年表, 8 書, 30 世家, 70 列傳.
2. *Che t'ong t'ong che*, chap. II, § 4.
3. Mayers (*Manual*, n° 465) donne par erreur la date 237. Cf. *Se-ma Ts'ien*, *Ts'in che hoang pen ki*, 12e année.

naissait, le *Yu pen ki* ou Annales principales de l'empereur *Yu*[1].

A côté des Fils du ciel existaient, au temps des *Tcheou*, les seigneurs féodaux; chacun de ces vassaux était maître tout-puissant dans ses états et ses sujets comptaient les années d'après celles de son règne. Par exemple c'est sur la succession des ducs de *Lou* qu'est établie la supputation des temps dans le *Tch'oen ts'ieou*. Comme pour les Fils du ciel, ainsi pour les seigneurs c'était l'*hérédité* dans la transmission du pouvoir qui créait la continuité des chroniques. *Se-ma Ts'ien* appelle donc *che kia*, c'est-à-dire Maisons héréditaires, les chapitres qu'il consacre aux principautés seigneuriales. Il trouvait cette désignation déjà adoptée dans la tradition littéraire : Mencius nous dit qu un certain *Tchong-tse* appartenait à la maison héréditaire de *Ts'i*[2]; bien plus, *Se-ma Ts'ien* lui-même nous avertit à la fin d'un de ses chapitres qu'il a lu, pour le composer, ce qui est rapporté par le *che kia*[3]; ce terme était donc employé avant lui pour désigner les histoires des états vassaux.

Les *pen ki* et les *che kia* ont au fond beaucoup d'analogie; les *che kia* sont pour les seigneurs ce que les *pen ki* sont pour les Fils du ciel : de simples annales. Ces chapitres sont la partie la moins originale des *Mémoires historiques*; ils offrent un grand intérêt pour nous parce que les écrits d'après lesquels ils ont été rédigés sont aujourd'hui perdus en majeure partie; mais ces écrits existaient autrefois et *Se-ma Ts'ien* n'a que le mérite de les avoir réunis et copiés; la méthode dans les *pen ki* et les *che kia* est celle même de la chronique; on ne saurait en faire honneur à *Se-ma Ts'ien*.

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIII, p. 8 v° : « Le grand astrologue dit : D'après le *Yu pen ki*... »

2. Mencius, trad. Legge, p. 162 : 仲子齊之世家也.

3. *Mémoires historiques*, chap. XXXVII, p. 5 v° : 余讀世家言.

Les dix *nien piao* ou tableaux chronologiques sont au contraire l'œuvre propre du grand historien. Peut-être en avait-il trouvé l'embryon dans les listes généalogiques de l'époque des *Tcheou*[1]. Mais il est le premier qui ait tenté de présenter l'ensemble des synchronismes de l'histoire depuis les âges les plus reculés jusqu'à l'empereur *Ou*. On peut discuter la valeur absolue des résultats auxquels il est arrivé; on ne saurait méconnaître du moins l'effort personnel qu'il a dû faire pour localiser d'une manière précise dans le temps tous les événements du passé.

Les huit *chou* ou traités sont un autre genre de systématisation fondé, non sur l'ordre chronologique, mais sur l'unité de nature que possèdent certains ordres de faits. *Se-ma Ts'ien* a su reconnaître le grand intérêt que comporte l'étude des institutions ou des connaissances humaines; c'est pourquoi il traite séparément des rites et de la musique, des mesures et du calendrier, de l'astrologie et de la religion, des canaux destinés à favoriser le commerce et de l'économie politique. Sans doute il n'invente rien; il se contente le plus souvent de grouper d'une manière nouvelle des textes dispersés dans les Annales et qui s'éclairent d'un jour inattendu par leur simple rapprochement. Cependant on ne saurait nier qu'il a fait preuve d'un esprit profond et pénétrant quand il a entrepris cette refonte de la matière historique; le point de vue auquel il s'est placé en écrivant les traités est celui-là même que la critique européenne la plus récente a bien mis en lumière quand elle a montré l'importance des faits sociaux.

Si les idées générales ont un singulier attrait pour les esprits philosophiques, l'histoire doit aussi tenir compte d'un autre besoin non moins impérieux de notre désir de

1. *Mémoires historiques*, chap. XIII, p. 1 r° : « Sous les *Yn* et avant eux, les seigneurs furent incapables de tenir leurs registres généalogiques : mais à partir des *Tcheou*, on en put rédiger plusieurs. » — *Mémoires historiques*, chap. XIV, p. 1 r° : « Le duc grand astrologue à lu les tableaux chronologiques et généalogiques du *Tch'oen ts'ieou*. »

savoir. Nous voulons connaître ce qu'ont été ceux qui ne sont plus, parce que rien d'humain ne nous est étranger; nous demandons qu'on évoque à nos yeux leur image, qu'on fasse revivre la poussière des morts. Cette curiosité sympathique est amplement satisfaite par les *lié tchoan* ou Monographies qui forment, dans les *Mémoires historiques*, un ensemble plus considérable que toutes les autres sections réunies. Les Chinois lisent ces chapitres comme nous, Français, lisons notre riche littérature de mémoires, pour y retrouver la personnalité de ceux qui ont joué quelque rôle dans la grande comédie aux cent actes divers. *Se-ma Ts'ien* est le premier qui ait eu l'idée d'insérer dans le corps même de l'histoire les vies des hommes illustres et il est le créateur du terme *lié tchoan*; avant lui, on appelait *tchoan* les enseignements traditionnels comme ceux qui sont attribués aux commentateurs *Tso K'ieou-ming*, *Kong-yang* et *Kou-leang*; *Se-ma Ts'ien* a élargi le sens du mot; il lui a fait signifier tout ce que le souvenir des hommes se *transmet* (*tchoan*) de génération en génération sur des sujets *distincts* (*lié*) les uns des autres.

La méthode de *Se-ma Ts'ien* consiste donc essentiellement à juxtaposer des notices individuelles aux Annales soit impériales, soit seigneuriales. Un système chronologique en dix chapitres et huit traités d'une portée plus générale complètent l'œuvre. On le voit, cette méthode elle-même manque d'unité et porte encore la marque de l'esprit chinois plus analytique que synthétique. Elle n'en a pas moins eu de très brillantes destinées, car elle a été adoptée par tous les historiographes officiels de l'empire du Milieu. C'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* a été considéré comme leur père à tous; il a été placé le premier sur la liste de ces historiens, quoiqu'il y ait entre eux et lui de très importantes différences qu'il importe de signaler.

Le terme d'historiographe officiel ou plus exactement d'historien canonique[1] apparaît pour la première fois

1. 正史

dans le livre des *Soei*[1]. On appelle histoires canoniques celles qui ont été composées, le plus souvent par ordre impérial, sur chaque dynastie, une fois cette dynastie éteinte. Une telle définition ne saurait convenir, à parler exactement, aux *Mémoires historiques*. En premier lieu *Se-ma Ts'ien* n'ecrit point par ordre impérial, et la preuve manifeste en est qu il maltraite assez fort l'empereur *Ou* lui-même. En second lieu, il ne s'est pas borné à une seule dynastie, car il embrasse toute l'histoire de Chine antérieure à son temps et s'arrête au milieu de la dynastie des premiers *Han*, de sorte que son œuvre fait en partie double emploi avec celle du véritable historien canonique *Pan Kou*. Enfin *Se-ma Ts'ien* ne traite pas seulement des dynasties éteintes, mais aussi du souverain régnant et de ses ancêtres, ce qu'aucun historien canonique n'a jamais osé faire. C'est donc uniquement parce que sa méthode est celle qu'ont adoptée les historiens canoniques que *Se-ma Ts'ien* est considéré comme le premier d'entre eux et qu'il n'a point cessé de figurer en tête de l'énumération soit des dix-sept historiens sous les *Song*, soit des vingt et un historiens sous les *Ming*, soit enfin, de nos jours, des vingt-quatre historiens.

L'inventeur d'une méthode si estimée l'a-t-il suivie avec une rigueur absolue et ses successeurs ne l'ont-ils point modifiée ou perfectionnée ?

Les Annales fondamentales (*pen ki*) se sont maintenues, quelquefois avec une légère modification dans leur titre[2], chez tous les historiens canoniques ; elles représentent la plus ancienne forme de l'histoire, celle qui a subsisté comme le cadre nécessaire à la peinture infiniment variée des Monographies. Elles se distinguent bien nettement des autres parties prévues par la méthode puisqu'elles ne comprennent que les souverains dont les règnes servent à dresser la chronologie. *Se-ma Ts'ien* cependant

1. Les *Soei* régnèrent de 581 à 618 de notre ère.

2. *Pan Kou* les appelle *Ti ki* 帝紀, et plusieurs autres historiens ont adopté ce titre.

paraît avoir quelquefois méconnu leur véritable caractère ; c'est ainsi que, dans le *pen ki* des *Tcheou*, il range tous les ancêtres du premier roi de cette dynastie, alors que ces ancêtres n'étaient que des seigneurs et ne méritaient donc une place que dans les Maisons héréditaires; on pourra dire, il est vrai, que leur histoire était trop courte pour former un chapitre à part; mais la même excuse ne vaut pas pour le *pen ki* des *Ts'in*, qui parle des princes de *Ts'in* antérieurs à *Ts'in Che-hoang-ti* et rentre donc tout entier dans la catégorie des *che kia*. De même encore, *Se-ma Ts'ien* a consacré un *pen ki* à *Hiang Yu* ; mais, si *Hiang Yu* balanca pendant plusieurs années le pouvoir naissant des *Han*, il fut en définitive vaincu et ne put fonder une dynastie ; il n'eut même aucun descendant pour hériter de son titre de roi de *Tch ou* et c'est pourquoi il n'était digne ni d'un *pen ki* ni d'un *che kia*, mais d'une simple monographie : c'est en effet la place que lui assigne *Pan Kou* dans le *Ts'ien Han chou*[1].

Les *nien piao* ou tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien* ne peuvent donner lieu à aucune critique pour la forme. La discussion du fond ne relève pas de la question de méthode mais de la question de critique et nous aurons à en traiter plus loin. Il est à remarquer cependant que les tableaux, tout en étant un secours pour le lecteur, ne sont pas indispensables à l'histoire; aussi bon nombre des successeurs de *Se-ma Ts'ien* n'en ont-ils point écrit : toutes les histoires canoniques depuis le *San kouo tche* jusqu'au *Pei che* inclusivement, puis le *Kieou T'ang chou* et le *Kieou ou tai chou*, c'est-à-dire quatorze des histoires canoniques, sont dépourvues de *nien piao*, on pourrait même mentionner en quinzième lieu le *Heou Han chou*, car les huit tableaux chronologiques qui en font partie ne sont pas l'œuvre de *Fan Yé*, mais une addition ultérieure d'un certain *Hiong Fang*[2], qui vivait, comme *Fan Yé*, au temps de la dynastie *Song* (420 à 478 ap. J.-C.).

1. *Ts'ien Han chou*, chap. XXXI.
2. *Che t'ong*, chap. III, p. 2 v°.

Les Traités sont une des innovations les plus heureuses de *Se-ma Ts'ien*, mais il a négligé quelques-uns des sujets qui auraient été bien dignes d'être étudiés dans cette section; tels sont la littérature, la géographie et les lois. Il est vrai que ces lacunes sont moins irréparables qu'on ne pourrait croire; dans les traités, *Se-ma Ts'ien* parle surtout des faits qui se passèrent au temps des *Han*; c'est pourquoi le *Ts'ien Han chou* de *Pan Kou* vient heureusement suppléer aux omissions qu'il a laissées. Les successeurs de *Se-ma Ts'ien* n'ont pas en général adopté le titre de *chou* qu'il avait donné à ces chapitres; ils ont préféré le mot *tche* proposé par *Pan Kou*; seul l'historien du *Sin ou tai che* a choisi le titre de *k'ao*[1], c'est-à-dire recherches. Enfin, chez quelques historiens, cette section manque entièrement; ce sont le *San kouo tche*, le *Leang chou*, le *Tch'en chou*, le *pei Ts'i chou*, le *Tcheou chou*, le *Nan che*, le *Pei che*.

Les *che kia* de *Se-ma Ts'ien* peuvent donner prise à certaines critiques : s'ils ont leur raison d'être pour la féodalité de la dynastie *Tcheou*, ils n'en ont plus aucune pour la noblesse de l'époque des *Han*. Les rois et les marquis qui constituaient cette seconde noblesse n'avaient point l'autorité des grands vassaux d'autrefois; ils étaient révocables au gré de l'empereur et bon nombre d'entre eux ne résidaient même pas dans leurs terres. C'est ce qui explique pourquoi les historiens des âges suivants ont généralement supprimé les *che kia*; *Pan Kou* lui-même, imitateur si servile de la méthode de *Se-ma Ts'ien* qu'il a comme lui exactement douze Annales fondamentales, huit Tableaux chronologiques, dix Traités et soixante-dix Monographies, *Pan Kou* n'a point écrit de Maisons héréditaires et rejette tous les nobles dans les Monographies[2]. En entrant dans le détail, on peut encore

1. 考.

2. On ne retrouve une section analogue à celle des *Che kia* qu'aux époques où la Chine fut divisée en plusieurs royaumes; les souverains des dynasties autres que celles réputées légitimes sont alors

adresser quelques reproches à *Se-ma Ts'ien* : c est ainsi que *Tch'en Ché* n'avait aucun droit à entrer dans les Maisons héréditaires (chap. XLVIII), car c'était un aventurier qui, à vrai dire, se proclama roi pendant six mois, mais fut vaincu et mourut sans héritier. C'est un fait remarquable que *Se-ma Ts'ien* a cru pouvoir insérer dans cette section de son œuvre la biographie de Confucius; quoique ce grand moraliste n'ait point gouverné un état, il a formulé les principes qui doivent guider la conduite de tous les hommes et a mérité le titre de roi non couronné[1]. Sa noblesse intellectuelle l'élève au-dessus du commun des hommes et le rend l'égal d'un seigneur. Il est le seul sage en faveur duquel *Se-ma Ts'ien* ait dérogé aux principes de sa méthode et on voit par là combien l'accusation de taoïsme qu'on a portée contre l'historien est peu fondée. Confucius est placé par lui après les *che kia* de l'époque des *Tcheou* et avant ceux des *Han*; il ouvre pour ainsi dire l'ère des temps modernes.

Les Monographies sont la partie la plus variée et la plus riche des *Mémoires historiques*. Elles consistent presque toutes en biographies. Six d'entre elles cependant[2] font exception et traitent des pays étrangers, tels que les royaumes de *Nan Yue*, de *Tong Yue* et de *Tch'ao-sien*[3], ou tels que les *Hiong-nou*, les barbares du sud-ouest, et les états d'Occident. Ces six Monographies, malgré leur caractère spécial, sont disséminées en divers endroits de l'ouvrage et on ne voit guère les raisons qui ont déterminé *Se-ma Ts'ien* à leur assigner telle place

rangés dans des chapitres spéciaux; tels sont les *tsai ki* 載紀 de l'histoire des *Tsin*.

1. Dans le *Kia yu*, il est dit que *Tse-yu*, grand astrologue du pays de *Ts'i*, loua Confucius en disant : « C'est là du ciel le roi non couronné. » 天其素王之乎. Cf. *Che t'ong t'ong che*, chap. XX, p. 19 r°.

2. *Mémoires historiques*, chap. CX, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXXIII.

3. D'après *Tchang Cheou-tsié* (*Mém. hist.*, chap. VI, p. 6 r°), le mot *tch'ao* dans le nom du *Tch'ao-sien*, se prononce comme le mot *tch'ao*, marée. Le Dictionnaire de *K'ang-hi* indique cependant la prononciation *tchao* sans aspiration : je ne sais qui a raison.

plutôt que telle autre. Les autres historiens canoniques, quand ils ont écrit sur les pays étrangers, ont eu soin de réunir en un groupe tout ce qui se rapportait à ce sujet et l'ont rejeté vers la fin de leur livre. Quant aux biographies proprement dites, elles se présentent, chez *Se-ma Ts'ien*, sous trois formes: certaines monographies ne contiennent qu'une seule biographie; d'autres réunissent les vies de deux ou plusieurs hommes qui ont eu des destinées analogues; d'autres enfin classent ensemble des personnages qui se sont signalés par les mêmes talents ou dans la même profession; tels sont les chapitres sur les lettrés (chap. CXXI), les fonctionnaires doux (chap. CXIX) et les fonctionnaires rudes (chap. CXXII), les vagabonds redresseurs de torts (chap. CXXIV), les courtisans et mignons (chap. CXXV), les hommes diserts (chap. CXXVI), les commercants (chap. CXXIX). Les biographies simples sont rangées par ordre chronologique; elles commencent avec *Po I* et *Chou Ts'i*, les fidèles sujets de la dynastie *Yn* qui ne voulurent point accepter le gouvernement des *Tcheou*; sous les *T'ang* cependant, un décret impérial de l'année 735 ayant prescrit de rendre de grands honneurs à *Lao-tse*, on mit sa biographie avant toutes les autres; c'est l'ordre que suit *Tchang Cheou-tsié*, dans son commentaire du *Che ki* publié en 737; mais, après que cette crise de taoïsme fut passée, l'ancienne disposition des chapitres fut rétablie et toutes les éditions actuelles ne placent *Lao-tse* que dans la troisième monographie. Les biographies simultanées sont souvent intéressantes en rendant sensibles des analogies qui pourraient échapper à un lecteur peu attentif; parfois, cependant, la raison qui inspire ces rapprochements est assez vague et ne justifie pas suffisamment la dérogation qu'elle nécessite à l'ordre chronologique. Ainsi le chapitre LXXXIV parle du poète *K'iu Yuen* qui fut ministre du roi de *Tch'ou* dans la seconde moitié du IVe siècle avant notre ère, et de *Kia I* qui vécut de 198 à 165 avant J.-C.; le seul motif qui ait engagé *Se-ma Ts'ien* à réunir deux hommes d'époques si différentes, paraît être que *Kia I* composa une poésie ou il déplorait la

mort de *K'iu Yuen*. Enfin parmi les Monographies il en est une intitulée : « La Consultation des sorts par la carapace de tortue et le mille-feuille[1] »; un tel sujet serait mieux à sa place dans un traité sur la divination qui appartiendrait naturellement à la catégorie des Traités.

Les Monographies et les Annales impériales sont les deux sections qui se retrouvent chez tous les historiens canoniques; elles constituent donc le fond même de la méthode, car les Tableaux chronologiques et les Traités sont des additions utiles mais non indispensables. Une chronique complétée et animée par un dictionnaire biographique, telle est la conception que les Chinois, disciples de *Se-ma Ts'ien*, se sont faite de l'histoire. Cette méthode est devenue une véritable institution d'état : il existe dans le *Han lin yuan* un bureau appelé le *Kouo che koan*[2] qui a pour mission spéciale de rédiger les biographies d'hommes célèbres; toutes les fois qu'un haut fonctionnaire vient à mourir, un décret impérial paraît dans la *Gazette de Péking* pour ordonner aux membres du *Kouo che koan* d'écrire sa vie; ainsi se constituent graduellement les Monographies qui seront incorporées dans l'histoire canonique de la dynastie mandchoue quand celle-ci aura cessé de régner; il serait d'ailleurs absolument interdit à un particulier d'écrire de sa propre autorité une histoire de la dynastie actuelle sur le plan des histoires canoniques.

SECONDE PARTIE

LA CRITIQUE

Se-ma-Ts'ien a mérité d'être mis au premier rang des historiens canoniques pour avoir inventé la mé-

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXVIII. Ce chapitre est d'ailleurs dû en grande partie à un interpolateur, comme on le verra au chapitre V de notre Introduction.

2. Cf. Mayers, *The Chinese government*, n° 215.

thode qu'ils ont suivie après lui. Bien plus, il est devenu la principale autorité pour toute l'histoire de Chine antérieure au Ier siècle avant notre ère et il a éclipsé la plupart des écrivains qui le précédèrent; en effet, il a su choisir excellemment entre les textes qui constituaient la littérature de son temps; il a distingué ceux qui étaient dignes de foi de ceux qui étaient peu croyables; il a résumé dans son œuvre la quintessence des traditions authentiques. C'est donc le jugement critique dont il a fait preuve qui, non moins que sa méthode, lui a conféré la grande autorité dont il jouit.

La critique de *Se-ma Ts'ien* ne s'exerce presque jamais d'une manière apparente. Il ne discute pas la valeur des écrits dont il se sert; entre la certitude et l'erreur il semble ignorer la probabilité qui est cependant la seule vérité approximative à laquelle souvent l'histoire puisse prétendre; il cite les témoignages qu'il croit bons; il passe sous silence ceux qu'il condamne. On concoit qu'il soit dès lors malaisé de montrer avec quel degré de précision il sépare le vrai du faux, puisque lè faux étant omis par lui, on ne peut savoir s'il l'a connu et rejeté ou s'il l'a simplement ignoré. Dans quelques cas néanmoins on voit à l'œuvre sa faculté de discerner.

Les auteurs taoïstes tels que *Tchoang-tse* contiennent une foule de légendes sur la haute antiquité; il est bien peu probable que *Se-ma Ts'ien* ne les ait pas lues et, s'il n'en parle pas, c'est donc qu'il les tenait pour suspectes. Entre tous les personnages transfigurés par la fable, *Hoang-ti* paraît avoir été le plus en faveur dans le taoïsme du IIe siècle avant notre ère; il est le dieu de la doctrine dont *Lao-tse* est le prophète. Dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, *Se-ma Ts'ien* rapporte incidemment quelques-uns des racontars qui se débitaient de son temps au sujet de cet auguste ancêtre de tous les Fils du ciel; il nous a conservé en particulier les discours que *Kong-suen K'ing* tenait à l'empereur *Ou* : « *Hoang-ti* prit du cuivre du mont *Cheou* et fondit un trépied au bas du mont *King*. Lorsque le trépied fut achevé, un dragon

à la barbe et aux poils pendants descendit pour emmener *Hoang-ti*; *Hoang-ti* monta dessus; ses ministres et ses femmes montèrent à sa suite au nombre de soixante-dix personnes; le dragon alors s'éleva; certains officiers subalternes qui n'avaient pu monter sur lui se cramponnèrent à ses poils; quelques-uns de ces poils se cassèrent et tombèrent; il tomba aussi, l'arc de *Hoang-ti*. La foule suivait des yeux l'apothéose; lorsque *Hoang-ti* fut monté au ciel, elle ramassa son arc et les poils du dragon en criant; c'est pourquoi les générations suivantes nommèrent ce lieu « le lac du trépied » et l'arc fut appelé « le cri de lamentation »[1].— Ce récit fit une si forte impression sur l'empereur *Ou* qu'il se sentit détaché soudain de toutes les affections terrestres et rêva de conquérir à son tour l'immortalité. Malgré le crédit qu'avait cette tradition auprès de beaucoup de ses contemporains, *Se-ma Ts'ien* n'en dit pas un mot quand il parle de *Hoang-ti* dans le premier chapitre de son histoire; c'est donc qu'il n'y ajoutait pas foi. De même dans les Annales fondamentales de *Ts'in Che-hoang-ti*[2], on voit que la légende de trois souverains très anciens, le souverain du ciel, le souverain de la terre et le souverain suprême, avait cours dès le III[e] siècle avant notre ère; *Se-ma Ts'ien* cependant ne l'admet pas et laisse à son descendant éloigné, *Se-ma Tcheng*, le soin de faire précéder les *Mémoires historiques* de considérations fantastiques sur les souverains du Ciel, de la Terre et de l'Homme.

En de très rares occasions *Se-ma Ts'ien* expose les raisons qui l'engagent à rejeter un témoignage. A la fin du chapitre sur le royaume de *Ta Yuan*, il montre en ces termes que les résultats scientifiques acquis par l'ambassade de *Tchang K'ien* contredisent les légendes relatives au mystérieux massif montagneux appelé le

1. *Mémoires historiques*, chap. XXVIII, p. 69 de ma premiere traduction.

2. *Id.*, chap. VI, p 10 v°. — Voyez plus loin, p. 17 de la traduction, note 2.

Koen-luen[1] : « Le duc grand astrologue dit : D'après le *Yu pen ki*[2], le (*Hoang*)-*ho* sort du *Koen-luen* : « le *Koen-luen* a une hauteur d'environ 2,500 *li* (1,250,000 mètres) : c'est là que le soleil et la lune se retirent alternativement dans l'obscurité pour redevenir brillants de lumière ; au sommet il y a la source de vin doux et l'étang de jade vert. » Maintenant, depuis que *Tchang K'ien* a été en ambassade dans le *Ta Hia* et a pénétré jusqu'aux sources du (*Hoang*)-*ho*, où a-t-on vu ce *Koen-luen* dont parle le *Yu pen ki*? Ainsi, au sujet des montagnes et des fleuves des neuf provinces, c'est le *Chang chou* (*Chou king*) qui est le plus près de la vérité ; quant aux merveilles qui se trouvent dans le *Yu pen ki* et le *Chan hai king*, je n'ose point les rappeler. » Le *Yu pen ki* n'existe plus, mais nous possédons l'antique géographie appelée *Chan hai king*; nous sommes à même de voir de nos propres yeux tout le fatras d'absurdités qui s'y est entassé et nous ne pouvons qu'approuver *Se-ma Ts'ien* de n'avoir pas puisé à une source aussi impure.

Le principal défaut de sa critique est d'être rigide et uniforme. Elle raisonne de la même manière sur les âges les plus reculés et sur les temps modernes : son unique critérium de la vérité est le principe de non-contradiction : pourquoi donne-t-il sa sanction aux « Vertus des cinq empereurs » et à la « Suite des familles des cinq empereurs », tandis qu'il rejette le *Chan hai king*? C'est parce que, dit-il, les premiers de ces écrits ne sont point contredits par des ouvrages sûrs comme le *Tch'oen ts'ieou* et le *Kouo yu*[3]; ainsi *Se-ma Ts'ien* n'accepte que les textes qui ne sont contredits ni par une autorité éprouvée, ni par l'expérience. Une telle règle peut être bonne pour les documents de l'âge mûr d'une nation ; appliquée à son enfance, elle vide le mythe de tout ce qui en fait la vie et n'en laisse subsister que les contours décolorés. Ce fameux *Hoang-ti*, qui est le centre d'un

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXIII, p. 8 v°.
2. Cf. note 1 de la p. CLXXIII.
3. Cf. notre traduction, t. I, p. 95.

vaste cycle de légendes, devient chez *Se-ma Ts'ien* un souverain ordinaire; sous le prétexte d'être vrai, l'historien a dénaturé la tradition et le résultat auquel il arrive est plus faux encore que les exagérations de la fantaisie populaire, parce qu'il donne une apparence de réalité vulgaire à ce qui est par essence irréel et idéal.

En résumé, la critique de *Se-ma Ts'ien* s'inspire d'un rationalisme terre à terre et trahit une inaptitude complète à comprendre ce qui n'est pas rigoureusement conforme à ses habitudes de pensée: c'est pourquoi elle fait fausse route quand elle s'applique aux temps légendaires des cinq empereurs, des *Hia* et des *Yn*; ce n'est pas *Se-ma Ts'ien* qui lèvera le voile derrière lequel sommeille l'enfance du peuple chinois. Cette réserve faite, il est juste de reconnaître que, pour les âges plus récents, *Se-ma Ts'ien* a su extraire de ses lectures la plus grande partie de la vérité historique qu'elles contenaient: aussi son œuvre pourra-t-elle être complétée, mais elle restera la base de toutes les études qu'on tentera sur les règnes des *Tcheou*, des *Ts'in* et des premiers empereurs *Han*.

Tout en cherchant le vrai, *Se-ma Ts'ien* ne prétend jamais faire croire qu'il l'a trouvé quand il l'ignore; c'est un auteur de bonne foi: s'il rencontre des traditions diverses et d'égale vraisemblance au sujet d'un même événement, il les rapporte et déclare qu'on ne peut décider entre elles. Par exemple, après avoir raconté l'entrevue de *K'ong-tse* et de *Lao-tse*, il dit[1] : « Cent vingt-neuf ans après la mort de *K'ong-tse*, les historiens rapportent que *Tan*, grand astrologue des *Tcheou*, vit le duc *Hien* de *Ts'in* et lui dit : « Au début, *Ts'in* a été uni avec *Tcheou*, puis ils se sont séparés; quand la séparation aura duré cinq cents ans, ils se réuniront de nouveau; la réunion durera soixante-dix ans, puis un roi qui s'imposera par la violence[2] apparaîtra. » — Les uns disent : *Tan* n'est autre que *Lao-tse*; — les autres

1. *Mémoires historiques*, chap. LXIII, p. 2 r°.
2. Prédiction relative à *Ts'in Che-hoang-ti*.

le nient. On ne sait donc pas si cela est ou non. » — Dans un autre endroit [1], *Se-ma Ts'ien* cite trois auteurs qui tous trois ont une opinion particulière sur la manière dont le sage *Lu Chang* devient conseiller du Chef de l'ouest, qui devait être plus tard *Wen-wang*, père du premier roi de la dynastie *Tcheou*; puis il ajoute : « Quoique les traditions relatives à la cause qui fit entrer *Lu Chang* au service des *Tcheou* ne soient pas d'accord entre elles, l'essentiel c'est qu'il fut le maître des rois *Wen* et *Ŭu*. »

A côté de ces questions de détail, il est un problème de première importance sur lequel le jugement de *Se-ma Ts'ien* eut à se prononcer, c'est celui de la chronologie. L'ensemble des huit tableaux est une tentative de coordination critique.

Pour en apprécier la valeur, il importe de faire une remarque préliminaire. Les tableaux sont l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* lui-même, tandis que, dans les autres chapitres, il se borne le plus souvent à rapporter tels quels les documents qu'il avait à sa disposition. Ces documents ont servi de base à sa chronologie; mais, comme ils ne s'accordent pas toujours rigoureusement entre eux, *Se-ma Ts'ien* a dû parfois modifier leurs données pour arriver à un système bien lié dans toutes ses parties. Cependant il ne s'est point permis d'altérer, pour les besoins de sa cause, les textes eux-mêmes; il nous les donne dans leur intégrité, puis il consacre à ses propres vues une section distincte de ses *Mémoires*. C'est pourquoi on remarque certaines contradictions entre les supputations des Annales impériales ou seigneuriales et celles des Tableaux chronologiques [2]

Des critiques ont reproché à *Se-ma Ts'ien* ces con-

1. *Mémoires historiques*, chap. XXXII, p. 1 v°.

2. En voici un exemple : dans le *che kia* des ducs de *Lou*, *Se-ma Ts'ien* parle du duc *Po-yu* comme ayant regné onze ans, et de son successeur, le duc *Hiao*, comme ayant regné vingt-sept ans; il assigne d'autre part neuf ans de règne au duc *Ou* ; dans le tableau chronologique des douze seigneurs, le duc *Ou* règne dix ans; en outre, le duc *Po-yu* est supprimé et le règne du duc *Hiao* est de trente-huit ans.

tradictions internes de son œuvre; à nos yeux elles sont bien plutôt un gage de sa sincérité; elles nous servent à distinguer nettement la part d'hypothèses que renferme sa chronologie et nous permettent d'en discuter la probabilité.

La caractéristique de cette chronologie est son extrême prudence. *Se-ma Ts'ien* ne se laisse pas aller comme d'autres, moins sages, l'ont fait, à la vaine satisfaction de remonter jusqu'à l'origine du monde; il s'arrête exactement à l'année 841 avant notre ère; avant cette date, dit-il, les données sont trop imparfaites pour permettre des calculs rigoureux; il faut se contenter de compter par générations; sa réserve est d'autant plus méritoire qu'il avait sous les yeux des systèmes qui prétendaient embrasser tout le champ des événements connus. Voici en quels termes il les condamne et expose ses propres principes : « Confucius se servit des écrits des historiens pour mettre en ordre le *Tch'oen ts'ieou*; il nota les années initiales; il fixa les saisons, les jours et les mois : telle fut son exactitude. Mais, lorsqu'il fit la préface au *Chang chou* (*Chou king*), il ne parla que par approximation et ne cita pas les années et les mois; si en effet on avait quelques dates. beaucoup manquaient et on ne pouvait les enregistrer; ainsi, dans le doute il ne transmit que des doutes : telle fut sa bonne foi. — Pour moi, j'ai lu les mémoires généalogiques; *à partir de Hoang-ti, tous ont des dates*; j'ai examiné leurs chronologies et leurs listes généalogiques ainsi que la succession du cycle des cinq Vertus; tous les anciens textes ne concordent pas entre eux; ils présentent des contradictions et des divergences. Aussi ne saurait-on taxer de frivole la précaution qu'a prise le sage de ne pas donner pour ces temps la suite des années et des mois. C'est pourquoi, en me fondant sur la « Suite » et la « Généalogie des cinq empereurs », et sur le recueil du *Chang chou*, j'ai dressé une liste *par générations depuis Hoang-ti jusqu'à l'époque kong ho* (84 av. J.-C.) et j'ai fait le « *Tableau par générations* »[1].

1. *Mémoires historiques*, chap. XIII, p. 1 r°. — Cf. chap. CXXX, p. 6

Si *Se-ma Ts'ien* ne donne aucune date exacte avant l'année 841, son œuvre renferme cependant plusieurs indications précises sur le nombre des souverains de chaque dynastie et sur la durée de quelques-uns de leurs règnes; il est intéressant d'examiner dans quelle mesure ces indications s'accordent avec les chronologies qui ont cours actuellement en Chine. Deux systèmes principaux sont, de nos jours, en présence et jouissent d'un crédit à peu près égal : l'un d'eux est celui qu'ont adopté les grandes Annales chinoises dont les représentants les plus autorisés sont d'une part la refonte du *Ts'e tche t'ong kien* de *Se-ma Koang* éditée en 1707 par ordre de *K'ang-hi* sous le titre de *Yu pi t'ong kien kang mou* et d'autre part le *Yu pi t'ong kien tsi lan* publié en 1837 par une commission de lettrés obéissant à un décret de l'empereur *K'ien-long*. Le second système est celui du *Tchou chou ki nien* ou Annales écrites sur bambou; ce livre fut trouvé, avec plusieurs autres, à quelque distance au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Siun* (préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*), dans une sépulture princière qu'on

v° : « Les trois dynasties (*Hia*, *Yn*, *Tcheou*) sont anciennes, la chronologie n'en peut être précisée. » — L'époque *Kong ho*, dont le nom signifie « double harmonie, » commence à l'époque où le roi *Li* s'étant enfui devant les barbares, les ducs de *Chao* et de *Tcheou* exercèrent simultanément la régence qui mérita le nom de double harmonie; telle est, du moins, l'explication de *Se-ma Ts'ien*; d'après *Pan Kou* (chap. *Lu li tche*), la régence fut exercée par un certain *Ho*, comte de *Kong* et *Kong-ho* n'est autre chose que son nom. — La date de la 1re année *kong ho* est 841 si l'on s'en rapporte au tableau chronologique des 12 seigneurs et coïncide avec la 15e année du duc *Tchen* de *Lou*; d'après le *che kia* des ducs de *Lou*, elle serait la 14e année du duc de *Tchen* et correspondrait par conséquent à l'année 842. Entre les deux dates il faut choisir la première; en effet, l'année où commença le règne du duc *Tchen* est inconnue par hypothèse, puisqu'elle est antérieure à la période *kong ho*; le commencement de la période *kong ho* ne peut se déterminer que par rapport à une date ultérieure; or, en partant de l'année 722, première de la période *tch'oen ts'ieou*, on trouve que la première année *kong ho* dut être 841 avant J.-C.; c'est donc cette dernière date qui est correcte. Cf. plus loin, p. 303, n. 1, *ad fin.*



viola en l'an 279 de notre ère; ces annales s'arrêtent à la vingtième année du roi *Ngai* du pays de *Wei* (soit 299 av J.-C.); elles appellent le roi *Ngai* « le roi actuel » et furent donc composées de son temps; la tombe où on les découvrit devait être celle du roi prédécesseur du roi *Ngai*[1]. La chronologie de cet ouvrage historique est

1. La question de savoir quel est le roi qui précéda le roi *Ngai* est embarrassante. D'après l'Histoire des *Tsin* (chap. III, p. 13 v°), la tombe où on trouva le *Tchou chou ki nien* était celle du roi *Siang* 襄. Cette affirmation est d'accord avec les données que nous relevons dans les *Mémoires historiques* : d'après le tableau chronologique des six royaumes, le roi de *Wei*, *Hoei*, régna trente-six ans, de la sixième année du roi *Lié*, de la dynastie *Tcheou*, à la trente-quatrième année du roi *Hien* (de 370 à 335 av. J.-C.); après lui régna pendant seize ans le roi *Siang* (334-319 av. J.-C.) qui eut pour successeur le roi *Ngai* (318-296 av. J.-C.). Ces dates sont confirmées par des passages du *Wei che kia* (chap. XLIV) et de la monographie de *Mong-tch'ang kiun* (chap. LXXV). — Cependant le *Tchou chou ki nien* lui-même présente à ce sujet une importante divergence; il rapporte aussi l'avènement du roi *Hoei* à la sixième année du roi *Lié*, de la dynastie *Tcheou* (370 av. J.-C.): mais, selon lui, le roi *Hoei*, au lieu de mourir la trente-sixième année de son règne, aurait simplement commencé à cette date une nouvelle série d'années, en sorte qu'au lieu de dire la trente-septième année du roi *Hoei*, on aurait dit la première année de la seconde série du roi *Hoei*. Ainsi, tandis que *Se-ma Ts'ien* admet deux princes dont l'un aurait régné trente-six ans et l'autre seize, le *Tchou chou ki nien* n'en reconnaît qu'un seul, le roi *Hoei*, qui régna cinquante-deux ans. Après le roi *Hoei*, l'auteur du *Tchou chou ki nien* désigne le souverain qui lui succéda en l'appelant « le présent roi ». Selon le commentateur *Tou Yu* (qui vit les Annales écrites sur bambou un an après leur exhumation), le présent roi serait le roi *Ngai* et le roi *Siang* n'aurait jamais existé (cf. post-face de *Tou Yu* au *Tch'oen ts'ieou*, citée dans le *Che t'ong*, chap. I, p. 6 v°); mais, d'après le *Che pen*, il s'agirait du roi *Siang* et c'est le roi *Ngai* qui n'aurait aucune réalité. Le *T'ong kien kang mou* a adopté cette seconde version; il fait donc régner 52 ans le roi *Hoei* et lui donne pour successeur le roi *Siang*. — La divergence notable que nous signalons ici entre les *Mémoires historiques* et les Annales écrites sur bambou est pour nous une preuve de l'authenticité de ces dernières; quelle apparence y a-t-il qu'un faussaire se soit mis en contradiction volontaire avec une autorité

adoptée par plusieurs historiens modernes; ainsi c'est elle qui a été suivie dans les tables annexées au dictionnaire de géographie ancienne de *Li Tchao-lo* [1].

Quelles sont les différences principales de ces deux systèmes chronologiques? Toutes celles que nous remarquerons portent sur des dates antérieures à l'année 841 avant J.-C. et c'est une preuve que la science chinoise accepte sans contestation la limite fixée par *Se-ma Ts'ien* à la chronologie exacte.

Le premier système commence par une liste de huit souverains qui se sont succédé sans former une dynastie; ce sont *Fou-hi*, *Chen-nong*, *Hoang-ti*, *Chao-hao*, *Tchoan-hiu*, *Yao* et *Choen*; les dates exactes ne sont données qu'à partir de *Yao* dont la première année de règne est une année *kia-chen* qui correspond à l'an 2357 avant J.-C.; la première année du règne de *Choen* est une année *ping-siu* qui correspond à l'an 2255 avant J.-C. La dynastie *Hia* commence en 2205, comprend dix-sept souverains et dure 439 années; la dynastie *Yn* commence en 1766, comprend vingt-huit souverains et règne 644 ans. L'année où le roi *Ou* vainquit *Tcheou Sin*, dernier souverain de la dynastie *Yn*, est l'année 1122; puis les rois de la dynastie *Tcheou* se succèdent dans l'ordre suivant: *Tch'eng* monte sur le trône en 1115; *K'ang*, en 1078; *Tchao* en 1052; *Mou*, en 1001; *Kong*, en 946; *I*, en 934; *Hiao*, en 909; *I*, en 894; *Li*, en 878; *Siuen*, en 827.

Le second système commence par cinq empereurs qui sont: *Hoang-ti*, *Tchoan-hiu*, *K'ou*, *Yao* et *Choen*. La première année de *Yao* est une année *ping-tse*, soit 2145 avant J.-C.; la première année de *Choen* est une année *ki-wei*,

aussi considérable que celle de *Se-ma Ts'ien*? Si l'on admet cette authenticité, il est évident que sur le point en litige, c'est l'auteur du *Tchou chou ki nien* qui doit avoir raison, puisqu'il était du pays de *Wei* et contemporain des derniers princes dont il parle.

1. Voir dans le *Li che ou tchong* 李氏五種 la section intitulée *Kien yuen i ts'ien li tai kia tse* 建元以前歷代甲子

soit 2042 avant J.-C. La dynastie *Hia* commence en 1989; elle comprend dix-sept souverains et dure 432 années; la dynastie *Yn* commence en 1557; elle comprend trente souverains et dure 507 années. La date de la victoire du roi *Ou* sur *Tcheou Sin* est 1050; puis les avènements des rois *Tcheou* se succèdent dans l'ordre suivant : *Tch'eng*, 1044; *K'ang*, 1007; *Tchao*, 981; *Mou*, 962; *Kong*, 907; *I*, 885; *Hiao*, 870; *I*, 861; *Li*, 853; *Siuen*, 827. Cette dernière date coïncide avec celle de la première liste et, à partir de ce moment, les deux systèmes marchent d'accord[1].

En réunissant les indications éparses dans les *Mémoires historiques*, on reconnnaît qu'elles contredisent la première chronologie et qu'elles confirment la seconde. En voici la preuve :

Se-ma Ts'ien ouvre son histoire par les cinq empereurs : *Hoang-ti*, *Tchoan-hiu*, *K'ou*, *Yao* et *Choen*. Comme les Annales écrites sur bambou, il mentionne l'empereur *Tche*, mais sans assigner aucune durée à son règne et sans le faire rentrer vraiment dans la liste des cinq empereurs. Cette conception des origines de l'histoire dérive d'une théorie spéciale sur la succession des cinq éléments : *Se-ma Ts'ien* admet que les cinq éléments triomphent tour à tour les uns des autres; la terre est vaincue par le bois; celui-ci, par le métal; celui-ci, par le feu; celui-ci, par l'eau; celle-ci, par la terre; le principe de ce cycle est l'élément terre et le premier empereur est *Hoang-ti* qui régna par l'efficace, la vertu de cet élément, car le nom de *Hoang-ti* signifie « l'empereur jaune » et le jaune est la couleur qui correspond à la terre; de même, *Tchoan-hiu* règne par la vertu du bois; *K'ou*, par celle du métal; *Yao*, par celle du feu et *Choen*, par celle de l'eau[2]. Telle est la doctrine qui

1. Voir, à l'Appendice III, le tableau comparatif des deux chronologies.

2. Les cinq empereurs peuvent être considérés d'autre part comme le premier terme d'un nouveau cycle dont chacun des autres termes est une dynastie : les cinq empereurs (terre); les *Hia* (bois) ; les *Yn* (métal); les *Tcheou* (feu); les *Ts'in* (eau); les *Han* (terre).

détermine la liste des cinq empereurs dans les Annales écrites sur bambou et dans les *Memoires historiques*.

D'après une autre théorie qui paraît avoir été exposée pour la première fois par *Lieou Hiang* et *Lieou Hin* à la fin du 1er siècle avant notre ère[1], les éléments se succèdent en se produisant les uns sur les autres; le principe du cycle quinaire est l'élément bois; celui-ci produit le feu, qui produit la terre, qui produit le métal, qui produit l'eau, qui produit de nouveau le bois. Dès lors *Hoang-ti* ne peut plus être le point de départ de l'histoire et c'est pourquoi on complète la liste des cinq empereurs par celle des trois souverains. Les trois souverains sont *Fou-hi* qui symbolise le bois; *Chen-nong*, le feu, et *Hoang-ti*, la terre; les cinq empereurs sont *Chao-hao* qui symbolise le métal; *Tchoan-hiu* l'eau; *K'ou*, le bois; *Yao*, le feu, et *Choen*, la terre[2]. Telle est la doctrine qui fait régner avant la première dynastie huit personnages et non plus cinq. Le chapitre *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* est le plus ancien texte ou nous trouvions exposé ce système qui est celui même qu'a adopté la chronologie du *T'ong kien kang mou*.

Pour la dynastie *Hia*, *Se-ma Ts'ien* donne la liste des dix-sept rois qui la représentent. *Pan Kou*, dans son *Lu li tche*, nous apprend en outre que cette dynastie régna 432 ans. La chronologie des Annales écrites sur bambou est donc d'accord avec les deux illustres historiens.

En ce qui concerne la dynastie *Yn*, *Se-ma Ts'ien* suppose qu'après *T'ang* le victorieux deux de ses fils, *Wai-p'ing* et *Tchong-jen* régnèrent, le premier deux ans et le second quatre ans. Le *T'ong kien kang mou* supprime ces deux souverains en disant que l'un mourut à deux ans et l'autre à quatre ans et qu'aucun d'eux n'eut le pouvoir. Les Annales écrites sur bambou reconnaissent

1. *Ts'ien Han chou*, chap. xxv, 2e partie, dernière page.

2. Après *Choen*, le cycle commencé continue en donnant un de ses termes à chaque dynastie : les *Hia* (métal); les *Yn* (eau); les *Tcheou* (bois); les *Han* (feu). La dynastie des *Ts'in* qui régna par la vertu de l'eau ne trouve pas sa place dans cette liste et c'est ce qui prouve qu'elle fut illégitime.

au contraire trente empereurs, au lieu de vingt-huit, parce qu'elles admettent, avec *Se-ma Ts'ien*, les règnes de *Wai-ping* et de *Tchong-jen*.

Quant aux dates des premiers rois *Tcheou*, on peut les calculer au moyen des règnes des ducs de *Lou* dont *Se-ma Ts'ien* nous indique la durée; voici le tableau qu'on dressera en prenant pour point de départ la première année du duc *Yn* (722 av. J.-C.), commencement de la période *Tch'oen ts'ieou* :

Avant le duc	*Yn*,	le duc	*Hoei*	règne	46 ans,	soit de	768 à 723	av. J.-C.
—	*Hoei*	—	*Hiao* [1]	—	27	—	795 à 769	—
—	*Hiao*	—	*Po-yu*	—	11	—	806 à 796	—
—	*Po-yu*	—	*I*	—	9	—	815 à 807	—
—	*I*	—	*Ou*	—	10	—	825 à 816	—
—	*Ou*	—	*Tchen*	—	30	—	855 à 826	—
—	*Tchen*	—	*Hien*	—	32	—	887 à 856	—
—	*Hien*	—	*Li*	—	37	—	924 à 888	—
—	*Li*	—	*Wei*	—	50	—	974 à 925	—
—	*Wei*	—	*Yeou*	—	14	—	988 à 975	—
—	*Yeou*	—	*Yang*	—	6	—	994 à 989	—
—	*Yang*	—	*K'ao*	—	4	—	998 à 995	—

Les indications précises de *Se-ma Ts'ien* cessent avec le duc *K'ao*; mais le chapitre *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* nous apprend que le prédécesseur du duc *K'ao*, le duc *Po-k'in*, fut nommé duc de *Lou* la première année du roi *Tch'eng* et qu'il régna quarante-six ans. Si nous combinons cette donnée avec celles des *Mémoires historiques*, l'année où *Po-k'in* commença à régner est 998 + 46 = 1044 avant J.-C. Or, c'est *exactement la date que la chronologie des Annales écrites sur bambou assigne à l'avènement du roi Tch'eng*; elle se trouve donc ici encore en stricte conformité avec les *Mémoires historiques*.

La chronologie du *T'ong kien kang mou* se fonde au contraire sur le *Lu li tche* de *Pan Kou*. Voici en effet le ta-

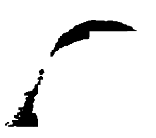
1. Ce tableau est dressé au moyen du *che kia* des ducs de *Lou*; dans le tableau chronologique, *Se-ma Ts'ien* supprime le duc *Po-yu*, mais il attribue 38 années de règne au duc *Hiao*, en sorte que les calculs restent les mêmes.

bleau des ducs de *Lou* qu'on peut établir au moyen du *Ts'ien Han chou* :

Avant le duc	*Yn*,	le duc	*Hoei*	règne	46 ans,	soit de	768 à 728	av. J.-C.
—	*Hoei*	—	*Hiao*	—	27	—	795 à 769	—
—	*Hiao*	—	*Po-yu*	—	11	—	806 à 796	—
—	*Po-yu*	—	*I*	—	9	—	815 à 807	—
—	*I*	—	*Ou*	—	2	—	817 à 816	—
—	*Ou*	—	*Tchen*	—	30	—	847 à 818	—
—	*Tchen*	—	*Hien*	—	50	—	897 à 848	—
—	*Hien*	—	*Li*	—	37	—	934 à 898	—
—	*Li*	—	*Wei*	—	50	—	984 à 935	—
—	*Wei*	—	*Yeou*	—	14	—	998 à 985	—
—	*Yeou*	—	*Yang*	—	60	—	1058 à 999	—
—	*Yang*	—	*K'ao*	—	4	—	1062 à 1059	—
—	*K'ao*	—	*Po-k'in*	—	46	—	1108 à 1063	—

Or le *Lu li tche* nous apprend qu avant le gouvernement personnel du roi *Tch'eng* dont la première année correspond à la première année de *Po-k'in*, il y eut la régence du duc de *Tcheou* qui dura 7 ans; le roi *Tch'eng* monta donc sur le trône en 1108 + 7 = 1115 avant J.-C.; d'ailleurs le roi *Ou* mourut sept ans après sa victoire sur *Tcheou Sin*; la date de cette victoire est donc 1115 + 7 = 1122 : c'est ce que *Pan Kou* exprime encore d'une autre manière en disant que. depuis la victoire du roi *Ou* jusqu'à la première année *tch'oen ts'ieou*, il s'écoula quatre cents années; en effet 722 + 400 = 1122. Un autre synchronisme indiqué par *Pan Kou* est celui-ci : l'année 1063, dernière du règne de *Po-k'in*, est la seizième du roi *K'ang*; l'avènement du roi *K'ang* eut donc lieu en 1063 + 15 = 1078. *Toutes ces dates correspondent exactement avec celles qu'indique le T'ong kien kang mou.* Ainsi, des deux systèmes qui ont cours aujourd'hui parmi les historiens chinois, l'un, celui du *T'ong kien kang mou*, est conforme aux données du *Lu li tche* de *Pan Kou* en ce qui touche les huit premiers Fils du ciel et les souverains de la dynastie *Tcheou*, tandis que l'autre, celui des Annales écrites sur bambou, est, dans ses grandes lignes[1], d'un bout à l'autre en accord parfait avec *Se-ma Ts'ien.*

1. Nous disons dans ses grandes lignes, parce que sur plusieurs



Ce n'est pas à dire que la chronologie commune aux Annales écrites sur bambou et aux *Mémoires historiques* ait une valeur absolue plus grande que celle du *T'ong kien kang mou*. Nous n'avons, il est vrai, aucune raison sérieuse de suspecter l'authenticité du *Tchou chou ki nien* ; nous devons donc le considérer comme un écrit de l'an 299 avant J.-C. et le tenir pour antérieur aux *Mémoires historiques* : c'était sans doute un de ces livres généalogiques dont *Se-ma Ts'ien* dit qu' « à partir de *Hoang-ti* tous ont des dates »[1]; mais *Se-ma Ts'ien* ajoutait lui-même que cette apparente précision ne le satisfaisait pas, car elle s'évanouissait devant une étude un peu approfondie des textes; c'est pourquoi il renonçait, par scrupule d'historien qui ne veut pas altérer les faits, à coucher son œuvre sur le lit de Procuste d'un système. Si donc une analyse minutieuse nous fait découvrir dans les *Mémoires historiques* des vestiges de la chronologie du *Tchou chou ki nien*, ce serait aller à l'encontre des intentions de *Se-ma Ts'ien* que de prétendre compléter ces vestiges et restaurer le monument dans son intégrité ; puisque le grand historien a rejeté délibérément la rigueur factice de cette chronologie, nous devons prendre modèle sur lui et renoncer à rien affirmer : c'est en science un progrès que de substituer à des hypothèses commodes mais insuffisamment justifiées un scepticisme motivé. Cependant l'esprit humain est si affirmatif de nature qu'il a quelque peine à se résigner à cette attitude; aussi est-ce un singulier éloge que nous décernons à *Se-ma Ts'ien* quand nous disons que

points de détail, le. *Tchou chou ki nien* et les *Mémoires historiques* présentent des divergences. Nous en avons vu un cas (cf. p. CLXXXIX, n. 1) et on pourrait en multiplier les exemples. Mais les grands synchronismes sont identiques dans les deux ouvrages et suffisent à prouver que l'un s'inspire de l'autre. Voyez encore une curieuse concordance entre les *Mémoires historiques* et le *Tchou chou ki nien* au sujet de la date de l'empereur *Tchoan-hiu* dans mon article sur le Calendrier des *Yn* (*Journ. as.*, nov.-déc. 1890, p. 506).

1. Cf. le texte cité, p. CLXXXVII.

dès le commencement du Ier siècle avant notre ère il a eu un jugement assez ferme pour savoir douter. La décision avec laquelle il a limité ses connaissances exactes à l'an 841 avant J.-C., pour ne déterminer les dates antérieures que d'une manière approximative, est la plus remarquable preuve qu'il ait donnée de la sûreté et de la bonne foi de sa critique.

CHAPITRE V

FORTUNE DES MÉMOIRES HISTORIQUES

PREMIÈRE PARTIE

LES INTERPOLATEURS.

Vingt siècles se sont écoulés depuis la mort de *Se-ma Ts'ien*. Dans quelles conditions son livre s'est-il transmis jusqu'à nous pendant ce long espace de temps?

Il serait assez important de savoir d'abord quels matériaux *Se-ma Ts'ien* employa pour écrire son œuvre. Les Chinois se servaient autrefois de planchettes en bambou, *p'ien*, sur lesquelles ils gravaient les caractères en creux au moyen d'un stylet. Au temps de *Ts'in Che-hoang-ti*, ils imaginèrent d'écrire sur une sorte de papier fait avec des débris de soie et le général *Mong T'ien* († 210 av. J.-C.) passe pour l'inventeur du pinceau[1]; sous les premiers empereurs *Han*, les deux procédés paraissent avoir été simultanément en usage; ainsi, dans la biographie de *Se-ma Siang-jou* († 117 av. J.-C.), on lit que l'empereur fit donner à ce poète un pinceau ou stylet et une tablette de bois[2] pour qu'il écrivît une de ses compositions; d'autre part, à la fin de ce même chapitre, un ouvrage posthume de *Se-ma Siang-jou* est désigné par le classi-

1. Cf. Mayers, *Manual*, n° 497.

2. 筆札. *Mémoires historiques*, chap. CXVII, p. 2 r°.

ficateur *kiuen*[1] (rouleau) qui s'applique à du papier ou à de la soie, mais non à des planchettes rigides. *Se-ma Ts'ien*, qui était contemporain de *Se-ma Siang-jou*, a donc dû connaître, lui aussi, les deux procédés; auquel a-t-il eu recours? M. Hirth[2], considérant que les divers chapitres des *Mémoires historiques* sont intitulés *kiuen* = rouleaux, en a conclu qu'ils étaient écrits sur une matière souple, capable de se rouler. Mais ce mot *kiuen* est une modification introduite à une époque ultérieure dans la table des *Mémoires historiques*; *Se-ma Ts'ien* lui-même désigne les sections de son livre sous le nom de *p'ien*[3] et, dans le *Ts'ien Han chou*[4], on voit mentionnés les cent trente *p'ien* du duc grand astrologue; d'après *Wang Ming-cheng*[5], le commentateur *P'ei Yn*, au cinquième siècle de notre ère, fut le premier à diviser les *Mémoires historiques* en quatre-vingts *kiuen*; enfin c'est dans l'histoire des *Soei* qu'on voit les cent trente *p'ien* convertis en cent trente *kiuen*. De ces considérations il résulte que, s'il faut prendre le mot *p'ien* au pied de la lettre, *Se-ma Ts'ien* écrivit suivant l'ancien système sur des planchettes de bois.

Dans son autobiographie, *Se-ma Ts'ien* nous apprend qu'il avait placé son ouvrage dans les archives du palais et qu'il en avait laissé une copie à la capitale[6]. Quoique

1. 一卷書. *Mémoires historiques*, chap. CXVII, p. 16 v°.

2. *Chinesische Studien*, t. I, p. 263.

3. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r°: 凡百三十篇 — Chap. IV, p. 7 r° : « Ces choses se trouvent dans le chapitre (篇) sur le duc de *Tcheou*. »

4. Chap. XXX, p. 7 r°.

5. *Che ts'i che chang kio*, chap. I, § 1. — Sur *Wang Ming-cheng* qui publia son livre en 1787, cf. Wylie, *Notes on Chinese Literature*, p. 65.

6. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 r° : « J'ai caché mon livre sur la montagne célèbre; j'en ai laissé une copie à la capitale. » Cette expression « montagne célèbre » désigne les archives du palais par allusion à un passage du *Mou t'ien tse tchoan* où il est dit que sur

cette copie fût sans doute destinée à la publicité, elle ne paraît pas avoir été aussitôt mise entre les mains de tout le monde : « Après la mort de *Se-ma Ts'ien*, lisons-nous dans le *Ts'ien Han chou*, son ouvrage fut peu connu. Au temps de l'empereur *Siuen* (73-49 av. J.-C.), un petit-fils de *Se-ma Ts'ien* par les femmes, *Yang Yun*, marquis de *P'ing-t'ong*[1], mit en honneur et expliqua son livre et c'est alors qu'il se répandit. »

Même après les travaux de *Yang Yun*, les *Mémoires historiques* restèrent encore à demi secrets; des raisons politiques en faisaient craindre la divulgation, comme nous l'apprenons par un curieux passage du *Ts'ien Han chou*[2] : en l'an 28 avant J.-C., le roi de *Tong p'ing* (aujourd'hui préfecture secondaire de *Tong-p'ing*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*) vint rendre hommage à l'empereur, son neveu ; il lui adressa une requête pour le prier de lui donner les livres des écrivains non canoniques et celui de *Se-ma Ts'ien*; le général en chef *Wang Fong* conclut au rejet de cette demande en motivant son avis en ces termes : « Les livres des écrivains non canoniques tantôt contredisent les doctrines des classiques et blâment les sages, tantôt glorifient les génies et les dieux et croient aux prodiges. Dans le livre du duc grand astrologue, on trouve les délibérations qui se tinrent à l'époque des royaumes combattants au sujet des alliances du nord au sud et de la marche de l'est à l'ouest, délibérations qui s'inspirent des circonstances ou de la fourberie, les plans habiles qui furent discutés par les ministres au temps de la puissance des *Han*, les calamités et les prodiges auxquels président les gouverneurs du ciel, les endroits que la configuration des lieux ferme ou rend difficiles d'accès.

la montagne *Kiun yu tien* se trouvait un endroit que les anciens rois appelaient leurs archives (cf. *Mou t'ien tse tchoan*, trad. Eitel, *China Review*, t. XVII, p. 232).

1. 平通侯楊惲. *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 14 r°.

2. *Ts'ien Han chou*, chap. LXXX, p. 7 r°.

Tout cela ne doit pas être en la possession des seigneurs et des rois. Il ne faut pas accorder cette demande. »

Si ces précautions pouvaient avoir leur raison d'être sous la première dynastie *Han*, elles devinrent superflues lorsque les hommes et les faits dont parlait *Se-ma Ts'ien* n'apparurent plus que dans un lointain recul. Nous ne savons cependant que fort peu de chose sur les copies qui transmirent son œuvre jusqu'au moment où elle fut imprimée. La seule particularité notable est le changement momentané qui fut introduit en 735 de notre ère dans l'ordre des Monographies, lorsqu'on mit la vie de *Lao-tse* en tête des autres chapitres de la même catégorie. La date exacte de la première édition imprimée de *Se-ma Ts'ien* nous est d'ailleurs inconnue ; des textes assez nombreux semblent prouver qu'elle doit remonter au temps des *Song*[1] (960-1126) ; il est probable que jusqu'alors le livre du grand historien n'avait jamais été que manuscrit ; en effet, quoique l'imprimerie ait fonctionné dès la dynastie *T'ang*, ce n'est que sous les *Song* que l'usage s'en généralisa[2].

Les œuvres des scribes qui copièrent les *Mémoires historiques* pendant onze siècles ont toutes disparu ; ce n'est point là un fait anormal dans l'histoire de la littérature chinoise ; les lettrés, si soigneux des monuments

1. *Wang Ming-cheng* (*Che ts'i che chang kio*, chap. I, § 2, nous parle d'un amateur qui avait réuni toutes les éditions des *Mémoires historiques* imprimées sous les *Song*, ce qui donnerait à entendre que ces impressions étaient les plus anciennes qu'on pût se procurer.

2. D'après Stanislas Julien, les Chinois auraient commencé à imprimer en l'an 593 à l'aide de planches xylographiques; en 904, sur des planches de pierre gravées en creux et en 1040 avec des types mobiles (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXIV, p. 1002). Wylie nous dit d'autre part : « L'imprimerie était connue au temps des *Soei* (588-618) et fut employée d'une manière limitée sous les *T'ang* (618-905); mais les premiers efforts de cet art ne paraissent pas avoir été assez heureux pour évincer les manuscrits » (*Notes on Chinese Literature*, p. VIII). Ce fut seulement au temps des cinq petites dynasties (907-960) et surtout au temps des *Song* (960-1126) que l'imprimerie devint d'un emploi général.

lapidaires, paraissent avoir négligé leurs anciens manuscrits. Lorsqu'il s'agit des classiques, par exemple, toute leur critique de texte se fonde, pour proposer des leçons nouvelles, sur la comparaison du livre qu'ils étudient avec les citations qu'en font les auteurs anciens ; les débris des classiques gravés sur pierre en 175 après J.-C. leur fournissent parfois quelques corrections heureuses ; mais jamais ils n'invoquent le témoignage d'une copie antérieure à l'invention de l'imprimerie. Le texte de *Se-ma Ts'ien* n'a point été fixé par des inscriptions ; les citations qu'on en trouve ne présentent aucune singularité notable ; par conséquent, tout moyen externe nous manque pour en faire la critique ; ce n'est que par des raisons d'évidence interne que nous pourrons en éprouver l'intégrité. Or, dans les *Mémoires historiques*, on relève d'assez nombreux passages qui commencent par la formule : « Maître *Tch'ou* dit...[1] ». Qui est ce personnage et dans quelle mesure a-t-il altéré le texte original de *Se-ma Ts'ien* ?

Dans le catalogue bibliographique qui forme le xxx[e] chapitre du *Ts'ien Han Chou*, on remarque, au-dessous de la mention des *Mémoires historiques*, une note ainsi conçue : « Pour dix chapitres, on a le titre, mais non le texte. »

Le commentateur *Tchang Yen*, qui vivait au temps de la première dynastie *Wei* (220-264 ap. J.-C.), complète le dire de *Pan Kou* en indiquant quels étaient les chapitres perdus[2] : « Après la mort de (*Se-ma*) *Ts'ien*, il manqua les Annales de l'empereur *King* (chap. xi), les Annales de l'empereur *Ou* (chap. xii), le traité des rites (chap. xxiii), le traité de la musique (chap. xxiv), le traité de la guerre (?), le tableau chronologique des généraux et des conseillers depuis l'avènement des *Han* jusqu'à nos jours (chap. xxii), la monographie des diseurs de bonne aventure (chap.

1. 褚先生日.

2. Le passage que nous traduisons est cité dans une note du *Ts'ien Han chou*, chap. lxii, p. 9 r°.

CXXVII), le *che kia* des trois rois (chap. LX), la monographie sur le tirage au sort par la tortue et l'achillée (chap. CXXVIII), la monographie de *Fou K'oan* et de *Kin Hi* (chap. XCVIII). Au temps des empereurs *Yuen* (48-33 av. J.-C.) et *Tch'eng* (32-7 av. J.-C.), maître *Tch'ou* combla ces lacunes ; il écrivit les Annales de l'empereur *Ou* (chap. XII), le *che kia* des trois rois (chap. LX), les monographies sur le tirage au sort par la tortue etl'achillée (chap. CXXVIII) et sur les diseurs de bonne aventure (chap. CXXVII). Son style est bas ; ce ne sont pas là les idées originales de (*Se-ma*) *Ts'ien*. »

Le commentateur *P'ei Yn*[1] reproduit ce passage de *Tchang Yen* en substituant au traité de la guerre le traité des tubes musicaux (chap. XXV).

Se-ma Tcheng[2] ajoute : « Les Annales de l'empereur *King*, il (maître *Tch'ou*) les a remplacées par le texte de *Pan Kou* ; les Annales de l'empereur *Ou*, par le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* ; le traité des rites, par les Discussions sur les rites de *Siun K'ing* ; le traité de la musique, par le Mémoire sur la musique (*Yo ki*) du *Li* (*ki*); le traité de la guerre était perdu et il ne l'a pas remplacé : mais il a exposé en gros la théorie des tubes musicaux sous le nom de la guerre ; ainsi il a divisé la théorie du calendrier pour la dédoubler ; quant au *che kia* des trois rois, il s'est contenté de prendre leurs lettres d'investiture pour continuer ce chapitre ; quelle imperfection, bien plus, que de répétitions et d'impropriétés ! Quant au chapitre sur les diseurs de bonne aventure, comme il ne pouvait rappeler ce qui est identique ou divers dans tous les royaumes, il n'a parlé que de *Se-ma Ki-tchou* ; quant à la monographie du tirage au sort par la tortue et l'achillée, c'est un pot-pourri des sorts et présages obtenus par le grand devin et il n'a aucun mérite de rédaction ni de correction. Que tout cela est mauvais et bas ! »

1. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 13 v°.
2. *Id.*

Ce maître *Tch'ou* à qui les anciens critiques chinois reprochent de si nombreuses et si maladroites interpolations nous est fort peu connu. Les maigres renseignements que nous trouvons sur son compte ne concordent même pas entre eux. *Tchang Yen* [1] nous apprend qu'il était originaire de *Yng-tch'oan* [2] et qu'il vivait entre les années 48 et 7 avant J.-C. — *Wei Ling* [3] dit : « D'après le livre de famille de *Tch'ou I*, *Tch'ou Chao-suen* [4] était petit-fils de *Tch'ou Ta-ti* qui fut conseiller du roi de *Leang*; au temps de l'empereur *Siüen* (73-49 av. J.-C.), il eut le titre de *lettré au vaste savoir*. Pendant un séjour qu'il fit à *P'ei*, il s'attacha au célèbre lettré *Wang Che* [5]; c'est pourquoi on lui donna le titre de *maître*. Il continua le livre du duc grand astrologue. » — Dans le *Ts'ien Han chou* [6], nous lisons que *Tch'ou Chao-suen*, originaire de *P'ei* [7], fut le disciple de *Wang Che* et reçut de lui l'enseignement du Livre des Vers. — Enfin les éditeurs de la réimpression des vingt et un historiens faite en 1747 par ordre de l'empereur *K'ien-long*, écrivent [8], sans indiquer d'ailleurs sur quelle autorité ils s'appuient, que *Tch'ou Chao-suen* mourut en l'an 18 après J.-C., âgé de soixante onze ans; il devait donc être né en 53 avant J.-C. — Quoique ces textes présentent des divergences, il

1. Cité par *Se-ma Tcheng*, *Mémoires historiques*, chap. XII, p. 1 r°.

2. Aujourd'hui préfecture secondaire de *Yu* 禹, préfecture de *K'ai-fong* 開封, province de *Ho-nan*.

3. 韋稜. Je n'ai pas pu déterminer qui était cet auteur; il est cité par *Se-ma Tcheng*, *Mémoires historiques*, chap. XII, p. 1 r°.

4. 褚少孫.

5. 王式, app. *Wong-se* 翁思. Sa biographie se trouve dans le LXXXVIIIe chapitre du *Ts'ien Han chou*.

6. Chap. LXXXVIII, p. 11 v°.

7. Aujourd'hui préfecture secondaire de *Sou* 宿, préfecture de *Fong-yang*, 鳳陽, province de *Ngan-hoei*.

8. *Mémoires historiques*, chap. CXVII, notes critiques, p. 2 v°.

paraît établi que *Tch'ou Chao-suen* dut fleurir vers la fin du Ier siècle avant notre ère.

Si, jusqu'à l'époque des *T'ang* on a accepté sans examen approfondi l'assertion que dix chapitres des *Mémoires historiques* étaient de la main de *Tch'ou Chao-suen*, des critiques plus récents[1] ont étudié la question à nouveau et ont montré, d'une part que les dix chapitres incriminés n'étaient pas entièrement l'œuvre de *Tch'ou Chao-suen*, d'autre part que, dans plusieurs passages non signalés par *Tchang Yen* on distingue des interpolations soit de *Tch'ou Chao-suen*, soit d'autres auteurs.

Considérons d'abord les dix chapitres suspects. Les Annales de l'empereur *King* ne sont point, comme le prétend *Se-ma Tcheng*, empruntés au Livre des *Han* antérieurs ; le nom de *Tch'ou Chao-suen* n'y est mentionné nulle part et nous ne voyons aucune raison de mettre en doute leur authenticité. — En revanche, les Annales de l'empereur *Ou* sont purement et simplement la reproduction de la seconde partie du traité sur les sacrifices *fong* et *chan* ; le texte original est donc perdu ; *Tch'ou Chao-suen* l'a maladroitement suppléé par la répétition de ce qui se trouvait ailleurs dans les *Mémoires historiques* ; il s'est contenté de modifier tous les passages où *Se-ma Ts'ien* avait écrit « le présent Fils du ciel », en substituant à cette expression le titre posthume « l'empereur *Ou* ». — Le traité sur les rites s'ouvre par deux pages dont l'authenticité est incontestable ; puis viennent toute une série de considérations qui se retrouvent, comme le fait justement remarquer *Se-ma Tcheng*, dans le *Li luen* ou Discussions sur les rites de *Siun K'ing*[2]. Est-ce un motif suffisant pour faire in-

1. Voyez le *Nien eul che tcha ki* de *Tchao I*, chap. I, p. 8 v° et suiv., et le *Che ts'i che chang kio* de *Wang Ming-cheng*, chap. I, §§ 9 et 10.

2. *Se-ma Ts'ien* a parlé de *Siun K'ing* dans le LXXIVe chapitre des *Mémoires historiques* ; il nous apprend que cet écrivain était le plus vieux lettré au temps du roi *Siang* (283-265 av. J.-C.) du pays de *Ts'i*. — Les œuvres de *Siun K'ing* sont réimprimées dans les collec-

tervenir ici *Tch'ou Chao-suen*? S'il fallait dénier à *Se-ma Ts'ien* toutes les parties des *Mémoires historiques* qui sont copiées sur des textes anciens, il resterait peu de chose de son œuvre ; étant établi qu'il est avant tout un compilateur, quoi d'étonnant s'il emprunte à *Siun K'ing* la matière d'un de ses chapitres ? — Le traité sur la musique donne lieu à des observations identiques : il se compose d'un début qui est bien de *Se-ma Ts'ien*, puis d'une longue citation du *Yo ki* ou Mémoire sur la musique. Or les éditeurs des treize livres canoniques à l'époque *K'ien-long* font remarquer[1] que le *Yo ki*, chapitre XVII du *Li ki*, a été introduit pour la première fois dans ce recueil par *Lieou Hiang* (86-14 av. J.-C.) ; ils en infèrent que *Se-ma Ts'ien*, vivant avant *Lieou Hiang*, ne put connaître le *Yo ki*; ce serait donc *Tch'ou Chao-suen* qui l'aurait extrait du *Li ki* nouvellement publié par son contemporain *Lieou Hiang* et l'aurait introduit dans les *Mémoires historiques*. La conclusion nous paraît dépasser les prémisses : de ce que *Lieou Hiang* est le premier qui ait rattaché le *Yo ki* au *Li ki*, il ne s'ensuit pas qu'il en soit l'auteur ; cet écrit devait exister avant lui et avant *Se-ma Ts'ien* ; pourquoi ce dernier n'aurait-il pas eu entre les mains un original aujourd'hui perdu, qui, plus tard, servit aussi à *Lieou Hiang* ? — Le cinquième des dix chapitres est appelé traité de la guerre par *Tchang Yen* et traité des tubes musicaux par *P'ei Yn*. *Se-ma Tcheng* concilie ces deux commentateurs par l'explication suivante : le traité de la guerre étant perdu, *Tch'ou Chao-suen* le remplaça par une partie du traité suivant, qui, comme le chapitre qui lui correspond dans le *Ts'ien*

tions des auteurs non canoniques; le *li luen* en forme le XIIIe chapitre. — *Siun K'ing* 荀卿 est appelé *Suen K'ing* 孫卿 dans le *Ts'ien Han chou*. *Se-ma Tcheng* et *Yen Che-kou* disent que ce changement fut introduit pour éviter le nom personnel de l'empereur *Siuen* 宣 qui était 詢.

1. *Li ki*, chap. L, p. 2.

Han chou[1], devait avoir pour objet les tubes musicaux et le calendrier ; il dédoubla ainsi un livre des *Mémoires historiques* et la première des deux moitiés vint remplacer le traité sur la guerre. Cette théorie est fort claire, mais avant de l'accepter, il faut prévenir l'objection qu'on élève contre elle en disant qu'elle est en désaccord avec l'analyse de son propre ouvrage que *Se-ma Ts'ien* a placée à la fin de son autobiographie ; voici en effet comment il parle de son troisième traité[2]: « Sans soldats, on n'est pas puissant, comme sans vertu on n'est pas florissant ; c'est par là (c'est-à-dire par leur force militaire) que *Hoang-ti; T'ang* (fondateur de la dynastie *Yn*) et *Ou* (fondateur de la dynastie *Tcheou*) réussirent ; c'est par là (c'est-à-dire par leur faiblesse militaire) que *Kie* (dernier souverain des *Hia*) et *Tcheou* (dernier souverain des *Yn*) périrent tous deux. Peut-on n'y pas faire attention ? L'origine des lois des *se-ma* (c'est-à-dire des lois de la guerre) est ancienne ; *T'ai-kong, Suen Ou* et *Ŵang-tse* purent continuer cette œuvre et la comprendre. Ce sujet a été très important dans les temps récents ; il est essentiel dans les révolutions humaines. J'ai donc écrit le traité des tubes musicaux. » De ce passage, *Wang Ming-cheng*[3] conclut que *Se-ma Ts'ien* établissait un rapport, difficile d'ailleurs à préciser, entre la théorie des tubes musicaux et les lois de la guerre ; *Tchang Yen* se serait trompé en disant que le traité sur la guerre était perdu, car c'est le traité sur les tubes musicaux qui le représente. L'argumentation de *Wang Ming-cheng* serait décisive si on était parfaitement sûr de l'intégrité du texte qu'il invoque ; en lisant cette citation cependant, on ne peut s'empêcher d'en trouver la dernière phrase bien singulière, car tout ce qui précède semblerait devoir aboutir à cette conclusion : « J'ai donc composé le traité sur la guerre. » L'opinion la plus plausible nous paraît être en

1. Chap. XXI, *Lu li tche* = Traité des tubes musicaux et du calendrier

2. *Mémoires historiques*, chap. CXXX, p. 7 r°.

3. *Che ts'i che chang kio*, chap. I, § 9.

définitive celle de *Se-ma Tcheng*. Si on l'admet, on pourra supposer qu'après que *Tch'ou Chao-suen* eut remplacé le traité perdu sur la guerre par la première moitié du traité suivant, il eut soin, pour cacher son artifice, de substituer dans l'autobiographie la phrase : « J'ai donc composé le traité sur les tubes musicaux », à celle qui devait avoir été écrite par *Se-ma Ts'ien* : « J'ai donc composé le traité sur la guerre. » L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'en résumant son chapitre sur le calendrier, *Se-ma Ts'ien* commence par parler des tubes musciaux, ce qui donne bien à entendre que cette théorie était liée pour lui, comme pour *Pan Kou*, à celle du calendrier. — Le tableau chronologique des généraux et des conseillers depuis l'avènement des *Han* jusqu'à nos jours ne se termine qu'à la première année *hong-kia*, soit l'an 20 avant J.-C. Il est probable que *Se-ma Ts'ien* avait dressé cette liste jusqu'à la première année *t'ai-che*, soit 96 avant J.-C. et que *Tch'ou Chao-suen* la compléta. — Dans le *che kia* des trois rois, nous trouvons telles quelles toutes les pièces de chancellerie relatives à l'investiture de trois fils de l'empereur *Ou* ; à la suite de ces textes, *Se-ma Ts'ien* ajoute une courte note pour exposer les raisons qui l'engagent à les insérer dans son histoire. Puis une addition étendue de *Tch'ou Chao-suen* explique et commente certains termes des lettres-patentes. Le point embarrassant est que, au dire de l'interpolateur lui-même, ce chapitre des *Mémoires* était perdu tout entier ; il prétend l'avoir reconstitué au moyen des documents que lui fournirent des vieillards. Puisque ces documents sont d'une authenticité incontestable, il importe assez peu de savoir s'ils ont été copiés par *Tch'ou Chao-suen* ou par *Se-ma Ts'ien* ; cependant la présence du paragraphe qui commence par les mots : « Le duc grand astrologue dit..... » semble prouver qu'on retrouva plus tard la rédaction originale de *Se-ma Ts'ien*, tout en laissant subsister les additions de *Tch'ou Chao-suen*. — La monographie de *Fou K'oan* et de *Kin Hi* est une des plus courtes ; elle se borne à noter dans un style bref et précis les mérites qu'eurent à la guerre trois des

fidèles de *Han Kao-tsou*; *Se-ma Ts'ien* a dû se contenter de reproduire ici quelque rapport au trône; mais aucun indice ne donne à penser qu'il ne soit pas l'auteur de ce chapitre. — Quant aux monographies sur les diseurs de bonne aventure et sur la divination par la tortue et l'achillée, la première ne présente qu'un court appendice de *Tch'ou Chao-Suen*, et la seconde, quoique grossie d'un long texte divinatoire par l'interpolateur, contient cependant quelques pages de *Se-ma Ts'ien*.

Si l'étude de ces dix chapitres nous montre qu'ils ne sont pas aussi adultérés que les anciens critiques chinois le pensaient, d'autre part un examen attentif nous révèle l'intervention de *Tch'ou Chao-suen* dans quelques autres places des *Mémoires historiques*. Les passages qui lui sont attribués soit par la formule « maître *Tch'ou* dit... », soit par les commentateurs sont les suivants: la postface du chapitre XIII; une longue addition au huitième tableau chronologique (chap. XX); la fin du chapitre XLIX; la fin du chapitre CIV, la seconde moitié du chapitre CXXVI.

D'autres interpolations ne sont pas rapportées expressément à *Tch'ou Chao-suen* : dans le tableau chronologique des douze seigneurs (chap. XIV) et dans le traité du calendrier (chap. XXVI), les caractères du cycle sexagénaire ont dû être surajoutés à une époque ultérieure, car il ne semble pas que *Se-ma Ts'ien* ait connu l'application de ce mode de numération aux années. A la fin du chapitre L, on lit la date de la seconde année *ti tsié* (68 av. J.-C.), et à la fin du chapitre LII, la date de la troisième année *kien chou* (30 av. J.-C.). Dans le chapitre VI, on remarque la répétition de la première partie des Considérations... de *Kia I* que *Se-ma Ts'ien* avait déjà cités au chapitre XLVIII[1]; en outre, la fin de ce même chapitre VI est consacrée à une revue rapide des princes de *Ts'in* où

1. Dans le texte des éditions actuelles, c'est la citation du chapitre XLVIII qui est attribuée à *Tch'ou Chao-suen* : mais nous avons vu plus haut (p. CLVIII, note 1) les raisons qui portent à croire que l'interpolation se trouve en réalité dans le chapitre VI.

on remarque la date de la dix-septième année de l'empereur *Hiao-ming*, soit 74 après J.-C. Le chapitre CXII se termine par un décret rendu entre l'an 1 et l'an 6 de notre ère et par une citation de *Pan Kou*. L'annotation du chapitre CXVII mentionne *Yang Hiong*[1] (54 av. J.-C.-18 ap. J.-C.). A la fin du chapitre LXXXIII, l'empereur *Tchao* est désigné par son titre posthume qui ne pouvait être connu que d'une personne vivant après la mort de ce souverain, c'est-à-dire après l'année 74 avant J.-C.[2]. A la fin du chapitre XCVI sont ajoutées les biographies de six conseillers des empereurs *Siuen* (73-49) et *Yuen* (48-33 av. J.-C.). Enfin à la dernière page du chapitre CX, la date de la reddition du maréchal de *Eul-che* est inexacte et *Tchang Cheou-tsie* suppose que l'erreur a été commise par quelque sot qui aura voulu compléter *Se-ma Ts'ien*.

Quoique les interpolations qu'on relève dans les *Mémoires historiques* soient assez nombreuses, elles ne portent pas cependant une grave atteinte à l'intégrité de l'œuvre; en effet, les plus considérables d'entre elles sont dues à *Tch'ou Chao-suen*; or, cet écrivain a presque toujours soin de nous avertir quand il prend la parole; le départ est donc aisé à faire entre les pages qui lui sont dues et le reste de l'œuvre. Quant aux autres additions, on verra, si on en fait le compte, qu'elles se réduisent à un

1. *Yang Hiong* 揚雄 naquit la vingtième année de *Siuen-ti* (*Mémoires historiques*, ch. CXVII, annot. crit., p. 2 v°), c'est-à-dire en 54 avant J.-C., et non 53 comme dit Mayers. — Cette dernière interpolation est vraisemblablement de *Tch'ou Chao-suen*, car *Pan Kou* cite ce passage comme étant de *Se-ma Ts'ien*, ce qui prouve que, dès son époque, il était incorporé dans les *Mémoires historiques*. *Wan Ming-cheng* (chap. VI, § 8) soutient cependant une autre thèse : d'après lui, à partir du nom de *Yang Hiong*, ce serait *Pan Kou* qui parlerait et quelque annotateur aurait inséré ce passage du *Ts'ien Han chou* dans les *Mémoires historiques*.

2. *Wan Ming-cheng* n'estime pas que le passage soit tout entier apocryphe; il pense que *Se-ma Ts'ien* vivait encore au temps de l'empereur *Tchao*, qu'il l'appelait « le présent Fils du ciel » et qu'un correcteur imprudent aura introduit la leçon qui excite notre suspicion.

fort petit nombre de lignes et qu'elles sont, en somme, une quantité presque négligeable. Eu égard à leur étendue et à leur ancienneté, les *Mémoires historiques* peuvent être regardés comme nous étant parvenus dans un remarquable état de conservation. Tite Live et Tacite, plus récents, présentent des lacunes bien plus regrettables.

SECONDE PARTIE

COMMENTATEURS ET CRITIQUES

Si c'est un sujet d'étonnement pour un Européen de constater que les Chinois, malgré les révolutions terribles qui ont bouleversé leur pays, ont su éviter les éclipses de la barbarie et se transmettre d'âge en âge un patrimoine intellectuel toujours intact, c'en est un plus grand peut-être de voir comment ces textes vieux de plusieurs siècles sont encore universellement étudiés et compris. Un lettré lit *Se-ma Ts'ien* avec plus de facilité que nous n'expliquons Rabelais ou Montaigne. La langue écrite, en effet, étant par ses origines idéographiques presque indépendante du langage parlé, n'en subit pas les modifications incessantes et possède une grande stabilité : elle est d'ailleurs une langue savante, puisqu'on ne peut l'apprendre que dans les livres; aussi reste-t-elle sensiblement identique à ce qu'elle est chez les anciens auteurs qui passent pour en offrir les modèles parfaits. Telles sont les causes qui ont produit ce phénomène unique au monde d'une littérature à la fois aussi vieille que les plus vénérables et aussi vivante que les plus modernes.

Quoique les *Mémoires historiques* soient en général d'une intelligence assez aisée, ils contiennent cependant des difficultés qui tiennent à la nature même de l'œuvre : les institutions politiques et administratives ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a deux mille ans; les noms de lieu et les divisions géographiques ont changé.

Pour savoir quelles étaient les attributions d'un fonctionnaire dont nous parle *Se-ma Ts'ien*, ou pour idendifier les villes qu'il mentionne, des recherches érudites sont nécessaires. En outre, cet auteur ne donne souvent que des renseignements fort courts sur un événement ou sur un homme que d'autres ouvrages peuvent nous apprendre à mieux connaître : il est donc utile de préciser ce que ses indications ont parfois de trop vague. Enfin nous avons montré que les *Mémoires historiques* reproduisent de longs fragments du *Chou king* et renferment d'autre part des morceaux de pure littérature; pour éclaircir les obscurités des pages archaïques et pour analyser les finesses ou les préciosités des poésies et des dissertations, les efforts de la critique la plus savante seront souvent indispensables. Le livre de *Se-ma Ts'ien* a donc besoin de commentaires ; les Chinois ont l'esprit trop porté vers ce genre de travaux pour avoir failli à la tâche.

Les bonnes éditions modernes de *Se-ma Ts'ien* renferment des extraits des trois commentaires qui seuls nous ont été conservés; ce sont ceux de *P'ei Yn*, de *Se-ma Tcheng* et de *Tchang Cheou-tsie*.

P'ei Yn[1] est le fils de ce *P'ei Song-tche* qui fit un commentaire renommé de l' « Histoire des trois royaumes » de *Tch'en Cheou*[2]. Il avait pour appellation *Long-kiu* et était originaire de *Wen-hi* dans la commanderie de *Ho-tong* (aujourd'hui sous-préfecture de *Wen-hi*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chàn-si*). Nous savons fort peu de chose sur lui : son père mourut en l'an 451 après J.-C., à l'âge de quatre-vingts ans et lui-même était revêtu d'une haute dignité littéraire pendant les années 465-472. Son commentaire, intitulé Explica-

1. 裴駰, app. 龍駒, originaire de 聞喜 : Fils de 裴松之 (372-451 ap. J.-C.). Cf. *Nan che*, chap. XXXIII; *Song chou*, chap. LXIV et les notes de *Se-ma Tcheng* à la préface de *P'ei Yn*.

2. 陳壽 (233-297 ap. J.-C.), auteur du 三國志. Cf. *Tsin chou*, chap. LXXXII.

tions réunies du *Che ki*[1], comprenait quatre-vingts chapitres. Pour le rédiger, il avait fait de grandes lectures et les critiques modernes louent l'étendue de ses connaissances; ils lui reprochent cependant d'avoir écourté la seconde partie de son œuvre; c'est ainsi que, pour la section des *che kia* à partir du chapitre XLVIII, et pour la section des *lie tchoan* à partir du chapitre LXXXIX, il se borne à copier les annotateurs du *Ts'ien Han chou*. C'est à *P'ei Yn* que nous devons la conservation partielle du commentaire de son prédécesseur *Siu Koang* dont il fait de très nombreuses citations. *Siu Koang*[2] avait pour appellation *Yé-min*; il était originaire de *Kou-mouo*[3] dans la commanderie de *Tong-hoan* (à 50 *li* de la sous-préfecture de *Tchou-tch'eng*, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*). Il mourut en 425 après J.-C. vers l'âge de soixante-dix ou quatre-vingts ans; son livre sur *Se-ma Ts'ien* était intitulé « Sons et sens du *Che ki*[4] » et se composait de treize chapitres.

Après *P'ei Yn* il faut franchir trois siècles et arriver au milieu de la dynastie *T'ang* pour trouver de nouveaux commentateurs de *Se-ma Ts'ien*; dans la première moitié du VIIIe siècle de notre ère parurent presque simultanément les « Perquisitions dans les obscurités du *Che ki*[5] » par *Se-ma Tcheng*[6] et les « Sens corrects du *Che ki* » par *Tchang Cheou-tsie*.

1. 史記集解.

2. 徐廣. D'après le *Nan che*, chap. XXXIII, il avait pour appellation 野人 et mourut en 425, âgé de plus de quatre-vingts ans; d'après le *Song chou*, chap. LV, il avait pour appellation 野民 et mourut en 425, à soixante-douze ans; d'après le *Tsin chou*, chap. LXXXII, il mourut à soixante-quatorze ans.

3. 姑幕, à 50 *li* de la sous-préfecture de 諸城.

4. 史記音義.

5. 史記索隱.

6. 史記正義

Nous ne connaissons pas la date exacte à laquelle *Se-ma Tcheng* publia son livre ; comme cet auteur fait dans ses préfaces une revue très complète des érudits qui ont abordé avant lui le même sujet d'études et qu'il ne mentionne pas *Tchang-Cheou-tsie,* il y a lieu de penser qu'il écrivait avant lui. *Se-ma Tcheng*[1] avait pour appellation *Tse-tcheng*; il se rattachait à la famille de *Se-ma Ts'ien* et prit, pour se distinguer de son illustre ancêtre, le surnom de « petit *Se-ma* » ; il était originaire du *Ho-nei* (aujourd'hui la partie du *Ho-nan* qui est au nord du *Hoang-ho* et une petite partie du *Chan-si*) ; il remplit diverses fonctions à la capitale pendant la période *k'ai-yuen* (713-742 ap. J.-C.). Ses travaux sur le *Che ki* se composent d'un commentaire en vingt-trois chapitres et de deux chapitres d'annotations, d'une préface, d'une postface, d'un chapitre intitulé « Annales principales des trois souverains » et d'une préface à ce chapitre sous le nom de « Préface au *Che ki* complété »[2].

Dans la préface et la postface du commentaire, *Se-ma Tcheng* examine et critique ses prédécesseurs. Dans son énumération nous relevons, outre les noms de *Siu Koang* et de *P'ei Yn* dont nous avons parlé plus haut, ceux de plusieurs auteurs dont les écrits sont aujourd'hui perdus ; ce sont, par ordre chronologique : sous les *Han* postérieurs (25-220 ap. J.-C.), *Yen Tou*[3], dont le commentaire en un chapitre était intitulé « Sons et sens » ; — vers la même époque, un auteur inconnu dont l'ouvrage en cinq chapitres était appelé « Sons et obscurités » ; — sous la dynastie des *Ts'i* méridionaux (479-501), *Tseou Tan-cheng*[4], auteur d'un « Sons et sens » en trois chapitres ;

1. 司馬貞, app. 予正; suruom 小司馬

2. 補史記序. — Cette préface et les Annales principales des trois souverains (*San hoang pen ki*) se trouvent à la suite du cxxx[e] chapitre de *Se-ma Ts'ien* dans l'édition des *Mémoires historiques* publiée à *Chang-hai* en 1888.

3. 延篤

4. 鄒誕生.

— sous la dynastie des *Soei* (581-618), *Lieou Kou-yen*[1], qui composa un livre en trente chapitres; — enfin sous les *T'ang*, pendant la période *tcheng-koan* (627-650). *Lieou Po-tchoang*[2], auteur d'un « Sons et sens » en vingt chapitres.

Se-ma Tcheng ne se contenta pas de profiter des essais de ses devanciers pour écrire un commentaire plus parfait que le leur ; il nourrit aussi pendant quelque temps le projet de modifier le texte même de *Se-ma Ts'ien*, en le débarrassant des interpolations de *Tch'ou Chao-suen*, en corrigeant les fautes de méthode qu'il remarquait dans la distribution des chapitres, en comblant les lacunes qu'il croyait découvrir ; il expose tout son plan de réformes dans la « Préface au *Che ki* complété ». Cependant, quand il se fut mis à l'œuvre, il éprouva quelque crainte de porter une main imprudente sur un monument consacré par l'admiration des siècles ; il renonça donc à son dessein primitif et se borna, sans toucher au texte reçu, à y ajouter d'une part des annotations, d'autre part un chapitre préliminaire. Les annotations sont de courts résumés, en phrases de quatre caractères, de chacun des 130 chapitres des *Mémoires historiques* ; elles n'ont, à vrai dire, aucun intérêt et ne jouent que le rôle d'un médiocre memento[3]. Quant au chapitre préliminaire sur les trois souverains[4], il doit son origine aux modifications qu'avait subies la doctrine des cinq éléments depuis l'époque de *Se-ma Ts'ien*. Au IIe siècle avant notre ère, on ne parlait que des cinq empereurs ; après *Lieou Hiang* et *Lieou Hin*[5], on compta les trois souverains avant les cinq empereurs. Aux yeux de *Se-ma Tcheng*, l'histoire devait donc com-

1. 柳顧言

2. 劉白莊.

3. Ces annotations ont été reproduites par l'édition de 1596 à la fin de chaque chapitre.

4. On trouvera plus loin (p. 3-22) la traduction complète de ce chapitre.

5. Cf. p. CCXCII, n. 1.

mencer, non par les cinq empereurs comme l'avait pensé *Se-ma Ts'ien*, mais par les trois souverains. Cependant les trois souverains sont *Fou-hi*, *Chen-nong* et *Hoang-ti*; or *Hoang-ti* est déjà le premier des cinq empereurs dans le système de *Se-ma Ts'ien* ; pour respecter l'intégrité des *Mémoires historiques*, *Se-ma Tcheng* fut donc obligé de remplacer *Hoang-ti* par un autre personnage et c'est pourquoi il intercala *Niu-koa* entre *Fou-hi* et *Chen-nong*; il avoue d'ailleurs que la triade *Fou-hi*, *Niu-koa*, *Chen-nong* ne s'accorde pas fort bien avec la doctrine des cinq éléments, car les deux premiers de ces souverains régnèrent tous deux par la force du bois au lieu de se succéder en vertu de la substitution de l'un des cinq éléments à un autre[1]. *Fou-hi* et *Niu-koa* correspondent tous deux au bois; ils forment donc une dualité indivisible et c'est bien ainsi qu'ils apparaissent sur les bas-reliefs du IIe siècle après notre ère trouvés dans la province de *Chan-tong* ; le sculpteur les a représentés sous les traits d'un homme et d'une femme enlaçant leurs queues de serpent, symbole du couple primitif. qui se dégage encore à peine des fantaisies de la légende, on ne saurait les séparer sans faire violence à l'idée même qui leur a donné naissance ; en voulant les considérer comme deux personnages distincts, *Se-ma Tcheng* se met en contradiction avec le mythe d'où il les tire. Il en a d'ailleurs eu conscience, car après avoir parlé de *Fou-hi*, *Niu-koa* et *Chen-nong*, il propose une autre théorie d'après laquelle les trois souverains seraient les dynasties célestes, terrestres et humaines : ce dernier système, malgré son ancienneté qui paraît remonter au moins aussi haut que l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti*[2], malgré sa vitalité qui lui a permis de revivre transplanté dans certaines histoires du Japon, enfin malgré son apparence logique qui a engagé les auteurs du *T'ong kien kang mou* à l'adopter, n'a cependant aucun fondement dans la réalité ; il n'est qu'une pure imagina-

1. Cf. p. 10, n. 2 et 3.
2. Cf. p. 17, n. 2.

tion de l'esprit désireux de remonter à un premier commencement absolu. Dans sa double tentative pour compléter l'œuvre de *Se-ma Ts'ien* soit par les trois souverains *Fou-hi*, *Niu-koa* et *Chen-nong*, soit par les dynasties surnaturelles du Ciel, de la Terre et de l'Homme, *Se-ma Tcheng* n'a rien ajouté de positif à l'histoire de Chine.

Ce fut sans doute peu de temps après les « Perquisitions dans les obscurités du *Che ki* » que parurent les « Sens corrects » de *Tchang Cheou-tsie*[1], publiés en 737 sous la forme d'un volume en trente chapitres. On ne sait rien sur la vie de *Tchang Cheou-tsie* : son commentaire est surtout remarquable par les renseignements géographiques qu'il nous donne; il les tire pour la plupart du *Kouo ti tche*[2] ou « Géographie générale »; ce dernier ouvrage date aussi de l'époque des *T'ang*; il fut composé par plusieurs personnes sous la direction de *T'ai*, roi de *P'ou*, au temps où ce prince était encore roi de *Wei*; il est aujourd'hui perdu; mais à la fin du siècle dernier un certain *Suen Sing yen*[3] a réuni tous les fragments qu'il en a pu trouver, notamment dans les citations qu'en fait *Tchang Cheou-tsie*, et il a publié en 1797 le livre ainsi partiellement reconstitué.

Tchang Cheou-tsie a ajouté à son commentaire un certain nombre de petites dissertations assez curieuses. Dans la première, il décrit l'ordonnance des *Mémoires historiques* qui s'étendent depuis *Hoang-ti* jusqu'à la quatrième année *T'ien-han* (97 av. J.-C.) et couvrent, selon lui, un espace de 2413 années, ce qui rapporterait la première année de *Hoang-ti* à l'an 3510 avant J.-C. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Se-ma Ts'ien* aurait fixé le nombre des Annales principales à douze pour symboli-

1. 張守節.

2. 括地志, composé sous la direction de 泰, roi de *P'ou* 濮, au temps où il était roi de 魏.

3. 孫星衍.

ser les douze mois de l'année; les dix Tableaux chronologiques correspondraient à la décade *kia*, *i*, *ping*, *ting*, etc.; les huit Traités, aux deux équinoxes, aux deux solstices et aux débuts des quatre saisons; les trente Maisons héréditaires, aux trente jours du mois; enfin les soixante-dix Monographies représenteraient en nombre rond la période de soixante-douze jours qui, répétée cinq fois, constitue l'année lunaire de trois cent soixante jours. Dans la seconde dissertation, *Tchang Cheou-tsie*, énumère les commentateurs des livres classiques et du *Che ki* auxquels il a demandé des renseignements. Les quatre dissertations suivantes sont consacrées à des discussions philologiques sur l'emploi et le son des caractères. La septième est un tableau des titres posthumes; on sait que les princes reçoivent en Chine, après leur mort, un nom qui rappelle leur principale qualité; comme nous disons Louis le Débonnaire, ou Jean le Bon, ou Charles le Sage, ainsi les Chinois disent le roi Guerrier (*Ou wang*), ou le roi Pieux (*Hiao wang*), ou le duc Bienfaisant (*Hoei kong*)[1]; le nombre de ces titres n'atteint pas une centaine; chacun d'eux présente un ou plusieurs sens strictement définis en une phrase de quatre mots; c'est la liste complète de ces formules qu'a dressée *Tchang Cheou-tsie*. Sa huitième dissertation est consacrée à l'exposé de la bizarre théorie d'après laquelle chaque royaume sur la terre voyait ses destinées déterminées par les changements astronomiques qui se produisaient dans une partie déterminée du ciel[2].

Se-ma Tcheng et *Tchang Cheou-tsie* n'ont pas eu d'imi-

1. Les princes étant désignés dans l'histoire sous leur nom posthume, il est nécessaire, dans la traduction, de placer ce nom *après* leur titre de roi, duc ou marquis; ainsi on ne dira pas *Wen*, duc de *Lou*, mais le duc *Wen* de *Lou*. Au contraire le nom personnel sera mis en premier lieu; ainsi on dira *Tan*, roi *Ou*, de la dynastie *Tcheou* l'ordre des mots dans la phrase est ainsi exactement l'inverse de ce qu'il est en chinois : 周武王旦.

2. Cf. p. VIII, n. 2.

tateurs ; après l'époque des *T'ang*, aucun commentaire d'ensemble n'a été écrit. Les *Mémoires historiques* ont cependant continué à préoccuper le monde savant qui a multiplié à leur sujet les études critiques et les éditions.

Les principales éditions sont les suivantes :

Édition du *Kouo tse kien* de Nanking, publiée sous les *Ming* la 24ᵉ année *Wan-li* (1596). Cette excellente édition est la première qui ait imprimé les commentaires de *P'ei Yn*, de *Se-ma Tcheng* et de *Tchang Cheou-tsie* en même temps que le texte. Il est à remarquer que les éditeurs de 1596 ont fait quelques coupures dans le commentaire de *Se-ma Tcheng*.

Plusieurs éditions modernes ne font que reproduire celle de 1596 ; quelques-unes cependant sont beaucoup moins complètes ; c'est ainsi que l'une d'elles, publiée à Nanking en 1869, ne présente que le commentaire de *P'ei Yn*.

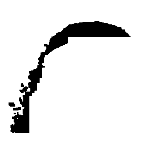
La fameuse édition, publiée par ordre impérial la 12ᵉ année *K'ien-long* (1747), est calquée sur celle de 1596, mais elle donne le commentaire de *Se-ma Tcheng* sous une forme plus intégrale : en outre, à la fin de chaque chapitre, sont ajoutées des notes critiques par des lettrés éminents du temps de *K'ien-long*[1].

Un autre groupe d'éditions comportènt, outre le commentaire courant, des annotations critiques au haut des pages ; tels sont :

Le *Che ki p'ing lin* publié en 1576 par *Ling I-tong*, dont l'appellation était *Tche-long* et qui était originaire de *Ou-hing*[2] ;

1. Cette édition, est à mes yeux, la meilleure de toutes ; il en existe de nombreuses réimpressions dont l'une, celle qui a été publiée en 1888 à *Chang-hai* par la librairie du *T'ou chou ki tch'eng*, est très facile à acquérir pour le prix fort modique de 2 dollars. C'est à cette réimpression que nous nous référons dans les citations que nous faisons de *Se-ma Ts'ien*.

2. 史記平林 publié par 凌以棟, appellation 稚隆 originaire de 吳興.



Et le *Che ki p'ing lin yuen pen* par *Tch'en Ouo-tse*, dont l'appellation était *Tse-long*[1].

Enfin une troisième classe d'éditions comprend celles qui n'ont pas ou presque pas de commentaires. Parmi elles il faut faire une place à part au *Che ki luen wen*[2] dont l'auteur, *Ou Ts'i-hien*, mourut une dizaine d'années avant l'année 1686, date à laquelle sa publication vit le jour grâce à un certain *Ou Hing-tsou*; cette édition présente l'avantage considérable pour un Européen d'être parfaitement ponctuée; les notes, très courtes, ne portent jamais que sur la forme littéraire mais sont souvent d'un grand secours pour l'intelligence correcte du texte. — Nous apprécions moins un autre genre de ponctuation qui consiste à placer des séries de points le long des phrases où le style de l'écrivain est particulièrement remarquable; dans les éditions de luxe, ces points sont de couleurs différentes suivant le genre d'admiration que veut manifester l'annotateur; dans les réimpressions communes, les couleurs sont remplacées par les formes des points qui sont ou des cercles, ou des ronds noirs, ou des triangles, ou des virgules renversées; en 1877, à *Ou-tch'ang* (province de *Hou-pe*), on a republié par ce procédé économique les *Mémoires historiques* ponctuées par *Koei Tchen-tch'oan*[3] et *Fang Wang-ki*[4] sous le titre de *Koei Fang p'ing tien che ki*[5].

Quant aux études critiques auxquelles ont donné lieu les *Mémoires historiques*, elles sont innombrables. Comme *Se-ma Ts'ien* a reproduit une grande partie du *Chou king*, on a souvent à invoquer son témoignage

1. 史記平林原本 publié par 陳臥子, appellation 子龍, originaire de 華亭.
2. 史記論文. par 吳齊賢.
3. 歸震川.
4. 方望溪.
5. 歸方平點史記.

quand on parle du texte de ce classique ; aussi son nom est-il cité à maintes reprises dans les grandes collections du *Hoang Ts'ing king kié* et du *Siu hoang Ts'ing king kié*. En outre, les auteurs de traités critiques sur l'art d'écrire l'histoire consacrent généralement un ou plusieurs chapitres de leurs ouvrages à *Se-ma Ts'ien*; il faudrait donc les énumérer tous si l'on voulait faire une bibliographie complète. Je me bornerai à citer ici les livres que j'ai eus entre les mains et dont j'ai fait usage :

Le *Che t'ong*[1], ou « Compréhension des historiens », publié en 713 après J.-C. par *Lieou Tche-ki*;

Le *Che ki tcheng ou*[2], ou « Correction des erreurs du *Che ki* », par *Wang Yng-ling* (1223-1296 ap. J.-C.); ces quelques pages font partie du onzième chapitre du *K'oen hiue ki wen* ;

Le *Che ki toan tch'ang chouo*[3] « ou Dissertation sur les défauts et les qualités du *Che ki* », par *Ling I-tong*, l'auteur du *Che ki p'ing lin* ; on trouvera cet opuscule dans la collection intitulée *Hai chan sien koan ts'ong chou* ;

Le *Che ts'i che chang kio*[4], ou « Propositions sujettes à discussion sur les dix-sept historiens », publié en 1787 par *Wang Ming-cheng*, dont l'appellation était *Fong-kié*;

Le *Eul che eul che tcha ki*[5], ou « Mémoire critique sur les vingt-deux historiens », par *Tchao I*, dont l'appella-

1. 史通, par 劉知幾 appellation *Tse-yuen* 子元. Un certain *P'ou K'i-long* (appellation, *Eul-t'ien*), qui était originaire du *Kiang-sou* et fut reçu docteur en 1724, ajouta au *Che t'ong* des notes étendues auxquelles il donna le nom de *t'ong che*. L'œuvre de *Lieou Tche-ki* augmentée des additions de *P'ou K'i-long* porte le titre de *Che t'ong t'ong che* 史通通釋. Les citations que nous en faisons se réfèrent à une réimpression de 1885.

2. 史記正誤, par 王應麟, appellation 伯厚

3. 史記短長說, dans la collection 海山仙館

4. 十七史商榷, par 王鳴盛, appellation 鳳喈

5. 二十二史劄記, par 趙翼, appellation 雲崧



tion était *Yun-song* : ce lettré naquit en 1727 et mourut en 1814; son livre parut en 1800.

L'abondance des travaux dont les *Mémoires historiques* ont été l'objet est la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'estime dans laquelle ils sont tenus par les Chinois. Ils sont, après les textes proprement appelés classiques, le plus répandu et le plus étudié des ouvrages de l'ancienne littérature. Il nous reste à montrer pour quelles raisons les Européens ratifieront le jugement favorable porté sur *Se-ma Ts'ien* par ses compatriotes.

CONCLUSION

Dans les pages qui précèdent, nous avons considéré les *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien* comme un fait et nous avons cherché à expliquer ce fait par ses causes. Nous avons reconnu que, si la nature intellectuelle, comme la nature physique, a des lois, celles-ci sont variables suivant les races. Pour emprunter une comparaison à la chimie, l'œuvre d'un historien occidental pourrait être appelé une combinaison, tandis que celle d'un auteur chinois n'est qu'un mélange. L'esprit de *Se-ma Ts'ien* agit à la manière d'un aimant qui groupe autour de lui la poussière disséminée des textes. Les règles de critique ne sont donc pas les mêmes pour lui que pour un Thucydide, un Tite Live ou un Tacite : nous n'avons guère à tenir compte de la constitution psychologique de *Se-ma Ts'ien* ou de *Se-ma T'an* et, à vrai dire, il importe peu que l'un ait pris une part plus large que l'autre à la rédaction de l'œuvre, car ni le père ni le fils n'y ont empreint leur personnalité. Ils ne sont que la cause secondaire des *Mémoires historiques*; les causes véritables sont tous les antécédents représentés par les documents d'âges très divers qui s'y trouvent rassemblés. A travers leur longue succession, un œil exercé distingue les phases d'une évolution qui a peu à peu profondément modifié l'art d'écrire l'histoire ; à chacune de ces périodes correspond un état d'âme qu'il faut étudier pour comprendre ce qu'il a produit. Rapporter chaque fragment des *Mémoires historiques* à son époque, puis évaluer l'indice d'aptitude scientifique de cette époque, telle sera la tâche de la critique lorsqu'elle

voudra déterminer la valeur absolue des renseignements que fournit le livre de *Se-ma Ts'ien*.

Si les *Mémoires historiques* sont une compilation, leur importance n'est point, pour cela, diminuée.

En premier lieu, ils sont datés d'une manière sûre et servent de point de repaire pour résoudre une foule de questions qui, sans eux, resteraient indécises. Ainsi, le problème des origines donne lieu, chez les hommes, à des légendes diverses; mais ces fables ne prennent pas naissance toutes à la fois; elles se succèdent et souvent prétendent se compléter mutuellement; il en résulte que, par une contradiction apparente, ce sont les textes les plus anciens qui nous font remonter le moins haut, tandis que des écrivains plus modernes peuplent la nuit des temps de leurs hypothèses hardies. *Se-ma Ts'ien* peut servir à démasquer ces faux savants; il ne nous parle pas des trois souverains humains, antérieurs aux cinq empereurs et il ignore le démiurge *P'an-kou*. C'est une forte présomption pour croire que les trois souverains et *P'an-kou* sont sortis tout armés du cerveau d'un auteur relativement récent, *Se-ma Ts'ien* nous aide encore à vérifier l'exactitude des livres réputés anciens; la fidélité avec laquelle il les reproduit nous permet de dénoncer les interpolations qui s'y sont introduites plus tard; nous en avons donné un exemple en comparant le *Chou king* traditionnel à celui dont les *Mémoires historiques* supposent l'existence.

Mais ce n'est encore là qu'une utilité en quelque sorte négative. Les *Mémoires historiques* ne sont pas seulement une pierre de touche pour déceler le faux ; ils sont précieux aussi et surtout parce qu'ils ont conservé un nombre incalculable de notions positives qui auraient en majeure partie disparu s'ils ne les avaient recueillies. Sans doute *Se-ma Ts'ien* présente ces notions avec peu d'art. Il encastre assez maladroitement les pierres dans la mosaïque immense qu'il étale à nos yeux ; mais, pour la science pure, il semble que cette gaucherie même soit une qualité superieure à toute autre. Tite Live compte parmi les plus beaux historiens de notre race ;

cependant, au regard du critique, son talent d écrivain est son principal défaut ; il couvre de trop de fleurs la rude antiquité ; il fait trop bon marché des débris frustes des premiers âges ; dans notre soif de connaître, nous serions presque tentés, avec M. Taine, de donner ses plus élégants discours pour quelque chant populaire, quelque formule de vieux droit, quelque prière rituelle où retentirait comme un écho des voix qui se sont tues. Cette préférence est légitime : nous avons reconnu que l'histoire parfaite est irréalisable ; il y a de l'infini dans les événements humains ainsi que dans toutes les manifestations de la nature et chaque point de vue nouveau nous révèle des horizons inattendus ; pour comprendre un fait, il faut le considérer sous des faces diverses, car il est la résultante de causes multiples et ses effets se propagent dans plusieurs directions ; il n'existe donc pas une histoire, mais plusieurs histoires, histoire politique, histoire économique, histoire sociale et d'autres encore sans compter celles que révélera l'avenir. La vérité n'est ici qu'une approximation, et le progrès se traduit par la convergence toujours plus prononcée de lignes de pensée toujours plus nombreuses vers un but qui échappera sans cesse à nos prises parce que l'idée ne peut jamais être adéquate à la vivante réalité. Si cette conception de la science historique est exacte, nous pourrons admirer les merveilleux historiens de la Grèce et de Rome, mais ils ne satisferont pas nos exigences intellectuelles ; nous chercherons à dégager de tout l'art avec lequel ils les ont dissimulés les matériaux qui leur ont servi, car c'est dans l'expression nue des faits que nous trouverons la base de spéculations illimitées. *Se-ma Ts'ien* nous évite presque toujours ce travail puisque son intervention n'a point altéré les textes originaux. Grâce à lui et à ses successeurs qui ont imité sa méthode, si nous n'avons pas une histoire de Chine éloquente ou philosophique, nous possédons du moins et nous pouvons exploiter la plus riche carrière qu'il y ait jamais eu pour édifier les assises de la science que nous rêvons de plus en plus complexe, de plus en plus



grande comme le monde éteint dont elle est le dernier reflet.

Enfin le mérite qu'on ne saurait dénier à *Se-ma T'an* et à *Se-ma Ts'ien*, c'est d'avoir les premiers conçu le plan d'une histoire générale. Jusqu'à eux, on n'avait eu que des chroniques locales ; après eux, il s'écoule deux siècles avant que *Pan Kou* embrasse dans un livre toute une dynastie, douze siècles avant que *Se-ma Koang* écrive des Annales d'ensemble. Si les *Mémoires historiques* n'existaient pas, notre connaissance de l'antiquité chinoise serait à tout jamais restée fragmentaire et incertaine. Il n'est guère possible de s'enthousiasmer pour *Se-ma Ts'ien* : collectionneur patient de vieux documents, il nous étonne par son érudition plus qu'il ne nous séduit par son génie ; mais son œuvre est devenue grande par la grandeur de son sujet ; elle participe de l'intérêt immortel qui est inhérent à la jeunesse de la civilisation en Extrême-Orient et devient ainsi un monument pour l'éternité κτῆμα εἰς ἀεί. Suivant une comparaison chère aux écrivains de l'empire du Milieu, certains hommes ont une réputation durable pour avoir attaché leur destinée à celle d'un personnage illustre, comme le moucheron parcourt des espaces immenses en se posant sur la queue du coursier rapide ; c'est ainsi que le nom de *Se-ma Ts'ien* est devenu inséparable de celui du peuple chinois ; aussi longtemps que vivra la mémoire de cette nation quarante fois séculaire, aussi longtemps durera la gloire de *Se-ma Ts'ien*.

APPENDICE I

LETTRE DE *SE-MA TS'IEN* A *JEN NGAN*[1]

Après qu'il eut subi son châtiment, *Se-ma Ts'ien* fut nommé *tchong chou ling*[2]; il se fit honorer et apprécier dans l'exercice de cette charge. Son ancien ami *Jen Ngan*, préfet de la commanderie de *I-tcheou*[3], remit à *Se-ma Ts'ien* une lettre pour l'inviter à s'acquitter du devoir que remplissaient autrefois les ministres sages. *Se-ma Ts'ien* lui répondit en ces termes :

Honorable[4] *Chao-k'ing*[5], il y a quelque temps vous avez daigné m'envoyer une lettre pour m'apprendre que j'eusse à faire attention à une personne avec qui je suis en relations, à m'occuper de recommander les sages et d'introduire les gens de valeur. Les idées et les sentiments (auxquels vous faites appel) sont ceux du plus grand dévouement et de la plus grande sincérité. Si vous vous indignez de ce que je ne vous viens pas en aide comme vous en avez besoin, et de ce que je me laisse emporter par les paroles du vulgaire, (vous aurez tort, car) ce n'est point la conduite que j'oserais suivre Quoique je sois comme un vieux cheval mis au rancart, autrefois cependant j'ai entendu, me tenant respectueusement à côté des vieillards, les enseignements qu'ils nous ont laissés. Mais je me regarde comme ayant un

1. Sur les circonstances dans lesquelles fut écrite cette lettre, cf. mon Introduction, p. XLIII. — Ce texte ce trouve dans le *Ts'ien Han chou*, chap. LXII, p. 9 et suiv. et dans le *Wen siuen* (sur leq. cf. Wylie, *Notes*..., p. 172), chap. XLI.

2. Cf. p. XLI.

3. Aujourd'hui *Yun-nan-fou*, province de *Yun-nan*.

4. 足下, proprement : « aux pieds de qui je suis ». C'est une simple formule de politesse.

5. *Chao-k'ing* est l'appellation de *Jen Ngan*.

corps avili et une présence qui souille. Si j'agis, je me trouve en faute; si je veux rendre service, je suis au contraire nuisible. C'est pourquoi je suis solitaire et accablé de tristesse : à qui m'expliquerais-je? Un adage dit : « Ce que tu veux qu'on fasse qui le fera? « Les ordres que tu donnes, qui les écoutera? » Or lorsque *Tchong Tse-k'i* mourut, *Po Ya* cessa jusqu'à la fin de sa vie de jouer du luth[1]. Quelle en est la raison? L'homme de valeur se donne de la peine pour celui qui sait l'apprécier; la femme se fait belle pour celui qui l'aime. Comme ce qui constituait ma virilité m'a été enlevé, quand bien même mes talents atteindraient (la beauté de la perle du marquis de) *Soei* et (du jade de) *Ho*[2], et quand bien même ma conduite serait comparable à celle de (*Hiu*) *Yeou* et de (*Po*) *I*[3], en définitive je n'arriverais pas à être honorable; je ne parviendrais qu'à exciter des risées et moi-même je me ferais honte.

J'aurais dû répondre plus tôt à votre lettre. Je me trouvais justement revenir de l'est à la suite de l'empereur et j'étais fort chargé d'occupations. Pour aller vous voir, les jours étaient trop courts; j'étais très pressé et n'avais pas un instant de loisir pour exposer entièrement ma pensée. Maintenant, *Chao-k'ing*, vous avez été impliqué dans un crime insondable. Les semaines et les mois se sont écoulés et nous touchons au dernier mois de l'hiver. Pour moi, je dois encore me hâter de suivre l'empereur à *Yong*. Je crains que soudain il n'arrive ce que je ne puis taire[4]. Ainsi je ne pourrais pas en définitive exposer mon indignation et ma tristesse pour en instruire notre entourage et alors l'âme de celui qui sera parti pour le long voyage en concevrait secrètement un ressentiment qui n'aurait pas de fin. Je vous demande la permission d'expliquer en quelques mots ma pensée grossière. J'ai manqué à mon devoir en ne vous répondant pas; veuillez ne pas m'en faire un reproche.

J'ai entendu dire : Celui qui s'exerce au bien a une provision de sagesse; celui qui aime donner a un principe de bonté; celui qui

1. *Tchong Tse-k'i* et *Po Ya* étaient tous deux du pays de *Tch'ou*. *Po Ya* jouait admirablement du luth. *Tchong Tse-k'i* goûtait fort sa musique et devinait, en l'entendant, ses pensées. Quand il mourut, *Po Ya*, ayant perdu celui qui seul savait l'apprécier, cessa de jouer.

2. Cf. Mayers, *Manual*, n° 551.

3. Cf. Mayers, *Manual*, n°s 204 et 543.

4. C'est-à-dire l'exécution de *Jen Ngan*.

observe ses droits et ses devoirs[1] a un gage de justice; celui qui est sensible à la honte a la certitude de la bravoure; celui qui se rend illustre a l'extrême noblesse de la conduite[2]. Si un homme possède une de ces cinq qualités, il peut se fier sur le monde; il sera mis à part dans la phalange des sages. D'autre part, il n'y a pas de plus grande infortune que d'être avide; il n'y a pas de plus douloureuse affliction que d'avoir le cœur navré; il n'y a pas d'action plus vile que de déshonorer ses ancêtres; il n'y a pas de honte plus grande que de subir le châtiment de la castration. L'eunuque n'est plus compté au nombre des hommes. Ce sentiment n'est pas celui d'une seule génération, mais il a une origine lointaine. Autrefois le duc *Ling*, de *Wei*, monta dans le même char que *Yong K'iu*; *K'ong-tse* se retira dans le pays de *Tch'en*; — *Chang Yang*[3] ayant obtenu une audience par l'entremise de *King Kien*, *Tchao Leang* en eut le cœur serré; — *T'ong-tse*[4] était monté en char à côté (de l'empereur)[5], *Yuen Se* changea de couleur. Depuis l'antiquité c'est un opprobre. Puisque les gens du vulgaire, lorsque les affaires passent par l'intermédiaire des vils eunuques, en conçoivent tous de l'indignation, à combien plus forte raison en est-il de même pour les personnes de valeur qui ont des sentiments généreux. Maintenant, quoique la cour manque d'hommes, comment pourriez-vous inviter ce qui est resté du couteau et de la scie[6] à recommander ceux qui sont éminents et distingués dans l'empire ?

Pour moi, grâce à la charge dont j'ai hérité de mon père, j'ai pu attendre pendant plus de vingt ans au bas du char impérial d'être jugé coupable[7]. Voici donc quelles sont mes pensées : en premier

1. Proprement : celui qui prend et donne (à propos).

2. C'est-à-dire on estime sage celui qui agit vertueusement, bon celui qui aime à donner, juste celui qui observe ses droits et ses devoirs, etc. Ces cinq sortes d'hommes ont donc la certitude d'être appréciés par leurs contemporains.

3. Cf. Mayers, *Manual*, n° 845.

4. *T'ong-tse* n'est que *Tchao T'an* 趙談; mais *T'an* étant le nom personnel du père de *Se-ma-Ts'ien*, celui-ci change le nom de *Tchao T'an* en *T'ong-tse*. *Tchao T'an*, ainsi que *King Kien* et *Yong-k'iu* dont il a été question dans les phrases précédentes, étaient des eunuques.

5. L'empereur *Hiao Wen-ti*; cf. *Mémoires historiques*, chap. CXXV.

6. C'est-à-dire un eunuque.

7. Simple formule de modestie.

lieu, je ne puis faire admettre ma sincérité ni témoigner ma fidélité pour avoir le renom d'un homme d'excellent conseil et capable et pour m'attacher un souverain éclairé. Puis, je ne saurais réparer les oublis et corriger les omissions, appeler les sages et introduire les gens de mérite, mettre en lumière les hommes de valeur qui habitent dans les cavernes des montagnes. En outre, je ne puis me mettre dans les rangs de l'armée, attaquer des remparts ou livrer bataille dans la campagne, conquérir de la gloire en tuant un général ou en enlevant un étendard. Enfin je ne puis chaque jour ajouter mérite sur mérite pour remporter des charges honorables et des places élevées et devenir une gloire et un bienfait pour ma famille et mes amis. De ces quatre choses il n'en est pas une que je puisse accomplir. Je m'applique à vivre avec convenance et je m'arme de patience. On peut voir par là que je ne suis pas en position de décider du court et du long.

Autrefois, j'étais classé au rang des grands officiers de rang inférieur[1]; n'étant qu'un fonctionnaire secondaire et en dehors de la cour, je donnais mon avis en dernier lieu. Je n'observai pas ce moment pour invoquer les grands principes et dire toute ma pensée[2]. Maintenant, avec mon corps mutilé, je suis devenu un de ces valets qu'on charge du balayage; je suis mis au nombre des hommes méprisables. Si donc je veux redresser la tête et lever les sourcils pour discuter et exposer ce qu'il faut faire ou ne pas faire, ne serai-je pas dédaigné par la cour, ne serai-je pas honni par ceux de mes contemporains qui ont quelque valeur? Hélas, hélas, un homme comme moi pourrait-il encore parler, pourrait-il encore parler?

D'ailleurs mon histoire, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'est pas aisée à comprendre. Pour moi, dès ma jeunesse, j'eus à souffrir de mon caractère impatient de toute règle; lorsque je fus devenu grand, les gens de mon pays ne faisaient pas mon éloge. Le souverain me fut favorable à cause de mon père; grâce à lui, mes faibles facultés recurent un emploi; dans toutes ses allées et venues, j'étais caché parmi son entourage. De même qu'un homme qui porte une cuvette sur la tête ne peut pas lever les yeux vers le ciel[3], de

1. La charge de grand astrologue était payée 1000 *che* et celui qui l'occupait était donc au rang des *ta fou* de la troisième catégorie.

2. C'est-à-dire je n'ai pas considéré que je ne devais parler qu'en dernier lieu, et, au moment de l'affaire de *Li Ling*, j'ai tenu un langage trop ferme et trop franc.

3. Lever les yeux au ciel et avoir une cuvette sur la tête sont cho-

même je rompis toute relation avec mes amis et j'oubliai ma famille, car jour et nuit je ne pensais qu'à employer jusqu'au bout mes indignes capacités et j'appliquais tout mon cœur à m'acquitter de ma charge afin de mériter les bonnes grâces du souverain. Mais, au milieu de mon entreprise, je commis une grande erreur qui m'empêcha de réussir.

Li Ling et moi, nous nous trouvions tous deux demeurer dans le palais; nous n'avions point l'habitude d'entretenir des relations d'amitié; des routes différentes devaient nous mener à notre but ou à un échec[1]. Nous n'avions point porté à nos lèvres une coupe de vin; nous ne nous étions point liés dans des réjouissances très vives. Cependant je remarquai que c'était un homme qui, dans sa conduite personnelle, avait des qualités éminentes; il servait ses parents avec piété; il était d'un commerce sûr avec ses collègues. Dans les affaires d'argent il était désintéressé; il prenait et donnait avec justice. Dans les rapports hiérarchiques il était plein de déférence; il était respectueux, modeste et se soumettait aux autres.

Il était toujours plein d'ardeur et ne se souciait pas de sa propre personne pour se porter là où l'état était menacé. Telles étaient les dispositions qu'il entretenait sans cesse. Pour moi, je pensais qu'il avait le génie d'un homme qui serait capable de diriger un royaume; en effet, qu'un citoyen s'expose à dix mille morts sans s'inquiéter de son unique vie, afin de s'élancer là où il y a un danger public, c'est ce qui est sublime. Maintenant, au milieu de sa carrière, il commit une erreur. Aussitôt ceux qui savent bien mettre à l'abri leur personne et protéger leurs femmes et leurs enfants s'entremirent pour faire fermenter cette faute. J'en fus sincèrement affligé dans mon cœur.

Li Ling, emmenant avec lui cinq mille fantassins à peine, s'avança profondément dans le territoire des guerriers et des chevaux[2] et ses pas se portèrent jusqu'à la cour royale[3]. C'était tendre un appât à la gueule du tigre, provoquer d'une manière déraisonnable les violents barbares, monter vers les guerriers qui se chiffrent par myriades et par millions. Il combattit contre le *chen-yu* pendant plus de dix jours consécutifs. Ses gens tuèrent plus d'ennemis qu'ils n'étaient nombreux.

ses incompatibles. De même servir le souverain et s'occuper de sa famille.

1. *Li Ling* était un officier militaire et *Se-ma Ts'ien* un fonctionnaire civil.

2. Le territoire des *Hiong-nou*.

3. La cour du *chen-yu*.

Les barbares ne suffisaient pas à la tâche de chercher leurs morts et de secourir leurs blessés. Les chefs de ceux qui portent des vêtements de fourrure étaient tous saisis de frayeur. Alors ils appelèrent leurs rois sages de droite et de gauche qui mirent sur pied tous les hommes capables de bander l'arc. Le royaume entier se réunit pour attaquer et cerner (les Chinois); ceux-ci firent mille *li* tout en se retournant pour combattre; leurs flèches s'épuisèrent; ils perdirent leur chemin; les troupes de renfort n'arrivaient pas. Officiers et soldats, morts et blessés s'entassaient les uns sur les autres. Cependant *Li Ling* poussa un grand cri et il n'y eut pas un seul de ces guerriers épuisés qui ne se levât; lui-même alors versa des larmes; mais eux étanchèrent leur sang et burent leurs pleurs et, brandissant maintenant leurs arcs inutiles [1], ils bravaient les épées nues. Faisant face au nord, ils rivalisaient entre eux pour combattre jusqu'à la mort.

Au temps où *Li Ling* n'était pas dans cette situation désespérée, il avait envoyé un messager [2] qui était venu faire son rapport (à l'empereur); alors les ducs et les hauts dignitaires de la cour, les rois et les marquis avaient tous offert des coupes de vin à l'empereur en le félicitant. Plusieurs jours après, la défaite de *Li Ling* fut connue par lettre; c'est pourquoi le souverain ne trouva plus un goût agréable aux aliments; il ne prit plus plaisir à donner audience à la cour; les principaux fonctionnaires étaient saisis de tristesse et de crainte et ne savaient quel parti prendre.

Pour moi, je ne songeai pas à l'humilité de ma propre condition, et, voyant le souverain en proie à l'affliction, à l'angoisse, à la crainte et à la tristesse, je voulus vraiment lui exprimer l'opinion ignorante que m'inspirait ma sincérité. J'estimais que *Li Ling* avait toujours, dans ses relations avec les fonctionnaires et les grands officiers, renoncé aux choses agréables et pris pour lui la petite part; il avait su faire preuve d'une vaillance qui affrontait la mort; même parmi les généraux d'ancienne renommée, aucun n'était plus grand que lui; quoiqu'il eût été abattu et défait, il fallait considérer son intention [3]; sans doute il désirait obtenir un succès capable de racheter sa faute afin de recon-

1. Leurs arcs étaient inutiles, puisqu'ils n'avaient plus de flèches : le *Wen siuen* écrit : brandissant leurs poings.

2. Ce messager s'appelait *Tch'en Ché-yue* 陳步樂.

3. C'est-à-dire quelle avait été son intention secrète lorsqu'il s'était rendu aux *Hiong-nou*.

naître les bienfaits impériaux; quoiqu'il se fût mis dans une situation désespérée, la gloire qu'il avait eue auparavant en repoussant et en écrasant les *Hiong-nou* était suffisante pour resplendir sur tout l'empire. Telles étaient les pensées que j'avais dans mon cœur et que je désirais exposer; mais je n'en avais pas encore trouvé le moyen. Précisément alors je fus mandé et interrogé par l'empereur. J'en profitai pour indiquer ma manière de voir en faisant valoir les mérites de *Li Ling*. Je voulais ainsi élargir les vues du souverain et m'opposer aux discours des calomniateurs; mais je ne parvins pas à bien faire connaître ma pensée; notre illustre souverain ne me comprit pas complètement; il crut que je voulais nuire au maréchal du *Eul-che*[1] et que je me conduisais comme un sophiste[2] pour sauver *Li Ling*. Il me déféra donc aux tribunaux. Quoique je me fusse toujours appliqué avec la dernière énergie à être fidèle, je ne pus pas en définitive exposer ce que j'étais. On se décida à suivre la sentence des juges qui me déclarèrent coupable d'avoir trompé l'empereur.

Ma famille étant pauvre, mes ressources ne furent pas suffisantes pour me racheter. Mes amis ne me secoururent pas. Dans l'entourage de l'empereur, soit parmi ses parents, soit parmi les officiers qui l'approchèrent, il ne s'éleva pas une seule voix en ma faveur. Si un homme n'est pas en bois ou en pierre, peut-il faire cause commune avec les bourreaux pour en précipiter un autre dans les ténèbres de la prison? Qui consentira à se faire accusateur? Vous avez été, *Chao-k'ing*, témoin en personne de ces événements; la manière dont je me suis conduit a-t-elle été fautive?

Li Ling, en se livrant vivant (aux *Hiong-nou*), a fait tomber la renommée de sa famille[3]. Mais moi, j'ai en outre été jeté dans la chambre où on élève les vers à soie[4]; je suis devenu un grand sujet de risée aux yeux de l'empire. Que cela est triste! que cela est triste!

Il n'est pas facile d'expliquer cette affaire point par point à des gens du vulgaire. Mon père n'a point eu les honneurs du sceau divisé et du livre rouge[5]; c'était un clerc qui s'occupait des étoiles et du calendrier;

1. *Li Koang-li*, frère aîné de la concubine *Li*.
2. Proprement : comme un discoureur qui voyage. Cf. p. CLI-CLII.
3. *Li Ling* était petit-fils du général *Li Koang*. La gloire militaire était de tradition dans cette famille.
4. On enfermait les eunuques dans une chambre tiède analogue aux magnaneries pendant le temps que durait leur guérison.
5. Le sceau divisé et le livre rouge étaient les insignes qu'on conférait sous les *Han* aux fonctionnaires investis d'une autorité réelle.



il était rangé tout près des devins et des prieurs; le souverain le regardait comme un jouet dont il s'amusait et il l'entretenait comme un chanteur ou un comédien; il était tenu en petite estime par le vulgaire. A supposer que j'eusse dû subir le dernier supplice et recevoir la mort, cela n'aurait pas eu plus d'importance que si, sur neuf bœufs, un seul poil s'était perdu; il se fût agi d'un grillon ou d'une fourmi qu'il n'y eût eu aucune différence. D'ailleurs le monde ne m'aurait point comparé à ceux qui ont assez de vertu pour savoir mourir; mais, considérant que mon savoir était mince, que mon crime était extrême et que je ne pouvais plus échapper, il m'aurait laissé mourir. Quelle en aurait été la cause? Ç'aurait été l'effet de l'opinion qui s'était implantée depuis longtemps[1]. Les hommes n'ont jamais qu'une seule mort; mais il en est dont la mort est retentissante comme la chute de la montagne *T'ai*; pour d'autres, elle n'a pas plus d'importance que la chute d'une plume d'oie sauvage. Les emplois divers qu'ils remplissent sont la raison immédiate de cette différence.

Le point le plus important est de ne pas déshonorer ses ancêtres, puis de ne pas se déshonorer soi-même, puis de ne pas outrager la raison et la dignité, puis de ne pas outrager les règles prescrites à tous. Ensuite, en prosternant son corps[2] on se déshonore; puis, en changeant de vêtements[3] on se déshonore; puis, en étant pris dans la cangue et dans les chaînes et en recevant des coups, on se déshonore; puis, en ayant la barbe et la chevelure coupées et en étant emprisonné dans les fers, on se déshonore; puis, en subissant les supplices qui détruisent la chair et la peau ou qui mutilent les membres et le corps, on se déshonore; mais, au plus bas degré, c'est la castration qui est la chose la plus déshonorante.

Un livre dit[4] : « Les châtiments corporels n'atteignent pas les grands officiers. » Cela signifie que les hommes de valeur sont fermes dans l'accomplissement de leur devoir[5] et ne peuvent pas ne pas faire tous leurs efforts. Quand le tigre féroce habite les profondeurs des mon-

1. L'opinion que *Se ma Ts'ien* était un personnage fort peu important.
2. Devant le juge.
3. En prenant les vêtements rouges des condamnés.
4. Le *Li ki*.
5. C'est-à-dire que les hommes de valeur se donnent eux-mêmes la mort quand ils sont coupables.

tagnes, il est l'effroi de tous les animaux; mais, quand il est tombé dans la fosse et qu'il est pris dans la cage, il agite la queue pour demander à manger; c'est ainsi qu'à la longue et graduellement on a maté sa fierté. Ainsi les hommes de valeur n'avaient pour prison qu'un dessin fait sur la terre et n'y entraient donc pas; ils avaient une pièce de bois taillée pour représenter la sentence du juge et ne lui répondaient donc pas; ils avaient un moyen sûr pour garder intact (leur honneur)[1]. Maintenant cependant on vous lie les pieds et les mains; on vous impose la cangue et la chaine; on vous martyrise la chair et la peau; on vous inflige des coups de bâton; on vous enferme dans un cachot; celui qui se trouve dans une telle situation se prosterne la tête contre terre dès qu'il voit un magistrat de la prison; aperçoit-il un valet, son cœur est saisi de crainte et défaille; quelle en est la cause? C'est qu'à la longue on a ainsi maté sa fierté[2]. Lorsqu'on en est arrivé à ce point (d'ignominie), si on voulait dire qu'on n'est pas déshonoré, on serait taxé d'effronterie. Comment pourrait-on encore être estimé?

Toutefois le Chef de l'ouest[3], tout chef qu'il était, fut emprisonné à *Yeou-li*; *Li Se*[4], tout conseiller qu'il était, subit les cinq supplices; *Hoai-yn*[5], tout roi qu'il était, fut mis dans les entraves à *Tch'en*; *P'ong Yue* et *Tchang Ngao*[6], quoique se tournant du côté du sud et se disant souverains, furent, l'un enchaîné dans une prison, et l'autre livré au dernier supplice; le marquis de *Hiang*[7] avait mis à mort toute la famille *Lu* et sa puissance dépassait celle des cinq hégémons; cependant il fut enfermé dans la chambre de la question; (le marquis de) *Wei-k'i*[8] était général en chef; cependant il porta le vêtement rouge des condamnés et fut chargé d'entraves au cou, aux mains et aux pieds; *Ki Pou*[9] porta la chaine au cou et fut esclave dans la

1. A savoir la ressource de se tuer.
2. De même que pour le tigre dont il a été parlé plus haut.
3. *Wen wang*. Cf. *Mémoires historiques*, chap. IV, p. 218 de la traduction.
4. Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXVII.
5. *Han Sin*, roi de *Tch'ou*, puis marquis de *Hoai-yn*. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XCII.
6. Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXXXIX et XC.
7. Cf. *id.*, chap. LVII.
8. Cf. *id.*, chap. CVII.
9. Cf. *id.*, chap. C.

maison de *Tchou* : *Koan Fou*[1] reçut des outrages dans le corps de garde. Ces hommes étaient tous élevés en dignité jusqu'à être rois, marquis, généraux ou conseillers ; leur renommée était connue des royaumes voisins ; mais, quand ils furent condamnés aux supplices et aux coups, ils ne parvinrent pas à se soustraire à la sentence et à prendre une décision par eux-mêmes ; ils furent jetés dans la poussière sordide. Ainsi dans l'antiquité et dans les temps modernes il en va de même ; pourrait-on soutenir que ces hommes ne furent pas déshonorés ? De là vient ce dicton : « Bravoure et lâcheté dépendent des circonstances ; force et faiblesse dépendent des apparences. » Si on médite cette parole, on trouve qu'elle n'a rien d'extraordinaire.

D'ailleurs, si un homme ne sait pas prendre une décision assez prompte pour échapper aux liens et à la marque infamante, s'il s'est laissé peu à peu outrager jusqu'à en arriver à recevoir les coups de fouet et de bâton, quand bien même il voudrait alors reprendre sa dignité, ne serait-ce pas trop tard ? Lorsque les anciens disaient qu'il était difficile d'appliquer les châtiments corporels aux grands officiers, c'est sans doute là ce qu'ils pensaient. En effet, c'est un sentiment inné à la nature humaine d'aimer la vie et d'avoir la mort en horreur, de chérir nos parents et de penser avec sollicitude à nos femmes et à nos enfants. Mais il n'en va pas ainsi avec ceux qui sont enthousiastes pour la justice et la raison s'ils se trouvent dans des circonstances où ils ne sont pas contents d'eux-mêmes. Maintenant moi, j'ai eu le malheur de perdre de bonne heure mon père et ma mère ; je n'ai pas eu l'étroite amitié de frères aînés ou cadets et je me suis trouvé tout à fait isolé ; *Chao-K'ing*, vous avez vu comment je me comportais à l'égard de ma femme et de mes enfants[2]. D'ailleurs, même les braves ne croient pas toujours de leur devoir de mourir ; même les lâches se laissent entraîner par le désir de la justice et alors en quelle occasion ne font-ils pas les derniers efforts[3] ? Si même j'avais été un lâche et que j'eusse

1. Cf. *Mémoires historiques*, chap. CVII.

2. En osant parler en faveur de *Li Ling*, *Se-ma-Ts'ien* a montré qu'il ne mettait pas l'affection qu'il pouvait avoir pour sa femme et ses enfants au-dessus de son désir de dire la vérité : comme d'ailleurs il n'avait plus ses parents et qu'il n'avait pas de frères, ce ne sont pas les liens qui le rattachaient à sa famille qui l'ont empêché de se tuer.

3. Le fait même de se tuer ne prouve pas qu'on soit brave ou lâche, car les braves peuvent se trouver dans des circonstances telles que leur devoir est de ne pas se donner la mort, tandis que des hommes ordinaires peuvent braver la mort en s'excitant pour une noble cause.

désiré vivre, d'autre part je savais bien quand il fallait fuir la mort et quand il fallait l'accepter ; comment donc me serais-je laissé enfoncer dans cette ignominie d'être jeté dans les liens et dans les fers[1] ? D'ailleurs même les fils d'hommes ou de femmes esclaves, les servantes et les concubines sont capables de mettre fin à leurs jours ; combien plus devais-je en être capable si je n'étais pas content de moi-même ? Si je me suis tu et si je me suis fait violence pour accepter de vivre, si j'ai été jeté dans le fumier et la poussière sans protester, c'est que je regrettais que ma pensée intime n'eût pas été satisfaite, c'est que je méprisais celui qui disparaît du monde sans manifester son talent littéraire à la postérité. Ils sont innombrables dans l'antiquité les riches et les puissants dont la renommée est effacée et a péri. On ne parle que de ceux qui sont extraordinaires et qui se sortent de pair.

C'est ainsi que le Chef de l'ouest, quand il fut emprisonné, développa les Changements de *Tcheou*; c'est lorsque *Tchong-ni* fut dans une situation difficile qu'il écrivit le *Tch'oen ts'ieou*: c'est quand *K'iu Yuen* eut été exilé qu'il composa le *Li sao*; c'est quand *Tso-k'ieou* eut perdu la vue qu'il fit le *Kouo yu*; c'est quand *Suen-tse* eut eu les pieds coupés que les règles de la guerre furent exposées par lui; c'est quand (*Lu*) *Pou-wei* eut été banni dans le pays de *Chou* qu'il transmit à la postérité le *Lu lan*; c'est quand *Han Fei* était retenu prisonnier dans le pays de *Ts'in* qu'il écrivit les Difficultés de conseiller et l'Indignation de l'orphelin. L'occasion qui a fait naitre les trois cents poésies du Livre des Vers a été le plus souvent l'indignation exhalée par des sages. Ces hommes avaient tous quelque chagrin au cœur, et, ne parvenant pas à suivre la voie qu'ils s'étaient tracée, ils dissertèrent sur les choses passées pour exposer leur pensée à la postérité[2]. Quant à ceux qui, comme *Tso-k'ieou Ming*, n'avaient plus d'yeux, ou qui, comme *Suen-tse*, avaient eu les pieds coupés, ils ne pouvaient plus jamais remplir aucune fonction publique ; ils se retirèrent donc à l'écart et écrivirent des livres pour manifester leur indignation ; ils pensèrent à léguer à la postérité des œuvres purement littéraires pour montrer ce qu'ils étaient. Maintenant, je ne leur céderai point le pas ;

1. Ce n'est pas par lâcheté qu'il a préféré la honte à la mort, c'est parce qu'il avait à terminer les *Memoires historiques* qui devaient assurer sa gloire auprès de la postérité.

2. Tout ce passage se retrouve dans l'autobiographie de *Se-ma Ts'ien*.

j'ai entrepris de mettre ma confiance dans mes paroles inhabiles ; j'ai réuni et coordonné toutes les anciennes traditions qui étaient éparses et comme perdues dans le monde; j'ai examiné comment les affaires furent conduites; j'ai recherché l'explication de leur réussite ou de leur échec, de leur succès ou de leur ruine; j'ai fait en tout cent trente chapitres; j'ai voulu, pour ma part, examiner complètement ce qui concerne le ciel et l'homme, comprendre l'évolution qui s'est accomplie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et en faire l'ouvrage d'un seul auteur. Avant que mon brouillon fût fini, je vins à être frappé par ce malheur; j'aurais regretté de ne pas achever ma tâche; c'est pourquoi j'ai subi le plus terrible des supplices sans m'en irriter. Quand j'aurai vraiment fini d'écrire ce livre, je le placerai sur la « montagne célèbre[1] » pour qu'il soit transmis aux hommes capables de l'apprécier et qu'il pénètre dans les villes et les grandes cités. Alors j'aurai lavé la honte de mon ancien opprobre; quand même j'aurais souffert dix mille humiliations, aurais-je lieu de le regretter?

Cependant, si on peut donner cette explication aux personnes intelligentes, il est difficile de la faire comprendre au vulgaire. En effet, pour celui qui est jeté dans une condition vile et basse, il n'est plus de vie facile; celui qui est tombé dans les rangs infimes, on l'accable de blâmes. C'est à cause d'une parole de ma bouche que j'ai été frappé par cette infortune; je suis devenu pour mon pays natal un grand sujet de mépris et de moquerie. J'ai déshonoré mes ancêtres; de quel front irais-je encore me présenter devant les tombes de mon père et de ma mère? Même après cent générations, mon opprobre ne fera que s'accroître. C'est pourquoi mes entrailles se retournent neuf fois en un jour; je suis chez moi et soudain il me semble qu'il me manque quelque chose ; je sors et je ne sais plus où aller. Chaque fois que je pense à cette honte, la sueur ne cesse pas de couler sur mon dos et de mouiller mes vêtements Je suis devenu vraiment un serviteur des appartements des femmes; il vaudrait mieux que je pusse reprendre ma personne et me cacher au plus profond des gorges montagneuses. Ainsi je me trouve, au gré du monde, élevé ou abaissé ; suivant les circonstances, je me prosterne ou je leve la tête, de manière à me conformer à l'arrogance et à la stupidité du vulgaire.

Or vous m'invitez, *Chao-k'ing*, à introduire les sages et à recom-

1. Cf. p. CXCVIII, n. 6.

mander les gens instruits; n'est-ce point en opposition avec mes secrètes intentions? Maintenant, si je voulais paraître parfait comme le jade ciselé ou donner des explications pour me justifier, je n'y aurais aucun avantage. Je n'aurais aucun crédit auprès du vulgaire qui ne retiendrait que ma honte. Mais, ce qui est essentiel, c'est la décision en bien ou en mal qu'on portera après ma mort sur ma conduite. Une lettre ne peut exprimer complètement ma pensée; c'est pourquoi je n'ai fait que ce grossier exposé.

APPENDICE II

JUGEMENT DE *PAN PIAO*[1] SUR *SE-MA TS'IEN*

Heou Han chou, chapitre XL, p. 2 r° : « L'époque de *T'ang* (*Yao*), de *Yu* (*Choen*) et des trois dynasties (*Hia*, *Yn* et *Tcheou*), c'est le su-

1. La biographie de *Pan Piao* se trouve dans le chapitre XL, 1re partie, du *Heou Han chou*; *Pan Piao* est surtout célèbre par ses enfants qui furent *Pan Kou* (Mayers, *Manual*, n° 534), le principal auteur du *Ts'ien Han chou* et l'auteur du *Po hou t'ong*, — *Pan Tch'ao* (Mayers, n° 536), fameux pour ses exploits militaires dans le Turkestan, — et *Pan Tchâo*, leur sœur, qui termina le *Ts'ien Han chou*. *Pan Piao* mérite cependant d'être connu pour lui-même, car ce fut lui qui commença la rédaction du grand ouvrage historique que son fils aîné et sa fille devaient achever; le jugement qu'il porte sur *Se-ma Ts'ien* devait être sans doute une sorte de préface à son livre. *Pan Piao* 班彪 avait pour appellation *Chou-p'i* 叔皮; il naquit en l'an 3 de notre ère dans la sous-préfecture de *Ngan-ling* (à 21 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Hien-yang*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*). Son grand-père, *Pan Hoang* | 況, avait été officier supérieur de cavalerie sous le règne de l'empereur *Tch'eng* (32-6 av. J.-C.) : son père, *Pan-Tche* | 稚, avait été préfet de la commanderie de *Koang-p'ing* au temps de l'empereur *Ngai* (6 av. J.-C.-1 ap. J.-C). Lui-même passa sa jeunesse dans une époque fort troublée; lorsque le pouvoir de l'usurpateur *Wang Mang* déclina, il fut un des premiers à insister pour qu'on rétablit sur le trône la famille *Lieou* d'où étaient sortis tous les souverains de la dynastie des premiers *Han*; aussi jouit-il plus tard d'un grand crédit auprès du représentant de cette famille qui fonda la dynastie des *Han* postérieurs et fut canonisé sous le nom de *Koang-ou-ti*. Il mourut en l'an 54 de notre ère, âgé de cinquante-deux ans.

et du Livre des Vers (*Che king*) et du Livre de l'Histoire (*Chou king*); chaque génération avait alors ses historiens officiels chargés de s'occuper des règlements et des registres. Et quant aux royaumes vassaux, ils avaient des historiens qui leur étaient propres; c'est pourquoi *Mong-tse* dit (cf. Legge, *Chinese Classics*, t. I, p. 203) : « Le *T'ao ou* du royaume de *Tch'ou*, le *Cheng* du royaume de *Tsin* et le *Tch'oen ts'ieou* du royaume de *Lou* étaient la même chose. » Au temps des ducs *Ting* (509-495 av. J.-C.) et *Ngai* (494-467 av. J.-C.), un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*, discuta et réunit ces écrits dont il fit le Commentaire de *Tso* (*Tso tchoan*) en trente chapitres. De plus il écrivit un autre recueil sous le titre : Discours des états (*Kouo yu*), en vingt chapitres. A partir de ce moment les choses racontées dans le *Cheng* et le *T'ao ou* tombèrent dans l'oubli, et le Commentaire de *Tso* et les Discours des états restèrent seuls en lumière. En outre, il y avait un livre qui tenait le compte, depuis *Hoang-ti* jusqu'à la période *tch'oen ts'ieou* (722-481 av. J.-C.), des empereurs, des rois, des ducs, des marquis, des hauts dignitaires et des grands officiers; le titre en était Origines généalogiques (*Che pen*) et il comprenait quinze chapitres. Après la période *tch'oen ts'ieou*, les sept royaumes entrèrent dans une guerre générale; *Ts'in* soumit les seigneurs; c'est alors qu'il y eut les Conseils des royaumes combattants (*Tchan kouo ts'é*) en trente-trois chapitres. Quand les *Han* eurent triomphé et se furent assuré l'empire, le grand officier de second ordre, *Lou Kia*, relata les faits illustres de ce temps; il fit le *tch'oen ts'ieou* de *Tch'ou* et de *Han* en neuf chapitres. Au temps de l'empereur *Hiao Ou*, le duc grand astrologue, *Se-ma Ts'ien* se servit du Commentaire de *Tso* et du *Kouo yu*, fit une récension des Origines généalogiques et des Conseils des royaumes combattants et s'appuya sur les faits de l'époque de *Tch'ou* et de *Han* et des royaumes divisés; il remonta jusqu'à *Hoang-ti* et descendit jusqu'à la capture du *lin* (en 95 av. J.-C.). Il composa des Annales fondamentales, des Maisons héréditaires, des Monographies, des Traités et des Tableaux, en tout cent trente chapitres; cependant dix chapitres font défaut. Dans ce que *Se-ma Ts'ien* a rapporté, c'est pour la période qui s'étend depuis l'origine de la dynastie *Han* jusqu'à l'empereur *Ou* que son mérite est le plus grand; mais, quant à la manière dont il a recueilli les textes classiques, rassemblé les commentaires et réparti les écrits des cent écoles, il est, en un très grand nombre de cas, négligé et incomplet et ne vaut pas ses originaux. Sa préoccupation et son désir est d'avoir des connaissances

aussi abondantes que possible ; c'est l'ampleur de son travail qu'il tient à gloire. Dans ses discussions critiques, il est superficiel et n'est pas sûr ; quand il discute les points de doctrine, il vénère *Hoang-ti* et *Lao-tse* et traite légèrement les Cinq livres canoniques. Quand il parle du commerce, il donne peu d'importance à la bonté et à la justice et fait une honte de la pauvreté et de la misère ; quand il discourt sur les vagabonds redresseurs de torts, il rabaisse ceux qui accomplissent leur devoir et loue une bravoure de bas étage. Voilà les grands défauts par lesquels il a blessé la droite raison et c'est pourquoi il a été frappé par un terrible châtiment. Cependant il expose fort bien les faits et leurs causes ; il est habile écrivain sans être fleuri ; il est plein de choses sans être rude ; la forme et le fond sont, chez lui, en bon accord ; ce sont là les qualités d'un excellent historien. En vérité, si on pouvait faire que *Se-ma Ts'ien* se fût appuyé sur les règles des Cinq livres canoniques et eût été d'accord avec le sage Confucius) dans ses jugements d'approbation et de désapprobation, son génie serait alors bien près de la perfection. »

(*Pan Piao* montre ensuite quelques-unes des fautes de détail qu'on relève chez *Se-ma Ts'ien* et dit qu'il a entrepris de le corriger et de le compléter. — Le travail que fit *Pan Piao* ne comprenait que deux sections, des Annales fondamentales et des Monographies ; son fils, *Pan Kou*, continua l'œuvre inachevée de son père, mais n'eut pas le temps de la terminer entièrement. *Pan Tchao*, sœur de *Pan Kou* et fille de *Pan Piao*, mit la dernière main à ce livre qui n'est autre que le *Ts'ien Han chou* ou Histoire des *Han* antérieurs).

APPENDICE III

TABLEAU COMPARATIF DE LA CHRONOLOGIE DU *T'ONG KIEN KANG MOU* ET DE CELLE DU *TCHOU CHOU KI NIEN*

A. *Chronologie du* 通鑑綱目 — B. *Chronologie du* 竹書紀年

	A	B
	(伏犧 神農 黃帝 少昊 顓頊 嚳)	黃帝 顓頊 嚳
堯	2357	2145
舜	2255	2042
	夏	
大禹	2205	1989
啟	2197	1978

	A	B
	殷	
成湯	1766	1558
(外丙)		1546
(仲壬)		1544
太甲	1753	1540
沃丁	1720	1528
太庚	1691	1509
小甲	1666	1504
雍已	1649	1487

	A	B
廩辛	1225	1171
庚丁	1219	1167
武乙	1198	1159
太丁	1194	1124
帝乙	1191	1111
紂辛	1154	1102
周		
武王	1122	1050
成丨	1115	1044
康丨	1078	1007
昭丨	1052	981

太康	2188	1958	太戊	1637	1475	穆 |	1001	962
仲康	2159	1952	仲丁	1562	1400	共 |	943	907
相	2146	1943	外壬	1549	1391	懿 |	934	895
Interrègne de 40 années	2119	1915	河亶甲	1534	1381	孝 |	909	870
少康	2079	1875	祖乙	1525	1372	夷 |	894	861
杼	2057	1852	祖辛	1506	1353	厲 |	878	853
槐	2040	1833	沃甲	1490	1339	宣 |	827	827
芒	2014	1789	祖丁	1465	1334			
泄	1996	1730	南庚	1433	1325			
不降	1980	1702	陽甲	1408	1319			
扃	1921	1643	盤庚	1401	1315			
廑	1900	1622	小辛	1373	1287			
孔甲	1879	1612	小乙	1352	1284			
皐	1848	1601	武丁	1324	1274			
發	1837	1596	祖庚	1265	1215			
桀癸	1818	1589	祖甲	1258	1204			

*REMARQUE Pour le *T'ong kien kang mou*, les cinq empereurs sont *Fou-hi*, *Chen-nong*, *Hoang-ti*, *Yao* et *Choen*. Les trois souverains sont les souverains du Ciel, de la Terre et de l'Homme. Mais, avant qu'on eût imaginé cette théorie, les trois souverains étaient *Fou-hi*, *Chen-nong* et *Hoang-ti*, et les cinq empereurs étaient *Chao-hao*, *Tchoan-hiu*, *K'ou*, *Yao* et *Choen*.

APPENDICE IV

TABLE DES MÉMOIRES HISTORIQUES

PREMIÈRE SECTION

Annales principales

2e SECTION

Tableaux chronologiques

Mémoires historiques.		Tableaux chronologiques.
Chapitre 20	Ceux qui furent faits seigneurs, de la période *kien yuen* jusqu'à nos jours.	Chapitre 8
— 21	Tableau par années des fils de rois qui furent faits seigneurs à partir de la période *kien yuen* jusqu'à nos jours.	— 9
— 22	Les ministres renommés, généraux et conseillers, depuis l'avènement des Han jusqu'à nos jours.	— 10

3 section

Les huit traités

Mémoires historiques.		Traités.
— 23	Les rites.	Chapitre 1
— 24	La musique.	— 2
— 25	Les tubes musicaux.	— 3
— 26	Le calendrier.	— 4
— 27	Les gouverneurs du ciel.	— 5
— 28	Les sacrifices *fong* et *chan*.	— 6
— 29	Le fleuve et les canaux.	— 7
— 30	Balance du commerce.	— 8

4e section

Les maisons héréditaires

Mémoires historiques.		Maisons héréditaires.
— 31	T'ai-po, de Ou.	Chapitre 1
— 32	T'ai-kong, de Ts'i.	— 2
— 33	Tcheou-kong, de Lou.	— 3
— 34	Chao-kong, de Yen.	— 4
— 35	Koan et Ts'ai.	— 5
— 36	Tch'en et K'i.	— 6
— 37	Le cadet K'ang, prince de Wei.	— 7
— 38	Le vicomte de Wei, prince de Song.	— 8
— 39	Tsin.	— 9
— 40	Tch'ou.	— 10
— 41	Keou-tsien, roi de Yue.	— 11
— 42	Tcheng.	— 12

Mémoires historiques.		Maisons héréditaires.
Chapitre 43	Tchao.	Chapitre 13
— 44	Wei.	— 14
— 45	Han.	— 15
— 46	T'ien Wan, (appellation posthume) King-tchong.	— 16
— 47	K'ong tse.	— 17
— 48	Tch'en Ché.	— 18
— 49	Parents de l'empereur par les femmes.	— 19
— 50	Le roi Yuen, de Tch'ou.	— 20
— 51	(Les rois de) King (et de) Yen.	— 21
— 52	Le roi Tao-hoei, de Ts'i.	— 22
— 53	Le conseiller d'état Siao	— 23
— 54	Le conseiller d'état Ts'ao.	— 24
— 55	Le marquis de Lieou.	— 25
— 56	Le grand conseiller Tch'en.	— 26
— 57	Le marquis de Kiang,	— 27
— 58	Le roi Hiao, de Leang.	— 28
— 59	Les cinq branches familiales.	— 29
— 60	Les trois rois.	— 30

5e SECTION

Monographies

		Monographies.
— 61	Po I.	Chapitre 1
— 62	Koan-(tse); Yen-(tse).	— 2
— 63	Lao-tse ; Tchoang-tse ; Chen Pou-hai ; Han Fei.	— 3
— 64	Le se-ma Jang-tsou.	— 4
— 65	Suen Ou ; Ou K'i.	— 5
— 66	Ou Tse-siu.	— 6
— 67	Les disciples de Tchong-ni.	— 7
— 68	Yang, prince de Chang.	— 8
— 69	Sou Ts'in.	— 9
— 70	Tchang I ; Tch'en Tchen-i ; « Tête de rhinocéros ».	— 10
— 71	Chou-li-tse ; Kan Mao ; Kan Lo.	— 11
— 72	Le marquis de Jang.	— 12
— 73	Po K'i, et Wang Tsien.	— 13

Mémoires historiques.			Monographies.	
Chapitre	74	Mong K'o; Tch'oen-yu K'oen; Chen Tao; Tseou Che; Siun K'ing.	Chapitre	14
—	75	Le prince de Mong-tch'ang.	—	15
—	76	Le prince de P'ing-yuen; le haut dignitaire Yu.	—	16
—	77	Le prince de Sin-ling.	—	17
—	78	Le prince de Tch'oen-chen.	—	18
—	79	Fan Soei et Ts'ai Tse.	—	19
—	80	Yue I.	—	20
—	81	Lien P'o; Lin Siang-jou; Tchao Ché; Li Mou.	—	21
—	82	T'ien Tan.	—	22
—	83	Lou Tchong-lien; Tseou Yang.	—	23
—	84	K'iu Yuen; Kia I.	—	24
—	85	Lu Pou-wei.	—	25
—	86	Les assassins célèbres : Ts'ao Mo; Tchoan Tchou; Yu Jang; Nié Tcheng; King K'o.	—	26
—	87	Li Se.	—	27
—	88	Mong T'ien.	—	28
—	89	Tchang Eul; Tch'en Yu.	—	29
—	90	Wei Pao; P'ong Yue.	—	30
—	91	K'ing Pou.	—	31
—	92	Le marquis de Hoai-yn.	—	32
—	93	Le roi de Han, Chen; Lou Koan.	—	33
—	94	T'ien Tan; T'ien Heng.	—	34
—	95	Fan K'oai; Li Chang; Hia-heou Yng; Koan Yng.	—	35
—	96	Tchang Ts'ang; Tcheou Tch'ang; Jen Ngao; Chen-t'ou Kia (addition : Wei Hien; le conseiller Wei; Ping Ki, Hoang Pa; Wei Hiuen-tch'eng; K'oang Heng).	—	36
—	97	Li I-k'i; Lou Kia; Tchou Kien.	—	37
—	98	Fou K'oan; Kin Hi; Tcheou Sie.	—	38
—	99	Lieou King; Chou-suen T'ong.	—	39
—	100	Ki Pou; Loan Pou.	—	40
—	101	Yuen Aug; Tch'ao Ts'o.	—	41
—	102	Tchang Che-tche; Fong T'ang.	—	42
—	103	Che Fen; Wei Koan; Tche Pou-i; Tcheou Wen; Tchang Chou.	—	43

Mémoires historiques.		Monographies.
Chapitre 125	Courtisans et mignons : Teng T'ong; Han Yen; Li Yen-nien.	Chapitre 65
— 126	Beaux parleurs : Tch'oen-yu K'oen : le comédien Mong; le comédien Tchan; (addition : Tong-fang Chouo; maître Tong-kouo; maître Wang; Si-men Pao).	— 66
— 127	Diseurs de bonne aventure : Se-ma Ki-tchou.	— 67
— 128	La divination par la tortue et le mille-feuille.	— 68
— 129	Des marchandises et des prix : Fan Li; Tse-kong; Po-koei; I Toen · Tchouo-che; Tch'eng Tcheng; Wan-k'ong-che; Che-che; Jen-che).	— 69
— 130	Postface du duc grand astrologue.	— 70

FIN DE L'INTRODUCTION

ANNALES PRINCIPALES

DES

TROIS SOUVERAINS

PAR

SE-MA TCHENG

(Commencement du huitième siècle de notre ère.)

ANNALES PRINCIPALES

DES TROIS SOUVERAINS

PAR

SE-MA TCHENG[1]

T'ai-hao P'ao-hi[2] avait pour nom de clan[3] *Fong*. Succédant à *Soei-*

1. Sur *Se-ma Tcheng*, sur les raisons qui lui firent écrire les Annales principales des trois souverains et sur ce qu'il entend par les trois souverains, cf. le cinquième chapitre de notre Introduction. — L'opuscule de *Se-ma Tcheng* ainsi que le premier chapitre des Mémoires historiques de *Se-ma Ts'ien* ont été traduits en anglais par M. H. J. Allen (*Journal of the Royal Asiatic Society*, avril 1894, p. 269-295).

2. *T'ai-hao* signifie « le grand éclat » : de même que *T'ai-hao* ouvre la série des trois souverains, ainsi *Chao-hao*, c'est-à-dire « l'éclat secondaire », est en tête de la liste des cinq empereurs dans tous les systèmes chronologiques qui, comme le chapitre *Lu li tche*, du *Ts'ien Han chou*, admettent huit règnes (les trois souverains, plus les cinq empereurs) avant la première dynastie. — *Se-ma Ts'ien*, qui n'admet que les cinq règnes des cinq empereurs, ne reconnaît pas la légitimité de *Chao-hao*, quoiqu'il en parle incidemment dans divers passages — *P'ao-hi* 庖犧 signifie « élever des animaux pour la cuisine » et ce nom est souvent remplacé par celui de *Fou-hi* 伏 | ou 宓 | qui signifie « soumettre des animaux domestiques ». La raison d'être de ces noms sera donnée plus loin par *Se-ma Tcheng*.

3. *Se-ma Tcheng* dit : C'est le *Kouo yu* qui nous apprend que le nom de clan de *Fou-hi* était *Fong*. — Nous devons justifier par quelques considérations la traduction « nom de clan » que nous adoptons pour rendre le mot 姓 : Les termes 姓 et 氏 sont employés comme équivalents par *Se-ma Ts'ien* ; ainsi il nous dit en parlant de *Ts'in*

Che-hoang que son nom de clan était le nom de famille *Tchao* 姓趙氏 La confusion faite par *Se-ma Ts'ien* est devenue d'un usage général et tous les noms de famille 氏 sont appelés aujourd'hui noms de clans 姓. Cependant les anciens textes ne sont intelligibles que si on rétablit la distinction entre ces deux termes. *Kou Yen-ou*, dans son *Je tche lou* (chap. xxiii. Sur cet ouvrage, voyez Wylie, *Notes*..., p. 130), a traité cette question d'une manière très intéressante ; nous nous sommes servis de son livre pour rédiger la note suivante :

Les noms de clan 姓 étaient réservés autrefois aux princes et aux nobles ; les gens de la plèbe 庶人 n'avaient qu'un nom personnel 名. Le nom de clan n'était pas souvent mentionné : on désignait les princes régnants par le nom de leur royaume ; ainsi le prince qui avait pour nom personnel *Chen* et qui régnait sur l'état de *Lou* s'appelait *Lou Chen* ; quant aux patriciens qui avaient, de par leur naissance, accès aux fonctions publiques, ils se distinguaient entre eux par des noms de famille 氏, mais on énonçait rarement leur nom de clan 姓. Les noms de clans étaient fort peu nombreux ; on n'en compte que vingt-deux dans le *Tch'oen-ts'ieou*. Au contraire, les noms de famille augmentaient sans cesse en nombre ; plusieurs d'entre eux sont d'anciens noms de fonctions ; c'était parfois le nom de la charge exercée par le premier ancêtre qui était devenu celui de toute la famille ; tel est le nom de *Se-ma* 司馬 : d'autres exprimaient la relation de parenté qui avait existé entre le premier ancêtre et le prince régnant : tels sont les noms de 公子, 公孫, proprement : fils du duc, petit-fils du duc. Ainsi les noms de famille allaient en se multipliant à mesure que les branches des anciens clans se constituaient en familles nouvelles. — Quand on nommait un homme, on ne l'appelait pas par son nom de clan 姓, mais par son nom de famille 氏, Quand on nommait une femme, au contraire, on indiquait toujours son nom de clan ; en effet, l'importance principale du nom de clan venait de la règle d'exogamie qui interdisait les mariages entre membres d'un même clan ; par exemple, lorsque le duc *Tchao*, de *Lou* épousa une femme du pays d'*Ou* 吳, il commit une action condamnée par les rites, car les deux familles qui avaient fondé les états de *Lou* et *Ou* avaient le même nom

jen [1], il continua le Ciel et régna.

Hoang-fou Mi: Ti wang-che ki. [Sa mère s'appelait *Hoa-siu* [2]; elle marcha dans les empreintes de pas d'un géant [3] auprès du marais de *Lei* [4] et c'est à la suite de cela qu'elle enfanta *P'ao-hi* à *Tch'eng-ki* [5]. Il avait un corps de serpent et une tête d'homme [6].]

de clan, *Ki* 姬. Les anciens noms de clan paraissent nous reporter à une époque reculée où la descendance par la mère était le principe constituant de la famille. Les noms de famille, au contraire, sont fondés sur la prédominance de l'élément paternel et, dans la substitution graduelle du nom de famille au nom de clan, il nous semble qu'on peut entrevoir la trace de toute une évolution sociologique.

1. Le caractère *Soei* 燧 désigne une sorte de vilebrequin au moyen duquel on produisait le feu. *Soei-jen* est regardé comme l'inventeur de l'art de cuire les aliments. On verra plus loin qu'il succéda aux trois dynasties divines appelées les Souverains du ciel, les Souverains de la terre et les Souverains de l'homme ; c'est à cette légende que fait allusion *Se-ma Tcheng* quand il dit que *Fou-hi* continua le ciel.

2. *Hoa-siu* 華胥 est, d'après d'autres auteurs, le nom de la localité où habitait la mère de *Fou-hi* ; ce lieu se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Lan-t'ien* 藍田, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

3. Les légendes relatives aux conceptions miraculeuses sont très peu variées en Chine : marcher dans les empreintes de pas gigantesques, avaler un œuf qui tombe du haut des airs ou apercevoir un météore dans le ciel, telles sont presque inévitablement les causes qui déterminent les grossesses surnaturelles d'où doivent sortir les héros mythologiques.

4. Le marais de *Lei* 雷澤 joue un grand rôle dans l'ancienne histoire de la Chine ; nous le retrouverons mentionné à propos de *Choen* ; il était situé dans la préfecture actuelle de *P'ou-tcheou* 蒲州, province de *Chān-si*.

5. *Tch'eng-ki* correspond à la sous-préfecture de *Ts'in-ngan* 秦安, préfecture secondaire de *Ts'in*, province de *Kan-sou*.

6. Voyez la représentation figurée de *Fou-hi* dans les bas-reliefs du *Chan-tong* (*La sculpture sur pierre en Chine au temps des deux dynasties Han*, planche III).

Il eut une vertu sainte.

I king, chap. xv, p. 4 v°, trad. Legge, p. 382.

[Levant la tête, il contempla les figures qui se trouvent dans le ciel; baissant la tête, il contempla les formes qui sont sur la terre. — Autour de lui il contempla les bigarrures des oiseaux et des animaux, ainsi que ce qui convient au sol[1]. — Au près, il prit en considération toutes les parties de son corps ; au loin, il prit en considération tous les êtres. Il fut le premier à tracer les huit trigrammes[2] grâce auxquels il pénétra l'efficace des esprits divins et grâce auxquels il sépara par classes les natures des êtres.]

Il inventa les textes écrits pour remplacer l'institution des cordes nouées[3].

1. L'appendice du *I king* intitulé 繫辭, dont *Se-ma Tcheng* fait ici usage, contient des vestiges d'anciens vers qu'il est d'ailleurs assez difficile de rétablir sous leur forme primitive. *Toan Yu-ts'ai* (*H. T. K. K.*, chap. DCLX, p. 15 r°) dit que les mots 地 et 宜, qui terminent les deux phrases que nous venons de traduire, riment ensemble et sont au *p'ing-cheng* de la dix-septième catégorie. Mais les mots 天 (12e catégorie) et 文 (13e catégorie), qui terminent les premières parties de ces deux phrases, ne riment pas ensemble, en sorte qu'on ne voit pas bien de quel nombre de syllabes les vers étaient constitués.

2. Les huit trigrammes sont les huit combinaisons qu'on peut faire avec une ligne droite continue et une ligne droite brisée en les groupant trois par trois. La ligne droite continue étant le symbole du principe *yang* et la ligne droite brisée étant le symbole du principe *yn*, ces huit trigrammes sont supposés représenter en raccourci les combinaisons des deux principes qui constituent l'univers. Le roi *Wen*, de la dynastie *Tcheou*, passe pour avoir développé ce système cosmogonique en faisant des combinaisons, non plus de trois, mais de six lignes et en traçant ainsi un tableau de soixante-quatre hexagrammes ; cependant ce perfectionnement est souvent attribué à d'autres personnages.

3. Cf. *I king*, trad. Legge, p. 385. — D'après ce texte, les Chinois paraissent avoir préludé à l'invention de l'écriture par une sorte de notation analogue à celle des anciens Péruviens qui employaient des cordes nouées appelées *quipos* pour exprimer leurs pensées.



Puis le premier il régla le mariage de la femme et celui de l'homme et du don des deux peaux de bêtes il fit un rite[1].

I king, chap. xv, p. 5 r°. [Il tressa des filets et des rets pour enseigner la chasse et la pêche] et c'est pourquoi on l'appela *Fou-hi*. Il éleva des animaux domestiques pour la cuisine et c'est pourquoi on l'appela *P'ao-hi*[2].

Il eut le présage favorable d'un dragon; il appela les fonctionnaires de noms de dragons en leur donnant le titre d'officiers-dragons[3].

1. Dans le *I li* 儀禮, au chapitre I, qui traite de la prise du bonnet viril par les officiers 士冠禮, on voit que le don des deux peaux de bêtes faisait partie de la cérémonie par laquelle tout fonctionnaire devait consacrer son arrivée à l'âge viril. On lit en effet : « Le maître de la maison répond à la politesse de son hôte en lui offrant un rouleau de soie et deux peaux de bêtes. »

2. Cf. note 2 de la p. 3.

3. Le *Tso tchoan*, à la 17e année du duc *Tchao*, donne des renseignements assez étendus sur les noms des officiers sous le règne des premiers souverains de la Chine. « En automne, dit-il, le vicomte *T'an* vint à la cour ; pendant un banquet que le duc lui donnait, *Tchao-tse* lui demanda pourquoi *Chao-hao* avait donné à ses officiers des noms d'oiseaux. *T'an-tse* répondit : « J'en sais la raison, car *Chao-hao* était mon ancêtre. Autrefois *Hoang-ti* réglait tout, grâce aux nuages ; c'est pourquoi il institua des officiers-nuages et les Nuages étaient leurs noms. *Yen-ti* réglait tout grâce au feu; c'est pourquoi il institua des officiers-flammes et les Flammes étaient leurs noms. *Kong-kong* réglait tout grâce à l'eau; c'est pourquoi il institua des officiers-eaux et les Eaux étaient leurs noms. *T'ai-hao* réglait tout grâce au dragon; c'est pourquoi il institua des officiers-dragons et les Dragons étaient leurs noms. Lorsque mon premier ancêtre, *Chao-hao*, arriva au pouvoir, un phénix apparut; c'est pourquoi il régla tout grâce aux oiseaux; il institua des officiers-oiseaux et les Oiseaux furent leurs noms. L'officier appelé le Phénix présidait au calendrier; l'Hirondelle était l'officier des équinoxes; la Pie-Grièche était l'officier des solstices; l'Oiseau-Bleu était l'officier du début (des saisons); l'Oiseau-Rouge était l'officier de la fin (des saisons). — L'Épervier était l'officier du peuple ; l'Aigle de mer était l'officier de la guerre ; le *Ming-kieou* était l'officier des travaux publics ; le *Choang-kieou* était l'officier de la justice; le Milan était l'officier des affaires. Ces cinq directeurs dirigeaient le peuple. — Les cinq Faisans présidaient aux

Il fit un luth de trente-cinq cordes[1].

Il régna par la vertu du bois. Il dirigea son attention sur les ordonnances du printemps ; c'est pourquoi le Livre des Changements[2] dit : « L'empereur apparaît au signe *Tchen* » ; et le Livre des Ordonnances mensuelles[3], à l'article du premier mois du printemps, dit : « L'empereur qui y préside est *T'ai-hao.* » C'est exact.

Il eut sa capitale à *Tch'en*[4].

cinq arts ; ils étaient ceux qui communiquaient l'usage avantageux des instruments, ceux qui réglaient les dimensions et les mesures, ceux qui maintenaient la justice dans le peuple. — Les neuf *Hou* présidaient aux neuf occupations de l'agriculture et gardaient le peuple de la mauvaise conduite. — A partir de l'empereur *Tchoan Hiu,* les souverains ne furent plus capables de régler tout par des principes reculés, mais ils réglèrent tout par des principes immédiats ; ils instituèrent des officiers du peuple et les nommèrent d'après les occupations du peuple. Ils étaient donc incapables de faire comme dans l'antiquité. »

1. La leçon « trente-cinq cordes » est celle de l'édition de *K'ien-long*; l'édition de 1596 donne la leçon « vingt-cinq cordes ».

2. *I king*, chapitre XVII, p. 7 r°. M. Legge (*I king*, trad., p. 425), traduit ici le mot 帝 par Dieu; le passage, dans son entier, semble en effet être symbolique; mais ce n'est pas de Dieu qu'il s'agit, c'est du soleil. Quant à l'idée que *Se-ma Tcheng* a en vue quand il fait cette citation, elle est assez claire : le trigramme *Tchen* est celui qui correspond à l'orient ; or, l'orient est, dans la théorie des cinq éléments, le symbole du bois par la vertu duquel régna *Fou-hi*; le texte du *I king*, en établissant que l'empereur apparaît d'abord à l'orient, justifie donc le système de *Se-ma Tcheng* qui fait de *Fou-hi* le premier des souverains.

3. Le Livre des Ordonnances mensuelles 月令 est le quatrième livre du *Li ki*.

4. *Tch'en* est aujourdhui *Tch'en-tcheou-fou* 陳州府, province de *Ho-nan*. Cette localité est située sur les bords de la rivière *Ts'ai* 蔡, affluent de la rivière *Hoai*; c'est de la rivière *Ts'ai* que sortit, suivant certaines fables, la tortue sur la carapace de laquelle *Fou-hi* découvrit les huit trigrammes.

Il alla dans l'est accomplir la cérémonie *fong*[1] sur le *T'ai-chan*[2].

Il fut au pouvoir onze années, puis mourut.

Lors de la période *Tch'oen-ts'ieou*[3], on comptait parmi ses descendants (les princes de) *Jen*, *Sou*, *Siu-kiu* et *Tchoan-yu*, qui tous étaient issus du clan *Fong*[4].

Niu-koa[5] appartenait aussi au clan *Fong*; il avait un corps de ser-

1. *Se-ma Tcheng* tire ce renseignement de la légende rapportée par *Koan Tchong* au sujet de soixante-douze souverains qui accomplirent les cérémonies *fong* et *chan* (cf. ma première traduction du Traité de *Se-ma Ts'ien* sur les sacrifices *fong* et *chan*, p. 13).

2. Le *T'ai-chan* est une montagne située auprès de *T'ai-ngan-tcheou*, province de *Chan-tong*.

3. On appelle période *Tch'oen-ts'ieou* celle dont l'histoire est racontée dans les Annales qui portent ce nom et qui sont attribuées à Confucius. Cette période s'étend de 722 à 481 avant J.-C.

4. Il est important, à cause de la grave question de la légitimité des intermariages, de savoir à quels clans appartenaient les nombreux états féodaux de la période *Tch'oen-ts'ieou*; on voit dans ce passage quels étaient ceux qui se rattachaient au clan *Fong*. On trouvera plusieurs renseignements relatifs aux autres clans dans *Kou Yen-ou*, *Je tche lou*, chapitre XXIII, p. 1. — Voici les indications que donne le *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao che* de *Kiang Yong* (*H. T. K. K.*, ch. CCLII-CCLV), au sujet de l'emplacement de ces principautés: *Jen* 任, préfecture secondaire de *Tsi-ning* 濟寧, province de *Chan-tong*; *Sou* 宿, à 20 li à l'est de la préfecture secondaire de *Tong-p'ing* 東平, préfecture de *T'ai-ngan*, même province; *Siu-kiu* 須句, au sud-est de cette même préfecture secondaire de *Tong-p'ing*; *Tchoan-yu* 顓臾 à 80 li au nord-ouest de la sous-préfecture de *Fei* 費, préfecture de *I-tcheou*, province de *Chan-tong*.

5. W. F. Mayers a écrit un intéressant article sur les légendes relatives à *Niu-koa* (*Notes and Queries on China and Japan*, July 1868, p. 99-101). Il cite les passages de *Lié-tse* qui parlent de ce personnage mythologique et rappelle que ces fables se retrouvent plus développées dans *Hoai-nan-tse* (mort en 122 av. J.-C.). Il montre que, d'après les critiques chinois modernes, le caractère 女 qui entre

pent et une tête d'homme. Il eut une vertu divine et sainte. Il eut le pouvoir à la place de *Fou-hi*. Il prit l'appellation de *Niu-hi*. Il ne changea ni n'inventa rien; il fit seulement les tuyaux de l'instrument de musique appelé *cheng*[1]. Le Livre des Changements ne parle donc pas de lui. Il ne cadre pas avec le cycle quinaire[2].

Une autre tradition dit que *Niu-koa* régna aussi par la vertu du bois; il était en effet le descendant de *Fou-hi* et, comme plusieurs générations s'étaient écoulées entre eux deux, le métal, puis le bois avaient réapparu à leur tour; le cycle était terminé et recommençait de nouveau. Cette tradition loue spécialement *Niu-koa* à cause de ses grands mérites et le met au rang des trois souverains; il y aurait donc eu deux rois qui possédèrent la vertu du bois[3].

dans la composition du nom de *Niu-koa*, ne saurait être une preuve que ce personnage ait été une femme.

1. Le *Li ki*, au chapitre *Ming t'ang wei*, parle du *cheng* 笙 et en attribue aussi l'invention à *Niu-koa*. On peut voir le dessin de cet instrument de musique dans Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVIII, p. 37. Le *Cheng* se composait d'une calebasse au milieu de laquelle étaient fixés verticalement dix-neuf ou treize tuyaux appelés *hoang* 簧; un autre tube latéral servait d'embouchure au musicien qui produisait les sons en aspirant l'air et en bouchant avec les doigts tels ou tels des trous pratiqués sur les tuyaux verticaux. Voyez sur ce sujet une étude de M. Warrington Eastlake (*The Chinese reed organ*, dans *China Review*, vol. XI, p. 33-41).

2. Les bas-reliefs de l'époque des *Han*, qu'on a découverts dans le *Chan-tong*, représentent *Fou-hi* et *Niu-koa* entrelaçant leurs queues de serpent et formant un groupe indivisible. D'après la théorie que supposent ces bas-reliefs, *Niu-koa* et *Fou-hi* réunis ne forment qu'un seul des trois souverains; en effet, comme le dit *Se-ma Tcheng* lui-même, à la fin de ce paragraphe, *Niu-koa* ne trouve pas place dans le cycle quinaire, c'est-à-dire dans la succession des cinq éléments, car *Niu-koa*, comme *Fou-hi*, régna par la vertu du bois. Il est vrai qu'au paragraphe suivant, *Se-ma Tcheng* cite une autre théorie d'après laquelle un cycle entier se serait écoulé entre *Fou-hi* et *Niu-koa* en sorte que, tout en ayant régné par la vertu du même élément, le bois, *Fou-hi* et *Niu-koa* n'en formeraient pas moins deux souverains distincts.

3. On trouve, chez les auteurs qui n'ont pas admis *Hoang-ti* au



Lie-tse, chap. *Tang wen*. *Hoai-nan-tse*, chap. *T'ien wen hiún*.

Dans les dernières années de *Niu-koa*, il y eut, parmi les seigneurs, *Kong-kong*[1]; se fiant sur son savoir et sur les châtiments, il se fit obéir par la violence, mais il ne fut pas roi légitime, car c'était par l'eau qu'il succédait au bois[2]. Il combattit avec *Tchou-yong*[3]; il ne fut pas vainqueur; [dans sa colère, il se précipita la tête la première contre la montagne *Pou-tcheou*[4] et la fit tomber. La colonne du ciel se

nombre des trois souverains, trois opinions différentes : les uns, comme *Ts iao Tcheou* (232-297 ap. J.-C.), disent que les trois souverains sont *Fou-hi*, *Soei-jen* (cf. note 1 de la p. 5) et *Chen-nong*; d'autres comme *Song Kiun* (Ier siècle ap. J.-C.), admettent que les trois souverains sont *Fou-hi*, *Tchou-yong* (voy. plus loin) et *Chen-nong*; c'est cette théorie qui a été adoptée par l'auteur des bas-reliefs d'*Ou Leang*, dans le *Chan-tong*; enfin la troisième hypothèse est celle que propose *Se-ma Tcheng* à la suite de *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.) et de *Hoang-fou Mi* (214-282 ap. J.-C.) ; les trois souverains seraient *Fou-hi*, *Niu-koa* et *Chen-nong*.

1. *Lie-tse* et *Hoai-nan-tse* parlent tous deux de *Kong-kong*, mais ils le font combattre avec *Tchoan-hiu* 顓頊, petit-fils de *Hoang-ti*; comme cependant *Kong-kong* était de plusieurs générations antérieur à *Hoang-ti*, il faut admettre que ce ne fut pas lui, mais ses descendants qui combattirent avec *Tchoan-hiu*. En remplaçant *Tchoan-hiu* par *Tchou-yong*, *Se-ma Tcheng* peut faire une transposition heureuse dans l'ordre des deux phrases suivantes; *Lie-tse* en effet dit que *Niu-koa* raffermit le ciel et la terre, puis il parle, comme d'un tout autre sujet, du combat de *Kong-kong* contre *Tchoan-hiu*; *Se-ma Tcheng* au contraire place le raffermissement de la terre et du ciel par *Niu-koa* après l'ébranlement causé par *Kong-kong*.

2. Dans la théorie de *Se-ma Tcheng*, à l'élément *bois* doit succeder l'élément *feu*; *Kong-kong* qui s'appuyait sur la vertu de l'eau n'était donc pas à sa place dans le cycle des cinq éléments; il doit ainsi être considéré comme illégitime. (Cf. *Ts'ien Han chou*, *Kiao se tche*, dernière page.)

3. *Tchou-yong* est donné dans les Ordonnances mensuelles du *Li ki* comme présidant au premier mois de l'été. D'après le commentaire du *Li ki* appelé « Interprétation correcte », *Tchou-yong* serait le fils de l'empereur *Tchoan-hiu* et présiderait au feu. *Tchou-yong* est appelé aussi l'empereur rouge, parce que le rouge est la couleur qui correspond au feu.

4. Le commentateur de *Lie-tse* dit que la montagne *Pou-tcheou* est la montagne du coin nord-ouest de la terre.

Lie-tse, chap. *T'ang wen.*

rompit et les côtés de la terre se brisèrent.] [*Niu-koa* fondit alors des pierres de cinq couleurs[1] afin de soutenir le ciel; il coupa les pattes d'une tortue marine afin de supporter les quatre extrémités de la terre.] Il rassembla de la cendre de roseau pour arrêter les eaux débordées et pour rétablir l'ordre dans la province de *Ki*[2].

Puis, la terre étant calme et le ciel affermi, il ne changea plus l'ancien ordre de choses.

Après la mort de *Niu-koa*, *Chen-nong*[3] exerça le pouvoir. *Yen-ti Chen-nong* était du clan *Kiang*. Sa mère s'appelait *Niu-teng*[4]. Il arriva qu'une fille de *Koa*[5], étant devenue concubine de *Chao-tien*, fut émue

1. D'après le commentateur de *Lie-tse*, la pierre de cinq couleurs serait un symbole représentant les cinq éléments primordiaux; c'est par la fusion harmonieuse de ces cinq éléments que *Niu-koa* rétablit l'ordre. M. Mayers émet l'hypothèse que la pierre de cinq couleurs est le charbon dont *Niu-koa* aurait été le premier à découvrir les utiles qualités; mais cette supposition est plus ingénieuse que plausible.

2. La province de *Ki* est une des neuf provinces qu'on voit décrites dans le tribut de *Yu*; elle comprenait le *Chān-si* actuel et une partie du *Tche-li*.

3. *Chen-nong* signifie « le laboureur divin » ; en effet, comme on le lira plus bas, ce souverain passe pour avoir institué l'agriculture. On l'appelle aussi *Yen-ti*, « l'empereur-fumée », parce qu'il régnait par la vertu du feu.

4. Le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* écrivent *Ngan-teng* 安登.

5. Il ressort du contexte que cette fille de la famille *Koa* 媧 n'est autre que *Niu-teng*. - *Se-ma Tcheng* dit qu'il se fonde sur le *Kouo yu* pour établir que la mère de *Yen-ti* était une fille de la famille *Koa*; mais, si nous nous reportons au *Kouo yu* (chap. x, p. 10 v° 晉語四), nous y lisons ceci : « Autrefois, *Chao-tien* prit une femme dans la famille *Kiao* (有蟜氏); cette femme enfanta *Hoang-ti* et *Yen-ti*. » Ce texte présente deux différences avec le récit de *Se-ma Tcheng* : la première porte sur le nom de famille de la femme : elle ne s'explique qu'en admettant que *Se-ma Tcheng* avait sous les yeux un texte du *Kouo yu* autre que ceux qui ont cours actuellement; — la seconde consiste en ceci que le *Kouo yu* semble faire de *Hoang-ti* et de *Yen-ti* deux frères nés d'une même mère,

par un dragon divin et enfanta *Yen-ti*. Il avait le corps d'un homme et la tête d'un bœuf. Il grandit au bord de la rivière *Kiang* [1] et c'est de là que lui vint son nom de clan. Il régna par la vertu du feu ; c'est pourquoi on l'appela *Yen-ti*. Il nomma ses officiers d'après le feu [2].

I king, chap. xv, p. 5 v°, trad. Legge, p. 383.

[Il tailla une pièce de bois pour en faire un soc ; il courba une pièce de bois pour en faire la flèche d'une charrue. L'usage de la charrue et de la houe fut enseigné par lui à la foule des hommes.] Il fut le premier qui enseigna le labourage. C'est pourquoi il reçut le titre de *Chen-nong*. Puis il institua le sacrifice de la fin de l'année [3]. Il frappait avec un fouet rouge [4] les herbes et les arbres. Le premier il éprouva les cent espèces de plantes et le premier il trouva les drogues qui guérissent.

Il fit en outre un luth à cinq cordes

I king, chap. xv, p. 5 v°, trad. Legge, p. 383.

[Il enseigna aux hommes à tenir le marché au milieu du jour et, une

tandis que, selon *Se-ma Tcheng*, *Yen-ti* aurait été fort antérieur à *Hoang-ti*; *Se-ma Tcheng* résout la difficulté en disant que le texte du *Kouo yu* ne doit pas être pris au pied de la lettre et qu'il signifie simplement que *Hoang-ti* et *Yen-ti* furent tous deux des descendants d'une même femme, quoique à des générations différentes. — Le *Ti wang che ki* de *Hoang-fou Mi* (cité dans *Mém. hist.*, chap. I, p. 3 r°) dit que la mère de *Yen-ti* s'appelait *Jen-se* 任姒 et qu'elle était de la famille *Kiao* 有蟜氏

1. La rivière *Kiang* s'appelle aujourd'hui la rivière *K'i* 岐水; elle coule dans la sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山縣, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*. Ce petit cours d'eau est un affluent indirect de la rivière *Wei*, qui se jette dans le *Hoang-ho* (*Choei king tchou che*, chap. XVIII, p. 6).

2. Cf. note 3 de la p. 7.

3. Ce sacrifice est ici désigné par le terme 蜡 *tcha*, mot qui se trouve employé dans le *Li ki*, au début du chapitre *Li yun* ; un commentateur de ce livre classique dit : « Sous la dynastie *Hia*, on appelait ce sacrifice 清祀 ; sous les *Yn*, on l'appelait 嘉平 ; sous les *Tcheou*, on l'appelait 蜡 ; sous les *Ts'in*, on l'appelait 臘. »

4. Le rouge est la couleur qui correspond à l'élément feu : on ne

fois les échanges faits, à se retirer; chacun obtint de la sorte ce dont il avait besoin][1].

Ensuite il multiplia les huit trigrammes et en fit les soixante-quatre hexagrammes[2].

Il commença par avoir sa capitale à *Tch'en*[3], puis il résida à *K'iu-feou*[4]. Il mourut après avoir été au pouvoir cent vingt années. Il fut enterré à *Tch'ang-cha*[5].

Chen-nong vint d'abord de la montagne *Lié*[6]. C'est pourquoi *Tso*[7]

voit pas bien quel est le sens caché de cette phrase; M. Allen traduit: « On se servit de lanières rouges pour enguirlander les plantes et les arbres. » Mais je n'ai jamais vu le mot 鞭 avoir le sens d'enguirlander.

1. Cf. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XVI, p. 383.

2. Ce passage est assez surprenant, car l'invention des soixante-quatre hexagrammes est généralement attribuée au roi *Wen*, de la dynastie *Tcheou*.

3. Cf. note 4 de la p. 8.

4. *K'iu-feou* est une sous-préfecture de la province de *Chan-tong*, préfecture de *Yen-tcheou* 兗州.

5. *Tch'ang-cha* est aujourd'hui la capitale du *Hou-nan*. Le *T'ong kien tsi lan* (chap. I, p. 4 r°) dit que *Chen-nong* fut enterré à *Tch'a-ling* 茶陵, préfecture de *Tch'ang-cha*, province de *Hou-nan*. Mais une légende locale place la tombe de *Chen-nong* dans la sous-préfecture de *Ling* 酃, préfecture de *Heng-chan*, province de *Hou-nan* (*Koang yu ki*, chap. XV, p. 17 v°).

6. La montagne *Lié* 烈 ou *Li* 厲 est au nord de la préfecture secondaire de *Soei* 隨, préfecture de *Té-ngan* 德安, province de *Hou-pe* (*T'ong kien tsi lan*, chap. I, p. 3 r°).

7. *Tso K'ieou-ming* (左邱明), auteur supposé du *Kouo yu*. On lit dans cet ouvrage : « Le fils de *Chen-nong* eut pour nom personnel *Tchou* 柱; il présida à l'agriculture, c'est pourquoi il eut pour nom personnel *Nong*. » Le *T'ong kien tsi lan* (chap. I, p. 4 v°) fait allusion à cette légende, quand il dit : « *Yen-ti* eut un autre fils qui s'appelait *Tchou*; il aida l'empereur en répandant et semant les

dit : « Le fils de *Lié-chan* s'appela *Tchou.* » On l'appelle aussi *Li-chan* et c'est ainsi que les Rites[1] disent : « *Li-chan* eut l'empire. »

Chen-nong prit une fille de la famille *Pen-choei*, qui s'appelait *T'ing-pa* et en fit sa femme. Il en eut un fils qui fut l'empereur *Ngai* ; *Ngai* engendra l'empereur *K'o* ; *K'o* engendra l'empereur *Yu-wang*. En tout il se passa huit générations et cinq cent trente années[2] et alors *Hien-yuen*[3] arriva au pouvoir.

Parmi ses descendants il y eut *Tcheou*, *Fou*, *Kan*, *Hiu*, *Hi*, *Lou*, *Ts'i*, *Ki*, *I*, *Hiang*, *Chen*, *Lu*, qui tous étaient issus du clan *Kiang*[4].

cinq céréales. Les générations suivantes lui sacrifièrent comme au dieu des moissons 稷.»

1. *Li ki*, chap. *Tsi fa* : « C'est ainsi que *Li-chan* eut l'empire ; son fils s'appela *Nong.* » Cf. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVIII, p. 208.

2. Ces chiffres sont ceux du *Ti wang che ki* de *Hoang-fou Mi* (*Yuen kien lei han*, chap. XL, p. 4 v°). — Le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* donnent la liste de ces huit empereurs descendants de *Chen-nong* : ce sont *Lin-k'oei* 臨魁. *Tch'eng* 承, *Ming* 明, *I* 宜, *Lai* 來, *Li* 裏 et *Yu-wang* 榆罔.

3. *Hien-yuen* est un surnom de *Hoang-ti* 黃帝. Voyez *Mémoires historiques*, chap. I, au début.

4. Nous avons ici l'énumération des principautés féodales qui, à l'époque *Tch'oen-ts'ieou*, faisaient remonter leurs généalogies jusqu'à *Chen-nong* ; leurs princes avaient le même nom de clan et ne pouvaient donc prendre femmes les uns chez les autres (cf. note 4 de la p. 9). Voici d'après le *Tch'oen-ts'ieou ti li k'ao che* de *Kiang Yong* (*H. T. K. K.*, ch. CCLII–CCLV) les identifications géographiques de la plupart de ces localités : *Tcheou* 州 = sous-préfecture de *Ngan-k'ieou* 安丘, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong* ; *Hiu* 許 se trouva d'abord dans la préfecture secondaire indépendante de *Hiu* 許, province de *Ho-nan*, mais par la suite se déplaça souvent ; *Ts'i* 齊 = sous-préfecture de *Lin-tche* 臨淄, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong* ; *Ki* 紀 = sous-préfecture de *Cheou-koang* 壽光, pré-

Ils furent tous seigneurs; quelques-uns d'entre eux furent envoyés pour gouverner les quatre montagnes[1]. Au temps de la dynastie *Tcheou*, le marquis de *Fou* et le comte de *Chen* furent les sages conseillers du roi[2]. *Ts'i* et *Hiu* furent des seigneurs autonomes[3]; ils fournirent un hégémon au royaume du milieu[4].

fecture de *Ts'ing tcheou*, province de *Chan-tong*; *Hiang* 向 est identifié avec deux places différentes dans le *Chan-tong*, l'une à 100 *li* au sud-ouest de *I-tcheou* 沂州, l'autre à 70 *li* au sud de *Lu-tcheou* 莒州; les deux principautés de *Chen* 申 et de *Lu* 呂 étaient limitrophes et occupaient le territoire de la sous-préfecture de *Nan-yang* 南陽, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*. Je n'ai pas trouvé l'identification des pays de *Kan* 甘, *Hi* 戲, *Lou* 露 et *I* 怡. Quant à la principauté de *Fou* 甫, elle semble avoir un étroit rapport avec celle de *Lu*, car on sait que le chapitre du *Chou king* intitulé les Châtiments de *Lu* 呂刑 était autrefois appelé les Châtiments de *Fou* 甫刑.

1. Les princes de *Fou* et de *Chen* rattachaient leur généalogie à des chefs des quatre montagnes 四岳 (cf. *Che king*, ode 5 de la décade de *Tang*; Legge, *C. C.*, t. V, p. 535). De même, on nous apprend que, l'ancêtre des princes de *Ts'i* était un des chefs des quatre montagnes quand il aida *Yu* à triompher des eaux débordées (*H. T. K. K.*, ch. CCLV, p. 5 r°).

2. Dans l'ode du *Che king* précitée, on voit que les princes de *Fou* et de *Chen* furent les principaux appuis du roi *Siuen* (827-782 av. J.-C.).

3. L'expression 列爲諸侯 implique l'idée d'un *détachement*, d'une autonomie qui n'appartenait pas à tous les seigneurs. En effet, si l'on jette un regard sur la carte de Chine à l'époque *Tch'oen-ts'ieou*, on voit que, des nombreux princes descendants de *Chen-nong*, ceux de *Ts'i* et de *Hiu* seuls avaient des royaumes 國.

4. Le duc *Hoan* de *Ts'i* 齊桓公 (qui, d'après le deuxième tableau chronologique de *Se-ma Tsien*, régna de 685 à 643 av. J.-C.), fut le premier des cinq hégémons 五霸 qui, de 685 à 591 avant J.-C.

Comme la vertu de l'homme saint[1] avait été abondante, étendue et grande, sa fortune et sa postérité furent florissantes et durèrent longtemps.

Une autre tradition explique les trois souverains en disant que les souverains du ciel, les souverains de la terre et les souverains de l'homme sont les trois souverains[2]. C'est donc l'époque primitive où le ciel et la terre se séparèrent et où pour la première fois il y eut des princes et des sujets. Ce que rapporte l'Appendice au Tableau[3], on ne

exercèrent tour à tour une influence prédominante dans l'empire féodal gouverné nominalement par les *Tcheou*. Les quatre autres hégémons furent le duc *Wen* 文 de *Tsin* 晉, le duc *Mou* 繆 de *Ts'in* 秦, le duc *Siang* 襄 de *Song* 宋 et le roi *Tchoang* 莊 de *Tch'ou* 楚.

1. C'est-à-dire *Chen-nong*.

2. Cette seconde théorie paraît être plus ancienne que la première; en effet, quoique *Se-ma Ts'ien* ne la rapporte pas, un passage des *Mémoires historiques* (ch. VI, p. 10 v°) nous prouve qu'elle avait cours dès le temps de *Ts'in Che-hoang-ti*; au moment où ce prince délibéra sur le titre qu'il prendrait, ses ministres lui dirent : « Autrefois il y eut le souverain du ciel, le souverain de la terre et le souverain majestueux; le souverain majestueux fut le plus élevé. » — Il est difficile de savoir à quelle époque on substitua le souverain de l'homme 人皇 au souverain majestueux 泰皇.

3. 圖緯 D'apres une légende, un dragon-cheval sortit du *Hoang-ho* sous les yeux de *Fou-hi*; il portait sur son dos un tableau sur lequel étaient tracés les huit trigrammes. Il existait autrefois un livre intitulé « le Tableau du Fleuve », en neuf chapitres (appendice au *Tch'oen-ts'ieou*, cité par le Dictionnaire de *K'ang-hi*, au mot *t'ou*). L'appendice au Tableau doit avoir été un complément de ce livre. — Le mot *wei* 緯 désigne la trame d'un tissu comme le mot *king* 經 en désigne la chaîne. Les *wei* sont ainsi le complément des *king* ou livres canoniques. On distingue les *wei* en sept classes 七緯 suivant le livre canonique auquel ils se rattachent : ce sont les *wei* du *I king*, ceux du *Chou king*, ceux du *Che king*, ceux des Rituels, ceux de la musique, ceux du *Hiao king* et ceux du *Tch'oen ts'ieou*. On trouvera les titres des plus importants d'entre eux dans le *Che t'ong t'ong che*, chap. I, p. 4 r°.

peut le rejeter en bloc; c'est pourquoi je mentionne cette tradition à la suite de la précédente.

Lorsque le ciel et la terre furent constitués pour la première fois, il y eut les souverains du ciel qui comptèrent douze représentants[1]. Calmes et immuables, ils ne se livraient à aucune action et les mœurs se perfectionnaient d'elles-mêmes. Ils régnaient par la vertu du bois. Le calcul des années se faisait au moyen de la constellation *Ché-t'i*[2]. Ils étaient douze frères qui régnèrent chacun dix-huit mille années.

Les souverains de la terre comptèrent onze représentants. Ils régnèrent par la vertu du feu. Ils furent onze membres de la même famille. Ils furent florissants auprès des montagnes *Hiong-eul*[3] et *Long-men*. Chacun d'eux aussi régna dix-huit mille années.

1. Le *T'ong kien kang mou*, et, d'une manière générale, toutes les histoires de date récente comptent 13 souverains du ciel et non 12. Cette variante est très importante; en effet, si l'on suppose 13 souverains du ciel ayant régné chacun 18,000 années, le total de leurs années sera 18,000 × 13 = 234,000. D'autre part les souverains de la terre sont au nombre de 11 qui ont régné chacun 18,000 années; le total est pour eux de 18,000 × 11 = 198,000 années. Si nous additionnons les règnes des souverains de la terre à ceux des souverains du ciel, nous obtenons un total de 234,000 + 198,000 = 432,000 années. Ce nombre est exactement celui qui représente la durée des dix dynasties babyloniennes antérieures au déluge, d'après Bérose; c'est aussi celui qui exprime la longueur de la période *Kali-youga* en Inde (Fergusson, *Chinese Chronology and Cycles*, p. 139; T. P. Crawford, *The ancient dynasties of Berosus and China compared with those of Genesis*, *Chinese Recorder*, t. XI, p. 411-429; t. XII, p. 77-86 et 193-201). Ce rapprochement est intéressant; à supposer qu'il ne soit pas fortuit et que le chiffre de 12 souverains donné par *Se-ma Tcheng* soit une erreur, il prouvera simplement ceci : c'est qu'au VIII[e] siècle de notre ère, à la suite de ses fréquentes relations avec les pays d'Occident et l'Inde, la Chine connut quelques-unes de leurs fables et modela son histoire légendaire d'après la leur.

2. La constellation *Ché-t'i* est formée de deux astérismes composés l'un des étoiles η, τ, υ, du Bouvier, l'autre des étoiles ξ, π, ζ, de la même constellation. Sur le rôle joué par la constellation *Ché-t'i* dans les anciens calculs du calendrier, cf. *Le calendrier des Yn* dans le *Journal asiatique* de novembre-décembre 1890, p. 463-510.

3. La montagne *Hiong-eul*, « oreilles d'ours », est située dans la

Les neuf souverains de l'homme[1], montés sur des chars de nuages attelés de six êtres ailés[2], sortirent de *Kou-k'eou*[3]. Ils étaient neuf frères qui se divisèrent le commandement des neuf provinces[4]. Chacun d'eux éleva une ville murée. En tout ils régnèrent pendant cent cinquante générations, soit quarante-cinq mille six cents années.

Après les souverains de l'homme, il y eut les cinq Dragons[5], puis *Soei-jen*[6], *Ta-t'ing*[7], *Po-hoang*, *Tchong-yang*, *Kiuen-siu*, *Li-lou*, *Li-*

sous-préfecture de *Lou-che* 盧氏, préfecture secondaire de *Chàn* 陝, province de *Ho-nan*; c'est de la montagne *Hiong-eul* que sort la rivière *I* 伊水, qui se jette dans la rivière *Lo* 洛, affluent du *Hoang-ho*. — Quant à la montagne *Long-men*, « porte du dragon », elle est située entre les rivières *I* et *Lo*, non loin de leur confluent.

Il ne peut être question ici de la montagne de même nom qui se trouve sur la rive droite du *Hoang-ho*, dans la province de *Chàn-si*.

1. Proprement : neuf têtes. Le commentateur fait remarquer que le mot « tête » joue ici le rôle d'un classificateur; c'est ainsi qu'on dit tant et tant de têtes de bétail. Il ne faut donc pas entendre, comme l'a fait M. Edkins (*Chinese Recorder*, t. XV, p. 337, note), que le souverain de l'homme était une espèce de monstre à neuf têtes, mais bien qu'il y eut neuf souverains de l'homme.

2. Mot à mot : montant sur des chars de nuages, attelant six ailes.

3. *Kou-k'eou* était le nom d'une gorge de montagnes qui se trouvait dans la sous-préfecture établie par les *Han* sous le nom de *Yun-yang* (雲陽) (ap. commentaire du Livre des Han postérieurs, cité par le *Pei wen yun fou* à l'expression *Kou-k'eou*. Cette sous-préfecture correspond à la sous-préfecture actuelle de *Choen-hoa* 淳化 préfecture secondaire de *Pin* 邠, province de *Chàn-si*.

4. Les neuf provinces sont énumérées et décrites dans le Tribut de *Yu* (voyez plus loin : Annales principales des *Hia*).

5. C'étaient, dit le commentaire, cinq frères qui, montés sur des dragons, s'élevaient à leur gré dans les airs.

6. Cf. note 1 de la p. 5.

7. *Ta-t'ing* 大庭 est la leçon de l'édition de 1596. L'édition de *K'ien-long* écrit *Fou-t'ing* 夫庭.

lien, *Ho-siu*, *Ts'oen-lou*, *Hoen-toen* [1], *Hao-yng*, *Yeou-tch'ao*, *Tchou-siang*, *Ko-t'ien*, *Yn-k'ang*, *Ou-hoai*. Ce sont là les noms de ceux qui, après les trois souverains, eurent l'empire. Cependant, comme les monuments écrits ne le rappellent pas, on ne sait pas la durée des règnes de ces familles, ni leurs généalogies, ni le lieu où elles eurent leur capitale.

Cependant les Poésies de Han [2] estiment que depuis l'antiquité ceux qui firent la cérémonie *fong* sur le *T'ai-chan* et la cérémonie *chan* sur le mont *Leang-fou* [3] furent au nombre de plus de dix mille personnes. *Tchong-ni* [4] vit ce témoignage, mais ne put les connaître tous. *Koan-tse* de son côté dit [5] : « Autrefois, il y eut soixante-douze personnes qui firent la cérémonie *fong* sur le *T'ai-chan*. Ceux que moi, *I-ou* [6], je connais, sont au nombre de douze. » En tête de sa liste, il y a *Ou-hoai*. Mais avant *Ou-hoai* et après les souverains du ciel, le calcul des années est illimité et insondable.

Comment les souverains et les rois s'élevaient et comment ils l'annonçaient [7], c'est ce que les anciens écrits ont perdu et on ne saurait le bien exposer. Est-ce à dire toutefois qu'il n y eut ni empereurs ni rois ?

Or un appendice [8] du *Tch'oen ts'ieou* dit : « Depuis la grande sépa-

1. *Hoen-toen* 渾沌 désigne proprement le chaos.

2. On sait que le Livre des Vers ou *Che king* existait en trois recensions principales, celle du pays de *Lou*, celle du pays de *Ts'i* et celle du pays de *Han*. C'est à cette dernière que *Se-ma Tcheng* emprunte son renseignement.

3. Le mont *Leang-fou* est une petite hauteur au pied du *T'ai-chan*. Cf. note 2 de la p. 9.

4. *Tchong-ni* est le surnom de Confucius.

5. Cf. note 1 de la p. 9.

6 *I-ou* est le nom personnel de *Koan-tse*. Cette citation se retrouve plus complète dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* de *Se-ma Ts'ien* ; elle est extraite du 50e article des œuvres de *Koan-tse*.

7. C'est-à-dire comment ils faisaient les sacrifices *fong* et *chan* qui étaient la déclaration de la prise de possession du pouvoir.

8. Une citation semblable à celle qui va suivre se trouve dans le *T'ong kien kang mou* qui l'attribue au livre intitulé *Yuen ming pao*

ration[1] jusqu'à la prise du *lin*[2], il y eut en tout trois millions deux cent soixante-seize mille années[3]; elles se divisent en dix périodes appelées *ki* qui, réunies, comprennent les années de soixante-dix mille six cents générations[4]. La première de ces périodes s'appelle la période des neuf têtes[5]; la seconde s'appelle la période des cinq dragons; la troisième s'appelle la période *Ché-t'i*; la quatrième s'appelle la période *Ho-ngo*; la cinquième s'appelle la période *Lien-t'ong*; la sixième s'appelle la période *Siu-ming*; la septième s'appelle la période *Sieou-fei*; la huitième s'appelle la période *Hoei-t'i*; la neuvième s'appelle la période *Chan-t'ong*; la dixième s'appelle la période *Lieou-ki.* »

元命苞; or le *Yuen ming pao* est indiqué par le *Che t'ong t'ong che* (chap. I, p. 4 r°) comme étant un des appendices ou *wei* (cf. p. 17, note 3) du *Tch'oen ts'ieou.* C'est donc, selon toute vraisemblance, à ce livre que *Se-ma Tcheng* se référait.

1. La séparation du ciel d'avec la terre, c'est-à-dire le commencement du monde.

2. Le *lin* (cf. Mayers, *Chin. Reader's Manual*, n° 389) est un animal fabuleux dont l'apparition est regardée comme un présage surnaturel; un *lin* fut pris du temps de Confucius, la 14e année du duc *Ngai* (481 av. J.-C.); c'est à cet événement qu'il est fait allusion dans ce passage.

3. Le *T'ong kien kang mou* écrit 2,267,000 années.

4. Ce membre de phrase ne se retrouve pas dans la citation que fait le *T'ong-kien-kang-mou*; en voici le texte qui ne laisse pas que d'être obscur : 凡世七萬六百年. Dans le sens que nous donnons à ce texte, chaque génération aurait une durée moyenne d'environ quarante-six ans et demi.

5. La période des neuf têtes est celle des neuf souverains de l'homme mentionnés plus haut dans une autre tradition. De même la période des cinq dragons est commune aux deux systèmes chronologiques. — Les noms des dix périodes 紀 sont écrits en chinois de la manière suivante : 1er 九頭; 2e 五龍; 3e 攝提; 4e 合雒; 5e 連通; 6e 序命; 7e 脩飛; 8e 回提; 9e 禪通, 10e 流訖. M. Herb. J. Allen a cherché à dégager le sens de ces noms dans un article de la *China Review* (vol. XIV, p. 21-28) intitulé *P'an-kou*;

Or la période *Lieou-ki* doit correspondre à l'époque de *Hoang-ti*[1]. J'ai déterminé l'intervalle compris dans les neuf autres périodes et c'est ainsi que j'ai fait des Annales supplémentaires en rédigeant ici cet exposé.

mais son étude ne nous paraît pas conduite avec une méthode assez rigoureuse pour que nous puissions en admettre les résultats.

1. Nous lisons dans le *T'ong kien kang mou* que la neuvième période ou période *Chan-t'ong* finit à *Yen-ti* et que la dixième période ou période *Lieou-ki* commence à *Hoang-ti*.

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

PREMIÈRE SECTION :

ANNALES PRINCIPALES

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNALES PRINCIPALES

LES CINQ EMPEREURS[1]

[*Hoang-ti*[2] était fils de *Chao-tien*][3]. Son nom de fa- *Ta Tai li* : *c* vu, *Ou ti*

1. Les cinq empereurs correspondant aux cinq éléments sont, dans le système de *Se-ma Ts'ien* : *Hoang-ti* (terre); *Tchoan-hiu* (bois); *K'ou* (métal); *Yao* (feu); *Choen* (eau).

2. *Hoang-ti* signifie l'empereur jaune; le jaune est en effet la couleur qui correspond à l'élément terre. — On verra plus loin dans ce même chapitre que *Hoang-ti* est appelé quelquefois l'empereur *Hong* 鴻帝 et quelquefois *Yeou Hiong-che* 有熊氏.

3. *Chao-tien* est donné par *Se-ma Tcheng* comme étant aussi le père de *Yen-ti Chen-nong*. Si l'on s'en tient au texte du *Kouo yu* cité dans la note 5 de la p. 12, *Chen-nong* et *Hoang-ti* seraient donc frères. Mais, d'après *Se-ma Tcheng*, *Chen-nong* et *Hoang-ti* sont distants l'un de l'autre de cinq cents années environ; il faut donc admettre que *Chao-tien* n'est pas le nom d'un homme, mais celui d'un état dont les princes engendrèrent à des époques très différentes *Chen-nong* puis *Hoang-ti*; *Se-ma Tcheng* confirme son dire en citant une phrase des Annales principales des *Ts'in* (*Mém. hist.*, ch. v, p. 1 v°) d'après laquelle un ancêtre des *Ts'in* aurait épousé une fille de *Chao-tien*; comme cet ancêtre des *Ts'in* vivait longtemps après *Hoang-ti*, le *Chao-tien* dont il est ici question ne peut donc être que le nom d'un état. — En réalité l'hypothèse de *Se-ma Tcheng* n'est qu'un expédient subtil pour concilier les incohérences des anciennes légendes.

mille était *Kong-suen*[1]; son nom personnel [était *Hien-yuen*[2]. Dès sa naissance il eut une puissance surnaturelle; dès sa tendre enfance[3] il sut parler; dès sa jeunesse, sa vertu s'exerça partout avec promptitude; adolescent; il fut bon et perspicace; homme fait[4], il eut une intelligence ouverte].

Au temps de *Hien-yuen*, les descendants de *Chen-nong*[5] s'étaient pervertis; les seigneurs se prenaient

1. *Se-ma Ts'ien* dit que le *nom de clan* de *Hoang-ti* était *Kong-suen*; mais nous avons fait remarquer que cet auteur méconnaît l'antique distinction des noms de clan et des noms de famille (cf. p. 1, note 3). *Kong-suen* n'est pas un nom de clan 姓, mais un nom de famille 氏; le nom de clan de *Hoang-ti* était, d'après *Hoang-fou Mi*, *Ki* 姬.

2. Le *T'ong kien kang mou* (*ts'ien pien*, chap. *a*, p. 10 r°) dit : « Une concubine du prince du royaume de *Chao-tien*, nommée *Fou-pao* 附寶, fut émue en voyant la lueur d'un éclair entourer la Grande Ourse et conçut; elle enfanta l'empereur sur la colline de *Hien-yuen* 軒轅; c'est pourquoi son nom personnel fut *Hien-yuen*. » — D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. I, p. 5 r°), *Hien-yuen* se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Sin-tcheng* 新鄭, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. D'après le *Choei king tchou che* (chap. XVII, p. 10 v°), *Hien-yuen* était le nom d'une gorge de montagne dans la préfecture secondaire de *Ts'in* 秦, province de *Kan-sou*. — Une autre interprétation que rapporte le *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXI *b*, p. 15 r°) considère *Hien-yuen* comme un surnom qui fut donné à *Hoang-ti* parce qu'il inventa les vêtements longs (*yuen*) et le chapeau en forme de char (*hien*). — Cf. le P. L. Gaillard, *Croix et swastika*, p. 264-268.

3. On appelle 弱, proprement : faible, tendre, l'enfant qui n'a pas encore soixante-dix jours.

4. Lorsque l'homme prend à vingt ans le bonnet viril, on l'appelle homme fait 成.

5. *Chen-nong* ou *Yen-ti* est le dernier des trois souverains d'après *Se-ma Tcheng*. Voyez plus haut, p. 12 et suiv.



des territoires les uns aux autres et se battaient; ils opprimaient les cent familles. Or *Chen-nong* ne pouvait les réduire[1]. Alors *Hien-yuen* s'exerca au maniement du bouclier et de la lance afin de soumettre ceux qui ne rendaient pas hommage à la cour; les seigneurs vinrent tous avec respect et obéissance. Cependant *Tch'e-yeou*[2] était le plus terrible et restait invincible.

1. Ce passage donne à entendre que *Se-ma Ts'ien*, d'accord avec le *Kouo yu* (cf. note 5 de la p. 12), considère *Chen-nong* et *Hoang-ti* comme contemporains. *Chen-nong*, frère de *Hien-yuen*, était empereur; ses parents et ses enfants qui étaient des seigneurs n'obéissaient pas à ses ordres; *Hien-yuen* se chargea de les ramener au devoir. Plus tard cependant, *Chen-nong* fut injuste envers les seigneurs; alors *Hien-yuen* le combattit, lui enleva le pouvoir et devint lui-même empereur sous le nom de *Hoang-ti*.

2. Dans les Rites de *Tai* l'aîné, au chapitre de l'Emploi des soldats (*Ta Tai li*, section 75), on lit que « *Tch'e-yeou* fut un ambitieux sorti du peuple. » Ce texte a une certaine autorité aux yeux des critiques chinois parce que le chapitre d'où il est extrait fut, dit-on, écrit par Confucius pour répondre aux questions du duc *Ngai* de *Lou*. Cependant, d'après le texte de *Se-ma Ts'ien*, il semble que *Tch'e-yeou* n'était pas un homme vulgaire, mais un seigneur. — *Tchang Cheou-kié*, citant un livre intitulé *Long yu ho t'ou* 龍魚河圖, dit : « Quand *Hoang-ti* était régent de l'empire, il y avait quatre-vingt-un frères appelés *Tch'e-yeou*; ils avaient tous des corps de bêtes et des voix humaines, des têtes de cuivre et des fronts de fer; ils mangeaient du sable; ils fabriquèrent les cinq sortes d'armes de guerre, des glaives, des lances et de grandes arbalètes; ils terrorisaient le monde; ils massacraient et tuaient sans raison. Les dix mille familles donnèrent avec respect à *Hoang-ti* le mandat de remplir la tâche du Fils du ciel. *Hoang-ti* ne parvint pas à réprimer *Tch'e-yeou* par la bonté et la justice; alors il leva les yeux au ciel et soupira. Le ciel envoya une femme sombre qui descendit et vint donner à *Hoang-ti* un écrit scellé sur la guerre; il subjugua *Tch'e-yeou*. Dans la suite, l'empire fut de nouveau troublé; *Hoang-ti* dessina alors l'image de *Tch'e-yeou* pour effrayer l'empire; tous dirent que *Tch'e-yeou* n'était pas mort et que dans les huit directions tout allait être détruit. » — On voit dans cette légende que le premier écrit sur l'art de la guerre passe pour avoir été communiqué d'une manière surnaturelle à *Hoang-ti*.

Ta Tai li: chap. VII, *Ou ti té*.

Yen-ti voulut empiéter sur les droits des seigneurs; les seigneurs se réfugièrent tous auprès de *Hien-yuen*. *Hien-yuen* alors fit appel à toute son énergie et leva des soldats; [il se rendit maître des cinq influences[1]; il mit en terre les cinq semences[2]; il fit du bien aux dix mille tribus et gouverna les quatre côtés. Il dressa des ours, des léopards, des panthères, des lynx et des tigres[3] et il s'en servit lors de la bataille qu'il livra à

1. Les cinq influences 五氣 sont celles des cinq éléments primordiaux 五行.

2. D'après *Tcheng Hiuen* les cinq semences sont celles des cinq céréales, à savoir : le millet glutineux (*Panicum miliaceum*) 黍, le millet commun (*Panicum miliaceum*, autre variété) 稷, une sorte de haricot (*Soja hispida*) 菽, le blé et l'orge 麥, le riz 稻 (cf. Bretschneider, *Botanicon sinicum*, n° 335).

3. Ce passage rappelle les beaux vers où Lucrèce nous représente les anciens cherchant à employer dans les combats des animaux furieux (*De natura rerum*, chant V, vers 1307 et suiv.) :

Tentarunt etiam tauros in moenere belli,
Expertique sues saevos sunt mittere in hostes;
Et validos Parthi prae se misere eones
Cum ductoribus armatis saevisque magistris,
Qui moderarier hos possent vinclisque tenere...

Le fonctionnaire qui, à la cour des anciens souverains chinois, avait la charge de ces animaux de combat, s'appelait le *fou-pou-che* 服不氏, c'est-à-dire celui qui soumet ceux qui ne sont pas soumis. Il est mentionné dans le *Tcheou li* (chap. XXVIII et XXX, trad. Biot, t. II, p. 147 et 209). — Il n'y a pas lieu de prendre en considération l'explication trop ingénieuse de *Tchang Cheou-kié* d'après qui ces noms de bêtes féroces étaient les appellations que *Hoang-ti* donnait à ses soldats pour effrayer l'ennemi (cf. aujourd'hui encore les soldats appelés *tigres*).

Yen-ti[1] dans la campagne de *Pan-k'iuen*[2]. Il soutint trois combats et finit par avoir gain de cause.]

Tch'e-yeou fit des troubles; il n'obéit pas aux ordres impériaux. Alors *Hoang-ti* appela aux armes les seigneurs et livra bataille à *Tch'e-yeou* dans la campagne de *Tchouo-lou*[3]. Il s'empara donc de *Tch'e-yeou* et le mit à mort.

Puis les seigneurs élevèrent tous *Hien-yuen* au rang de Fils du ciel; il remplaca *Chen-nong*; ce fut *Hoang-ti*.

Ceux qui dans le monde ne se soumirent pas à lui, *Hoang-ti* les poursuivit et les dompta; ceux qui se tinrent calmes, il les laissa aller. Il fit des percées dans les montagnes; il ouvrit des routes. Il n'avait pas un moment pour se reposer en paix. A l'est, il alla jusqu'à la mer; il monta sur la montagne *Hoan*[4] et sur le *Tai-*

1. Les Rites de *Tai* l'aîné écrivent « l'empereur rouge » 赤帝 au lieu de *Yen-ti*. Ce souverain régnait en effet par la vertu du feu, élément auquel correspond la couleur rouge.

2. *Pan-k'iuen*, c'est-à-dire la source de la montagne *Pan*, se trouvait à peu de distance (1 *li* suivant les uns, 5 *li* suivant les autres) de *Tchouo-lou* 涿鹿 qui fut la capitale de *Hoang-ti*. *Tchouo-lou* était situé au sud de la préfecture secondaire de *Pao-ngan* 保安, préfecture de *Siuen-hoa* 宣化, province de *Tche-li*. *Pao-ngan* se trouve en dehors de la première grande muraille au bord d'un des cours d'eau dont la réunion constitue le *Yong-ting-ho* 永定河. — La bataille que *Hoang-ti* livra dans la plaine de *Pan-k'iuen* était célèbre avant le temps de *Se-ma Ts'ien* car il y est fait allusion dans le *Tso tchoan* (cité dans le *T'ong kien tsi lan*, chap. I, p. 5 r°); ainsi, quoique le *Chou king* et le *Che king* ne fassent pas mention de *Hoang-ti*, les légendes relatives à ce souverain sont anciennes.

3. Voyez la note précédente.

4. La montagne *Hoan* était située dans la sous-préfecture actuelle de *Lin-k'iu* 臨朐, préfecture de *Ts'ing-tcheou* 青州, province de *Chan-tong*. D'après la géographie *Kouo ti tche*, elle s'appelait aussi

tsong [1]. A l'ouest, il alla jusqu'au mont *K'ong-t'ong* [2] et monta sur le *Ki-t'eou* [3]. Au sud, il alla jusqu'au *Kiang* [4] et gravit les monts *Hiong* et *Siang*. Au nord, il repoussa les *Hiun-yu* [5].

la montagne *Tan* 丹山 et donnait naissance à la rivière *Tan* 丹水.

1. Le *Tai-tsong* est la cime orientale du *T'ai-chan*, dans la préfecture secondaire de *T'ai-ngan* 泰安州, province de *Chan-tong*.

2. Il existe deux montagnes appelées *K'ong-t'ong* dans la province de *Kan-sou*; l'une est située à l'est de cette province, dans la préfecture de *P'ing-leang* 平涼; l'autre est située beaucoup plus à l'ouest, dans la préfecture secondaire de *Sou* 肅州 non loin de la célèbre passe appelée *Kia-yu-koan*. Toutes deux passent pour avoir reçu la visite de *Hoang-ti*. Parmi les légendes taoïstes qui se sont accumulées autour du nom de *Hoang-ti*, il en est une d'après laquelle ce souverain aurait reçu du sage *Koang-tch'eng-tse* 廣成子 les enseignements taoïstes sur la montagne *K'ong-t'ong* : on lira le récit de l'entrevue de *Hoang-ti* et de *Koang-tch'eng-tse* dans quelques belles pages de *Tchoang-tse* (chap. XI; cf. trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXXIX, p. 297-300).

3. Le mont *Ki-t'eou*, dont le nom signifie *tête de coq*, paraît être une des cimes du massif appelé *K'ong-t'ong*; c'est du mont *Ki-t'eou* que sort la rivière *King* 涇水 mentionnée dans le Tribut de *Yu* (voyez plus loin Annales fondamentales des *Hia*).

4. Le *Kiang* est le *Yang-tse-kiang*. — Plusieurs montagnes en Chine portent le nom de *Hiong* ou *Hiong-eul* (proprement : oreilles d'ours). D'après les indications que nous donne le *Kouo ti tche*, celle dont il est ici question devrait se trouver à l'est de la préfecture secondaire de *Chang* 商, province de *Chàn-si*. Mais le contexte semble cependant indiquer que cette montagne devait se trouver beaucoup plus dans le sud. — Quant à la montagne *Siang*, elle était dans la sous-préfecture actuelle de *Pa-ling* 巴陵, préfecture de *Yo-tcheou* 岳州, province de *Hou-nan*; elle devait donc être située sur la rive orientale du lac *Tong-t'ing*.

5. Les *Hiun-yu* étaient les nomades qui habitaient les plaines de la

Il vérifia les insignes sur la montague *Fou* [1]. Puis il s'établit au pied du *Tchouo-lou* [2]. Il se déplaçait çà et là et n'avait pas de résidence fixe [3]; ses soldats formaient un campement pour le protéger.

Quant aux noms de fonctions, il se servit des nuées et

Mongolie actuelle. D'après *Se-ma Tcheng*, on les appelait, au temps de *Yao* et de *Choen*, les *Jong* des montagnes 山戎 ou les *Hiun-yu* 熏粥; au temps des *Hia*, les *Choen-wei* 淳維 (au début du CX[e] chapitre des *Mémoires historiques*, *Choen-wei* est donné par *Se-ma Ts'ien* comme le premier ancêtre des *Hiong-nou*); au temps des *Yn*, leur pays était désigné sous le nom de *Koei-fang* 鬼方; au temps des *Tcheou*, on les appelait les *Hien-yun* 玁狁; au temps des *Han*, les *Hiong-nou* 匈奴. — Ces nomades étaient sans doute connus des Chinois sous le nom de celle de leurs tribus qui avait la suprématie et lorsque cette suprématie passait d'une tribu à une autre, le nom par lequel on les désignait tous changeait aussi.

1. La montagne *Fou* était située dans le voisinage immédiat de *Tchouo-lou* (cf. note 2 de la p. 29). — La vérification des insignes consistait à réclamer à tous les vassaux la tablette qui leur conférait l'investiture et à constater que cette tablette se raccordait exactement avec une autre dont elle n'était qu'un morceau détaché. On verra plus loin que l'empereur *Yu* passe pour avoir pris une mesure analogue à l'égard des seigneurs. — S'il faut en croire un passage du *T'ong ming ki* 洞冥記 de *Kouo Hien* 郭憲 (auteur du I[er] siècle de notre ère; son opuscule est réimprimé dans le *Han wei ts'ong chou*, mais je n'ai pas pu y trouver le texte que cite ici *Se-ma Tcheng*), on devrait donner à cette phrase un tout autre sens : la montagne *Fou* serait une montagne merveilleuse située dans la mer orientale; elle émettait une vapeur qui changeait de couleur suivant le souverain qui était appelé à régner; elle était rouge pour *Yao* qui régnait par la vertu du feu; elle était jaune pour *Hoang-ti*. La phrase de *Se-ma Ts'ien* signifierait donc que *Hoang-ti* se rendit sur la montagne *Fou* afin de vérifier que la vapeur magique était bien de la couleur correspondant à l'élément terre.

2. Cf. note 2 de la p. 29. *Tchouo-lou* est ici le nom d'une montagne.

3. Cette phrase semble témoigner d'un ancien état nomade.

appela nuées ses officiers[1]. Il institua les grands surintendants de gauche et de droite pour surveiller les dix mille tribus. Les dix mille tribus vécurent en paix. Puis les (sacrifices aux) génies et aux dieux, aux montagnes et aux fleuves, et les cérémonies *fong* et *chan* furent multipliés par lui. Il entra en possession du trépied précieux ; il compta d'avance les jours en faisant des supputations au moyen de l'achillée[2].

Il éleva en dignité *Fong-heou*, *Li-mou*, *Tch'ang-sien* et *Ta hong* et les chargea de gouverner le peuple[3].

1. Cf. note 3 de la p. 7.

2. L'achillée est la plante dont les tiges servent à la divination. Il est assez difficile de voir quelle relation il y avait entre le trépied et l'achillée qui sont toujours mentionnés simultanément dans les légendes de *Hoang-ti*. Sur les travaux attribués à *Hoang-ti* relativement au calendrier, voyez dans le Traité sur les cérémonies *fong* et *chan*, les discours tenus par *Kong-suen K'ing* à l'empereur *Ou* (cf. ma première trad. de ce traité, p. 66). — Une tradition rapportée par le *Che pen* dit : « *Hoang-ti*, ayant reçu l'achillée magique, ordonna à *Ta-nao* 大撓 de faire le cycle sexagénaire 甲子, et à *Jong-tch'eng* 容成 de dresser le calendrier. »

3. Les noms de *Fong-heou* et de *Li-mou* ont donné lieu à une légende que *Hoang-fou Mi* rapporte dans son *Ti wang che ki* : *Hoang-ti* aurait vu en rêve un grand vent qui balayait toute la poussière, puis un homme qui tenait un arc énorme et gardait des brebis ; il en conclut que le ciel lui désignait ainsi les noms de ceux qu'il devait prendre pour conseillers ; en effet *vent* se dit *fong* 風 et *poussière* se dit *keou* 垢 ; en retranchant de ce dernier caractère la clef qui se trouve à gauche, on obtient exactement le nom de *Fong-heou* 風后 ; d'autre part, l'arc énorme suggère l'idée de force, *li* 力, et le fait de garder les moutons suggère l'idée de berger, *mou* 牧 ; on obtient ainsi le nom de *Li-mou*. *Hoang-ti* n'eut pas de cesse qu'il n'eût trouvé deux hommes répondant à ces noms. — Nous ne savons rien sur *Tch'ang-sien* ; quant à *Ta-hong*, le Traité sur les cérémonies *fong* et

Tai li : chap. II, Ou ti té.

[Il se conforma aux nombres du ciel et de la terre, aux explications de la vie et de la mort,] aux raisons subtiles du calme et du trouble[1].

[Aux époques voulues il planta les cent espèces de céréales, d'herbes et d'arbres. Il favorisa le développement des oiseaux, des quadrupèdes, des insectes et des reptiles. Il établit partout l'ordre pour le soleil, la lune, les étoiles, les syzygies de conjonction[2], pour les flots de la mer, pour la terre, les pierres, les métaux et le jade. Il n'épargna aucune peine à son cœur, à sa force, à ses oreilles et à ses yeux. Il régla l'usage de l'eau, du feu[3], du bois et de toutes choses.]

chan nous apprend que c'était le surnom d'un certain *Koei-yu-kiu* 鬼臾區 (cf. ma première trad. de ce traité, p. 68).

S'il fallait indiquer l'origine de ces légendes, nous ferions volontiers l'hypothèse qu'elles ont dû naître du désir d'expliquer les titres de certains ouvrages d'une haute antiquité que la croyance populaire rattachait au cycle littéraire de *Hoang-ti*. Ainsi, dans le XXX[e] chapitre du livre des *Han* antérieurs, nous voyons cités les treize chapitres du *Fong heou* 風后, les quinze chapitres du *Li mou* 力牧, les trois chapitres du *Koei yu kiu* 鬼容區. Le sens de ces titres étant perdu, on imagina d'y voir des noms propres et, pour rendre compte du rapport qui existait entre ces livres et *Hoang-ti*, on crut que ces noms propres désignaient des officiers de ce souverain.

1. La terre et le ciel, l'obscur et le clair, la mort et la vie, le trouble et le calme sont des séries de termes antithétiques qui dérivent de la grande opposition primitive des principes *yn* et *yang*.

2. Le mot *tch'en* 辰 désigne les syzygies de conjonction. *Tchang Cheou-kié* paraphrase en effet cette expression en disant : 辰日月所會也. Les syzygies de conjonction ont une grande importance dans le calendrier chinois, car elles sont prises comme point de départ dans le calcul des lunaisons. Le premier jour de la lunaison est le jour de la syzygie de conjonction.

3. Il indiqua les lieux où il fallait construire des digues et ceux où

Il eut l'heureux présage de la vertu de la terre; c'est pourquoi son surnom fut *Hoang-ti*[1].

Hoang-ti eut vingt-cinq fils ; ceux qui eurent des

Ta Tai li: chap. VII, *Ti hi*.

noms de clans furent au nombre de quatorze[2]. [*Hoang-ti* demeura sur la colline de *Hien-yuen*[3]; il se maria avec une femme de *Si-ling*[4] qui n'est autre que *Lei-*

il fallait laisser s'échapper l'eau des fleuves; il détermina les endroits qu'on devait défricher par le feu et ceux où on devait s'en abstenir. Tel est le sens que *Tchang Cheou-kié* voit dans la phrase : « Il régla l'usage de l'eau et du feu. »

1. Ce présage fut l'apparition d'un dragon de couleur jaune; nous avons vu que le nom de *Hoang-ti* signifie l'empereur jaune.

2. Le *Kouo yu* (chap. X, p. 10 r°) dit aussi : « *Hoang-ti* eut vingt-cinq fils qui fondèrent des familles; ceux qui eurent des noms de clans furent au nombre de quatorze répartis entre douze clans qui sont ceux de *Ki* 姬, *Yeou* 酉, *K'i* 祁, *Ki* 己, *T'eng* 滕, *Tchen* 箴, *Jen* 任, *Siun* 荀, *Li* 僖, *Ki* 姞, *Tsiuen* 嬛, *I* 依. » Mais il est assez malaisé d'établir, d'après le *Kouo yu*, quels sont les quatre fils qui n'ont que deux noms de clans; en effet le *Kouo yu* dit d'une part que *Ts'ing-yang* 青陽 (celui qui fut empereur sous le nom de *Chao-hao*) et *I-kou* 夷鼓 eurent tous deux pour nom de clan *Ki* 己, et d'autre part il dit que ce même *Ts'ing-yang* 青陽 et *Ts'ang-lin* 蒼林 eurent tous deux pour nom de clan *Ki* 姬. Ces deux assertions sont contradictoires. *Se-ma Tcheng* suppose que dans la seconde il faut remplacer *Ts'ing-yang* par *Hiuen-hiao* (玄囂, le grand-père de l'empereur *K'ou*), et dire que *Hiuen-hiao* et *Ts'ang-lin* eurent tous deux pour nom de famille *Ki* 姬. Il est vrai que l'explication de *Se-ma Tcheng* n'est admissible que si l'on accepte, comme lui, la théorie de *Hoang-fou Mi* suivant laquelle *Hiuen-hiao* et *Ts'ing-yang* sont deux personnages différents; d'après *Se-ma Ts'ien*, ces deux noms s'appliquent à un seul et même homme, comme on va le lire quelques lignes plus bas.

3. Cf. note 2 de la p. 26.

4. *Tchang Cheou-kié* : *Si-ling* est le nom d'un royaume.

tsou[1]. *Lei-tsou* fut première entre les femmes de *Hoang-ti*[2].]

Elle enfanta deux fils; les descendants de tous deux possédèrent l'empire[3]. L'un d'eux s'appelait *Hiuen-hiao*; il n'est autre que *T'sing-yang*; *T'sing-yang* alla s'établir sur les bords de la rivière *Kiang*[4]. Le second fils s'ap-

1. Le nom de *Lei-tsou* 嫘祖 est aussi écrit 嫘爼 et 雷祖. *Lei-tsou* passe pour avoir enseigné au peuple l'art d'élever les vers à soie. On remarquera que *Se-ma Ts'ien* omèt les légendes qui rapportent l'invention de tous les arts à l'époque de *Hoang-ti*.

2. D'après *Se-ma Tcheng*, *Hoang-ti*, pour imiter les quatre étoiles appelées les Concubines impériales 后妃, prit quàtre femmes. *Hoang-fou Mi* donne leurs noms : la première était originaire de *Si-ling* et s'appelait *Lei-tsou*; elle enfanta *Tch'ang-i*; la seconde était originaire de *Fang-lei* 方雷 et s'appelait *Niu-kié* 女節; elle enfanta *Ts'ing-yang*; la troisième était originaire de *T'ong-yu* 彤魚 et enfanta *I-kou* 夷鼓 qui s'appelle aussi *Ts'ang-lin* 蒼林; la quatrième était *Mo-mou* 嫫母. — Cette tradition diffère de celle qui est adoptée par *Se-ma Ts'ien*, puisque celui-ci nous dit que *Lei-tsou* enfanta *Tch'ang-i* et *Ts'ing-yang*. Elle diffère aussi de celle du *Kouo yu* suivant lequel *I-kou* et *Ts'ang-lin* sont deux personnages différents, et de celle de *Pan Kou* qui, dans le chapitre *Kou kin jen piao* du livre des *Han* antérieurs, dit que *T'ong-yu* enfanta *I-kou* et que *Mo-mou* enfanta *Ts'ang-lin*.

3. On verra plus loin que *Tch'ang-i* fut le père de l'empereur *Tchoan-hiu* et que *Ts'ing-yang* fut le grand-père de l'empereur *K'ou*. — D'après *Hoang-fou Mi*, *Ts'ing-yang* exerca lui-même le pouvoir souverain et fut appelé l'empereur *Chao-hao* 少昊 (cf. p. 3, n. 2). Mais *Se-ma Ts'ien* ne parle pas de cet empereur dans le premier chapitre de son histoire, quoiqu'il en rappelle le nom dans divers autres endroits (cf. Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*).

4. *Se-ma Tcheng*, se fondant sur un passage du *Choei king*, pense que la rivière *Kiang* n'est autre que la rivière *Lou-kiang* 瀘江水, cours d'eau qui se trouve dans la province de *Se-tch'oan*. —

Ta Tai li: chap. VII, *Ti hi.*

pelait *Tch'ang-i*; [il alla s'établir sur les bords de la rivière *Jo*[1]. *Tch'ang-i* épousa une femme des montagnes de *Chou* qui s'appelait *Tch'ang-p'ou*[2]] et qui enfanta *Kao-yang*. *Kao-yang* eut une vertu sainte. *Hoang-ti* mourut et fut enterré sur la montagne *Kiao*[3]. Son pe-

D'après *Tchang Cheou-kié*, la rivière *Kiang* arrosait l'ancien état de *Kiang* qui était situé dans la préfecture secondaire de *Yu* 豫, province de *Ho-nan*.

1. Le *Choei king tchou che* (ch. XXXVI, p. 4 r°) rapporte la même légende. D'après la description que le *Choei king* donne de la rivière *Jo*, ce cours d'eau aurait passé par la préfecture de *Ning-yuen* 寧遠, province de *Se-tch'oan*; or la rivière qui arrose cette ville se réunit plus au sud, dans le territoire de la préfecture secondaire de *Hoei-li* 會理, au *Yang-tse*; mais on sait que les géographes chinois regardent la rivière *Min* 岷江, comme étant le cours principal du *Yang-tse*; c'est ce qui explique pourquoi le *Choei king* considère comme faisant aussi partie de la rivière *Jo* toute la section du fleuve appelé encore *Yang-tse* par les géographes européens, entre la préfecture secondaire de *Hoei-li* et la préfecture de *Siu-tcheou* 敘州 — *Tch'ang-i*, fils de *Hoang-ti*, est tenu pour le premier ancêtre des princes de *Chou* 蜀.

2. Dans d'autres textes, cette femme est appelée *Niu-tch'ou* 女樞.

3. *Hoang-fou Mi* dit que *Hoang-ti* mourut à l'âge de cent onze ans, après avoir régné cent ans. C'est aussi la durée que les chronologies vulgaires assignent au règne de *Hoang-ti*

D'après les indications que donne la géographie *Kouo ti tche*, la tombe de *Hoang-ti* serait située dans la sous-préfecture actuelle de *Tchen-ning* 真寧, préfecture de *K'ing-yang*, province de *Kan-sou*. — *Tchen-ning* se trouve sur un petit affluent de gauche de la rivière *Wei* 渭. — D'après un autre texte, la montagne *Kiao* serait située plus au nord-est, dans la sous-préfecture de *Ngan-ting* 安定, préfecture de *Yen-ngan*, province de *Chàn-si*.

tit-fils, *Kao-yang*, qui était le fils de *Tch'ang-i*, prit le pouvoir. Ce fut l'empereur *Tchoan-hiu*.

L'empereur *Tchoan-hiu*, qui n'est autre que *Kao-yang*, [était petit-fils de *Hoang-ti* et fils de *Tch'ang-i*. Il était calme et profond dans ses desseins. Son intelligence était claire et étendue et il comprenait tout. Il cultivait les plantes de la manière qui convient à la terre. Il agissait suivant les saisons pour se conformer au ciel. Il s'appuyait sur les mânes et les dieux pour fixer la justice[1]. Il dirigeait les influences afin d'apprendre aux êtres à se perfectionner. Il accomplissait les sacrifices avec pureté et sincérité.]

Taâ li : chap. 11, *Ou ti té*.

[Au nord, il alla jusqu'à *Yeou-ling*[2] ; au sud, il alla jusqu'au *Kiao-tche*[3] ; à l'ouest, il alla jusqu'au *Leou-*

1. La traduction que nous donnons de cette phrase est conforme au commentaire de *Se-ma Tcheng*. — D'après *Tchang Cheou-kié*, l'expression *koei chen* désignerait, non les âmes des morts, mais les dieux des montagnes et des cours d'eau.

2. *Tchang Cheou-kié* : c'est l'arrondissement de *Yeou* 幽州. — L'arrondissement qui portait ce nom à l'époque des *Tang* se trouvait au sud-est de Péking.

3. Le *Kiao-tche* correspond au Tonkin actuel. — Le nom de *Kiao-tche* 交阯 est écrit parfois 交趾 ; avec cette dernière orthographe, il signifie « doigts du pied croisés ». D'après un auteur annamite cité par M. des Michels (*Du sens des mots « Giao-chi, » dans le Recueil de textes et de trad. pub. par l'École des langues orientales en* 1889, p. 293-297), « le gros doigt du pied chez les *Giao-chi* était largement écarté. Lorsqu'ils se tenaient debout en rapprochant leurs deux pieds l'un contre l'autre, les deux orteils se croisaient. » Cette fable est répétée à satiété par les commentateurs chinois. Mais M. des Michels fait remarquer avec raison que les Annamites ne présentent point cette particularité physiologique ; il revient donc à la première orthographe et explique *Kiao-tche* comme signifiant « le point où les zones frontières des deux pays se joignent. » Cependant on pourra objecter que, si le sens de *Kiao-tche* est si simple, il est bien surprenant que les Chinois eux-mêmes ne l'aient pas aperçu et qu'ils aient eu recours,

cha[1] ; à l'est, il alla jusqu'au *P'an-mou*[2].

Les êtres en mouvement et ceux qui sont en repos, les dieux, petits et grands, les choses qu'éclairent le soleil et la lune, tout, sans exception, fut calme et docile.]

pour expliquer cette expression, à la légende des orteils écartés. C'est pourquoi certains auteurs ont pensé que *Kiao-tche* n'avait aucun sens et n'était qu'une transcription phonétique d'un nom indigène dont on pourrait peut-être retrouver la trace dans la *Cattigara* de Ptolémée et dans le nom de *Kesko* qui désignait récemment encore Hanoï (Richthofen, *China*, t. I, p. 510, n. 2). — Pour ma part, considérant que le *Kiao-tche* est appelé *Nan-kiao* 南交 = le *Kiao* du sud, dans le *Chou king*, je serais disposé à voir dans le mot *kiao* seul une transcription phonétique et à prendre le mot *tche* dans son sens ordinaire de « pays au pied d'une montagne »; ainsi le Tonkin serait appelé soit le *Kiao* du sud, soit le pays de *Kiao* qui est au pied des montagnes. — On remarquera que les limites de l'empire de *Tchoan-hiu* sont portées beaucoup plus au sud que celles de l'empire de *Hoang-ti* (cf. p. 29 et 30); il est évident d'ailleurs que la légende ne repose ici sur aucun fondement réel.

1. Le *Leou-cha* ou « sables mouvants » est le nom que prend le désert de Gobi en dehors de la passe appelée *Kia-yu-koan*.

2. Le *Hai wai king* (partie du *Chan hai king*), cité par *P'ei Yn*, dit : « Dans la mer orientale on trouve une montagne qui s'appelle *Tou-souo* 度索. Sur cette montagne est un grand pêcher (l'arbre *P'an-mou* dont il est ici parlé) qui a trois mille *li* de circonférence. Au nord-est est une porte qui s'appelle la porte des génies; c'est là que se rassemblent les dix mille génies. L'empereur du ciel en a confié la garde aux hommes divins; l'un de ceux-ci s'appelle *Yu-tié* 鬱壘; ils passent en revue et gouvernent les dix mille génies. Si un génie fait du mal aux hommes, ils l'enchaînent avec des liens de roseau, tirent sur lui avec des arcs faits en bois de pêcher et le jettent en pâture au tigre. » — *Yu-tié* a pour compagnon *T'ou-yu* 荼與. Ces deux personnages sont considérés aujourd'hui comme les divinités protectrices des portes (cf. *China Review*, vol. IX, p. 20; de Groot, *Les fêtes annuelles à Emoui*, trad. francaise, p. 597 et suiv.).

L'empereur *Tchoan-hiu* engendra un fils qui s'appela *K'iong-chan*[1].

Tchoan-hiu mourut[2]. Alors le petit-fils de *Hiuen-hiao*, *Kao-sin*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *K'ou*.

Kao-sin, qui fut l'empereur *K'ou*[3], était arrière-petit-fils de *Hoang-ti*. Son père s'appelait *Kiao-ki*; le père de *Kiao-ki* s'appelait *Hiuen-hiao*; le père de *Hiuen-hiao* s'appelait *Hoang-ti*. *Hiuen-hiao*, puis *Kiao-ki*, n'eurent ni l'un ni l'autre l'empire. Mais *Kao-sin* obtint la dignité impériale[4]. *Kao-sin* était neveu[5] de *Tchoan-hiu*.

1. Le *Che pen* appelle ce personnage *K'iong-che* 窮係 ; dans le système chronologique de *Se-ma Ts'ien*, ce fut l'ancêtre de l'empereur *Choen*.

2. *Hoang-fou Mi* dit que *Tchoan-hiu* mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, après avoir régné soixante-dix-huit années. — On montre la tombe de *Tchoan-hiu* au nord-est de la sous-préfecture de *Hoa* 滑, préfecture de *Wei-hoei* 衛輝, province de *Ho-nan* (*T'ong kien tsi lan*, ch. I p. 12 r°).

3. D'après *Tchang Yen*, *Kao-yang* et *Kao-sin* sont les noms des localités où fleurirent les empereurs *Tchoan-hiu* et *K'ou*. — La ville de *Kao-yang* était située dans la sous-préfecture de *K'i* 杞, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*; le village de *Kao-sin* se trouve dans la sous-préfecture de *Chang-k'ieou* 商邱, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan* (*T'ong kien tsi lan*, ch. I, p. 11 r° et 12 r°). — D'après *Hoang-fou Mi*, le nom personnel de l'empereur *K'ou* était *Ts'iun* 夋.

4. *Hoang-fou Mi* : Il établit sa capitale à *Po* 亳. — Cette ville passe aussi pour avoir été la capitale de *T'ang*, fondateur de la dynastie des *Yn*; c'est aujourd'hui la ville de *Yen-che* 偃師城, préfecture de *Ho-nan*, province de *Ho-nan*.

5. Le mot « neveu » ne rend pas exactement l'expression chinoise 族子. *Kao-sin* était, à parler exactement, le fils du cousin germain de *Tchoan-hiu*.



Ta Tai li : chap. VII, *Ou ti té*.

Dès sa naissance [*Kao-sin* fut divin et merveilleux ; il dit lui-même quel était son nom. Sa libéralité universelle favorisait tous les êtres. Il ne pensait pas à lui-même. Il avait l'ouïe fine et connaissait les choses éloignées ; il avait la vue perçante et discernait les moindres détails. il se conformait à l'ordre établi par le ciel. Il savait quels étaient les besoins du peuple. Il était bon et cependant majestueux, bienveillant et cependant digne de confiance.] [Il s'appliquait à bien se conduire et l'empire lui obéissait. Il recueillait les productions de la terre et en usait avec mesure. Il gouvernait et instruisait les dix mille tribus ; il leur était utile et leur donnait des conseils. Il observait le soleil et la lune pour les recevoir et les accompagner[1]. Il comprenait les mânes et les dieux[2] et les servait avec respect.

Son air était très imposant ; sa vertu était fort haute ;
Il agissait aux temps opportuns ; son habillement était celui des fonctionnaires[3].]

Ta Tai li : chap. VII, *Ou ti té*.

L'empereur *K'ou* était ferme et juste et il embrassait le monde entier. [Tout ce qu'éclairent le soleil et la lune, tout ce qu'atteignent le vent et la pluie, se soumit à lui sans exception.]

L'empereur *K'ou* épousa une femme de *Tch'en-fong*[4].

1. C'est-à-dire qu'il établit un calendrier pour prévoir l'apparition et la disparition du soleil et de la lune.

2. *Tchang Cheou-kié* : les esprits du ciel s'appellent *chen* 神 : les esprits des hommes s'appellent *koei* 鬼. — Les puissances surnaturelles que vénérait l'empereur *K'ou* étaient donc les dieux célestes et les génies ou âmes des morts.

3. Les rimes de ces deux vers sont 嶷 et 士 qui sont au *chang cheng* de la première catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 2 r°).

4. Le *Che pen* (*Ti hi pien*, ch. IV dans l'édition du *Tchang che ts' ong chou*, p 7 v°) dit : « L'empereur *K'ou* tira les sorts au sujet des fils de

Elle mit au monde *Fang-hiun* .

L'empereur *K'ou* épousa une femme de *Tsiu-tse* ; elle enfanta *Tche*[2].

L'empereur *K'ou*[3] mourut et l'empereur *Tche* prit le

ses quatre femmes et reconnut qu'ils seraient tous empereurs. Sa première femme était une fille de la famille des princes de *T'ai* 有邰氏 et s'appelait *Kiang-yuen* 姜嫄 ; elle enfanta *Heou-tsi* 后稷 (c'est l'ancêtre de la dynastie *Tcheou*). Sa seconde femme était une fille de la famille des princes de *Song* 有娀氏 et s'appelait *Kien-ti* 簡狄 ; elle enfanta *Sié* 契 (c'est l'ancêtre de la dynastie *Chang*). Sa troisième femme était une fille de la famille *Tch'en-fong* 陳鋒氏 et s'appelait *K'ing-tou* 慶都 ; elle enfanta l'empereur *Yao* 堯. Sa quatrième femme était une fille de la famille *Tsiu-tse* 娵訾氏 et s'appelait *Tch'ang-i* 常儀 : elle enfanta *Tche* 摯. »

1. *Tchang Cheou-kié* : Le nom de *Fang-hiun* signifie : (celui qui sait) imiter la gloire (de ses ancêtres). — La plupart des commentateurs admettent que ce fut le nom personnel de *Yao*.

2. L'empereur *Tche* 摯 n'a trouvé place dans aucun système chronologique ; on voit que *Se-ma Ts'ien* le mentionne mais sans le compter au nombre des cinq empereurs ; il en est de même du *T'ong kien kan mou* et du *T'ong kien tsi lan* qui lui attribuent neuf ans de règne, mais ne le font pas rentrer dans leur liste de souverains ; enfin le *Tchou chou ki nien* identifie *Tche* avec *Chao-hao* 少昊 et le place immédiatement après *Hoang-ti* ; mais ces Annales n'assignent aucune durée au règne de ce souverain et par conséquent leur série de cinq empereurs reste identique au fond à celle de *Se-ma Ts'ien*.

3. Le *Hoang lan* dit que la tombe de l'empereur *K'ou* se trouvait au sud de *Toen-k'ieou* 頓丘 ; *Toen-k'ieou* était au sud-ouest de la sous-préfecture de *Ts'ing-fong* 清豐, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*. — Le *Hoang lan* 皇覽 est le titre d'un livre qui traitait des sépultures des souverains ; il fut composé au temps

pouvoir à sa place. Il ne fut pas bon ; il mourut. Son frère cadet, *Fang-hiun*, prit alors le pouvoir; ce fut l'empereur *Yao*[1].

Ta Tai li: chap. VII, *Ou ti té*.

Celui qui fut l'empereur *Yao* n'est autre que *Fang-hiun*. [Sa bonté fut comme celle du ciel; son savoir fut comme celui d'un dieu. De près, il apparaissait comme le soleil ; de loin, comme une nuée[2]. Quoique puissant, il n'était pas arrogant; quoique élevé en dignité, il n'était pas méprisant. Il portait un bonnet[3] jaune et un vêtement d'une seule couleur. Son char était rouge ; il montait sur un cheval blanc.]

de la dynastie *Wei* (220-264) par *Wang Siang* 王象 et *Mieou Si* 繆襲 (*Che t'ong t'ong che*, chap. V, p. 4 v°).

1. *Yao* 堯 est un titre posthume 謚 qui signifie : soutenir le bien et répandre la sainteté. — On trouve souvent aussi *Yao* désigné par les noms de *T'ang* 唐 ou de *T'ao T'ang* 陶唐 ; *Hoang-fou Mi* l'explique en disant que, sous le règne de l'empereur *Tche*, *Yao* fut nommé seigneur du pays de *T'ang* ; il avait été auparavant seigneur du pays de *T'ao*. *T'ao* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ting-t'ao* 定陶, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*. *T'ang* est aujourd'hui la sous-préfecture de même nom, préfecture de *Pao-ting*, province de *Tche-li*. — Le nom de clan 姓 de *Yao* était *Ki* 姬. Mais, grâce à la confusion qui s'est établie entre les noms de clan et les noms de famille (cf. note 3 de la p. 3), certains auteurs, tels que *Hoang-fou Mi*, disent que le nom de clan de *Yao* fut le nom de famille *I-k'i* 姓伊祁氏. *I* est expliqué comme le nom du lieu où la mère de *Yao* l'enfanta ; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *I-yang* 伊陽 préfecture de *Jou-tcheou*, province de *Ho-nan*.

2. De près il était comme le soleil qui réchauffe tout de son ardeur bienfaisante ; de loin il était comme les nuées qui couvrent le ciel et répandent une pluie fertilisante.

3. Le mot 收 désigne, dans l'acception où il est pris ici, une sorte de bonnet qui fut en usage jusque sous la dynastie des *Hia*.

Chou king: Yao tien.

[Il savait mettre en lumière et favoriser les talents[1].

Par l'amour qu'il eut pour ses parents aux neuf degrés[2],

Les neuf degrés de parenté furent en harmonie;

Il distingua[3] et dirigea les cent fonctionnaires[4],

Et les cent fonctionnaires furent éclairés et intelligents[5].

Il maintint la concorde entre les dix mille tribus.

Puis il ordonna à *Hi* et à *Ho*[6] d'observer avec atten-

1. Le mot 馴 est remplacé dans le texte du *Chou king* par le mot 俊 et la phrase doit être alors traduite: il savait mettre en lumière les hommes capables et vertueux.

2. Les neuf degrés de parenté comprennent tous les parents par agnation depuis le trisaïeul jusqu'à l'arrière-arrière-petit-fils. Une autre interprétation veut introduire dans les neuf degrés des parentés collatérales et des parentés par les femmes; mais la première opinion est la plus généralement adoptée.

3. Le mot 便, employé ici par *Se-ma Ts'ien*, est écrit 平 dans le *Chou king*; mais ces deux caractères sont tous deux pris par abus pour représenter un ancien caractère inusité dont le sens est 辨別 = distinguer, séparer (*Chang chou keou ngan*, dans *H. T. K. K.*, chap. CCCCIV, p. 4 v°).

4. C'est sur l'autorité de *K'ong Ngan-kouo* que nous traduisons 百姓 comme signifiant les cent fonctionnaires.

5. Nous signalons ici (à partir des mots « par l'amour qu'il eut... » jusqu'aux mots « éclairés et intelligents ») un fragment en vers dans le texte du *Yao tien*. Les deux premiers vers ont pour rimes 族 et 睦 qui, dans la théorie de *Toan Yu-ts'ai*, sont au *jou cheng* de la troisième catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 4 v°); les deux derniers vers ont pour rimes 姓 et 明 qui sont au *p'ing cheng* de la onzième catégorie (*loc. cit.*, p. 11 r°). — Les deux phrases qui suivent dans le texte du *Chou king* forment aussi deux vers qui ont pour rimes 邦 et 雍 au *p'ing cheng* de la huitième catégorie; mais elles ont été modifiées dans le texte de *Se ma Ts'ien*.

6. Dans ce passage et les suivants, il va être question de six per-

tion le ciel majestueux et d'appliquer les méthodes du calcul au soleil, à la lune, aux constellations et aux syzygies de conjonction, puis d'indiquer avec soin au peuple les saisons.

Il ordonna spécialement au cadet des *Hi* de demeurer chez les *Yu-i*[1], dans le lieu appelé Vallée du Soleil levant, pour y suivre avec attention le lever du soleil et déterminer et promulguer partout ce qu'il faut faire au printemps[2]. Le jour moyen[3] et les constellations *Niao*[4]

sonnages : deux d'entre eux sont *Hi* et *Ho* ; les quatre autres sont deux frères cadets de *Hi* et deux frères cadets de *Ho*. Ces quatre derniers sont préposés aux quatre saisons, comme il ressort du texte même du *Chou king*. Quant aux deux premiers, ils avaient à s'occuper, s'il faut en croire *Tcheng Hiuen*, l'un du ciel, l'autre de la terre, c'est-à-dire l'un du principe *yang* et l'autre du principe *yn*, dont dépendent les quatre saisons ; une légende rapportait que l'empereur *K'ou* avait préposé un certain *Tchong* 重 au ciel et un certain *Li* 黎 à la terre ; *Tcheng Hiuen* en conclut que *Hi* et *Ho* étaient les descendants de *Tchong* et de *Li*.

1. Les *Yu-i* (= barbares *Yu*), ou la localité appelée *Yu-i*, devaient se trouver à l'extrémité de la presqu'île de *Chan-tong*. Le second des *Hi* présidait ainsi au côté de l'est et au printemps. — Nous n'avons aucune raison d'adopter l'opinion qui placerait *Yu-i* dans le *Leao-tong* ou en Corée, car une telle position, suivant la judicieuse remarque de *Wang Koang-lou*, n'aurait pas été l'est, mais le nord-est.

2. Proprement : les occupations de l'est.

3. Le jour moyen du printemps est celui qui est également éloigné du jour le plus court de l'hiver et du jour le plus long de l'été ; c'est donc l'équinoxe du printemps.

4. Le mot 鳥 *niao* = *oiseaux*, désigne proprement une partie du firmament. Le ciel était divisé en quatre régions que symbolisaient quatre animaux : à l'est correspondait le dragon ; à l'ouest, le tigre ; au nord, la tortue et au sud l'oiseau (*K. T. K. K.*, chap. CCCCIV, p. 10 r°). Sept des vingt-huit constellations zodiacales étaient comprises dans chacune de ces régions ; d'après *K'ong Ngan-kouo*, le milieu du printemps était marqué par le fait que les sept constellations du côté sud étaient visibles vers le soir. Cependant dans deux des para-

servent à fixer le milieu du printemps. Le peuple alors se disperse[1]; les oiseaux et les bêtes nourrissent ou sont petits[2].

Il ordonna en outre au plus jeune des *Hi* de demeurer à *Nan-kiao*[3] pour déterminer et promulguer les oc-

graphes suivants, c'est une constellation et non un groupe de constellations dont la culmination sert à marquer les grandes époques de l'année ; on a donc cherché à déterminer quelle était la constellation particulière qui indiquait l'équinoxe du printemps ; voyez sur ce sujet Legge, *Chinese Classics*, t. III, p. 19.

1. Le peuple sort des maisons où il s'était tenu renfermé durant l'hiver et il se répand dans les champs pour les labourer.

2. Les animaux viennent d'avoir des petits et sont occupés à les nourrir. Le *Chou king* écrit, au lieu du mot 微 *wei=petit* que nous trouvons dans *Se-ma Ts'ien*, le mot 尾 *wei=queue* ; si on adopte la leçon du *Chou-king*, il faut la considérer comme étant une image très grossière et traduire *wei* par «copuler». C'est l'interprétation de M. Legge. Mais la leçon des *Mémoires historiques* ne demande pas qu'on force ainsi le sens d'un mot et paraît préférable ; elle est adoptée par la plupart des critiques chinois (*H. T. K. K.*, chap. cccxc, p. 13 v°).

3. *K'ong Ngan-kouo* explique *nan kiao* 南交 comme le lieu où l'été et le printemps se touchent (*kiao*) ; mais le sud symbolise l'été seul et non le rapport de l'été et du printemps ; d'ailleurs les trois autres points cardinaux sont désignés par des noms de lieu ; c'est pourquoi *Se-ma Tcheng* considère *nan kiao* comme un nom de lieu et fait de *kiao* une abréviation de *Kiao-tche* 交趾. Nous avons dit plus haut (p. 37, n. 3) que l'empire de *Tchoan-hiu* passait pour s'être étendu jusqu'au *Kiao-tche*, c'est-à-dire jusqu'au Tonkin actuel. — Le troisième des *Hi* réside dans le sud et préside à l'été. *Tcheng K'ang-tch'eng* fait observer avec raison qu'après les mots *nan kiao* devaient se trouver les trois mots *yue ming tou* 明都. Ce membre de phrase est nécessaire en effet pour rétablir le parallélisme qui est manifeste dans tout ce passage :

Le second des Hi demeure à l'est, dans le lieu appelée vallée du Soleil levant 暘谷 ;

cupations de l'été [1] et avec soin les faire parvenir à leur but [2]. Le jour le plus long [3] et les constellations *Ho* servent à fixer le milieu de l'été. La population alors [4] con-

Le second des Ho demeure à l'ouest, dans le lieu appelé vallée de l'Obscurité 昧谷;

Le troisième des Ho demeure au nord, dans le lieu appelé la Sombre Résidence 幽都;

Il faut donc une quatrième phrase ainsi conçue :

Le troisième des Hi demeure au sud, dans le lieu appelé la Claire Résidence 明都;

1. La leçon des *Mémoires historiques* est 便程南爲 et correspond très exactement au 便程東作 du paragraphe précédent. *Se-ma Tcheng* montre que la leçon du *Chou king* préconisée par *K'ong Ngan-kouo*: 平秩南訛 est obscure et embarrassée. — D'une manière générale, si l'on veut bien se rapporter à ce que nous avons dit de la constitution du texte du *Chou king* dans notre introduction, on verra que nous n'avons aucune raison de préférer *a priori* le texte tradionnel du *Chou king* à celui que nous donne *Se-ma Ts'ien*, puisque *Se-ma Ts'ien* écrivit avant l'établissement de ce texte traditionnel.

2. C'est en été que les semences plantées par les laboureurs atteignent leur entier développement. A côté de cette interprétation, il faut citer l'opinion de *Tcheng K'ang-tch'eng* qui croit voir dans cette phrase l'indication qu'on observait l'extrême limite atteinte par l'ombre de la tige du cadran solaire; mais rien n'autorise une théorie aussi alambiquée.

3. Le jour le plus long est le solstice d'été. — Il n'y a pas à proprement parler de constellation *ho* ; le mot *ho* signifie feu, et comme l'élément feu correspond au sud et par suite à l'été, on appelle *constellations feu* celles qui culminent au moment du solstice d'été; on donne plus spécialement ce nom, parmi les sept constellations qui occupent la région du ciel symbolisée par le dragon, aux deux constellations centrales qui sont 房 et 心.

4. En été, le peuple se répand en toujours plus grand nombre dans les champs ; même les enfants et les vieillards sortent des maisons.

tinue (à se disperser); (les plumes et les poils) des oiseaux et des bêtes deviennent rares et changent[1].

Il ordonna en outre au cadet des *Ho* de demeurer dans le territoire de l'ouest, au lieu appelé Vallée de l'Obscurité, pour suivre avec attention le coucher du soleil et déterminer et promulguer ce qui s'achève en automne. La nuit moyenne[2] et la constellation *Hiu*[3] servent à fixer le milieu de l'automne. La population a une vie calme et paisible[4]. Les oiseaux et les bêtes se couvrent de plumes et de poils renouvelés[5].

Il ordonna en outre au plus jeune des *Ho* de demeurer dans la région du nord, au lieu appelé la Résidence

1. D'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, le mot 革 ne signifierait pas *changer*, mais aurait son sens propre de *cuir*, *peau* : les plumes et les poils se faisant rares, on voit la peau qui est dessous.

2. L'équinoxe d'automne est indiqué par la nuit de longueur moyenne et l'équinoxe du printemps par le jour de longueur moyenne. Le printemps correspond en effet au principe *yang* que symbolise le jour, et l'automne correspond au principe *yn* que symbolise la nuit.

3. *Hiu* 虛 occupe la place du centre parmi les sept constellations de la région du ciel symbolisée par la tortue. On donne souvent le nom de 玄武 ou *guerrier sombre* à cette région du ciel; en effet une légende rapportée par le *Seou chen ki* 搜神記 raconte que le roi des démons se changea en une tortue que vainquit l'empereur sombre 玄帝, au temps de *Tcheou* 紂, de la dynastie des *Yn*. Le nom du vainqueur est resté attaché à la région céleste que symbolise en réalité la tortue, comme on peut le voir sur toutes les représentations graphiques.

4. Le mot 夷 a été interprété de diverses manières par les commentateurs du *Chou king* ; *Se-ma Ts'ien* y ajoute le mot 易 qui détermine le sens que nous avons adopté dans notre traduction.

5. Proprement : ont des plumes et des poils et renouvellent leurs plumes et leurs poils.

sombre, pour déterminer et surveiller le moment où les êtres se cachent [1]. Le jour le plus court et la constellation *Mao* [2] servent à fixer le milieu de l'hiver. La population se tient alors au chaud [3]; les plumes et les poils des oiseaux et des bêtes s'épaississent.

1. La leçon 伏物 = les êtres qui se cachent, se retrouve, nous dit *Se-ma Tcheng*, dans le grand commentaire de *Fou Cheng*; *Se-ma Ts'ien* nous donne donc ici le texte moderne du *Chou king* (cf. *H. T. K. K.*, chap. cccxc, p. 17 v°). L'édition classique du *Chou king* présente la leçon 朔易 = les changements de l'hiver.

2. Le solstice d'hiver indique le milieu de l'hiver. A ce moment les sept constellations de la région du ciel symbolisée par le tigre sont visibles au firmament et c'est la constellation centrale, *mao*, qui culmine. — Les indications que nous donne ce texte sur les diverses constellations qui culminaient au ciel aux équinoxes et aux solstices peuvent donner la tentation de chercher à le dater en tenant compte de la loi de précession des équinoxes ; Medhurst et le Dr Legge croient pouvoir trouver par ce moyen une confirmation de la chronologie du *T'ong kien kang mou* qui place le règne de *Yao* de 2357 à 2255 avant J.-C. Mais M. S. M. Russell, professeur d'astronomie au *T'ong-wen-koan* à Péking, a repris la question dans un article intitulé : *Discussion of astronomical records in ancient Chinese books* (*Journal of the Peking Oriental Society*, vol. II, n° 3); il montre que les indications de ce texte sont trop vagues pour permettre des calculs précis, qu'elles coïncident en partie avec celles fournies par le *Hia siao tcheng* qui passe pour postérieur, enfin que la vague approximation à laquelle on pourrait arriver avec de telles données nous reporterait à une date postérieure de quelques siècles à celle de la chronologie ordinaire. Selon M. Russell, les étoiles mentionnées dans ce texte sont les suivantes : α de l'Hydre pour l'équinoxe du printemps, π du Scorpion pour le solstice d'été, β du Verseau pour l'équinoxe d'automne et η du Taureau pour le solstice d'hiver ; d'après les commentateurs chinois, ces observations étaient faites à 6 heures du soir.

3. *Ma Jong* donne ce sens qui est tout à fait conforme à la signification du mot 燠 employé par *Se-ma Ts'ien*. D'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, la leçon du *Chou king* serait 奧 et signifierait l'intérieur d'une chambre.

L'année a trois cent soixante-six jours; par le moyen du mois intercalaire[1] on détermine[2] les quatre saisons. En conformité avec cela on ordonne les cent fonctions et tous les travaux sont florissants[3].

Yao dit : « Qui est capable de continuer ces choses ? »

Fang-ts'i dit: « Votre fils, qui doit vous succéder, *Tan-tchou*, est fort intelligent. » — *Yao* dit : « Hélas, il est méchant et querelleur; on ne peut se servir de lui. »

Yao dit encore : « Qui en est capable? »

Hoan-teou dit : « *Kong-kong*[4] a multiplié et répandu

1. Les commentateurs ont accumulé autour de ce passage toute leur science astronomique. Il nous suffit de n'y voir que ce qui s'y trouve exprimé, à savoir que, dès l'époque très reculée à laquelle remonte ce texte, les Chinois avaient évalué la durée de l'année avec une assez grande approximation, puisqu'ils l'estimaient à 366 jours, en second lieu qu'ils avaient recours à l'artifice des mois intercalaires pour rétablir l'accord entre l'année solaire et le calendrier lunaire. — Le *Chou king* met ce paragraphe dans la bouche de *Yao* s'adressant à *Hi* et à *Ho* ; il nous semble que c'est une modification relativement récente et que *Se-ma Ts'ien* nous présente le texte dans son intégrité en le laissant sous sa forme abrupte. Il n'est pas difficile en effet de reconnaître dans tout ce qui précède un vieux calendrier analogue au *Hia siao tcheng* qui se trouve dans les Rites de *Tai* l'aîné ou au *Yue ling* du *Li ki* ou au *Che kiun kié* du *Tcheou chou*; ce vieux débris de l'antiquité a été incorporé dans la légende de *Yao*, mais devait former à l'origine un tout indépendant.

2. Le caractère 正 employé par *Se-ma Ts'ien* est, d'après *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, chap. cccxc, p. 18 v°), la bonne leçon; le caractère 定 qui se trouve dans le *Chou king* n'y aurait été introduit que par l'édition de la période *k'ai yuen* (713-741).

3. Le texte de *Se-ma Ts'ien* est ici une traduction en caractères faciles d'une phrase en termes obscurs du *Chou king*. Il en sera souvent de même dans ce qui suit.

4. L'opinion générale des commentateurs est que *Kong-kong* 共

ses actions méritoires en tous lieux; on peut se servir de lui. » — *Yao* dit : « *Kong-kong* est un beau parleur· mais quand ón le met à l'œuvre il est mauvais; il a l'air d'être respectueux, mais il méprise le ciel. C'est impossible. »

Yao dit encore : « Oh! (chefs des) quatre montagnes[1],

工 est le nom d'une fonction qui était celle d'intendant des travaux publics ou de surveillant des eaux. Mais *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxc, p. 21 r°) est d'avis que le personnage ici désigné ne remplissait pas cette charge, puisque précisément *Yao* refuse de la lui confier : on voit en effet par ce qui suit que l'empereur cherchait quelqu'un qui fût capable de lutter contre l'inondation. Peut-être un des ancêtres de *Kong-kong* avait-il été intendant des travaux publics et le nom de la fonction était-il devenu celui de la famille (cf. note 3 de la p. 3).

1. M. Legge traduit l'expression 四岳 comme ne désignant qu'un seul personnage, le chef des quatre montagnes; cette interprétation ne s'appuie que sur l'autorité de *Tchou Hi* et les commentateurs antérieurs admettent que les chefs des quatre montagnes sont plusieurs personnes; cette opinion paraît beaucoup plus plausible, puisque, lorsque *Yao* s'est adressé aux chefs des quatre montagnes, on lit la phrase : *Tous* dirent. En outre, un texte du *Kouo yu* (*Tcheou yu*, chap. III, p. 8 r°) dit formellement que les chefs des quatre montagnes étaient au nombre de quatre; il rappelle les récompenses données à *Yu* et aux chefs des quatre montagnes qui l'avaient aidé dans ses travaux, puis il ajoute : ce roi (c'est-à-dire *Yu*) et ces quatre chefs... (c'est-à-dire les chefs des quatre montagnes) 此一王四伯... — Enfin on verra plus loin que les chefs des quatre montagnes sont dans une étroite relation avec les quatre portes de la capitale ou les quatre côtés de l'empire et paraissent être les surveillants des quatre points cardinaux. — Il ne faut pas enlever à ces vieilles légendes leur symétrie mathématique sous le prétexte de leur donner plus de vraisemblance.

Mais, ce premier point établi, il est assez difficile de savoir qui étaient ces chefs des quatre montagnes. D'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, ces chefs étaient les intendants des quatre saisons; c'étaient à l'origine, comme on l'a vu plus haut, le second et le troisième des *Hi*, le second et le troisième des *Ho*. A la mort de ces personnages, les chefs des quatre montagnes furent au nombre de huit et s'appelèrent les *pa po*



la vaste étendue des eaux débordées s'élève[1] jusqu'au ciel; l'immense nappe entoure les montagnes et submerge les collines. A cause de cela le peuple de la plaine est dans l'affliction. Y a-t-il quelqu'un que je puisse charger d'y mettre bon ordre? » — Tous dirent : « *Koen*[2] est capable. » — *Yao* dit : « *Koen* enfreint mes ordres et il est funeste à ses collègues. C'est impossible. » — Les (chefs des quatre) montagnes dirent : « Il n'y en a plus d'autres[3]. Essayez-le et si vous ne pouvez pas vous servir de lui, vous le renverrez. » — Alors *Yao* écouta l'avis des (chefs des quatre) montagnes et se servit de *Koen*. Pendant neuf ans[4] celui-ci travailla à son service, mais sans succès.

Yao dit : « Oh! (chefs des) quatre montagnes, j'ai été au pouvoir soixante-dix années. Vous êtes capables d'observer le décret céleste[5]; succédez-moi dans ma

八伯 ; quatre d'entre eux auraient précisément été ceux des ministres de *Yao* dont nous venons de voir les noms, *Hoan-teou*, *Kong-kong*, *Fang-ts'i* auxquels il faut ajouter *Koen* dont il sera question plus loin. Mais toute cette théorie n'est guère solide.

1. Le caractère 漫 devrait être écrit 慢 (*H. T. K. K.*, ch. ccxc, p. 21 v°). Le *Chou king* a la leçon 滔天 qui n'offre pas de sens satisfaisant.

2. *Koen* fut le père de l'empereur *Yu*, fondateur de la dynastie des *Hia*.

3. Cette interprétation est celle de *K'ong Ngan-kouo*, mais le mot 异 ne laisse pas que d'être obscur.

4. A la fin de chaque période de trois ans, on examinait quelle avait été la conduite des fonctionnaires, et après trois de ces examens triennaux, c'est-à-dire au bout de neuf ans, on procédait aux promotions et aux révocations; c'est ce qui explique pourquoi *Koen* fut renvoyé au bout de neuf ans.

5. Le mot 命 pourrait signifier les ordres impériaux; mais d'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, il s'agit ici d'un ordre céleste, de ce fameux

dignité. » — Les (chefs des quatre) montagnes répondirent : « Notre vertu est mince; nous déshonorerions la dignité impériale. » — *Yao* dit : « Cherchez partout quelqu'un à me proposer, peu importe qu'il soit élevé en dignité et qu'il soit mon parent ou qu'il vive à l'écart, caché et méconnu. » — L'assemblée tout entière dit alors à *Yao* : « Il y a un homme non marié[1] qui est au nombre des gens du peuple[2]; il s'appelle *Yu Choen*[3]. »

décret d'en haut qui confère à un homme le droit de régner sur les autres.

1. D'après les rites, l'homme doit être marié à trente ans et la femme à vingt; l'homme qui dépassera trente ans sans s'être marié est appelé du nom particulier de *koan* 矜 ; tel était le cas de *Choen*.

2. Ce texte montre combien sont artificielles les généalogies de *Se-ma Ts'ien* qui font descendre de *Hoang-ti* tous les anciens souverains de la Chine. D'après le système de *Se-ma Ts'ien* (cf. *Mém. hist.*, chap. XIII), *Choen* serait l'arrière-arrière-petit-fils du cousin germain de *Yao*. Au contraire, la légende telle que nous la trouvons ici veut qu'il ait été un homme du peuple. Ajoutons que si le système de *Se-ma Ts'ien* était exact, le mariage de *Choen* avec les deux filles de *Yao* serait une infraction scandaleuse aux règles de la morale chinoise.

3. Les commentateurs sont généralement d'accord pour dire que *Choen* est un titre posthume. Quant au nom de *Yu*, l'explication la plus plausible est celle qui en fait le nom du lieu qui vit naître *Choen*. Mais les opinions varient au sujet de l'emplacement de cette localité. D'après les indications du *Kouo ti tche* cité par *Tchang Cheou-kié*, la ville de *Yu* 虞 aurait été située dans la sous-préfecture de *P'ing-lou* 平陸, préfecture secondaire de *Kié* 解, province de *Chān-si*. D'après *Kou Yé-wang*, il faudrait l'identifier avec la sous-préfecture de *Chang-yu* 上虞, préfecture de *Chao-hing* 紹興, province de *Tche-kiang*. Le *Hiao king* dit que *Choen* naquit à *Yao-k'iu* 姚墟, c'est-à-dire dans le *Chan-tong*, au sud de la sous-préfecture de *Se-choei* 泗水. Le dernier de ces textes serait le plus conforme au passage de *Mencius* (trad. Legge, p. 192), où il est dit que *Choen* était un homme du pays des barbares orientaux; mais c'est la première

— *Yao* dit : « C'est bien! j'ai entendu parler de lui. Quelle sorte d'homme est-il? » — Les (chefs des quatre) montagnes dirent : « C'est le fils d'un aveugle[1]. Son père était pervers; sa mère était trompeuse; son frère cadet était insolent. Il a su les faire rentrer dans l'ordre par sa piété filiale; il les a graduellement amenés à bien agir et à ne pas se porter vers les choses mauvaises. » —*Yao* dit : « Je le mettrai à l'essai. » — Alors *Yao* lui donna en mariage ses deux filles[2], pour observer quelle était sa vertu dans la manière dont il se comporterait envers ses deux filles. *Choen*, dans les lieux qu'arrosent les rivières *Koei* et *Joei*[3], dirigea et rendit hum-

hypothèse, celle qui place le lieu de naissance de *Choen* dans le *Chăn si*, qui est la plus généralement adoptée. — Le nom de clan de *Choen* était *Yao* 姚. *Yao* passe aussi pour avoir été le nom du lieu où naquit *Choen*; on l'identifie avec la sous-préfecture de *Yong-tsi* 永濟, préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chăn-si*.

1. On verra plus loin que le père de *Choen* s'appelait *Kou-seou* 瞽叟; les deux caractères qui entrent dans la composition de ce nom signifient tous deux « aveugle ». *K'ong Ngan-kouo* explique qu'il ne s'agit que d'un aveuglement moral; mais rien dans le texte ne justifie cette interprétation.

2. Comm. *Tcheng-i* : Les deux filles de *Yao* s'appelaient, l'une *Ngo-hoang* 娥皇 et l'autre *Niu-yng* 女英; la première n'eut pas de fils; la seconde enfanta *Chang-kiun* 商均.

3. Le *Koei* est une petite rivière du *Chăn-si* qui traverse la localité appelée aujourd'hui encore le village de *Yu* (*Choen*). *Yu-hiang* 虞鄉, préfecture de *P'ou-tcheou* 蒲州, et va se jeter dans le *Hoang-ho*. D'après *K'ong Ngan-kouo*, le mot *Joei* signifierait une petite crique et il faudrait traduire que *Choen* demeurait auprès d'une crique de la rivière *Koei*. D'autres commentateurs disent que ce mot désigne le confluent de deux rivières ou encore la rive nord d'une rivière. Selon

bles ces deux femmes[1], en sorte qu'elles observèrent les rites des épouses[2].]

Yao trouva cela fort bien; il chargea donc ensuite

d'autres auteurs enfin, *Joei* serait le nom d'un petit cours d'eau, affluent de la rivière *Koei*; cette dernière interprétation est celle du *T'ong kien tsi lan* (ch. I, p. 15 r°).

1. Le sens que nous donnons à cette phrase ne s'accorde pas avec le texte du *Chou king*, mais on verra quelques pages plus loin que *Se-ma Ts'ien* l'entendait bien ainsi.

2. Ici se termine, à quelques variantes près, la Règle de *Yao*, le premier chapitre du *Chou king*; on peut y distinguer trois sections : dans la première, on traite du bon gouvernement de *Yao*; dans la seconde, on montre comment il sut établir le calendrier et connaître les saisons; dans la troisième enfin, on met en lumière les principes au moyen desquels il choisissait les hommes à qui il voulait confier le gouvernement. Le texte de *Se-ma Ts'ien* ne distingue pas le *Choen tien* du *Yao tien*; c'est artificiellement que le *Chou king* traditionnel a divisé ces deux chapitres (cf. mon Introduction, III° partie). En effet, tous les auteurs antérieurs au III° siècle de notre ère, lorsqu'ils citent des passages de ce qui est aujourd'hui appelé le *Choen tien*, les rapportent au *Yao tien*; les exemples qu'on en peut donner sont très nombreux; le plus célèbre se trouve dans *Mencius* (trad. de Legge, *Chinese Classics*, t. II, p. 229). *Wang Sou* (vers 256 ap. J.-C.) est le premier commentateur où l'on voie ces deux chapitres distingués; plus tard, pour donner plus d'unité au pseudo *Choen tien*, on y ajouta un début de vingt-huit caractères qui ne se trouve naturellement pas dans *Se-ma Ts'ien*; on attribue cette interpolation à un certain *Lieou Hiuen* (劉炫) qui vivait sous la dynastie des *Soei* (581-618 ap. J.-C.) (cf. *Ting Yen-kien*, dans le *Siu hoang Ts'ing king kié*, chap. DCCCXLIV, p. 23 r°). Ce que nous lisons dans *Se-ma Ts'ien* est donc le *Yao tien* en texte moderne, sans interpolation ni division artificielle; aussi les critiques modernes qui ont tenté de reconstituer le *Chou king* ont-ils tous suivi le grand historien et écrivent-ils le pseudo *Choen tien* à la suite du *Yao tien* dont il n'est en réalité qu'une partie (cf. *Wang Ming-cheng*, dans le *Hoang Ts'ing king kié*, chap. CCCCIV, p. 29 r° et *Kiang Cheng*, dans le même recueil, chap. CCCXC, p. 26 r°). M. Legge est d'avis que le *Choen tien*, tel que nous l'avons aujourd'hui, se compose de deux parties, l'une qui faisait partie du *Yao tien*, l'autre qui est un fragment du véritable *Choen tien* et il dit : « On ne peut trouver au-



Choen [de mettre avec soin l'ordre dans les cinq règles[1] et les cinq règles purent être observées. Puis il (Choen) fut investi de toutes les cent fonctions[2] et les cent fonctions eurent leur rang en leur temps. — Il reçut les hôtes aux quatre portes[3]; ceux qui venaient aux quatre portes étaient pénétrés de respect.] Les seigneurs et les étrangers qui arrivaient de loin pour être reçus étaient attentifs à leurs devoirs. *Chou king : Choen tien.*

Yao envoya *Choen* [dans la forêt de la montagne][4], *Chou king : Choen tien.*

cune citation ou un paragraphe de cette seconde partie soit rapportée au *Yao tien.* » Cette affirmation est contredite par les faits : le *Luen heng* de *Wang Tch'ong* (Ier siècle ap. J.-C.) cite la dernière phrase du pseudo *Choen tien* comme appartenant au *Yao tien*; on trouvera d'autres citations analogues dans le DCCCXLIVe chapitre du *Siu hoang Ts'ing king kié*, p. 22 v°. C'est donc le pseudo *Choen tien* tout entier, et non pas seulement une partie de ce chapitre, qui faisait corps primitivement avec le *Yao tien.*

1. L'expression 五典 « les cinq règles » ne se trouve que dans ce texte du *Chou king* : les commentateurs veulent y voir les cinq vertus qui règlent les relations de mari et femme, père et fils, souverain et sujets, frère aîné et frère cadet, ami et ami.

2. D'après le texte du *Chou king*, il faudrait traduire : fut investi des cent surveillances, c'est-à-dire qu'il eut la surveillance générale des cent fonctionnaires.

3. Les quatre portes sont les portes de la capitale où *Choen* allait recevoir les seigneurs qui venaient des quatre points cardinaux. Certains commentateurs ont voulu y voir les quatre portes du *Ming t'ang* ou salle de la distinction où le Fils du ciel recevait les seigneurs en les *distinguant* suivant leurs rangs. Dans cette phrase, le mot 賓 est l'équivalent du mot 儐 qui signifie « recevoir un hôte », tandis que, dans la phrase suivante, il a son sens propre « être un hôte ».

4. Au lieu de 山林, le *Chou king* écrit 麓; ce mot a le même sens, car le commentaire de *Kou-leang* l'explique en disant : C'est une forêt au pied d'une montagne. On voit les libertés que *Se-ma Ts'ien* prend avec le texte du *Chou king*, substituant des gloses aux termes obscurs.

parmi les cours d'eau et les marais; [il y eut un vent violent, du tonnerre et de la pluie,] mais *Choen* poursuivit sa route [sans se laisser troubler[1].]

Yao estima cette conduite sage; il manda *Choen* et [lui dit : « Les entreprises que vous avez projetées ont abouti; vos paroles ont pu produire des œuvres méritoires; voici la troisième année[2]. Montez à la dignité d'empereur. » *Choen* s'excusa en alléguant son peu de mérite et ne se réjouit pas[3].

Le premier jour du premier mois, *Choen* reçut l'abdication (de Yao) dans le (temple de) *Wen-tsou*.] *Wen-tsou* était l'aïeul à la cinquième génération de *Yao*[4].

1. Le texte de *Se-ma Ts'ien* est ici beaucoup plus clair que celui du *Chou king* et ne laisse aucun doute sur le sens de la phrase; dans le *Chou king*, la concision est telle que le pseudo *K'ong Ngan-kouo* a pu en donner l'interprétation suivante : « Le vent violent, le tonnerre et la pluie ne troublèrent pas », c'est-à-dire que, grâce au bon gouvernement de *Choen*, tout les phénomènes naturels se passèrent avec ordre. Mais le sens indiqué par *Se-ma Ts'ien* est le plus simple et le plus évident.

2. Dès le premier examen triennal (cf. p. 51, n. 3), *Choen* est jugé digne d'exercer par procuration le gouvernement.

3. C'est-à-dire que, ne se sentant pas capable de supporter le fardeau de l'état, *Choen* ne fut pas heureux d'entendre la proposition de *Yao*. Les *Mémoires historiques* écrivent 不懌 équivalent de 不怡 qui est la leçon du texte moderne du *Chou king*. Le texte antique, adopté par le *Chou king* traditionnel, écrit 不嗣 il ne succéda pas, il ne voulut pas succéder. — Ce qui suit montre d'ailleurs que *Choen* ne persista pas dans son refus.

4. Dans cette phrase, ajoutée au texte du *Chou king*, *Se-ma Ts'ien* nous donne son avis sur le sens très controversé de l'expression *Wen-tsou*. *Wen-tsou* 文祖 = l'aïeul parfait, semble bien en tous cas être un ancêtre de *Yao* et c'est ainsi que le culte des ancêtres est la plus ancienne manifestation religieuse de l'esprit chinois. — La glose de *Se-ma Ts'ien* implique une théorie quinaire que la doctrine des cinq éléments avait mise en vogue à son époque, mais qui paraît bien posté-



rieure à l'âge du *Yao tien*. En effet, si *Wen-tsou* est l'aïeul à la cinquième génération 大祖, il faut de nécessité qu'à côté de son temple se soient trouvés les quatre temples du trisaïeul 高祖, du bisaïeul 曾祖, de l'aïeul 祖 et du père 禰 (cf. *Wang Koang-lou*, dans *H. T. K. K.*, ch. ccccIV, p. 32 r°). Mais le trisaïeul de *Yao* est *Hoang-ti* qui passe pour le premier des souverains; l'aïeul à la cinquième génération ne peut donc être que le ciel qui seul régna avant *Hoang-ti*; c'est le ciel qui serait l'ancêtre accompli, suivant *Ma Yong*. Nous ne craindrions pas, pour notre part, d'accepter cette interprétation qui montre bien comment le culte des ancêtres, fondement premier de la religion chinoise, se rattache par des gradations insensibles à l'adoration des forces naturelles. Le ciel est imposant par son immensité, mais si on le vénère, c'est parce qu'il est regardé comme le premier ancêtre, et cela non pas au figuré, mais au sens propre, car il est lui-même un souverain mort ou peut-être la réunion de toutes les âmes des souverains morts.

Le commentateur *Tchang Cheou-kié* explique d'une manière différente le terme *Wen-tsou* dans lequel il veut voir non pas le nom d'un personnage, mais celui d'un temple. Quoique sa note se fonde sur la théorie des cinq empereurs d'en haut qui ne date guère que de l'époque des *Han* et ne saurait expliquer les anciennes conceptions théologiques chinoises, elle mérite d'être citée à cause des renseignements curieux qu'elle nous donne sur les cinq empereurs : « L'ouvrage intitulé : *Chang chou ti ming yen* 尚書帝命驗 dit : Les empereurs continuent le ciel : on leur élève des palais pour vénérer les diverses formes que prend le ciel. Les cinq palais au temps de *Yao* et de *Choen* étaient appelés les cinq palais 五府 ; sous les *Hia* on les appelait les maisons des générations 世室 ; sous les *Yn*, on les appelait les habitations diverses 重屋 ; sous les *Tcheou*, on les appelait la salle de la distinction 明堂. Tous ces édifices étaient les lieux où on sacrifiait aux cinq empereurs. Pour ce qui est du terme *Wen-tsou* 文祖, le nom du palais de l'empereur rouge, *Piao-nou* 熛怒, est *Wen-tsou* ; l'essence du feu est l'éclat et la clarté ; c'est l'ancêtre de ce qui est parfait et manifeste; c'est pourquoi on appelle (ce palais) *Wen-tsou*, l'aïeul parfait; sous les *Tcheou*, le nom en fut *Ming-t'ang* 明堂 (salle de la distinction). Pour ce qui est de *Chen-teou* 神

Alors l'empereur *Yao* étant vieux chargea *Choen* de le suppléer dans l'exercice du gouvernement qui appartient au Fils du ciel, afin de voir quel était le décret du ciel[1].

Chou king : Choen tien.

[*Choen* observa donc le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept gouvernements[2]. Aussitôt après il fit le sacrifice *lei* à

斗, le nom du palais de l'empereur jaune, *Han-tch'eou-nieou* 含樞紐, est *Chen-teou* ; *teou* signifie « présider » ; l'essence de la terre est pure et calme : elle préside aux quatre autres éléments, c'est pourquoi on appelle (ce palais) *Chen teou* (le président saint); sous les *Tcheou* on l'appelait *Tai che* 太室 (grande maison). Pour ce qui est de *Hien-ki* 顯紀, le nom du palais de l'empereur blanc, *Tchao-kiu* 招拒, est *Hien-ki* ; *ki* signifie régler; l'essence du métal coupe et tranche toutes choses; c'est pourquoi on appelle (ce palais) *Hien-ki* (la règle manifeste): sous les *Tcheou*, on l'appelait *Tsong-tchang* 總章. Pour ce qui est de *Hiuen-kiu* 玄矩, le nom du palais de l'empereur noir, *Koang-ki* 光紀, est *Hiuen-kiu* ; *kiu* signifie règle; l'essence de l'eau est sombre et obscure, elle peut peser le léger et le lourd; c'est pourquoi on appelle (ce palais) *Hiuen-kiu* (la règle sombre); sous les *Tcheou* on l'appelait *Hiuen-t'ang* 玄堂 (la salle sombre). Pour ce qui est de *Ling-fou* 靈府, le nom du palais de l'empereur vert, *Ling-wei-yang* 靈威仰, est *Ling-fou* ; sous les *Tcheou* on l'appelait *Ts'ing-yang* 青陽 (principe *yang* vert). » — Le sens des noms attribués ici aux cinq empereurs est fort obscur; M. Chalmers (prolég. au *Chou king* de Legge, p. 97) croit que ce sont des mots d'origine étrangère transcrits en chinois. Il ne semble pas cependant que tel soit le cas pour tous ces noms sans exception; ainsi l'empereur rouge qui préside au feu s'appelle *Piao-nou* et ces deux mots signifient : « flamme qui s'élève, s'élancer ».

1. Ce paragraphe est une addition de *Se-ma Ts'ien* qui explique pourquoi *Yao* résigna le pouvoir entre les mains de *Choen*.

2. Nous traduisons cette phrase en lui donnant le sens que devait

l'Empereur d'en haut[1], le sacrifice *in* aux six Vénéra-

lui attribuer *Se-ma Ts'ien* lui-même. Dans son chapitre sur les Directeurs du ciel (*Mém. hist.*, chap. XXVII, p. 1 v°), il nous dit en effet : « Les sept étoiles de la Grande Ourse sont ce dont il est question dans la phrase : (il observa) le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept gouvernements » 北斗七星所謂旋璣玉衡以齊七政. Dans ce système d'interprétation, la Grande Ourse est regardée comme le mécanisme qui préside à l'évolution universelle, elle est comme la balance qui maintient l'équilibre entre toutes choses; on lui applique l'épithète « de jade » à cause de sa couleur blanche. Les sept gouvernements sont alors, d'après l'explication de *Tcheng K'ang-tch'eng*, les sept domaines sur lesquels s'exerce l'action régulatrice de la Grande Ourse, à savoir : le printemps, l'été, l'autonme, l'hiver, les mouvements des astres, la configuration de la terre et la conduite des hommes. — C'est cependant une interprétation entièrement différente qui a prévalu chez les commentateurs du *Chou king* traditionnel; selon eux, les quatre caractères 璿璣玉衡 désignent un appareil astronomique au moyen duquel on observait les étoiles; cet appareil, d'après les représentations graphiques qu'on en donne (cf. Couvreur, *Dict. chinois-français*, p. 316), se composait de plusieurs cercles concentriques (璿璣) représentant l'un l'horizon et les autres les cours des différents astres; au centre se mouvait un tube (玉衡) qui jouait le rôle d'une lunette astronomique : à l'aide de cet appareil *Choen* observa les sept Gouverneurs (七政, c'est-à-dire le soleil, la lune et les cinq planètes qui dirigent tous les autres corps célestes. — Quelle que soit l'interprétation qu'on adopte, la démarche que *Choen* passe pour avoir accomplie est faite dans le même but : *Yao* ayant résigné l'empire entre ses mains, il consulte les astres pour voir s'ils témoignent par la régularité de leur cours qu'ils approuvent ce changement. La réponse étant favorable, il accomplit tous les sacrifices qui lui concilieront la bonne volonté des dieux.

1. Les commentateurs expliquent généralement le nom du sacrifice *lei* de la manière suivante : le sacrifice régulier fait à époque fixe en l'honneur de l'Empereur d'en haut, c'est-à-dire du ciel, était le sacrifice *kiao* 郊; mais, lorsqu'on avait quelque déclaration spéciale à adresser au ciel, comme ici, par exemple, l'annonce d'un changement

de souverain, on accomplissait un sacrifice spécial qui était du même *genre* que le sacrifice *kiao* et c'est ce qui exprime le mot *lei* 類 qui signifie *genre, espèce*. Le roi *Ou*, fondateur de la dynastie *Tcheou*, fit la même cérémonie quand il eut vaincu le dernier souverain de la dynastie *Yn* (cf. *Chou king*, chap. *T'ai che*, trad. Legge, *Chin. Classics*, III, p. 287). Dans le *Tcheou li* (au chap. xxv, trad. Biot, t. I, p. 92), il est dit que le grand prieur fait le sacrifice *lei* à l'Empereur d'en haut. D'après ces textes, il semblerait donc que le sacrifice *lei* s'adressât au ciel. — Mais d'autres textes viennent ébranler cette opinion : dans le *Che king* (décade du roi Wen, ode 7 ; trad. Legge. *C. C.*, IV, p. 455), le roi Wen nous est représenté comme faisant le sacrifice *lei* alors qu'il n'est qu'un seigneur et que, n'ayant pas le titre de Fils du ciel, il n'est pas autorisé à sacrifier au ciel. Dans le *Tcheou li* (au chap. xix, trad. Biot, t. I. p. 441) il est parlé des quatre sacrifices *lei* (Biot traduit assez inexactement : les quatre spécialités) et plus loin il est dit (trad. Biot, t. I, p. 453) que toutes les fois qu'il y a une grande calamité dans le ciel ou sur la terre, l'officier appelé *siao tsong po* offre le sacrifice *lei* aux dieux de la terre et des moissons et au temple ancestral. Du rapprochement de ces passages il résulte que les sacrifices appelés *lei* ne s'adressaient pas uniquement au ciel, mais qu'on appelait de ce nom tout sacrifice extraordinaire du même *genre* qu'un sacrifice prescrit par les rites (cf. *Siu hoang Ts'ing king kié*, chap. VIII, p. 15 r°-16 v°).

Nous rencontrons dans ce texte pour la première fois la fameuse expression *Chang ti* 上帝 qui a donné lieu à tant de controverses. Nous ne pouvons pas entamer à ce sujet une longue discussion dans une note : nous nous bornerons à faire remarquer que, la théorie des cinq *Chang ti* étant intimement liée à celle des cinq éléments qui ne prit corps que vers le IVe siècle avant notre ère, il est très vraisemblable que, dans les plus anciens textes, le terme *Chang ti* désigna une divinité unique. En second lieu, cette divinité est identifiée par la plupart des commentateurs avec l'étoile polaire; nous ne voyons aucune raison (je parle des raisons scientifiques) de regarder cette identification comme une perversion tardive d'un monothéisme primitif, et par conséquent nous l'adoptons comme l'expression de l'ancienne croyance religieuse des Chinois. Enfin nous croyons que les mots « Empereur d'en haut » sont ceux qui rendent le mieux le sens du terme *Chang ti*, parce que c'est à leur image que les hommes conçoivent leurs dieux et que par conséquent le plus élevé en dignité parmi les êtres célestes doit être appelé l'Empereur d'en haut, tout comme ici-bas on appelle empereur celui à qui tous obéissent.

bles[1], le sacrifice *wang*[2] aux montagnes et aux cours d'eau et rendit hommage à tous les dieux[3]. — Il recueillit les cinq insignes[4]; il choisit un mois et un jour

1. Le sacrifice *in* 禋 est expliqué comme étant un sacrifice fait avec une intention pure. L'expression *leou tsong* 六宗 = les six Vénérables, est l'une des plus obscures de tout le *Chou king*; rien n'indique son véritable sens et chaque commentateur l'interprète à sa guise. *Fou Cheng* voulait y voir le ciel, la terre et les quatre saisons. Un passage du *Li ki* (trad. Legge, t. II, p. 203) a autorisé *K'ong Ngan-kouo* à dire que les six Vénérables étaient les saisons, le chaud et le froid, le soleil, la lune, les étoiles, les inondations et la sécheresse. *Tcheng K'ang-tch'eng* y reconnaît les cinq planètes, les douze mansions lunaires, l'étoile *Se-tchong* 司中 qui est la cinquième de la Grande Ourse, l'étoile *Se-ming* 司明 qui est la quatrième de la même constellation, le maître du vent 風師 qui est l'astérisme *Ki* 箕 et le maître de la pluie 雨師 qui est l'astérisme *Pi* 畢.

2. Le sacrifice aux montagnes illustres et aux grands fleuves se faisait de loin et c'est ce qu'indique le mot *wang* 望 qui signifie « regarder de loin ».

3. Le mot 神 désigne proprement les dieux du ciel et le mot 祇 les dieux de la terre. Quoique le premier seul soit employé ici, il désigne l'ensemble de tous les dieux soit du ciel soit de la terre. Rendre hommage à tous les dieux appartient en propre à l'empereur; aucun autre homme n'a un pouvoir religieux aussi étendu.

4. On explique ce passage au moyen d'un texte des Rites des *Tcheou* où il est dit que les cinq degrés de noblesse (*kong*, *heou*, *po*, *tse*, *nan*) avaient chacun un insigne qui était comme la marque de leur investiture. Les ducs, marquis et comtes avaient des sortes de rectangles en jade (celui des ducs s'appelait 桓圭; celui des marquis 信圭; celui des comtes 躬圭; voyez des dessins de ces insignes dans Couvreur, *Dict. chinois-français*, p. 433); les vicomtes et les barons avaient des anneaux (celui des vicomtes s'appelait 穀璧 parce qu'on y avait gravé l'image de céréales; celui des barons s'appelait

fastes pour donner audience aux (chefs des) quatre montagnes et aux pasteurs (des peuples)[1] et leur distribua les insignes.

Le deuxième mois de l'année, il parcourut les fiefs[2] dans l'est; arrivé au *Tai-tsong*, il alluma un bûcher; il fit le sacrifice *wang* aux montagnes et aux cours d'eau suivant l'ordre fixé[3]. Puis il donna audience aux chefs de la contrée orientale. Il mit l'aceord dans les saisons

蒲璧 parce qu'on y voyait la représentation de joncs; cf. Couvreur, *ibid.*, p. 620). — Au moment où le pouvoir changeait de mains, tous les insignes étaient rendus au nouveau souverain qui les conférait ensuite lui-même aux seigneurs. Il est manifeste d'ailleurs que tout ce cérémonial féodal date de l'époque des *Tcheou* et cette considération montre bien le caractère légendaire des récits relatifs à *Choen*.

1. Dans ce texte, qui se retrouve le même au chapitre des *Mémoires historiques* intitulé *Fong chan chou* et au chapitre du livre des *Han* antérieurs appelé *Kiao se tche*, c'est aux chefs des quatre montagnes et aux pasteurs (c'est-à-dire à ceux qui dirigent le peuple, comme le berger conduit son troupeau) que *Choen* remet les insignes d'investiture. Dans le texte du *Chou king*, les chefs des quatre montagnes et les pasteurs n'interviennent que comme témoins et c'est aux nobles que sont donnés les insignes.

2. L'expression *siun cheou* 巡狩 est expliquée par un texte de Mencius (Legge, *Chin. Classics*, t. II, p. 35) : « Quand le Fils du ciel allait chez les seigneurs, cela s'appelait *siun cheou* : *siun cheou* signifie *parcourir* les lieux dont ils avaient reçu la *garde*. » — Le *Tai-tsong* n'est autre que le *T'ai-chan*, la célèbre montagne au nord de *T'ai-ngan-tcheou*, province de *Chan-tong*. — D'après *Ma Yong*, on plaçait une victime sur le bûcher.

3. Cf. note 2 de la p. 61. L'ordre auquel il est fait allusion est le suivant, d'après *Fou Cheng* qui développe un passage des Ordonnances royales du *Li ki* : on sacrifiait aux cinq pics (du centre et des quatre points cardinaux) avec les rites qui conviennent aux trois ducs 三公; aux quatre grands cours d'eau, avec les rites des seigneurs 諸侯; on sacrifiait aux autres montagnes et rivières avec les rites des comtes, vicomtes et barons suivant leur importance.

et dans les mois et rectifia les jours; il rendit uniformes les tubes musicaux[1] et les mesures de longueur, de capacité et de poids; il restaura les cinq rites[2]; les cinq (insignes de) jade[3], les trois pièces de soie[4], les deux animaux vivants et l'animal mort[5] lui furent apportés

1. Les tubes 律 sont les douze tubes musicaux qui servent de principes à toutes les mesures; on en trouvera la théorie exposée en détail dans le xxve chapitre des *Mémoires historiques*. Il est à remarquer que ce système compliqué et savant ne saurait remonter à une haute antiquité. D'une manière générale, le chapitre du *Chou king* qui traite de *Choen* rapporte à ce souverain toute une série d'institutions qui sont d'une date évidemment plus tardive et fait de son règne comme le raccourci de l'organisation politique de la dynastie *Tcheou*; nous y trouvons en effet les cinq ordres de noblesse, les mesures ayant pour principe les tubes musicaux, les rites politiques du *Tcheou li*, les cinq sortes de châtiments et les dispositions mitigées du code pénal, toutes choses que les commentateurs n'expliquent qu'en recourant aux textes de l'époque des *Tcheou*.

2 D'après le *Tcheou li*, les cinq rites sont les suivants: 1° les rites de réjouissance 吉禮 par lesquels on rend hommage aux mânes et aux divinités célestes et terrestres des royaumes et principautés; 2° les rites de tristesse 凶 | par lesquels on s'afflige sur les malheurs des royaumes et principautés; 3° les rites de l'hospitalité 賓 | par lesquels on établit d'étroites relations entre les royaumes et principautés; 4° les rites militaires 軍 | , par lesquels on allie les royaumes et principautés; 5° les rites de félicitation, 嘉 | par lesquels on apparente les dix mille tribus. Cf. *Tcheou li*, trad. Biot, t. I, p. 419 et suiv.

3. Les cinq jades étaient les insignes conférés aux diverses classes de seigneurs. Cf. note 4 de la p. 61.

4. Ces soies étaient ou rouge clair ou bleu foncé ou jaunes, suivant le rang des personnes qui les offraient.

5. Les deux animaux vivants étaient l'agneau que présentaient les hauts dignitaires 卿 et l'oie sauvage que présentaient les grands offi-

en offrande ; quant aux cinq instruments[1], lorsque tout fut fini il les rendit.

Le cinquième mois[2], il parcourut les fiefs dans le sud. Le huitieme mois, il parcourut les fiefs dans l'ouest. Le onzième mois, il parcourut les fiefs dans le nord. Toutes (ces inspections) furent comme la première. A son retour, il se rendit aux temples de son grand-père et de son père défunt[3], et fit le sacrifice rituel d'un taureau.

ciers 大夫. L'animal mort était le faisan que présentaient les simples fonctionnaires 士.

1. Les cinq instruments 五器 sont expliqués par *Ma Yong* comme étant les cinq insignes de jade que *Choen* confère de nouveau aux seigneurs. Mais il est assez singulier de voir ces insignes appelés des instruments et c'est pourquoi *Ts'ai Tch'en* (*Chou king*, chap. II, p. 15 v°) suppose que l'ordre des phrases a été interverti : suivant lui, la phrase : « les cinq (insignes de jade), les trois pièces de soie, les deux animaux vivants et l'animal mort lui furent apportés en offrande », — doit être placée immédiatement après la phrase : « Il donna audience aux chefs de la contrée orientale. » Le texte qui suit devrait alors être traduit de la manière que voici : « Il mit l'accord dans les saisons et dans les mois et rectifia les jours ; il rendit uniformes les tubes musicaux et les mesures de longueur, de capacité et de poids ; il restaura les cinq rites ; il rendit uniformes les cinq sortes d'instruments (dont on se servait dans les cinq rites) ; quand ce fut fini, il s'en retourna. »

2. Le deuxième mois, c'est-à-dire au printemps, *Choen* va dans l'est ; le cinquième mois, c'est-à-dire en été, il va dans le sud ; le huitième mois, c'est-à-dire en automne, il va dans l'ouest ; le onzième mois, c'est-à-dire en hiver, il va dans le nord. On reconnait ici le parallélisme entre les saisons et les points cardinaux et cette constatation témoigne une fois de plus du caractère mythique des traditions qui concernent *Choen*.

3. Le *Chou king* donne la leçon 藝祖, expression tout analogue à celle de *Wen-tsou* (cf. note 4 de la p. 56) ; *Choen* se serait donc rendu au temple de « l'ancetre instruit ». Le texte de *Se-ma Ts'ien* 祖禰廟 est beaucoup plus clair ; en outre il est conforme à un passage des ordonnances royales du *Li ki* qui décrit la tournée



En cinq ans il y avait une inspection des fiefs et quatre réceptions des chefs à la cour[1]. Ils faisaient des rapports complets par leurs paroles; ils étaient clairement contrôlés par leurs œuvres; ils recevaient des chars et des vêtements pour leurs mérites.

Il institua douze provinces[2]. Il rectifia les cours d'eau.

Il fit des images[3] pour les châtiments légaux. « On

d'inspection que le Fils du ciel devait faire tous les cinq ans (cf. *Li ki*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVII, p. 218).

1. Selon *Ts'ai Tch'en*, la première année le Fils du ciel parcourait tous les fiefs, la seconde année, il recevait à la cour les vassaux de l'est; la troisième année, ceux du sud; la quatrième année, ceux de l'ouest; la cinquième année, ceux du nord. Puis le cycle quinaire étant terminé, il recommencait (cf. p. 64, note 2).

2. Ce chiffre de douze provinces est embarrassant. En effet, la Chine ancienne ne comptait que neuf provinces, celles même qui sont mentionnées dans le tribut de *Yu*. Pour tourner la difficulté, les commentateurs ont imaginé de dire que, lorsque *Yu* régla les eaux et les terres de l'empire, le règne de *Yao* était encore loin d'être fini et que c'est après l'accomplissement des travaux de *Yu* que *Choen*, exerçant l'empire par une délégation de *Yao*, distingua l'empire en douze provinces. C'est ainsi que le *T'ong kien tsi lan* place les travaux de *Yu* entre la 72e et la 80e année de *Yao* et rapporte la distinction des douze provinces à la 81e année. Quelle que soit la valeur de cette singulière explication, voici les noms des douze provinces : *Ki* 冀, *Yen* 兗, *Ts'ing* 青, *Siu* 徐, *King* 荆, *Yang* 揚, *Yu* 豫, *Leang* 梁, *Yong* 雍, *Yeou* 幽, *Ping* 并 et *Yng* 營. Les provinces de *Ping* 并 et de *Yeou* 幽 avaient été formées avec des parties de la province de *Ki* 冀; la province de *Yng* 營 avait été formée avec une partie de la province de *Ts'ing* 青.

3. La phrase 象以典刑 a donné lieu aux interprétations les plus diverses. Le sens que nous avons adopté est celui de *Ma Yong* qui dit : Le peuple au temps de *Choen* était si vertueux que personne n'était coupable; c'est pourquoi les châtiments étaient représentés par des images, mais n'étaient pas appliqués en réalité. Pour d'autres interprétations, cf. Legge, *Chinese Classics*, t. III, p. 38.

bannit[1] ceux qui sont dignes d'une mitigation de peine[2]; il y a les cinq châtiments; le fouet constitue le châtiment des magistrats; la verge constitue le châtiment des instructeurs[3]; l'amende constitue le châtiment des fautes rachetables Ceux qui pèchent par inadvertance, on leur pardonne; ceux qui sont endurcis et persistants dans le crime, on leur inflige les châtiments. Soyez sur vos gardes! soyez sur vos gardes! c'est par les châtiments qu'on établit le calme. »]

1. Quoique les commentateurs chinois ne donnent ici aucune explication, il semble que le style narratif est interrompu et fait place à l'édiction des peines qui est mise dans la bouche d'une personne déterminée, comme le prouve l'apostrophe de la fin : « Soyez sur vos gardes. » Je serais tenté de voir là un fragment d'un vieux code qui a été incorporé dans le *Choen tien.*

2. Selon *Ma Yong*, les mots 流宥五刑 constituent deux phrases et il faut traduire : « On bannit ceux qui sont dignes d'une mitigation de peine; il y a les cinq châtiments. » Il y avait trois catégories de criminels dignes d'une mitigation de peine 三宥 : les enfants, les vieillards et les imbéciles. — Les cinq châtiments étaient la marque 墨, l'ablation du nez 劓, l'ablation des rotules ou des pieds 剕, la castration 宮 et la mort 大辟. — D'après *K'ong Ngan-kouo*, les quatre mots précités ne font qu'une seule phrase et il faut traduire : le bannissement adoucit les cinq châtiments.

3. D'après le commentaire de *K'ong Yng-ta* (*Chou king*, ch. II, p. 20 r°), le fouet et la verge auraient été les châtiments infligés *par* les magistrats et les instructeurs, et non pas *aux* magistrats et *aux* instructeurs, comme le dit M. Legge.

4. *Ts'ai Tch'en* (*Chou king*, ch. II, p. 31 r°) remarque que les fautes rachetables étaient les fautes légères, celles qui ne tombaient pas sous le coup des cinq châtiments. Le *Choen tien* n'impliquerait donc point le principe condamnable que toutes les fautes, quelque graves qu'elles soient, peuvent être rachetées à prix d'argent; ce principe est énoncé pour la première fois dans le Code pénal du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*, les Châtiments de *Lu* (on trouve une partie du chapitre du *Chou king* intitulé « Les Châtiments de *Lu* » dans le IV[e] chapitre des *Mémoires historiques*).

Hoan-teou[1] recommanda *Kong-kong*. *Yao* dit : « C'est impossible, car je l'ai mis à l'essai comme intendant des travaux ; *Kong-kong* s'est montré mauvais et pervers. » — Les (chefs des) quatre montagnes proposèrent *Koen* pour refréner les eaux débordées ; *Yao* considérait que c'était impossible ; sur l'instante prière des (chefs des quatre) montagnes, il le mit à l'essai ; or il n'eut aucun succès et c'est pourquoi les cent familles ne furent pas à leur aise. *San-miao*[2] suscita souvent des troubles dans la province de *King*, entre le *Kiang* et le *Hoai*. Alors *Choen* revint et parla à l'empereur; il demanda qu'on exilât *Kong-kong* sur la colline *Yeou*[3]

1. Ce qui suit est une interpolation introduite dans le texte du *Chou king* ; par cette addition, *Se-ma Ts'ien* rappelle, au prix d'une répétition, de quelles fautes *Hoan-teou*, *Kong-kong*, *Koen* et *San-miao* s'étaient rendus coupables et il explique ainsi pourquoi ils méritèrent d'être bannis. On retrouvera plus loin, sous une autre forme, la légende des quatre grands criminels exilés aux quatre points cardinaux.

2. Par *San-miao* 三苗, il faut entendre le chef du peuple de *San-miao*, car les commentateurs sont unanimes à dire que *San-miao* est le nom d'un pays. Leur assertion s'appuie sur un passage du *Tso tchoan* (1re année du duc *Tch'ao*, trad. Legge, p. 577) et sur un texte du *Tchan kouo ts'e* (chap. XIV) où un certain *Ou K'i* dit que les limites du territoire de *San-miao* sont, à gauche, le lac *Tong-t'ing* (province de *Hou-nan*) et à droite le lac *P'ong-li* (ou lac *Po-yang*, dans la province de *Kiang-si*). — La province de *King* 荆 dont il est question dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, est une des neuf provinces de *Yu* ; elle se trouvait au sud du *Kiang* ou *Yang-tse-kiang* et comprenait le lac *Tong-t'ing*. — Elle était assez distante de la rivière appelée *Hoai* 淮 ; ce n'est donc pas de cette rivière qu'il est ici parlé ; selon *Se-ma Tcheng*, *Hoai* 淮 ou *Hoei* 匯 est un autre nom du lac *P'ong-li* ou *Po-yang*.

3. Au lieu de *Yeou-ling* 幽陵, le *Chou king* donne la leçon 幽

Chou king : Choen tien. Ta Tai li : Ou ti té. Mencius, liv. V, 2e partie, ch. III.

pour réformer[1] les *Ti* du nord, qu'on bannît *Hoan-teou* sur la montagne *Tch'ong*[2] pour réformer les *Man* du sud, qu'on transférât *San-miao* à *San-wei*[3] pour réformer les *Jong* de l'ouest, qu'on laissât périr *Koen* sur la montagne *Yu*[4] pour réformer les *I* de l'est. Après ces quatre condamnations[5], il y eut une soumission générale dans l'empire.]

洲 « l'île de *Yeou* ». D'après le *Kouo ti tche*, le lieu où fut banni *Kong-kong* se serait trouvé au nord-est de la sous-préfecture de *Mi-yun* 密雲, préfecture de *Choen t'ien* (Péking).

1. En exilant les quatre coupables au nord, au sud, à l'ouest et à l'est, *Choen* prétend faire un exemple destiné à engager au bien les *Ti* 狄, les *Man* 蠻, les *Jong* 戎 et les *I* 夷, c'est-à-dire les peuples barbares des quatre points cardinaux ; le *Chou king* n'en fait pas mention.

2. La montagne *Tch'ong* 崇 se trouvait dans le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Yong-ting* 永定, préfecture secondaire de *Li*, province de *Hou-nan*.

3. *San-wei* 三危 est le nom d'une montagne sur les bords de la rivière *Tang* 黨河, au sud de *Toen-hoang* 敦煌, à l'ouest du *Kan-sou*.

4. D'après le *Kouo ti tche*, la montagne *Yu* était sur le territoire de la sous-préfecture de *Lan-chan* 蘭山, préfecture secondaire de *I* 沂, province de *Chan-tong*. D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. I, p. 17 r°), elle se trouvait dans la sous-préfecture de *Kan-yu* 贛榆 préfecture secondaire de *Hai*, province de *Kiang-sou*. Les deux localités sont très voisines.

5. Le mot *crime, condamnation*, est écrit dans *Se-ma Ts'ien* 辠 ; c'est l'ancienne orthographe du mot ; mais *Ts'in Che-hoang-ti* trouva que ce caractère ressemblait trop au caractère 皇 *hoang* = souverain, qui faisait partie de son titre et c'est pourquoi il ordonna qu'on l'écrivît à l'avenir 罪 (*H. T. K. K.*, ch. CCCXC, p. 38 v°).

Yao était au pouvoir depuis soixante-dix ans quand il trouva *Choen*; au bout de vingt ans, étant vieux, il ordonna à *Choen* d'exercer à sa place le gouvernement du Fils du ciel; il le présenta au Ciel. [*Yao* mourut vingt-huit ans en tout[1] après avoir renoncé au pouvoir. Les cent familles s'affligèrent comme si elles avaient été en deuil d'un père ou d'une mère; pendant trois ans on ne fit aucune musique en aucun lieu,] car on pensait à *Yao*. *Chou king. Choen tien.*

Yao savait que son fils *Tan-tchou*[2] était dégénéré et n'était pas digne qu'on lui remît l'empire; c'est pourquoi donc, tenant compte des circonstances[3], il le donna à *Choen*. En le donnant à *Choen*, l'empire y trouvait son avantage et c'était un mal pour *Tan-tchou*; en le donnant à *Tan-tchou* c'était un mal pour l'empire et *Tan-tchou* y trouvait son avantage; *Yao* dit : « Je ne me déciderai pas à favoriser un seul homme au détriment de tout l'empire. » Ainsi en définitive il donna l'empire à *Choen*.

[Après la mort de *Yao*, quand le deuil de trois ans fut

1. D'après ce texte et un autre que nous trouverons plus loin, il est clair que *Se-ma Ts'ien* compte quatre-vingt-dix-huit années (70 + 28) depuis le moment où *Yao* prit le pouvoir jusqu'à sa mort. Si l'on s'en rapporte cependant au texte seul du *Chou king*, il faudra dire avec *Ts'ai Tch'en* (*Chou king*, ch. II, p. 23 v°), que *Yao* régna d'abord soixante-dix-sept ans, qu'il mit ensuite *Choen* à l'essai pendant trois ans, enfin qu'il lui délégua son pouvoir pendant *vingt-huit* ans; Yao aurait donc régné cent un ans.

2. D'après *Hoang-fou Mi*, la mère de *Tan-tchou* était une fille de la tribu *San-i* 散宜, qui s'appelait *Niu-hoang* 女皇.

3. *Se-ma Tcheng* dit : Lorsque le fils succède au père, c'est la méthode ordinaire 常道; lorsqu'on cherche un sage pour lui céder le pouvoir, c'est la méthode qui tient compte des circonstances 權道.

lencius, liv. V, 1re partie, chap. v. terminé, *Choen* quitta le pouvoir et le céda à *Tan-tchou* au sud du *Nan-ho*[1]. Les seigneurs qui venaient rendre hommage n'allèrent pas auprès de *Tan-tchou* mais allèrent auprès de *Choen*; ceux qui étaient condamnés à la prison ou avaient des procès n'allèrent pas auprès de *Tan-tchou* mais allèrent auprès de *Choen*; ceux qui récitaient et chantaient ne célébrèrent pas *Tan-tchou* mais célébrèrent *Choen*. *Choen* dit : « C'est le Ciel ! » Alors il revint à la capitale[2] et prit la dignité de Fils du ciel.] Ce fut l'empereur *Choen*.

Yu Choen avait pour nom personnel *Tch'ong-hoa*[3]. Le

1. Le *Nan-ho*, ou *Ho* du sud, est, d'après *P'ei Yn*, la plus méridionale des neuf branches du *Hoang-ho* 九河. On trouvera dans notre traduction du Tribut de *Yu* (*Mém. hist.*, chap. II) une note sur les neuf branches du *Ho*. D'après *Tchang Cheou-kié*, l'expression *Ho* du sud signifie simplement que le *Hoang-ho* était au sud de la capitale de *Yao*, laquelle était située à 15 li au nord-est de la préfecture secondaire de *P'ou* 濮, province de *Chan-tong*. *Tchang Cheou-kié* remarque en outre qu'à 15 li au nord-ouest de la préfecture secondaire de *P'ou*, il y a les ruines de la ville appelée *Yen tchou* 偃朱, ce qui signifie « l'obstacle fait à *Tchou* »; il explique ce nom en rappelant une légende qui se trouve dans des livres écrits sur bambou 竹書 : *Yao* s'étant perverti, *Choen* l'aurait emprisonné, puis il aurait mis des obstacles et des barrières devant *Tan-tchou* pour l'empêcher de revoir son père.

2. Le terme qui désigne la capitale est ici 中國, proprement : le royaume du milieu. On voit que cette expression, qui signifie maintenant la Chine tout entière par opposition aux nations voisines, s'appliquait à l'origine à la résidence impériale.

3. L'appellation *Tch'ong-hoa* 重華 est expliquée par *K'ong Ngan-kouo* comme signifiant « gloire renouvelée » ; parce que *Choen* fit preuve des mêmes vertus que *Yao*. Une autre interprétation que nous trouvons, entre autres, dans *Hoai-nan-tse* et dans le commentaire des Annales écrites sur bambou (Legge, *Chinese Classics*, t. III, prolég.,



père de *Tch'ong-hoa* s'appelait *Kou-seou*; le père de *Kou-seou* s'appelait *Kiao-nieou*[1]; le père de *Kiao-nieou* s'appelait *Keou-wang*[2]; le père de *Keou-wang* s'appelait *King-k'ang*; le père de *King-k'ang* s'appelait *K'iong-chan*; le père de *K'iong-chan* s'appelait l'empereur *Tchoan-hiu*; le père de *Tchoan-hiu* s'appelait *Tch'ang-i*; jusqu'à *Choen* il y eut sept générations[3]. A partir de *K'iong-chan* jusqu'à l'empereur *Choen*, tous furent sans importance et furent des hommes du commun peuple.

Le père de *Choen, Kou-seou*, était aveugle; la mère de *Choen* étant morte[4], il prit une autre femme qui enfanta *Siang*. *Siang* était arrogant. *Kou-seou* aimait le fils de sa seconde femme et cherchait sans cesse à faire périr *Choen*; *Choen* lui échappa, mais lorsqu'il commettait quelque faute légère il se soumettait au châtiment. Il servait scrupuleusement son père et sa marâtre ainsi que son frère cadet; chaque jour il se montrait sincère et attentif et jamais il ne se relâchait.

Choen était un homme de la province de *Ki*[5].

p. 114) veut que *tch'ong hoa*, signifiant « double éclat », fasse allusion au fait que *Choen* avait une double prunelle.

1. Le caractère *k'iao* 橋, nous dit *Tchang Cheou-kié*, se prononce ici sans aspiration.

2. Le caractère 句 se prononce ici *keou* et non *kiu*.

3. Dans cette généalogie ne figure pas un certain *Mo* 幕 qui est cité par le *Tso tchoan* (8e année du duc *Tch'ao*; cf. Legge, *Ch. Classics*, t. V, p. 621), comme un des ancêtres de *Choen*; aussi quelques critiques ont-ils mis en doute la valeur de la généalogie dressée par *Se-ma Ts'ien*.

4. D'après *Hoang-fou Mi*, la mère de *Yu* s'appelait *Ou-teng* 握登

5. La province de *Ki* 冀 est la plus septentrionale des neuf pro-

Choen laboura sur la montagne *Li* ; il pêcha dans l'étang de *Lei*; il façonna des vases d'argile au bord du Fleuve; il fabriqua diverses sortes d'ustensiles à *Cheou-k'ieou*[2]; il profita du moment favorable pour aller à *Fou-hia*[3].

vinces de *Yu* (cf. le *Yu kong*); elle comprenait en gros les provinces de *Chān-si* et de *Tche-li*; cependant, la petite portion du *Chan-tong* qui est au nord de *Hoang-ho* en faisait aussi partie; ce texte ne nous permet donc pas de déterminer si le lieu de naissance de *Choen* était, aux yeux de *Se-ma Ts'ien*, dans le *Chan-si* ou dans le *Chan-tong* (cf. p. 52, note 3).

1. On trouve un écho de cette légende dans Mencius (II, a. 8, trad. Legge, p. 82) qui dit : « Depuis le temps où *Choen* labourait, semait, façonnait des vases et pêchait, jusqu'au moment où il devint empereur, il ne manqua jamais de prendre exemple sur autrui. »

L'identification de la montagne *Li* 歷 est incertaine; les uns la placent dans la préfecture actuelle de *P'ou-tcheou* 蒲州, province de *Chan-si*; d'autres, au sud-est de la préfecture secondaire de *P'ou* 濮, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*, tout auprès de l'étang de *Lei* 雷澤 dont il est fait mention à la phrase suivante; d'autres la trouvent dans la sous-préfecture de *Yu-yao* 餘姚, préfecture de *Chao-king*, province de *Tche-kiang*; d'autres enfin y voient une montagne de la sous-préfecture de *Hoai-lai* 懷來, préfecture de *Siuen-hoa* 宣化, province de *Tche-li*. On remarque ici la même dispersion des légendes que dans le cas du lieu de naissance de *Choen*.

2. *Cheou-k'ieou* est, d'après certaines légendes, le lieu de naissance de *Hoang-ti*. C'était une hauteur à l'est de la sous-préfecture de *K'iu-feou* 曲阜, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

3. L'emplacement de *Fou-hia* n'est pas indiqué d'une manière exacte par les commentateurs. *Tcheng Hiuen* se borne à dire qu'il se trouvait sur le territoire du pays de *Wei* 衞 lequel comprenait la pointe sud du *Tche-li* et les parties avoisinantes du *Ho-nan* et du



Le père de *Choen*, *Kou-seou*, était pervers; sa mère était trompeuse; son frère cadet, *Siang*, était insolent. Tous désiraient tuer *Choen*; *Choen* était docile, et il ne lui arriva jamais de manquer à la conduite que doit avoir un fils, ni à l'amour fraternel. Quoiqu'ils voulussent le tuer, ils ne purent y arriver; quand ils cherchaient à l'essayer, ils (frappaient) à côté.

Quand *Choen* eut vingt ans, il fut renommé pour sa piété filiale; quand il eut trente ans, l'empereur *Yao* demanda qui il pourrait employer et les (chefs des) quatre montagnes lui proposèrent tous *Yu Choen*; alors *Yao* donna ses deux filles en mariage à *Choen* pour voir quelle était sa conduite à l'intérieur; il envoya ses neuf fils demeurer avec lui pour voir quelle était sa conduite à l'extérieur. *Choen* s'établit dans les lieux qu'arrosent les rivières *Koei* et *Joei*; dans sa conduite privée il agit en tout avec attention; les deux filles de *Yao* n'osèrent pas se targuer de leur noblesse pour être insolentes[1]; elles servirent les parents de *Choen* et observèrent strictement les devoirs des épouses; les neuf fils de *Yao* redoublèrent tous de vertu.

Choen laboura sur la montagne *Li*[2] : les gens de la montagne *Li* se firent tous des concessions sur les limites de leurs champs; il pêcha dans l'étang de *Lei* : les gens

Chan-tong, — Dans le livre de Mencius on lit (IV, b. 1, Legge, p. 192) : « *Mong-tse* dit : *Choen* naquit à *Tchou-fong* 諸馮, il se transporta à *Fou-hia* 負夏; il mourut à *Ming-t'iao* 鳴條. »

1. Ce texte confirme la traduction que nous avons donnée plus haut : « *Choen*... dirigea et rendit humbles ces deux femmes, en sorte qu'elles observèrent les rites des épouses. » Cf. p. 54, n. 1.

2. Cf. p. 72. Ces répétitions montrent à nu le procédé de composition de *Se ma Ts'ien* qui coud bout à bout des légendes diverses sans se préoccuper de mettre de l'unité dans son récit.

qui étaient sur les rives de l'étang de *Lei* se firent tous des concessions sur les places de leurs habitations ; il façonna des vases d'argile au bord du Fleuve : les ustensiles fabriqués au bord du Fleuve furent tous sans défauts. Au bout d'un an, dans l'endroit où il habitait, il se formait un village; au bout de deux ans, il se formait un bourg ; au bout de trois ans, il se formait une ville[1].

Yao alors gratifia *Choen* d'un vêtement de toile fine et d'un luth ; il lui fit construire un magasin et un grenier; il lui donna des bœufs et des moutons[2].

Cependant *Kou-seou* voulut encore le tuer; il fit monter *Choen* sur le grenier pour le crépir ; d'en bas, *Kou-seou* mit le feu au grenier pour l'incendier; *Choen* alors se servit de deux grands chapeaux de jonc pour protéger sa descente[3]; il s'échappa et put ne pas périr. Ensuite *Kou-seou* envoya derechef *Choen* creuser un puits; *Choen*, en creusant le puits, ménagea un orifice secret qui était une issue latérale. Quand *Choen* fut entré au fond, *Kou-seou* et *Siang* jetèrent ensemble de la terre et remplirent le puits ; *Choen* sortit par l'orifice secret et

1. Le mot que nous traduisons par « ville » est le mot 都. C'est par allusion à cette légende que *Choen* est appelé dans Mencius (V, a. 2, Legge, p. 222) le prince créateur de villes 都君.

2. Cf Mencius (V, a. 1. Legge, p. 219) : « L'empereur fit que ses enfants, *neuf fils* et *deux filles*, les divers fonctionnaires, *des bœufs et des moutons*, *des magasins et des greniers* fussent mis au service de *Choen*... »

3. D'après *Se-ma Tcheng* les deux larges chapeaux jouèrent le rôle d'un parachute et empêchèrent *Choen* de se blesser quand il se précipita du haut du grenier. Le *Lié niu tchoan* dit que ce furent les deux filles de *Yao* qui enseignèrent à *Choen* l'art de voler comme un oiseau.



s'échappa. *Kou-seou* et *Siang* se réjouirent, pensant que *Choen* était mort. *Siang* dit : « C'est moi qui ai eu l'idée de ce stratagème. » *Siang* fit un partage avec son père et sa mère et dit alors : « Les femmes de *Choen*, filles de *Yao*, ainsi que son luth, c'est moi, *Siang*, qui les prendrai. Les bœufs, les moutons, le magasin et le grenier je les donne à mon père et à ma mère. » *Siang* alors s'établit dans la demeure de *Choen* et joua de son luth. *Choen* vint le voir. *Siang* déconcerté et mécontent lui dit : « Je pensais à *Choen* et je me trouve plein de joie[1]. » *Choen* ré-

1. Ce passage se trouve avec des variantes dans *Mencius* (V. a. 2, Legge, p. 222-223) : « Ses parents envoyèrent *Choen* réparer le grenier ; ils enlevèrent l'échelle et *Kou-seou* incendia le grenier. Ils l'envoyèrent creuser un puits ; il sortit par côté et ils comblèrent le le puits. *Siang* dit : « Le stratagème de couvrir (de terre) le prince-« créateur de villes (cf. p. 74, n. 1), c'est moi qui en ai tout le mérite. « Que les bœufs et les moutons soient à mon père et à ma mère ; que « le magasin et le grenier soient à mon père et à ma mère. Que le « bouclier et la lance soient miens ; que le luth soit mien ; que l'arc « soit mien ; que ses deux femmes prennent soin de mon lit. » *Siang* se rendit dans la demeure de *Choen* ; *Choen* était sur sa couche et jouait du luth. *Siang* dit : « Je me réjouissais en pensant à vous, » — Il fut couvert de confusion. » — L'expression *yu t'ao* 鬱陶 que nous traduisons par « se réjouir » ou « plein de joie » demande une explication. Dans le texte de *Mencius*, M. Legge lui donne le sens d'« éprouver de l'anxiété » ; on la retrouve dans une phrase du chapitre du *Chou king* intitulé : Le Chant des cinq fils : 鬱陶乎予心, le contexte impose là la traduction : « Ils sont pleins de tristesse nos cœurs. » Il semblerait donc que le sens de l'expression *yu t'ao* fût celui de tristesse ou d'anxiété et non celui de joie. Mais *Yen Jo-kiu* a fort bien démontré (cité par *Wang Ming-cheng*, *H. T. K. K.*, chap. CCCCXXXIV *b*, p. 8 r°) que ce sens ne saurait convenir aux deux caractères employés : le caractère 陶 a deux sens ; le premier est celui de façonner un objet en terre ; le second, qui est indiqué par tous les dictionnaires et en particulier par le *Koang yun* (fin du Xe siècle ap. J.-C.) est celui de joie 喜. Quant au caractère 鬱, il peut

pliqua : « Bien. Ce sont là, j'espère, vos sentiments[1]. » *Choen* recommença à servir *Kou-seou* et à aimer son frère cadet et fut sans cesse plein d'égards pour eux.

Alors *Yao* mit *Choen* à l'essai dans les cinq règles et les cent fonctions[2]; tout cela fut bien dirigé.

[Autrefois *Kao-yang*[3] eut huit fils capables; les hom-

avoir le sens de tristesse mais il a aussi, d'après le *Koang yun*, celui de disposition ou sentiment de l'âme 氣. L'expression *yu t'ao* est donc donnée par le *Eul ya* comme signifiant *se livrer à la joie* 鬱陶繇喜也. Dès lors, dans le texte de *Mencius*, *Siang*, se trouvant inopinément en présence de *Choen* qu'il croyait mort, explique sa venue en disant qu'il voulait avoir le plaisir de lui rendre visite ; c'est un mensonge par lequel il se tire d'embarras ; dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, il paie d'audace et dit qu'il est heureux de revoir son frère ; en réalité il est pénétré de dépit. Les anciens critiques n'ont pas compris ce texte et ils ont admis que l'expression *yu t'ao* signifiait être triste ou anxieux, ce qui mène à une interprétation absurde, car *Siang* doit nécessairement feindre d'ignorer le danger auquel vient d'échapper *Choen*. Ainsi, soit par le sens des mots, soit par la suite des idées, nous devons, dans le texte de *Mencius*, traduire *yu t'ao* par « être joyeux ». Mais ce sens répugne absolument à la phrase du Chant des cinq fils ; voici comment on écarte cette dernière objection : le Chant des cinq fils fait partie du pseudo-texte antique du *Chou king* et doit donc être considéré comme inauthentique ; les érudits qui le composèrent, ayant fait un contresens sur le texte de *Mencius*, empruntèrent à ce texte les caractères mêmes qu'ils comprenaient de travers pour donner à leur œuvre un faux air d'antiquité.

1. Ce sens est celui qui est indiqué par *Se-ma Tcheng*. Le texte correspondant de *Mencius* comporte une tout autre interprétation (cf. Legge, *C. C.*, t. II, p. 223).

2. Cf. p. 55. Le *Che ki loen wen* met la ponctuation après *po koan*, ce qui confirme notre traduction.

3. *Kao-yang* est identifié par *Se-ma Ts'ien* avec *Tchoan-hiu* (cf. p. 37). Dans ce texte, qui est tiré du *Tso tchoan*, il n'est pas certain que *Kao-yang* et *Tchoan-hiu* soient considérés comme un seul et même personnage ; en effet, *Kao-yang* est donné comme ayant eu

mes jouirent de leurs bienfaits et les appelèrent les huit Satisfaisants. *Kao-sin*[1] eut huit fils capables : les hommes les appelèrent les huit Excellents. Ces seize familles de génération en génération perfectionnèrent leurs qualités et ne laissèrent pas tomber leur réputation. Lorsque arriva le temps de *Yao*, *Yao* ne put point encore les mettre en charge. *Choen* mit en charge les huit Satisfaisants et les fit présider à la terre souveraine[2], afin de déterminer les cent occupations; il n'y eut rien qui n'eût son temps et son rang. Il mit en charge les huit Excellents et leur fit répandre les cinq enseignements[3] dans les quatre directions : les pères furent justes; les mères furent aimantes; les frères aînés furent bienveillants ; les frères cadets furent respectueux; les fils furent pieux; à l'intérieur, ce fut le calme; à l'extérieur, la perfection.

Tso tchoan : 18e année du duc Wen.

Autrefois l'empereur *Hong*[4] eut un fils incapable; il faisait disparaître la justice ; il était dissimulé et scélérat; il se plaisait à se livrer aux pires vices; le monde l'appelait Chaos[5]. *Chao-hao* eut un fils incapable; il détruisait

huit fils excellents, tandis que plus loin *Tchoan-hiu* est cité comme le père d'un scélérat.

1. *Kao-sin* est identifié par *Se-ma Ts'ien* avec l'empereur *K'ou* (cf. p. 39).

2. Le *Tcheng i* du *Tch'oen ts'ieou* dit : Le ciel est appelé le ciel impérial 皇天; la terre est appelée la terre souveraine 后土.

3. Les cinq enseignements sont, comme la phrase suivante l'indique clairement, ceux qui concernent les devoirs des pères, des mères, des frères aînés, des frères cadets et des enfants.

4. L'empereur *Hong* 帝鴻氏 est identifié par les commentateurs avec *Hoang-ti* (cf. note 2 de la p. 25).

5. Les quatre scélérats dont il va être question sont identifiés par les commentateurs avec les quatre criminels dont il a été parlé plus haut (cf. p. 67, n. 1). *Hoen-toen*, c'est-à-dire Chaos, ne serait autre que *Hoan-teou* ; *K'iong-k'i*, c'est-à-dire le Vaurien-trompeur, ne serait

la bonne foi et haïssait la sincérité ; il appréciait les discours artificieux et méchants ; le monde l'appelait Vaurien-trompeur[1]. *Tchoan-hiu* eut un fils incapable ; il ne pouvait rien apprendre et ne comprenait pas ce qu'on lui disait ; le monde l'appelait Soliveau[2]. De génération en génération on souffrait de ces trois familles ; lorsque arriva le temps de *Yao*, *Yao* ne put encore s'en débarrasser. *Tsin-yun*[3] eut un fils incapable ; il avait la passion de la boisson et de la bonne chère ; il était avide de richesse ; le monde l'appelait Glouton ; le monde l'avait en horreur et le mettait sur le même pied que les trois criminels[4]. *Choen*, allant recevoir les hôtes aux quatre

autre que *Kong-kong* ; *T'ao-ou*, c'est-à-dire le Soliveau, ne serait autre que *Koen* et *T'ao-t'ié*, c'est-à-dire le Glouton, ne serait autre que *San-miao*. Quoique ces rapprochements n'aient pas grande valeur en eux-mêmes, il est évident que nous avons affaire à deux formes différentes d'une seule et même légende.

1. *Chao-hao* 少皞 est l'empereur que la chronologie du *T'ong kien kang mou* place avant *Tchoan-hiu* et après *Hoang-ti*. Il ne trouve pas place dans la liste des cinq empereurs telle que la donnent les *Mémoires historiques*. *Chao hao* est considéré comme présidant à l'ouest (cf. ma première trad. du Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, p. 9), et comme le métal correspond à l'ouest dans la théorie des cinq éléments, on appelle souvent *Chao-hao* « le ciel-métal » 金天氏.

2. Les deux caractères *t'ao ou* 檮杌 désignent, l'un une souche d'arbre, l'autre un arbre sans branches. Nous les traduisons par « soliveau », ce mot ayant acquis, grâce à La Fontaine, le sens d'une épithète assez désobligeante. — Il est assez curieux que ces deux mêmes mots *t'ao ou* aient servi à désigner les Annales du pays de *Tch'ou* ; on ne sait pas quelle en est la raison ; quoi qu'il en soit, voici le passage de *Mencius* (trad. Legge, p. 203) qui nous donne ce renseignement : « Le *Cheng* (proprement : Chariot) de *Tsin*, le *T'ao ou* de *Tch'ou* et le *Tch'oen ts'ieou* de *Lou* sont des ouvrages identiques. »

3. D'après *Kia K'oei*, *Tsin-yun* était un descendant de *Chen-nong*.

4. Quoiqu'il ne fût pas fils d'un empereur, on le mettait sur le même pied que les trois criminels fils d'empereurs.

portes, exila les quatre familles criminelles et les bannit aux quatre frontières, afin de soumettre à la règle les démons[1].] Alors les quatre portes furent ouvertes et on annonça qu'il n'y avait plus de criminels.

Choen[2] entra dans une grande forêt sur la montagne ; il y eut un vent violent, du tonnerre et de la pluie ; il n'en fut pas troublé. *Yao* reconnut alors que *Choen* était digne qu'il lui donnât l'empire. *Yao* étant vieux chargea *Choen* d'exercer à sa place le gouvernement qui appartient au Fils du ciel et de parcourir les fiefs. Vingt ans après que *Choen* eut été mis en charge et eut administré les affaires, *Yao* le chargea de gouverner à sa place. Il gouverna à sa place pendant huit ans et c'est alors que *Yao* mourut. Lorsque le deuil de trois ans fut terminé, il céda le pouvoir à *Tan-tchou*. Le monde se réfugia auprès de *Choen*. Or *Yu*[3], *Kao-yao*[4], *Sié*[5]. *Heou-tsi*[6],

1. Les démons ne sont autres que les barbares ; on a vu, plus haut (p. 30, note 5), qu'au temps de la dynastie *Yn*, le pays des *Hiong-nou* était appelé *Koei-fang*, c'est-à-dire région des démons.

2. Tout ce paragraphe est une répétition de ce qui a été dit plus haut.

3. *Yu* était le fils de ce *Koen* qui fut banni comme l'un des quatre grands criminels ; il fut le fondateur de la dynastie des *Hia* (cf. *Mém. hist.*, chap. II) ; avant d'être empereur il était comte du fief de *Hia* et c'est pourquoi on l'appelle quelques lignes plus bas le comte *Yu*. D'après *K'ong Yng-ta* (*Chou king*; ch. II, p. 26 v°), *Yu* aurait été comte du fief de *Tch'ong* 崇 aujourd'hui sous-préfecture de *Hou* 鄠 préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

4. *Kao-yao* 皋陶 (le second caractère doit se prononcer ici *yao* et non *t'ao*) est identifié avec l'un des huit fils capables de *Tchoan-hiu* (cf. p. 77). On verra plus loin que *Yu* voulait lui léguer l'empire, comme il l'avait lui-même reçu de *Choen*, mais que la mort prématurée de *Kao-yao* mit à néant ce projet.

5. *Sié* est l'ancêtre de la dynastie *Chang* ou *Yn* (*Mém. hist.*, chap. III).

6. *Heou-tsi* 后稷, c'est-à-dire le prince Millet, est le titre donné

Po-i[1], *K'oei, Long, Choei*[2], *I*[3], *P'ong-tsou* avaient tous été, dès le temps de *Yao*, promus à des emplois, mais on n'avait pas encore distingué les attributions des fonctions. Alors [*Choen* se rendit au (temple de) *Wen-tsou*[4]. Il tint conseil avec les (chefs des) quatre montagnes pour ouvrir les quatre portes[5] et percevoir par les oreilles et par

Chou king : Choen tien.

dans le *Choen tien* à *K'i* 棄, ancêtre de la dynastie *Tcheou*, et ne semble se rapporter qu'à la charge de ministre de l'Agriculture qui lui fut confiée par *Choen*. — Dans d'autres textes, *Heou-tsi* nous apparaît comme une divinité étroitement associée à celle de *Heou-t'ou* 后土, le prince Terre; le dieu des moissons et celui de la terre sont au nombre des divinités les plus anciennes de la Chine; elles n'étaient que des hommes divinisés; au temps des *Hia* le dieu de la terre était *Keou-long* 句龍, fils de *Kong-kong*, et le dieu des moissons était *Tchou* 柱 (cf. p. 14, note 7), fils de *Tchoan-hiu*; lorsque *T'ang* le Victorieux substitua sa dynastie à celle des *Hia* il voulut remplacer ces anciens dieux; il ne put changer le dieu de la terre dont le culte était sans doute trop invétéré; mais il mit *K'i* (qui devait être l'ancêtre des *Tcheou*), à la place de *Tchou* (*Ts'ien Han chou*, chap. *Kiao se tche*, p. 2 r°). — Le fait que, dans le texte du *Choen tien* reproduit par *Se-ma Ts'ien*, le titre de *Heou-tsi* est donné à *K'i* prouve que ce texte est postérieur à l'époque où *K'i* fut substitué à *Tchou*; nous avons eu déjà l'occasion de signaler d'autres faits qui tous concourent à prouver que la composition du *Yao tien* et du *Choen tien* ne peut remonter plus haut que la dynastie *Tcheou* (cf. p 63, note 1).

1. *Po-i* passe pour l'ancêtre des princes de *Ts'i* 齊.

2. *K'oei Long* et *Choei* ne nous sont guère connus que par le texte du *Choen tien* que *Se-ma Ts'ien* va reproduire quelques lignes plus bas.

3. Les commentateurs chinois identifient *I* 益 avec *Po-i* 柏翳 qui est l'ancêtre des *Ts'in* d'après *Se-ma Ts'ien* (*Mém. hist.*, ch. v); mais le rapprochement ne paraît pas se justifier par des raisons bien solides. — *P'ong-tsou* nous est inconnu.

4. Cf. p. 56, note 4.

5. C'est-à-dire qu'il ouvrit les quatre portes de la capitale, pour que les hommes vinssent des quatre points cardinaux à la cour, et qu'il

les yeux tout ce qui se passait dans les quatre directions. Il ordonna aux douze pasteurs[1]] de prendre pour règle la vertu de l'empereur[2], de pratiquer [la vertu réelle, d'éloigner les hommes artificieux. Alors les barbares *Man* et *I* se soumirent à l'envi.

Choen parla en ces termes aux (chefs des) quatre montagnes : « Y a-t-il quelqu'un qui puisse me servir avec zèle et illustrer les entreprises de *Yao*? Je lui donnerai l'autorité pour qu'il m'aide dans les affaires. » Tous dirent : « Le comte *Yu* est intendant des travaux publics[3];] il est capable d'illustrer les mérites impériaux. » [*Choen* dit : « Ah! c'est bien. *Yu*, vous réglerez les eaux et les

connût par eux ce qui se passait dans les quatre directions, comme s'il le voyait de ses yeux et l'entendait de ses oreilles. Ce passage semble bien confirmer l'opinion que les chefs des quatre montagnes étaient au nombre de quatre (cf. p. 50, note 1).

1. Les douze pasteurs (de peuples) sont les chefs des douze provinces (cf. p. 65, note 2).

2. L'empereur n'est autre que *Yao* dont le bon gouvernement doit servir de règle (論 = 倫) aux douze chefs.

3. Le nom de la charge d'intendant des travaux publics est ici *se-k'ong* 司空 : un peu plus bas, on verra que *Choei* est nommé à une charge identique qui est appelée *kong-kong* 共工 ; les commentateurs chinois se perdent dans de subtiles explications pour établir une différence entre ces deux charges ; ils disent que le *se-k'ong* n'exerçait ses fonctions qu'en vertu d'une délégation spéciale et temporaire, tandis que le *kong-kong* rentrait dans les cadres de l'administration régulière. — En réalité, *se-k'ong* est le nom qui fut donné sous la dynastie *Tcheou* (cf. *Tcheou-li*, article du fonctionnaire de l'hiver) au fonctionnaire qui était appelé autrefois *kong-kong*; le fait que ces deux dénominations d'époques différentes se trouvent réunies dans un même texte du *Chou king* prouve simplement que ce texte date du moment où le titre de *se-k'ong* était en vigueur et où on se rappelait l'ancien titre de *kong-kong* sans savoir qu'il était au fond identique à celui de *se-k'ong*.

terres[1]. Ne songez qu'à faire tous vos efforts ! » *Yu* salua et se prosterna et voulut céder la place à *Tsi*[2], à *Sié* et à *Kao-yao*. *Choen* dit : « C'est bien. Allez. »

Choen dit : « *K'i*[3], lorsque au commencement[4] le peuple aux cheveux noirs était affamé, vous, prince Millet, vous avez semé et transplanté[5] les cent céréales. »

1. D'après l'explication traditionnelle, les travaux de *Yu* sont rapportés à l'époque du règne de *Yao* : la phrase serait donc au passé. La gloire que *Yu* s'est acquise précédemment par ses travaux le fait élever par *Choen* à la première dignité de l'empire, celle de conseiller chargé d'aider l'empereur dans toutes les affaires. — Mais *Se-ma Ts'ien* considère ce passage comme exprimant la nomination de *Yu* aux fonctions de régulateur des eaux et des terres; comme on le verra plus loin, c'est à la suite de cette nomination que *Yu* exécute ces travaux.

2. *Tsi* n'est autre que *Heou tsi* (cf. p. 79, note 6).

3. *K'i* est le nom propre du personnage qui avait mérité d'être appelé *Heou-tsi*, c'est-à-dire le prince Millet, à cause des services qu'il avait rendus à l'agriculture.

4. Au commencement, c'est-à-dire autrefois, au moment où les eaux étaient débordées. Le mot 始 employé par *Se-ma Ts'ien* est l'équivalent du caractère 祖 qui était, d'après *Siu Koang*, la leçon du texte moderne du *Chou king*. Le pseudo-texte antique, qui nous est donné par le *Chou king* traditionnel, présente la leçon 阻 qui signifie « obtacle, détresse ». — En suivant le texte du *Chou king*, M. Legge a traduit : « *K'i*, le peuple aux cheveux noirs souffre (encore) la détresse de la famine; il vous appartient, ô prince, ministre de l'Agriculture, de planter (pour lui) les diverses sortes de grains. » Le texte de *Se-ma Ts'ien* nous oblige à mettre la phrase au passé et à sous-entendre que *Choen* confirme *K'i* dans les fonctions qu'il a exercées avec tant de succès.

5. La phrase chinoise est ainsi conçue : 播時百穀. *Se-ma Tcheng* dit qu'elle signifie : en vous conformant aux quatre saisons, vous avez planté les cent céréales. Mais *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxc, p. 46 r°) remarque que la position du mot *che* après le mot *pouo* rend ce sens inadmissible; il faut donc considérer 時 comme équivalent de 蒔 = transplanter.



Choen dit : « Les cent familles ne sont pas en bonne harmonie ; les cinq ordres[1] (de devoirs) ne sont pas observés. Soyez directeur des multitudes[2] et répandez les cinq enseignements. Ayez soin d'agir avec douceur. »

Choen dit : « *Kao-yao*, les (barbares) *Man* et *I* troublent notre beau pays[3]. Ce sont des voleurs, des assassins, des ennemis et des rebelles[4]. Soyez chef (de la justice). Pour les cinq châtiments, il y a ceux qui les subissent et pour les subir, il y a trois lieux déterminés[5] ; pour les

1. Les cinq ordres sont les cinq sortes de devoirs que les cinq enseignements inculquent aux pères, aux mères, aux frères aînés, aux frères cadets, aux fils. — On a vu plus haut (p. 77) que *Choen* confia aux huit Excellents, descendants de *Kao-sin*, le soin de répandre les cinq enseignements ; on en conclut que *Sié* était l'un des huit Excellents.

2. Le titre de *se-t'ou* 司徒 paraît appartenir, comme celui de *se-k'ong*, à l'organisation administrative de l'époque des *Tcheou*.

3. Nous avons suivi la glose de *Tcheng Hiuen* qui dit que *Hia* 夏 signifie « illustre et grand ». — On pourrait se demander cependant si le mot *Hia* ne désigne pas la Chine, parce que la dynastie *Hia* avait donné son nom au pays sur lequel elle régna ; le mot *Hia*, dans ce texte, serait alors un anachronisme et en dénoncerait la composition tardive. Il va sans dire qu'aucun commentateur chinois n'est assez audacieux pour soutenir une pareille hypothèse.

4. Le sens de ces deux derniers mots est nettement indiqué par un passage du *Tso tchoan* (16e année du duc *Tch'eng*) où il est dit que ceux qui font des troubles au dehors sont appelés 姦, que ceux qui font des troubles au dedans sont appelés 軌. On cite parfois ce passage en intervertissant le sens de ces deux mots, mais c'est une erreur.

5. Les commentateurs ont donné les explications les plus diverses de cette phrase, parce qu'ils ont cherché à concilier deux renseignements entièrement indépendants l'un de l'autre, à savoir, d'une part la liste des cinq châtiments qui a été indiquée plus haut (cf. p. 66, note 2), d'autre part un texte du *Kouo yu* qui énumère les trois places où s'infligeaient les châtiments. *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*,

cinq bannissements il y a des limites et pour les cinq limites il y a trois emplacements[1]. Ce n'est que par le discernement[2] que vous pourrez mériter la confiance. »

Choen dit : « Qui peut surveiller mes travailleurs ? » — Tous dirent : « *Choei*[3] en est capable. » Alors il nomma *Choei* intendant des travaux publics[4].

Choen dit : « Qui peut surveiller pour moi les lieux hauts et les lieux bas, les herbes et les arbres, les oiseaux

ch. cccxc, p. 47 v°) a fort bien montré que les châtiments dont parle le *Kouo yu* ne sont pas ceux de la liste précitée et que, d'autre part, le texte du *Kouo yu* est bien celui qui peut jeter quelque lumière sur ce texte puisque dans le *Kouo yu*, comme ici, les criminels ne sont pas seulement ceux qui enfreignent les lois civiles, mais aussi les barbares, les ennemis de l'état. Voici l'explication qu'on peut tirer du *Kouo yu* (*Lou yu*, p. 6) : 1° les armes offensives et défensives (c'est-à-dire les armées) punissent les plus grands criminels (c'est-à-dire les ennemis) ; 2° les deux sortes de haches d'armes punissent les crimes moins graves du même genre (on décapite ceux qui violent les commandements militaires). Ces deux châtiments (1° et 2°) sont infligés en rase campagne ; 3° le couteau et la scie punissent les crimes moyens (c'est-à-dire les criminels qu'on décapite, qu'on coupe en morceaux ou à qui on enlève le nez) ; 4° le foret et l'instrument à marquer punissent les crimes moins graves du même genre (c'est-à-dire les criminels à qui on enlève les rotules ou qu'on marque au visage). Ces deux sortes de châtiments (3° et 4°) sont infligés en présence du souverain, à la cour ; 5° le fouet et les verges punissent les crimes peu importants. Ce châtiment est infligé sur la place publique. — Ainsi la rase campagne la cour et la place publique sont les trois lieux où l'on subit les cinq châtiments.

1. Le sens de cette phrase est que le lieu du bannissement peut être fixé à un éloignement plus ou moins grand de la capitale ; il y avait cinq éloignements fixés par la loi et répartis sur trois zones concentriques de plus en plus distantes de la capitale.

2. Le juge qui prononce les peines doit savoir discerner la gravité des fautes.

3. Le caractère 垂 doit être prononcé *che* + *wei* = *choei* (*H. T. K. K.*, ch. cccxc, p. 49 r°).

4. Le nom de cette fonction est ici *kong-kong* ; cf. p. 81, note 3.

et les quadrupèdes ? » Tous dirent : « *I* en est capable. » Alors il nomma *I* intendant des eaux et forêts [1]. *I* salua et se prosterna et voulut céder la place aux autres ministres, *Tchou*, *Hou*, *Hiong* et *P'i* [2]. *Choen* dit : « Allez. Faites régner l'harmonie. »] Alors (*I*) prit pour assistants *Tchou*, *Hou*, *Hiong* et *P'i*.

[*Choen* dit : « Ah ! (chefs des) quatre montagnes ! Y a-t-il quelqu'un qui soit capable de présider à mes trois cérémonies rituelles [3] ? » Tous dirent : « *Po-i* en est capable. » *Choen* dit : « Ah ! *Po-i* [4], je vous nomme directeur du temple ancestral [5]. Du matin jusqu'au soir appli-

1. Le titre de cette fonction est *tchen-yu* 朕虞 ; dans le *Chou king*, cette phrase est prononcée par *Choen* lui-même ; c'est peurquoi plusieurs commentateurs ont cru que le mot *yu* désignait à lui seul la fonction et que *tchen* était le pronom possessif de la première personne. Le texte de *Se-ma Ts'ien* semble prouver que *tchen-yu* sont deux mots inséparables qui représentent le nom de la charge ; c'est d'ailleurs aussi l'interprétation que donne *Tcheng Hiuen* (*H. T. K. K.*, ch. cccxc, p. 50 r°). Cependant un peu plus loin (p. 88, ligne 14), *Se-ma Ts'ien*, d'accord avec les autres commentateurs, désigne cette charge par le seul mot *yu*. — Sur les travaux de défrichement qui sont attribués à *I*, cf. *Mencius*, III, a. 4, Legge, p. 126.

2. Les noms *Tchou*, *Hou*, *Hiong* et *P'i* signifient littéralement le Sapin, le Tigre, l'Ours et l'Ours rayé, et donnent à la cour de *Choen*, comme le fait remarquer M. Legge, quelque ressemblance avec un conseil de chefs Peaux-Rouges. — *Hou* et *Hiong* sont mentionnés par le *Tso tchoan* au nombre des huit Excellents, fils de *Kao-sin* (cf. p. 77).

3. Les trois cérémonies rituelles sont le culte rendu aux dieux du ciel, aux esprits de la terre et aux mânes des hommes.

4. Le *Chou king* écrit simplement *po* = comte. Il fait donc de *I* le nom de ce personnage et de *po* son titre. Au contraire, *Se-ma Ts'ien* ne disjoint jamais les deux caractères *po* et *i* et semble les considérer comme un nom propre unique (cf. p. 80, n. 1).

5. Cette charge est celle du *ta tsong po* 大宗伯 dans le *Tcheou li*. Le chapitre *Po koan piao* du livre des *Han* antérieurs nous apprend que l'usurpateur *Wang Mang* (9-23 ap. J.-C.) rétablit l'ancien titre de *che tsong* 秩宗 qui est donné dans ce texte.

quez-vous à la vigilance. Soyez droit ! appliquez-vous à être pur. » *Po-i* voulut céder la place à *K'oei* et à *Long*. *Choen* dit : « C'est bien. »

Il nomma *K'oei* intendant de la musique pour qu'il enseignât aux enfants des princes[1] à être inflexibles mais avec douceur, indulgents mais avec énergie, fermes mais sans rigueur, indifférents aux détails mais sans arrogance. La poésie fut l'expression de la pensée; le chant prolongea cette expression ; les notes résultèrent de ces modulations ; les tubes sonores furent d'accord avec les notes ; les huit instruments de musique purent être en harmonie et n'empiétèrent pas sur les domaines les uns des autres. L'accord fut établi par là entre les dieux et les hommes[2]. *K'oei* dit : « Hé ! je frappe la pierre, je

1. Les fils de l'état 國子, d'après *Tcheng Hiuen*; c'est-à-dire les fils de ceux qui prennent part au gouvernement de l'état, depuis le souverain jusqu'aux *ta-fou*.

2. Tout ce paragraphe, dans le *Choen tien*, est mis dans la bouche de *Choen*; il faut le traduire alors par une série de définitions : « La poésie est l'expression de la pensée; le chant prolonge cette expression..., etc. » — Le chant prolonge les paroles en les modulant; de ces modulations on tire la gamme primitive de cinq notes : *kong* 宮, *chang* 商, *kio* 角, *tche* 徵, *yu* 羽 ; les rapports mathématiques entre les cinq notes et les douze tubes sonores seront étudiés dans le xxv[e] chapitre des *Mémoires historiques*; les huit instruments de musique sont les suivants d'après le *Po hou t'ong* 白虎通 (1[er] chap., p. 26 r°, section *Li yo*) : « l'instrument en terre s'appelle *hiuen* (sorte d'ocarina; voyez le dessin qu'en donne Couvreur, *Dict. chinois-français*, p. 139); l'instrument en bambou s'appelle *koan* (flûte composée de deux tuyaux avec un seul bec; cf. Couvreur, p. 427); l'instrument en peau s'appelle *kou* (tambour; cf. Couvreur, p. 444); l'instrument fait d'une calebasse s'appelle *cheng* (sorte de flûte composée de treize ou dix-neuf tuyaux placés sur une calebasse; cf. p. 10, n. 1 et Couvreur, p. 18); l'instrument fait en fils de soie s'appelle *hien* (ce sont

touche la pierre et les cent animaux dansent tous à l'envi [1]. »

Choen dit : « *Long*, je redoute fort les paroles calomnieuses et les tromperies corruptrices ; elles troublent et effraient mon peuple. Je vous nomme à la charge d'auditeur des paroles ; matin et soir, vous répandrez mes ordres et vous m'en référerez ; veillez à la bonne foi [2]. »

Choen dit : « Vous, ces vingt-deux hommes [3], soyez

tous les instruments à cordes); l'instrument de pierre s'appelle *k'ing* (c'était une pierre sonore suspendue à un support; cf. Couvreur, p. 383); l'instrument de métal s'appelle *tchong* (= cloche); les instruments faits en bois s'appellent *tchou* et *yu* (c'étaient de petites caisses en bois sur lesquelles on frappait pour annoncer le commencement et la fin de la musique; cf. Couvreur, p. 833 et 251). C'est là ce qu'on appelle les huit instruments de musique 八音. »

1. Les cent animaux sont, d'après les commentateurs, les animaux féroces qui étaient commis à la garde du fonctionnaire appelé le *fou pou che* (cf. p. 28, note 3). — Le commentateur *Sou Che* (*Chou king*, ch. II, p. 34 v°) remarque que cette phrase est assez singulière dans la bouche de *K'oei*; tous les autres fonctionnaires nommés par *Choen* ont voulu céder leurs honneurs à de plus dignes; lui seul se vante de ses talents; *Sou Che* en conclut que ce passage devait à l'origine faire partie du chapitre *I et Tsi* du *Chou king* et a été incorporé dans le *Choen tien* par erreur. — A nos yeux, ce n'est pas seulement cette phrase, mais toute la théorie musicale qui précède, qui n'est guère à sa place.

2. *Choen* redoute les malentendus que de faux rapports peuvent faire naître entre lui et son peuple; il charge *Long* de promulguer ses ordres sans les altérer et de le renseigner exactement pour que ces ordres soient appropriés aux circonstances.

3. Ce texte, est à vrai dire, le seul qui pourrait justifier l'opinion que l'expression « les quatre montagnes » désigne un fonctionnaire unique; dans cette hypothèse en effet, les vingt-deux hommes sont le chef des quatre montagnes, les douze pasteurs et les neuf personnes dont nous avons lu la nomination à des charges diverses. — Mais nous avons montré quelles raisons nous font préférer l'ancienne interprétation qui voit quatre fonctionnaires dans les chefs des quatre monta-

attentifs ; conformez-vous aux temps ; observez quels devoirs prescrit le ciel[1]. »

Tous les trois ans il y avait un examen des mérites[2] ; au bout de trois examens, on faisait des dégradations et des promotions, des renvois et des nominations. Toutes les tâches furent bien exécutées. »

On divisa et on repoussa les *San-miao*[3].]

Ces vingt-deux hommes accomplirent tous leur tâche. *Kao-yao* étant chef de la justice, on eut la paix ; dans le peuple, chacun fut soumis et obtint ce qu'il méritait. *Po-i* présidant aux rites, tous les hommes, du haut en bas (de l'échelle sociale), se firent des concessions. *Choei* étant directeur des travaux, les cent travailleurs firent tous leurs efforts. *I* étant intendant des eaux et forêts, les montagnes et les marais furent ouverts (à la culture).

gnes (cf. p. 50, n. 1 et p. 80, n. 5). Nous devons dès lors accepter le commentaire de *Ma Yong*, d'après qui, dans les neuf personnes promues par *Choen*, il y en a trois, *Heou-tsi*, *Sié* et *Kao-yao*, qui ne sont que confirmés dans des charges anciennes et ne doivent pas entrer en ligne de compte; les vingt-deux hommes sont alors les six personnes restantes, plus les chefs des quatre montagnes et les douze pasteurs.

1. Nous suivons ici le sens indiqué par *Tchang Cheou-kié*. Le ciel dont il est question est le ciel physique ; on observe l'ordre établi par le ciel en se conformant aux saisons.

2. Encore aujourd'hui la coutume de faire subir un examen triennal à tous les fonctionnaires est de règle. Tous les trois ans, le gouverneur de chaque province rédige un rapport (大計) sur ses subordonnés (cf. p. 51, n. 4 et p. 56, n. 2).

3. On a vu plus haut que le peuple de *San-miao* avait été transporté par *Choen* du sud dans l'ouest ; *Kiang Cheng* explique que, les *San-miao* se montrant encore insubordonnés dans leur nouvelle résidence, on fut obligé d'user envers eux de nouveaux moyens de rigueur. — Tout ce qui précède avait trait à la nomination des fonctionnaires ; on ne comprend guère ce que vient faire ici cette phrase isolée.

K'i étant préposé aux grains, les cent céréales furent abondantes en la saison voulue. *Sié* étant directeur des multitudes, les cent familles vécurent dans l'amitié et dans l'harmonie. *Long* étant préposé aux hôtes, les hommes des pays lointains arrivèrent. Les douze pasteurs étant chargés de l'administration, personne dans les neuf provinces n'osa leur désobéir [1]. Mais, c'est *Yu* dont le mérite fut le plus grand [2]; il ouvrit les neuf montagnes; il constitua les neuf lacs; il dirigea le cours des neuf fleuves; il détermina les neuf provinces; chacune d'elles vint apporter un tribut suivant ce qu'elle devait et n'y trouva aucun désavantage.

Sur un espace de cinq mille *li* carrés, (*Choen*) parvint jusqu'au domaine des terres incultes [3]; au sud, il soumit *Kiao-tche* et *Pei-fa*; à l'ouest, les *Jong*, *Si-tche*, *K'iu-seou*, les *Ti-k'iang*; au nord les *Jong* des montagnes, *Fa* et *Si-tchen*; à l'est, les barbares *Tch'ang* et *Niao* [4]. A

1. La confusion entre la division de l'empire en douze provinces et la division en neuf provinces apparaît manifestement dans cette phrase (cf. p. 65, n. 2).

2. Sur les travaux des *Yu*, voyez les Annales principales des *Hia*.

3. Sur le domaine des terres incultes 荒服, qui était à 2,500 *li* de la capitale au nord, au sud, à l'est et à l'ouest et avait par conséquent 5000 *li* de côté, cf. le Tribut de *Yu*, ad fin.

4. Tout ce passage est fort altéré et les leçons des Rites de *Tai* l'aîné (chap. *Ou ti té*, p. 3 v°) ne contribuent guère à l'éclaircir. *Se-ma Tcheng* propose de corriger le texte de la manière suivante : 南.撫交阯.北戶。西.西戎.析枝.渠廋.氐.羌。北.山戎.北發.息愼。東.長夷.鳥夷。 Il faut alors traduire : « Au sud, il soumit *Kiao-tche* et *Pei-hou*; à l'ouest, les *Jong* de l'ouest, *Si-tche*, *Kiu-seou*, les *Ti-k'iang*; au nord, les *Jong* des montagnes, *Pei-fa* et *Si-tchen*; à l'est, les barbares *Tch'ang* et *Niao*. » — Le *Kiao-tche* correspond au *Tong-king* actuel (cf. p. 37, n. 3); le *Pei-hou*, d'après un commentaire du *Eulya* cité par le *K'ang*

l'intérieur des quatre mers, tout le monde fut reconnaissant à l'empereur *Choen* de ses actions méritoires.

Alors *Yu* mit en honneur la musique des neuf reprises[1]; il fit accourir les êtres étranges[2]; le phénix mâle et le phénix femelle vinrent en volant[3].

Les vertus éclatantes dans l'empire commencèrent toutes au temps de l'empereur *Choen*[4].

hi tse tien, est identique à la commanderie de *Je-nan* sous les *Han*, c'est-à-dire au *Quang-nam* actuel, dans l'empire d'Annam; le *Pei-hou* est mentionné dans la sixième strophe de l'inscription que *Ts'in Che-hoang-ti* fit faire en l'an 219 avant J.-C. sur la terrasse *Lang-ya* (cf. Annales principales de *Ts'in Che-hoang-ti*). Les *Jong* de l'ouest sont les barbares qui habitaient le *Kan-sou* actuel; le *Si-tche* est appelé *Sien-tche* 鮮支 et le *Kiu-seou* est appelé *Kiu-yu* 渠庾 dans les Rites de *Tai* l'aîné; ces deux pays sont aussi mentionnés dans le *Yu kong* (province de *Yong*); les *Ti-k'iang* (ou, suivant quelques-uns, les *Ti* et les *K'iang*) sont des barbares souvent assimilés aux *Jong*, mais qui paraissent avoir habité surtout le *Se-tch'oan* occidental et le *Tibet*. Le *Pei-fa* est cité par le livre des *Han* antérieurs comme un pays du nord; le *Si-tchen* a été identifié assez arbitrairement par *Tcheng Hiuen* avec les *Sou-tchen* 肅愼, ou *Jou-tche* 女直 qui régnèrent en Chine sous le nom de dynastie *Kin* et sont regardés comme les ancêtres des Mandchous actuels. Les barbares *Tch'ang* nous sont inconnus; dans le nom des barbares *niao*, certains commentateurs proposent de corriger *Niao* 鳥 en *tao* 島; il faut alors traduire les barbares des îles; ces îles seraient soit l'archipel Japonais, soit l'archipel des îles de la Sonde. — Je rapporte tout ce paragraphe à *Choen* parce qu'il lui est formellement attribué dans les Rites de *Tai* l'aîné.

1. La musique de *Yu* comprenait neuf chants successifs, chantés chacun sur un ton différent.

2. L'apparition d'êtres singuliers est regardée par les Chinois comme un présage de bon augure.

3. Cf. *Chou king*, chap. *I et Tsi*, trad. Legge, *C. C.*, t. III, p. 88.

4. Proprement : de l'empereur *Yu* 虞 ; nous avons écrit *Choen* pour éviter toute confusion avec *Yu* 禹 dont il a été question dans le paragraphe précédent.

A l'âge de vingt ans, *Choen* fut renommé pour sa piété filiale; quand il eut trente ans, *Yao* le mit en charge; quand il eut cinquante ans, il exerça par procuration le gouvernement qui appartient au Fils du ciel; quand il eut cinquante-huit ans, *Yao* mourut; quand il eut soixànte-un ans[1], il remplaça *Yao* et prit la dignité impériale. Trente-neuf ans[2] après avoir pris la dignité impériale, il alla dans le sud inspecter les fiefs; il mourut dans la campagne de *Ts'ang-ou* et fut enterré sur (la montagne) *Kieou-i*[3], au sud du *Kiang*; c'est le lieu appelé la sépulture *Ling*[4].

Quand *Choen* eut assumé la dignité impériale, il prit avec lui l'étendard de Fils du ciel et alla rendre hommage à son père *Kou-seou*; il fut plein de déférence et se montra très respectueux, observant la conduite qui convient à un fils. Il donna un fief à son frère cadet, *Siang*, et le nomma seigneur[5].

1. C'est-à-dire après que le deuil de trois ans fut fini.

2. On voit que, d'après les données de *Se-ma Ts'ien*, *Choen* mourut âgé de cent ans, après un règne personnel de trente-neuf ans. La chronologie du *T'ong kien kang mou* fait régner *Choen* quarante-huit ans et celle du *Tchou chou ki nien* cinquante-trois ans; toutes deux s'appuient sur le texte du *Chou king* (*Choen tien*, ad fin), qui dit que *Choen* mourut cinquante ans après avoir pris le pouvoir; mais le *T'ong kien kang mou* retranche de ce nombre les trois années de deuil, tandis que le *Tchou chou ki nien* les ajoute à ce nombre.

3. *Ts'ang-ou* est le nom du lieu où se trouvait la montagne *Kieou-i*, c'est-à-dire des neuf doutes, ainsi nommée parce qu'elle avait neuf pics si semblables qu'on les confondait entre eux. *Ts'ang-ou* se trouvait dans l'actuelle sous-préfecture de *Ning-yuen* 寧遠, préfecture de *Yong-tcheou*, province de *Hou-nan*.

4. 零陵. Au sud-est de la sous-préfecture de *Ning-yuen*.

5. Mencius (V, b. 3, Legge, p. 225) dit que *Siang* fut nommé prince de *Pi* 有庳 (près de la préfecture secondaire de *Tao* 道, préfec-

Le fils de *Choen*, *Chang-kiun*, lui aussi[1], était indigne ; c'est pourquoi (*Choen*) présenta d'avance *Yu* au Ciel[2] ; dix-sept ans après, il mourut. Quand le deuil de trois ans fut terminé, *Yu*, lui aussi, se retira devant le fils de *Choen*, comme *Choen* s'était retiré devant le fils de *Yao* ; les seigneurs se réunirent autour de lui et c'est après cela que *Yu* prit la dignité impériale. Le fils de *Yao*, *Tan-tchou*, et le fils de *Choen*, *Chang-kiun*, eurent tous deux un domaine déterminé pour y accomplir les sacrifices à leurs ancêtres[3]; ils portaient leurs vêtements; leurs rites et leur musique étaient conservés dans leur intégrité; lorsqu'ils rendaient visite au Fils du ciel, c'était en qualité d'hôtes[4]; le Fils du ciel ne les traitait pas en

ture de *Yong-tcheou*, province de *Hou-nan*). Dans ce passage de Mencius est discutée la question de savoir si *Choen* agit bien ou mal en donnant cette dignité à son frère, malgré sa méchanceté.

1. C'est-à-dire de même que *Tan-tchou*, fils de *Yao*.

2. Il le proposa au Ciel pour être empereur après lui.

3. Nous voyons apparaître ici pour la première fois une idée fondamentale de la religion chinoise : pour que des fils de personnes souveraines puissent faire les sacrifices rituels à leurs ancêtres, il est nécessaire qu'ils aient un domaine, quelque restreint qu'il soit, où ils soient maîtres absolus. Le sacrifice est étroitement rattaché au sol.

4. Cette situation privilégiée accordée à un descendant d'une dynastie éteinte, chargé de représenter ses ancêtres auprès du souverain régnant, est mentionnée dans plusieurs autres textes. Dans le *Chou king*, le chapitre *Wei tse tche ming* nous montre le duc de *Tcheou* nommant le vicomte de *Wei* représentant de la dynastie *Chang* et lui annonçant qu'il serait traité comme un hôte dans la maison du roi 作賓于王家. Voyez encore dans le *Chou king*, chap. *I et Tsi* (trad. Legge, p. 87), *Tan-tchou* appelé l'hôte de *Choen* ; et encore *Tso-tchoan*, 24e année du duc *Hi*, trad Legge, p. 193, 1re col. ; — *Che king*, décade de *Tch'en-kong*, ode 3, trad. Legge, p. 585 ; — *Li ki*, chap. *Kiao t'o cheng*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVII, p. 422-423.



sujets, montrant ainsi qu'il ne se permettait pas d'agir de sa propre autorité [1].

Depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Choen* et *Yu*, tous (les empereurs) eurent le même nom de famille ; mais ils se distinguèrent par les noms de leurs principautés, afin de mettre en lumière leur illustre vertu [2]. Ainsi, *Hoang-ti* fut *Yeou-hiong* [3]; l'empereur *Tchoan-hiu* fut *Kao-yang*; l'empereur *K'ou* fut *Kao-sin* ; l'empereur *Yao* fut *T'ao-t'ang*; l'empereur *Choen* fut *Yeou-yu* [4]; l'empereur *Yu* fut *Hia-heou* [5],

1. C'est-à-dire qu'il ne se séparait pas de ses ancêtres et ne se reconnaissait pas le droit de se conduire comme un maître envers les fils des anciens souverains. La phrase 示不敢專 se retrouve dans le chapitre *Tsi fa* du *Li ki*.

2. Leur mérite fit qu'on les distingua en les désignant par le nom de la principauté qui leur avait appartenu en fief avant leur accession au trône.

3. La principauté de *Hiong* correspond à l'actuelle sous-préfecture de *Sin-tcheng* 新鄭, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. — C'est dans ce texte que M. Terrien de Lacouperie a trouvé la preuve que *Hoang-ti* n'était autre que Nakhunte et voici comment il arrive à ce résultat : le mot *Hiong* 熊 est donné par le Dictionnaire de *K'ang-hi* comme se prononçant, dans certains cas (mais non pas dans celui où il est le surnom de *Hoang-ti*) *Nai*; M. Terrien de Lacouperie prend ce mot *Hiong*, prononcé à tort *Nai*, et le place devant le nom de *Hoang-ti*, créant ainsi une expression *Nai* (lisez *Hiong*) *Hoang-ti* 熊黃帝 qui n'existe, à ma connaissance, dans aucun texte chinois ; c'est ensuite un jeu d'établir les équivalences *Nai* = Na, *Hoang* = khun ; *ti* = te. Cet exemple suffit à expliquer pourquoi nous ne croyons pas nécessaire de surcharger nos notes en réfutant point par point les prétendues concordances sinico-élamites de M. Terrien de Lacouperie.

4. Sur l'emplacement des pays de *Kao-yang* et de *Kao-sin*, cf. p. 39, n. 3; sur *T'ao* et *T'ang*, cf. p. 42, n. 1; sur *Yu*, cf. p. 52, n. 3.

5. C'est-à-dire prince de *Hia*. Le pays de *Hia* est identifié avec la préfecture secondaire de *Yu* 禹, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

mais il eut un autre nom de famille qui fut *Se*; *Sié* fut *Chang* et eut pour nom de famille *Tse*; *K'i* fut *Tcheou* et eut pour nom de famille *Ki*[1].

Le duc grand astrologue dit : Ceux qui ont étudié disent pour la plupart que les cinq empereurs sont la haute antiquité[2]. Or le *Chang chou* ne traite que de *Yao* et de ceux qui vinrent après lui; d'autre part, les écrivains divers[3] qui ont parlé de *Hoang-ti* font des récits qui ne sont pas exacts; les maîtres officiels[4] répugnent à en parler. Ce qui nous vient de *K'ong-tse*, à savoir les « Questions de *Tsai Yu* sur les vertus des cinq empereurs » et

1. *Sié* est l'ancêtre de la dynastie *Chang*; son fief de *Chang* correspond à la préfecture secondaire de *Chang* 商, province de *Chàn-si*. — *K'i* est l'ancêtre de la dynastie *Tcheou*; mais ce ne fut qu'un de ses descendants qui eut le fief de *Tcheou* (*T'ong kien tsi lan*, ch. II, p. 12 v°); lui-même eut le fief de *T'ai* 邰, aujourd'hui sous-préfecture de *Ou-kong* 武功, préfecture secondaire de *K'ien*, province de *Chàn-si*.

2. Cette phrase est évidemment inspirée par un passage du *Ou ti té* où *K'ong-tse* dit que *Hoang ti* appartient à la haute antiquité et qu'il est difficile de bien le connaître.

3. Le *Chang chou* (Livre de l'Antiquité ou, suivant d'autres, Livre vénérable) est un nom du *Chou king*. On oppose les livres canoniques tels que le *Chou king* aux cent écoles 百家 qui comprennent les écrivains divers non classiques.

4. Dans l'expression encore en usage de nos jours, *tsin chen* 縉紳, le texte de *Se-ma Ts'ien* remplace le premier caractère par un équivalent phonétique, 薦. L'expression *tsin chen* désigne les personnes qui ont une charge officielle; *tsin* signifie enfoncer et *chen* large ceinture; *tsin chen* a donc le sens de « ceux qui enfoncent dans leur ceinture » le *hou* 笏, c'est-à-dire la tablette que tous les officiers tenaient à la main quand ils étaient recus en audience par l'empereur.

la « Suite des familles des empereurs »[1], certains lettrés ne l'enseignent point. Pour moi, j'ai été à l'ouest jusqu'au *K'ong-t'ong*[2]; au nord, j'ai passé le *Tchouo-lou*; à l'est, je me suis avancé jusqu'à la mer; au sud, j'ai navigué sur le *Kiang* et sur le *Hoai*[3]; lorsque je m'adressais aux notables et aux vieillards, tous, pris chacun à part, me parlaient communément des localités où se trouvèrent *Hoang-ti*, *Yao* et *Choen*; leurs traditions et leurs notions étaient certes fort diverses; d'une manière générale celles qui ne s'écartent pas des anciens textes sont les plus proches de la vérité. J'ai examiné le *Tch'oen ts'ieou* et le *Kouo yu*[4]; ils font voir clairement que « les Vertus des cinq empereurs » et la « Suite des familles des empereurs » sont (des textes) canoniques. En réfléchissant, à moins que l'examen auquel on se livre ne soit pas approfondi, on reconnaîtra que tout ce qu'ils exposent n'est point vide de sens. Le *Chou* (*king*) est incomplet et a des lacunes; mais ce qu'il omet peut se trouver parfois dans d'autres récits. Si un homme de forte instruction n'y pense pas profondément et si son intelligence ne comprend pas leurs idées[5], il sera certes difficile que

1. Ce sont les chapitres *Ou ti té* et *Ti hi sing* des Rites de *Tai* l'aîné. — *Se-ma Ts'ien* commence par montrer pour quels motifs certains lettrés de son temps se refusaient à faire remonter l'histoire de Chine au delà de *Yao*. Dans ce qui suit, il expose quelles raisons l'ont déterminé lui-même à accepter, en les choisissant avec critique, quelques-uns des récits relatifs aux cinq empereurs.

2. La montagne *K'ong-t'ong* est dans la préfecture de *P'ing-léang* 平涼, province de *Kan-sou*.

3. Sur la montagne *Tchouo-lou*, cf. note 2 de la p. 29. Le *Kiang* et le *Hoai* sont le *Yang-tse Kiang* et la rivière *Hoai*.

4. Le *Tch'oen ts'ieou* ou Chronique de l'état de *Lou* attribuée à Confucius et les Discours des États attribués à *Tso K'ieou-ming*. Cf. mon Introduction, au chapitre des Sources de *Se-ma Ts'ien*.

5. Les idées de ces autres récits.

ce soit raconté par des gens aux vues superficielles et aux connaissances bornées. J'ai mis l'ordre dans tout cela ; j'ai choisi ce qu'il y avait de plus exact dans ces dires et c'est ainsi que j'ai composé les Annales fondamentales qui ouvrent mon livre.

CHAPITRE II

DEUXIÈMES ANNALES PRINCIPALES

LES *HIA*

Yu, (comte de) *Hia*[1], avait pour nom personnel *Wen-ming*[2]. Le père de *Yu* s'appelait *Koen*[3]; le père de *Koen*

1. *Tchang Cheou-kié* exprime l'opinion, aujourd'hui généralement acceptée, que *Hia* est un nom de lieu; c'est le pays que *Yu* reçut en fief et dont il était comte (cf. note 3 de la p. 79) avant son avènement. *Hia* correspond à la préfecture secondaire de *Yu* 禹, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

2. Aux yeux de *Se-ma Ts'ien*, *Wen-ming* est le nom personnel de *Yu*, comme *Fang-hiun* est le nom personnel de *Yao* et *Tch'ong-hoa* le nom personnel de *Choen*. Le texte du *Chou king* est moins clair et c'est pourquoi le pseudo-*K'ong Ngan-kouo* a pu soutenir que ces trois expressions n'étaient pas des noms propres, mais des noms communs ayant un sens dans la phrase; son opinion ne s'accorde pas avec la leçon des *Mémoires historiques*.

3. Le *Che pen*, cité par *Se-ma Tcheng*, dit que *Koen* épousa une fille de la tribu *Chen* 有莘氏 qui s'appelait *Niu-tche* 女志, elle enfanta *Kao-mi* 高宓 : *Kao-mi* serait, d'après le commentateur *Scng Tchong*, le nom du pays que *Yu* reçut en fief. — *Se-ma Tcheng*, citant le *Chou wang pen ki* 蜀王本紀 de *Yang Hiong* (53 av. J.-C.-18 ap. J.-C.), fait naitre *Yu* auprès de la montagne *Che-nieou* 石紐 ; cette hauteur se trouve à l'ouest de la sous-préfecture de *Min-tch'oan* 汶川, préfecture de *Tch'eng-tou*, province de

s'appelait l'empereur *Tchoan-hiu*[2]; le père de *Tchoan-hiu* s'appelait *Tch'ang-i*; le père de *Tch'ang-i* s'appelait *Hoang-ti*. *Yu* était donc l'arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti* et le petit-fils de l'empereur *Tchoan-hiu*. Ni l'arrière-grand-père de *Yu*, *Tch'ang-i*, ni son père, *Koen*, n'eurent la dignité impériale; ils furent sujets du souverain.

Chou king. Yao tien.

C'était au temps de l'empereur *Yao*: [les[1] eaux énormes s'élevèrent jusqu'au ciel; l'immense nappe entoura les montagnes et submergea les collines. A cause de cela, le peuple de la plaine fut dans l'affliction.] *Yao* demanda quelqu'un qui pût réprimer les eaux. La foule de ses officiers et les (chefs des) quatre montagnes [dirent tous: « *Koen* en est capable. » — *Yao* dit: « *Koen* est un homme qui rejette mes ordres et il est funeste à ses collègues. C'est impossible. » Les (chefs des) quatre montagnes dirent : « Parmi les autres, il n'y en a aucun qui soit plus sage que *Koen*. Nous désirons que l'empereur le mette à l'essai[2]. » Alors *Yao* écouta l'avis des (chefs des) quatre montagnes et se servit de *Koen* pour réprimer les eaux. Au bout de neuf ans les eaux ne s'étaient point arrêtées et les travaux (de *Koen*) n'eurent aucun succès.]

Se-tch'oan. Le *T'ong kien tsi lan* (chap. II, p. 1 r°) donne le même renseignement, mais en le rapportant au *Chou pen ki* 蜀本紀 de *Ts'iao Tcheou* (qui vivait au temps de la dynastie *Han* du pays de *Chou*, 221-263 ap. J.-C.).

1. Les Rites de *Tai* l'aîné (chap. *Ti hi sing*, p. 4 v°) disent : « *Tchoan-hiu* engendra *Koen*; *Koen* engendra *Wen-ming* qui fut *Yu*. » De même on lit dans le *Che pen* que *Tchoan-hiu* fut le père de *Koen*. *Se-ma Ts'ien* est donc d'accord avec ces deux ouvrages; au contraire, d'après *Pan Kou* (chap. *Lu li tche*, 2e partie, p. 15 v°), *Koen* était le descendant de *Tchoan-hiu* à la cinquième génération, de même que *Kou-seou*, père de l'empereur *Choen*.

Alors l'empereur *Yao* chercha un autre homme et trouva *Choen*. *Choen* fut élevé aux emplois; il exerça par procuration le gouvernement de Fils du ciel; il inspecta les fiefs; sur son passage il reconnut que les travaux que *Koen* avait faits pour réprimer les eaux n'étaient pas dignes de louange; c'est pourquoi [il exila *Koen* sur la montagne *Yu*] pour qu'il y mourût. Tout l'empire approuva la condamnation prononcée par *Choen*. Puis *Choen* promut *Yu*, fils de *Koen*, et le chargea de continuer la tâche de *Koen*.

Chou king : Choen tien.

Yao mourut. L'empereur [*Choen* interrogea les chefs des quatre montagnes, disant : « Y a-t il quelqu'un qui soit capable de mener à bien et d'illustrer les entreprises de *Yao*? je le mettrai en charge. » Tous dirent : « Le comte *Yu* est intendant des travaux publics; il peut mener à bien et illustrer l'œuvre glorieuse de *Yao*. » *Choen* dit : « Ah! c'est bien. » Il donna donc cet ordre à *Yu* : « Vous réglerez les eaux et les terres; ne songez qu'à faire tous vos efforts. » *Yu* salua et se prosterna, voulant se retirer devant *Sié*, le prince *Tsi* ou *Kao-yao*. *Choen* lui dit : « Allez veiller à vos occupations »]

Chou king : Choen tien.

Yu était un homme [actif, serviable, capable et diligent; sa vertu n'évitait pas la peine; sa bonté le rendait digne d'affection; sa parole était digne de foi. Sa voix était l'étalon des sons; son corps était l'étalon des mesures de longueur[1]; les mesures de poids dérivaient de lui. Très infatigable et très majestueux, il s'occupait de l'ensemble et des détails.]

Ta Tai li : chap VII, *Ou ti té.*

1. La voix de *Yu*, dit *Se-ma Tcheng*, avait le son que rend le tube musical appelé *yng-tchong* et pouvait être prise pour l'étalon de la gamme; de même, pour les mesures de longueur, « le pas de *Yu* » était l'unité; les tireurs de sorts faisaient encore leurs calculs, au temps des *T'ang*, avec le pas de *Yu*.

Alors *Yu*, avec *I*[1] et le prince *Tsi*[2], s'acquitta du mandat de l'empereur; il donna des ordres aux seigneurs et aux cent familles; il mit sur pied des multitudes d'hommes à qui [il confia[3] les terres; il parcourut les montagnes et fit des marques sur les arbres[4]. Il détermina les hautes montagnes et les grands fleuves.]

Chou king : yu kong.

Yu était affligé de ce que, avant lui, son père *Koen*, pour n'avoir pas réussi dans sa tâche, avait reçu la mort. Il accabla donc de fatigues son corps; sa pensée fut dévorée par les soucis. Il resta hors de chez lui treize

1. Cf. note 3 de la p. 80.
2. Cf. note 6 de la p. 79.
3. La leçon de *Se-ma Ts'ien* est *fou* qui signifie « donner, confier »; c'est aussi la leçon des Rites de *Tai* l'aîné. *Yu* remet les terres à ses subordonnés pour qu'ils les divisent par catégories. La leçon du *Chou king* est 敷 « diviser »; c'est alors *Yu* lui-même qui divise les terres.
4. La leçon des *Mémoires historiques* 表木 est une glose de celle du *Chou king* 刊木; en effet, le caractère 刊 ne doit pas être pris dans son sens vulgaire de « couper »; il n'est ici que le substitut d'un vieux caractère, aujourd'hui perdu, qui s'écrivait 栞; ce dernier caractère est expliqué comme signifiant 槎識 c'est-à-dire « indications entaillées ». Il s'agit donc bien de marques faites sur les arbres comme le dit *Se-ma Ts'ien* (*H. T. K. K.*, chap. CCCXCII, p. 12 r°). Ces marques étaient destinées à indiquer le chemin. — Assurément le sens que donne M. Legge à cette phrase en traduisant « abattre les arbres » (*Chinese Classics*, t. III, p. 77) est beaucoup plus clair et plus satisfaisant pour un lecteur européen; mais il nous semble qu'on n'a pas le droit de faire si bon marché des remarquables travaux de la critique chinoise moderne; cette critique a démontré que les textes anciens étaient obscurs et que la simplicité de l'explication traditionnelle était un leurre; nous sommes obligés d'accepter ses conclusions, quelques embarras qu'elles puissent nous créer pour l'interprétation de ces vieux écrits.

années[1]; quand il passait devant la porte de sa demeure il n'osait pas y entrer. Il restreignait ses vêtements et sa nourriture, mais il montrait une extrême piété pour les génies et les dieux; il n'avait qu'une humble demeure, mais il faisait les plus grandes dépenses pour des fossés et des canaux. Pour aller sur la terre ferme, il se servait d'un char; pour aller sur l'eau, il se servait d'un bateau; pour aller sur la boue, il se servait d'une sorte de van; pour aller sur les montagnes, il se servait de crampons[2]. [A gauche il y avait des limites régulières; à droite[3] il y avait des règles certaines. Il tint compte des quatre saisons. Pour ouvrir les neuf provinces, il rendit les neuf chemins praticables, il endigua les neuf marais, il nivela les neuf montagnes.] [Il commanda à *I* de donner au peuple du riz] pour qu'il pût le planter dans des lieux bas et humides; [il chargea le prince *Tsi* de donner au peuple la nourriture qu'il lui était difficile de trouver; ceux qui avaient peu de nourriture rétablirent l'accord en échangeant avec les autres les objets qu'ils avaient

Ta Tai li : chap. VII, *Ou ti té*.

Chou king : *I et Tsi*.

1. *Mencius* (trad. Legge, p. 127) dit : « *Yu* resta hors de chez lui *huit* années; il passa trois fois devant sa porte et n'y entra pas. »

2. Ce sont là les « quatre modes de locomotion » auxquels il est fait allusion dans le *Chou king*, au chap. *I et Tsi* (trad. Legge, p. 77). — Pour aller sur la boue, on se servait d'un objet qui, d'après les commentateurs, devait ressembler à une sorte de van en osier; on appuyait une jambe dessus et on glissait ainsi sur la boue sans y enfoncer. Pour gravir les montagnes, on se servait de crampons. Les noms de ces deux objets, le van et le crampon, sont orthographiés des manières les plus diverses dans les nombreux textes qui reproduisent ce passage (cf. le commentaire au II[e] chapitre du livre de *Che tse* 尸子, p. 10 v°. — *Che tse* était originaire du pays de *Tsin* 晉; son nom personnel était *Kiao* 佼; il fut l'hôte du conseiller de *Tsin*, *Wei Yang*, dans la seconde moitié du IV[e] siècle avant notre ère).

3. A gauche et à droite, c'est-à-dire en toute occasion, toujours.

en trop;] ainsi l'égalité fut établie parmi les seigneurs.

Alors *Yu* fit une tournée pour examiner ce qu'il était convenable que la terre produisît, afin d'en déterminer le tribut; il examina aussi quels étaient les avantages qu'offraient les montagnes et les cours d'eau. La tournée de *Yu* commença à la province de *Ki*[1].

1. Dans les paragraphes qui suivent, *Se-ma Ts'ien* reproduit le fameux chapitre du *Chou king* intitulé le Tribut de *Yu*. A le prendre tel qu'il est, ce chapitre se compose de deux parties distinctes : la première est une description des neuf provinces de l'empire, description qui suit généralement un ordre uniforme : limites de la province; travaux publics qui y furent exécutés; qualité de la terre; nature du tribut; routes par lesquelles il est apporté à la capitale; la seconde partie traite des neuf grandes chaînes de montagne et des neuf grands cours d'eau de l'empire; puis elle expose les travaux hydrographiques de *Yu*; enfin elle trace un schème de l'empire mathématiquement organisé. — Ed. Biot (*Sur le chapitre* Yu kong *du* Chou king *et sur la géographie de la Chine ancienne*, *Journ. asiatique*, août-sept. 1842, p. 152-224) a fait une bonne étude critique du Tribut de *Yu*; il a montré que « le texte ne présente le nom de *Yu* que deux fois, dans la phrase du commencement et dans celle de la fin »; et que, par conséquent, « si l'on retranchait du texte simplement deux phrases, on pourrait ne voir dans le *Yu kong* que l'histoire des progrès d'une grande colonie qui s'étend peu à peu en desséchant un sol marécageux et chassant devant elle les premiers habitants de ce sol »; les travaux dont il est question dans ce texte sont d'ailleurs bien trop considérables pour avoir été exécutés par un seul homme; la tradition a donc « fait honneur au seul *Yu* des travaux continus de plusieurs générations ». — M. von Richthofen (*China*, t. I, ch. VIII) s'est livré à de savantes recherches sur ce même sujet; d'après lui, le texte même du *Yu kong* n'implique point les gigantesques travaux d'hydrographie que les commentateurs y ont introduits en donnant aux mots des sens qu'ils ne comporteraient pas; il a constaté l'exactitude des notions géographiques de ce fragment de l'antiquité; enfin il a prétendu, mais c'est le point le plus sujet à caution de sa remarquable dissertation, retrouver, grâce au *Yu kong*, des indications sur la marche qu'auraient suivie les envahisseurs chinois qui seraient venus de l'ouest. — La traduction que M. Legge a donnée du Tribut de *Yu* est une des parties les plus richement annotées de l'admirable monument qu'il a élevé à la gloire des

[Province de *Ki*[1] : quand il eut travaillé à (la montagne)

lettres chinoises. — Enfin M. Kingsmill a fait voir (*China Review*, t. IV, p. 13 et suiv.; t. XIV, p. 17 et suiv.) que le Tribut de *Yu* contient une partie en prose rythmée composée de phrases de quatre caractères et que cette partie se détache du contexte comme un document d'un âge différent. — Pour notre part, tout en profitant des excellents travaux de nos devanciers, nous ne voyons pas trace dans le Tribut de *Yu* de la prétendue migration des Chinois de l'ouest vers l'est; il faut solliciter doucement et même violemment les textes pour y trouver des preuves à l'appui de cette hypothèse gratuite qui est devenue un dogme chez bon nombre de sinologues. La première partie du Tribut de *Yu* se compose de deux éléments superposés, l'un étant une sèche géographie *administrative*, l'autre la légende des travaux de *Yu*; la seconde partie est une géographie *physique* suivie d'une autre légende de *Yu* et accompagnée d'une description idéale de l'empire qui doit provenir de quelque vieille utopie consacrée par les livres de rites. Ce sont ces éléments divers du *Yu kong* dont nous chercherons à marquer la distinction dans notre traduction et dans nos notes. Dans la première partie du *Yu kong*, nous distinguerons pour le lecteur ce que nous appelons l'élément légendaire en plaçant un tiret après chaque phrase de quatre caractères; ce n'est pas que le rythme des phrases de quatre caractères ne se retrouve *souvent* aussi dans la description administrative de l'empire, mais il y est mêlé à des phrases de longueur inégale. Au contraire, la légende est nettement caractérisée; 1° en ce qu'elle est *toujours* en phrases de quatre caractères; 2° en ce qu'elle emploie la particule *ki* 既 qui implique l'idée d'une action passée et non d'un état de choses constant.

1. La province de *Ki* est la seule dont les limites ne soient pas indiquées, mais on peut les déterminer approximativement, puisqu'on connaît les frontières des huit autres provinces; elle était comprise entre le *Hoang-ho* à l'ouest et la rivière *Leao* à l'est : au sud et au sud-est elle longeait le cours du *Hoang-ho*. En ce temps, le *Hoang-ho* quittait son lit actuel à quelque distance à l'est de la préfecture de *Hoai-k'ing* 懷慶, province de *Ho-nan*, passait à *Wei-hoei-fou* 衛輝, puis, se dirigeant au nord, traversait le pays compris entre *Tchang-té-fou* 彰德 et *Ta-ming-fou* 大名 : il arrivait dans le lac *Ta-lou* 大陸 qui porte encore aujourd'hui ce nom et se trouve à peu de distance au nord-est de *Choen-té-fou* 順德 (prov. de Tche-li); à par-

Hou-k'eou, — il mit l'ordre sur les monts *Leang* et *K'i*[1]. — Ayant fait des réparations à *T'ai-yuen*, — il arriva à

tir du lac *Ta-lou*, il se divisait en neuf branches 九河 : la plus importante paraît avoir été celle qui décrivait l'arc le plus septentrional; elle passait à l'est de *Pao-ting-fou* 保定, traversait à angle droit le *Pei-ho* actuel, à l'ouest de *T'ien-tsin*, puis elle coupait perpendiculairement le *Pei-tang ho* 北塘 actuel et devait se jeter dans la mer non loin de la montagne *Kié-che* 碣石, sous-préfecture de *Tch'ang-li* 昌黎, préfecture de *Yong-p'ing*, province de *Tche-li* (cf. Richthofen, *China*, t. I, p. 321-323).

La province de *Ki* était celle où se trouvait la capitale. Quelle était cette capitale? Si les travaux de *Yu* doivent être rapportés à l'époque où *Yao* était encore empereur (cf. p. 65, note 2), la capitale était *P'ing-yang* 平陽, aujourd'hui sous-préfecture de *Lin-fen* 臨汾 préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chăn-si*; au temps du règne de *Choen*, la capitale était *P'ou-fan* 蒲阪, aujourd'hui sous-préfecture de *Yong-tsi* 永濟, préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chăn-si*. Toutes deux étaient donc situées dans l'ancienne province de *Ki*.

1. Il n'est pas certain que ces deux premières phrases se rattachent à la partie légendaire du *Yu kong*; la phrase chinoise est ainsi conçue : 冀州既載壺口治梁及岐. Nous avons suivi dans notre traduction, la ponctuation du *Chou king* de *Yong-tcheng* et nous obtenons ainsi, après le nom de la province de *Ki*, deux phrases de quatre caractères. Mais tous les anciens commentateurs placent le point après le quatrième mot et il faut alors traduire : « Dans la province de *Ki*, il fit des travaux; *Hou-k'eou*; il mit l'ordre sur (les monts) *Leang* et *K'i*. » On remarquera que le nom de *Hou-k'eou* reste alors isolé et n'a plus aucun sens; on peut se demander si le mot 治 qui le suit n'est pas une interpolation destinée à rattacher à la légende des travaux de *Yu* une simple énumération géographique des montagnes de la province qui sont *Hou-k'eou*, *Leang* et *K'i*; le doute est d'autant plus permis que les commentateurs ont la plus grande peine à identifier les monts *Leang* et *K'i*, de manière à rendre intelli-

Yo-yang[1]. — A *T'an-hoai,* il eut le plus grand mé-

gible la relation qu'avaient ces montagnes avec les travaux hydrographiques de *Yu*; on va le voir dans ce qui suit :

La montagne *Hou-k'eou* était au sud-ouest de l'actuel *Ki-tcheou* 吉州, préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si*. D'après *Ts'ai Tch'en*, la montagne *Leang* ou *Lu-leang* 呂梁 est au nord-est de la préfecture secondaire de *Yong-ning* 永寧, préfecture de *Fen-tcheou*, province de *Chān-si*; la montagne *K'i* ou *Hou-k'i* 狐岐 est à l'ouest de la sous-préfecture de *Hiao-i* 孝義 dans la même préfecture que la précédente. — Si l'on adopte l'opinion de *Ts'ai Tch'en*, les montagnes *Leang* et *K'i* auraient alors été fort éloignées du *Hoang-ho* et on ne comprend plus quel rapport elles peuvent avoir avec les travaux qui sont attribués à *Yu* pour la correction des eaux de ce fleuve. C'est pourquoi les commentateurs modernes adoptent volontiers l'opinion plus ancienne de *K'ong Yng-ta* suivant qui les montagnes *Leang* et *K'i* étaient situées sur la rive *droite* du *Hoang-ho*, par conséquent dans l'ancienne province de *Yong* : dans cette hypothèse, la montagne *Leang* est au nord-ouest de la sous-préfecture de *Han-tch'eng* 韓城, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*; la montagne *K'i* est au nord de la sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山, préfecture de *Fong-siang*, même province.

Si nous considérons *Hou-k'eou*, *Leang* et *K'i* comme faisant partie primitivement de l'élément géographique du *Yu kong*, et comme ayant été rattaché d'une manière tout artificielle à l'élément légendaire et rythmique par l'intercalation du mot 治, nous n'avons plus besoin de recourir à la bizarre hypothèse de *K'ong Yng-ta* qui place dans la province de *Yong* des montagnes dont il est parlé à propos de la province de *Ki*, et nous adoptons les identifications de *Ts'ai Tch'en*.

1. Le nom de *T'ai yuen* se retrouve encore aujourd'hui dans celui de la préfecture de *T'ai-yuen* 太原, capitale provinciale du *Chān-si*. — *Yo-yang* signifie proprement « au sud de la montagne »; la montagne dont il s'agit ici est le *Houo-t'ai-chan* 霍太山, dans la préfecture secondaire de *Houo*, préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si*. — Les commentateurs chinois, auxquels nous nous ratta-

rite[1]; — il arriva jusqu'aux (rivières) *Heng* et *Tchang*[2]. —

chons, expliquent cette phrase en disant que *Yu* répara les digues élevées par son père *Koen* à *T'ai-yuen* et que les travaux auxquels il se livra depuis *T'ai-yuen* jusqu'à *Yo-yang* avaient pour but de régler le cours de la rivière *Fen* 汾. M. von Richthofen (*China*, I, 351) dit que le cours de la rivière *Fen* n'a jamais eu besoin d'être corrigé ni endigué et que les travaux de *Yu* ne peuvent se rapporter qu'à une réorganisation administrative. Pour notre part, il nous semble que, d'un bout à l'autre du *Yu kong*, on distingue les débris d'une légende qui présente *Yu* sous les traits d'un ingénieur hydrographe; la partie administrative est, au contraire, celle qui ne se rattache point au nom de *Yu*; au lieu d'interpréter le *Yu kong* au moyen d'un seul système d'explication, comme le fait M. von Richthofen, nous y reconnaissons deux éléments hétérogènes qui demandent à être analysés suivant des principes différents : la partie rythmique qui traite des travaux de *Yu* est une légende et doit être acceptée comme telle, c'est-à-dire que, quelque fantastiques que puissent paraître ces travaux, il ne faut pas chercher à les dissimuler en donnant aux mots du texte des sens qu'ils n'ont point; mais d'autre part, à côté de cet élément légendaire se trouve une géographie statistique de l'empire dont il importe de bien mettre en lumière le caractère précis et positif. Nous n'expliquons pas toute la première partie du *Yu kong* par les travaux de *Yu*, comme le fait M. Legge à la suite des commentateurs chinois; nous ne l'expliquons pas non plus tout entière par un plan administratif comme le tente M. von Richthofen; mais nous désagrégeons ce texte en deux parties d'origine et de nature diverses et nous appliquons à chacune d'elles un mode d'interprétation spécial.

1. Une partie du nom de *T'an-hoai* se retrouve dans celui de la préfecture actuelle de *Hoai-k'ing* 懷慶 (province de *Ho-nan*), avec laquelle d'ailleurs on identifie *T'an-hoai*.

2. Le *Tchang* est une rivière composée de deux cours d'eau : le *Tchang* clair 淸漳 et le *Tchang* bourbeux 濁漳. Le *Tchang* clair prend sa source à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lo-p'ing* 樂平, préfecture de *T'ai-yuen*, province de *Chan-si*; le *Tchang* bourbeux prend sa source à environ 25 kilomètres à l'ouest de la sous-préfecture de *Tch'ang-tse* 長子 préfecture de *Lou-ngan* 路安, province de *Chan-si*. Tous deux se

La terre y est blanche et friable; les redevances y sont en somme au premier rang[1]; les champs y sont au cinquième

réunissent au lieu appelé Confluent des *Tchang* 交漳口, dans la sous-préfecture de *Ché* 涉, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*; puis le *Tchang* se dirige vers le nord-est et va se réunir à *Tien-tsin* aux différents cours d'eau qui se jettent dans la mer sous le nom de *Pei-ho*. On verra plus loin qu'au temps du *Yu-kong* il se jetait dans le *Hoang-ho*. — Le mot *heng* 衡 est expliqué assez arbitrairement par *K'ong Ngan-kouo* et *Tcheng Hiuen* comme l'équivalent de 橫 = transversal; cette épithète ferait allusion à la direction de son cours qui est presque perpendiculaire à celui que suit le *Hoang-ho* dans le *Chan-si*. *Wang Sou* est plus exact quand il dit que le *Heng* et le *Tchang* sont deux rivières différentes. En effet, *Li Tao-yuen*, dans son commentaire au *Choei king*, donne le nom de rivière *Heng* au *Tchang* bourbeux.

1. Les neuf provinces sont rangées par ordre de valeur sous le rapport des redevances et sous le rapport des terres cultivées en deux séries où la place de chacune d'elles est indiquée par les trois subdivisions 上 中 下 de trois catégories 上 中 下. Ainsi 上 上 signifie la première subdivision de la première catégorie, c'est-à-dire le premier rang; 中 中 signifie la première subdivision de la seconde catégorie, c'est-à-dire le cinquième rang. Voici la liste des rangs occupés par les neuf provinces dans les deux séries; le premier chiffre indique le rang sous le rapport des redevances et le second le rang sous le rapport de la valeur des terres : *Ki* 1. 5; *Yen* 9. 6; *Ts'ing* 4. 3; *Siu* 5. 2; *Yang* 7. 9; *King* 3. 8; *Yu* 2. 4; *Leang* 8. 7; *Yong* 6. 1.

Le mot 錯 est expliqué par *K'ong Ngan-kouo* comme signifiant que cette terre produit des redevances du premier degré et *aussi du second*; d'après *Ma Yong*, elle signifie que les terres sont *les unes meilleures, les autres moins bonnes*, mais qu'*en somme* les redevances qu'elles produisent sont du premier degré. Nous adoptons cette seconde interprétation; en effet, si les degrés dont il s'agit ne sont pas des mesures absolues mais servent à établir un ordre de succession entre les provinces, ils doivent être assignés chacun à une province déterminée et une province ne peut être à la fois la première et la seconde sur la liste.

rang. (Les rivières) *Tch'ang*[1] et *Wei* suivirent un cours régulier ; — *Ta-lou*[2] fut mis en culture. — Les barbares *Niao*[3] (apportent) des vêtements de fourrure ; ils longent de près à leur droite le *Kié-che* et entrent dans la mer.

1. Le nom de la rivière *Tch'ang* 常 est écrit *Heng* 恒 dans le *Chou king* et c'est cette dernière orthographe qui est la bonne. En effet, le mot *Heng* n'a été modifié dans le texte de *Se-ma Ts'ien* que parce qu'il était le nom personnel de l'empereur *Wen* (179-156 av. J.-C.). La rivière *Heng*, appelée aujourd'hui *Cha ho* 沙河, prend sa source dans la sous-préfecture de *Feou-p'ing* 阜平, préfecture de *Tchen-ting*, province de *Tche-li*. La rivière *Wei* 衛 prend sa source plus au sud, dans la sous-préfecture de *Ling-cheou* 靈壽 et ne tarde pas à se jeter dans la rivière *Hou-t'ouo* 滹沱. Le *Heng* et le *Wei* font tous deux partie du système hydrographique très compliqué qui vient se déverser à *T'ien-tsin*.

2. *Ta-lou* est le nom d'un grand lac à l'ouest de la sous-préfecture de *Kiu-lou* 鉅鹿, préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*. Autrefois on devait donner ce nom à un territoire beaucoup plus vaste qui s'étendait au nord jusqu'aux préfectures secondaires de *Tchao* 趙 et de *Chen* 深 ; les marécages qui le couvraient furent desséchés en partie et les eaux furent refoulées dans le lac qui seul aujourd'hui garde le nom de *Ta-lou*. On a vu plus haut (p. 103 note 1) qu'au temps du *Yu kong* le *Hoang-ho* traversait le lac *Ta-lou*. — Les mots 爲 dans *Se-ma Ts'ien* et 作 dans le *Chou king* ont ici le sens de « cultiver, mettre en culture », d'après tous les commentateurs.

3. Nous avons déjà vu les barbares *Niao* mentionnés dans les Annales principales des cinq empereurs (p. 89) ; le *Chou king* écrit *Tao-i* 島夷 = les barbares des îles ; mais les critiques modernes rejettent cette leçon et adoptent celle de *Se-ma Ts'ien* qui est aussi celle de *Pan Kou*. Le mot *niao* peut être regardé comme l'expression phonétique du nom que se donnaient ces tribus barbres. Le fait qu'elles apportaient des fourrures et qu'elles passaient au large de la montagne *Kié-che* (sous-préfecture de *Tch'ang-li* 昌黎, préfecture de *Yong-p'ing*, province de *Tche-li*) semble indiquer qu'elles devaient habiter le *Leao-tong* ; *Tchang Cheou-kié*, en citant ici un intéressant passage

Le *Tsi* et le *Ho* délimitent la province de *Yen*[1]. Les neuf (branches du) *Ho* prirent un cours régulier[2]; —

du *Kouo ti tche* où sont décrites les mœurs des anciennes tribus de la Mandchourie, confirme cette manière de voir. — Le *Chou king* dit que ces barbares laissent à leur droite la montagne *Kié-che* pour entrer dans le *Hoang-ho* dont l'embouchure la plus septentrionale ne devait pas être éloignée de ce lieu. Les *Mémoires historiques* disent qu'ils entrent dans la mer; la leçon est moins claire; elle peut cependant se comprendre, si l'on admet que la mer dont il est question est le *Po-hai* 渤海 ou golfe du *Pé-tché-li*. — Il est à remarquer que les pelleteries des barbares *Niao* ne constituent pas un tribut régulier 貢; la province de *Ki* est la seule qui ne paie pas de tribut parce qu'elle est celle à qui toutes les autres provinces apportent le leur.

1. La rivière *Tsi* a presque entièrement disparu dans le *Hoang-ho* actuel; le nom de la préfecture de *Tsi-nan*, dans le *Chan-tong*, rappelle qu'elle coulait à l'endroit où se trouve maintenant le grand Fleuve. On verra, quelques pages plus loin, qu'en vertu de principes d'hydrographie propres à la science géographique chinoise, on appelait *Tsi* un affluent de la rive gauche du *Hoang-ho* et qu'on regardait comme la continuation de cette même rivière *Tsi* un effluent de la rive droite du *Hoang-ho*; le *Tsi* était ainsi considéré comme traversant le *Hoang-ho* sans se confondre avec lui. Dans cette théorie, la source de la rivière *Tsi* se trouve à la montagne *Wang-ou* 王屋 (au nord du *Hoang-ho* actuel, dans la province de *Ho-nan*, presque à la limite entre cette province et celle de *Chān-si*) et son embouchure est celle de la petite rivière *Siao-ts'ing* 小清 qui se jette dans la mer à quelque distance au sud du *Hoang-ho* actuel. — On a vu plus haut p. 103, note 1) quel était le cours du *Hoang-ho* au temps du Tribut de *Yu*; en se reportant à la description que nous en avons donnée, on verra que la province de *Yen*, limitée au nord-ouest par le *Hoang-ho*, au sud-est par la rivière *Tsi*, devait comprendre la partie sud-est du *Tche-li*, la partie nord du *Chan-tong* et une partie de la préfecture de *Wei-hoei*, dans le *Ho-nan*.

2. Le *Eul ya* mentionne huit de ces neuf branches; ce sont : le *Tou-hai* 徒駭, le *Tai-che* 太史, le *Ma-kié* 馬頰, le *Fou-fou* 覆釜, le *Hou-sou* 胡蘇, le *Kien-kié* 簡潔, le *Keou-p'an* 鉤盤 et le *Ko-tsin* 鬲津. La neuvième branche serait le

Lei-hia devint un lac[1]; — (les rivières) *Yong* et *Tsiu* s'y réunirent[2]; — la terre propre aux mûriers fut peuplée de vers à soie. — Alors le peuple put descendre des collines pour demeurer dans la plaine[3]. La terre y est noire et forme des mottes; les herbes y sont luxuriantes et les arbres élevés; les champs y sont au sixième rang; les

Ho proprement dit. On ferait des volumes avec les commentaires que les érudits chinois ont écrits pour identifier tous ces noms. M. von Richthofen fait à ce sujet une très juste remarque : « Quelques commentateurs se sont efforcés de retrouver un à un les neuf *Ho* dans les divers cours d'eau du temps présent. C'est là naturellement du travail en pure perte, non seulement parce que des changements considérables se sont produits depuis ce temps, mais aussi parce que nous avons autant de peine à croire que le *Ho* coulait juste en neuf branches, que nous en avons à admettre que la Chine d'alors ne possédait que neuf fleuves » (*China*, t. I, p. 322, n.).

1. L'étang de *Lei-hia* n'est autre que l'étang de *Lei* dont il a été question dans la légende de *Choen* (cf. p. 72). Il est marqué sur les cartes chinoises au sud du *Hoang-ho* actuel, au nord-est de la préfecture de *Ts'ao-tcheou* 曹州, dans le *Chan-tong*. *Ts'ai Tch'en* explique le nom de ce lac en rappelant la légende suivante tirée du *Chang hai king* : « Dans ce lac il y a le dieu du tonnerre (*lei* 雷); il a le corps d'un dragon et la figure d un homme; lorsqu'il frappe sur son ventre, c'est le tonnerre. » Or le lac s'appelait à l'origine le lac *Hia* 夏 ; on l'appela aussi du nom de ce dieu et son nom fut *Lei-hia*.

2. Le cours actuel du *Hoang-ho* paraît avoir fait disparaître les deux petites rivières appelées *Yong* et *Tsiu*; on n'en trouve plus qu'un vestige dans le canal de *Tsiu* 沮溝 qui est sur le territoire de la préfecture secondaire de *P'ou* 濮.

3. D'après *Ts'ai Tch'en*, cette proposition et la précédente se rattachent aux travaux de *Yu* : les vers à soie craignent l'humidité; c'est pourquoi ils ne se multiplièrent que lorsque les eaux se furent retirées; c'est alors aussi que les hommes purent quitter les collines où ils s'étaient réfugiés et venir habiter dans la plaine auparavant inondée.

redevances furent exactement (au même rang que la province); celle-ci fut mise en culture la treizième année et alors celles-là (furent exigées) comme (pour les autres provinces)[1]. Le tribut (de cette province) consiste en laque et en soie[2]; ses mannes[3] contiennent des tissus ornés[4]. En naviguant sur le *Tsi* et le *T'a*, on pénètre dans le *Ho*[5].

1. La traduction que nous donnons de cette phrase s'appuie sur le commentaire de *K'ong Ngan-kouo*. On a vu plus haut (p. 100-101) que *Yu* travailla treize années à combattre l'inondation; la province de *Yen* fut la dernière dont il s'occupa et elle ne fut mise en culture que la treizième année; les redevances eurent le même rang que la province, c'est-à-dire qu'elles furent les dernières, qu'elles eurent le neuvième rang. — *Ts'ai Tch'en* propose une autre interprétation qui est adopté par M. Legge : le mot 貞 signifie, d'après lui, que les redevances étaient exactement ce qu'elles devaient être; comme d'ailleurs la province de *Yen* avait beaucoup souffert de l'inondation, ce ne fut qu'au bout de treize années de culture qu'on exigea les redevances. — Mais on ne voit plus, dans cette explication, comment le rang des redevances serait indiqué, car il est puéril de dire avec *Ts'ai Tch'en* que les redevances les plus légères sont considérées par le souverain comme les plus parfaites; il faut cependant que ce rang soit signifié d'une manière quelconque puisqu'il l'est pour toutes les autres provinces. D'autre part le nombre de treize années offre une coïncidence remarquable avec la durée attribuée aux travaux de *Yu* et *Ts'ai Tch'en* n'en tient pas compte. Enfin le *Che ki loen wen* place le signe de ponctuation après le mot *tcheng* et non, comme le fait M. Legge, après le mot *tso*. — Telles sont les raisons qui nous ont amené à traduire cette phrase comme nous l'avons fait.

2. Outre les redevances, toutes les provinces, sauf celle de *Ki* où se trouve la capitale, envoient à l'empereur un tribut, c'est-à-dire des échantillons en nature de leurs produits les plus remarquables. M. Richthofen (*China*, I, p. 355) remarque que cette coutume existe encore de nos jours : le *Ngan-hoei* envoie du thé; le *Se-tch'oan*, des drogues médicinales, etc.

3. Voyez un dessin de ces mannes dans le *Dictionnaire chinois-francais* du P. Couvreur, p. 68.

4. Mot à mot : des ornements en tissu.

5. Après avoir indiqué en quoi consiste le tribut, le *Yu kong* décrit

La mer et (la montagne) *Tai*[1] délimitent la province de *Ts'ing*[2]. (Le territoire de) *Yu-i*[3] fut rapidement amé-

la route par laquelle on l'apportait jusqu'au *Hoang-ho*, c'est-à-dire jusqu'à la province où se trouvait la capitale. — D'après les indications de *Yng Chao*, la rivière *T'a* prenait sa source à *Tch'ao-tch'eng* 朝成, à la frontière ouest du *Chan-tong*, un peu au nord du *Hoang-ho* actuel; il se jetait dans la mer non loin de la sous-préfecture de *Kao-yuan* 高苑, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, au sud du *Hoang-ho*. Étant données les modifications qu'a subies le système hydrographique de cette région, il est difficile de savoir si les rivières *Tsi* et *T'a* communiquaient entre elles ou si elles sont deux voies différentes pour arriver au *Hoang-ho*.

1. La montagne *Tai* 岱 n'est autre que le célèbre *T'ai-chan* 泰山, préfecture secondaire de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*.

2. Les limites indiquées dans ce passage sont fort vagues; certains critiques chinois croient cependant pouvoir préciser toutes les préfectures et sous-préfectures qui sont situées dans cette province; nous ne les suivrons pas dans leur minutie qui n'est qu'un trompe-l'œil; d'une manière générale, la province de *Ts'ing* comprenait toute la partie du *Chan-tong* au sud de la rivière *Tsi*. D'après une théorie mentionnée par *Tchang Cheou-kié*, cette province aurait eu une étendue beaucoup plus considérable, car on lui aurait rattaché les pays qui s'étendent au nord et à l'est de la presqu'île du *Chan-tong*, par delà le golfe du *Pe-tche-li*. Cette bizarre assertion se fonde sur le fait que *Choen* aurait détaché une partie de la province de *Ts'ing* et l'aurait érigé en province de *Yng* 營 : or, la province de *Yng* comprenait la contrée située à l'est et à l'ouest de la rivière *Leao* 遼 et s'étendait jusqu'en Corée. Nous ne sommes pas obligés, comme les commentateurs chinois, de pousser l'ingéniosité jusqu'aux limites de l'absurde, pour concilier entre elles les légendes de *Choen* et celles de *Yu*. Si nous nous en tenons strictement au texte du *Yu kong*, la province de *Ts'ing* était nettement circonscrite dans la presqu'île du *Chan tong* et ne passait pas d'un bond jusqu'au *Leao-tong*.

3. Le territoire de *Yu-i* est cité dans le chap. *Yao-tien* du *Chou king* (cf. *Annales principales des cinq empereurs*, p. 44). Il correspond à la préfecture secondaire de *Ning-hai* 寧海, à l'extrémité de la pres-

nagé[1]; — le *Wei* et le *Tse* suivirent leur cours régulier[2]. — La terre y est blanche et forme des mottes; le long de la mer il y a de vastes étendues salées;] les champs y sont couverts de sel[3]. [Les champs y sont au troisième rang; les redevances y sont au quatrième rang. Le tribut (de cette province) consiste en sel, en toile fine, en produits de la mer, mais il est variable[4]; les vallées de la montagne *Tai* fournissent de la soie, du chanvre, du plomb, des pins et des pierres singulières. Les barbares *Lai*[5]

qu'île du *Chan-tong*. Pour les commentateurs qui, comme *Se-ma Tcheng*, admettent que la province de *Ts'ing* comprenait aussi le sud de la Mandchourie, *Yu-i* désignerait les territoires à l'ouest de la rivière *Leao* 遼.

1. *Ma Yong* dit : 用功少曰略.

2. La rivière *Wei* est marquée sur les cartes modernes chinoises; elle prend sa source dans la montagne *Ki-ou* 箕屋, passe à *Tchou-tch'eng* 諸城 et se jette dans la mer au nord de la sous-préfecture de *Tch'ang-i* 昌邑, préfecture de *Lai-tcheou* 萊州. — La rivière *Tse* se jette dans la mer plus à l'ouest, après avoir arrosé *I-tou* 益都, *Lin-tse* 臨淄, *Lo-ngan* 樂安 et *Cheou koang* 壽光.

3. Cette phrase ne se trouve pas dans le *Chou king*.

4. *Lin Tche-k'i* veut que le mot 錯 ait ici le sens spécial qui lui est attribué dans la description de la province de *Leang* où il désigne certaines pierres à polir la jade. Le mot 維 jouerait alors le même rôle que le mot 惟 dans la description de la province de *Yang* où nous lisons que le tribut consiste en tels et tels objets *et en bois* 惟木 (cependant, dans le texte de *Se-ma Ts'ien* ces deux mots sont omis). Cette opinion peut fort bien se soutenir.

5. Le nom des barbares *Lai* s'est conservé dans celui de la préfecture de *Lai-tcheou* 萊州, province de *Chan-tong*; il existe d'autre part, plus à l'est, une montagne *Lai*, dans la sous-préfecture de *Hoang*

sont pasteurs. Les mannes (de cette province)[1] contiennent la soie (que donnent les vers nourris avec) le mûrier des montagnes[2]. En naviguant sur (la rivière) *Wen*[3], on pénètre dans (la rivière) *Tsi*.

La mer, (la montagne) *Tai* et (la rivière) *Hoai* délimitent la province de *Siu*[4]. (Les rivières) *Hoai* et *I* furent

黃, préfecture de *Teng-tcheou*. Ce peuple devait donc occuper toute l'extrémité de la presqu'île du *Chan-tong*, à partir de *Lai-tcheou*. — Nous suivons l'avis de la grande majorité des commentateurs en ne donnant pas au mot *wei* le sens spécial de « cultiver la terre » qu'il a parfois dans le *Yu kong*; la caractéristique des barbares est de n'être pas cultivateurs.

1. Les mannes doivent être celles de la province et non celles des barbares, car dans la description des provinces de *Yen* et de *Yu*, on parle des mannes sans qu'il ait été question de barbares.

2. D'après le *Eul ya*, le mot 檿 désigne une espèce de mûrier qui croît sur les montagnes; *Se ma Ts'ien* écrit 畬, qui doit avoir le même sens.

3. La rivière *Wen* prend sa source dans la sous-préfecture de *Lai-ou* 萊蕪, puis passe tout près de *T'ai-ngan tcheou*; une partie de ses eaux se jette dans le *Hoang-ho* après avoir traversé *Tong-p'ing tcheou* 東平州; une autre partie alimente le Grand Canal. D'après le texte que nous traduisons, cette rivière se serait jetée dans le *Tsi*; mais nous avons vu que le *Tsi*, tel que le décrit le *Yu kong*, a cessé d'exister.

4. La mer était la limite de cette province à l'est; la rivière *Hoai*, au sud; le *T'ai-chan* au nord. Quant à la limite occidentale, elle n'est pas mentionnée; le *Eul ya* dit : « A l'est de la rivière *Tsi*, c'est la province de *Siu* »; mais il est à remarquer d'une part que, dans le *Eul ya*, la province de *Siu* comprend aussi celle de *Ts'ing* dont il a été question plus haut, et d'autre part que l'ancien cours de la rivière *Tsi* est fort difficile à déterminer exactement; on ne peut donc s'appuyer sur ce texte pour dire que le *Tsi* était la limite occidentale de la province de *Siu* telle qu'elle est décrite dans le *Yu kong*. — Cette province devait comprendre le sud du *Chan-tong* et le nord du *Kiang-sou* et du *Ngan-hoei*. — Par suite d'une faute d'impression, le nom de cette

dirigées [1] dans leurs lits ; — *Mong* et *Yu* furent ensemencés [2] ; — (le lac) *Ta-yé* [3] fut enfermé dans des limites

province est écrit *Ts'eu* (= *Ts'iu*) dans la traduction de M. Legge; mais dans les notes il est décrit correctement *Seu* (= *Siu*).

1. La rivière *Hoai* prend sa source dans les montagnes de *T'ong-pe* 桐柏, à la limite commune des provinces de *Ho-nan* et de *Hou-pe*. Elle coule de l'ouest à l'est. Au temps de *Yu*, quand le *Hoang-ho* se déversait dans le golfe du *Pe-tche-li*, le *Hoai* se jetait directement dans la mer. Quand le *Hoang-ho* changea de cours et vint aboutir dans la province de *Kiang-sou*, son embouchure fut l'ancienne embouchure de la rivière *Hoai* et cette dernière ne fut plus considérée que comme un des affluents du grand Fleuve. Enfin depuis 1854, le *Hoang-ho* coule au nord du *Chan-tong* : le *Hoai* n'arrive plus jusqu'à la mer; il se déverse dans le lac *Hong-tse* 洪澤 qui communique avec le lac *Kao-yeou* 高郵 et celui-ci alimente le Grand Canal. — La rivière *I* prend sa source aux montagnes *I* 沂, dans le *Chan-tong*, passe dans la sous-préfecture de *I-choei* 沂水, puis dans la préfecture secondaire de *I* 沂州. Au temps de *Yu*, elle devait se jeter dans la rivière *Hoai* non loin de *Hoai-ngan-fou* 淮安府. Aujourd hui, d'après M. Richthofen (*China*, I, p. 338), un de ses bras se rend dans le Grand Canal, tandis qu'un autre se réunit au réseau de canaux qui relie à la mer les cours inférieurs de tous les fleuves de cette contrée. — *Se-ma Ts'ien* remplace le mot 乂 du *Chou king* par le mot 治 qui a le même sens, mais est d'un usage plus fréquent.

2. *Mong* et *Yu* sont les noms de deux montagnes. La montagne *Mong* se trouve à 4 kilomètres environ au sud de la sous-préfecture de *Mong-yn* 蒙陰, préfecture de *Ts'ing-tcheou* 青州, province de *Chan-tong*. — La montagne *Yu* était située à l'extrémité nord-est de la province de *Kiang-sou*, dans la sous-préfecture de *Kan-yu* 贛榆, préfecture de *Hoai-ngan*.

3. Le lac *Ta-yé* n'existe plus aujourd'hui ; il devait se trouver, d'après *Ts'ai Tch'en*, sur le territoire de l'actuelle sous-préfecture de de *Kiu-ye* 鉅野, préfecture de *Yen-tcheou* 兗州, province de

fixes; — *Tong-yuen* put être une plaine cultivée[1]. — La terre y est rouge, argileuse et forme des mottes; les herbes et les arbres s'y multiplient de plus en plus. Les champs y sont au second rang; les redevances y sont au cinquième rang. Le tribut consiste en terres des cinq couleurs[2], en faisans des vallées de la montagne *Yu*[3], en *Pau-*

Chan-tong. — *Se-ma Ts'ien* remplace le mot 豬 du *Chou king* par le mot 都. *K'ong Yng-ta* explique le mot du *Chou king* et *K'ong Ngan-kouo* celui du *Che ki* de la même manière : tous deux désignent un lieu où l'eau se fixe.

1. *Tong-yuen* correspond à la préfecture secondaire de *Tong-p'ing* 東平, préfecture de *Yen-tcheou* 兗州, province de *Chan-tong.* — *Tong-yuen* (la plaine orientale) était ainsi appelé parce qu'il se trouvait à l'est de la rivière *Tsi* et en effet, au temps de l'empereur *King* 景, de la dynastie *Han*, le royaume de *Tong-p'ing* qui occupait ce territoire était aussi appelé royaume de *Tsi-tong* 濟東.

2. D'après le commentaire de *Li Tao-yuen* au *Choei king*, les terres de cinq couleurs étaient fournies par la sous-préfecture de *Tchou-tch'eng* 諸城, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong.* Ces terres étaient un objet rituel dont on se servait dans la cérémonie de l'investiture conférée par le Fils du ciel aux seigneurs : sur l'autel du dieu de la terre, à la capitale, il y avait de la terre jaune au centre, de la terre verte à l'est, de la terre rouge au sud, de la terre blanche à l'ouest, de la terre noire au nord; on donnait au nouveau seigneur un peu de la terre qui correspondait à la situation de son fief par rapport à l'un des quatre points cardinaux; à son retour dans ses états, le seigneur déposait cette terre sur un autel; elle devenait le dieu local qui légitimait son autorité sur la contrée. Cf. le livre des *Tcheou* trouvé dans une tombe de *Ki* (ce livre fait partie de la collection intitulée *Han wei ts'ong chou*), au § 48 作雒. La même coutume existait encore au temps des *Han*, comme on le verra plus loin en lisant les lettres d'investiture qui nous ont été conservées au chap. LX des *Mémoires historiques* et les Additions de *Tch'ou Chao-suen* à ce chapitre.

3. D'après *K'ong Yng-ta*, le mot 夏 ne doit pas être séparé ici du

lownias solitaires du sud de la montagne *I*[1], en pierres sonores qui se trouvent posées sur les bords de la rivière *Se*[2].

mot 翟 ; l'expression totale désigne une sorte de faisan. Il est probable qu'on recherchait surtout ces oiseaux pour leurs plumes. D'après *Tcheng Hiuen*, le mot *hia* signifie « de couleurs variées ».

1. La montagne *I* dont il est ici question se trouvait dans la préfecture secondaire de *P'ei* 邳, préfecture de *Hoai-ngan* 淮安, province de *Kiang-sou*. — L'arbre 桐 est identifié par M. Bretschneider (*Botanicon sinicum*, n° 515) avec le *Paulownia imperialis*. Le bois de cet arbre était fort estimé pour faire des boîtes d'instruments de musique à cordes. Le mot *solitaires* désigne probablement ceux de ces arbres qui, croissant isolés, étaient de la plus belle venue.

2. La rivière *Se* prend sa source dans la sous-préfecture de *Se-choei* 泗水 ; peu avant d'arriver à la ville préfecturale de *Yen-tcheou* 兗州, elle se divise en deux branches : l'une, plus septentrionale, traverse *Yen-tcheou-fou* et est appelée pour cette raison : rivière de la préfecture 府河 ; l'autre coule plus au sud et garde le nom de rivière *Se*; toutes deux aboutissent au Grand Canal. — La description que *Ts'ai Tch'en* fait du cours de cette rivière est différente; d'après lui, la rivière *Se*, après avoir pris sa source dans la sous-préfecture de *Pien* (卞, aujourd'hui sous-préfecture de *Se-choei*), aurait passé à *P'ong-tch'eng* (彭城, aujourd'hui préfecture secondaire de *Tong-chan* 銅山, préfecture de *Siu-tcheou* 徐州, province de *Kiang-sou*) et se serait jetée dans la rivière *Hoai* 淮 à *Hia-p'ei* (下邳, aujourd'hui préfecture secondaire de *P'ei* 丕, préfecture de *Siu-tcheou* 徐州, province de *Kiang-sou*). Peut-être une partie de ce que nous appelons aujourd'hui le Grand Canal n'était-elle autrefois que la continuation du cours de la rivière *Se*. — Les pierres que cette rivière déposait sur ses bords, ou, suivant d'autres commentateurs, qui semblaient flotter dans ses eaux, avaient une sonorité toute particulière; aussi les employait-on pour en faire des instruments de musique.

Les barbares du *Hoai*[1] (apportent) des perles prises dans les huîtres et des poissons. Les mannes (de cette province) contiennent des soieries foncées, des soieries fines[2] et des soieries blanches. En naviguant sur (les rivières) *Hoai* et *Se*, on pénètre dans le *Ho*[3].

(La rivière) *Hoai* et la mer délimitent la province de *Yang* . — (Le lac) *P'ong-li* fut enfermé dans des limites

1. Les deux mots *Hoai i* désignent, d'après *K'ong Ngan-kouo*, deux rivières. *Tcheng-hiuen* est, au contraire, d'avis qu'ils signifient : les barbares du *Hoai*.

2. D'après *Ts'ai Tch'en*, il s'agirait non de soies fines, comme l'explique *K'ong-Ngan-kouo*, mais d'étoffes dont la chaîne est noire et la trame blanche.

3. De la rivière *Hoai* on gagnait la rivière *Se* (cf. p. 117, note 2) et celle-ci, par ses communications soit avec la rivière *Tsi* 濟, soit avec la rivière *Yong* 灉, pouvait en définitive conduire jusqu'au *Hoang-ho*. Mais les éditeurs du *Chou king* de *Yong-tcheng* montrent que cette explication de *Ts'ai Tch'en* n'est pas très satisfaisante. La question sera toujours de savoir quelles transformations le Grand Canal a opérées dans l'hydrographie de cette contrée. — Certains critiques modernes (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 15 r°) substituent au mot 河 le mot 菏 en se fondant sur la leçon donnée par le *Chouo wen*; l'étang de *Ko* 菏澤 était au sud de la sous-préfecture de *Hou-ling* 胡陵 aujourd'hui sous-préfecture de *Yu-t'ai* 魚臺 préfecture de *Tsi-ning*, province de *Chan-tong*); il communiquait avec la rivière *Se*. — Mais cette correction de texte est inadmissible, car il est évident qu'ici, comme dans la description des autres provinces, on trace la route par laquelle le tribut était apporté au *Hoang-ho* et par suite à la capitale.

4. *K'ong Ngan-kouo* dit : « Au nord cette province avait pour limite la rivière *Hoai*; au sud elle s'étendait jusqu'à la mer. » — Si on prenait cette seconde phrase au pied de la lettre, la province de *Yang* aurait eu une aire immense qui aurait compris jusqu'à la Cochinchine. Mais M. Legge a bien montré les raisons qui semblent prouver que cette

restreintes[1]; — les oiseaux migrateurs s'y établirent. — Les trois *Kiang* entrèrent dans la mer[2]; — le lac de *Tchen* parvint à être calmé[3]. — Les fins bambous se multiplièrent; les herbes y furent minces et longues; les arbres y furent élevés. Le sol y est épais et boueux. Les champs sont au neuvième rang; les redevances sont au septième rang et parfois au rang supérieur. Le tribut consiste en métaux des trois qualités, en pierres des es-

province ne dépassait pas la chaîne de montagnes appelée *Nan-ling* 南嶺, au nord du *Koang-tong*.

1. Le lac *P'ong-li* est plus connu des Européens sous le nom de lac *Po-yang* 鄱陽 (il s'y trouve en effet une petite île montagneuse de ce nom). Le lac *Po-yang* est une immense nappe d'eau qui s'étend dans le nord de la province de *Kiang-si*, immédiatement au sud du *Yang-tse-kiang* avec lequel elle communique. — Les oiseaux migrateurs (proprement : les oiseaux du soleil, c'est-à-dire ceux qui se conforment aux saisons déterminées par le cours du soleil pour émigrer du nord vers le sud ou inversement) sont les oies sauvages qui, en hiver, venaient se réfugier dans les provinces méridionales de l'empire.

2. Les érudits chinois ont beaucoup écrit sur les trois *Kiang*. On trouvera un écho de leurs discussions dans les notes de M. Legge au *Yu kong* (p. 109), dans l'article de M. Edkins intitulé : *On the ancient mouths of the Yang-tse-kiang* (*Journ. North. China Branch As. Soc.*, vol. II, 1860, p. 77-84), et dans Richthofen (*China*, t. I, p. 331-334). M. Richthofen a étudié la question avec la compétence d'un géologue et voici la conclusion à laquelle il aboutit : le *Kiang* du nord était le *Yang-tse-kiang* actuel, de *Ou-hou* à la mer; le *Kiang* central était une branche du *Yang-tse-kiang* qui se détachait à *Ou-hou*, traversait le lac *T'ai-hou* 太湖 et se jetait dans la mer près de *Hang-tcheou-fou* 杭州; le troisième *Kiang* était le *Tche-kiang* (浙江, appelé *Tsien-tang-kiang* par Richthofen et Wells Williams, mais je n'ai pas pu découvrir ce nom sur les cartes chinoises) qui aboutit aussi à la baie de *Hang-tcheou-fou*.

3. Le lac de *Tchen* n'est autre que le *T'ai-hou* 太湖, qui se trouve en partie dans la province de *Kiang-sou* et en partie dans celle de *Tche-kiang*.

pèces *yao* et *koen*, en fins bambous[1], en dents, en cuir, en plumes et en queues[2]. Les barbares des îles[3] (apportent) des vêtements faits avec des matières végétales. Les mannes (de cette province) sont pleines de tissus fabriqués avec des soies de couleurs variées[4]; ses paquets renferment des mandarines et des pamplemousses, mais c'est un tribut qu'ils n'apportent que quand ils en sont requis[5]. En suivant le *Kiang* et la mer, on arrive dans les rivières *Hoai* et *Se*[6].

1. Le *Chou king* écrit 篠簜; ces mots désignent deux sortes de bambous, le premier plus petit que le second; *Se-ma Ts'ien* donne la leçon 竹箭 qui est l'explication du premier des deux mots du *Chou king*.

2. D'après *K'ong Ngan-kouo*, les métaux des trois sortes étaient l'or, l'argent et le cuivre; le reste du tribut consistait en pierres estimées, en bambous, en défenses d'éléphants, en peau de rhinocéros, en plumes d'oiseaux et en queues de yak. — On se servait de la peau de rhinocéros pour faire des cuirasses et des queues de yak pour faire des guidons. — Le *Chou king* ajoute encore les deux mots 惟木 = et des bois. Mais *Se-ma Ts'ien* omet cette mention.

3. Le *Che ki* et le *Chou king* s'accordent pour écrire 島夷. La traduction « barbares des îles » est ici beaucoup plus admissible que lorsqu'il s'agissait de la province de *Ki* (voyez plus haut, p. 98, note 3). *Tchang Cheou-kié* veut qu'il s'agisse du Japon; mais il est bien peu croyable que des relations aient existé à une époque aussi reculée entre la Chine et le Japon. Il serait plus problable qu'il est fait allusion ici soit à l'archipel des *Tcheou-chan* (Chusan), soit même à Formose.

4. Cette traduction de 織貝 est justifiée par le sens de l'expression 貝錦 dans le *Che king* (Legge, *Chinese Classics*, t. V, p. 346).

5. On doit donner ici à 錫 le sens qu'il a dans l'expression 錫命 = conférer un ordre (en parlant de l'empereur).

6. En descendant le *Yang-tse-kiang*, puis en longeant la côte, on arrivait à l'embouchure de la rivière *Hoai*; nous avons vu plus haut que, par le moyen des rivières *Hoai* et *Se*, on parvenait au *Hoang-ho*

(La montagne) *King* et le sud de (la montagne) *Heng* délimitent la province de *King*[1]. — Le *Kiang* et le *Han*[2] se rendirent à la mer comme les seigneurs vont aux audiences impériales du printemps et de l'été[3]. — Les neuf *Kiang* furent exactement ce qu'ils devaient être[4].

et ainsi à la capitale. — Le mot 均 est, d'après *Tcheng Hiuen*, l'équivalent du mot 沿, qui est la leçon du *Chou king*. Tous deux signifient « descendre un fleuve en en suivant le courant ».

1. Au nord, cette province s'étendait jusqu'à la montagne *King* (à quelque distance au nord de la sous préfecture de *Nan-tchang* 南漳, préfecture de *Siang-yang* 襄陽, province de *Hou-pe*). Au sud, elle comprenait la montagne *Heng* (sous-préfecture de *Heng-chan*, préfecture de *Heng-tcheou*, province de *Hou-nan*) et la dépassait, car c'est ainsi que *K'ong Yng-ta* explique l'expression « le sud de la montagne *Heng* ». Cette province comprenait essentiellement le *Hou-pe* et le *Hou-nan* actuels.

2. La rivière *Han* arrose dans son cours supérieur le sud de la province de *Chàn-si* 陝西 ; elle débouche dans le *Hou-pe* à l'extrémité nord-ouest de cette province et se jette dans le *Yang-tse* à *Ou-tch'ang* (武昌).

3. Cette comparaison fait allusion soit à la majesté, soit à la rapidité de leur cours.

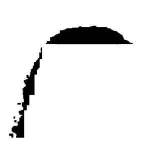
4. L'identification des neuf fleuves a donné lieu à une multitude de discussions entre les érudits chinois. *Se-ma Ts'ien* lui-même devait les placer dans les environs immédiats du lac *Po-yang*, car, dans son annotation au Traité sur les canaux, il dit qu'il est monté sur la montagne *Lou*, située auprès de ce lac, et que de là il a vu les neuf fleuves ; cette identification a joui longtemps d'un grand crédit et il en est resté une trace durable dans le nom de *Kieou-kiang* donné à une ville qui se trouve sur le *Yang-tse* au point où il communique avec le lac *Po-yang*. — Cependant nous avons vu que le lac *Po-yang* était expressément mentionné, sous le nom de *P'ong-li*, par le *Yu kong* comme se trouvant dans la province de *Yang*; puisque les neuf fleuves étaient dans la province de *King*, ils ne sauraient donc se confondre avec le système hydrographique du lac *Po-yang*. L'opinion généralement adoptée aujourd'hui est que les neuf fleuves doivent être identifiés avec le lac *Tong-t'ing* 洞庭 ; c'est celle à laquelle se rattachent

— Le *T'o* et le *Tch'en* eurent un cours régulier[1]. — La terre de *Yun-mong* fut mise en culture et bien réglée[2].

aussi MM. Legge et Richthofen; ce dernier explique de la manière suivante comment le lac *Tong-t'ing* peut être appelé les neuf fleuves : « Le sens de l'expression « les neuf fleuves » ne pouvait jusqu'ici pas être compris par les commentateurs européens parce que la nature du lac *Tong-t'ing* ne leur était pas connue. En effet, lorsque les eaux sont basses, ce lac est une vaste étendue de sable coupée par de nombreux canaux dans lesquels se précipitent avec un cours rapide les rivières qui viennent du sud et de l'est rangees comme des rayons. Il n'y a plus alors apparence de lac et on pouvait, si on ne s'attache pas trop strictement au dénombrement, nommer en fait ce pays celui des neuf fleuves. »

1. Le *Eul ya* dit : « Une rivière qui sort de *Kiang* 江 s'appelle *T'o* 沱 ; une rivière qui sort du *Han* 漢 s'appelle *Ts'ien* 潛. » — Les *Mémoires historiques* remplacent le mot 潛 par le mot 涔. — Dans la sous-préfecture de *Tche-kiang* 枝江, préfecture de *King-tcheou* 荆州, il y a bien une rivière *T'o*, mais elle se jette dans le *Yang-tse* au lieu d'en sortir. C'est pourquoi *Tcheng K'ang-tc'heng* préfère identifier le *T'o* avec la rivière *Hia* 夏 qui, dit-il, sort du *Yang-tse* pour se jeter dans la rivière *Mien* 沔, nom que porte la rivière *Han* 漢 dans une partie de son cours. Inversement, la rivière *Tch'en* ou *Ts'ien*. dont on retrouve le nom dans la sous-préfecture actuelle de 潛江, sortait du *Han* pour se jeter dans le *Yang-tse*. Quoiqu'il soit difficile de déterminer avec précision le cours du *T'o* et du *Tch'en*, on verra, en regardant une carte chinoise du *Hou-pe*, que les eaux du *Han* et celles du *Yang-tse* communiquent entre elles par des ramifications compliquées avant leur confluent définitif à *Ou-tch'ang*.

2. On appelait *Yun-mong* une contrée marécageuse qui s'étendait au nord du *Yang-tse*, depuis la sous-préfecture de *Kien-li* 監利, dans la préfecture de *King-tcheou*, jusqu'à celle de *Yun-mong* 雲夢, dans la préfecture de *Té-ngan*. Peut-être distinguait-on deux lacs, celui de *Yun* et celui de *Mong*, ce qui justifierait la leçon du *Chou king* 雲土夢作乂 Quoi qu'il en soit, ce qui est certain c'est que,



— Le sol y est épais et boueux. Les champs y sont au huitième rang; les redevances y sont au troisième rang. Le tribut consiste en plumes, en queues, en dents, en cuir, en métaux des trois qualités, en arbres *tch'oen*, *kan*, *koai* et *po*[1], en pierres meulières grossières et fines, en pierres servant à faire des pointes de flèches et en cinabre. Quant aux bambous des espèces *kiun* et *lou*[2], et à l'arbre *hou*, les trois royaumes[3] en envoient les spécimens les plus renommés comme tribut. Ils enveloppent, après les avoir liées en faisceaux, les herbes

même en admettant que *Yun* et *Mong* soient deux lacs, ils devaient être tous deux au nord du *Yang-tse*; c'est par erreur que M. Legge place *Kiang-hia* 江夏 (aujourd'hui dans la sous-préfecture de *Yun-mong*) et *Hoa-yong* 華容 (aujourd'hui dans la sous-préfecture de *Kien-li*) au sud du *Yang-tse*.

1. L'arbre *tch'oen* 杶 paraît être le même que celui qui est mentionné par le *Pen ts'ao* sous le nom de 椿 : ce dernier est le *Cedrela sinensis* (Bretschneider, *Jour. China Br. of the R. As. Soc.*, vol. XXV, p. 354). — *K'ong Ngan-kouo* identifie l'arbre *kan* 榦 avec l'arbre 柘 = *Cudrania triloba* (Bretschneider, *loc. cit.*, p. 332); le bois de cet arbre était fort dur et servait à faire des arcs. — L'arbre *koai* 栝 paraît à M. Bretschneider (*loc. cit.*, p. 339) être le *Juniperus chinensis*. — L'arbre *po* 栢 est une sorte de cyprès, le *Thuya orientalis* (Bretschneider, *loc. cit.*, p. 336).

2. Ce sont deux sortes de bambous dont on se servait pour faire des flèches (cf. Bretschneider, *art. cit.*, n° 564). — L'arbre *hou* 楛 était employé aux mêmes usages; M. Bretschneider (*ibid.*, n° 543) renonce à l'identifier.

3. Les trois royaumes sont synonymes de la province de *King* ou peut-être seulement d'une partie de cette province. Les commentateurs chinois n'expliquent pas d'une manière satisfaisante l'origine de cette expression.

ts'ing-mao[1]. Leurs mannes sont remplies d'étoffes bleu foncé et rouges et de rangées de perles qui ne sont pas rondes. La contrée des neuf *Kiang*[2] apporte, en présent extraordinaire, la grande tortue[3]. En naviguant sur le *Kiang*, le *T'o* ou le *Tch'en*, puis sur le *Han*[4], et en traversant le pays jusqu'au *Lo*, on arrive à la partie méridionale du *Ho*.

(La montagne) *King*[5] et le *Ho* délimitent la province de *Yu*. — Le *I*, le *Lo*, le *Tch'en* et le *Kien*[6] — se rendirent

1. Cette herbe 菁茅 devait être une sorte de graminée : elle avait trois côtes; elle était employée pour filtrer le vin dans le sacrifice que l'empereur rendait à ses ancêtres (M. Bretschn der, n° 459).

2. Cf. p. 121, note 4.

3. D'après le chapitre CXXVIII des *Mémoires historiques*, cette tortue vit mille années; elle est longue d'un pied deux pouces. — On en faisait chauffer l'écaille et les craquelures qui se produisaient à la surface étaient interprétées par les devins. — Le mot 錫 paraît avoir ici le sens d'offrande extraordinaire. L'animal en question étant rare, on ne l'apporte que lorsqu'on a eu la chance de le trouver.

4. Le texte des *Mémoires historiques* répète le mot 於 devant le mot 漢, ce qui rend le sens de la phrase plus clair que dans le *Chou king*; pour aller de la province de *King* à la capitale, on naviguait, suivant le lieu d'où on partait, soit sur le *Kiang*, soit sur le *T'o*, soit sur le *Tch'en*; mais il fallait ensuite de toute nécessité remonter le cours de la rivière *Han*; puis on devait faire un portage par terre pour passer du bassin du *Han* dans celui du *Lo*, affluent du *Hoang-ho*.

5. La montagne *King* était la limite de cette province au sud; le *Hoang-ho* l'était au nord; à l'est, la province de *Yu* était contiguë de celle de *Siu*. Elle devait comprendre la majeure partie de la province de *Ho-nan* et les parties avoisinantes des provinces de *Tche-li*, *Chan-tong*, *Ngan-hoei* et *Hou-pe*.

6. La rivière *Lo* prend sa source dans la sous-préfecture de *Lo-nan* 雒南, préfecture de *Chang* 商, province de *Chàn-si*. Elle pénètre dans le *Ho-nan* sur le territoire de la sous-préfecture de *Lou-che*

dans le *Ho*. — Les eaux débordées du (lac) *Yong*[1] furent enfermées dans des limites fixes ; — il (*Yu*) conduisit (les eaux du) lac *Ko* jusqu'au lac *Ming-tou*[2]. Le sol y est friable ; dans les parties basses, il forme des mottes et il est pauvre. — Les champs sont au quatrième rang ; les redevances sont en moyenne au second rang. — Le tribut consiste en laque, en soie[3], en toile fine, en gros chanvre ; les mannes sont remplies de tissus en soie[4] et

盧氏 ; elle passe au sud de *Ho-nan-fou* et se jette dans le *Hoang-ho*, non loin de la sous-préfecture de *Fan-choei* 汜水, préfecture de *K'ai-fong*. — La rivière *I* est un affluent de droite du *Lo* ; les rivières *Tch'en* et *Kien* en sont des affluents de gauche. Voyez pour plus de détails les notes de M. Legge à ce passage du *Yu kong*, qui n'offre d'ailleurs pas de difficultés.

1. *K'ong Ngan-kouo* explique le mot 波 *po* du *Chou king* dans son sens ordinaire de « flot ». *Se-ma Tcheng* interprète le mot 播 *po* du *Che ki* comme signifiant « eaux débordées ». Il n'y a donc pas lieu de supposer deux lacs dont l'un s'appellerait *Yong* et l'autre *Po*, ni, d'autre part, d'appeler *Yong-po* le lac qui a toujours eu simplement le nom de *Yong*. Le lac de *Yong* était desséché et avait cessé d'exister dès l'époque des *Han*, comme nous l'atteste *Tcheng Hiuen* ; il se trouvait sur le territoire des sous-préfectures actuelles de *Yong-tse* 滎澤 et *Yong-yang* 滎陽, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

2. D'après les indications du *Kouo ti tche*, le lac *Ming-tou* (ou *Mong-tchou* 孟豬, leçon du *Chou king*) se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Ting-t'ao* 定陶 préfecture de *Ts'ao-tcheou* 曹州, province de *Chan-tong*. Quant à l'étang de *Ko*, il est marqué par les cartes chinoises modernes au lieu même où est située la ville préfecturale de *Ts'ao-tcheou*.

3. Au lieu du mot 絲, le *Chou-king* écrit 枲 qui signifie « chanvre ».

4. Sur le sens exact du mot 纖, voyez note 2 de la p. 118.

de bourre de soie. (Cette province) apporte en tribut, lorsqu'elle en est requise, des pierres qui servent à polir les pierres sonores. — En naviguant sur le *Lo*, on arrive dans le *Ho*.

Le sud (de la montagne) *Hoa*[1] et la rivière *Hei*[2] délimi-

1. Le sud de la montagne *Hoa* (qui est appelée plus loin *T'ai-hoa* 太華) était la limite de la province à l'est. Cette montagne se trouve à peu de distance au sud de la sous-préfecture de *Hoa-yn* 華陰 préfecture de *T'ong-tcheou* 同州, province de *Chàn-si*; elle est au sud de la rivière *Wei*, à 60 *li* environ au sud-ouest du grand coude que fait le *Hoang-ho*.

2. La rivière *Hei* 黑水 est donnée ici comme la limite occidentale de la province de *Leang*; au paragraphe suivant, une rivière du même nom est indiquée comme bornant à l'ouest la province de *Yong*. Enfin, quelques pages plus loin, dans la description générale des cours d'eau, nous lisons que la rivière *Wei* ou rivière Noire passe à *San-wei* 三危 et va se jeter dans la mer du Sud. Si nous faisons abstraction pour un moment de la foule de renseignements contradictoires que prétendent nous donner les érudits chinois, nous tirerons de ces textes les conclusions suivantes : la rivière *Hei* dont il est parlé dans le *Yu kong* est unique; elle limite successivement à l'ouest les provinces de *Leang* (*Kan-sou*) et de *Yong* (*Se-tch'oan*) par son cours dirigé du nord au sud qui se déroule depuis la montagne *San-wei* (auprès de *Toen-hoang* 燉煌, au sud-ouest de *Ngan-si-tcheou* 安西州, *Kan-sou*) jusqu'à la mer du Sud. — Maintenant, qu'un pareil cours d'eau n'existe pas en réalité, c'est ce qui est manifeste. Mais on comprend comment les Chinois ont pu se faire cette idée erronée; auprès de la montagne *San-wei* coule le *Tang-ho* 黨河 dont la direction est celle du sud au nord, c'est-à-dire qu'elle est perpendiculaire à celle des fleuves de Chine (le *Tang-ho* est un affluent de gauche de la rivière *Pou-loun-ki* (Bouloungir) qui se jette dans le lac Kara-nor). D'autre part, à l'ouest du *Se-tch'oan* coule du nord au sud le *Kin-cha-kiang* 金沙江 dont les Européens font le cours supérieur du *Yang-tse-kiang*). Or, le *Tang-ho* et le *Kin-cha-kiang* se trouvent tous deux dans des régions que les Chinois ne connaissaient point à l'épo-

tent la province de *Leang*. *Min* et *Pouo* furent mis en culture[1]. — (Les rivières) *T'o* et *Tch'en*[2] eurent un cours

que du *Yu kong*; ils ne possédaient à leur sujet que les quelques vagues données qu'ils avaient pu acquérir dans leurs expéditions contre les peuples barbares de ces contrées; ils avaient ainsi appris que, soit au nord, soit au sud, on rencontrait du côté de l'ouest des cours d'eau dont la direction était perpendiculaire à celle des fleuves de Chine; ils imaginèrent donc une rivière unique appelée le *Hei-choei* ou rivière Noire qui formait à l'ouest la limite du monde connu depuis la montagne *San-wei* au nord jusqu'à la mer au sud. C'est bien ainsi que les anciens commentateurs se représentaient la rivière *Hei*, comme on peut le voir sur la carte reproduite dans le *Chou king* de *Yong-tcheng* (卷上, p. 44 v° et 45 r°); ce sont les commentateurs modernes qui, faisant intervenir dans l'interprétation du *Yu kong* des données géographiques inconnues autrefois, ont distingué deux rivières *Hei*, l'une à l'ouest de la province de *Yong*, l'autre à l'ouest de la province de *Leang* (*ibid.*, p. 45 v° et 46 r°). — M. von Richthofen voit dans la mention de la rivière *Hei* et de la rivière *Jo* dont il va être parlé au paragraphe suivant, la preuve que les Chinois avaient dû primitivement habiter dans l'ouest et que, lorsqu'ils s'étaient graduellement avancés vers l'est, ils avaient gardé le souvenir de leur ancienne résidence (*China*, t. I, p. 317); à nos yeux, au contraire, la fausse idée qu'ils se faisaient de la rivière *Hei* montre que les régions de l'ouest leur étaient presque entièrement inconnues et qu'ils n'en parlaient que par ouï-dire.

1. Le massif des montagnes *Min* (岷 ou 汶) sert de ligne de démarcation entre le *Kan-sou*, le *Se-tch'oan* et la région du Koukounor; la rivière *Min* (considérée par les Chinois comme le cours supérieur du *Yang-tse-kiang*) y prend sa source. — Le nom de *Pouo* ou *Pouo-tchong* 嶓冢 est donnée à deux montagnes : l'une, qui est celle dont il est ici question, est au sud de la préfecture secondaire de *Ts'in* 秦, province de *Kan-sou*; une branche de la rivière *Kia-ling*, appelée le *Han* occidental, y prend sa source. L'autre montagne *Pouo-tchong* est au nord de la préfecture secondaire de *Ning-kiang* 寧羌, province de *Chàn-si*; la rivière *Han* (qui n'a rien de commun avec le *Han* occidental) y prend sa source.

2. D'après *K'ong Ngan-kouo*, le *T'o* et le *Tch'en* dont il est ici parlé

régulier. — A *Ts'ai* et à *Mong*[1], il (*Yu*) célébra par des sacrifices le rétablissement de l'ordre. — A *Ho-i*[2], il put exécuter des travaux. — Le sol y est vert et noir[3]. Les champs sont au septième rang; les redevances sont au huitième rang et tantôt au rang supérieur, tantôt au rang

seraient ceux-mêmes que nous avons vus mentionnés à propos de la province de *King*. Si nous rejetons cette opinion comme insoutenable, nous n'en sommes guère plus avancés, car un regard jeté sur la carte nous fera voir que les systèmes du *Kiang* et du *Han* ne s'anastomosent point dans la province de *Leang*. Peut-être les noms de *T'o* et de *Tch'en* sont-ils appliqués ici à des ramifications qui font communiquer entre eux le *Kiang* et un autre de ses affluents, par exemple le *Kia-ling-kiang*; mais ce n'est là qu'une pure hypothèse.

1. *Se-ma Tcheng* dit que la montagne *Mong* se trouvait dans la sous-préfecture de *Han-kia* (aujourd'hui *Ya-ngan* 雅安, préfecture secondaire de *Ya* 雅, province de *Se-tch'oan*), mais qu'il ne sait pas où était la montagne *Ts'ai*. *Hou Wei* suppose que la montagne *Ts'ai* était plus au sud, dans le groupe des *Ngo-mei-chan* 峨眉山, à l'ouest de *Kia-ting-fou*. — Le mot *lu* 旅 désigne le sacrifice fait aux montagnes.

2. Certains commentateurs veulent voir dans *Ho-i* 和夷 soit le nom d'une contrée, soit les noms de deux rivières; les autres soutiennent qu'il faut donner au mot *i* son sens ordinaire de barbares et traduire : « les barbares qui habitent les bords de la rivière *Ho* ». Il n'est pas douteux que cette dernière interprétation ne donne le sens primitif de l'expression ; mais on peut admettre aussi que, longtemps après la disparition des barbares, le nom de *Ho-i* était resté attaché à la contrée qu'ils avaient autrefois occupée. Il nous semble peu vraisemblable que ce soit dans les régions encore habitées par des barbares que *Yu* aille mettre les champs en culture et élever des digues.

3. Cette traduction s'appuie sur l'autorité de *K'ong Ngan-kouo*. M. Legge remarque que, si on l'adopte, le sol de la province se trouve déterminé seulement quant à sa couleur et non quant à sa qualité; c'est pourquoi il adopte la manière de voir de *Ma Yong* qui veut que le mot *li* 驪 signifie « léger et fin ». La seule objection à faire à cette interprétation est que le mot *li* n'a jamais eu ce sens.

inférieur[1]. Le tribut consiste en pierres précieuses[2], en fer, en argent[3], en acier, en pierres destinées à faire des pointes de flèches et en pierres musicales, en peaux d'ours communs et d'ours rayés, de renards et de chats sauvages et en tissus faits avec leurs poils. (Partant du) *Si-k'ing*[4], ils viennent en suivant le cours de la rivière

1. Les redevances étaient, suivant les saisons de l'année, au septième, au huitième ou au neuvième rang; *en moyenne* donc, on pouvait les considérer comme étant au huitième rang; telle est l'explication de l'expression 下中三錯.

2. D'après *K'ong Ngan-kouo*, 璆 est le nom d'une sorte de jade; *Tcheng Hiuen* écrit ce même mot avec la clef du métal 鏐 et prétend y voir le nom d'une excellente qualité d'or.

3. D'après les indications données par le traité géographique (*Ti li tche*) du Livre des premiers *Han*, l'argent se trouvait au sud-ouest de l'actuelle sous-préfecture de *I-pin* 宜賓, préfecture de *Siu-tcheou* 敘州, province de *Se-tch'oan*.

4. La montagne *Si-k'ing* 西傾 est une chaîne fort étendue qui s'étend à travers la région du *Koukou-nor* et le *Kan-sou* jusqu'à la préfecture de *Kong-tch'ang*; il en sera parlé plus en détail dans la description orographique qui suivra. — La rivière *Hoan* 桓 est identifiée par les commentateurs chinois avec la rivière Blanche 白水 : si cette identification est exacte, le *Choei king* a tort de dire que la rivière *Hoan* prend sa source au sud des monts *Si-k'ing*; en effet, la rivière Blanche prend sa source dans le *Se-tch'oan*, au pied des montagnes *Min* 岷; elle traverse l'extrémité sud du *Kan-sou*, puis rentre dans le *Se-tch'oan* et, sur le territoire de la sous-préfecture de *Tchao-hoa* 昭化, elle se jette dans la rivière *Kia-ling*; c'est cette dernière (qu'on appelle quelquefois le *Han* occidental, cf. p. 127, n. 2), dont le cours supérieur est désigné sous le nom de *Ts'ien* 潛 dans notre texte. Ainsi les porteurs de tribut devaient aller par terre des monts *Si-k'ing* jusqu'à la rivière *Hoan* (ou rivière Blanche); ils descendaient ce cours d'eau jusqu'à *Tchao-hoa*; de là ils remontaient la

Hoan : ils naviguent sur la rivière *Ts'ien* ; ils font un portage jusqu'à la rivière *Mien*, pénètrent dans la rivière *Wei* et traversent le *Ho*.

La rivière *Hei*[1] et le *Ho* occidental[2] délimitent la province de *Yong*[3]. — La rivière *Jo*[4] se dirigea vers l'ouest ;

rivière *Kia-ling* (ou rivière *Ts'ien*) jusqu'au point où son cours se trouvait le plus rapproché de celui de la rivière *Han* (dont l'une des branches supérieures est la rivière *Mien* 沔 de notre texte) ; ils faisaient alors un portage par terre pour passer d'un bassin dans l'autre. De la rivière *Han*, le texte ne nous dit pas comment on pouvait gagner le *Wei*, affluent du *Hoang-ho* ; il devait être nécessaire cependant de faire encore un transport par terre.

1. Cf. p. 126, n. 2.

2. Le *Ho* est appelé ici occidental parce qu'il s'agit de la partie du *Hoang-ho* située à l'ouest de la province de *Ki* où se trouvait la capitale.

3. La province de *Yong* devait comprendre la majeure partie du *Chàn-si* et du *Kan-sou* actuels.

4. Le nom de la rivière *Jo* 弱水 est écrit 溺 dans le *Chouo wen*. Ce cours d'eau passait, lisons-nous plus loin, à *Ho-li* 合黎. *Ho-li* est le nom de la chaîne de montagnes le long de laquelle se déroule aujourd'hui la Grande Muraille, depuis *Kan-tcheou* 甘州 jusqu'à *Sou-tcheou* 肅州, dans le *Kan-sou*. La rivière *Jo* doit donc être identifiée avec le *Hei-ho* 黑河 qui passe à *Kan-tcheou* et se dirige du sud-est au nord-ouest (ce qui explique la phrase : la rivière *Jo* se dirigea vers l'ouest). Le *Hei-ho* se réunit en dehors de la Grande Muraille à la rivière Tola (*T'ao-lai* 洮賴) ; après leur jonction, elles portent le nom d'Etsina ; celle-ci se dirige vers le nord et aboutit au lac Sogok (*Souo-k'o-ngo-mo* 索科鄂模 ; ce lac est aussi appelé lac d'Etsina 額齊訥海 ; sous les Han, c'était le marais de *Kiu-yen* 居延澤). — Quoique la rivière *Jo* ou *Hei ho* n'ait été comprise dans les limites de l'empire qu'au temps de l'empereur *Ou* (140-87 av. J.-C.), il n'est pas surprenant que les Chinois l'aient connue dès l'époque du *Yu kong* ; en effet, le bassin de

— le *King* fut amené à se réunir au *Wei*[1]. — Le *Ts'i* et le *Tsiu* firent de même[2]. — Ce fut là aussi que la rivière

cette rivière a de tout temps été une des grandes routes par lesquelles se sont précipitées les invasions barbares; on n'a qu'à lire le récit de la lutte des empereurs *Han* contre les *Hiong-nou* pour s'en convaincre et d'ailleurs le seul fait qu'on a construit la Grande Muraille tout le long de cette rivière prouve qu'on avait senti la nécessité d'en défendre l'accès. Dès les temps les plus reculés, les Chinois ont donc dû, soit repousser les assaillants venus de ce côté, soit lancer eux-mêmes des expéditions par cette voie et c'est ainsi que nous expliquons que cette rivière soit mentionnée dans le *Yu kong*.

1. Dans notre traduction du mot 汭, nous adoptons le sens indiqué par le *Chouo wen* qui dit : On appelle 汭 deux rivières qui se réunissent. — La rivière *Wei* 渭 est un des principaux cours d'eau du *Chàn-si*; elle prend sa source dans la sous-préfecture de *Wei-yuen* 渭源, préfecture de *Lan-tcheou*, province de *Kan-sou*; elle passe à *Kong-tch'ang-fou* dans la même province; dans le *Chàn-si*, elle passe au nord de *Si-ngan fou*; elle se jette dans le *Hoang-ho* au point exact où il change son cours du nord au sud pour prendre la direction de l'ouest à l'est. — La rivière *King* 涇 est un affluent de gauche de la rivière *Wei*; elle prend sa source dans la sous-préfecture de *P'ing-leang* 平涼, préfecture de *P'ing-leang*, province de *Kan-sou*; dans la province de *Chan-si*, elle arrose la préfecture de *P'in* 邠 et se jette dans la rivière *Wei* au nord-est de *Si-ngan-fou*.

2. Les rivières *Ts'i* 漆 et *Tsiu* 沮 ont été l'objet de longues discussions entre les érudits chinois (cf. *Choei king tchou che*, chap. XVI, p. 25 v° et suiv.). De leurs travaux il résulte : 1° que les rivières *Ts'i* et *Tsiu* du *Yu kong* ne doivent pas être confondues avec les rivières *Tsiu* et *Ts'i* du *Che king* (III, 1, première strophe de la 3e ode, traduction Legge, p. 437); les rivières citées par le *Che king* se trouvaient entre la préfecture secondaire de *P'in* 邠 et la montagne *K'i* 岐 (à l'est de *Fong-siang-fou* 鳳翔), c'est-à-dire qu'elles étaient à l'ouest de la rivière *King* 涇; au contraire, les deux rivières citées par le *Yu kong* sont, comme on le verra quelques pages plus loin, à l'est de

Fong vint se jeter[1]. — Sur (les montagnes) *King* et *K'i*, il (*Yu*) fit des sacrifices[2]. — (Il fit de même sur les montagnes) *Tchong-nan*, *Toen-ou* — et jusqu'à (la montagne)

de la rivière *King*; — 2° même à l'est de la rivière *King*, deux identifications sont encore possibles, les uns disant avec *K'ong Ngan-kouo* que les rivières *Ts'i* et *Tsiu* se réunissent pour former la rivière *Lo* 洛 qui passe par les préfectures secondaires de *Fou* 鄜 et de *T'ong* 同 et confond son confluent dans le *Hoang-ho* avec celui de la rivière *Wei*; les autres soutenant que la rivière *Tsiu* est la branche occidentale et la rivière *Tsi* la branche orientale du cours d'eau qui traverse la sous-préfecture de *Fou-p'ing* 富平 et vient aboutir dans la rivière *Wei* à l'est de la sous-préfecture de *Lin-t'ong* 臨潼. C'est cette dernière opinion qu'adopte M. Legge et que nous croyons aussi la plus plausible.

1. D'après le *Kouo ti che*, la rivière *Fong* 灃 prend sa source à la montagne *Tchong-nan* 終南, dans la sous-préfecture de *Hou*, au sud-ouest de *Si-ngan-fou*; cette rivière était donc un affluent de droite du *Wei*.

2. La montagne *King* 荆 se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture de *Fou-p'ing* 富平, préfecture de *Si-ngan*; c'est là que, suivant la légende, *Hoang-ti* et plus tard *Yu* lui-même fondirent des trépieds. Cette montagne ne doit pas être confondue avec celle qui portait le même nom dans la province de *King* (cf. p. 121, n. 1); c'est sur celle de la province de *King* que *Pien Ho* 卞和 trouva la pièce de jade qui devint si célèbre sous le nom de l'anneau de *Ho* (cf. Mayers, *Manual*, n° 551; *Mémoires historiques*, chap. LXXXI). — La montagne *K'i* 岐 est au nord de la sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山, préfecture de *Fong-siang*; c'est celle même que quelques commentateurs ont voulu à tort retrouver dans la montagne *K'i* mentionnée à propos de la province de *Ki* (cf. p. 104, n. 1). — Sur le sacrifice *lu* 旅, cf. p. 128, n. 1.

Niao-chou[1]. — Il exécuta des travaux dans les plaines[2] et les marécages — et jusqu'à *Tou-yé*[3]. — Le territoire de *San-wei* fut réglé ; — un ordre général fut établi chez

1. Le *Tchong-nan* 終南 est, d'après le *Ti li kin che*, une chaîne de montagnes qui s'étend à l'est depuis la sous-préfecture de *Lan-tien* 藍田 (au sud-est de *Si-ngan-fou*) jusque dans le territoire de la préfecture de *Fong-siang*, à l'ouest. — Le nom de la montagne *Toen-ou* 敦物 est écrit *Choen-ou* 惇物 dans le *Chou king* ; cette hauteur devait faire partie de la chaîne du *Tchong-chan*, car elle se trouvait dans la sous-préfecture de *Mei*, 郿 préfecture de *Fong-siang*, mais sur la rive droite de la rivière *Wei*. — La montagne *Niao-chou* était située à la source de la rivière *Wei*, dans la sous-préfecture de *Wei-yuen* 渭源, province de *Kan-sou*. — Le texte ne nous dit pas ce qui fut fait sur ces trois montagnes et probablement la phrase n'était à l'origine que la simple énumération des hauteurs de la province ; si on veut rattacher cette phrase à ce qui précède et à ce qui suit, il faut admettre que le mot *lu* 旅 est sous-entendu ; *Yu* fit des sacrifices sur le *Tcheng-nan*, le *Toen-ou* et le *Niao-chou* comme il l'avait fait sur les monts *King* et *K'i*.

2. Le mot 原 a ici le sens de « terrain haut et plat » 高平地. On sait que ce mot a aussi le sens de « source ». S'il a deux acceptions si différentes, c'est parce qu'il représente en réalité deux anciens caractères très distincts à l'origine, mais que l'orthographe actuelle a unifiés (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 3 v°).

3. L'étang de *Tou-yé* (le *Che ki* écrit *tou* 都 partout où le *Chou king* écrit *tchou* 豬) se trouvait situé, d'après les commentateurs, sur le territoire de la sous-préfecture de *Tchen-fan* 鎮番 au nord de la préfecture secondaire de *Leang* 涼, province de *Kan-sou*. Il est à remarquer que, sous les premiers *Han*, le territoire de *Leang-tcheou* appartenait à la tribu *Hiong-nou* de *Hieou-tch'ou* 休屠 ; l'empereur *Ou* fut le premier qui le rattacha à l'empire en 115 avant J.-C. et en fit la commanderie de *Ou-wei* 武威 ; il est donc hau-

les *San-miao*[1]. — Le sol y est jaune et friable. Les champs y sont au premier rang; les redevances y sont au sixième rang. Le tribut consiste en pierres précieuses des espèces *k'ieou*, *lin* et *lang-kan*[2]. Ils (les gens de cette province) naviguent depuis le *Tsi-che*[3] jusqu'à *Long-men* qui est sur le *Ho* occidental[4]. D'autres les retrouvent au confluent de la rivière *Wei*[5]. Les *Koen-*

tement improbable que l'étang de *Tou-yé* fût connu des Chinois à l'époque où l'on écrivit le *Yu kong*: il faut, ou que nous ayons affaire ici à une interpolation, ou que les commentateurs aient identifié arbitrairement le nom de *Tou-yé* au moyen de notions qu'on ne put avoir qu'après le règne de l'empereur *Ou*.

1. On a vu plus haut que le peuple de *San-miao* passait pour avoir été transféré dans le pays de *San-wei* par *Choen* (cf. p. 68, note 3).

2. Ces trois sortes de pierres étaient fort estimées, mais on ne peut savoir exactement quelle en était la nature. D'après *K'ong Ngan-kouo* les pierres *k'ieou* et *lin* étaient des espèces de jades, tandis que le *lang-kan* était une pierre qui ressemblait aux perles.

3. Le nom de *Tsi-che* 積石 (pierres entassées) est donné à deux chaînes de montagne : l'une, qui est la plus importante, est au sud du lac *Koukou-nor*, sur la rive gauche du *Hoang-ho*; la seconde est beaucoup plus à l'ouest; elle est située au nord de la préfecture secondaire de *Ho* 河 préfecture de *Lan-tcheou*, province de *Kan-sou*, et marque la fin du cours montagneux du *Hoang-ho*; c'est de cette dernière qu'il est ici question, puisque c'est seulement après l'avoir dépassée au lieu appelé *Tsi-che-koan* (passe du *Tsi-che* que le Fleuve devient navigable. — La montagne *Long-men* 龍門 est au nord de *Han-tch'eng* 韓城, préfecture de *Tong-tcheou* 同州 province de *Chàn-si*.

4. D'après *Ts'ai Tch'en*, les gens qui naviguaient (apparemment sur le *Hoang-ho*), depuis le *Tsi-che-chan* jusqu'à *Long-men*, étaient les habitants du nord de la province de *Yong*; les autres, c'est-à-dire les habitants du sud-ouest, les retrouvaient au confluent de la rivière *Wei* avec le *Hoang-ho*, parce qu'ils venaient en descendant la rivière *Wei*.

5. Les *Koen-loen* doivent être les habitants du massif montagneux

loen qui ont des tissus faits de peaux, — les *Si-tche*, les *K'iu-seou* — et les *Jong* de l'ouest furent soumis à la règle.

Il (*Yu*) parcourut les neuf montagnes[1] :

(La première chaîne comprend) le *K'ien*, puis le *Ki*;

qui portait ce nom. On a vu mentionnés plus haut (p. 89), les *Jong* de l'ouest, les *Si-tche* et les *K'iu-seou*. — D'après l'histoire des *T'ang*, le pays de *Tang-hiang* 党項 au temps des *T'ang*, correspondait à l'ancien *Si-tche*.

1. Ici commence la seconde partie du tribut ; elle se compose d'abord d'une description des montagnes et des cours d'eaux. M. von Richthofen (*China*, t. I, p. 303, n. 1) veut qu'on traduise la phrase de *Se-ma Ts'ien* : *tao kieou chan* 道九山 comme signifiant : « disposition des neuf chaînes de montagnes. » Mais pour qu'une telle traduction fût possible, il faudrait qu'on eût en chinois *kieou chan tao*; la règle de position nous oblige à faire du mot *tao* un verbe actif dont le complément direct est *kieou chan* et dont le sujet ne peut être que *Yu*. La phrase *tao kieou chan* est analogue à la phrase *tou kieou chan* 度九山 que nous avons rencontrée plus haut (p. 101); pour niveler (*tou*) les neuf montagnes, *Yu* les parcourt (*tao*). — Cette réserve faite, nous adoptons pour ce qui suit l'interprétation de M. von Richthofen; ce savant a montré avec une rare ingéniosité que les neuf montagnes et les neuf fleuves ne sont pas des termes vagues, mais que le *Yu kong* décrit exactement neuf chaînes de montagnes et neuf cours d'eau et que, dans tout ce traité de géographie physique, l'intervention de *Yu* n'est point supposée. — On voit quelle est la position que nous prenons entre MM. Legge et von Richthofen; M. Legge mentionne *Yu* partout ; M. von Richthofen ne le voit nulle part; nous les concilions en distinguant dans le *Yu kong* une partie légendaire qui se rapporte à *Yu* et une partie scientifique qui en est indépendante : à côté de phrases où le sujet est *Yu*, nous en découvrons d'autres qui sont de simples énoncés scientifiques. Si notre traduction a quelque incohérence, n'est-elle pas par là-même une image plus fidèle du texte? plutôt que de chercher à satisfaire la logique par une interprétation unilatérale ne vaut-il pas mieux suivre pas à pas la composition de ces vieux écrits anonymes qui ne furent assurément l'œuvre ni d'un seul homme, ni d'une seule époque, mais qui sont souvent une étrange synthèse de fragments disparates?

elle s'étend jusqu'à la montagne *King*[1]. (La seconde chaîne comprend) de l'autre côté du *Ho* le *Hou-k'eou*, le *Lei-cheou* et s'étend jusqu'au *T'ai-yo*[2]. (La troisième chaîne comprend) le *Ti-tchou*, le *Si-tch'eng* et s'étend jusqu'au *Wang-ou*[3]. (La quatrième chaîne comprend)

1. Les montagnes *K'ien*, *K'i* et *King* sont des collines sur la rive gauche de la rivière *Wei*, dans la province de *Chăn-si* : le *K'ien* est le plus occidental : il donne son nom à la rivière *K'ien* et à la sous-préfecture de *K'ien-yang* 汧陽 (dans la préfecture de *Fong-siang*) : sur les montagnes *K'i* et *King*, cf. p. 132, n. 2. — M von Pichthofen rattache à cette phrase les cinq mots suivants : 踰于河壺口 et traduit : « et franchit le *Ho* à *Hou-k'eou* » ; mais la position de *Hou-k'eou* après le mot *Ho* me paraît rendre cette traduction inexacte ; je fais donc de ces cinq mots le commencement de la phrase suivante : « en traversant le *Ho* (c'est-à-dire en passant du *Chàn-si* dans le *Chan-si*), on trouve le *Hou-k'eou*..., etc. » Il me semble d'ailleurs que le *Hou-k'eou* se rattache mieux au système du *Chăn-si* qu'à celui du *Chàn-si*.

2. Sur le *Hou-k'eou*, cf. p. 104, n. 1. — Le *Lei-cheou* 雷首 est l'important massif que contourne le *Hoang-ho* à *P'ou-tcheou* 蒲州 *Chan-si*. — Le *T'ai-yo* n'est autre que le *Houo-t'ai-chan*, cf. p. 105, n 1

3. Les trois montagnes *Ti-tchou*, *Si-tch'eng* 析城 et *Wang-ou* 王屋 sont marquées par les cartes chinoises au sud de la sous-préfecture de *Yang-tch'eng* 陽城, préfecture de *Tsé-tcheou* 澤州 province de *Chān-si* ; elles sont situées à la limite entre les provinces de *Chan-si* et de *Ho-nan* et se succèdent, dans l'ordre de l'énumération, de l'est à l'ouest. — Les cartes chinoises marquent au beau milieu du *Hoang-ho*, à quelque distance en amont de la sous-préfecture de *Yuen-k'iu* 垣曲 (préfecture secondaire de *Kiang* 絳 *Chān-si*), une autre montagne *Ti-tchou* ; c'est elle que M. Legge choisit pour l'identifier avec celle qui est

le *T'ai-hang*, le *Tch'ang-chan*, s'étend jusqu'au *Kié-che* et entre dans la mer[1]. (La cinquième chaîne comprend) le *Si-k'ing*, le *Tchou-yu*, le *Niao-chou* et s'étend jusqu'au *T'ai-hoa*[2]. (La sixième chaîne comprend) le *Hiong-eul*, le

mentionnée dans ce texte; M. von Richthofen a montré (*China*, t. I, p. 306, n. 2) qu'il avait tort et que la montagne *Ti-tchou* dont il est ici question est à l'est et non à l'ouest de la montagne *Wang-ou*.

1. Cette chaîne est celle qui limite la grande plaine du *Tche-li* à l'ouest et au nord. Elle porte le nom de *T'ai-hang-chan* 太行山 (c'est-à-dire la grande chaîne) depuis la préfecture de *Hoai-k'ing* dans le *Ho-nan* jusqu'à la sous-préfecture de *Houo-lou* 獲鹿, préfecture de *Tcheng-ting*, province de *Tche-li*. Le *Heng-chan* 恒山 (*Se-ma Ts'ien* écrit *Tch'ang-chan* 常山, cf. p. 108, n. 1) a donné lieu à de nombreuses hypothèses de la part des critiques chinois; MM. Legge et Richthofen fixent son emplacement dans la sous-préfecture de *K'iu-yang* 曲陽, au nord de la préfecture de *Tcheng-ting*, province de *Tche-li* — Pour le *Kié-che*, cf. p. 108, n. 1. Les contreforts de cette montagne devaient s'avancer dans la mer et c'est ce qui explique l'expression du texte : « elle entre dans la mer. »

2. Le *Niao-chou-chan*, comme on l'a vu plus haut (p. 133, n. 1), est à l'ouest de la préfecture de *Kong-tch'ang*, province de *Kan-sou*; c'est un massif isolé qui ne fait pas, à vrai dire, partie du système auquel ce texte le rattache; mais il en est fort rapproché et en est comme un poste avancé vers le nord. — Toutes les autres montagnes qui sont ici mentionnées appartiennent au système appelé par M. von Richthofen le *Koen-loen* oriental; le *Si-k'ing-chan* 西傾 continue la chaîne du *Tsi-che-chan* 積石 à l'est du *Hoang-ho*; elle passe au nord de *T'ao-tcheou* 洮州 (sur la rivière *T'ao*, province de *Kan-sou*), puis se termine à environ 60 *li* au sud du *Niao-chou-chan*. En continuant à suivre les ramifications de ce système montagneux vers l'est, on trouve la montagne *Tchou-yu* 朱圉 à 70 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *Ts'in* 秦, province de *Kan-sou*. Le mont *T'ai-hoa* 太華 (cf. p. 126, n. 1) peut être regardé comme l'extrémité

Wai-fang, le *Tong-pe* et s'étend jusqu'au *P'ei-wei*[1]. (La

orientale de la branche de ce système qui ferme sur la rive droite le bassin de la rivière *Wei*.

1. Le système de cette chaine est moins net que les autres ; voici cependant comment on peut l'exposer : ***Hiong-eul*** 熊耳 est à l'ouest de la sous-préfecture de ***Lou-che*** 盧氏 (préfecture secondaire de ***Chàn*** 陝 province de ***Ho-nan***) et sépare le bassin de la rivière ***Tan*** 丹江, affluent de la rivière ***Han***, de celui de la rivière ***Lo*** 洛 Le ***Hiong-eul*** se rattache à l'est au système du ***Song-chan*** 嵩山 qui, quoique ayant son pic principal dans la sous-préfecture de ***Teng-fong*** 登封, au sud-est de ***Ho-nan-fou***, s'étend aussi beaucoup plus à l'ouest, comme l'atteste le nom de la sous-préfecture de ***Song*** 嵩, au sud-ouest de ***Ho nan-fou***, non loin du ***Hiong-eul***; le ***Wai-fang*** 外方 était un des pics du ***Song-chan***; il séparait ainsi le bassin de la rivière ***Lo*** 洛 de celui de la rivière ***Jou*** 汝 Le ***Tong-pe*** 桐栢 est dans la sous-préfecture du même nom, au sud-est de la préfecture de ***Nan-yang***, province de ***Ho-nan***; il sépare le bassin de rivière ***Han*** 漢 de celui de la rivière ***Hoai*** 淮. Enfin le ***P'ei-wei*** (***Se-ma Ts'ien*** écrit 負尾 le ***Chou king*** 陪| et le ***Ts'ien Han chou*** 倍|) est identifié avec le ***Heng-wei*** 横尾, au nord de la sous-préfecture de ***Ngan-lou*** 安陸 qui fait partie intégrante de la ville préfecturale de ***Té-ngan***, province de ***Hou-pe*** (ne pas confondre cette sous-préfecture de ***Ngan-lou*** avec la préfecture de même nom qui est située plus à l'ouest, sur la rivière ***Han***); cette identification du ***P'ei-wei*** est indiquée par le ***Kouo-ti-tche***, par ***Se-ma Tcheng***, ***Tcheng Hiuen***, ***T'sai Tch'en*** et en général tous les commentateurs ; elle est très plausible puisqu'ainsi le ***P'ei-wei*** continue la délimitation orientale du bassin de la rivière ***Han***. Seul l'ouvrage de critique moderne assez médiocre intitulé ***Ti li kih che*** place le ***P'ei-wei*** dans la sous-préfecture de ***Se-choei*** 泗水 province de ***Chan-tong***; la seule raison qu'il en donne est l'absurdité inhérente à un passage du pseudo-

septième chaîne) passe[1] au *Pouo-tchong*[2] et s'étend jusqu'au *King-chan*. (La huitième chaîne comprend) le *Nei-fang* et s'étend jusqu'au *Ta-pié*[3]. (La neuvième chaîne

K'ong Ngan-kouo où il est dit que le *P'ei-wei* est auprès de la sous-préfecture de *Ngan-lou*, mais que la rivière *Hoai* 淮 y passe (*Chôu king*, ch. v, p. 4 r°) : cette absurdité est une des nombreuses preuves qu'on peut donner de l'inauthenticité du commentaire dit de *K'ong Ngan-kouo*); pour résoudre la contradiction, le *Ti li kin che* place la montagne *P'ei-wei* dans le *Chan-tong*, auprès de la rivière *Se*, autrefois affluent de la rivière *Hoai* (cf. p. 117, n. 2). Mais on peut trancher le problème d'une autre manière en niant simplement l'affirmation attribuée à *K'ong Ngan-kouo* et en disant que ni la rivière *Hoai* ni aucun de ses affluents ne passent auprès du *P'ei-wei* dont il est ici question. — Les quatre massifs montagneux mentionnés dans cette phrase ne constituent pas, si nos identifications sont exactes, une chaîne continue; mais ils ont entre eux un étroit rapport puisqu'ils établissent une ligne de démarcation du nord au sud entre les rivières *Lo*, *Tan* et *Han* qui sont à l'ouest de cette ligne et le bassin de la rivière *Hoai* qui est à l'est.

1. Le mot 道 (auquel, pour ne pas rompre la suite des idées, je donne arbitrairement pour sujet la chaîne de montagnes) doit être en réalité une interpolation destinée à intercaler la tournée de *Yu* dans cette description orographique qui en est manifestement indépendante.

2. La montagne *Pouo-tchong* est à l'ouest de la sous-préfecture de *Han-tchong* et au nord de la préfecture secondaire de *Ning-kiang* 甯羌 province de *Chàn-si*; elle donne naissance à la rivière *Yang* 陽 qui se grossit de deux cours d'eau de moindre importance au relais de *T'ai-ngan* 太安驛 (à l'ouest de la sous-préfecture de *Mien* 沔) et prend alors le nom de rivière *Han* 漢. — La montagne *King* (cf. p. 121, n. 1) est beaucoup plus bas sur la rive droite du *Han*; elle marque la fin de la partie montagneuse de ce bassin, comme la montagne *Pouo-tchong* en marquait le commencement.

3. Le *Nei-fang* 內方 et le *Ta-pié* 大別 continuent la délimitation du bassin du *Han*; mais ce ne sont que des collines. Le *Nei fang* n'a guère que 600 pieds d'élévation au-dessus de la plaine ; il est, sur la rive droite du *Han*, au sud-ouest de la ville préfecturale de

comprend) le sud de la montagne *Min*, s'étend jusqu'au *Heng-chan*, traverse les neuf *Kiang* et s'étend jusqu'au plateau de *Fou-tsien*[1].

Il (*Yu*) parcourut les neuf cours d'eau[2].

Ngan-lou 安陸, province de *Hou-pe*. La colline *Ta-pié* est exactement au confluent du *Han* et du *Yang-tse-kiang*, à côté de la ville préfecturale de *Han-yang* 漢陽.

1. Dans cette phrase sont comprises toutes les montagnes sur la rive droite du *Kiang* depuis sa source qui est pour les Chinois celle de la rivière *Min* 汶. Elles ne forment point un système continu; M. von Richthofen a fort bien expliqué la raison de cette incohérence en disant que le *Yu kong* rejette dans cette phrase tout l'ensemble des montagnes du sud ouest et du sud qui étaient alors presque entièrement ignorées des Chinois. La montagne *Min* 汶 est le massif au nord du *Se-tch'oan*; il donne naissance à la rivière de même nom qui est considérée comme le cours supérieur du *Yang-tse-kiang*. Le *Heng-chan* 衡山 est généralement identifié avec la célèbre montagne au nord de *Heng-tcheou-fou* province de *Ho-nan*. — Les neuf *Kiang* nous amènent au lac *Tong-t'ing* (cf. p. 121, n. 4) et quant au plateau de *Fou-ts'ien*, le commentateur *P'ei Yn* s'appuie sur un texte du *Kouo yu* pour l'identifier avec la montagne *Po-yang* 博 (ou 鄱 陽, près du lac du même nom, dans le *Kiang-si*.

2. Ici, comme plus haut (cf. p. 135, n. 1), *Se-ma Ts'ien* ajoute une phrase au texte du *Chou king*, et cette phrase 道九川 = il parcourut les neuf cours d'eau) nous oblige à faire intervenir *Yu*; mais elle est une interpolation évidente; il en est de même du mot 道 qui se trouve en tête de quelques-unes des phrases de la description hydrographique qui suit; nous ne pouvons pas, à cause des règles de la syntaxe chinoise, traduire ce mot par « cours de (tel ou tel fleuve) », comme le fait M. von Richthofen; nous devons lui donner pour sujet *Yu*, comme le propose M. Legge; mais, une fois cette concession faite à l'élément légendaire, nous croyons que *Yu* est entièrement absent dans toutes les autres phrases qui nous décrivent le cours des fleuves et non les voyages de ce personnage. — Comme dans la description orographique qui précède, nous suivrons ici pas à pas

La rivière *Jo* passe par (la montagne) *Ho-li*; le surplus de ses eaux entre dans les Sables mouvants[1]. —(*Yu*) parcourut la rivière *Hei*; elle passe par *San-wei* et entre dans la mer du Sud[2]. — (*Yu*) parcourut le *Ho*; du *Tsi-che*, il va jusqu'à *Long-men*; au sud, il arrive au nord du *Hoa*; à l'est il arrive au (mont) *Ti-tchou*; encore plus à l'est, il arrive au gué de *Mong*; à l'est, il dépasse son confluent avec (la rivière) *Lo* et arrive à *Ta-p'ei*; au nord, il dépasse la rivière *Kiang* et arrive au *Ta-lou*; au nord, il se divise en neuf *Ho*; ceux-ci se réunissent pour former le *Ni-ho* qui se jette dans la mer[3]. — A partir du *Pouo-*

M. de Richthofen dont les savantes analyses ont découvert dans ce texte, sous le fatras des commentaires chinois, une lumineuse exposition du système hydrographique de la Chine réparti en neuf bassins, à savoir : la rivière *Jo*, la rivière *Hei*, le *Hoang-ho*, la rivière *Han*, le *Yang-tse-kiang*, la rivière *Tsi*, la rivière *Hoai*, la rivière *Wei* et la rivière *Lo*.

1. Cf. p. 130, n. 4. Les sables mouvants sont le grand désert à l'ouest de *Kia-yu-koan*.

2. Cf. p. 126, n. 2.

3. Sur le *Tsi-che* et *Long-men*, cf. p. 134, n. 3; sur la montagne *Hoa* ou *T'ai-hoa*, cf. p. 126, n 1; la montagne *Hoa* marque le point où le *Hoang-ho* tourne de la direction sud vers l'est. — La montagne *Ti-tchou* est celle qui est au milieu du *Hoang-ho*, en amont de la sous-préfecture de *Yuen-k'iu*, province de *Chan-si*; cf. p. 136, n. 3. — Le gué de *Mong* 孟津 se trouve entre la sous-préfecture de *Mong-tsin* 孟津 sur la rive droite du fleuve, et celle de *Mong* 孟 sur la rive gauche, à l'ouest de la préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*; c'est un lieu célèbre dans les Annales chinoises. — C'est peu après son confluent avec la rivière *Lo* que le *Hoang-ho* quittait le lit où il coule aujourd'hui et se dirigeait vers le nord-est; la montagne *Ta-p'ei* 大邳 est au nord de la sous-préfecture de *Siun* 濬, elle-même au nord-est de la préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. — La rivière *Kiang* 降 est identifiée avec le cours supérieur de la rivière *Tchang* actuelle; la rivière *Tchang* est constituée par la

tchong, (*Yu*) parcourut (la rivière) *Yang*; elle coule à l'est et devient le *Han* ; plus à l'est, (ce cours d'eau) devient la rivière de *Ts'ang-lang*; il dépasse les trois *Che* et entre dans le (territoire de) *Ta-piè*; au sud, il entre dans le *Kiang*. A l'est, le marais de *Hoei* devient le *P'ong-li*. A l'est, il devient le *Kiang* septentrional et se jette dans la mer[1]. — A partir de la montagne *Min*, (*Yu*) parcourut

jonction de deux branches, le *Tchang* clair 清漳 et le *Tchang* bourbeux 濁漳 ; toutes deux ont leur source dans le *Chan-si*, la première au nord de la préfecture secondaire de *Leao* 遼, la seconde à l'ouest de la préfecture de *Lou-ngan* 潞安 ; elles se réunissent au lieu appelé *Kiao-tchang-k'eou* 交漳口, tout au nord du *Ho-nan*; le *Tchang* ainsi formé devait, au temps du *Yu kong*, se jeter dans le *Hoang-ho* sur le territoire de la préfecture de *Koang-p'ing* 廣平, province de *Tche-li*. — Sur le lac *Ta-lou*, cf. p 108. n. 2. — Sur les neuf *Ho*, cf. p. 109, n. 2. — Le nom du *Ni-ho* 逆河 donne à entendre que les neuf fleuves s'y réunissaient en heurtant leurs cours opposés ; M. von Richthofen (I, p. 323) pense que les diverses branches du *Ho* se réunissaient peu avant de se jeter dans la mer, de la même manière que nous voyons de nos jours tout un système compliqué de cours d'eau confluer à *T'ien-tsin*; M. von Richthofen admet que l'embouchure unique du *Ho* devait être au delà même de *T'ien-tsin*, dans les environs de la montagne *Kié-che* (cf. p. 108, n. 3).

1. Le mont *Pouo-tchong* dont il est ici question est celui qui se trouve dans la province de *Chăn-si*, cf. p. 139, n. 2. — En traversant le territoire de la préfecture secondaire de *Kiun* 均 (en amont de la préfecture de *Siang-yang*, province de *Hou-pe*), le *Han* prenait le nom de rivière de *Ts'ang-lang* 蒼浪, suivant certains commentateurs parce qu'il se trouvait là une grande île ainsi appelée. — Les trois *Che* 三澨 ont donné lieu à de nombreux commentaires ; d'après le *Choei king*, c'était le nom d'une localité qui était dans la sous-préfecture de *K'i* 邔 (au nord de l'actuelle sous-préfecture de *I-tch'eng*

le *Kiang*; à l'est, il envoie une branche distincte qui est le *T'o*; plus à l'est, il arrive au *Li*; il dépasse les neuf *Kiang* et arrive au *Tong-ling*; plus à l'est, il tend vers le nord et se réunit au *Hoei*; plus à l'est, il devient le *Kiang* central et se jette dans la mer[1]. — (*Yu*) parcou-

宜城, préfecture de *Siang-yang*, province de *Hou-pe*); suivant *Tcheng Hiuen* on appelait les trois *Che* trois petits affluents du *Han* qui arrosaient le territoire de la préfecture de *Ngan-lou*; *Se-ma Tcheng* se rattache à cette dernière opinion. — Sur la montagne *Ta-pié*, cf. p. 139, n. 3. — Le marais de *Hoei* 匯澤 (nous l'avons vu plus haut désigné sous le nom de *Hoai* 淮 cf. p. 67, n. 2) n'est qu'un autre nom du lac *P'ong-li* ou *Po-yang*; peut-être ici est-il plus particulièrement la partie supérieure du lac, les marais qui lui donnent en quelque sorte naissance. Il est assez curieux d'ailleurs de voir comment l'hydrographie chinoise continue à suivre le cours du *Han*, même après son confluent avec le *Yang-tse-kiang*, en lui rattachant le système du lac *Po-yang* et en le retrouvant dans la branche septentrionale du *Kiang*; c'est une idée admise par la géographie chinoise que des fleuves peuvent se traverser sans se confondre. — Sur le *Kiang* septentrional, cf p. 119, n. 2.

1. Nous avons déjà souvent eu l'occasion de remarquer que la rivière *Min* est regardée par les Chinois comme formant le cours supérieur du *Yang-tse-kiang*. C'est donc le grand Fleuve dont nous avons ici la description. — Sur la montagne *Min*, cf. p. 140 n. 1. — Dans le territoire de la préfecture de *Tch'eng-tou*, capitale du *Se-tch'oan*, le grand Fleuve (大江, c'est-à-dire la rivière *Min*) se divise en une multitude de ramifications qui se réunissent plus bas en deux branches principales, l'une qui est la continuation du grand Fleuve, l'autre qui en reste séparée jusqu à son confluent avec le *Yang-tse-kiang*, auprès de la préfecture secondaire de *Lu* 瀘, et qui porte, comme au temps du *Yu kong*, le nom de *T'o* 沱江. Ce singulier phénomène de bifurcation est très nettement indiqué dans notre texte. — *Li* (醴 ou 澧) est le nom d'une préfecture secondaire à l'ouest du lac *Tong-t'ing*, province de *Hou-nan*; elle prend son nom de la rivière *Li* qui,

rut la rivière *Yen* ; à l'est, elle devient le *Tsi* qui entre dans le *Ho*, puis en ressort pour former le *Yong*; à l'est, (ce cours d'eau) sort au nord du *T'ao-k'ieou* ; plus à l'est, il arrive au (marais de) *Ko* ; plus au nord-est, il se réunit à (la rivière) *Wen* ; plus au nord, il entre à l'est dans la mer[1].

venant de la préfecture secondaire de *Houo-fong* 鶴峯, dans le *Hou-pe*, vient aboutir dans le lac *Tong-t'ing*. — Sur l'identification des neuf *Kiang* avec le lac *Tong-t'ing*, cf. p. 121, n. 4. Le *Tong-ling* ou colline de l'Est est dans la ville préfecturale de *Yo-tcheou* 岳州 laquelle se trouve à la jonction du lac *Tong-t'ing* avec le *Yang-tse-kiang*. — Le *Hoei* 匯 n'est autre que le lac *Po-yang* (cf. la note précédente) ; ce lac est mentionné aussi bien à propos du *Han* qu'à propos du *Kiang*, parce qu'il se trouve sur la partie de leur parcours qui leur est commune, c'est-à-dire après leur jonction à *Han-yang* et avant leur nouvelle séparation sous les noms de *Kiang* septentrional et de *Kiang* central.

1. Sur le cours du *Tsi*, cf. p. 109, n. 1. — A sa sortie de la montagne *Wang-ou*, le *Tsi* s'appelait *Yen* 沇 ; mais il ne devait pas tarder à perdre ce nom, comme le prouve l'existence de la sous-préfecture de *Tsi-yuen* 濟源 (c'est-à-dire source du *Tsi*), dans la préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*. Le *Tsi* se jetait dans le *Ho* tout près de la sous-préfecture de *Mong* 孟. A une grande distance de là, en face de la sous-préfecture de *Ou-tché* 武陟, le *Hoang-ho*, au moment de tourner vers le nord, laissait échapper vers le sud-est un embranchement qui était considéré comme la continuation de la rivière *Tsi* ; cet embranchement formait l'étang de *Yong* (cf. p. 125, n. 1). — L'étang de *Ko* 菏 est dans le voisinage immédiat de la ville préfecturale de *Ts'ao-tcheou* à l'extrême ouest du *Chan-tong* ; comme l'étang de *Yong* et celui de *Ko* sont tous deux sur le bord même du *Hoang-ho* actuel, il est évident que le *Hoang-ho* coule maintenant dans l'ancien lit du *Tsi*. D'après le texte du *Yu kong*, il est évident que la colline appelée *T'ao-kieou* devait se trouver entre les lacs de *Yong* et de *Ko* ; on ne saurait donc la placer auprès de la sous-préfecture actuelle de *Ting-t'ao* 定陶, car celle-ci est au sud-est et non à

— (*Yu*) parcourut le *Hoai*; il part du (mont) *T'ong-pe*; à l'est, il se réunit aux (rivières) *Se* et *I*; à l'est, il entre dans la mer[1]. — (*Yu*) parcourut le *Wei*; il part du (mont) *Niao-chou-t'ong-hiue*; à l'est, il se réunit au *Fong*; plus au nord-est, il arrive à (la rivière) *King*; à l'est, il dépasse le *Ts'i* et le *Tsiu* et entre dans le *Ho*[2]. — (*Yu*) parcourut le *Lo*; il vient du (mont) *Hiong-eul*[3]; au nord-est, il se réunit au *Kien* et au *Tch'en*; plus à l'est, il se réunit à (la rivière) *I*; au nord-est, il entre dans le fleuve.

Alors les neuf provinces furent réglées d'une manière uniforme : dans les quatre directions, les terrains bas furent habités; sur les neuf montagnes on entailla les arbres[4] et on fit le sacrifice *lu*; les neuf cours d'eau furent nettoyés jusqu'à leurs sources; les neuf lacs furent endigués; dans (l'intérieur des) quatre mers tout fut uni

l'ouest de l'étang de *Ko*; on ne peut pas savoir quelle était sa situation exacte. — Sur la rivière *Wen*, cf. p. 114, n. 3. — L'embouchure du *Tsi* devait être celle de l'actuel *Siao ts'ing-ho* 小清河.

1. Sur le mont *T'ong-pe*, cf. p. 138, n. 1. — Le système hydrographique de la rivière *Hoai* a été entièrement modifié par la construction du Grand Canal (cf. p. 115, n. 1 et p. 117, n. 2).

2. Le *Niao-chou-t'ong-hiue* 鳥鼠同穴 (c'est-à-dire le trou commun de l'oiseau et du rat) était le nom d'une montagne sur laquelle, d'après une légende, un oiseau et un rat avaient cohabité dans le même trou. C'est la montagne que nous avons vu appeler plus haut *Niao-chou-chan* (cf. p. 137, n. 2). — Sur la rivière *Fong*, cf. p 132, n. 1. — Sur le *King*, le *Ts'i* et le *Tsiu*, cf. p. 131, n. 1 et 2.

3. Sur le *Hiong-eul*, cf. p. 138, n. 1. Sur le *Lo* et ses affluents, cf. p. 124, n. 6.

4. Pour marquer le chemin. Cf. p. 100 n. 4. Le sens que nous adoptons ici est celui qui est indiqué par *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxcii, p. 43 v°).

et harmonieux[1]; les six domaines (de la nature)[2] furent dans un ordre parfait. Les diverses terres furent déterminées à leur valeur relative et, pour payer leurs contributions, eurent soin d'apporter la redevance de leurs productions ; pour toutes, la redevance fut fixée suivant celle des trois catégories[3] dans laquelle elles étaient rangées.

Dans le royaume du Milieu[4] (l'empereur) conféra des terres et des noms de clan ; on se plut[5] avec respect à prendre sa vertu pour guide : qu'on ne s'écarte point, (dit-il), de ma ligne de conduite.]

Il établit pour le royaume du Fils du ciel et pour ceux qui lui sont extérieurs la règle suivante[6] : [Cinq cents *li*

1. M. Legge, en se fondant sur un passage du *Loen yu* (*Chin. Classics*, t. I, p. 112), donne aux deux mots 會 同 le sens tout spécial d'audiences privées et audiences générales à la cour. J'ai suivi l'explication plus simple et plus naturelle de *Kiang Cheng*.

2. Dans le *Tso tchoan*, à la 7e année du duc *Wen* (trad. Legge, p. 250), on lit : « L'eau, le feu, le métal, le bois, la terre et les céréales sont ce qu'on appelle les six domaines 六 府. »

3. Ce sont les trois catégories comportant chacune trois subdivisions entre lesquelles nous avons vu que les neuf provinces étaient réparties. Cf. p. 107, n. 1.

4. M. Legge, se conformant à la ponctuation du *Chou king* de *Yong-tcheng*, rapporte les deux mots 中 邦 (ici 中 國) à la phrase précédente. Mais cette lecture n'est approuvée par aucun autre commentateur. Le royaume du Milieu comprend les neuf provinces ; il s'oppose aux royaumes-barrières 蕃 國, qui sont en dehors des neuf provinces.

5. Le mot 台 est l'équivalent du mot 說 « se réjouir ».

6. Cette phrase est une addition de *Se-ma Ts'ien* au texte du *Chou king* ; elle sert à introduire l'étrange division administrative dont la description va suivre. Les commentateurs chinois se sont ingéniés à tracer des diagrammes géométriques de l'empire distingué en cinq

constituent le domaine impérial : dans les cent premiers *li*, on apporte en redevance la céréale tout entière ; dans la seconde centaine de *li* on apporte les épis ; dans la troisième centaine de *li*, on apporte le chaume, mais on est sujet à des corvées[1] ; dans la quatrième centaine de *li*, le grain n'est pas décortiqué ; dans la cinquième centaine de *li*, il est décortiqué[2]. — Sur un espace de cinq

domaines. Le diagramme le plus simple et le plus conforme au texte sera celui qu'on construira de la manière suivante : tracez une croix dont chaque branche représentera une longueur de 2,500 *li* ; la capitale est censée au centre de la croix ; à partir de la capitale prenez une longueur de 500 *li* sur chacune des branches de la croix et faites passer par les quatre points ainsi déterminés des droites parallèles aux branches de la croix ; ces quatre droites en se coupant détermineront un carré dont la superficie sera $(500+500) \times (500+500) = 1{,}000{,}000$ de *li* ; c'est le domaine impérial ; prenez maintenant une nouvelle distance de 500 *li* sur chacune des branches de la croix et tracez un autre carré dont les côtés soient parallèles au premier, la zone comprise entre le premier et le second carré constituera le domaine des seigneurs. Les branches de la croix ayant 2,500 *li*, on pourra déterminer sur chacune d'elles cinq points de 500 *li* en 500 *li* et tracer ainsi cinq carrés concentriques dont les distances mutuelles représenteront les cinq divisions de l'empire. Le plus grand carré aura 5,000 *li* de côté. — Dans le *Tcheou li*, à l'article du *Ta se ma* et à l'article du *Tche fang che* (trad. Biot, t. II, p. 167 et 276), on trouve un schème analogue de l'empire, mais il comprend neuf divisions en outre du domaine impérial ; chacune des branches de la croix doit donc s'étendre à une distance de 5,000 *li* et le plus grand carré aura 10,000 *li* de côté.

1. *Ts'ai Tch'en* soutient que les corvées (qui consistent à faire le transport des grains à la capitale) sont le propre des trois premières classes et non, comme on pourrait le croire, de la troisième seulement.

2. Le grain décortiqué a plus de valeur sous un moindre volume que le grain non décortiqué ; une redevance d'une certaine valeur en grain décortiqué est donc d'un transport plus facile que la même redevance en grain non décortiqué ; c'est ce qui explique pourquoi ce sont les sujets les plus éloignés qui paient leur impôt en riz décortiqué.

cents *li* en dehors du domaine impérial, c'est le domaine des seigneurs : dans les cent premiers *li*, on apporte des présents[1] ; dans la seconde centaine de *li*, sont ceux qui ont une charge publique[2] ; dans les trois autres centaines de *li*, sont les seigneurs. — Sur un espace de cinq cents *li* en dehors du domaine des seigneurs, c'est le domaine de la paix : dans les trois premières centaines de *li*, on impose la règle par une instruction douce; dans les deux autres centaines de *li*, on déploie les garnisons militaires[3]. — Sur un espace de cinq cents *li* en dehors du domaine de la paix, c'est le domaine de la contrainte : dans les trois premières centaines de *li* sont les barbares *I*; dans les deux autres centaines de *li* sont les bannis. — Sur un espace de cinq cents *li* en dehors du domaine de la contrainte, c'est le domaine inculte; dans les trois premières centaines de *li* sont les bar-

1. Ce sens de 采 est celui qui est indiqué par *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 46 r°); on apporte des présents au lieu des céréales que livraient les zones plus rapprochées de la capitale.

2. Le texte des *Mémoires historiques* est 任國 = ceux qui ont des charges dans l'état. Le texte du *Chou king* donne la leçon 男邦; mais la plupart des commentateurs expliquent 男 comme ayant le sens de 任 (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 46 r°); l'explication de *Ts'ai Tch'en* (*Chou king*, ch. V, p. 26 v°), qu'a suivie M. Legge en traduisant ce terme par « les royaumes des barons », me parait insoutenable, car les barons sont compris au nombre des seigneurs qui occupent la zone suivante.

3. Ce domaine est celui qui assure la paix de l'empire et sert d'intermédiaire entre le monde civilisé et le monde barbare; dans la première zone de ce domaine, on polit les mœurs encore rudes des hommes par l'instruction; dans la seconde zone, on les tient en bride au moyen des soldats.

bares *Man*[1] ; dans les deux autres centaines de *li* sont les peuples errants[2].

A l'est, (*Yu*) s'avança jusqu'à la mer; à l'ouest, il alla jusqu'aux sables mouvants ; au nord et au sud, dans les lieux qu'éclaire le soleil, sa renommée fut un enseignement[3] ; il pénétra[4] jusqu'aux quatre mers.

Alors l'empereur conféra à *Yu* un insigne en jade noir afin d'informer le monde que son œuvre était bien accomplie[5].] A la suite de cela, le monde fut gouverné en grande paix.

1. Les *Man* 蠻 sont, dans ce texte, des peuples barbares plus éloignés que les *I* 夷 : on a vu que, dans d'autres textes, les *Man* sont les barbares du sud et les *I* ceux de l'est (cf. p. 68).

2. Ce sens de 流 est celui qui est indiqué par *Ma Yong*. M. Legge l'entend comme désignant des criminels condamnés à un exil plus lointain encore que les bannis 蔡 dont il a été question dans le domaine de la paix.

3. Nous suivons pour le sens et la ponctuation de cette phrase les indications du commentaire de *Tcheng Hiuen* (*H. T. K. K.*, ch. cccxcii, p. 47 v°) : 暨日頗見也。言日所照臨之處皆聲教之所及。. L'interprétation vulgaire considère 暨 comme l'équivalent de 及 et place le point après ce mot. La traduction serait alors : « Au nord et au sud il parvint; sa renommée et ses enseignements pénétrèrent jusqu'aux quatre mers. » Mais la phrase : « Au nord et au sud il parvint », est bien peu satisfaisante, car on est en droit de se demander jusqu'où il parvint, puisqu'à l'est et à l'ouest le texte dit très nettement jusqu'où il alla.

4. Le mot 訖 *i* = fin, est ici l'équivalent du caractère 迄 *ki* = aller droit.

5. Cette phrase commence par les mots 天下 et la phrase précédente finit par les deux mêmes mots. Certaines éditions de *Se-ma Ts'ien* ne laissent subsister qu'une seule fois cette expression. Le commen-

Kao-yao exerca les fonctions de chef chargé de rendre la justice dans le peuple. L'empereur *Choen* tint une audience ; *Yu*, *Po-i* et *Kao-yao* discoururent entre eux en présence de l'empereur ; *Kao-yao* exposa ses idées en ces termes : [« Si (le souverain) reste fidèle à sa direction et à sa vertu, les conseils qu'on lui donnera seront sages, l'assistance qu'on lui prêtera sera harmonieuse. » — *Yu* dit : « Sans doute ; mais qu'entendez-vous par là ? » — *Kao-yao* dit : « Oh ! s'il veille à la bonne conduite de sa personne, ses pensées seront profondes ; il fera observer la sincérité et les rangs aux neuf degrés de parenté ; tous les sages seront les ailes sur lesquelles il s'élèvera ; ce qui est près sera digne d'approbation, ce qui est loin sera sous sa main[1]. » —

Chou king : Kao yao mo.

tateur de l'époque de *K'ien-long*, *Tchang Tchao* 張照 pense (*Che ki*, ch II, annot. crit., p. 2 r°) que la première phrase devait se terminer par le mot 天 et la phrase suivante commencer par 天下 : si l'on admet cette correction de texte, l'empereur confère à *Yu* un insigne en jade noir afin d'annoncer *au Ciel* (et non pas *au monde*) que son œuvre était bien accomplie. Ce sens est en effet plus satisfaisant. — Dans le texte du *Chou king*, c'est *Yu* qui présente à l'empereur l'insigne de jade noir pour lui annoncer qu'il a terminé ses travaux ; la leçon des *Mémoires historiques* est préférable, car les insignes sont conférés par l'empereur à ses sujets et l'inverse ne saurait avoir lieu. — Cette phrase termine le *Yu kong*.

1. Dans la traduction de cette dernière phrase, nous suivons le sens indiqué par *Tch'en Ta-yeou* (*Chou king*, ch. III, p. 23 r°) qui seul nous paraît faire un mot-à-mot rigoureux. Le caractère 可 est pris dans le sens qu'il a fréquemment de « ce qui peut passer, ce qui est bon, digne d'approbation ». *Kao-yao*, sur la demande de *Yu*, développe sa pensée ; il montre que si le souverain est vertueux, au près la famille sera bien disciplinée et digne d'éloge, et les sages aideront le prince ; au loin, l'empire tout entier lui sera soumis comme s'il était sous sa main.

Yu loua ce discours en saluant et dit : « C'est vrai. » — *Kao-yao* dit : « Oh ! l'essentiel est qu'il se connaisse en hommes, l'essentiel est qu'il donne le calme au peuple. » — *Yu* dit : « Hé ! qu'il en soit absolument ainsi, c'est ce que l'empereur lui-même a trouvé difficile[1]. Quand (le souverain) se connaît en hommes, alors il est prudent et sait nommer aux charges les hommes (qu'il faut) ; quand il sait donner le calme au peuple, alors il est bon et le peuple aux cheveux noirs l'aime. Quand il sait être bon, quand il sait être prudent, comment serait-il inquiété par *Hoan-teou*, comment serait-il troublé[2] par (*San*) *miao*, comment serait-il effrayé par l'homme trompeur aux paroles artificieuses et à l'extérieur agréable[3] ? » — *Kao-yao* dit : « Oui. Hé ! si, d'une part il y a

1. L'empereur dont il est ici question doit être l'empereur *Yao* qui, malgré sa vertu, n'avait pas été capable de nommer aux charges publiques les huit fils excellents de *Kao-yang* et les huit fils excellents de *Kao-sin* (cf. p. 77) et qui attendit *Choen* pour exiler les quatre grands criminels. — *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 3 v°) condamne cependant cette interprétation en disant que, *Yao* étant mort, un sujet comme *Yu* ne pouvait se permettre de critiquer sa conduite ; d'après *Kiang Cheng*, l'empereur est ici *Choen* ; *Yu* fait son éloge en disant que, quoique exerçant fort bien le gouvernement, il trouve sa tâche difficile et par conséquent il donne ses plus grands soins à l'accomplir.

2. Quoique ni les commentateurs chinois ni M. Legge n'appellent l'attention sur le mot 遷, ce mot me paraît assez difficile à traduire. Il est impossible de le rendre par « exiler », car c'est le souverain et non *San-miao* qui éprouve l'action exprimée par ce verbe, comme le montrent les phrases symétriques qui précèdent et suivent celle-ci. Je traduis donc le mot *ts'ien* comme signifiant « faire passer d'un état à un autre (au moral), émouvoir, troubler » ; mais je dois reconnaître que je n'ai jamais trouvé ce mot employé avec ce sens dans aucun autre texte.

3. *Hoan-teou* et *San-miao* sont deux des quatre grands criminels (cf. p. 67-68) ; aussi les commentateurs chinois supposent-ils que l'homme trompeur n'est autre que *Kong-kong* ; *Yu* passe sous silence le quatrième criminel, *Koen*, parce que c'est son propre père.

dans la conduite (de l'homme) neuf vertus, d'autre part[1] quand on parle de ses vertus, on s'exprime en disant qu'il se livre à telle ou telle action : il est indulgent, mais énergique; il est doux, mais ferme; il est hardi, mais respectueux; il est autoritaire, mais circonspect; il est soumis, mais résolu; il est inflexible, mais affable; il est indifférent aux détails, mais attentif; il est fort, mais sincère; il est puissant, mais juste. Celui qui resplendit de ces vertus et qui les possède perpétuellement, c'est l'homme excellent[2]. Celui qui, journellement manifeste trois de ces vertus, celui-là, matin et soir, est attentif[3] et intelligent et il sera mis à la tête d'une maison[4]; celui qui, chaque jour, pratique stricte-

7. Le mot 亦 en tête de cette phrase et de la suivante répond bien à notre expression « d'une part... de l'autre... ». Si d'une part on distingue en théorie neuf vertus dans la conduite humaine, d'autre part pour définir ces vertus dans la pratique, on sera obligé de décrire la conduite; c'est en effet ce que fait *Kao-yao* dans ce qui suit.

2. Ce discours de *Kao-yao* traite de la manière dont le souverain se connaît en hommes; les neuf vertus qu'il décrit ne sont pas celles que doit posséder le souverain pour bien juger de la valeur des hommes, ce sont celles qu'il recherche chez ceux qu'il se propose d'appeler aux charges publiques.

3. Le mot 翊 ou 翼 a ici le sens de 敬 (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCII, p. 6 v°).

4. Le mot 家 ne désigne pas simplement ici une famille quelconque; il a le même sens que dans l'expression 世家 = maison héréditaire. Le chef d'une telle maison ne peut être qu'un haut dignitaire, c'est-à-dire un *k'ing* 卿 ou un *ta-fou* 大夫; ainsi, celui qui a trois des neuf vertus énumérées plus haut sera digne d'être mis à la tête d'une maison, ou, en d'autres termes, d'être nommé haut dignitaire; de même celui qui possède six de ces vertus sera digne d'être mis à la tête d'un royaume, ou, en d'autres termes, d'être nommé seigneur.

ment et avec ardeur six de ces vertus, celui-là est un serviteur fidèle et sera mis à la tête d'un royaume. Si (le souverain) réunit et recueille de tels hommes pour administrer[1], (ceux qui possèdent) les neuf vertus seront tous à son service ; les hommes qui en valent mille[2] et les hommes qui en valent cent rempliront les fonctions publiques ; les cent officiers seront respectueux et diligents ; ils n'enseigneront point les mauvaises pratiques ni les conseils artificieux ; si ce ne sont pas de tels hommes qui occupent les charges qui leur reviennent, c'est ce qu'on appelle troubler l'ordre céleste[3]. Le Ciel punit le crime : les cinq châtiments ont leurs cinq applications ! Mes paroles peuvent-elles être mises à exécution dans la pratique ? » — *Yu* dit : « Vos paroles peuvent au plus haut point être mises à exécution avec succès. » — *Kao-yao* dit : « Pour moi, je n'en sais encore rien ; mais j'aide à marcher dans le droit chemin[4]. »]

1. 普施 est l'équivalent de 布施 = répandre (sous-entendu 政教 = le gouvernement et l'enseignement). C'est l'idée que nous traduisons par le mot « administrer ».

2. *Hoai-nan-tse* (chap. *T'ai tsou hiun*) et le *Chouo wen* disent tous deux que le mot 俊 désigne un homme qui en vaut mille autres ; — d'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, le mot 乂 désigne un homme qui en vaut cent autres.

3. Cette phrase est substituée par *Se-ma Ts'ien* à d'assez longs développements du *Kao yao mo* dans le *Chou king*.

4. *Kao-yao* dit par modestie qu'il ne sait pas si ses conseils sont dignes d'être mis en pratique, et qu'il cherche seulement à aider le souverain à se bien conduire. Tout ce texte est notablement différent de celui du *Chou king*. — Dans le *Chou king* traditionnel, le *Kao yao mo* et le *I et Tsi* sont deux chapitres distincts ; au contraire, dans *Se-ma Ts'ien*, le texte du *I et Tsi* suit celui du *Kao yao mo* sans au-

Chou king : ch. *I et Tsi.*

[L'empereur *Choen* dit à *Yu* : « A votre tour, parlez bien. » — *Yu* salua et dit : « Hé ! que dirai-je ? Je n'ai pensé qu'à m'appliquer sans cesse chaque jour ». — *Kao-yao* arrêta *Yu* par cette question : « Qu'entendez-vous par vous appliquer sans cesse ? » — *Yu* dit : « Les eaux débordées s'élevaient jusqu'au ciel ; l'immense nappe entourait les montagnes et submergeait les collines ; tout le peuple de la plaine était accablé par les eaux ; pour aller sur la terre ferme, je montai en char ; pour aller sur l'eau, je montai en bateau ; pour aller sur la boue, je montai sur un van ; pour aller sur les montagnes, je montai sur des crampons[1] ; [je parcourus les montagnes et fis des entailles aux arbres[2]. Avec *I*, je donnai à la multitude du riz et de la nourriture fraîche[3]. En ouvrant le cours des neuf fleuves, je les conduisis aux quatre mers ; j'approfondis les canaux d'un pied et les canaux de seize pieds[4] et je les conduisis aux fleuves.

cune solution de continuité ; c'est une confirmation du fait déjà connu que ces deux chapitres n'en formaient qu'un seul dans le texte moderne du *Chou king*.

1. Cf. p. 101, n. 2. — Dans le texte du *Chou king*, tout ce développement est remplacé par la phrase : Je me servis des quatre modes de locomotion.

2. Cf. p. 100, n. 4.

3. Tous les commentateurs disent que cette nourriture fraîche est de la viande. Le mot 鮮 paraît en effet avoir à l'origine le sens de viande fraîche ou crue. — Sur *I*, cf. p. 80, n. 3.

4. Le *kiuen* 畎 était un canal de 1 pied de largeur et de 1 pied de profondeur ; le *koei* 澮 était un canal de 16 pieds de largeur et de 16 pieds de profondeur ; entre ces deux dimensions il y avait le *soei* 遂 de 2 pieds de largeur sur 2 de profondeur, le *keou* 溝 de 4 pieds de largeur sur 4 de profondeur, le *siu* 洫 = de 8 pieds de largeur sur 8 de profondeur. — Notre texte, en citant les canaux de

Avec *Tsi*[1], je donnai à la multitude la nourriture qu'elle avait de la peine à se procurer[2]; ceux qui avaient peu de nourriture échangèrent les objets qu'ils avaient en trop contre ce qui leur manquait. J'ai déplacé les résidences de tout le peuple et les ai fixées ; les dix mille états ont été bien gouvernés. » — *Kao-yao* dit : « Oui, cela certes est beau. » — *Yu* dit : « Ah ! ô empereur, portez toute votre attention sur la place que vous occupez ; vous obtiendrez le calme en étant parvenu au but ; vos aides seront vertueux ; l'empire répondra universellement à votre pensée pure ; par là, il sera mis en lumière que vous avez reçu le mandat de l'Empereur d'en haut ; le Ciel renouvellera son mandat en usant de faveur envers vous[3]. » — L'empereur dit : « Ah ! mes ministres ! mes ministres ! mes ministres, soyez mes jambes et mes bras, mes oreilles

la plus petite et ceux de la plus grande catégorie, donne à entendre qu'il s'agit de tous les canaux.

1. Cf. p. 79, n. 6.

2. Le sens de cette phrase est simple et clair dans le texte de *Se-ma Ts'ien*; la leçon du *Chou king* 艱食 est plus obscure ; les uns (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCI, p. 13 v°) remplacent 艱 par 根 et expliquent l'expression comme signifiant : la nourriture qui a des tiges, c'est-à-dire les céréales ; — d'autres opposent la nourriture qu'on ne se procure qu'avec effort, c'est-à-dire les produits de la culture, à la nourriture fraîche dont il a été question plus haut, c'est-à-dire aux produits de la chasse et de la pêche.

3. Tout ce passage est d'une intelligence assez difficile ; le texte présente de notables différences avec celui du *Chou king*. Le sens général est le suivant : les fonctions d'empereur ont la plus grande importance ; si celui qui les remplit est attentif à ses devoirs, il aura le calme pour lui-même parce qu'il aura atteint le but de sa destinée ; par une conséquence naturelle, ses ministres seront vertueux et tout l'empire sera d'accord avec ses désirs, témoignant ainsi, en vertu de l'axiome : *Vox populi vox Dei*, qu'il règne par droit divin ; le Ciel prouvera d'ailleurs de nouveau qu'il l'a investi de ce droit en le comblant

et mes yeux ; si je désire secourir mon peuple, c'est à vous de l'aider[1] ; si je désire contempler les images faites par les anciens hommes, à savoir le soleil, la lune et les étoiles dont les couleurs sont représentées par la peinture ou brodées sur les vêtements, c'est à vous de les bien distinguer ; si je désire entendre les six tubes sonores, les cinq notes et les huit instruments de musique et observer les qualités et les défauts du gouvernement en répandant et en recueillant les paroles composées sur les cinq notes, c'est à vous d'écouter[2]. Si je m'écarte

de bienfaits. — Je traduis le mot 待 des *Mémoires historiques* comme s'il était l'équivalent du mot 受 du *Chou king*. — Dans la dernière phrase, le mot 其 est le signe du futur (cf. Stan. Julien, *Syntaxe chinoise*, t. I, p. 173).

1. Après que *Yu* a montré à l'empereur quelle est l'importance de sa charge, l'empereur à son tour rappelle à ses ministres la gravité de leurs fonctions.

2. Les ministres doivent donner toute leur attention aux manifestations visuelles et auditives de la régularité. Pour la vue, on a imaginé de peindre sur les vêtements de cour divers symboles (douze exactement ; les *Mémoires historiques* ne citent que les premiers, le soleil, la lune et les étoiles, qui étaient réservés aux vêtements impériaux) et l'ordre dans lequel ces symboles doivent apparaître aux audiences de la cour est fort important, car ils sont la marque visible de l'harmonie ; les ministres ont donc à veiller à ce que le cérémonial concernant les objets qu'on voit soit observé avec exactitude. Pour l'ouïe, la musique et les chants sont la pierre de touche du bon ou du mauvais gouvernement ; ils sont la marque auditive de l'harmonie ; les ministres doivent donc écouter avec attention la musique et les chants. — Dans ce passage fort difficile, le texte de *Chou king* paraît n'avoir pas toujours été bien compris par *Se-ma Ts'ien* lui-même ; c'est ainsi que les trois caractères 來始滑 par lesquels il remplace la phrase 在治忽 (= observer les qualités et les défauts du gouvernement) du *Chou king*, n'ont, de l'aveu de *Se-ma Tcheng*, absolument aucun sens ; il faut reconnaître d'autre part que la leçon du *Chou king* à son tour ne se comprend qu'à grand renfort de commentaires ;

du bien, c'est à vous de me corriger et de me résister ; ne me flattez pas en face pour me critiquer par derrière. Soyez sur vos gardes, vous mes ministres qui m'assistez des quatre côtés[1]. Quel que soit le nombre des sujets calomniateurs et pervers, si la vertu du souverain se répand avec sincérité, tous seront purs[2]. » — *Yu* dit : « C'est vrai ; si l'empereur n'agit pas ainsi et s'il emploie indifféremment les bons et les mauvais, alors il n'y aura plus de réussite. » — L'empereur dit[3] : « Ne favorisez

Kiang Cheng (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCI, p. 18 r°) propose d'adopter la leçon qui est indiquée par le chap. *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou* : 七始詠 = les chants des sept principes.

1. Plusieurs commentateurs se fondent sur un passage du grand commentaire de *Fou Cheng*, pour dire que cette expression désigne quatre catégories de ministres ; ceux de devant étaient appelés *i* 疑 = (celui qui propose ou supprime) le doute ; ceux de derrière étaient appelés *tch'eng* 丞 = celui qui aide ; ceux de gauche étaient appelés *fou* 輔 = celui qui seconde ; ceux de droite étaient appelés *pi* 弼 = celui qui soutient.

2. Le début seul de cette phrase se trouve dans le *Chou king*. *Se-ma Ts'ien* est ici plus obscur encore que le livre classique.

3. Dans le *Chou king*, il n'y a pas la phrase « l'empereur dit... » et les paroles qui suivent se trouvent donc dans la bouche de *Yu*. — La leçon de *Se-ma Ts'ien* semble être la meilleure, car elle est confirmée par un texte de la monographie du roi *Yuen* de *Tch'ou*, dans le *Ts'ien Han chou* et par deux textes du *Loen heng* de *Wang Tch'ong* (*H. T. K. K.*, chap. CCCXCI, p. 22 r° et v°). — Ajoutons que le *Chou king* ne présente plus ici aucun sens suivi, tandis que la rédaction de *Se-ma Ts'ien* est à la rigueur intelligible ; voici comment on peut, je crois, exposer l'enchaînement des idées : *Choen* se propose de prendre *Yu* pour successeur ; *Yu* commence par montrer qu'il en est digne en rappelant ses travaux antérieurs ; il disserte ensuite sur les devoirs du souverain et fait voir ainsi qu'il en comprend l'importance ; *Choen* appelle son attention sur le soin extrême avec lequel il devra choisir les hommes dont il fera ses ministres, car ce sont les ministres qui font réussir le gouvernement. *Yu* approuve cette parole.

pas l'arrogance de *Tan-tchou*, il ne se plaisait qu'à la paresse et aux amusements; quand il n'y avait plus d'eau, il voulait aller en bateau[1]; il se livrait à une débauche incestueuse[2] dans sa propre famille; par cette conduite il a mis fin à sa lignée; je ne pouvais pas favoriser cela. » — *Yu* dit: « Aux jours *sin* et *jen*[3] je me mariai à (une fille de la famille) *T'ou-chan*[4]; aux jours *koei* et *kia*, elle enfanta *K'i*[5]. Je ne le traitai pas comme mon

Choen lui fait alors une dernière recommandation (c'est le passage où nous nous sommes arrêtés en ce moment); il craint que *Yu* ne transmette l'empire à son fils (le fils de *Choen*, *Chang-kiun*), quoiqu'il en soit indigne; prenant *Tan-tchou*, fils de *Yao*, comme exemple, il engage *Yu* à ne point favoriser la mauvaise conduite d'hommes de cette sorte et à en user envers *Chang-kiun* comme lui-même, *Choen*, en a usé envers *Tan-tchou*. *Yu* répond en rappelant que dans toute sa vie passée, il a mis son devoir au-dessus de ses affections et a su distinguer entre les hommes de bien et les méchants. *Choen* le reconnaît alors capable de lui succéder.

1. Quoique les eaux débordées eussent été ramenées dans le lit des fleuves, *Tan-tchou* voulait encore aller en bateau là où la terre ferme avait réapparu.

2. L'expression 朋淫 est expliqué par *Kiang Cheng* comme signifiant 淫于一家之內. C'est donc la débauche dans une seule et même famille, l'inceste.

3. Les jours *sin*, *jen*, *koei* et *kia* sont quatre jours consécutifs (les trois derniers d'une série de dix jours et le premier de la série suivante); le texte de *Se-ma Ts'ien* est donc fort étrange, car le fils de *Yu* serait né le lendemain de son mariage et, comme le fait gravement remarquer *Kiang Cheng*, « c'est bien court. » Le texte du *Chou king* est plus admissible, car il donne simplement à entendre que *Yu* n'eut que quatre jours pour se marier.

4. *T'ou-chan* 塗山 est le nom d'une principauté que l'opinion généralement admise par les commentateurs place dans la sous-préfecture actuelle de *Hoai-yuen* 懷遠, préfecture de *Fong-yang*, province de *Ngan-hoei*.

5. *K'i* 啟 succéda plus tard comme empereur à son père, *Yu*.

fils ; c'est de cette manière que je pus accomplir mes grands travaux sur les eaux et sur les terres ; j'aidai à établir les cinq domaines et j'allai jusqu'à cinq mille *li*[1] ; dans les provinces il y eut douze maîtres[2] ; au dehors, j'allai jusqu'aux quatre mers[3] ; sur tous les hommes j'établis les cinq (classes de) chefs[4]. Chacun de ceux qui se conduisaient bien vit son mérite reconnu ; les *Miao* ayant été récalcitrants furent donc sans mérite[5]. O empereur, pensez à cela ! » — L'empereur dit : « Marcher dans la même voie vertueuse que moi, c'est votre mérite qui le fera avec ordre[6]. » — Alors *Kao-yao* fut plein de respect pour la vertu de *Yu* ; il ordonna aux gens du peuple de prendre tous *Yu* pour règle ; ceux qui n'obéissaient pas à ses paroles, ils les poursuivit par les châtiments.

1. Sur les cinq domaines, cf. p. 146, n. 6. On a vu que le domaine le plus lointain devait avoir 5,000 *li* de côté.

2. Pour un lecteur non prévenu, il est évident que les douze maîtres sont les douze pasteurs de peuples dont il a été parlé plus haut p. 81, n. 1. Les Chinois épiloguent à l'infini sur ce texte parce qu'ils veulent mettre d'accord le chiffre de douze provinces attribué à l'empire de *Choen* et le chiffre de neuf provinces dont il est question dans le Tribut de *Yu* (cf. p. 65, n. 2). Voyez Legge, *Chou king*, p. 85-86.

3. L'expression « les quatre mers » désigne ici les barbares des quatre points cardinaux.

4. L'expression 五長 désigne, d'après *Ou Tch'eng* (吳澄, commencement du XIIe siècle), les cinq degrés de noblesse, *kong*, *heou*, *po*, *tse*, *nan*. Pour d'autres explications, voyez Legge.

5. Par cette phrase, *Yu* montre qu'il a su distinguer entre les bons et les mauvais, récompenser les uns et punir les autres.

6. *Choen* déclare *Yu* digne de lui succéder. — Le sens que nous donnons à cette phrase n'est point celui que lui attribuent les commentateurs chinois ; mais il nous paraît être imposé par la suite des idées (cf. p. 157, n. 3) ; en outre nous ferons remarquer que nous avons eu à traduire le texte de *Se-ma Ts'ien* et non celui du *Chou king* ; nous avons donc cherché à pénétrer, non la signification du *Chou king* traditionnel, mais celle que *Se-ma Ts'ien* attribuait à sa citation et qu'il indique par les modifications mêmes qu'il fait subir à l'original.

La vertu de *Choen* fut fort éclatante. Alors *K'oei* fit de la musique ; l'aïeul et le père décédés vinrent[1]; tous les princes[2] se firent des concessions mutuelles ; les oiseaux voltigèrent et les animaux qui marchent dansèrent ; au son des neuf airs de la musique *siao chao*[3], le phénix mâle et le phénix femelle vinrent avec grâce, les cent animaux dansèrent à l'envi, les cent fonctionnaires furent fidèles et harmonieux. L'empereur profita de cela pour faire un chant ; il dit : « Celui qui a été élevé par le mandat du Ciel doit être attentif à toutes les occasions, attentif aux moindres affaires. » Puis il chanta, disant[4] :

« Lorsque les jambes et les bras travaillent avec plaisir,

La tête en haut se dresse ;

Les cent fonctions sont remplies avec éclat. »

Kao-yao baissa la tête à hauteur de ses mains[5] et se

1. La musique dont il est question est celle qui se faisait dans le temple ancestral ; aussi les mânes des ancêtres viennent-ils assister à la cérémonie.

2. « Tous les princes » 羣后 sont, d'après *Tch'eng K'ang-tch'eng*, les seigneurs 諸侯 qui aidaient au sacrifice.

3. Le mot *siao* désigne proprement une flûte à plusieurs tuyaux ; mais l'expression *siao chao* est le nom de la musique de *Choen*. — Sur les neuf airs, cf. p. 90, n. 1.

4. Dans les trois strophes qui suivent, la tête représente l'empereur, les jambes et les bras sont ses ministres. — Dans la première strophe, les rimes sont 喜, 起 et 熙 qui, dans le système de *Toan Yu-ts'ai*, sont au *p'ing cheng* de la première catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 1 v°) ; dans la seconde strophe, les rimes sont 明 (prononcé *mang*), 良 et 康 qui sont au *p'ing cheng* de la dixième catégorie (*loc. cit.*, p. 9 v°) ; dans la troisième strophe, les rimes sont 脞 惰 et 墮 qui sont au *p'ing cheng* de la dix-septième catégorie (*loc. cit.*, p. 15 r°).

5. *Kiang Cheng* dit que 拜手 signifie 拜頭至手.

prosterna la face contre terre, puis éleva la voix, disant: « Songez-y ! La direction que vous donnez est ce qui fait fleurir toutes choses ; prenez garde à vos lois ; soyez vigilant. » Alors à son tour il fit un chant et dit :

« Lorsque la tête en haut est intelligente,
Les jambes et les bras sont excellents,
Toutes choses sont prospères. »

Il chanta encore ceci :

« Quand la tête en haut n'a pas de vastes pensées,
Les jambes et les bras sont paresseux ;
Toutes choses vont à leur ruine. »

L'empereur salua et dit : « Oui. Allez et soyez vigilants. »] Fin du cha *I et Tsi.*

Alors l'empire prit pour règle les mesures et les nombres, les notes et la musique tels que *Yu* les avait clairement déterminés. (*Yu*) présida aux dieux des montagnes et des cours d'eau[1].

[L'empereur *Choen* présenta *Yu* au Ciel] pour qu'il fût *Mencius*, V a. 6, trad. Legge, p. 234.

1. L'expression *chen tchou* 神主 = proprement : président des dieux, s'explique par le fait qu'on appelait président (*tchou* 主 ou *tchou jen* 主人) celui qui présidait aux rites et aux cérémonies religieuses. — Le titre de président des dieux (qui attestait, chez celui qui le possédait, le droit de sacrifier aux dieux de toutes les montagnes et de tous les cours d'eau de l'empire et non pas seulement à telle ou telle divinité déterminée) était l'apanage de l'empereur. Ainsi, dans le chapitre du *Chou king* intitulé *Hien yeou i té* (trad. Legge, p. 214), pour exprimer l'idée que le Ciel cherche un nouveau souverain, il est dit que le Ciel cherche quelqu'un qui possède la pure vertu pour en faire le président des dieux. Dans le *Che king* (décade *Cheng min*, trad. Legge, p. 492) le duc de *Chao* souhaite au roi *Tch'eng* d'aller jusqu'au bout de sa destinée en restant président des dieux. Dans le *Li ki* (chap. *Tsi fa*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 203), on lit : « Celui qui exerce l'empire sacrifie aux cent dieux (c'est-à-dire à tous les dieux) ; les seigneurs n'honorent que leurs dieux locaux. » — Cf. plus haut, p. 61, n. 3.

son successeur. [Dix-sept ans après, l'empereur *Choen* mourut. Quand le deuil de trois ans fut terminé, *Yu* refusa le pouvoir et se retira devant *Chang-kiun*, fils de *Choen*, à *Yang-tch'eng*][1]. Les seigneurs de l'empire quittèrent tous *Chang-kiun* et vinrent rendre hommage à *Yu*. C'est pourquoi donc *Yu* prit la dignité de Fils du ciel; tourné vers le sud il donna audience à l'empire. Le titre qui lui vient de son royaume fut le souverain de *Hia*[2]; son nom de famille fut *Se*.

Quand l'empereur *Yu* eut pris le pouvoir, il promut *Kao-yao* et le présenta (au Ciel); il voulait lui remettre le gouvernement, mais *Kao-yao* mourut. Il donna aux descendants[3] de *Kao-yao* des fiefs à *Yng* et à *Leou*; l'un d'eux résida à *Hiu*.

Puis le souverain promut *I* et lui confia le gouvernement; dix ans après, l'empereur *Yu* alla dans l'est parcourir les fiefs; arrivé au (mont) *Koei-ki*[4], il mourut. Il

1. *Yang-tch'eng*, c'est-à-dire la ville au sud (de la montagne) était ainsi appelée parce qu'elle était située à 23 *li* au sud de la fameuse montagne *Song* 嵩; elle était à 35 *li* au sud-est de l'actuelle sous-préfecture de *Teng-fong* 登封, préfecture et province de *Ho-nan*.

2. On a vu plus haut (p. 97, n. 1) que *Hia* était le nom du fief que possédait *Yu* avant qu'il fût empereur. Le nom du royaume devint celui de la dynastie.

3. Les descendants de *Kao-yao* avaient pour nom de famille *Yen* 偃. *Leou* 六 est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Leou-ngan* 六安 province de *Ngan-hoei*; *Yng* 英 correspond à la sous-préfecture de *Yng-chan* 英山, dans le territoire de cette même préfecture secondaire. *Hiu* 許 correspond à la préfecture secondaire de ce nom, dans la province de *Ho-nan*.

4. La montagne *Koei-ki* 會稽 est au sud-est de la sous-préfecture de *Koei-ki*, préfecture de *Chao-hing*, province de *Tche-kiang*

Mencius, V, a. 6, trad. Legge. p. 234.

avait remis l'empire à *I*[1]. [Quand le deuil de trois ans fut terminé, *I* céda le pouvoir à *K'i*, fils de *Yu*; il se retira et s'établit au sud de la montagne *Ki*[2].] *K'i*, fils de *Yu*, était sage; les sentiments de l'empire lui étaient attachés; aussi, quand *Yu* mourut, quoiqu'il eût remis l'empire à *I*, *I* n'ayant aidé *Yu* que peu de temps, n'avait point encore plu à l'empire; c'est pourquoi les seigneurs quittèrent tous *I* et vinrent rendre hommage à *K i* en disant : « Notre prince, c'est le fils de l'empereur *Yu*[3]. » Alors *K'i* prit donc la dignité de Fils du ciel; ce fut l'empereur *K'i*, souverain de *Hia*[4]

L'empereur *K'i*, souverain de *Hia*, était le fils de *Yu*; sa mère était une fille de la tribu *T'ou-chan*[5]

Le prince de *Hou*[6] ne se soumit pas; *K'i* le punit; il

— Le premier caractère 會 doit être prononcé comme le caractère 檜, c'est-à-dire *Koei* et non *Hoei*: cependant on verra plus loin que l'étymologie dont *Se-ma Ts'ien* fait dériver le nom de cette montagne conserve au mot 會 son sens de « réunir ».

1. Cf. p. 80, n. 3.

2. Le texte de Mencius porte : au nord de la montagne *Ki*. Cette leçon paraît préférable; en effet, la montagne *Ki* 箕 était au sud de la ville de *Yang-tch'eng* (cf. p. 162, n 1) tandis que la montagne *Song* 嵩 était au nord; comme c'est vraisemblablement à *Yang-tch'eng* ou près de cette ville que se retira *I*, il faut donc dire : au nord de la montagne *Ki*.

3. Cette phrase se retrouve dans Mencius, mais sous une forme moins nette, car elle est ainsi conçue : « Il est le fils de l'empereur *Yu*, » ce qui n'indique pas que les seigneurs le choisissent pour empereur.

4. *K'i* hérite du titre de son père et c'est ainsi qu'apparaît la dynastie *Hia*.

5. Cf. p. 158, n. 4.

6. *Hou* 扈 est aujourd'hui la sous-préfecture de *Hou* 鄠, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. — Le prince de *Hou* avait pour

Chou king : Kan che.

livra une grande bataille à *Kan*[1]. Avant d'engager le combat, il fit la harangue de *Kan*; [il appela les six hauts dignitaires[2] pour leur exposer sa pensée; *K'i* dit: « Ohé! hommes des six armées[3], j'ai une harangue à vous adresser. Le prince de *Hou* méprise avec hauteur les cinq éléments; il néglige et abandonne les trois principes régulateurs . C'est pourquoi le Ciel supprime et interrompt son mandat; maintenant je ne fais qu'exécuter avec respect le châtiment céleste. Si ceux de gauche ne font pas leur devoir à gauche, si ceux de droite ne font pas leur devoir à droite[5], ce sera que vous ne

nom de famille 姒 ou, plus exactement, 似 ; il était donc parent de l'empereur qui avait le même nom de famille.

1. Le portique de *Kan* 甘亭, au sud-ouest de la sous-préfecture de *Hou*, marque le lieu où *K'i* tint son discours avant de livrer bataille.

2. Les six hauts dignitaires 六卿 sont les commandants des six corps d'armée qui composaient les troupes impériales. On lit en effet dans le *Tcheou li* (liv. XXVIII, *Ministère de l'été*; trad. Biot, t. II, p. 142) : « L'empereur a six corps d'armée... Les généraux d'armée ont tous la charge de *k'ing* 卿 .»

3. *K'i* s'adresse non seulement aux généraux, mais à tous les soldats.

4. Les cinq éléments sont ici conçus dans leur relation avec les quatre saisons; le prince de *Hou* est accusé de ne point observer les ordonnances pour chaque mois que le souverain a promulguées et qui sont d'accord avec la prédominance alternée des cinq éléments. — Les trois principes 三正 sont, d'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, le Ciel, la Terre et l'Homme dont l'harmonie mutuelle est le principe de l'ordre universel; *Ma Yong* veut voir dans les trois principes les trois commencements différents de l'année qui furent successivement adoptés par les Chinois; mais cette explication est beaucoup trop compliquée.

5. Celui de gauche et celui de droite sont les deux soldats qui étaient placés l'un sur la gauche, l'autre sur la droite du char de guerre, tandis que le cocher (dont il est question à la phrase sui-

respectez pas mes ordres; si vous, cochers, ne dirigez pas bien vos chevaux, ce sera que vous ne respectez pas mes ordres;

« Ceux qui observeront mes ordres, je les récompenserai devant l'ancêtre;

« Ceux qui n'observeront pas mes ordres, je les mettrai à mort devant le dieu de la terre[1];

« Je vous ferai certes périr avec vos enfants[2]. »

vante) était au milieu. On trouve dans le *Tso tchoan* (2e année du duc *Tch'eng*, trad. Legge, p. 345, 2e col.) un autre exemple de 左右 désignant l'homme de gauche et l'homme de droite sur le char.

1. Lorsque le souverain allait faire une expédition guerrière, il emportait avec lui ses dieux; les principales divinités de l'état étaient celles du temple ancestral à gauche 宗廟 et celles de la terre et des moissons à droite 社稷. Le souverain prenait donc les tablettes 主 représentant son ancêtre et le dieu de la terre. La tablette de l'ancêtre était placée dans un char spécial appelé le char du respect 齊車; il est probable que la tablette du dieu de la terre avait aussi un véhicule particulier. La présence de ces divinités donnait au prince un mystérieux prestige : les récompenses qu'il distribuait étaient comme conférées par l'ancêtre, génie tutélaire et bon; les punitions qu'il infligeait semblaient édictées par le dieu de la terre, personnification de la sévère justice. — Sur la coutume d'emporter les tablettes des divinités dans le camp, cf. *Li ki*, chap. *Tseng tse wen*, trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVII, p. 324, — *Tso tchoan*, 4e année du duc *Ting*, trad. Legge, p. 754, — et d'autres passages des *Mémoires historiques* que nous signalerons lorsqu'ils se présenteront. — Sur la tablette était inscrit seulement le nom du dieu; mais, par suite du caractère idéographique de l'écriture chinoise, le nom même était en quelque manière la représentation figurée des qualités essentielles de la divinité et jouait ainsi le rôle d'une véritable idole.

2. La harangue se termine par trois vers dont les rimes sont 祖 社 et 汝, au *chang cheng* de la cinquième catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 7 r°). Il semble bien que nous ayons là sous sa forme concise et énergique une vieille imprécation rituelle où respire encore

Alors il écrasa le prince de *Hou*. Tout l'empire rendit hommage au souverain de *Hia*. L'empereur *K'i* mourut.

Son fils, l'empereur *T'ai-k'ang* prit le pouvoir. L'em-
Chou king. Préface. pereur [*T'ai-k'ang* perdit son royaume; ses cinq frères l'attendirent au confluent de la rivière *Lo* et firent les chants des cinq fils[1].] *T'ai-k'ang* mourut.

Son frère cadet, *Tchong-k'ang*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Tchong-k'ang*. Au temps de l'empereur
Id. *Tchong-k'ang*, [*Hi* et *Ho*[2] se plongèrent dans les orgies et les débauches; ils négligèrent les saisons et mirent le trouble dans les jours; (le prince de) *Yn* alla les châtier. On fit le Châtiment de *Yn*[3].] *Tchong-k'ang* mourut.

Son fils, l'empereur *Siang*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Chao-k'ang*, prit le pouvoir;

la sauvagerie des premiers temps de la civilisation chinoise. La harangue de *Kan* me paraît, malgré sa brièveté, un des monuments les plus remarquables, et à coup sûr les plus authentiques, de la haute antiquité; elle est singulièrement plus vivante que les Règles de *Yao* et de *Choen* ou que le Tribut de *Yu*. — Cette harangue se trouve reproduite avec quelques variantes par *Mo-tse* (墨子, au chap. 明鬼) qui l'intitule la Harangue de *Yu* 禹誓 et l'attribue à *Yu* et non à *K'i*.

1. Les Chants des cinq fils forment le troisième des livres de *Hia* dans le *Chou king* traditionnel; ils appartiennent au pseudo-texte antique et leur authenticité est fort contestable. On remarquera que *Se-ma Ts'ien* paraît n'en connaître que le titre.

2. Les *Hi* et les *Ho* sont les descendants des personnages de même nom que *Yao* chargea de présider aux principes *yn* et *yang* et aux quatre saisons. Cf. p. 43, n. 6.

3. Le Châtiment de *Yn* est le quatrième des livres de *Hia*; sous sa forme actuelle, son authenticité est plus que douteuse Cf. note 1. — Le royaume de *Yn* 胤 correspond à la sous-préfecture de *Koang-yuen* 廣元, préfecture de *Pao-ning*, province de *Se-tch'oan*.

il mourut[1]. — Son fils, l'empereur *Tchou*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Hoei*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Wang*[2], prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Sié*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Pou-kiang*, prit le pouvoir; il mourut. — Son frère cadet, l'empereur *Kiong*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Kin*, prit le pouvoir; il mourut. — On donna le pouvoir à *K'ong-kia*, fils de l'empereur *Pou-kiang*; ce fut l'empereur *K'ong-kia*.

1. *Se-ma Tcheng* et *Tchang Cheou-kié* remarquent qu'entre le règne de l'empereur *Siang* et celui de l'empereur *Chao-k'ang* il s'écoula de trente à quarante années pendant lesquelles le trône fut occupé successivement par deux usurpateurs, *I* 羿 et *Tcho* 浞. Nous trouvons des renseignements étendus sur ces faits dans le *Tso tchoan* (4e année du duc *Siang*, trad. Legge, p. 424). Dans le chapitre du *Chou king* intitulé les Chants des cinq fils, *I* est donné comme ayant supplanté l'empereur *T'ai-k'ang* et non l'empereur *Siang*, mais nous avons vu plus haut (p. 166, n. 1) que ce témoignage ne saurait avoir grande valeur. Si nous nous en tenons aux indications du *Tso tchoan*, en les complétant par les autres textes cités par les commentateurs, voici quels événements se seraient passés : le prince *I*, descendant d'un célèbre archer qui portait le même nom au temps de l'empereur *K'ou*, força l'empereur *Siang* à quitter sa capitale et à s'enfuir à *Chang-k'ieou* 商邱 (aujourd'hui sous-préfecture de ce nom, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*). *I* s'empara du pouvoir, mais, comme il passait tout son temps à la chasse, son conseiller, nommé *Tcho*, en profita pour gagner l'esprit du peuple : *Tcho* fit alors assassiner *I*; il bouillit son corps et le donna à manger à ses fils qui tous en moururent. *Tcho* put ainsi monter sur le trône; il envoya son fils, *Kiao* 澆, attaquer et tuer l'empereur *Siang* auparavant dépossédé par *I*. Cependant un fidèle serviteur de la dynastie légitime, un nommé *Mei* 靡, rassembla tous les mécontents, vainquit *Tcho* et proclama empereur *Chao-k'ang*, fils de l'empereur *Siang*. Ainsi se termina le règne des usurpateurs.

2. Le nom de cet empereur se prononce aussi *Hoang*.

Quand l'empereur *K'ong-kia* eut pris le pouvoir, il aima s'occuper des choses qui concernent les esprits et les dieux ; il vécut dans la débauche et le désordre. La vertu de la dynastie *Hia* se pervertit ; les seigneurs l'abandonnèrent. — Le Ciel fit descendre deux dragons, une femelle et un mâle[1] ; *K'ong-kia* ne pouvait les nourrir, car il n'avait pas Celui qui entretient les dragons[2] ; or, après que (la famille de) *T'ao-t'ang*[3] fut tombée en déchéance, un de ses descendants, *Lieou-lei*, apprit à apprivoiser les dragons, auprès de Celui qui entretient les dragons ; c'est pourquoi il entra au service de *K'ong-kia* ; *K'ong-kia* lui conféra le nom de famille de Celui qui dirige les dragons[4] ; (*Lieou-lei*) reçut la succession de *Che-wei*[5] ; le dragon femelle étant mort, il le fit manger

1. On trouve, dans le *Tchou chou ki nien*, un écho de cette bizarre légende ; cf. Legge, *Chinese Classics*, t. III, Prolég., p. 124.

2. Celui qui entretient les dragons 豢龍氏 était un fonctionnaire à la cour de l'empereur *Choen*. D'après le *Tso tchoan*, *Chou-ngan*, prince de *Liou* 飂叔安, eut un descendant qui s'appelait *Tong-fou* 董父 ; celui-ci savait apprivoiser et nourrir les dragons ; c'est à ce titre qu'il fut au service de *Choen* ; *Choen* lui conféra le nom de famille *Tong* 董 et le surnom de « Celui qui entretient les dragons » (*T'ong kien tsi lan*, chap. II, p. 10 r°).

3. *T'ao-t'ang* n'est autre que l'empereur *Yao* (cf. p. 42, n. 1). Les descendants de *Yao* ne furent point empereurs et tombèrent donc en déchéance ; c'est pourquoi l'un d'eux, *Lieou-lei*, apprit l'art d'élever les dragons

4. « Celui qui dirige les dragons » ne saurait être à proprement parler un *sing* 姓, comme le dit ici *Se-ma Ts'ien* ; c'est un titre devenu un nom de famille 氏.

5. Les princes de *Che-wei* 豕韋 (sous-préfecture de *Hoa* 滑, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*) passaient pour des descendants de *Tchou-yong* (cf. p. 11, n. 3). D'après *Kia K'oei*, ce ne serait

au souverain de *Hia*[1]; le souverain de *Hia* envoya chercher (ce dragon); (*Lieou-lei*) eut peur et se transporta ailleurs[2].

K'ong-kia mourut. — Son fils, l'empereur *Kao*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Fa*, prit le pouvoir; il mourut. — Son fils, l'empereur *Li-koei*[3], prit le pouvoir; ce fut *Kié*.

Au temps de l'empereur *Kié*, les seigneurs, qui avaient commencé à faire défection dès l'époque de *K'ong-kia*, se révoltèrent en nombre de plus en plus grand. *Kié*, (souverain de) *Hia*, ne se souciait pas de la vertu, mais il terrorisait et faisait souffrir les cent familles; les cent familles ne le supportèrent pas. Alors (l'empereur) manda

que sous la dynastie *Yn*, au temps de l'empereur *Ou-ting*, que le prince de *Che-wei* fut supprimé et que son apanage fut donné au descendant de *Lieou-lei*.

1. Il faut entendre : à son insu.

2. *Lieou-lei* s'enfuit à *Lou* (aujourd'hui sous-préfecture de *Lou-chan* 魯山, préfecture secondaire de *Jou* 汝, province de *Ho-nan*); ses descendants eurent le nom de famille *Fan* 范.

3. Ce nom de *Li-koei* 履癸 est assez suspect; en effet, d'une part *K'ong Ngan-kouo*, dans son commentaire au *Loen yu* (*H. T. K. K.*, ch. XXII, p. 18 r°), nous apprend que le nom personnel de *T'ang*, fondateur de la dynastie *Yn*, était *Li* 履 et les historiens modernes, auteurs du *T'ong kien kang mou* et du *Tong kien tsi lan*, ont fait de *Li*, sur la foi de cette autorité, le nom de *T'ang* et non celui de *Kié*; d'autre part, *Se-ma Ts'ien* lui-même nous dit, au chapitre suivant, que le père de *T'ang* s'appelait *Tchou-koei* 主癸. Ainsi le nom de *Li-koei* paraît être formé du nom de *T'ang* suivi de celui de son père. D'ailleurs, il serait assez singulier que *Kié* fût le seul de tous les souverains de la dynastie *Hia* dont le nom se terminât par un des dix caractères cycliques *kia*, *i*, *ping*, *ting*...; ce n'est que sous la dynastie *Yn* que les noms des souverains présentent cette particularité. Nous croyons donc que *Se-ma Ts'ien* fait une confusion en donnant à *Kié* le nom de *Li-koei*.

T'ang et l'emprisonna à *Hia-t'ai*[1]; dans la suite, il le relâcha. *T'ang* pratiqua la vertu ; tous les seigneurs se réfugièrent auprès de lui ; il se mit donc à la tête des soldats pour punir *Kié*, (de la dynastie) *Hia*. *Kié* s'enfuit à *Ming-t'iao*[2]; il fut donc exilé et mourut. *T'ang* dit à ses gens : « Je regrette de n'avoir pas fait périr sur-le-champ *T'ang* à *Hia-t'ai*, car voici ce que j'ai amené. »

Alors *T'ang* prit la dignité de Fils du ciel ; à la place du (souverain) *Hia*, il donna audience à l'empire. Il conféra un fief aux descendants des *Hia* qui, sous la dynastie *Tcheou*, recurent le fief de *K'i*[3].

Le duc grand astrologue dit : *Yu* avait pour nom de famille *Se* ; ses descendants se distinguèrent par leurs fiefs et prirent pour nom de famille les noms de leurs

1. D'après *Hoang-fou Mi*, *Hia-t'ai*, ou la terrasse de *Hia*, était à *Yang-ti* 陽翟, aujourd'hui préfecture secondaire de *Yu* 禹, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. — Cette légende de l'emprisonnement de *T'ang* qui devait fonder une nouvelle dynastie est évidemment calquée sur celle de l'emprisonnement du chef de l'ouest par *Tcheou-sin*, dernier souverain de la dynastie *Yn* (voyez le chapitre suivant, *ad fin.*).

2. *Ming-t'iao* 鳴條 est le nom d'une colline escarpée dans la sous-préfecture de *Ngan-i* 安邑, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Chan-si*. — Le *Chou king* (chapitre *Tchong hoei tche kao*) dit d'autre part que *Kié* fut exilé à *Nan-tch'ao* 南巢 (aujourd'hui sous-préfecture de *Tch'ao* 巢, préfecture de *Lu-tcheou*, province de *Ngan-hoei*). — Le *T'ong kien tsi lan* concilie ces deux témoignages en disant que *Kié* fut battu à *Ming-t'iao*, mais qu'il s'enfuit et fut exilé à *Nan-tch'ao*.

3. C'est le roi *Ou* de la dynastie *Tcheou* qui donna au duc de *Tong-leou* 東樓, descendant des *Hia*, le fief de *K'i* (aujourd'hui sous-préfecture de *K'i* 杞, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*).

royaumes; ainsi il y eut les familles de *Hia-heou*, de *Hou*, de *Nan*, de *Tchen-siun*, de *T'ong-tch'eng*, de *Pao*, de *Fei*, de *K'i*, de *Tseng*, de *Sin*, de *Ming* et de *Tchen-ko*[1]. — *K'ong-tse* prit pour règle les saisons des *Hia* et les érudits en grand nombre nous ont transmis le petit calendrier des *Hia*[2]. — C'est à partir de l'époque de *Yu* (*Choen*) et des *Hia* que le système des tributs et des redevances fut organisé. — On a dit : *Yu* réunit les seigneurs au sud du *Kiang* pour faire le compte de leurs mérites, mais il mourut et fut enterré là ; le titre conféré (à ce lieu) fut *Koei-ki*, car *Koei-ki* signifie réunir et faire le compte[3].

1. Cette énumération comprend les princes féodaux qui se prétendaient descendants de la dynastie *Hia*. Sur la principauté de *Hou*, cf. p. 163, n. 6; sur celle de *K'i*, cf. p. 170, n. 3; la principauté de *Tchen-siun* 斟尋 était à 50 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Wei* 濰, préfecture de *Lai-tcheou*, province de *Chan-tong*; la principauté de *Tchen-ko* 斟戈 (dont le nom est écrit *Tchen-koan* 丨灌 dans le *Tch'oen ts'ieou*) se trouvait dans la même province, à 40 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Cheou-koang* 壽光, préfecture de *Ts'ing-tcheou*. La principauté de *Fei* 費 correspond à la sous-préfecture de *Yu-t'ai* 魚臺, préfecture secondaire de *Tsi-ning*, province de *Chan-tong*. La principauté de *Ming* 冥 se trouvait dans la vice-royauté des deux *Koang*, sans qu'on en sache l'emplacement exact (*H. T. K. K.*, ch. CCLIV, p. 39 v°). Je ne suis pas parvenu à identifier les autres noms.

2. Le petit calendrier des *Hia* 夏小正 nous a été conservé dans les Rites de *Tai* l'aîné : il a été traduit en français par Biot (*Journ. asiatique*, 1840, p. 551-560) et en anglais par M. Douglas.

3. Cf. p. 162, n. 4.

CHAPITRE III

TROISIÈMES ANNALES PRINCIPALES

LES *YN*

La mère de *Sié*[1], (ancêtre des) *Yn*, s'appelait *Kien-ti*; c'était une fille de la famille princière de *Song*[2]; elle était l'épouse en second de l'empereur *K'ou*; elle et deux autres personnes allèrent se baigner; elles virent un oiseau de couleur sombre[3] qui laissa tomber un œuf;

1. *Sié* fut le premier ancêtre 始祖 de la seconde dynastie. Cette dynastie s'appela d'abord *Chang* 商, du nom de la terre qui, comme on le lira quelques lignes plus bas, fut donnée à *Sié* par l'empereur *Choen*; elle prit ensuite le nom de *Yn* lorsque *P'an-keng* 盤庚 transféra son peuple dans la terre de ce nom.

2. D'après le commentaire *Tcheng i*, *Song* est une localité correspondant à la circonscription de *P'ou*. Aujourd'hui, préfecture de *P'ou-tcheou* 蒲州府, province de *Chăn-si*. — L expression 有娀氏 signifie proprement « la famille *qui possède Song* » et c'est pourquoi je traduis : la famille *princière* de *Song*.— Sur les quatre femmes de *K'ou*, cf. p. 40, n. 4.

3. L'oiseau de couleur sombre est l'hirondelle. — Le *Che king* (3e des odes sacrificatoires des *Chang*, trad. Legge, p. 636) rappelle aussi cette légende : « Le Ciel ordonna à l'oiseau de couleur sombre de descendre et de donner naissance à *Chang* (c'est-à-dire à *Sié*, ancêtre

Kien-ti le recueillit et l'avala ; c'est à la suite de cela qu'elle devint enceinte, puis enfanta *Sié*.

Quand *Sié* fut devenu grand, il aida *Yu* à maîtriser les eaux et y acquit de la gloire[1].

Chou king : Choen tien.

L'empereur *Choen* donna alors à *Sié* l'ordre suivant[2] : [« Les cent familles n'entretiennent pas des relations amicales ; les cinq ordres (de devoirs) ne sont pas observés ; vous, soyez directeur des multitudes et répandez avec soin les cinq enseignements ; les cinq enseignements (ont leur principe) dans la douceur. »]

Il lui conféra la possession du pays de *Chang*[3] ; il lui donna le nom de famille *Tse*. *Sié* fleurit aux temps de

des *Chang*). » — Dans l'annotation que *Se-ma Ts'ien* a placée à la fin de ce chapitre, on verra qu'il dit lui-même qu'il s'est servi des odes sacrificatoires du *Che king* pour rédiger ce qui concerne *Sié*.

1. Le *Che king* (4e des odes sacrificatoires des *Chang*, trad. Legge, p. 638) réunit de même les noms du grand *Yu* et de l'ancêtre des *Chang*.

2. L'allocution de *Choen* à *Sié* fait partie du *Choen tien* et nous l'avons traduite dans les Annales principales des cinq empereurs, p. 83. Dans le texte présent, nous notons deux variantes : le mot 訓 remplace le mot 馴 qui se trouve dans les Annales principales des cinq empereurs, tandis que le *Choen tien* donne la leçon 遜 ; ces trois mots doivent être d'ailleurs traduits de même ; — en outre, nous voyons ici que l'expression : les cinq enseignements, est répétée deux fois. Ces deux variantes rendent le texte plus facile à comprendre.

3. D'après la géographie de l'époque des *T'ang* intitulée *Kouo ti tche*, le fief de *Chang* correspondait à la sous-préfecture de *Chang lo* 商洛. Cette sous-préfecture est à 85 *li* à l'est de l'actuel *Chang-tcheou* 商州, province de *Chàn-si*. — D'après le chapitre *Kiu pien* du *Che pen*, la résidence de *Sié* aurait été dans la ville de *P'an* 潘邑.

T'ang (*Yao*), de *Yu* (*Choen*) et du grand *Yu*[1]. Sa gloire et ses travaux se manifestèrent dans les cent familles et c'est pourquoi les cent familles furent en paix. *Sié* mourut.

Son fils, *Tchao-ming*, prit le pouvoir ; il mourut. Son fils, *Siang-t'ou*[2], prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *Tch'ang-jo*, prit le pouvoir ; il mourut. Son fils, *Ts'ao-yu*[3], prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *Ming*, prit le pouvoir; il mourut[4]. Son fils, *Tchen*[5], prit le pouvoir ; il mourut. Son fils, *Wei*[6], prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *Pao-ting*, prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *Pao-i*, prit le pouvoir ; il mourut. Son fils, *Pao-ping*, prit le

1. *T'ang* et *Yu* ne sont autres que *Yao* et *Choen*. Le grand *Yu* est le fondateur de la dynastie des *Hia*.

2. *Siang-t'ou* est mentionné dans le *Che king* (4e des odes sacrificatoires des *Chang*, trad. Legge, p. 640) comme un des princes les plus éminents parmi les premiers souverains de la dynastie *Yn*.

3. D'après le chapitre *Ti ki* du *Che pen*, *Ts'ao-yu* s'appellerait *Leang-yu* 糧圉. En outre, entre ce prince et le suivant s'en trouverait un, nommé *Ken-kouo* 根國. — *Pan Kou*, dans le *Kou kin jen piao* du *Ts'ien Han chou* a essayé de combiner le système de *Se-ma Ts'ien* et celui du *Che pen* en faisant de *Ts'ao-yu* et de *Ken-kouo* un seul personnage qu'il appelle *Ken-yu* 根圉, fils de *Tch'ang-jo*.

4. Le *Tchou chou ki nien*, 13e année de l'empereur *Tch'ou* de la dynastie *Hia*, dit que *Ming* mourut noyé dans le Fleuve.

5. Le *Che pen* (chap. *Ti hi*) dit que le fils de *Ming* s'appela *Ho* 核.

6. D'après *Hoang-fou Mi*, l'appellation 字 de *Wei* était *Chang-kia* 上甲. Le mot *kia* est un des dix termes du cycle *kia, i, ping, ting, ou, ki, keng, sin, jen, koei*. A partir du roi *Wei*, tous les souverains de la dynastie *Yn* ont, dans leur nom, un de ces dix caractères cycliques. D'après les commentateurs (qui s'appuient sur le *Po hou t'ong* de *Pan Kou*), ces caractères servaient à désigner le jour de leur naissance. — On remarque cette même particularité dans les noms des ancêtres des princes de *Ts'i* (cf. Mém. hist., *Ts'i t'ai kong che kia*, chap. XXXII).

pouvoir; il mourut. Son fils, '*Tchou-jen*, prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *Tchou-koei*, prit le pouvoir; il mourut. Son fils, *T'ien-i*, prit le pouvoir; ce fut *T'ang*[1] le victorieux.

Chou king : Préface.

Au temps de *T'ang* le victorieux, [il y avait eu, depuis *Sié* jusqu'à *T'ang*, huit transferts (de capitale)[2]. *T'ang* s'établit d'abord à *Po* et adopta la résidence de l'ancien roi. Il fit l'« Annoncement à l'empereur[3]. »

1. *T'ang* est un titre posthume qui, d'après le *Che fa*, signifie : Celui qui écarte la cruauté et qui supprime le tyran. — Les historiens modernes disent tous que le nom personnel de ce souverain fut *Li* 履; mais le nom de *T'ien-i*, indiqué par *Se-ma Ts'ien*, nous semble préférable, car il renferme un des dix caractères cycliques (cf. la note précédente et aussi p. 169, n. 3).

2. D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. II, p. 11 v°), *Sié* résida à *Chang* 商; *Tchao-ming* à *Ti-che* 砥石; *Siang-t'ou*, à *Chang-k'ieou* 商邱; *T'ang*, à *Po* 亳. Les quatre autres capitales sont inconnues. Ce qu'il est essentiel de noter, c'est que les ancêtres de la dynastie passaient pour avoir habité le *Chàn-si*, tandis que *T'ang* avait sa capitale dans le *Ho-nan*.

3. Il existe trois localités appelées *Po* qui toutes trois se trouvent dans le *Ho-nan*. Le *Po* méridional 南亳 était à 40 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Chang-k'ieou*, 商邱, préfecture de *Koei-té*; le *Po* occidental correspond à la ville de *Yen-che* 偃師, préfecture de *Ho-nan*; enfin le *Po* septentrional, qui était aussi appelé *King Po* 景亳, parce qu'il était voisin de la montagne *King*, correspond à la ville de *Ta-mong* 大蒙, préfecture de *Koei-té*. — *T'ang*, qui avait d'abord résidé au *Po* méridional, transféra sa résidence au *Po* occidental, et, comme le *Po* occidental avait été la capitale de son ancêtre l'empereur *K'ou*, père de *Sié* (cf. p. 39, n. 4), *T'ang* fit, à l'occasion de ce déplacement, l'Annoncement à l'empereur, c'est-à-dire à l'empereur *K'ou*. L'Annoncement à l'empereur devait faire autrefois partie du *Chou king*, mais, dès le temps de *Se-ma Ts'ien*, il était perdu. D'après *Se-ma Tcheng*, ce chapitre avait pour

T'ang réduisit les seigneurs. Le comte de *Ko*[1] ne faisait pas les sacrifices ; ce fut par sa punition que commença *T'ang*.]

T'ang dit : « Voici mes paroles : Les hommes regardent dans l'eau pour voir leur visage ; on regarde le peuple pour savoir si le gouvernement est bon ou non. » — *I Yn* dit : « Cela est sage ! si cette parole peut être écoutée, alors la bonne conduite sera près d'être atteinte. Celui qui règne sur l'état traite le peuple comme son fils ; le principe de tout ce qui se fait d'excellent se trouve dans le roi et ses officiers. Faites tous vos efforts ! faites tous vos efforts ! » — *T'ang* dit : « Ceux de vous qui ne sauront pas respecter mon ordre, je les punirai avec sévérité et les ferai périr ; aucun d'eux ne sera pardonné. » Il fit le « Châtiment (infligé par) *T'ang*[2]. »

titre, non pas *Ti kao* 帝誥, mais *Ti K'ou* 帝佶, c'est-à-dire, non pas « Annoncement à l'Empereur », mais « l'Empereur *K'ou* ».

1. Le pays de *Ko* 葛 correspond à la sous-préfecture de *Ning-ling* 寧陵, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*. L'expédition de *T'ang* contre le comte de *Po* est mentionnée dans le *Chou king* (chap. *Tchong hoei tche kao*, trad. Legge, p. 180); *Mencius* en a aussi parlé et a raconté les causes qui amenèrent cette guerre (III, a. 5, trad. Legge, p. 148; — cf. I, b. 11, trad. Legge. p. 47).

2. Le Châtiment infligé par *T'ang* 湯征 est le titre d'un chapitre perdu du *Chou king*. Les paroles qui précèdent doivent en avoir fait partie. En effet, un peu plus loin, *Se-ma Ts'ien* donne le texte de la harangue de *T'ang* 湯誓 et ajoute aussitôt après : « il fit la harangue de *T'ang* » ; dans les deux passages la méthode de composition, ou plutôt de compilation, est la même. — *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 1 et 2) reconstitue le « Châtiment infligé par *T'ang* » au moyen du texte de *Se-ma Ts'ien* et de celui de *Mencius*. Il est à remarquer que ce chapitre ne se trouvait ni dans le texte moderne de

I Yn avait pour nom personnel *Ngo-heng*[1]. *Ngo-heng* désirait entrer en rapports avec *T'ang*; mais, n'en trouvant pas le moyen, il se mit au service de la suivante, fille de la famille princière de *Sin*[2] et mit sa confiance dans les trépieds et les tables de cuisine[3]; il discourut devant *T'ang* sur les goûts savoureux et en arriva à parler du gouvernement royal. Une autre tradition dit : *I Yn* était un simple particulier ; *T'ang* envoya des gens le chercher en lui offrant des présents; ils s'en retournèrent cinq fois[4] ; mais enfin il se résolut à venir ; c'est

Fou Cheng, ni dans le texte antique de *K'ong Ngan-kouo* (cf. Introduction, ch. III, § 1, listes A et B); *Se-ma Ts'ien* a donc dû l'emprunter à une source qui nous est inconnue.

1. *Soen-tse* 孫子, cité par *P'ei Yn*, dit que le nom personnel de *I Yn* était *Tche* 摯; aussi la plupart des commentateurs rejettent-ils le témoignage de *Se-ma Ts'ien* et considèrent-ils *Ngo-heng*, non pas comme le nom personnel de *I Yn*, mais comme le titre de sa fonction; *Ngo-heng* signifierait alors : l'appui et le justicier. Quant aux deux mots *I Yn*, on les explique de la manière suivante : la mère de ce personnage demeurait près de la rivière *I* et c'est de là que lui vient le nom de *I* 伊 ; quant au mot *Yn* 尹, il signifie « rectifier »; en effet *T'ang* chargea *I Yn* de rectifier ce qui était mal dans son royaume.

2. Le pays de *Sin* 莘 correspond à la sous-préfecture actuelle de *Tch'en-lieou* 陳留, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

3. *Mencius* (V, a. 7. trad. Legge, p. 240) a nié qu'*I Yn* se soit jamais déguisé en cuisinier pour parvenir jusqu'à *T'ang*: « J'ai entendu dire, écrit-il, qu'*I Yn* chercha à s'introduire auprès de *T'ang*, par le moyen des doctrines de *Yao* et de *Choen*; je n'ai pas entendu dire qu'il l'ait fait par le moyen de ses connaissances en cuisine. » — Il est à remarquer d'ailleurs que *Se-ma Ts'ien* lui-même ne semble pas attacher beaucoup de valeur à cette tradition puisqu'il en cite une autre aussitôt après. — Le discours d'*I Yn* sur les saveurs nous a été conservé dans le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei*, ch. XIV, p. 6 r°.

4. D'après *Mencius* (V, a. 7, trad. Legge, p. 239), *T'ang* n'envoya que trois fois des messagers à *I Yn*.

en accompagnant *T'ang* qu'il discourut sur le Roi simple et sur les neuf Maîtres[1].

T'ang l'éleva en charge pour que l'état fût bien dirigé.

1. Le Roi simple 素王 paraît être un personnage fictif qui représente le souverain idéal des théories taoïstes; c'est le prince dont la conduite est simple et vraie. Le commentaire *Souo yn* explique les neuf Maîtres en disant que ce sont les trois souverains (三皇) et les cinq empereurs (五帝) de la haute antiquité, auxquels on ajoute *Yu* 禹, le fondateur de la dynastie des *Hia*. *Lieou Hiang* cependant en donne une autre explication : les neuf Maîtres seraient : 1° les princes de la loi 法君 (c'est-à-dire les princes qui règnent en appliquant des lois sévères, comme *Hiao*, duc de *Ts'in*, ou *Ts'in Che hoang ti*); 2° les princes de la peine 勞君 (c'est-à-dire les princes qui s'épuisent en efforts pour le bien du peuple, comme *Yu* le grand ou le prince *Tsi*, promoteur de l'agriculture); 3° les princes équitables 等君 (c'est-à-dire ceux qui font sentir leur prestige avec justice et qui récompensent avec équité, comme *Kao-tsou*, fondateur de la dynastie des *Han*); 4° les princes qui donnent 授君 (c'est-à-dire ceux qui ne gouvernent pas suivant leur bon plaisir, mais confient le pouvoir à leurs sujets); 5° les princes autocrates 專君 (tel fut l'empereur *Siuen*. de la dynastie des premiers *Han*); 6° les princes destructeurs 破君 (c'est-à-dire ceux qui bataillent inconsidérément et en arrivent à perdre leur royaume et leur propre vie); 7° les princes temporaires 寄 (c'est-à-dire ceux qui, par leur arrogance, amènent dans un temps plus ou moins prompt une rupture entre eux et leur peuple); 8° les princes obstinés 固君 (c'est-à-dire ceux qui ne songent qu'à élever des remparts et à préparer des cuirasses et des armes de guerre sans pratiquer la vertu); 9° les princes des dieux de la terre triennaux 三歲社君 (l'explication de ce terme est obscure; ce sont, d'une manière générale, les princes qui vénèrent les dieux de la terre et des moissons; mais on ne voit pas ce que signifient les mots : le trois années).

Chou king : Préface. [*I Yn* quitta *T'ang* pour aller à (la cour de) *Hia*. Le souverain *Hia* le remplit d'indignation et il revint à *Po*. Il entra par la porte du Nord et rencontra *Jou Kieou* et *Jou Fang*. Il fit le *Jou Kieou* et le *Jou Fang*[1].]

T'ang étant sorti, vit dans la plaine un filet qu'on étendait des quatre côtés avec une invocation en ces termes : « Que des quatre lieux du monde tous entrent dans mon filet. » — *T'ang* dit : « Oh ! on les prendrait jusqu'au dernier ! » Alors il enleva trois faces du filet et mit une prière en ces termes : « Si vous voulez aller à gauche, allez à gauche ; si vous voulez aller à droite, allez à droite ; que ceux qui en ont assez de la vie entrent dans mon filet. » Les seigneurs apprirent ce trait et dirent : « La vertu de *T'ang* est extrême ; elle s'étend jusqu'aux oiseaux et aux quadrupèdes[2]. »

En ce temps, *Kié*, de la dynastie *Hia*, était cruel ; son gouvernement était pervers et barbare ; d'autre part, parmi les seigneurs, *Koen-ou* était un fauteur de troubles. *T'ang* leva alors des soldats et se mit à la tête des seigneurs. *I Yn* suivait *T'ang*. *T'ang* prit lui-même en main la hache d'armes pour réduire *Koen-ou*[3] et ensuite pour réduire *Kié*.

1. Le *Jou Kieou* et le *Jou Fang* sont deux chapitres perdus du *Chou king*.

2. Pour comprendre cette anecdote, il faut se rappeler que les filets étaient employés à la chasse dans les battues ; il est évident que quand on étendait des filets de manière à cerner une plaine, tout le gibier de poil qui s'y trouvait était pris. Les anciens rois se contentaient de rabattre un filet sur une seule ligne de façon que beaucoup d'animaux pouvaient échapper, soit à droite, soit à gauche ; ceux qui se laissaient prendre dans le filet étaient considérés comme l'ayant fait volontairement et on avait alors le droit de les tuer. *T'ang* remit en vigueur cette ancienne coutume (*T'ong kien kang mou*, ch. III, p. 14 r°).

3. Le nom de *Koen-ou* est mentionné par le *Che pen* (chap. *Ti hi*) qui

T'ang dit[1] : [« Approchez, vous, multitude du peuple. Venez. Ecoutez tous mes paroles. Ce n est pas moi, petit enfant, qui ose entreprendre de susciter une rébellion. Le souverain *Hia* est fort coupable. J'ai entendu en effet votre multitude dire : « *Hia* est coupable. » Or, je crains l'Empereur d'en haut et je n'ose pas ne pas corriger (*Hia*). Maintenant *Hia* est fort coupable et le Ciel ordonne de le mettre à mort. Maintenant parmi vous, la multitude, il en est qui disent : « Notre prince[2] n'a pas pitié de nous, la multitude ; il interrompt nos travaux de la moisson et son gouvernement est nuisible[3]. » Il en est aussi qui disent : « Quels ne sont pas

Chou king : T'ang che.

rapporte la légende suivante : *Lou Tchong* 陸終, descendant de l'empereur *Tchoan-hiu*, épousa une sœur cadette du chef de la tribu *Koei-fang* (les ancêtres des *Hiong-nou*, cf. p. 30, n. 5). Cette femme fut enceinte trois années ; comme elle n'accouchait pas, on lui ouvrit le côté gauche et il en sortit trois fils ; puis on lui ouvrit le côté droit et il en sortit aussi trois fils. L'un de ces enfants était *Koen-ou* 昆吾. — On trouvera plus de détails sur ce mythe dans la traduction et les notes du chapitre XL des *Mémoires historiques* (*Tch'ou che kia*, au début). — D'après la géographie *Kouo ti tche*, le pays de *Koen-ou* correspondait à la sous-préfecture de *P'ou-yang* 濮陽 ; il devait donc être au sud de l'actuel *K'ai-tcheou* 開州, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*.

1. La traduction qu'on va lire de la harangue de *T'ang* est notablement différente de celle qu'a donnée M. Legge (*Chin. Classics*, t. III, p. 173 et suiv.) ; d'après M. Legge, *T'ang* aurait eu pour but, en prononçant ce discours, de couper court aux murmures de son peuple qui blâmait son expédition contre *Kié*. Je crois au contraire que *T'ang* ne fait que rappeler les griefs du peuple contre *Kié*, afin de montrer que le Ciel l'a chargé de punir le souverain pervers.

2. Le prince dont il est question est *Kié*.

3. Le texte du *Che ki* transpose ici l'ordre des phrases tel qu'il se trouve dans le *Chou king*. Dans le *Chou king* nous lisons : « Le souverain *Hia* est fort coupable et le Ciel ordonne de le mettre à mort.

ses crimes ! Le roi de la dynastie *Hia* est le chef de ceux qui arrêtent les efforts de la multitude ; il est le chef de ceux qui dépouillent le royaume de *Hia* [1] ; le peuple en est de plus en plus las et ne lui est pas attaché. Il (*Hia*) a dit :

« Ce soleil, le jour où il mourra,
Moi et vous périrons tous [2]. »

Maintenant, parmi vous, la multitude; il en est qui disent : « Notre « prince n'a pas pitié de nous, la multitude ; il interrompt nos travaux « de la moisson et c'est avec cruauté qu'il gouverne *Hia*. » J'ai entendu en effet votre multitude dire : « *Hia* est coupable ». Or je crains l'Empereur d'en haut... »

1. Le *Che ki* donne la leçon : 割政, qui n'offre aucune difficulté de traduction. Le *Chou king* écrit : 割正夏 ; l'addition du mot *Hia* est embarrassante ; c'est sans doute le désir d'expliquer ce mot qui a engagé M. Legge à transformer toute l'allure du chapitre et à changer les plaintes du peuple contre *Kié* en murmures contre *T'ang* lui-même. Cependant *Hia* peut être ici l'équivalent de 夏邑 ou 夏國, que nous trouverons quelques lignes plus bas, et signifier « le pays ou le peuple de *Hia*. » En outre, tous les commentateurs admettent que le mot 正 est ici pour le mot 政. On peut alors traduire : C'est avec cruauté qu'il (*Kié*, de la dynastie *Hia*) gouverne (le pays de) *Hia*. — *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 3 r°) admet l'exactitude absolue de la leçon de *Se-ma Ts'ien* et regarde le caractère *Hia* comme une interpolation.

2. La plupart des commentateurs adoptent l'explication du *ta tchoan* de *Fou Cheng* et mettent cette parole dans la bouche de *Kié* ; c'est un blasphème par lequel il se déclare impérissable comme le soleil. Il est à remarquer cependant que Mencius (I, a. 2, trad. Legge, p. 5) n'entend pas ainsi ce passage et c'est pourquoi *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 4 r°) attribue cette phrase au peuple sujet de *Kié* : le peuple sait qu'il périra en même temps que son souverain; mais il déteste si fort celui-ci qu'il souhaite la mort, pourvu que le monstre disparaisse en même temps. Il faut alors traduire, comme l'a fait M. Legge : « Quand ce soleil (c'est-à-dire *Kié*) expirera-t-il? Nous voulons tous mourir avec toi. »

« La conduite de *Hia* étant telle, je me suis résolu à marcher contre lui[1].

« J'espère que vous vous unirez à moi, l'homme unique[2], pour accomplir le châtiment céleste;

« Alors je vous récompenserai[3] grandement; gardez-vous de ne pas me croire; je ne suis pas un mangeur de paroles[4]. Si vous n'obéissez pas à ce que je dis dans cette harangue,

« Je vous ferai périr avec vos enfants,

« Il n'y aura aucun pardon[5]. »]

1. Cette phrase et la précédente forment trois vers dont les rimes sont 喪 亡 et 往, au *p'ing cheng* de la 10e catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 9 v°).

2. Au début de son discours, *T'ang* a dit en parlant de lui-même : Moi, petit enfant 台小子; ici, il dit : Moi, l'homme unique 予一人. Le commentateur *Ts'ai Pien* explique cette différence par la raison que, dans le premier cas, *T'ang* se compare au Ciel dont il reçoit les ordres, tandis que, dans le second cas, il parle à son peuple dont il se distingue par la situation de chef unique.

3. Le mot 理 est ici l'équivalent du mot 賚 qui se trouve dans le texte du *Chou king*. — Cette phrase et les deux autres qu'on lit trois lignes plus bas forment trois vers dont les rimes sont 女, 女 et 赦, au *chang cheng* de la 5e catégorie (*H. T. K. K.*, ch. DCLX, p. 6 r°). On a vu plus haut, dans la harangue à *Kan*, que l'annonce des récompenses et des punitions était aussi mise sous une forme rimée (cf. p. 165, n. 2).

4. Cette expression signifie : je ne dis pas des paroles inconsidérées et vides de sens.

5. La harangue se termine ici au même point que dans le *Chou king*. Mais *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 4 v° et 5) ajoute à ce discours un fragment qui se trouve dans le *Loen yu* (trad. Legge, *Chin. Classics*, t. I, p. 214) et dans *Me-tse* (墨子, chap. 兼愛, 3e partie, p. 12 r°).

Par ces paroles, il donna ses ordres à ses soldats ; il fit la harangue de *T'ang*.

Alors *T'ang* dit : « Je suis très guerrier; mon surnom sera : le roi guerrier[1]. »

Kié fut battu sur la colline de *Song*[2]; il s'enfuit à *Ming-t'iao*[3].

Chou king : Préface.

[Les soldats de *Hia* furent entièrement défaits[4]. *T'ang* envahit aussitôt *San-tsong*[5] et prit les joyaux et les pierres précieuses qui s'y trouvaient. *I-po* et *Tchong-po* firent « Le Joyau perpétuel. »

Quand *T'ang* eut vaincu *Hia*, il voulut changer son dieu de la terre, mais ne put y parvenir; il fit « Le dieu de la terre des *Hia*[6]. »]

1. Le titre de Roi guerrier 武王, appliqué à *T'ang*, est mentionné dans le *Che king* (4e ode sacrificatoire des *Chang*, trad. Legge, *Chin. Classics*, t. IV. p. 642).

2. Cf. p. 172, n. 2.

3. Cf. p. 170, n. 2. *Ming-t'iao* était à peu de distance au sud-ouest de *Song*.

4. Ce paragraphe et le suivant se retrouvent dans la préface du *Chou king*, mais leur ordre de succession est renversé.

5 La géographie *Kouo ti tche* dit : La sous-préfecture de *Tsi-yn* 濟陰 (aujourd'hui au nord-ouest de la sous-préfecture de *Ts'ao* 曹, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*), dans le *Ts'ao-tcheou* 曹州, est l'ancien *Ting-t'ao* 定陶 A l'est se trouve le relais de *San-tsong* 三朡; c'est le lieu dont il est question dans ce passage. — C'était là que *Kié* était venu se réfugier.

6. Le dieu de la terre 社 des *Hia* était *Keou-long* 句龍, fils de *Kong-kong* 共工氏 *T'ang* ne put le remplacer parce qu'il ne trouva parmi ces ancêtres personne dont les mérites pussent atteindre ceux de *Keou-long*; il changea du moins le dieu des moissons 稷 qui, sous les *Hia*, avait été *Tchou* 柱, fils de *Lié-chan*

I Yn annonça (le nouveau règne) ; alors les seigneurs se soumirent. — *T'ang* prit donc la dignité de Fils du ciel et pacifia l'intérieur des mers.

[*T'ang* revint et arriva à *T'ai-kiuen*[1]. *Tchong Lei* fit sa « Proclamation »[2]. *Chou king : Préface.*

Quand il (*T'ang*) eut enlevé à *Hia* la souveraineté, il revint à *Po* et fit la « Proclamation de *T'ang*[3]. »] C'était

烈山氏, et qui, à partir du règne de *T'ang*, fut *K'i* 棄 l'ancêtre de la future maison royale des *Tcheou* (cf. *Ts'ien han chou*, traité 5, sur les Sacrifices; cf. p. 79, n. 6 et p. 14, n. 7). — Ce passage rappelle l'anecdote de l'histoire romaine sur le dieu Terme qui ne se laissa pas supplanter. — « Le dieu de la terre des *Hia* » et, au paragraphe précédent « Le Joyau perpétuel », sont les titres de deux chapitres perdus du *Chou king*.

1. Le texte des *Mémoires historiques* donne pour ce nom de lieu les trois caractères suivants 泰卷陶. La préface du *Chou king* appelle ce lieu *Ta-t'ong* 大坰. Les mots 泰 et 大 s'emploient facilement l'un pour l'autre; quant au mot 卷, c'est une faute du texte et il faut lire 坰 comme dans la préface du *Chou king*. Enfin on explique le mot 陶 de la manière suivante : la localité appelée *Ta-t'ong* reçut plus tard le nom de *Ting-t'ao* 定陶 ; un commentateur aura écrit à côté de l'ancien nom le nom plus moderne et, par une erreur de copiste, le second mot de la glose aura passé dans le texte même. — *Ting-tao* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ts'ao* dans la province de *Chan-tong*.

2. Le nom de *Tchong Lei* est écrit *Tchong Hoei* 仲虺 dans le *Chou king*. La Proclamation de *Tchong Hoei* forme le second des livres de la dynastie *Chang* dans ce qui nous a été conservé du *Chou king* (trad. Legge, *Chin. Classics*, t. III, p. 177 et suiv.).

3. La Proclamation de *T'ang* est le troisième des livres des *Chang* dans le texte du *Chou king* (trad. Legge, p. 191 et suiv.). Mais, de l'avis des critiques chinois les plus autorisés, elle n'est qu'une compilation faite à l'époque des *Tsin* orientaux (317-420 ap. J.-C.). D'après *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxcııı, p. 7 v° et 8 r°) et *Wang Ming-cheng* (*H. T. K. K.*, ch. ccccxxxiv *b.*, p. 27 et 28), le vrai texte de la Pro-

le troisième mois ; le roi vint lui-même dans la banlieue orientale ; il s'adressa aux seigneurs et à tous les chefs, disant : « Gardez-vous de ne pas vous donner de la peine pour le peuple ; appliquez-vous de toutes vos forces à votre tâche ; (autrement), je vous punirais avec sévérité et je vous ferais périr ; ne murmurez pas contre moi. » Il dit : « Autrefois *Yu* et *Kao-yao* peinèrent longtemps loin de chez eux ; ils méritèrent bien du peuple et le peuple alors fut en paix. A l'est, fut le *Kiang* ; au nord, fut le *Tsi* ; à l'ouest, fut le *Ho* ; au sud, fut le *Hoai*[1] ; ces quatre fleuves ayant leur cours bien réglé, la foule du peuple put s'établir dans ses demeures. Le prince *Tsi*[2] enseigna l'art de semer, de cultiver et de faire multiplier les cent céréales. Ces trois sages[3] méritèrent bien du peuple et c'est pourquoi leurs descen-

clamation de *T'ang* est celui que nous trouvons ici dans les *Mémoires historiques*, depuis les mots : « C'était le troisième mois... » jusqu'à : « Par ces paroles, il donna... » — Il est à remarquer que ce chapitre est le seul du texte antique de *K'ong Ngan-kouo* que *Se-ma Ts'ien* reproduise ; or, comme il est entièrement différent du chapitre qui nous est donné sous le même titre dans le *Chou king* traditionnel, c'est une forte preuve à l'appui de la théorie qui veut que le prétendu texte antique du *Chou king* traditionnel ne soit point celui de *K'ong Ngan-kouo* (cf. notre Introduction, ch. IV, § 1).

1. *Wang Ming-cheng* (*loc. cit.*) fait observer que, d'après le traité sur les Sacrifices du Livre des *Han* postérieurs, les quatre cours d'eau sont, comme ici, le *Kiang*, le *Tsi*, le *Ho* et le *Hoai* ; mais le *Kiang* est appelé le fleuve du Sud et le *Hoai* est appelé le fleuve de l'Est, ce qui est en effet plus rationnel. D'après *Wang Ming-cheng*, cette différence aurait peu d'importance, car les anciens confondaient souvent le nord avec l'ouest et le sud avec l'est.

2. Le prince *Tsi* est celui qui fut adoré comme le dieu des moissons sous la dynastie *Yn* (cf. p. 182, n. 6 et p. 79, n. 6).

3. Les trois sages dont il est question sont *Yu*, *Kao-yao* et le prince *Tsi*.

dants[1] eurent le pouvoir. Autrefois *Tch'e-yeou* avec ses hauts dignitaires suscita une rébellion parmi les cent familles ; mais l'Empereur[2] ne le soutint pas et le mit en accusation. Ainsi les anciens rois nous disent : « Gardez-vous de ne pas faire tous vos efforts. » Il (*T'ang*) dit : « Si vous n'agissez pas d'une manière raisonnable, je ne vous laisserai point dans vos royaumes. Ne murmurez pas contre moi ! » Par ces paroles il donna ses ordres aux seigneurs.

[*I Yn* fit le « Tous[3] ont une même vertu. » *Chou king : Préface.*

Kao-chan fit l'« Exposé de la manière dont il faut établir (le peuple). »

T'ang alors changea le mois initial[4] et le premier jour ; il modifia la couleur des vêtements ; il mit en honneur le blanc. Il tint ses audiences à midi.

T'ang mourut[5].

L'héritier présomptif *T'ai-ting* mourut avant d'avoir pu prendre le pouvoir. Alors on nomma *Wai-ping*, frère cadet de *T'ai-ting* ; ce fut l'empereur *Wai-ping*.

L'empereur *Wai-ping*, après deux années[6] de règne,

1. Le mot traduit par « descendants » est le mot 后 qui, dans les textes anciens, se substitue souvent au caractère 後. Cf. le *Ta hio* (trad. Legge, *Chin. Classics*, t. I, p. 220 et 222).

2. D'après *Se-ma Tcheng*, l'Empereur dont il est ici question est le Ciel.

3. Tous, c'est-à-dire le prince et ses sujets.

4. Sous les *Yn*, le mois initial fut le douzième mois, celui qui est marqué du caractère cyclique 丑.

5. *Hoang-fou Mi* dit : *T'ang* était au pouvoir, comme prince de *Chang*, depuis dix-sept années quand il prit le titre de Fils du ciel ; il fut Fils du ciel pendant treize années et mourut âgé de cent ans.

6. L'édition de 1596 et le *Che ki loen wen* écrivent « trois années ». La leçon « deux années » est celle de l'édition de 1747 ; elle est d'ac-

mourut. On nomma *Tchong-jen*, frère cadet de *Wai-ping*; ce fut l'empereur *Tchong-jen*.

L'empereur *Tchong-jen*, après quatre années de règne, mourut.

I Yn nomma alors *T'ai-kia*, fils de *T'ai-ting*. *T'ai-kia* était le petit-fils légitimement[1] aîné de *T'ang* le victorieux. Ce fut l'empereur *T'ai-kia*.

Chou king : Préface. [La première année de l'empereur *T'ai-kia*, *I Yn* fit les « Instructions de *I* »; il fit la « Déclaration au sujet du gouvernement » ; il fit le « Prince décédé » [2].]

L'empereur *T'ai-kia*, après trois années de règne[3], se montra inintelligent et cruel ; il ne suivait pas les principes de *T'ang*; il avait une conduite perverse ; alors

cord avec un passage de Mencius (trad. Legge, *Chin. Classics*, t. II, p. 236) et avec le *Tchou chou ki nien*. D'après la préface du *Chou king* (trad. Legge, *Chin. Classics* t. III, p. 5, § 18), ni *Wai-ping* ni *Tchong-jen* n'auraient régné et le successeur immédiat de *T'ang* aurait été *T'ai-kia*; c'est cette donnée qu'a acceptée la chronologie de *T'ong kien kang mou*, tandis que le *Tchou chou ki nien* admet comme *Se-ma Ts'ien*, les règnes de ces deux princes (cf. notre Introduction, chap. IV, § 2).

1. Le mot 適 désigne les enfants de l'épouse principale, par opposition aux enfants des femmes de second rang et des concubines ; faute d'une autre expression, je traduis ce mot par « légitime », ce qui ne veut pas dire que les autres enfants étaient des bâtards, mais que ceux de l'épouse étaient seuls les héritiers légitimes du souverain.

2. De ces trois dissertations qui faisaient autrefois partie du *Chou king*, les deux dernières ont disparu. Quant à la première, le texte qui nous en est présenté par le *Chou king* traditionnel passe pour inauthentique. *Kiang Cheng* a essayé de reconstituer le texte véritable (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 9 et suiv.). — Dans le titre d'une de ces dissertations, « le prince décédé » dont il est question est *T'ang*.

3. D'après le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan*, *T'ai-kia* fut relégué dès la première année dans le palais de *T'ong*; il faudrait donc peut-être traduire : « Pendant les trois premières années que *T'ai-kia* fut au pouvoir..., pendant trois ans, *I Yn* exerça la régence. » Mais cette traduction ne me paraît pas suivre d'assez près le texte.

I Yn le relégua dans le palais de *T'ong*[1]. La troisième année, *I Yn* exerça la régence et gouverna le royaume ; il donna ainsi audience aux seigneurs. L'empereur *T'ai-kia* resta dans le palais de *T'ong* pendant trois années ; il se repentit de ses fautes et blâma sa propre conduite ; il revint au bien. Alors *I Yn* alla chercher l'empereur *T'ai-kia* et lui remit le gouvernement. L'empereur *T'ai-kia* pratiqua la vertu ; les seigneurs firent tous retour a la dynastie *Yn*; les cent familles jouirent ainsi du calme. *I Yn* le loua et fit alors les « Instructions de *T'ai-kia* »[2], en trois sections.

On décerna à l'empereur *T'ai-kia* le titre de *T'ai-tsong*[3]. *T'ai-tsong* mourut. Son fils, *Ou-ting*[4], prit le pouvoir.

Au temps de l'empereur *Ou-ting*, *I Yn* mourut; [quand on eut enterré *I Yn* à *Po*, *Kao-chan* mit sous forme d'instructions ce qu'avait accompli *I Yn* et fit le « *Ou-ting*. »] *Chou king : Préface.*

Ou-ting mourut; son frère cadet, *T'ai-keng*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *T'ai-keng*. L'empereur *T'ai-keng* mourut ; son fils, l'empereur *Siao-kia*, prit le pou-

1. D'après le *T'ong kien tsi lan*, le palais de *T'ong* se trouvait près de la tombe de *T'ang*, dans la sous-préfecture actuelle de *Yong-ho* 榮河, préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chan-si*.

2. Les « Instructions de *T'ai-kia* » ont simplement pour titre, dans le *Chou king* traditionnel, le *T'ai-kia*. C'est un des chapitres du pseudo-*Kong Ngan-kouo*.

3. *T'ai-tsong* est le premier des noms de temple 廟號 que nous rencontrons dans l'histoire de Chine.

4. MM. Legge et Mayers appellent tous deux ce souverain *Yuh* (= *Yeou*)-*ting*; mais le Dictionnaire de *K'ang-hi* range le mot *Ou-ting* parmi les cas où le caractère 沃 se prononce *Ou*.

voir. L'empereur *Siao-kia* mourut; son frère cadet, *Yong-ki*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Yong-ki*. La conduite des *Yn* se pervertit; parmi les seigneurs, il y en eut qui ne vinrent pas.

L'empereur *Yong-ki* mourut. Son frère cadet, *T'ai-meou*[1], prit le pouvoir. Ce fut l'empereur *T'ai-meou*.

Quand l'empereur *T'ai-meou* eut pris le pouvoir, *I Tche*[2] fut son conseiller. A *Po*, deux mûriers surnaturels[3] poussèrent ensemble dans le palais et, en une soirée devinrent si gros qu'on les embrassait à peine à deux mains. L'empereur *T'ai-meou* eut peur; il interrogea *I Tche*. *I Tche* lui dit: « Votre sujet a entendu dire: Un prodige n'est pas plus fort que la vertu. Le gouvernement de Votre Majesté a sans doute quelque défaut; que Votre Majesté corrige sa conduite. » *T'ai-meou* suivit

1. Le caractère 戊, qui se prononce aujourd'hui *ou*, se lisait autrefois *meou*. En 907 après J.-C., on interdit l'usage de ce caractère qui faisait partie du nom d'un souverain et on le remplaça provisoirement par le caractère 武 *ou*. C'est cette dernière prononciation qui subsista, même après qu'on eût recommencé à employer le caractère 戊.

2. *K'ong Ngan-kouo* dit que *I Tche* était le fils de ce *I Yn* dont il a été souvent parlé plus haut.

3. Le texte de *Se-ma Ts'ien* et celui de la préface au *Chou king* donnent les deux mots 桑穀 qui signifieraient: un mûrier et une céréale; mais cette interprétation n'est pas admissible, car on ne voit pas une céréale devenant si grosse qu'on ne peut l'embrasser avec les deux mains, et, d'autre part, quelques lignes plus bas, *Se-ma Ts'ien* dit que, lorsque *T'ai-meou* eut corrigé sa conduite, les mûriers périrent, mais il ne parle plus d'une céréale. L'explication de cette difficulté nous est fournie par le traité sur les Cérémonies *fong* et *chan* (chap. XXVIII des *Mémoires historiques*) où ce passage est aussi cité; en effet, le mot 穀 y est écrit avec un trait de moins, 榖 et ce caractère, dit *Yen Che-kou*, désigne un 楮樹 *tch'ou chou*, sorte de mûrier.

ce conseil ; les mûriers surnaturels se desséchèrent alors, périrent et disparurent. [*I Tche* en parla au devin *Hien*][1] ; le devin *Hien* gouvernait avec succès la maison royale ; [il fit le « Gouvernement de *Hien* » ;] il fit le « *T'ai meou*[2]. » L'empereur *T'ai-meou* parla de *I Tche* dans le temple ancestral et déclara qu'il n'était plus un sujet[3] ; *I Tche* déclina (cet honneur) ; il fit « l'Ordre donné à *Yuen*[4]. »

Chou king : Préface.

La dynastie *Yn* fut de nouveau florissante ; les seigneurs lui firent retour. C'est pourquoi (*T'ai-meou*) reçut le titre de *Tchong-tsong*.

Tchong-tsong mourut. Son fils, l'empereur *Tchong-ting*, prit le pouvoir. L'empereur *Tchong-ting* transféra sa résidence à *Ngao*[5].

[*Ho-tan-kia* demeura à *Siang*.]

Chou king Préface.

1. Certains commentateurs veulent que le mot *ou* 巫 qui signifie *devin* soit un nom de famille. Il faudrait dire alors « *Ou Hien* » et non le devin « *Hien* ». Ce devin *Hien* 巫咸 eut un fils qui s'appela *Hien* 賢 ; d'après *Tch'ang Cheou-kié*, leur deux tombes se trouvaient dans la sous-préfecture de *Tch'ang-chou*. 常熟, préfecture de *Sou-tcheou*, province de *Kiang-sou* ; c'est en effet de cette localité qu'ils étaient originaires.

2. Le chapitre *T'ai meou* n'est pas mentionné dans la préface du *Chou king*. Il y est remplacé par le chapitre *I Tche*, peut-être par erreur (*H. T. K. K.*, ch. CCCLXIII, p. 14 r°).

3. Les commentateurs sont muets au sujet de ce passage : *T'ai-meou* paraît avoir voulu imiter *Yao* et *Chouen* qui se désistèrent du pouvoir pour le remettre à celui qu'ils jugeaient le plus sage ; mais *I Tche* refusa l'honneur qu'on voulait lui faire.

4. D'après *Ma Yong*, *Yuen* est le nom d'un personnage

5. Le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* écrivent *Hiao* 囂 au lieu de *Ngao* 隞. La capitale de *Tchong-ting* était au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yong-tsé* 榮澤, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

Tsou-i transféra sa résidence à *Keng*[1].

L'empereur *Tchong-ting* mourut. Son frère cadet, *Wai-jen*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Wai-jen*.

Le livre sur *Tchong-ting* nous fait défaut et n'est pas à notre disposition[2].

L'empereur *Wai-jen* mourut; son cadet, *Ho-tan-kia*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Ho-tan-kia*. Au temps de *Ho-tan-kia*, les *Yn* se pervertirent de nouveau.

Ho-tan-kia mourut. Son fils, l'empereur *Tsou-i*, prit le pouvoir. Quand *Tsou-i* eut pris le pouvoir, les *Yn* prospérèrent de nouveau. Le devin *Hien*[3] remplit une charge.

Tsou-i mourut. Son fils, l'empereur *Tsou-sin*, prit le pouvoir.

1. En parlant ici de *Ho-tan-kia* et de *Tsou-i*, *Se-ma Ts'ien* anticipe un peu sur ce qui suit, afin d'énumérer en même temps les changements de résidence. — *Siang* 相 devait être au sud de la sous-préfecture de *Nei-hoang* 内黄, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*. — *Keng* 邢 était dans la sous-préfecture de *Ho-tsin* 河津, préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chan-si*. D'après le *T'ong kien tsi lan*, il faudrait faire une distinction entre 耿 qui fut d'abord la capitale de *Tsou-i* et qui répondrait à la localité que nous venons d'indiquer et 邢 où *Tsou-i* transféra ensuite sa résidence et qui serait aujourd'hui la sous-préfecture de *Hing-t'ai* 邢臺 préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*; mais cette distinction paraît n'être qu'un raffinement de subtilité.

2. Le livre sur *Tchong-ting* est mentionné dans la préface du *Chou king* (trad. Legge, p. 6, § 24); on voit que *Se-ma Ts'ien* déclare expressément que, dès son époque, il avait disparu.

3. Le devin *Hien* 巫賢 est le fils du devin dont il a été parlé plus haut (cf. p. 191, n. 1). Le *Che ki loen wen* écrit ici 咸, par erreur.

L'empereur *Tsou-sin* mourut. Son frère cadet, *Ou-kia*, prit le pouvoir ; ce fut l'empereur *Ou-kia*.

L'empereur *Ou-kia* mourut. On donna le pouvoir à *Tsou-ting*, fils de *Tsou-sin*, qui était le frère aîné de *Ou-kia*. Ce fut l'empereur *Tsou-ting*.

Tsou-ting mourut. On nomma *Nan-keng*, fils du frère cadet[1] *Ou-kia*. Ce fut l'empereur *Nan-keng*.

L'empereur *Nan-keng* mourut; on nomma *Yang-kia*, fils de l'empereur *Tsou-ting*. Ce fut l'empereur *Yang-kia*. Au temps de l'empereur *Yang-kia*, les *Yn* se pervertirent. A partir de *Tchong-ting*, on avait laissé tomber en désuétude le droit d'aînesse légitime et on avait préféré nommer des personnes prises parmi les frères cadets ou les fils, de quelque naissance qu'ils fussent[2]; les frères cadets et les fils se disputaient parfois pour s'enlever les uns aux autres le pouvoir; ces troubles durèrent pendant neuf générations[3]; alors les seigneurs ne vinrent plus rendre hommage à la cour.

L'empereur *Yang-kia* mourut. Son frère cadet, *P'an-keng*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *P'an-keng*.

Au temps de l'empereur *P'an-keng*, les *Yn* avaient déjà placé leur résidence au nord du fleuve[4]; *P'an-keng*

1. C'est-à-dire fils de *Ou-kia*, frère cadet de *Tsou-sin*.

2. Cf. p. 188, n. 1.

3. Plus exactement, pendant neuf règnes, à savoir ceux de *Tchong-ting*, *Wai-jen*, *Ho-tan-kia*, *Tsou-i*, *Tsou-sin*, *Ou-kia*, *Tsou-ting*, *Nan-keng* et *Yang-kia*.

4. On a vu plus haut que *Tsou-i* avait transféré sa capitale à *Keng*, au nord du *Hoang-ho* (cf. p. 192, n. 1). — *P'an-keng* passa de nouveau au sud du fleuve et établit sa résidence dans le *Po* occidental (cf. p. 176, n. 3) qu'il appela *Yn* 殷. C'est à partir de ce moment que la dynastie changea de nom et s'appela *Yn* au lieu de *Chang* (cf. p. 173, n. 1).

passa au sud du fleuve et s'établit de nouveau dans l'ancienne résidence de *T'ang* le victorieux. Il y avait eu ainsi cinq émigrations[1] sans qu'on pût avoir un établissement fixe. Le peuple des *Yn* gémit, et tous, s'excitant les uns les autres, murmurèrent, ne voulant pas changer de place. *P'an-keng* alors adressa une admonition aux seigneurs et aux grands dignitaires en ces termes : « Autrefois l'illustre prince *T'ang* le victorieux et vos ancêtres s'unirent pour pacifier le monde; la bonne direction put ainsi être suivie. Rester immobile et ne faire aucun effort, est-ce le moyen de rendre la vertu triomphante[2] ? » Il passa donc au sud du fleuve et s'établit à *Po*. Il gouverna comme *T'ang*; c'est pourquoi, par la suite, les cent familles jouirent du calme; la conduite des *Yn* fut de nouveau florissante; les seigneurs vinrent rendre hommage à la cour parce qu'il avait mis en pratique les vertus de *T'ang* le victorieux.

L'empereur *P'an-keng* mourut. Son frère cadet, *Siao-sin*, prit le pouvoir. Ce fut l'empereur *Siao-sin*. Quand l'empereur *Siao-sin* eut pris le pouvoir, les *Yn* se pervertirent de nouveau. Les cent familles pensèrent avec regret à *P'an-keng* et c'est alors qu'on fit le « *P'an keng* » en trois sections.

1. Les cinq transferts de capitale ont été expliqués de diverses manières. Nous nous bornerons à donner ici l'opinion de *Tchang Cheou-kié* : 1° *T'ang* se transporta du *Po* méridional au *Po* occidental (cf. p. 176, n. 3); 2° *Tchong-ting* émigra à *Ngao* (cf. 191, n. 5); 3° *Ho-tan kia* se fixa à *Siang*; 4° *Tsou-i* se fixa à *Keng* (cf. p. 192, n. 1). Le cinquième transfert fut celui qu'opéra *P'an-keng* en retournant à *Po*, au sud du fleuve.

2. Ce discours ne fait point partie du chapitre intitulé *P'an keng* dans le *Chou king*. Comme on le verra quelques lignes plus loin, le *P'an keng*, d'après *Se-ma Ts'ien*, n'aurait été composé qu'après la mort du souverain de ce nom.

L'empereur *Siao-sin* mourut. Son frère cadet, *Siao-i*, prit le pouvoir. Ce fut l'empereur *Siao-i*.

L'empereur *Siao-i* mourut. Son fils, l'empereur *Ou-ting*, prit le pouvoir. Quand l'empereur *Ou-ting* eut revêtu cette dignité, il pensa à faire de nouveau prospérer les *Yn*; mais il n'avait pas encore trouvé celui qui était capable de l'aider. Pendant trois années il ne parla pas; toutes les affaires du gouvernement étaient décidées par le premier ministre; il en profita pour observer les mœurs du royaume. *Ou-ting* rêva pendant la nuit qu'il avait trouvé un sage; son nom était *Yue*; il compara avec la figure qu'il avait vue en songe la foule de ses ministres et ses cent officiers; ce n'était aucun d'eux; alors donc il chargea les cent artisans d'en faire le dessein [1] et de le rechercher dans la campagne; on trouva *Yue* dans les parages difficiles de *Fou*. En ce temps *Yue* était parmi les malfaiteurs qui élevaient des terrassements dans les parages difficiles de *Fou* [2]. Il fut admis en présence de *Ou-ting*. *Ou-ting* dit : « C'est lui. » Quand il l'eut ainsi trouvé, il s'entretint avec lui et reconnut que c'était en effet un sage. Il le promut à la dignité de conseiller. Le royaume des *Yn* fut fort bien gouverné. (*Ou-ting*) lui donna donc pour nom de famille le nom des parages difficiles de *Fou* et on l'appela *Fou Yue*.

1. Le texte des *Mémoires historiques* est très concis, mais il est éclairci par celui du *T'ong kien tsi lan*, ch. II, p. 23 r° : 使百工圖其像求之野.

2. La présence de ce sage en si mauvaise compagnie est expliquée par le désir qu'il avait de se cacher loin du monde. — La localité de *Fou* 傅 devait se trouver dans la sous-préfecture de *P'ing-lou* 平陸, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Chan-si*.

L'empereur *Ou-ting* fit le sacrifice à *T'ang* le victorieux. *Chou king: Préface.* Le lendemain, [un faisan vint en volant se poser sur l'anse du trépied et cria.] *Ou-ting* fut effrayé. *Tsou-ki*[1] lui dit : « Que le roi ne s'inquiète pas; commencez par réformer votre gouvernement. » *Chou king: Kao-tsong yong je.* *Tsou-ki* [donna donc ses instructions au roi, disant : « Quand le Ciel considère ceux qui vivent en bas, il se règle sur leur justice et leur envoie des années qui sont ou longues ou courtes; ce n'est pas le Ciel qui donne une mort prématurée aux hommes et qui interrompt leur destinée en son milieu, mais, parmi les hommes il en est qui ne se conforment pas à la vertu et qui ne reconnaissent pas leurs fautes; le Ciel leur donne donc une destinée par laquelle il corrige leur conduite et ils disent alors : Comment ferons-nous[2]? Ah! les rois ont pour charge héréditaire[3] d'être attentifs pour le peuple et il n'est aucun d'eux qui ne soit le continuateur du Ciel[4]; les sacrifices étant réguliers ne doivent pas être exagérés] jusqu'à faire abandonner la droite voie[5]. » — *Ou-ting*

1. On ne connaît ce personnage que par ce texte.

2. C'est-à-dire que, avertis par le Ciel, les hommes cherchent alors à se corriger.

3. Le mot 司 qui se trouve dans le *Chou king* est, comme l'a bien montré *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 41 r°), l'équivalent du mot 嗣 qui est donné par *Se-ma Ts'ien*, et qui signifie : succéder, continuer.

4. Le roi est le représentant du Ciel sur la terre, car c'est le Ciel qui est le principe de tout ordre.

5. Dans ce discours, *Tsou-ki* interprète l'apparition du faisan comme un ave tissement donné au roi qui commettait la faute de trop multiplier certains sacrifices au détriment de certains autres. Le texte du *Chou king* est ici plus clair que celui de *Se-ma Ts'ien*, car il spécifie de quelle exagération il s'agit; *Ou-ting* se montrait trop zélé pour les

réforma son gouvernement et pratiqua la vertu ; tout l'empire fut heureux; les *Yn* prospérèrent derechef.

L'empereur *Ou-ting* mourut; son fils, l'empereur *Tsou-keng*, prit le pouvoir. *Tsou-ki* loua *Ou-ting* d'avoir trouvé une occasion d'être vertueux dans l'apparition merveilleuse du faisan. On lui éleva un temple ancestral en lui décernant le nom de *Kao-tsong*[1]. On fit alors le « Jour du sacrifice supplémentaire de *Kao-tsong* » et les « Instructions[2] (de *Kao-tsong*). »

L'empereur *Tsou-keng* mourut; son frère cadet, *Tsou-kia*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Kia*. L'empereur *Kia* se livra à la débauche et aux désordres; les *Yn* se pervertirent derechef.

L'empereur *Kia* mourut; son fils, l'empereur *Lin-sin*, prit le pouvoir. L'empereur *Lin-sin* mourut; son frère cadet, *Keng-ting*, prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Keng-ting*. L'empereur *Keng-ting* mourut; son fils, l'empereur

sacrifices à son père défunt, au détriment de ses autres ancêtres qui avaient cependant droit aux mêmes honneurs, puisque tous étaient également les continuateurs du Ciel.

1. Le nom de temple *Kao-tsong* attribué à *Ou-ting* se retrouve dans le chapitre *Sang fou se tche* du *Li ki* qui donne sur ce souverain quelques renseignements conformes à ce que nous en apprend *Se-ma Ts'ien* (cf. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 468-469).

2. Les Instructions de *Kao-tsong* sont un chapitre du *Chou king* qui est mentionné dans la Préface, mais qui est aujourd'hui perdu. Le jour du sacrifice supplémentaire de *Kao-tsong* faisait au contraire partie du texte moderne de *Fou Cheng* et c'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* a pu le reproduire. Dans ce dernier titre, le mot 肜 indique le sacrifice qui se faisait le lendemain du jour où avait eu lieu le sacrifice principal; ce mot se prononce ici *yong* (*T'ong kien tsi lan*, ch. II, p. 23 v°), comme le mot 融 dont il n'est que le substitut (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 38 v°).

Ou-i, prit le pouvoir. Les *Yn* abandonnèrent de nouveau *Po* et passèrent au nord du fleuve[1].

L'empereur *Ou-i* agissait d'une manière déraisonnable ; il fit une image de forme humaine et l'appela l'Esprit du Ciel ; il joua avec elle (aux tablettes) et ordonna à un homme de ranger (les tablettes) pour elle ; l'Esprit du Ciel ayant perdu, il l'injuria et l'insulta. Il fit un sac en peau et le remplit de sang ; il le suspendit en l'air et tira sur lui des flèches, disant qu'il tirait sur le Ciel[2]. — *Ou-i* étant allé chasser dans la région comprise entre le fleuve et la rivière *Wei*[3], il y eut un coup de tonnerre terrible et *Ou-i* mourut foudroyé.

Son fils, l'empereur *T'ai-ting*, prit le pouvoir. L'empereur *T'ai-ting* mourut. Son fils, l'empereur *I*, prit le pouvoir. Quand l'empereur *I* eut pris le pouvoir, les *Yn* se pervertirent encore davantage.

Le fils aîné de l'empereur *I* s'appelait *K'i*, vicomte de *Wei* ; comme la mère de *K'i* avait un rang secondaire, il

1. D'après le *T'ong kien tsi lan*, la capitale de *Ou-i* se serait trouvée dans la sous-préfecture actuelle de *K'i* 淇, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

2. Cf. J. Darmesteter : *La flèche de Nemrod en Perse et en Chine* (*Journal asiatique*, fév.-mars-avril 1885, p. 220-228). D'après M. Darmesteter, ce récit chinois aurait émigré en Perse où on le retrouve dans le cycle de Kai Kaous (cf. *L'Avesta et Firdousi*). La même légende fut empruntée à la Perse par les Arabes qui lui donnèrent pour héros Nemrod ; Tabari (839-923) raconte que Nemrod se fit enlever en l'air dans une caisse tirée par des vautours ; il lança trois flèches contre le ciel qui les lui renvoya teintes de sang. Enfin le Livre du Juste, compilation d'un Juif espagnol du XIIe siècle de notre ère, dit que lorsque Nemrod bâtissait la tour de Babel, les hommes, du haut de la tour, tiraient des flèches contre le ciel ; elles retombaient sanglantes et ils se disaient les uns aux autres : « Ah ! nous avons tué tout ce qui est dans le ciel. »

3. C'est-à-dire dans le *Chàn-si*. Sur la rivière *Wei*, cf. p. 131, n. 1.

ne put succéder à son père. Le plus jeune fils était *Sin*; la mère de *Sin* était l'impératrice en titre ; c'est pourquoi il fut l'héritier[1].

L'empereur *I* mourut ; son fils, *Sin*. prit le pouvoir; ce fut l'empereur *Sin* ; l'empire lui donna le surnom de *Tcheou*. L'empereur *Tcheou* se distinguait par des qualités supérieures pour le mal ; il entendait et voyait avec beaucoup d'acuité ; sa force était surhumaine ; avec la main il terrassait des animaux furieux. Son savoir lui permettait de contredire les remontrances ; son habileté à parler lui permettait de colorer ses mauvaises actions. Il intimidait ses officiers par ses capacités ; il s'éleva haut dans l'empire par sa renommée; de la sorte il fit que tous étaient sous sa dépendance. Il aimait le vin, la débauche et les réjouissances ; il s'adonnait aux femmes ; sa favorite était *Ta-ki*[2]; les paroles de *Ta-ki* étaient des ordres obéis. Alors il ordonna à maître *Kiuen*[3] de

1. *Tcheng Hiuen*, se fondant sur un passage de *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei*, dit que *K'i* et *Sin* avaient la même mère, mais que cette femme ne fut promue au rang d'impératrice qu'après la naissance de *K'i*; c'est donc le fils qu'elle eut après son élévation, c'est-à-dire *Sin*, qui fut considéré comme l'héritier, quoiqu'il fût le cadet. — D'après *Mencius*, *K'i* et un autre personnage nommé *Pi-kan*, dont il sera question plus loin, étaient les oncles de *Sin* et par conséquent les fils de l'empereur *T'ai-ting* (*Mencius*, VI, a. 6 ; trad. Legge, p. 277).

2. *Ta-ki* était une prisonnière que *Tcheou* avait emmenée après avoir défait le prince de *Sou* 蘇 dont les états étaient dans la sous-préfecture de *Tsi-yuen* 濟源, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*. Le nom de famille des princes de ce royaume était *Ki* 己 ; c'est pourquoi il est dit dans le *Kouo yu* que, dans le nom de *Ta-ki*, *Ta* 妲 est le surnom (字) et *Ki* 己 le nom de famille.

3. Si on s'en rapporte à un passage du traité de la Musique (*Mémoires historiques*, ch. XXIV, vers la fin), il faudrait lire : maître *Yen*

faire de nouvelles harmonies lascives, des danses du *Pei-li*[1] et des airs de musique flatteurs. Il exigea des redevances et des taxes considérables pour accumuler de la monnaie à la Terrasse du Cerf[2], pour faire regorger de grain le (grenier de) *Kiu-kiao*[3]. Il rassemblait en nombre toujours plus grand des chiens, des chevaux et des objets rares ; il en remplissait ses palais et ses demeures. Il étendait sans cesse les parcs et les terrasses de *Cha-k'ieou*[4]; il réunit une quantité de bêtes sauvages et d'oiseaux ailés qu'il plaça là. Il négligea les esprits des morts et les esprits célestes. Il organisa de grands divertissements à *Cha-k'ieou* : il fit un étang de vin ; il suspendit des quartiers de viande de façon à en former une forêt ; il envoya des hommes et des femmes nus se poursuivre dans ces lieux ; il donna des orgies qui duraient toute la nuit. Les cent familles murmuraient et attendaient la délivrance ; parmi les seigneurs, il y en

師延, au lieu de : maître *Kiuen* 師涓. L'anecdote racontée dans ce texte du traité de la Musique est fort curieuse.

1. Le *Pei-li* 北里 est cité dans le traité sur les Sacrifices *fong* et *chan* (p. 15 de ma première trad.) comme le lieu d'où l'on tirait une céréale employée pour ces cérémonies. Mais je n'ai pas pu déterminer où se trouvait ce pays.

2. La Terrasse du Cerf était étendue de 3 *li* et haute de 1000 pieds ; d'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. II, p. 27 r°), on en voit encore les traces dans la sous-préfecture de *K'i* 淇, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

3. Le grenier de *Kiu-kiao* était au nord-est de la sous-préfecture de *K'iu-tcheou* 曲周, préfecture de *Koang-p'ing*, province de *Tche-li*.

4. *Cha-k'ieou* était au nord-est de la sous-préfecture de *P'ing-hiang* 平鄉, préfecture de *Choen-té*, province de *Tche-li*.

eut qui se révoltèrent. Alors *Tcheou* rendit plus terrible les supplices et les châtiments ; il y eut la torture de la poutre de métal placée sur le feu[1].

Les ducs du palais[2] étaient le Chef de l'ouest, *Tch'ang*[3], le marquis de *Kieou*[4] et le marquis de *Ngo*[5]. Le marquis de *Kieou* avait une fille qui était belle ; il la fit entrer dans (le sérail de) *Tcheou* ; la fille du marquis de *Kieou* ne se plaisait pas à la débauche ; *Tcheou*, irrité, la tua, puis il hacha en morceaux le marquis de *Kieou*. Le marquis de *Ngo* le blâma avec force et le jugea avec indignation ; il coupa aussi en pièces le marquis de *Ngo*. *Tch'ang*, chef de l'ouest, l'apprit et en gémit secrètement ;

1. Ce supplice est décrit de la manière suivante par le *T'ong kien tsi lan* (ch. II, p. 27 v°) : une colonne de cuivre était enduite de graisse, puis placée horizontalement au-dessus d'un brasier ; les condamnés devaient marcher le long de cette colonne et lorsqu'ils tombaient dans le brasier, le roi et *Ta-ki* s'en amusaient.

2. Nous retrouverons souvent dans l'histoire chinoise cette expression *san kong* 三公 qui désigne les trois plus hauts fonctionnaires après le souverain. Je la traduis par l'expression « ducs du palais », afin de distinguer ces personnages de ceux des seigneurs qui avaient le titre de « ducs ».

3. Le Chef de l'ouest, *Tch'ang*, est le père de *Ou-wang*, fondateur de la dynastie des *Tcheou*, et reçut lui-même le titre posthume de *Wen-wang*. Dans l'expression 西伯, le mot *si* n'est pas un nom de lieu et désigne l'ouest en général ; c'est pourquoi le mot *po* ne peut être pris dans le sens précis de « comte ».

4. La ville de *Kieou* 九 se trouvait dans la sous-préfecture de *Ché* 涉, préfecture de *Ho-nan*. Certains textes remplacent le nom de *Kieou* par celui de *Koei* 鬼.

5. Le nom de la ville de *Ngo* 鄂 est écrit parfois *Yu* 邘 ; or il y avait une ancienne ville de *Yu* dans la sous-préfecture de *Ho-nei* 河內, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan* (*T'ong kien tsi lan*, ch. II, p. 27 v°).

Hou, marquis de *Tch'ong*[1], sut ce fait et le dénonça à *Tcheou*; *Tcheou* emprisonna le Chef de l'ouest à *Yeou-li*[2]. Les officiers du Chef de l'ouest, *Hong Yao* et ses collègues, recherchèrent une belle femme, des objets rares et des chevaux excellents et les offrirent à *Tcheou*. *Tcheou* pardonna alors au Chef de l'ouest. Le Chef de l'ouest, étant sorti (de prison), offrit le territoire situé à l'ouest de la rivière *Lo*[3], en demandant qu'on supprimât le supplice de la poutre de métal placée sur le feu ; *Tcheou* y consentit. Il lui donna un arc, des flèches, une hachette et une hache d'armes et le chargea spécialement[4] de ré-

1. Le fief de *Tch'ong* 崇 est aujourd'hui la sous-préfcture de *Ngo* 鄠, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. Sous les *Hia*, ce fief avait été celui de *Hou* 扈.

2. *Yeou-li* 羑里 était à 9 *li* au nord de la sous-préfecture de *Tang-yn* 湯陰, préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*. — C'est dans sa prison de *Yeou-li* que *Wen-wang* passe pour avoir fait ses travaux sur le *I king* (cf. p. 14, n. 2). — D'après une légende peu vraisemblable rapportée par le *Ti wang che ki* de *Hoang-fou Mi* (cité par *Tchang Cheou-kié*), *Tcheou* aurait fait bouillir le fils aîné de *Wen-wang* et le lui aurait donné à manger pendant qu'il était en prison.

3. La rivière *Lo* dont il est ici question est la rivière *Tsiu-lo* 沮洛, dans le *Chàn-si* (cf. p. 131, n. 2, 1re hypothèse du n° 2). Le pays à l'ouest de la rivière *Lo* correspond donc à la sous-préfecture de *I-tch'oan* 宜川 et aux territoires avoisinants, préfecture de *Yen-ngan*, province de *Chàn-si*.

4. Le mot 得 dans le texte de *Se-ma Ts'ien* me paraît inexplicable. Le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan* le remplacent par le mot 專 qui signifie « spécial » et est parfaitement intelligible. — *Wen-wang* fut chargé par *Tcheou* de repousser les barbares de l'ouest.

duire et de combattre (les rebelles) en lui conférant le titre de Chef de l'ouest[1].

Puis (*Tcheou*) se servit de *Fei Tchong* pour gouverner. *Fei Tchong* était un flatteur habile et était intéressé; le peuple des *Yn* ne lui était pas attaché. *Tcheou* se servit en outre de *Ngo-lai* . *Ngo-lai* s'entendait fort bien à perdre les gens et à les calomnier ; c'est pourquoi les seigneurs s'éloignèrent de plus en plus.

Le Chef de l'ouest revint chez lui ; il pratiqua alors secrètement la vertu et fit le bien ; les seigneurs se détachèrent en grand nombre de *Tcheou* et firent retour au Chef de l'ouest. Le Chef de l'ouest grandit et par suite *Tcheou* perdit graduellement son autorité et son importance. Le fils du roi[3], *Pi-kan*, lui fit des remontrances ; il ne les écouta pas. *Chang Yong* était un sage que les cent familles aimaient ; *Tcheou* le dégrada.

Il arriva que le Chef de l'ouest combattit le royaume de *Ki*[4] et le détruisit. Un ministre de *Tcheou*, *Tsou I*, l'ap-

1. Cette phrase et la glose qu'en donne le *T'ong kien kang mou* (爲西方諸侯伯, c'est-à-dire : il fut le chef des seigneurs des régions occidentales) prouvent que le mot 伯 n'a pas le sens de « comte » (cf. p. 201, n. 3).

2. *Ngo-lai* passe pour un des ancêtres des princes de *Ts'in* 秦 (cf. *Mém. hist.*, chap. v, au commencement); son frère, *Ki-cheng*, fut l'ancêtre des princes de *Tchao* 趙 (*Mém. hist.*, chap. XLIII. p. 1).

3. On a vu plus haut que, d'après Mencius, *Pi-kan* était le fils de l'empereur *T'ai-ting* et c'est pourquoi il est appelé ici le fils du roi (cf. p. 199, n. 1).

4. Ce pays de *Ki* 飢 est appelé *K'i* 耆 dans le *Tchou chou ki nien* et dans *Fou Cheng*, et *Li* 黎 dans le *Chou king* (chap. *Si po k'an Li*). C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Li-tch'eng* 黎城

prit et augura mal (du Chef de l'ouest, prince)[1] de *Tcheou* : saisi de crainte, [il se hâta d'en informer *Tcheou*, disant : « Le Ciel met donc fin au mandat de nos souverains, les *Yn*. Si nous nous en rapportons aux hommes et à la grande tortue[2], nous n'osons rien prévoir d'heureux.

Chou king : Si po k'an Li.

préfecture de *Lou-ngan*, province de *Chan-si*. — *Se-ma Ts'ien* attribue l'expédition contre le pays de *Li* à *Wen-wang*; il en est de même du *Tchou chou ki nien*. Au contraire, la chronologie adoptée par le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan*, place cette campagne onze ans après la mort de *Wen-wang* et l'attribue par conséquent à son fils *Ou-wang*. Comme la plupart des problèmes qui résultent des divergences entre les deux grands systèmes chronologiques du *Tchou chou ki nien* d'une part et du *T'ong kien kang mou* d'autre part, la question est insoluble ; mais il est intéressant de remarquer une fois de plus l'accord de *Se-ma Ts'ien* avec le *Tchou chou ki nien* (cf. notre Introduction, chap. IV, seconde partie).

1. Notre système de transcription ne pouvant faire aucune distinction entre *Tcheou* 周, nom de la dynastie qui supplanta les *Yn*, et *Tcheou* 紂 dernier souverain des *Yn*, nous ajoutons quelques mots entre parenthèses pour préciser de quel *Tcheou* il s'agit.

2. Le texte des *Mémoires historiques* est ainsi conçu : 假人元龜. Dans le *Chou king*, le premier de ces quatre mots est écrit 格 et il faut alors traduire, comme le fait M. Legge : les plus sages des hommes et la grande tortue n'osent rien prévoir d'heureux. *Kiang-Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIII, p. 43 r°) propose d'écrire 假尒元龜 par analogie avec un passage du chap. *K'iu li* du *Li ki* (trad. Legge, p. 94); mais on ne voit plus le sens que pourrait avoir cette phrase; dans le *Li ki*, en effet, c'est une formule d'invocation : je m'en rapporte à toi, grande tortue... ; ici au contraire *Tsou-i* s'adresse au roi. Si nous nous en tenons au texte de *Se-ma Ts'ien*, il faut traduire comme nous l'avons fait. — La tortue dont la carapace servait au Fils du ciel était longue de 1 pied 2 pouces : c'était la plus grande de toutes. — D'après le *Loen heng* de *Wang Tch'ong*, au moment où parlait *Tsou-i*, on avait consulté soixante-dix fois les sorts sans obtenir une seule réponse favorable; c'est ce qui explique la phrase : nous n'osons rien prévoir d'heureux.

Ce n'est pas que les anciens rois ne nous aident pas, nous leurs descendants ; mais c'est que Votre Majesté est débauchée et cruelle[1], et que, par sa conduite, elle cause elle-même sa fin ; c'est pourquoi le Ciel nous a rejetés et nous ne pouvons plus jouir de la nourriture. Vous ne tenez pas compte de la nature que le Ciel vous a donnée ; vous ne suivez pas les lois directrices[2]. Maintenant, dans tout notre peuple, il n'est personne qui ne désire votre ruine et ne dise : « Pourquoi le Ciel ne « fait-il pas descendre sur lui sa colère ? pourquoi quel- « qu'un, investi du grand mandat, ne vient-il pas[3] ? » Maintenant, ô roi, que ferez-vous ? » — *Tcheou* dit : « La destinée de ma vie ne dépend-elle pas du Ciel ? » *Tsou I* se retira en disant :] « Il est impossible d'adresser des réprimandes à *Tcheou*. »

Après la mort du Chef de l'ouest, le roi *Ou*, (prince de) *Tcheou*, dirigea une expédition armée du côté de l'est ; il parvint au gué de *Mong*[4] ; les seigneurs se révoltèrent contre les *Yn* ; il y en eut huit cents qui se réunirent au (roi *Ou*, prince de) *Tcheou* ; les seigneurs disaient tous : « On peut punir *Tcheou*. » Le roi *Ou* dit : « Vous ne connaissez point encore le décret du Ciel » Alors il revint.

Tcheou s'enfonça de plus en plus dans la débauche et

1. *Kiang Cheng* dit que la leçon 戲 du *Chou king* est une erreur et que le mot 虐 donné par *Se-ma Ts'ien* est correct.

2. En donnant à ces deux phrases le roi pour sujet, je suis l'interprétation de *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxcIII, p. 43 v°).

3. C'est-à-dire : Pourquoi quelqu'un ne recoit-il pas du Ciel le mandat de fonder une nouvelle dynastie ?

4. Cf. p. 141, n. 3.

le désordre et ne s'arrêta pas. Le vicomte de *Wei*[1] le reprit plusieurs fois sans être écouté ; il projeta alors avec le grand précepteur et le second précepteur[2] de s'enfuir aussitôt. *Pi-kan* dit : « L'homme qui est un sujet ne saurait se dispenser de lutter jusqu'à la mort. » Il adressa donc de fortes remontrances à *Tcheou*. *Tcheou* se mit en colère et dit : « J'ai appris que le cœur d'un sage avait sept ouvertures. » Il coupa *Pi-kan* en deux pour regarder son cœur. Le vicomte de *Ki*[3] eut peur; il feignit alors la folie et se livra à des occupations serviles ; *Tcheou* le jeta en prison. Le grand précepteur et le second précepteur des *Yn* prirent leurs ustensiles des sacrifices et leurs instruments de musique et s'enfuirent auprès du (roi *Ou*, prince de) *Tcheou*.

Alors le roi *Ou*, (prince de) *Tcheou*, se mit aussitôt à la tête des seigneurs pour attaquer *Tcheou*. *Tcheou* de son côté envoya des soldats pour le repousser dans la

1. Le vicomte de *Wei* 微子 n'est autre que *K'i* 啟 (cf. p. 199, n. 1). La ville de *Wei-tse* se trouve dans la sous-préfecture de *Lou-tch'eng* 潞城, préfecture de *Lou-ngan*, province de *Chan-si*.

2. Le grand précepteur 太師 et le second précepteur 少師 sont mentionnés dans le chapitre du *Chou king* intitulé *Wei tse* et la plupart des commentateurs sont d'avis que le grand précepteur est le vicomte de *Ki* et que le second précepteur est *Pi-kan*. Mais il est évident que *Se-ma Ts'ien* ne l'entend pas ainsi puisqu'il dit qu'après que *Pi-kan* eût été mis à mort et après que le vicomte de *Ki* eût simulé la folie, le grand précepteur et le second précepteur s'enfuirent ; on verra au chapitre suivant que le grand précepteur s'appelait *Ts'e* 疵 et que le second précepteur s'appelait *K'iang* 彊.

3. La ville de *Ki* 箕城 se trouve dans la sous-préfecture de *Yu-ché* 榆社, préfecture seconaaire de *Leao*, province de *Chān-si*.

campagne de *Mou*[1]. Au jour *kia tse*, les soldats de *Tcheou* furent battus ; *Tcheou* s'enfuit et rentra (dans la ville) ; il monta sur la Terrasse du Cerf[2] ; il revêtit ses habits ornés de joyaux précieux, se précipita dans le feu et mourut. Le roi *Ou*, (prince de) *Tcheou*, coupa alors la tête de *Tcheou* et la suspendit à l'étendard blanc ; il tua *Ta-ki*. [Il délivra le vicomte de *Ki* de prison ; il éleva un tertre sur la sépulture de *Pi-kan* ; il honora la porte du village de *Chang Yong*][3]. Il conféra une terre au fils de *Tcheou*, *Ou-keng Lou-fou*[4] pour qu'il perpétuât les sacrifices des *Yn* et lui ordonna de remettre en pratique le gouvernement de *P'an-keng*[5] ; le peuple des *Yn* en fut très heureux.

Chou king : Ou tch'eng.

Alors le roi *Ou*, (prince de) *Tcheou*, fut Fils du ciel. Ses descendants renoncèrent au titre d'empereurs et prirent le titre de rois. On conféra au descendant des *Yn* la dignité de seigneur ; il dépendit des *Tcheou*.

A la mort du roi *Ou* (de la dynastie) *Tcheou*, *Ou-keng*, de concert avec *Koan-chou* et *Ts'ai-chou*[6], fomenta une

1. La campagne de *Mou* 牧野 s'étendait au sud de la sous-préfecture de *K'i* 淇, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. — Tous ces événements seront racontés plus en détail au chapitre suivant.

2. Cf. p. 200, n. 2.

3. Cf. p. 203.

4. Le *T'ong kien tsi lan* (ch. III, p. 1 v°) dit que *Ou-keng* 武庚 est le nom personnel 名 de ce personnage, mais il ne nous renseigne pas sur le rôle que jouent les deux caractères *Lou-fou* 祿父. Quoi qu'il en soit, le fils de *Tcheou* est appelé indifféremment par les historiens *Ou-keng* et *Lou-fou*, ou, comme ici, *Ou-keng Lou-fou*.

5. Cf. p. 193-194.

6. *Koan-chou* et *Ts'ai-chou* étaient les frères cadets du roi *Ou*.

révolte. Le roi *Tch'eng* ordonna au duc de *Tcheou* de le tuer ; puis il nomma le vicomte de *Wei* dans le territoire de *Song*[1] pour qu'il continuât la descendance des *Yn*.

Le duc grand astrologue dit : « C'est avec les odes sacrificatoires que j'ai mis en ordre les événements qui concernent *Sié*[2]. A partir de *T'ang* le victorieux, j'ai compilé le *Chou* (*king*) et le *Che* (*king*). — *Sié* avait pour nom de famille *Tse* ; ses descendants reçurent divers apanages et prirent pour nom de famille le nom de leurs royaumes ; il y eut la famille *Yn*, la famille *Lai*, la famille *Song*, la famille *K'ong-t'ong*, la famille *Tche*, la famille *Pe-yn*, la famille *Mou-i*[3]. — *K'ong-tse* a dit : « Le char impérial des *Yn* était excellent et la couleur qu'ils mirent en honneur fut le blanc[4]. »

Voyez sur ces événements le chapitre suivant et le chapitre xxxv des *Mémoires historiques*.

1. *Song* 宋 est aujourd'hui la sous-préfecture de *Chang-k'ieou* 商邱, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*.

2. Cf. p. 173, note 3; p. 174, n. 1 et p. 175, n. 2.

3. A l'exception des princes de *Song* (cf. n. 1), toutes les autres familles qui sont ici énumérées paraissent avoir été peu importantes et ne sont pas mentionnées dans le *Tch'oen ts'ieou*.

4. *Se-ma Ts'ien* réunit ici deux textes classiques différents. Dans le *Loen yu*, on lit : Montez le char des *Yn* ; — dans le *Li ki* : Au temps des *Yn*, on mit en honneur le blanc.

CHAPITRE IV

QUATRIÈMES ANNALES PRINCIPALES

LES *TCHEOU*

Heou tsi, (ancêtre des) *Tcheou*, avait pour nom personnel *K'i*[1]. Sa mère était une femme de la famille princière de *T'ai*[2], et s'appelait *Kiang-yuen*. *Kiang-yuen* était la première des épouses de l'empereur *K'ou*. *Kiang-*

1. Sur l'appellation de *heou tsi* = prince Millet, donnée à *K'i*, cf. p. 79, n. 6 — Le texte des *Mémoires historiques* est conçu : *Tcheou Heou tsi*; mais il est à remarquer que *K'i* n'eut pas de son vivant le nom de *Tcheou* et qu'il ne pèut être considéré que comme l'ancêtre de la famille de ce nom. C'est seulement *Tan-fou*, qui fut le grand-père de *Wen-wang* et qui est plus connu sous le nom de *T'ai-wang*, qui fixa sa résidence à *Tcheou-yuen* 周原 (dans la sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*) et donna par suite à son royaume le nom de *Tcheou*.

2. *T'ai* 邰 correspond à la sous-préfecture de *Ou-kong* 武功, préfecture secondaire de *K'ien*, province de *Chan-si*. Les princes de ce petit état avaient pour nom de clan *Kiang* 姜 et c'est pourquoi certains commentateurs disent que, dans le nom de *Kiang-yuen*, *Kiang* est le nom de clan et *Yuen* le surnom. D'autres auteurs sont d'avis que *Kiang-yuen* est un titre posthume. — Sur les quatre femmes de l'empereur *K'ou*, cf. p. 40, n. 4.

yuen sortit dans la campagne ; elle vit les empreintes des pas d'un géant ; son cœur s'en réjouit et elle y prit plaisir ; elle voulut marcher sur ces traces ; quand elle marcha sur ces traces, son corps eut un frémissement comme celui d'une femme qui concoit. Elle resta chez elle pendant toute la durée de la gestation, puis elle enfanta un fils. Estimant que c'était un malheur, elle exposa l'enfant dans une ruelle étroite ; mais les chevaux et les bœufs qui passaient l'évitaient tous et ne le foulaient pas aux pieds. Elle l'emporta et le mit au milieu de la forêt, mais justement plusieurs hommes se trouvaient dans la forêt de la montagne. Elle transporta son enfant ailleurs et l'exposa sur la glace au milieu d'un canal ; mais des oiseaux vinrent en volant pour le protéger et le soutenir avec leurs ailes. *Kiang-yuen* vit là un prodige ; elle recueillit donc son enfant, le nourrit et l'éleva. Comme elle avait voulu d'abord l'abandonner, il recut le nom de *K'i*[1].

Quand *K'i* était encore enfant, il avait une fermeté de caractère comparable à celle d'un géant. Quand il allait çà et là pour jouer, il aimait à semer et planter du chanvre et des haricots ; le chanvre et les haricots prospéraient. Devenu homme fait, il se plut encore au labourage ; il connaissait ce qui convient à la terre ; les céréales qui convenaient étaient semées et donnaient des récoltes. Tout le peuple le prenait pour modèle.

L'empereur *Yao* apprit cela et éleva *K'i* à la dignité d'intendant de l'agriculture. L'empire y trouva son avantage et (*K'i*) fut couvert de gloire.

Chou king : Choen tien.

[L'empereur *Choen* dit : « O *K'i*, le peuple aux cheveux noirs était auparavant affamé. Vous, Prince Millet

1. Le caractère *K'i* 棄 signifie « abandonner ».

(*Heou-tsi*), semez et transplantez les cent céréales[1]. »] Il donna en fief à *K'i* le pays de *T'ai*[2] ; le surnom de *K'i* fut *Heou-tsi*; il avait en outre un nom de clan qui était *Ki*[3]. Il fleurit à l'époque de *T'ao-t'ang*, de *Yu* et de *Hia*[4]. Sous tous ces princes, il eut une éminente vertu.

Heou-tsi mourut. Son fils[5], *Pou-tchou*, prit le pouvoir Vers la fin de la vie de *Pou-tchou*, le roi (de la dynastie) *Hia* gouverna mal[6]. Il supprima (l'intendant du) millet et

1. Cf. p. 82.
2. Cf. p. 209, n. 2.
3. Le nom de clan *Ki* 姬 est celui qu'avait eu *Hoang-ti* (cf. p. 26, n. 1).
4. *T'ao-t'ang* n'est autre que *Yao* (cf. p. 42, n. 1); *Yu* n'est autre que *Choen* (cf. p. 52, n. 3). Quant à *Hia*, ce nom, qui est celui de toute une dynastie, ne désigne ici que le premier des souverains *Hia*, *Yu* le Grand.
5. D'après le commentateur *Ts'iao Tcheou*, le titre de *Heou-tsi* aurait été donné à plusieurs représentants successifs de la famille *Tcheou* et *Pou-tchou* ne serait pas le propre fils de *Ki*, mais son descendant éloigné. En effet, si l'on admet avec *Se-ma Ts'ien* que *Heou-tsi* est un personnage unique qui fut le père de *Pou-tchou*, on trouve que, depuis *Heou-tsi* jusqu'à *Wen-wang* exclusivement, il n'y a que quatorze générations; d'autre part cependant, depuis *Yao* et *Choen* jusqu'à *Wen-wang*, il s'est écoulé, d'après la chronologie du *T'ong kien kang mou*, environ 1,200 années et, d'après celle du *Tchou chou ki nien*, environ 1,000 années; par conséquent, chacun des quatorze représentants de la famille *Tchéou* n'aurait pu en moyenne avoir son fils aîné qu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ou de soixante-dix ans. C'est pourquoi *Ts'iao Tcheou* suppose qu'il y eut plusieurs personnes qui portèrent successivement le titre de *Heou-tsi*. — En réalité, la difficulté que nous signalons ici prouve simplement le désaccord qui existe entre les listes généalogiques par lesquelles on a prétendu reconstituer l'histoire de ces temps éloignés. — Le caractère 窋 est indiqué par le *K'ang hi tse tien* comme se prononçant 紬, c'est-à-dire *Tchou*.
6. D'après *Wei Tchao*, l'empereur était alors *T'ai-k'ang*. Cf. p. 166.

ne s'en occupa pas[1]. *Pou-tchou* perdit donc sa charge et s'enfuit dans le pays des (barbares) *Jong* et *Ti*. *Pou-tchou*[2] mourut.

Son fils, *Kiu*, lui succéda. *Kiu* mourut.

Son fils, le duc *Lieou*, lui succéda. Quoique le duc *Lieou* fût dans le pays des *Jong* et des *Ti*, il remit en honneur les occupations auxquelles s'était livré *Heou-tsi*. Il s'appliqua à labourer et à semer. Il fit ce qui était favorable à la terre. Depuis les rivières *Ts'i* et *Tsiu*[3] jus-

1. *Se-ma Tcheng* considère *Pou-tchou* comme le sujet de cette phrase; *Pou-tchou* aurait abandonné la surveillance du millet et ne s'en serait plus occupé. Il me semble plus logique de prendre, comme le fait *Wei Tchao*, le roi pour sujet.

2. Le *Kouo ti tche* dit : L'ancienne ville de *Pou-tchou* est à 3 *li* au sud de la sous-préfecture de *Hong-hoa* 弘化, dans l'arrondissement de *K'ing* 慶. — La géographie administrative de l'époque *yuen-ho* (806-820 ap. J.-C.) dit aussi : La tombe de *Pou-tchou* est à 2 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Choen-hoa* 順化 (qui est identique à la sous-préfecture de *Hong-hoa*; le nom fut changé en l'an 756), dans l'arrondissement de *K'ing*. — La sous-préfecture de *Choen-hoa* ou de *Hong-hoa* se trouvait sur le territoire de la préfecture actuelle de *K'ing-yang* 慶陽, province de *Kan-sou*. — Cependant ces indications sont contestées par plusieurs critiques; en effet, d'après les commentateurs de l'ode sur le duc *Lieou* (cf. p. 213, n. 1), petit-fils de *Pou-tchou*, ce serait ce duc qui le premier aurait émigré à *Pin* 豳 (aujourd'hui préfecture secondaire de *Pin* 邠, province de *Chàn-si*). *Pou-tchou* aurait eu, comme ses prédécesseurs, sa résidence à *T'ai* 邰 (au sud de l'actuelle sous-préfecture de *Ou-kong* 武功, préfecture secondaire de *K'ien*, province de *Chàn-si*).

3. Les rivières *Ts'i* et *Tsiu* sont des affluents du cours supérieur de la rivière *Wei*, dans la partie occidentale du *Chàn-si*; il ne faut pas les confondre avec les rivières du même nom qui sont mentionnées dans le Tribut de *Yu* (cf. p. 131, n. 2).

qu'au delà de la rivière *Wei*, il prit les plantes qui pouvaient lui servir. Ceux qui voyageaient s'enrichirent; ceux qui restaient chez eux eurent des troupeaux et des réserves de grain. Le peuple eut confiance dans son zèle ; les cent familles l'aimèrent. Plusieurs personnes émigrèrent pour venir se mettre sous sa protection. C'est alors que commença la prospérité de la conduite des *Tcheou*. C'est pourquoi les poètes chantaient et se réjouissaient en pensant à sa vertu[1]. Le duc *Lieou* mourut.

Son fils, *K'ing-kié*, lui succéda. Il eut sa capitale à *Pin*[2]. *K'ing-kié* mourut. Son fils, *Hoang-p'ou*, lui succéda; *Hoang-p'ou* mourut. Son fils, *Tch'a-fou*, lui succéda; *Tch'a-fou* mourut. Son fils, *Hoei-yu*, lui succéda ; *Hoei-yu* mourut. Son fils, le duc *Fei*, lui succéda ; le duc *Fei* mourut. Son fils, *Kao-yu*, lui succéda ; *Kao-yu* mourut. Son fils, *Ya-yu*, lui succéda; *Ya-yu* mourut. Son fils, le duc *Chou-tsou-lei*[3], lui succéda ; le duc *Chou-tsou-lei* mourut.

Son fils, l'Ancien duc *Tan-fou*, lui succéda. L'Ancien duc *Tan-fou* remit en honneur les occupations de *Heou-*

1. Une des odes du *Che king* est en l'honneur du duc *Lieou* (ode 6 de la décade *Cheng min*; trad. Legge, *Chin. Classics*, t. IV, p. 483-489).

2. La localité de *Pin* 豳 correspond à la préfecture secondaire de *Pin* 邠, province de *Chàn-si*.

3. Ce nom 公叔祖類 est difficile à analyser. Le *San tai che piao* (chap. XIII du *Che ki*) écrit simplement *Chou-lei* 叔類 ; le *Che pen* dit : le duc illustre *Tsou-kan-tchou-tcheou* 太公組紺諸盩, et considère *Chou-lei* 叔類 comme son appellation 字. — Toute cette généalogie est peu claire (cf. *T'ong kien kang mou*, chap. IV, p. 14 r°, 26e année de l'empereur *Yang-kia*).

tsi et du duc *Lieou*. Il eut une abondance de vertus et pratiqua la justice. Les habitants du pays l'honoraient tous. Les *Hiun-yu*[1], les *Jong* et les *Ti* l'attaquèrent ; ils désiraient s'emparer de ses richesses et de ses biens. Il les leur livra. Ils l'attaquèrent derechef, car ils voulaient prendre sa terre et son peuple. Tout le peuple était indigné et voulait combattre. L'Ancien duc dit[2] : « Lorsqu'un peuple se nomme un chef, c'est afin de tirer de lui quelque avantage. Maintenant si les *Jong* et les *Ti* m'attaquent, c'est pour avoir ma terre et mon peuple. Que le peuple dépende de moi ou qu'il dépende d'eux, quelle différence cela fait-il ? Le peuple veut combattre à cause de moi. Mais tuer les pères et les fils des hommes sur lesquels on règne, c'est ce que je ne puis souffrir. » Il prit donc avec lui sa famille et quitta *Pin*[3] ; il traversa les rivières *Ts'i* et *Tsiu*[4], franchit la montagne *Leang*[5] et s'arrêta au pied de la montagne *K'i*. Les habi-

1. Cf. p. 30, n. 5.

2. Ce discours de *Tan-fou* est rapporté sous une forme assez différente par Mencius (I, b, 15; trad. Legge, p. 52). Dans ce texte, Mencius désigne *Tan-fou* par son titre posthume de *T'ai-wang*. — Sur l'Ancien duc *Tan-fou*, voyez encore Mencius, I, b, 3, trad. Legge, p. 31 ; I, b, 5, trad. Legge, p. 39 ; I, b, 14, trad. Legge, p. 50, et surtout *Che king*, 3e ode de la décade du roi *Wen*, trad. Legge, p. 437.

3. Cf. p. 213, n. 2.

4. Cf. p. 212, n. 3.

5. La montagne *Leang* 梁 est à peu de distance au nord-ouest de la préfecture secondaire de *K'ien* 乾, province de *Chàn-si*. Elle est au sud de la préfecture secondaire de *Pin* 邠 (cf. p. 213, n. 2) et au nord-est de la sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山 ; elle était donc sur la route de *Tan-fou* quand il quitta *Pin* pour émigrer vers le sud et aller s'établir au pied de la montagne *K'i*. — La ville fondée par

tants de *Pin* partirent en masse, soutenant les vieillards et aidant les faibles ; tous vinrent de nouveau se mettre sous la protection de l'Ancien duc, au pied de la montagne *K'i*. Puis d'autres pays voisins, entendant parler de la bonté de l'Ancien duc, vinrent aussi en grand nombre auprès de lui.

Alors l'Ancien duc renonça aux mœurs des *Jong* et des *Ti*; car il construisit et éleva un rempart et une enceinte, des maisons et des salles ; la ville fut alors un lieu distinct[1]. Il institua les cinq fonctionnaires[2] qui eurent des attributions. Tout le peuple le chantait, était joyeux à cause de lui et célébrait ses vertus.

L'Ancien duc avait un fils aîné qui s'appelait *T'ai-po* et un second fils qui s'appelait *Yu-tchong*. *T'ai-kiang* enfanta le plus jeune fils, *Ki-li*; *Ki-li* prit pour femme *T'ai-jen*. (*T'ai-kiang* et *T'ai-jen*[3]) furent toutes deux des épouses parfaites. A la naissance de *Tch'ang*[4], il y eut

Tan-fou s'appela *Tcheou* 周 ou *Tcheou-yuen* 周原 et c'est de là que vint plus tard le nom de la dynastie.

1. Ce texte montre nettement l'époque où s'opéra, pour les *Tcheou*, le passage de l'état nomade à l'état sédentaire.

2. *P'ei Yn* cite ici un texte du *Li ki* d'après lequel les cinq fonctionnaires sont le *se t'ou* 司徒, le *se ma* 司馬, le *se k'ong* 司空, le *se t'ou* 司土 et le *se k'eou* 司寇.

3. Dans les noms de *T'ai-kiang* 太姜 et de *T'ai-jen* 太任, *Kiang* et *Jen* sont des noms de clan. Ces deux femmes sont mentionnées dans le *Lié niu tchoan* ou Biographies des femmes remarquables.

4. *Tch'ang* 昌 est le nom personnel de celui qui devait être plus tard le Chef de l'ouest et recevoir le titre posthume de *Wen wang*. Sa mère était *T'ai-jen*, ce qui n'est pas nettement indiqué dans le texte de *Se-ma Ts'ien*.

un saint miracle[1] L'Ancien duc dit : « Ce qui, chez mes descendants, doit être glorieux, c'est chez *Tch'ang* que cela se trouve ! » Les fils aînés, *T'ai-po* et *Yu-tchong*, sachant que l'Ancien duc désirait donner le pouvoir à *Ki-li*, afin qu'il fût transmis à *Tch'ang*, se retirèrent tous deux chez les *Man* (du pays) de *King*[2]. Ils se tatouèrent et coupèrent leurs cheveux[3] et cédèrent ainsi la place à *Ki-li*.

A la mort de l'Ancien duc, *Ki-li* prit le pouvoir ; ce fut le duc *Ki* Le duc *Ki* continua à observer les maximes de conduite que lui avait laissées l'Ancien duc ; il s'appliqua avec fermeté à pratiquer la justice. Les seigneurs lui furent soumis. Le duc *Ki* mourut.

1. D'après le *Chang chou ti ming yen* (qui est sans doute un *wei* du *Chou king*, cf. p. 17, n. 3), le miracle fut le suivant : un moineau rouge qui tenait dans son bec un écrit vermillon s'arrêta dans la maison de *Tch'ang*; sur ce livre on lisait quelques préceptes de morale.

2. D'après *Tchang Cheou-kié*, *T'ai-po* se retira dans le lieu où s'éleva plus tard la capitale du royaume de *Ou* 吳 ; c'est le village de *Mei-li* 梅里, à 50 *li* au nord-ouest de *Sou-tcheou*, à la limite du territoire de la sous-préfecture de *Ou-si* 無錫, préfecture de *Tch'ang-tcheou*, province de *Kiang-sou*. — Cependant cette localité ne se trouve pas dans la province de *King*, mais dans celle de *Yang*, si l'on se reporte à la division de l'empire qui existait au temps de *Yu* ; *Tchang Cheou-kié* lève cette difficulté en disant que les royaumes de *Ou* 吳 et de *Yue* 越 furent détruits par celui de *Tch'ou* 楚 ; or le caractère *tch'ou* 楚 était interdit au temps des *Ts'in* 秦 et on le remplaçait par le caractère *king* 荆 ; comme le *Kiang-sou* avait fini par tomber sous la dépendance du pays de *Tch'ou*, on pouvait donc dire qu'il était dans le pays de *King* = *Tch'ou*.

3. Les auteurs chinois répètent à satiété que les barbares qui vivent au bord de l'eau se tatouent le corps et se coupent les cheveux afin de ressembler à des enfants de dragons et d'éviter ainsi tout mal quand ils sont dans l'eau.

Son fils, *Tch'ang*, prit le pouvoir. Ce fut le Chef de l'ouest. Le Chef de l'ouest s'appela le roi *Wen*. Il se livra aux occupations de *Heou-tsi* et du duc *Lieou* ; il observa les prmcipes de l'Ancien duc et du duc *Ki*; il s'appliqua avec fermeté à être bon. Il honorait les vieillards; il chérissait les enfants ; il était respectueux et humble à l'égard des sages. Pendant le jour il ne se donnait pas le loisir de manger, afin de s'occuper des hommes de valeur ; aussi les hommes de valeur venaient-ils en grand nombre auprès de lui. *Po-i* et *Chou-ts'i*, qui étaient dans le pays de *Kou-tchou*[1], apprirent que le Chef de l'ouest, dans sa bonté, entretenait les vieillards; ils vinrent donc auprès de lui. Plusieurs grands, *T'ai Tien*, *Hong Yao*, *San I-cheng*, *Yu-tse*[2], *Sin-kia*, vinrent tous auprès de lui.

Hou, marquis de *Tch'ong*[3], parla mal du Chef de l'ouest

1. Les commentateurs ne disent rien sur les noms de *Po-i* 伯夷 et de *Chou-ts'i* 叔齊 ; il me semble que leurs noms étaient simplement *I* et *Ts'i*; en effet *po*, *chou*, ainsi que les mots *tchong* 仲 et *ki* 季, étaient de simples désignations appliquées aux hauts fonctionnaires 大夫 et indiquant leur rang; c'est avec ce sens que les mots *po* et *chou* sont employés dans le *Che king*, 14e ode du pays de *Tch'eng*, trad. Legge, p. 141 (cf. *H. T. K. K.*, chap. XIX, p. 9 v°). — *Se-ma Ts'ien* a consacré à *Po-i* et à *Chou-ts'i* la première de ses monographies (*Mém. hist.*, chap. LXI). — Le pays de *Kou-tchou* 孤竹 correspond à la préfecture de *Yong-p'ing* 永平, province de *Tche-li*.

2. *Yu-tse* avait pour nom personnel *Hiong* 熊 (*T'ong kien tsi lan*, ch. II, p. 26 r°). — *Sin-kia* était un ministre de l'empereur *Tcheou* qui abandonna son maître après avoir vu que soixante-quinze réprimandes étaient restées sans effet.

3. Cf. p. 202, n. 1.

à *Tcheou*, (souverain de la dynastie) *Yn*, disant : « Le Chef de l'ouest a perfection sur perfection, vertu sur vertu. Les seigneurs inclinent vers lui. Cela ne sera pas à l'avantage de l'empereur. » L'empeur *Tcheou* emprisonna alors le Chef de l'ouest à *Yeou-li*[1].

Hong Yao et ceux qui étaient avec lui en furent fort attristés; ils firent alors venir une belle femme de la famille princière de *Sin*[2], un cheval tacheté du pays de *Li-jong*[3], neuf quadriges de la tribu qui occupait le pays de *Hiong*[4] et d'autres objets très merveilleux. Ils les offrirent à *Tcheou* par l'entremise de *Fei Tchong* qui était un favori à la cour des *Yn*. *Tcheou*, très joyeux, dit : « Parmi ces présents il en est un qui, à lui seul, aurait suffi à faire relâcher le Chef de l'ouest[5]. A combien plus forte raison lorsqu'ils sont en si grand nombre ! » Il pardonna donc au Chef de l'ouest et lui fit cadeau d'un arc, de flèches, d'une hachette et d'une hache d'armes. Il chargea le Chef de l'ouest d'aller réduire les rebelles et dit : « C'est *Hou*, marquis de *Tch'ong*[6], qui avait calomnié le Chef de l'ouest. »

1. Cf. p. 202, n. 2.
2. L'ancien royaume de *Sin* 莘 avait son centre au lieu où se trouve encore aujourd'hui le village de *Sin*, sous-préfecture de *Ho-yang* 郃陽, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*. — Ce pays de *Sin* ne doit pas être confondu avec l'état du même nom qui a été mentionné dans les Annales des *Yn* (cf. p. 178, n. 2).
3. Le *Kouo ti tché* dit : « L'ancienne ville du royaume de *Li-jong* 驪戎 est à 16 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Sin-fong*, arrondissement de *Yong*. » La sous-préfecture de *Sin-fong* était au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Lin-t'ong* 臨潼, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.
4. Cf. p. 93, n. 3.
5. Ce présent de valeur singulière était la femme du pays de *Sin*.
6. Cf. p. 202, n. 1.

Puis le Chef de l'ouest offrit à *Tcheou* le pays situé à l'ouest de la rivière *Lo*[1] en le priant de renoncer au supplice de la poutre de métal placée sur le feu. *Tcheou* y consentit.

Le Chef de l'ouest fit le bien en secret. Les seigneurs venaient tous à lui pour qu'il tranchât leurs querelles et leur donnât la paix.

En ce temps les habitants de *Yu* et ceux de *Joei*[2] avaient un différend qu'ils ne pouvaient vider. Ils se rendirent donc auprès (du prince) de *Tcheou*; quand ils entrèrent sur son territoire, (ils virent que) les laboureurs ne se contestaient jamais les limites de leurs champs, que le peuple tout entier était habitué à témoigner de la déférence aux vieillards. Les habitants de *Yu* et ceux de *Joei* n'avaient pas encore vu le Chef de l'ouest qu'ils étaient déjà tout confus et se disaient les uns aux autres : « Ce qui fait l'objet de notre dispute serait tenu pour chose déshonorante par les hommes du pays de *Tcheou* ; pourquoi aller plus avant ? nous ne recueillerions que de la honte. » Ils s'en retournèrent aussitôt et se séparèrent pleins de condescendance les uns pour les autres. Les seigneurs, en apprenant ce fait, dirent :

1. Cf. p. 202, n. 3

2. *Yu* 虞 est identifié avec la ville de ce nom dans la sous-préfecture de *P'ing-lou* 平陸, préfecture secondaire de *Kié* 解, province de *Chan-si*. — *Joei* 芮 correspond à la sous-préfecture de *Joei-tch'eng* 芮城, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Chān-si*. — D'après le *T'ong kien tsi lan*, le terrain en contestation devint une zone neutre ; ce terrain est celui de la ville de *Kien-yuen* 閒原 qu'on appelle vulgairement la ville de la limite concédée 讓畔城, et qui se trouve dans la sous-préfecture de *P'ing-lou*.

« Le Chef de l'ouest est certainement un prince qui a reçu le mandat (divin). »

L'année suivante, le Chef de l'ouest battit les *K'iuen Jong*[1] L'année suivante, il battit (les gens de) *Mi-siu*[2]. L'année suivante, il fut vainqueur du pays de *K'i*[3]. *Tsou-i*, qui était un sujet des *Yn*, ayant appris ces choses, eut des craintes et en informa l'empereur *Tcheou*. *Tcheou* dit : « N'ai-je pas le mandat céleste ? Comment cela pourrait-il arriver[4] ? »

L'année suivante, (le Chef de l'ouest) triompha de *Yu*[5].

1. Le nom de *K'iuen Jong* 犬戎 signifie « les *Jong-chiens* ». — *Tchang Cheou kié* rappelle l'origine de cette peuplade, d'après le *Chan hai king* (chap. *Ta hoang pei king*), dans les termes suivants : *Hoang-ti* 黃帝 engendra *Miao-long*; celui-ci engendra *Yong-ou* 融吾 ; celui-ci engendra *Ping-ming* 并明 ; *Ping-ming* engendra les Chiens blancs qui étaient deux, un mâle et une femelle; ce furent les *K'iuen Jong*. — D'après l'histoire des *Han* postérieurs, les *K'iuen Jong* étaient descendants d'un certain *P'an-hou* 槃瓠. Ils occupaient la plus grande partie des commanderies de *Tch'ang-cha* 長沙 et de *Ou-ling* 武陵, c'est-à-dire la province actuelle de *Hou-nan*.

2. Ce pays est identifié avec l'ancienne ville de *Yn-mi* 陰密, dans la sous-préfecture de *Ling-t'ai* 靈臺, préfecture de *P'ing-leang* 平涼, province de *Kan-sou*.

3. Ce pays de *K'i* 耆 est le même que *Se-ma Ts'ien* a appelé *Ki* 飢 dans le chapitre précédent, et qui apparaît dans le *Chou king* sous le nom de *Li*; cf. p. 203, n. 4.

4. On a vu précédemment cette anecdote racontée avec plus de détails ; cf. p. 204-205.

5. D'après *Siu Koang*, *Yu* 邘 correspond à la sous-préfecture de *Yé-wang* 野王 : c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Ho-nei* 河內, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*.

L'année suivante, il fut vainqueur de *Hou*, marquis de *Tch'ong* et construisit la ville de *Fong*[1]. Il émigra du pied de la montagne *K'i* et vint transférer sa capitale à *Fong*. L'année suivante, le Chef de l'ouest mourut.

L'héritier présomptif, *Fa*, prit le pouvoir. Ce fut le roi *Ou*.

Le Chef de l'ouest dut régner cinquante ans ; lorsqu'il fut emprisonné à *Yeou-li*, il passe[2] pour avoir multiplié les huit trigrammes des Changements et en avoir fait les soixante-quatre hexagrammes. Les poètes célébrèrent le Chef de l'ouest. L'année où il reçut le mandat et où il se proclama roi dut être celle où il trancha le différend qui existait entre les pays de *Yu* et de *Joei*[3]. Sept ans[4] plus

1. Sur *Hou*, marquis de *Tch'ong*, cf. p. 202, n. 1. — *Fong* 豐 était située à l'ouest de la rivière de ce nom, dans la sous-préfecture de *Hou* 鄠, préfecture *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

2. Le mot 蓋, d'après *Tchang Cheou-kié*, donne ici à la phrase un sens dubitatif. — L'invention des huit trigrammes qui sont le principe du *I king* ou Livre des Changements est attribuée à *Fou-hi* (cf. p. 6 et p. 14, n. 2).

3. A la suite de l'heureuse issue du débat entre les pays de *Yu* et de *Joei*, plus de quarante seigneurs proclamèrent roi le Chef de l'ouest. — *Tchang Cheou-kié* cite un passage du grand commentaire du *Li ki*, d'après lequel le roi *Ou* aurait été le premier à conférer à ses ancêtres jusqu'à la troisième génération le titre de roi, décernant le titre de *t'ai wang* à l'ancien duc, *Tan-fou*, le titre de *wang* au duc *Ki* et le titre de *wen wang* à *Tch'ang*. D'après ce texte, le Chef de l'ouest n'aurait donc pas pris de son vivant le titre de roi. Cependant le dire de *Se-ma Ts'ien* est d'accord avec d'autres textes cités aussi par *Tchang Cheou-kié*.

4. L'édition de 1596 et le *Che ki loen wen* donnent tous deux la leçon « dix ans ». L'édition de *K'ien-long* donne la leçon « sept ans ». Les deux chiffres semblent d'ailleurs inexacts ; *Tchang Cheou-kié* dit qu'il faut écrire « neuf ans » ; en effet, *Mao Tch'ang*, le célèbre éditeur du *Che king*, dit que le roi *Wen* vécut quatre-vingt-dix-sept ans

tard, il mourut. Son titre posthume[1] fut : le roi *Wen*. Il changea les règles et les mesures et détermina le premier jour du premier mois. Il conféra, par une vénération rétrospective, à l'ancien duc le titre d'Auguste roi[2] : et au duc *Ki* le titre de Roi *Ki*. L'heureux présage de la royauté dut[3] apparaître dès le temps de l'Auguste roi.

Lorsque le roi *Ou* prit le pouvoir, *T'ai-kong-wang*[4] fut

et ne porta le titre de roi que pendant les neuf dernières années ; *Hoang-fou Mi*, dans son *Ti wang che ki*, dit aussi que le Chef de l'ouest prit le titre de roi la quarante-deuxième année de son règne, et, comme il régna en tout cinquante ans, c'est donc bien pendant neuf ans qu'il fut appelé « roi ».

1. Nous voyons apparaître ici pour la première fois, *d'une manière sûre*, l'institution des titres posthumes. Il convient de distinguer soigneusement les titres posthumes 謚號 des noms de temple 廟號 (cf. p. 189, n. 3) ; la confusion a été souvent faite par les auteurs européens entre ces deux séries d'appellations ; c'est ainsi que Mayers, dans les tables placées à la fin de son *Chinese Reader's Manual*, mentionne comme noms de temple une foule de titres posthumes ; pour prendre un exemple, l'empereur sous le règne duquel vécut *Se-ma Ts'ien* eut pour titre posthume *Hiao-ou* 孝武, mais son nom de temple fut *Che-tsong* 世宗.

2. *T'ai wang* 太王.

3. C'est le mot 蓋 que nous traduisons par « devoir », afin de donner à la phrase une tournure d'affirmation moins absolue (cf. p. 221, n. 2). — C'est lorsque *Tan-fou* quitta *Pin* pour venir au pied de la montagne *K'i* et que son peuple le suivit que se manifesta pour la première fois la destinée royale de la famille (cf. p. 214).

4. *T'ai-kong-wang* 太公望 est le surnom de *Lu Chang* 呂尚 qui avait été conseiller du roi *Wen*. Quand le roi *Wen* rencontra cet homme dans des circonstances assez singulières (cf. *Mém. hist.*, chap. XXXII), il lui dit que son père, l'illustre duc, avait prévu et espéré sa venue ; c'est pourquoi le surnom de *Lu Chang* fut *T'ai-kong-wang*, ce qui signifie : L'illustre duc l'a espéré. *Lu Chang* passe pour l'an-

nommé précepteur et le duc de *Tcheou*, *Tan*[1], fut nommé assistant ; leurs collègues, les ducs de *Chao*[2] et de *Pi*[3], furent les précepteurs royaux de gauche et de droite du roi. (Le roi *Ou*) mit en honneur les principes de conduite que lui avait laissés le roi *Wen*.

La neuvième année[4], le roi *Ou* offrit un sacrifice en

cêtre des princes de *Ts'i*. — La charge que lui conféra le roi *Ou* fut celle de *che chang fou* 師尙父, c'est-à-dire grand précepteur.

1. *Tan*, duc de *Tcheou*, était le frère cadet du roi *Ou*. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIII.

2. Sur *Che*, duc de *Chao*, cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIV.

3. *Kao*, duc de *Pi* 畢公高, passe pour l'ancêtre des princes de *Wei*. Cf. *Mém. hist.*, chap. XLIV. *Pi* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Hien-yang*, 咸陽, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

4. C'est à partir des mots « La neuvième année... » que commence la grande harangue 泰誓 aux yeux des critiques qui estiment que le texte authentique de ce chapitre du *Chou king* se trouve en partie dans les lignes qui vont suivre et non dans le *Chou king* traditionnel (cf. notre Introduction, chap. III, partie 1 ; — voyez aussi le fragment de la grande harangue cité par *Se-ma Ts'ien* au chap. XXXII des *Mém. hist.*, — et les essais de reconstitution de la grande harangue par *Kiang Cheng*, *H. T K. K.*, ch. CCCXCIV, p. 1 et suiv., et *Wang Koang-lou*, *H. T. K. K.*, ch. CCCCXIV, p. 1 et suiv.). — Qu'est-ce que la neuvième année dont il est ici question ? Si l'on fait abstraction de tous les autres textes, il faut évidemment entendre que c'est la neuvième année du règne du roi *Ou* ; c'est bien là le sens que *Se-ma Ts'ien* devait avoir en vue. Cependant la question a été fort compliquée par les commentateurs qui ont rapproché du texte de *Se-ma Ts'ien* celui de la préface du *Chou king* (d'après lequel la grande harangue aurait été prononcée la onzième année) et celui de la grande harangue elle-même dans le *Chou king* traditionnel (texte d'après lequel il faudrait rapporter ces événements à la treizième année). La onzième et la treizième année sont comptées par les commentateurs à partir du moment où le roi *Wen* reçut le mandat céleste, c'est-à-dire neuf ans avant la mort de ce souverain. Cette question est une

haut à *Pi*[1].

Il passa, dans l'est, une revue de ses soldats et arriva au gué de *Mong*[2]. Il avait fait en bois une tablette du roi *Wen* et la transportait dans un char au milieu de l'armée[3]; le roi *Ou* s'appelait lui-même « l'héritier présomptif, *Fa* »[4]; il disait qu'il obéissait au roi *Wen* en dirigeant les hostilités et qu'il n'osait pas agir de sa propre autorité. Il parla en ces termes au *Se-ma*, au *Se-t'ou*, au *Se-k'ong*[5]

des plus difficiles de la chronologie chinoise et je ne crois pas qu'on ait les moyens de la résoudre d'une manière satisfaisante.

1. D'après *P'ei Yn*, *Pi* 畢 serait le nom du lieu où fut enterré le roi *Wen* (cf. Mencius, IV, b, 1 ; trad. Legge ; p. 192). — Mais *Se-ma Tcheng* appelle l'attention sur le mot 上 = en haut, qui se trouve dans la phrase et en conclut que *Pi* est ici le nom d'une constellation. C'est à la constellation *Pi* et non à la tombe de son père que le roi *Ou* offre un sacrifice.

2. Cf. p. 205, n. 4.

3. Cf. p. 165, n. 1.

4. *Fa* 發 était son nom personnel. En se désignant ainsi, le roi donnait à entendre qu'il considérait son père comme encore vivant.

5. Le *se ma* ou généralissime, le *se t'ou* ou ministre de l'Instruction et de l'Intérieur et le *se k'ong* ou ministre des Travaux publics, étaient, si l'on s'en rapporte au *Ta tchoan* de *Fou Cheng*, les trois grands officiers appelés *san kong* 三公. *Wang Koang-lou* rejette cependant cette explication et dit que ces trois fonctionnaires étaient les seuls des six hauts dignitaires 六卿 qui eussent des devoirs à remplir en temps de guerre; c'est pourquoi ils sont spécifiés à l'exclusion des trois autres. Cette opinion est plus conforme à ce que nous savons de l'organisation administrative des *Tcheou* : au temps des *Tcheou*, les *san kong* étaient le *t'ai che*, ou grand précepteur, le *t'ai fou* ou grand maitre et le *t'ai pao* ou grand gouverneur. C'est à la fin de la dynastie des premiers *Han* que le *se ma*, le *se t'ou* et le *se k'ong* furent considérés comme les *san kong*; sous les *Tcheou*, ils étaient au nombre des six hauts dignitaires (*leou k'ing*) qui comprenaient en outre le *tchong tsai*, le *tsong po* et le *se k'eou* (cf. Couvreur, *Dict. chinois-français*, p. 382 et 450).

et à tous les officiers : « Soyez respectueux, vigilants et de bonne foi ! je suis ignorant mais, par mes ancêtres, j'ai de la force ; moi, sujet et petit enfant[1], je suis le dépositaire de la gloire de mes ancêtres. J'épuiserai ma force[2] pour récompenser et punir afin de conserver cette gloire. » Il mit donc son armée en mouvement. Le grand précepteur[3] donna ses ordres en ces termes[4] : « Ras-

1. Je suis ici la ponctuation du *Che ki loen wen*; le texte donné par *Kiang Cheng* et *Wang Koang-lou*, d'après le *Ta tchoan* de *Fou Cheng*, nécessite une ponctuation différente.

2. Le *Che ki loen wen* donne la leçon *li* = force; l'édition de *K'ien long* donne la leçon *li* = être au pouvoir; ce dernier texte ne me paraît pas correct; si on l'admet cependant, il faudra traduire : « tant que je serai au pouvoir, je récompenserai... »

3. Le grand précepteur ou *che chang fou* 師尙父 n'est autre que *Lu Chang* (cf. p. 222, n. 4). On pourrait aussi traduire : le précepteur qui était le vénérable *Chang*; mais *Lieou Hiang*, dans son ouvrage intitulé *Pié lou*, dit : 師之尙之父之故日師尙父 = on le prend pour précepteur; on le vénère; on le prend pour père; c'est pourquoi il s'appelle *che chang fou*. Dans son commentaire à l'ode *ta ming* du *Che king*, *Mao Tch'ang* donne une explication analogue. Dans l'expression *che chang fou*, *chang* n'est donc pas le nom de *Lu Chang*, mais les trois mots réunis désignent une fonction. — Il est à remarquer cependant qu'on trouve plus loin dans *Se-ma Ts'ien* l'expression 尙父 qui ne peut plus être le nom d'une fonction et doit signifier : le vénérable *Chang*. — Les deux interprétations qu'on donne de l'expression *che chang fou* sont donc également plausibles.

4. Cette allocution commence dans le XXXIIe chapitre des *Mémoires historiques* par les deux mots 蒼兕 répétés : ils signifient « rhinocéros vert ». D'après le *loen heng* de *Wang Tch'ong*, un monstre à neuf têtes se serait en effet montré au milieu des eaux et c'est son apparition que le *che chang fou* signalerait à ses hommes pour les engager à passer la rivière au plus vite, de crainte d'être mis à mal par cet être terrible. *Se-ma Tcheng* donne une explication beaucoup plus raisonnable en disant qu'on appelait rhinocéros verts les officiers

semblez vos multitudes ; réunissez vos barques et vos rames ; ceux qui arriveront en retard seront décapités ! »

Le roi *Ou* traversa la rivière ; au milieu du passage, un poisson blanc sauta hors de l'eau et vint tomber dans la barque du roi[1]. Le roi *Ou* se baissa et le ramassa pour l'offrir en sacrifice. Lorsqu'il eut passé la rivière, une flamme vint de haut en bas, contrairement à ce qui se passe d'habitude ; arrivée sur la demeure du roi, elle se transforma en un corbeau de couleur rouge dont la voix était douce[2].

En ce temps, huit cents seigneurs se réunirent au gué de *Mong*, quoiqu'on ne leur eût point donné rendez-vous. Ces seigneurs disaient tous : « C'est le moment de punir *Tcheou.* » Le roi *Ou* leur dit : « Vous ne connaissez pas encore la volonté du Ciel ; le moment n'est pas encore arrivé. » Il ramena donc ses soldats et s'en retourna

Deux ans plus tard[3] on apprit que *Tcheou* se livrait à

préposés aux bateaux; le *che chang fou* les interpelle pour leur donner l'ordre de se hâter.

1. Les commentateurs se sont ingéniés pour trouver des interprétations subtiles de ce prodige; la seule qui paraisse avoir quelque valeur est celle-ci : le blanc était la couleur mise en honneur par les *Yn*; le poisson blanc qui saute dans la barque du roi et y reste sans défense est donc le présage que les *Yn* tomberont au pouvoir des *Tcheou.*

2. Le corbeau est l'emblème de la piété filiale et le rouge est la couleur mise en honneur par les *Tcheou*; l'apparition du corbeau rouge était donc le gage que le roi *Ou* serait capable de mener à bien l'œuvre entreprise par son père. le roi *Wen*; en outre, la voix de cet oiseau était douce, ce qui donnait à entendre que l'empire jouirait du calme sous le règne du futur souverain.

3. Cette indication est en complet désaccord avec le *Chou king* traditionnel d'après lequel la revue passée au gré de *Mong* et la harangue faite par le roi *Ou* au moment d'attaquer *Tcheou* seraient des événements consécutifs qui auraient eu lieu dans le cours d'une seule et même année.

des orgies et à des cruautés de plus en plus grandes : il avait tué le fils de roi *Pi-kan*; il avait emprisonné le vicomte de *Ki*. Le grand précepteur, *Ts'e*, et le second précepteur, *K'iang*, prirent leurs instruments de musique et s'enfuirent auprès de (*Ou*, prince de) *Tcheou*. Alors le roi *Ou* fit une proclamation à tous les seigneurs en ces termes : « *Yn* a accumulé crime sur crime. Il m'est impossible, si je ne le punis pas définitivement, d'obéir au roi *Wen*. »

Il se mit donc à la tête de ses chars de guerre qui comptaient trois cents quadriges, de trois mille guerriers ardents comme des tigres et de quarante-cinq mille soldats armés de cuirasses pour aller dans l'est punir *Tcheou*.

La onzième année, au douzième mois, au jour *ou ou*[1], les soldats franchirent tous le gué de *Mong*. L'assemblée entière des seigneurs disait : « Courage! courage[2]! N'ayons aucune mollesse! » Le roi *Ou* fit alors la grande harangue[3] et s adressa à la foule en ces termes : « Voici, le roi (de la dynastie) *Yn*, *Tcheou*, obéit aux paroles de

1. Le jour *ou ou* est aussi celui qui est indiqué dans le *Chou king* traditionnel, mais ces événements y sont rapportés à la treizième année et non à la onzième, comme cela résulterait de *Sę-ma Ts'ien*.

2. Le caractère 孳 est ici l'équivalent du caractère 孜 = s'appliquer avec ardeur. C'est cette dernière leçon que donne *Wang Koang-lou*. Pour cet emploi du mot *tse*, cf. Mencius, VII, a, 25; trad. Legge, p. 340.

3. *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIV, p. 7 v°) remarque que *Se-ma Ts'ien* donne expressément ce qui suit comme étant la grande harangue et qu'en outre *P'ei Yn* explique ce texte au moyen des commentaires de *Ma Yong* (79-166 ap J.-C.) et de *Tcheng Hiuen* (127-200 ap. J.-C.), ce qui prouve que, sous les *Han*, c'était bien là ce qu'on regardait comme la grande harangue, quoique le *Chou king* traditionnel présente en son lieu et place une rédaction entièrement différente.

sa femme[1]; il s'est séparé lui-même du Ciel; il a ruiné et corrompu les trois principes[2]. Il s'est aliéné ses oncles et ses frères[3]. Il a interrompu et rejeté la musique de ses ancêtres pour la remplacer par des chants de débauche; il a changé et altéré les sons justes pour plaire à sa femme. C'est pourquoi maintenant moi, *Fa*, je me borne à exécuter avec respect le châtiment céleste. Faites tous vos efforts, ô hommes vaillants! C'est une tentative qu'on ne peut répéter ni deux, ni trois fois[4]. »

Chou king : Mou che.

La deuxième lune[5], [au jour *kia tse*, à l'aube, le roi *Ou* arriva le matin dans la plaine de *Mou*[6] qui était dans le voisinage de *Chang*[7]; alors il fit une harangue. Le roi

1. La trop fameuse *Ta-ki* (cf. p. 199, n. 2).

2. Les trois principes sont le ciel, la terre et l'homme. Voyez la même expression dans la harangue à *Kan*, p. 164, n. 4.

3. Mot à mot : les pères du roi et les frères cadets nés de la même mère. Cette expression désigne d'une manière générale les parents consanguins et utérins de *Tcheou*.

4. D'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, la revue des troupes au gué de *Mong* avait été une première tentative; celle que le roi *Ou* allait faire était donc la seconde; si elle échouait, une troisième attaque serait impossible. Le sens de la phrase serait donc : c'est une entreprise qu'on ne peut tenter deux fois, — et le roi, se reprenant, ajoute : ou plutôt trois fois, si l'on considère que c'est déjà le second essai que nous faisons.

5. D'après *Siu Koang*, le second mois dont il est ici question est le mois marqué du signe *tch'eou* 丑; c'est le douzième mois dans la supputation qui a cours aujourd'hui. Dans le calendrier des *Tcheou*, c'était le deuxième mois; dans le calendrier des *Yn*, c'était le premier.

6. La campagne de *Mou* s'étendait au sud de la sous-préfecture de *K'i* 淇, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. — Sur la bataille décisive qui se livra en ce lieu, voyez aussi les stances 7 et 8 de la fameuse ode *ta ming* du *Che king*, trad. Legge, p. 436.

7. *Chang* est la capitale de la dynastie de ce nom; elle se trouvait à peu de distance de la sous-préfecture de *K'i* (cf. la note précédente;

Ou, s'appuyant de la main gauche sur la grande hache jaune et de la main droite brandissant le fanion blanc afin de donner un signal [1], s'écria : « Vous êtes venus bien loin, ô hommes de la terre d'Occident! » Le roi *Ou* dit : « O vous, mes chefs illustres qui possédez des royaumes [2], directeurs de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics [3], grands dignitaires [4], officiers des gardes [5], capitaines de mille soldats et capitaines de cent soldats, et vous, hommes des pays de *Yong*, de *Chou*, de *Kiang*, de

sous les *Han*, ce fut la sous-préfecture de *Tchao-ko* 朝歌). La plaine de *Mou* était à 70 *li* au sud de la capitale ; à parler exactement, elle n'était donc pas dans la banlieue 郊 de la ville, puisque cette banlieue n'avait que 50 *li*; je ne crois pas cependant qu'il faille pour cela altérer le sens de la phrase, comme le fait *Tcheng K'ang-tch'eng* qui dit : Sur le point d'aller livrer bataille dans la banlieue de *Chang*, il s'arrête dans la campagne de *Mou* (en dehors de la banlieue) et fait une harangue.

1. La grande hache jaune était ainsi nommée parce qu'elle était couverte d'or. D'après *K'ong Ngan-kouo*, le roi tient de la main *gauche* la hache pour montrer qu'il n'a pas l'intention de tuer en ce moment et de la main *droite* le fanion pour montrer qu'il a quelque chose à annoncer.

2. *Se-ma Ts'ien* donne la leçon 有, tandis que le *Chou king* écrit 友 ; avec ce second texte, il faut traduire : Chefs illustres des royaumes alliés.

3. Sur le *se t'ou*, le *se ma* et le *se k'ong*, cf. p. 224, n. 5.

4. L'expression 亞旅 signifie « multitude secondaire » et désigne les officiers immédiatement au-dessous du *se t'ou*, du *se ma* et du *se k'ong*.

5. Les fonctions des officiers appelés 師氏 sont décrites dans le *Tcheou li* (chap. XIII, trad. Biot, t. I, p. 291); mais elles ne répondent guère à ce que nous attendrions d'un commandant militaire. Aussi *K'ong Ngan-kouo* a-t-il peut-être raison quand il dit que les *che che* sont simplement ceux qui gardent les portes avec des soldats.

Meou, de *Wei*, de *Lou*, de *P'ong* et de *Pou*[1], haussez vos piques, réunissez vos boucliers, dressez vos lances, j'ai à vous parler! »

Le roi dit : « Les anciens avaient ce proverbe : La poule ne chante pas le matin; si la poule chante le matin, c'est la ruine de la maison[2]. Maintenant, le souve-

1. Le pays de *Yong* 庸 était au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Tchou-chan* 竹山, préfecture de *Yun-yang*, province de *Hou-pe*. — Le pays de *Chou* 蜀 correspond à la préfecture de *Tch'eng-tou* 成都, province de *Se-tch'oan*. — Le nom de *Kiang* 羌 était donné aux tribus qui habitaient l'ouest du *Chàn-si*, le *Kan-sou* et même le Tibet. — Le pays de *Meou* 髳 occupait le territoire de la préfecture de *Tch'ong-k'ing* 重慶 dans le *Se-tch'oan*, mais s'étendait vraisemblablement jusque dans le *Yun-nan*, car, sous lá dynastie des *T'ang*, on trouve dans cette dernière province l'arrondissement de *Meou* qui est aujourd'hui la préfecture de *Tch'ou-hiong* 楚雄. — Le grand commentaire de *Fou Cheng* place aussi le pays de *Wei* 微 dans le pays de *Pa* 巴, c'est-à-dire dans le *Se-tch'oan*. — Le pays de *Lou* 纑 (dont le nom est écrit 盧 dans le *Chou king*) correspond à la sous-préfecture de *Siang-yang* 襄陽, préfecture de *Siang-yang*, province de *Hou-pe*. — Le pays de *P'ong* 彭 correspond à la préfecture secondaire de *Mei* 眉, province de *Se-tch'oan*. — Enfin le pays de *Pou* 濮 est la sous-préfecture actuelle de *Che-cheou* 石首, préfecture de *King-tcheou*, province de *Hou-pe*. — Il est à remarquer que ces huit royaumes étaient considérés, au temps des *Tcheou*, comme faisant partie des barbares de l'ouest et du sud. Les *Tcheou* durent être une tribu barbare qui fit irruption dans le royaume du Milieu.

2. Le coq, mais non la poule, annonce le point du jour par son chant. Ce proverbe signifie donc que, si la femme s'occupe des affaires de l'homme, tout ira mal.

rain de la dynastie *Yn*, *Tcheou*[1], ne prête plus d'attention qu'aux paroles de sa femme. Il a lui-même rejeté les sacrifices disposés[2] en l'honneur de ses ancêtres et ne répond pas[3] (aux bienfaits de ces derniers); dans sa stupidité, il a repoussé les princes de sa famille; il a négligé ses oncles et ses frères[4] et ne les a pas nommés à des fonctions. Ceux-là seulement qui viennent des quatre bouts (du monde) chargés de crimes et fugitifs[5], ce sont ceux-là qu'il honore, ce sont ceux-là qu'il élève, ce sont ceux-là en qui il se confie, ce sont ceux-là qu'il emploie; de la sorte, ils exercent leurs cruautés sur les cent familles; ainsi, ils se conduisent en ennemis et en traîtres[6] dans le royaume de *Chang*. Maintenant moi, *Fa*, je ne fais qu'exécuter avec respect le châtiment céleste. Pour ce qui est de l'affaire d'aujourd'hui, ne faites que six pas ou sept pas (à la fois), puis arrêtez-vous pour reprendre vos rangs. Hommes braves, faites tous vos efforts ! Ne dépassez pas quatre coups, cinq coups, six

1. *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. cccxciv, p. 14 v°) remarque ici que dans toute la grande harangue du pseudo-*K'ong Ngan-kouo*, le nom de *Tcheou* 紂 est remplacé par celui de *Cheou* 受; mais cette modification n'a aucune raison d'être.

2. 肆 est ici l'équivalent de 陳 = disposer, — et non la désignation d'un sacrifice d'une espèce particulière, comme le dit *Tcheng Hiuen*.

3. Je suis ici le sens fort bien indiqué par M. Legge, *Chin. Classics*, t. III, p. 303.

4. Cf. p. 228, n. 3.

5. Dans le chapitre *Ou tcheng* du *Chou king*, *Tcheou* est appelé le chef de tous les fugitifs de l'empire 爲天下逋逃主 et cette phrase est citée dans le *Tso tchoan*, 7e année du duc *Tchao*, trad. Legge, p. 616.

6. Sur le sens de l'expression 姦軌, cf. p. 83, n. 4.

coups ou sept coups [1], puis arrêtez-vous pour reprendre vos rangs. Faites tous vos efforts, hommes braves! Prenez un air terrible [2]! soyez comme des tigres et comme des ours rayés, comme des loups et comme des dragons [3]. Avancez dans la banlieue de *Chang* [4]; n'empêchez pas que (les soldats de *Tcheou*) puissent fuir [5], afin qu'ils deviennent les serviteurs de notre terre d'Occident. Faites tous vos efforts, hommes braves! D'ailleurs [6], si vous ne faites pas tous vos efforts, vous attirerez sur vous la mort. »] Ainsi se termina la harangue.

1. Les quatre mots « six coups ou sept coups » ne se trouvent pas dans les citations que les commentateurs de l'époque des *Han* font de ce passage; c'est donc peut-être une interpolation (*H. T. K. K.*, ch. cccxciv, p. 16 r°).

2. Aujourd'hui encore il y a un commandement analogue dans l'armée chinoise. Sur un ordre donné par le général, tous les soldats prennent un air terrible, afin d'effrayer l'ennemi.

3. D'après *Siu Koang*, le mot 離 est ici l'équivalent de 螭 qui désigne une espèce d'animal féroce (*H. T. K. K.*, ch. cccxciv, p. 16 r°).

4. En ne rattachant pas cette phrase à ce qui précède, je suis la division des paragraphes indiquée par les éditeurs des *Mémoires historiques* et par *Kiang Cheng*. Il faut avouer cependant que, puisque la plaine de *Mou* se trouvait déjà dans la banlieue de *Chang*, on ne comprend pas bien pourquoi le roi *Ou* donne l'ordre à ses soldats d'entrer maintenant dans cette banlieue (cf. p. 228, n. 6). C'est pourquoi *Wang Koang-lou* rapporte cette phrase à ce qui précède et il faut alors traduire comme l'a fait M. Legge : Soyez comme des tigres... ici, dans la banlieue de *Chang*. Mais le sens n'est guère plus satisfaisant.

5. J'ai suivi le sens indiqué par *Wang Sou* (*H. T. K. K.*, ch. ccccxiv, p. 15 r°). *Tcheng K'ang-tch'eng* explique : « Ne mettez pas à mort avec cruauté ceux qui fuient. » Mais, malgré les autorités dont cette interprétation peut se réclamer, elle me paraît faire violence au sens des mots.

6. D'après *Tcheng Hiuen*, 所 est ici l'équivalent de 且.

Les soldats des seigneurs qui s'étaient réunis comptaient quatre mille chars de guerre; [ils se rangèrent en bataille dans la campagne de *Mou* [1].] L'empereur *Tcheou*, ayant appris la venue du roi *Ou*, envoya de son côté sept cent mille soldats pour les opposer au roi *Ou*. [Le roi *Ou* ordonna au grand précepteur [2] de prendre avec lui cent guerriers pour provoquer les troupes [3]; avec ses grands bataillons [4], il se précipita sur les soldats de l'empereur *Tcheou*;] quoique les soldats de *Tcheou* fussent en grand nombre, aucun d'eux n'avait le désir de com- *Tcheou chou*: § 36, *K'o Yn*.

1. Cette phrase et celles qui, dans ce qui suit, sont mises entre crochets, se retrouvent, avec quelques variantes, dans le livre intitulé *Tcheou chou* 周書. Ce livre est mentionné dans le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* et il est probable qu'il existait avant *Se-ma Ts'ien*; les parties qui nous en ont été conservées sont réimprimées dans le *Han Wei ts'ong chou*. C'est par erreur qu'on appelle quelquefois ce livre *Ki tchong Tcheou chou*, car il ne se trouve point au nombre des ouvrages qui furent retrouvés dans une tombe princière à *Ki*, en l'an 281 de notre ère.

2. Le grand précepteur ou *che chang fou* n'est autre que *Lu Chang* (cf. p. 222, n. 4). Sur le rôle de *Lu Chang* à la bataille de *Mou*, cf. l'ode *ta ming* du *Che king*, trad. Legge, p. 436.

3. C'était une coutume dans l'antiquité d'envoyer un certain nombre de braves provoquer l'ennemi (致師) pour engager la bataille. Le *Tso tchoan* raconte une anecdote curieuse qui montre bien comment se pratiquait cet usage (12e année du duc *Siuen*, trad. Legge, 1re col., § 2).

4. On appelait 大卒, dit *Siu Koang*, une unité militaire qui se composait de 350 chars de guerre, de 26,250 fantassins et de 3,000 guerriers vaillants comme des tigres. — Cette explication semble s'inspirer du passage où Mencius (VII, b, 4; trad. Legge, p. 356) dit que lorsque le roi *Ou* triompha des *Yn*, il avait avec lui 300 chars de guerre et 3,000 guerriers vaillants comme des tigres. — Mais ce témoignage de Mencius ne s'accorde pas avec celui de *Se-ma Ts'ien*, d'après qui le roi *Ou* avait 4,000 chars de guerre; c'est pourquoi j'ai mis le terme « grand bataillon » au pluriel.

battre; mais ils souhaitaient que le roi *Ou* entrât promptement (dans le pays). Les soldats de *Tcheou* tournèrent tous leurs armes en arrière pour combattre[1] et ainsi ils livrèrent passage au roi *Ou*. Le roi *Ou* s'élança sur eux; les soldats de *Tcheou* furent tous mis en déroute et firent défection à *Tcheou*. [*Tcheou* s'enfuit et s'en revint dans (sa ville); il monta sur la Terrasse du Cerf[2]; il se couvrit et se para de ses perles et de ses jades, puis il se brûla dans le feu et mourut. Le roi *Ou* saisit le grand étendard blanc afin de donner un signal aux seigneurs; les seigneurs vinrent tous se prosterner devant le roi *Ou* et celui-ci alors les salua.] Les seigneurs suivirent tous le roi *Ou* et ils arrivèrent dans le royaume de *Chang*. [Le peuple tout entier du royaume de *Chang* les attendait hors de la ville; alors le roi *Ou* envoya la foule de ses officiers parler au peuple de *Chang* en ces termes : « Le Ciel suprême a fait descendre la prospérité. » Les gens de *Chang* se prosternèrent par deux fois et touchèrent du front la terre. Le roi *Ou* répondit à son tour par une prosternation[3].

Puis il pénétra dans le lieu où *Tcheou* était mort. Le roi *Ou* tira en personne de l'arc sur lui (le cadavre de *Tcheou*); il lança trois flèches; ensuite il descendit de

1. Dans ce passage et dans ce qui suit, nous avons sans doute des fragments du chapitre *Ou tch'eng* du *Chou king*. Quoique le texte du *Chou king* traditionnel soit fort différent, il présente cependant quelques phrases analogues; ici en particulier il donne une leçon plus claire que celle de *Se-ma Ts'ien* : les premiers rangs retournèrent leurs armes et attaquèrent ceux qui étaient derrière eux.

2. Cf. p. 200, n. 2.

3. *Se-ma Tcheng* s'étonne fort de cette phrase : il est indigne du roi *Ou*, dit-il, de se prosterner devant le peuple; en outre, pourquoi se prosternerait-il devant le peuple, alors qu'il s'est borné à saluer les seigneurs ?

son char; avec son poignard [1], il le frappa; avec la grande hache jaune il coupa la tête de *Tcheou*; il la suspendit au grand étendard blanc. Puis il alla auprès des deux femmes favorites de *Tcheou* [2]; toutes deux s'étaient tuées en s'étranglant; le roi *Ou* tira encore trois flèches, les frappa de son épée et les décapita avec la grande hache noire; il suspendit leurs têtes au petit étendard blanc. Quand le roi *Ou* eut fini, il sortit et regagna l'armée.

Le lendemain, il fit déblayer la route et réparer l'(autel du) dieu de la terre ainsi que le palais de *Tcheou* (de la dynastie) *Chang*. Lorsque le moment fut venu, cent hommes portaient les étendards *han* [3] pour faire faire place devant lui. Le frère cadet du roi *Ou*, le fils puîné *Tchen-to* [4] présentait avec ordre le char de cérémonie; le duc de *Tcheou*, *Tan*, avait en main la grande hache; le duc de *Pi* [5] avait en main la petite hache; ils se tenaient ainsi aux côtés du roi. *San I-cheng*, *T'ai Tien* et *Hong Yao* [6] tenaient tous des épées; ils faisaient ainsi une garde au roi *Ou*. Puis ils entrèrent et se tinrent debout

1. Proprement : avec son épée légère 輕劍. Le *Tcheou chou* écrit 輕呂 *King-lu*, qui est le nom propre d'une épée.

2. L'une de ces deux femmes était *Ta-ki* (cf. p. 192, n. 2), d'après l'annotateur du *Tcheou chou*.

3. Ces étendards étaient ceux que portaient les hommes d'avant-garde pour annoncer la venue du souverain et faire écarter la foule. Le nom complet paraît être, non pas *han*, mais *yun han* 雲罕 (rareté des nuages ?). On voit mentionnés les neuf étendards *Yun han* dans le poème de *Tchang Heng* (78-139 ap. J.-C.) sur la capitale orientale (*Wen siuen*, édition lithographique du *Hong wen chou kiu*, chap. III, p. 5 r°).

4. Sur les frères cadets du roi *Ou*, cf. *Mém. hist.*, chapitre XXXV, au début.

5. Cf. p. 223, n. 3.

6. On a vu ces trois personnages mentionnés plus haut, p. 217.

au sud (de l'autel) du dieu de la terre. Tous ceux des grands bataillons, à droite et à gauche, le suivaient. *Mao Tcheng* le puîné offrait l'eau pure[1]; *Kang* le puîné, (prince de) *Wei*[2], avait l'enveloppe de toile et la natte; le duc de *Chao*, *Che*[3], avait la seconde étoffe; le *che chang fou*[4] conduisait la victime; *Yn I* tira les sorts et prononça la prière[5] en ces termes : « Le dernier descendant des *Yn*, *Tcheou*, le plus jeune de tous, détruisait et perdait la brillante vertu des anciens rois; il méprisait et négligeait les dieux du ciel et les dieux du sol; il ne faisait pas les sacrifices; dans sa stupidité, il était cruel pour le peuple du royaume de *Chang*. Que cela soit clairement et manifestement entendu par le Souverain céleste, Empereur d'en haut.[6] »]

1. C'était, d'après le *Tcheou li*, la rosée qu'un fonctionnaire appelé le *se hoei che* 司烜氏 recueillait pendant la nuit au moyen d'un miroir en métal; on croyait que cette eau émanait de la lune. On s'en servait pour les sacrifices.

2. Cf. *Mém. hist.*, chap. xxxvii. — L'enveloppe que portait *Kang* et la seconde étoffe que portait le duc de *Chao* devaient servir à entourer les objets présentés en offrande.

3. Cf. *Mém. hist.*, chap. xxxiv.

4. *Lu Chang*, cf. p. 225, n. 3.

5. Cette prière, comme l'indique *Tchang Cheou-kié*, fut prononcée pendant le sacrifice au dieu de la terre.

6. Nous trouvons ici l'expression 天皇上帝; le *Tcheou chou* présente l'expression beaucoup plus usuelle 昊天上帝. On sait que l'explication exacte de ces mots a donné lieu à de nombreuses discussions entre les sinologues. Le commentateur du *Tcheou chou* dit qu'il s'agit ici des cinq empereurs qui sont en haut dans le ciel; mais il nous a semblé que la théorie des cinq empereurs n'existait pas encore au temps des premiers rois *Tcheou* (cf. p. 59, n. 1, *ad fin.*); par conséquent nous serions tentés de voir dans les quatre mots précités deux termes en apposition : le Souverain céleste, Empereur d'en-haut, avec la leçon de *Se-ma Ts'ien* — le Ciel auguste, Empereur d'en-haut, avec la leçon du *Tcheou chou*.

— Alors le roi *Ou* se prosterna deux fois et baissa la tête jusqu'à terre. (Le prieur) dit[1] : « Il faut changer le grand mandat, dégrader les *Yn* et recevoir le glorieux mandat du Ciel. » [Le roi *Ou* se prosterna derechef deux fois et baissa la tête jusqu'à terre, puis sortit.

Il donna en fief à *Lou-fou*[2], fils de *Tcheou* (de la dynastie) *Chang*, ce qui restait du peuple des *Yn*. Le roi *Ou*, considérant que (le peuple des) *Yn* venait à l'instant d'être calmé et n'était pas encore réuni, chargea donc ses frères cadets le puîné *Sien*, prince de *Koan*, et le puîné *Tou*, prince de *Ts'ai*[3], d'aider *Lou-fou* à gouverner (le peuple des) *Yn*.

Quand ce fut fini, il ordonna au duc de *Chao* de délivrer le vicomte de *Ki* de prison; il ordonna au duc de *Pi* de délivrer ceux du peuple qui étaient emprisonnés; il honora la porte du village de *Chang Yong*[4]; il ordonna à *Nan-kong Kouo*[5] de répandre les richesses de la Terrasse du Cerf[6] et de distribuer le grain de *Kiu*-

1. Une note du *Che ki loen wen* montre que la phrase qui suit est mise dans la bouche du prieur.

2. Cf. p. 207, n. 4.

3. Cf. *Mém. hist.*, chap. xxxv. — Le roi *Ou* divisa l'ancien royaume des *Yn* en trois états; celui de *Pei* 邶 fut donné à *Lou-fou*; celui de *Yong* 鄘, à *Sien*, prince de *Koan*, et celui de *Wei* 衛, à *Tou*, prince *Ts'ai*. Ces trois principautés étaient dans le voisinage de la préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

4. Voyez un passage analogue dans le chapitre *Ou tch'eng* du *Chou king*; trad. Legge, p. 315. — Sur *Chang Yong*, cf. p. 203 et 207.

5. Le *Kouo yu* appelle ce personnage *Nan-kong T'ao* 南宮縚. Son appellation était *Tse-yong* 子容 (Dict. *Chang yeou lou*, chap. xiii, p. 25 v°).

6. Cf. p. 200, n. 2.

kiao [1], afin de secourir les gens [2] pauvres et misérables; il ordonna à *Nan-kong Kouo* et au clerc *I* [3] d'exposer les neuf trépieds et les joyaux protecteurs [4]; il ordonna à *Hong Yao* d'élever un tertre sur la tombe de *Pi-kan*; il ordonna au prieur ancestral de faire les offrandes aux morts dans le camp.] Puis il licencia ses troupes et revint dans l'ouest; il parcourut les fiefs. Pour rappeler les événements de son expédition, on fit la « Réussite de la guerre » [5].

Fin du chap. *Ko Yn* du *Tcheou chou*.

(Le roi *Ou*) conféra des fiefs aux seigneurs : il distribua en présent les vases ancestraux [6]; on fit le « Partage des ustensiles et des objets que possédaient les *Yn* [7]. »

Le roi *Ou* eut une pensée rétrospective pour les anciens rois sages; il éleva donc le descendant de *Chen-nong* en lui donnant un fief à *Tsiao* [8]; (il conféra) au des-

1. Cf. p. 200, n. 3.

2. On trouve aussi dans le *Tchan kouo ts'é* l'expression 萌隸 avec le sens de plèbe, bas peuple. Cf. Couvreur, *Dict. chinois-français*, p. 530.

3. C'est sans doute le *Yn I* qui avait prononcé la prière sur l'autel du dieu de la terre. Cf. p. 236.

4. Le texte de *Tcheou chou* est ici beaucoup plus clair : le roi *Ou* donne l'ordre « de transporter les neuf trépieds à *San-ou*. »

5. Cette phrase semble indiquer que, dans ce qui précède, doit se trouver tout ou partie de ce qui était considéré, au temps de *Se-ma Ts'ien*, comme le chapitre *Ou tch'eng* du *Chou king*.

6. On trouve dans le *Dictionnaire chinois-français* du P. Couvreur, p. 176, le dessin d'un des vases rituels appelés *i* 彝.

7. Ce chapitre du *Chou king* est aujourd'hui perdu; la préface seule nous en rappelle l'existence.

8. L'ancien état de *Tsiao* 焦 était au lieu où se trouve aujourd'hui la ville de ce nom, dans la préfecture secondaire de *Chàn* 陝, province de *Ho-nan*.

cendant de *Hoang-ti* le fief de *Tchou*[1], au descendant de l'empereur *Yao* le fief de *Ki*[2], au descendant de l'empereur *Choen* le fief de *Tch'en*[3], au descendant de *Yu* le Grand le fief de *K'i*[4]. Puis il donna des fiefs aux ministres qui avaient fait des actions d'éclat et à ceux qui avaient donné des avis; or, le précepteur, le vénérable *Chang*, fut le premier à recevoir un fief; (le roi *Ou*) donna *Yng-k'ieou* en fief au vénérable *Chang*[5] et (ce pays) s'appela *Ts'i*[6]; il donna *K'iu-feou* en fief à son frère cadet, le duc de *Tcheou*, *Tan*, et (ce pays) s'appela *Lou*[7]; il donna en fief au duc de *Chao*, *Che*, (le pays de) *Yen*[8]; il donna en fief

1. L'emplacement de *Tchou* 祝 est marqué par la ville de *Tchou-ngo* 祝阿, sous-préfecture de *Tch'ang-ts'ing* 長淸, préfecture de *Tsi-nan*, province de *Chan-tong*.

2. *Ki* 薊 est aujourd'hui la sous-préfecture de *Ta-hing* 大興, préfecture de *Choen-t'ien* (Péking), province de *Tche-li*. — D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. III, p 2 r°), c'est le descendant de *Hoang-ti* qui reçut en fief *Ki*, et le descendant de *Yao* qui reçut en fief *Tchou*; c'est aussi ce qu'on lit dans le chapitre *Yo ki* du *Li ki* (trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 123).

3. *Tch'en* 陳 correspond à la préfecture de *Tch'en-tcheou*, province de *Ho-nan*. La capitale de cet état s'appelait *Wan-k'ieou* 宛邱.

4. Aujourd'hui, la sous-préfecture de *K'i* 杞, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

5. Cf. p. 88, n. 6, *ad fin*.

6. *Yng-k'ieou* 營邱, qui était la capitale de l'état de *Ts'i* 齊, correspond à la sous-préfecture de *Tch'ang-lo* 昌樂, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*.

7. La sous-préfecture de *K'iu-feou* 曲阜 dépend aujourd'hui de la préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

8. *Tchang Cheou-kié* dit que le duc de *Chao* s'établit dans la sous-préfecture de *Ou-tchong* 無終 et qu'il nomma son royaume du

à son frère cadet, le puîné *Sien*, (le pays de) *Koan*[1] et à son frère cadet, le puîné *Tou*, (le pays de) *Ts'ai*[2]. Les autres recurent des fiefs chacun à son tour.

Tcheou chou: § 44. *Touo i.*

[Le roi *Ou*[3] convoqua les chefs (appelés) les neuf pasteurs[4]; il monta sur la colline de *Pin*[5] afin de regarder

nom de la montagne *Yen* 燕. — La sous-préfecture de *Ou-tchong* est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Ki* 薊, préfecture de *Choen-t'ien* (Péking). — Il semble que le fief de *Yen* et celui de *Ki* (cf. p. 239, n. 2) se soient trouvés à peu près au même endroit et qu'il y ait là une répétition difficile à expliquer.

1. Aujourd'hui, la ville de *Koan*, 管, préfecture secondaire de *Tcheng* 鄭, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

2. Aujourd'hui, l'ancienne ville de *Ts'ai*, dans la sous-préfecture de *Sin Ts'ai* 新蔡, préfecture de *Jou-ning*, province de *Ho-nan*.

3. Les difficultés du texte qui va suivre sont considérables. Ce texte se retrouve dans le *Tcheou chou* (cf. p. 233, n. 1), mais avec des variantes qui dénaturent parfois entièrement le sens des phrases et avec plusieurs développements qui manquent chez *Se-ma Ts'ien*. L'idée principale me paraît être celle-ci : quoique le roi *Ou* ait vaincu les *Yn*, il n'a point encore osé s'établir dans leur pays et c'est pourquoi il est inquiet et ne peut dormir; il projette donc d'établir une ville auprès des rivières *Lo* et *I*, immédiatement au sud de ce qui avait été la résidence des *Yn*, afin de pouvoir surveiller le pays nouvellement conquis et empêcher qu'il ne s'y produise des rébellions. La précaution n'était pas inutile puisqu'à la mort du roi *Ou* le peuple, qui avait autrefois obéi aux souverains *Yn*, se souleva aussitôt. — En lisant les textes qui sont tirés du *Tcheou chou*, on reconnaît aisément qu'ils doivent avoir une haute antiquité, mais en même temps qu'ils sont d'une interprétation très ardue à cause de l'état défectueux où ils nous sont parvenus et de l'absence presque totale de commentaires.

4. Cf. p. 213, n. 2.

5. *Pin* avait été autrefois la résidence du duc *Lieou*; il était absolument impossible de voir depuis là le territoire des *Yn* qui était situé dans la partie du *Ho-nan* qui est au nord du fleuve Jaune. Le *Tcheou chou* est mieux avisé en rapportant l'anecdote du roi *Ou* contemplant le pays de *Chang* au moment où le roi vainqueur ne s'en

de loin le pays[1] de *Chang*. Le roi *Ou* étant arrivé à *Tcheou*[2], de toute la nuit ne se couchait pas. Le duc de *Tcheou*, *Tan*, tint donc ce langage au roi : « Pourquoi ne vous couchez-vous pas ? » — Le roi dit : « Je vous l'expliquerai : il est de fait que le Ciel n'agréait pas les offrandes des *Yn* ; depuis le moment où moi, *Fa*, je n'étais pas encore né[3], jusqu'à aujourd'hui, pendant ces soixante années, des cerfs de grande taille ont apparu dans la banlieue, des vols d'oies sauvages remplissaient la campagne[4] ; le Ciel n'avait pas pour agréables les *Yn* et maintenant j'ai réussi. Mais, quand le Ciel a établi les *Yn*, il a élevé (en même temps) trois cent soixante hommes renommés ; c'est pourquoi les *Yn* n'avaient pas un grand éclat, mais n'étaient pas non plus chassés et

était pas encore éloigné et n'avait pas regagné ses terres à l'ouest, dans le *Chàn-si*.

1. Le mot 邑 est ici, comme cela arrive souvent dans ces anciens textes, le synonyme de 國.

2. D'après *Tchang Cheou-kié*, la capitale du roi *Ou* était dès ce moment la ville de *Hao* 鎬 (aujourd'hui, sous-préfecture de *Tch'ang-ngan* 長安, dans la cité préfecturale de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*). La ville de *Hao* tirait son nom de l'étang de *Hao* ; cet étang fut agrandi et transformé par l'empereur *Ou*, de la dynastie *Han*, qui voulait exercer sur ses eaux des troupes aux combats navaux afin de combattre les tribus *Koen-ming*, dans la Chine méridionale ; à partir de ce moment, cet étang fut appelé l'étang *Koen-ming* 昆明池.

3. Il faut sans doute sous-entendre : mais où ma mère m'avait déjà conçu. — Cette phrase attribuerait au roi *Ou* soixante ans à l'époque où il vainquit *Tcheou* ; cette donnée est en désaccord complet avec les chronologies reçues qui estiment en général que le roi *Ou* avait quatre-vingt-quatre ans quand il prit le pouvoir.

4. D'après *Tchang Cheou-kié*, les cerfs de grande taille dans la banlieue étaient un symbole que les courtisans et les flatteurs remplissaient la cour ; les oies sauvages dans la campagne (c'est-à-dire

détruits[1]. Jusqu'à maintenant je n'ai point encore[2] été assuré de la protection du Ciel; comment aurais-je le loisir de me coucher?» — Le roi dit : « M'assurer la protection céleste, m'appuyer sur la résidence céleste[3], rechercher partout les hommes méchants pour les punir comme (j'ai puni) le roi (de le dynastie) *Yn*, *Cheou*[4], voilà ce à quoi jour et nuit je m'appliquerai, (maintenant que je suis) venu dans ma terre d'Occident. Je dois briller dans mes actions et ma vertu doit resplendir de tous côtés[5]. Depuis le tournant de la rivière *Lo* jusqu'au

plus loin que la banlieue) étaient un symbole que les sages étaient chassés et exilés. *Tchang Cheou-kié* veut voir un sens analogue dans l'ode du *Che king* où les oies sauvages représentent les sages (7e ode de la décade *Tong kong*; trad. Legge, *Chin. Classics*, t. IV, p. 292-293). *Tcheng Hiuen* dit : Les oies sauvages connaissent le *yn* et le *yang* et prévoient le chaud et le froid ; à ce point de vue, elles sont comparables aux hommes qui savent quels sont les méchants qu'il faut éviter et les bons auprès de qui il faut aller. — D'après *Se-ma Tcheng*, les deux mots 蜚鴻 (que nous avons traduits : des vols d'oies sauvages) désigneraient des moustiques dont les vols s'abattant sur la campagne étaient un présage de mauvais augure.

1. Pour cette phrase dont le sens est très controversé, ma traduction se conforme aux explications de *Se-ma Tcheng*. Il faut admettre que 賓 est l'équivalent de 擯 qui signifie : chasser, exclure. — Le sens est que, quoique les *Yn* ne fussent pas vertueux, cependant les 360 hommes de valeur qui avaient apparu de leur temps rendaient leur gouvernement tolérable et prévenaient leur ruine immédiate. — Remarquer ce nombre de 360 qui paraît avoir quelque rapport avec le nombre des jours de l'année.

2. Au lieu du mot 未 = pas encore, le *Tcheou chou* écrit le mot 來 qui est la marque du futur : je m'assurerai...

3. D'après le *Che ki loen wen*, la résidence céleste n'est autre que le pays de *Chang*, résidence de la dynastie *Yn*.

4. *Cheou* 受 était, dit-on, le surnom de *Tcheou* 紂 ; mais cette explication n'a pas grande valeur. Cf. p. 231, n. 1.

5. Tel est le programme que veut remplir le roi *Ou* avant de se

tournant de la rivière *I*[1], c'est une résidence commode et sans lieux difficiles; c'était la résidence des *Hia*[2]. Au sud, j'ai considéré au loin (le pays de) *San-t'ou*[3]; au nord, j'ai considéré au loin les pays à la frontière des montagnes[4]; j'ai observé et regardé le pays où se trouve le Fleuve; je constate donc que les rivières *Lo* et *I* ne sont pas éloignées de la résidence céleste »][5]. Il traça le plan de la demeure des *Tcheou* à la ville de *Lo*[6] et ensuite il s'en alla.

Fin du chap. *Touo i* du *Tcheou chou*.

Il mit ses chevaux en liberté au sud de la montagne *Hoa*; il fit paître ses bœufs sur la colline de *T'ao-lin*[7]. Il

permettre de prendre du repos. — Après cette phrase, on trouve dans le *Tcheou chou* une page entière qui est supprimée par *Se-ma Ts'ien*.

1. La rivière *I* est un affluent de droite de la rivière *Lo*, dans le *Ho-nan*; c'est non loin de leur confluent que s'éleva la ville de *Lo*, ou *Lo-yang* 雒陽. Cette cité devait devenir plus tard la capitale de douze rois de la dynastie *Tcheou*, depuis le roi *P'ing* (770-720 av. J.-C.) jusqu'au roi *King* (544-520) exclusivement.

2. D'après le *Kouo ti tche*, depuis *Yu* le Grand jusqu'à *T'ai-k'ang*, les souverains *Hia* auraient résidé à *Yang-tch'eng* 陽城 (aujourd'hui sous-préfecture de *Teng-fong* 登封, préfecture et province de *Ho-nan*). Mais il est à remarquer que cette opinion est loin d'être universellement adoptée.

3. *San-t'ou* 三塗, dit *Tou Yu*, est au sud de *Lou-t'se* 陸澤; or *Lou-ts'e* est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Chen* 深, province de *Tche-li*. — D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. III, p. 10 v°), *San-t'ou* est le nom d'une montagne au sud-ouest de la sous-préfecture de 嵩, préfecture et province de *Ho-nan*.

4. Les montagnes dont il s'agit sont la chaîne appelée *T'ai-hang-chan* (cf. p. 137, n. 1).

5. Cf. p. 242, n. 1.

6. Cf. plus haut, n. 1.

7. La montagne *Hoa* est celle qui est au sud de la sous-préfecture de *Hoa-yn* 華陰, dans le *Chàn-si*, non loin du confluent de la

renversa ses boucliers et ses lances; il arrêta[1] ses soldats et licencia ses troupes, montrant (ainsi) à l'empire qu'il ne s'en servirait plus[2].

Deux ans après que le roi *Ou* eut terminé sa victoire sur les *Yn*, il demanda au vicomte de *Ki* quelles étaient les causes pour lesquelles les *Yn* s'étaient perdus. Le vicomte de *Ki* n'était pas disposé à parler des vices des *Yn*[3]; il discourut sur la conservation et sur la ruine et sur ce qui est avantageux à un royaume; le roi *Ou* de son côté fut honteux (de sa question) et c'est pourquoi il l'interrogea sur la voie que suit le Ciel[4].

Le roi *Ou* tomba malade; l'empire n'était pas encore réuni (sous sa domination); tous les hauts dignitaires eurent peur; avec respect ils consultèrent les sorts; alors le duc de *Tcheou* se purifia pour écarter le mal; il s'offrit en victime et souhaita d'être substitué au roi *Ou*. Le roi *Ou* guérit[5].

Plus tard, il mourut: L'héritier présomptif, *Song*, prit

rivière *Wei* avec le *Hoang-ho*; *T'ao-lin* 桃林, c'est-à-dire la forêt des pêchers, était un peu plus à l'est, sur la rive droite du *Hoang-ho*, au sud-est du lieu qui est aujourd'hui l'arrondissement indépendant de *T'ong-koan* 潼關, province de *Chàn-si*.

1. Sur ce sens du mot 振, cf. *Che king*, 4e ode de la décade *T'ong kong*; trad. Legge, *Chin. Classics*, t. IV, p. 287.

2. Tout ce paragraphe se retrouve avec plus de détails dans le chapitre *Yo ki* du *Li ki*; trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 123-124.

3. Le vicomte de *Ki* (cf. p. 206, n. 3) était un ancien sujet de la dynastie *Yn*; il ne voulait pas mal parler d'elle et c'est pourquoi il discourut sur la politique en général.

4. La réponse du vicomte de *Ki* constitue le chapitre *Hong fan* du *Chou king*.

5. Voyez le chapitre *Kin t'eng* du *Chou king* et le chap. XXXIII des *Mémoires historiques*.

le pouvoir à sa place ; ce fut le roi *Tch'eng*. Le roi *Tch'eng* était jeune et les *Tcheou* venaient seulement de s'assurer l'empire ; le duc de *Tcheou*, craignant une révolte des seigneurs, prit donc en main la régence et gouverna l'état. Ses frères cadets, parmi lesquels le puîné prince de *Koan* et le puîné prince de *Ts'ai*[1], mirent le duc de *Tcheou* en suspicion[2] ; ils s'unirent à *Ou-keng* pour faire un soulèvement et se révolter contre les *Tcheou*. Le duc de *Tcheou* reçut avec respect les ordres du roi *Tch'eng* ; il réprima et mit à mort *Ou-keng* et le puîné prince de *Koan* ; il exila le puîné prince de *T'sai* ; il mit le vicomte de *Wei*, *K'ai*[3], à la place du descendant des *Yn* et sa capitale fut à *Song*[4] ; il réunit ce qui restait

1. On a vu plus haut (p. 237) que *Sien*, prince de *Koan*, et *Tou*, prince de *Ts'ai*, avaient été chargés par le roi *Ou* d'administrer avec *Ou-keng Lou-fou*, descendant de l'empereur *Tcheou*, le territoire des *Yn*. — D'après le *T'ong kien kang mou* (ch. VII, p. 4 v°), le puîné *Tch'ou*, prince de *Houo*, était aussi au nombre des rebelles et c'est ce qui justifie l'expression 羣弟.

2. D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. VII, p. 5 r°) les calomnies répandues secrètement par les futurs rebelles réussirent pendant quelque temps à éveiller la défiance du roi *Tch'eng* contre le duc de *Tcheou* qui dut quitter la cour et résider dans l'est ; mais le roi s'aperçut ensuite de son erreur et chargea le duc de *Tcheou* de punir les coupables.

3. Le vicomte de *Wei* avait pour nom personnel, non pas *K'ai* 開, mais *K'i* 啓 (cf. p. 206, n. 1) ; mais, comme *K'i* était le nom personnel de l'empereur *Han King-ti* (156-141 av. J.-C.), les *Mémoires historiques* le remplacent par le mot *K'ai* (cf. *Mém. hist.*, chap. XXXVIII, p. 1 r°, note de *Se-ma Tcheng*). — Le vicomte de *Wei*, étant un ancien sujet de la dynastie *Yn*, était qualifié pour remplacer le descendant des *Yn*, c'est-à-dire pour accomplir les sacrifices à la dynastie déchue. — Ce vicomte de *Wei* passe pour le premier ancêtre de Confucius.

4. *Song* 宋 est aujourd'hui la sous-préfecture de *Chang-k'ieou* 商邱, préfecture de *Koei-té*, province de *Ho-nan*.

encore du peuple des *Yn* et le donna en apanage au frère cadet du roi *Ou*, *Fong*, qui fut appelé le puîné (prince de) *K'ang* (et seigneur de) *Wei*[1].

Le puîné prince de *T'ang*[2] (et ancêtre des ducs de) *Tsin* trouva une céréale de bon augure[3]; il l'offrit au roi *Tch'eng*. Celui-ci la remit au duc de *Tcheou* au lieu où se trouvait l'armée; le duc de *Tcheou* reçut l'épi dans la terre orientale : il exposa[4] l'ordre donné par le Fils du ciel.

Auparavant, quand (le prince de) *Koan* et (le prince de) *Ts'ai* s'étaient révoltés contre les *Tcheou*, le duc de *Tcheou* les punit et en trois ans il acheva la pacification; c'est ainsi que furent composés d'abord la « Grande pro-

1. Le nom personnel de ce frère cadet du roi *Ou* était *Fong* 封, il est fort vraisemblable que *K'ang* 康 était le nom de son apanage, de même que dans les expressions *Koan chou* et *Ts'ai chou*, *Koan* et *Ts'ai* sont les apanages de *Sien*, prince de *Koan*, et *Tou*, prince de *Ts'ai*. — La capitale de l'état féodal de *Wei* 衛 était *Tchao-ko* 朝歌, aujourd'hui sous-préfecture de *K'i* 淇, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

2. *T'ang* 唐 était à l'ouest de la sous-préfecture de *I-tch'eng* 翼城, préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si*. — Ce ne fut que le fils de *Yu*, prince de *T'ang*, qui donna à son fief le nom de *Tsin* (cf. *Mém. hist.*, ch. XXXIX).

3. D'après la préface du *Chou king*, cette céréale merveilleuse consistait en deux tiges de chaume qui se réunissaient pour ne porter qu'un seul épi.

4. Le mot 魯 dans le texte des *Mémoires historiques* ne présente aucun sens : il faut lui substituer le mot 旅 qui est la leçon de la préface du *Chou king*. Le duc de *Tcheou* exposa l'ordre que lui avait donné le roi dans le chapitre, aujourd'hui perdu, du *Chou king*, intitulé : La céréale de bon augure.

clamation », ensuite la « Charge donnée au vicomte de *Wei* », ensuite l'« Épi offert », ensuite l'« Epi de bon augure », ensuite la « Proclamation à *K'ang* », ensuite la « Proclamation au sujet du vin », ensuite le « Bois de catalpa »[1]. Ces choses se trouvent dans le chapitre sur le duc de *Tcheou*[2].

Quand le duc de *Tcheou* eut exercé le gouvernement pendant sept années, le roi *Tch'eng* se trouva grand et le duc de *Tcheou* rendit le gouvernement au roi *Tch'eng*; il se tourna vers le nord[3] et se mit à la place des sujets.

Le roi *Tch'eng*, se trouvant à *Fong*[4], chargea le duc de *Chao* de reprendre la construction de la ville de *Lo* pour se conformer à la pensée du roi *Ou*[5]; le duc de *Tcheou* consulta de nouveau les sorts et réitéra son examen; en définitive il bâtit (la ville) et y plaça les neuf trépieds; il dit : « Ce lieu est le centre de l'empire; pour y apporter le tribut des quatre côtés, les *li* de la route sont uniformes[6]. » On composa la « Proclamation de *Chao* » et la « Proclamation relative à *Lo* ». Le roi *Tch'eng* trans-

1. Parmi tous ces chapitres du *Chou king*, l'« Épi offert » et l'« Épi de bon augure » ont disparu; la « Charge donnée au vicomte de *Wei* » n'existe que dans le texte antique du pseudo-*K'ong Ngan-kouo*. Les quatre autres font partie du texte moderne de *Fou Cheng*.

2. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIII.

3. Le Fils du ciel, quand il rend audience, est tourné vers le sud. Tous ceux qui viennent lui apporter leurs hommages sont tournés vers le nord; être tourné vers le nord est donc le synonyme d'être sujet.

4. Cf. p. 221, n. 1.

5. Cf. p. 243.

6. C'est encore aujourd'hui une locution usuelle que de dire que de tel endroit à tel autre endroit les *li* sont longs, c'est-à-dire que pour parcourir une distance d'un demi-kilomètre environ on met plus de temps que pour franchir la même distance sur une bonne route.

porta alors (là) le reste du peuple des *Yn*[1]; le duc de *Tcheou* annonca les ordres du roi; il fit les « Officiers nombreux » et le « Contre les excès ».

Chou king: Préface.

[Le duc de *Chao* fut le Protecteur et le duc de *Tcheou* fut le Précepteur.

A l'est, (le roi) punit les barbares de la rivière *Hoai*; il détruisit (le pays de) *Yen*[3] et transporta son prince à *Pouo-kou*[4]

Le roi *Tch'eng* revint de *Yen*, et se trouvant au *Tcheou* ancestral[5], il fit les « Nombreuses régions ».

Quand il eut dégradé les *Yn* en leur enlevant leur mandat et quand il eut attaqué à l'improviste les barbares de la rivière *Hoai*, il revint à *Fong* et fit les « Fonctionnaires des *Tcheou*. »]

1. Sur la rivière *Hoai*, cf. p. 115, n. 1. Les barbares de la rivière *Hoai* sont les tribus qui habitaient sur les deux rives de ce cours d'eau, non loin de son embouchure dans la mer.

2. La ville construite par le duc de *Tcheou* se composait de deux cités: l'une était appelée *Tch'eng-tcheou* 成周 ou la capitale inférieure 下都 et c'est là que fut transporté le reste du peuple des *Yn*; l'autre était appelée *Kia-jou* 郟鄏; c'est là que furent déposés les neuf trépieds et que les rois *Tcheou* résidèrent depuis le roi *P'ing* (770-720 av. J.-C.), jusqu'au roi *King* (519-476) qui, le premier, fixa sa demeure à *Tch'eng-tcheou* (cf. Legge, *Tso tchoan*, p. 694). Un des faubourgs de la ville à l'est s'appelait *Ti-ts'iuen* 翟泉; c'est là que se trouvaient les tombes des rois.

3. Le pays de 奄 *Yen* était situé dans le territoire de la sous-préfecture de *K'iu-feou* 曲阜, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

4. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Po-p'ing* 博平, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*.

5. Le *Tcheou* ancestral 宗周 est la ville de *Hao* (cf. p. 242, n. 2, et Legge, *Chou king*, p. 525).

Les rites et la musique fleurirent et furent corrects ; les mesures et les règles furent alors changées. Le peuple vécut donc dans l'harmonie et la concorde ; le son des odes s'éleva.

Chou king : Préface.

[Quand le roi *Tch'eng* eut puni les barbares de l'est, les *Si-tchen*[1] vinrent le féliciter ; le roi récompensa le comte de *Yng*[2] ; on fit l'« Ordre de récompenser les *Si-tchen* ».

Quand le roi *Tch'eng* fut sur le point de mourir,] il craignit que l'héritier présomptif, *Tchao*, ne fût pas capable de remplir sa charge ; [il ordonna donc au duc de *Chao* et au duc de *Pi* de prendre la direction des seigneurs et d'aider] l'héritier présomptif ; puis il lui donna le pouvoir. Quand le roi *Tch'eng* fut mort, les deux ducs prirent la direction des seigneurs ; ils menèrent l'héritier présomptif *Tchao* rendre visite au temple des rois ses ancêtres et lui exposèrent en détail les difficultés qu'avaient eues les rois *Wen* et *Ou* à faire leur métier de roi ; (ils lui montrèrent que) l'essentiel était d'être modéré, de n'avoir pas beaucoup de desirs ; avec sincérité et bonne foi (ils lui donnèrent) les instructions dernières (du roi *Tch'eng*) ; ainsi fut composé l'« Ordre prononcé au moment de mourir »[3].

L'héritier présomptif, *Tchao*, prit alors le pouvoir : ce fut le roi *K'ang*. Quand le roi *K'ang* fut sur le trône, il fit une proclamation à tous les seigneurs et leur ex-

1. Cf. p. 89, n. 4.

2. Ce comte de *Yng* (ou de *Yong*, car les deux prononciations sont indiquées par le Dictionnaire de *K'ang-hi*) 榮伯 ne m'est connu que par ce texte.

3. Le mot 顧, d'après *Tcheng Hiuen*, a le sens de : sur le point de mourir.

posa quelle avait été l'œuvre des rois *Wen* et *Ou* afin qu'on la continuât; il fit la « Proclamation de *Kang* ». C'est pourquoi, au temps des rois *Tch'eng* et *K'ang*, l'empire jouit du calme et les dispositions[1] relatives aux châtiments pendant plus de quarante années n'eurent pas à être mises en vigueur.

Le roi *K'ang* donna un ordre par écrit pour que le duc de *Pi* répartît les résidences et administrât le pays-frontière de *Tch'eng-tcheou*[2]. Il fit l'« Ordre donné à *Pi* ».

Le roi *K'ang* mourut; son fils *Hia*, (qui fut le) roi *Tchao*, prit le pouvoir. Au temps du roi *Tchao*, la conduite royale devint faible et défectueuse; le roi *Tchao* alla au sud parcourir les fiefs; il ne revint pas et mourut sur les bords du *Kiang*[3]; ses soldats ne revinrent pas l'annoncer et gardèrent le silence à ce sujet.

On donna le pouvoir à *Man*, fils du roi *Tchao*; ce fut le roi *Mou*. Quand le roi *Mou* monta sur le trône, il avait déjà cinquante ans. La conduite royale s'était pervertie et affaiblie; le roi *Mou*, affligé de ce qu'on manquait à la conduite des rois *Wen* et *Ou*, ordonna à *Po-kiong* de réitérer les règles et d'être le grand conducteur du gou-

1. Le mot 錯, d'après *Yng Chao*, a ici le sens de 置 = établir, disposer.

2. *Tch'eng-tcheou*, 成周 est le nom qui était alors donné à la ville de *Lo-yang*. Le mot 里 est expliqué par la phrase suivante du chapitre *Pi ming* du *Chou king* : 保釐 *tong* 郊 = protéger et gouverner la frontière orientale.

3. D'après le *Ti wang che ki*, c'est sur la rivière *Han* que le roi *Tchao* trouva la mort; les gens du pays qui le haïssaient, le firent entrer dans un bateau dont les planches étaient jointes avec de la colle; au milieu de la rivière, les planches se disjoignirent et le roi fut noyé.



vernement de l'état[1]. Ainsi fut composé l'« Ordre donné à *Kiong* ». Le calme se rétablit.

[Le roi *Mou* voulut châtier les *K'iuen Jong*[2]. *Meou-fou*, duc de *Tchai*[3], le blâma, disant : « Il ne faut pas agir *Kouo yu : Tcheou yu, 1er discours.*

1. Le sens exact de l'expression 太僕 a donné lieu à de nombreuses discussions qui sont fort bien résumées par M. Legge, *Chou king*, p. 583-584; d'après M. Legge, la fonction désignée par cette expression serait celle de grand chambellan. Ici cependant le mot *pou* a un complément direct et est un verbe; il faut donc le prendre dans le sens de « diriger, conduire ».

2. Cf. p. 220, n. 1. — Le discours qui va suivre a pour but de dissuader le roi de faire une expédition guerrière contre les *K'iuen Jong*; il est le développement de deux arguments : en premier lieu, les anciens rois de la dynastie des *Tcheou* n'étaient pas des rois guerriers ; ils s'occupaient d'instruire et de nourrir le peuple; si le roi *Ou* a combattu la dynastie des *Yn*, ce n'est pas par amour de la guerre, c'est par pitié pour les souffrances du peuple. En second lieu, les *K'iuen Jong* ne doivent pas être attaqués; en effet ils sont rangés dans la catégorie des vassaux barbares : or, les règlements royaux veulent que lorsque les vassaux barbares manquent à leurs devoirs on leur adresse une proclamation, mais ils ne veulent pas qu'on les combatte; d'ailleurs les *K'iuen Jong* n'ont pas manqué au devoir des vassaux barbares qui est de venir à la cour à chaque nouvel avènement. Le roi *Mou* a donc tort de projeter une attaque contre les *K'iuen Jong*. — Nous rappellerons ici que la plupart des discours de la section *Tcheou yu*, dans le *Kouo yu*, ont été traduits par M. de Harlez, *Journal asiatique*, nov. déc. 1893 et janv.-fév 1894.

3. D'après le Dictionnaire de *K'ang-hi*, le mot 祭, qui se prononce d'habitude *tsi*, a ici le même son que le caractère 債 *tchai*. Le pays de *Tchai* était compris dans le domaine impérial (畿 ; si on s'en rapporte au *Kouo ti tche*, il avait son centre à 15 *li* au nord-est du relais de poste de *Koan-tch'eng* 管城, préfecture secondaire de *Tcheng* 鄭, province de *Ho-nan*. — Le duc de *Tchai* était un descendant du duc de *Tcheou*, car nous lisons dans le *Tso tchoan* (24e année du duc *Hi*; trad. Legge, p. 192) : les princes de *Fan* 凡,

ainsi. Les rois vos prédécesseurs rendaient éclatante leur vertu et ne faisaient point parade de leurs soldats. Aussi les rassemblements de soldats n'étaient-ils mis en mouvement qu'au moment voulu; mais, lorsqu'ils étaient mis en mouvement, ils inspiraient la terreur tandis que lorsqu'on en fait parade, ils ne sont qu'un amusement; or un amusement n'est pas redoutable. C'est pourquoi l'ode composée par le duc *Wen*[1], de *Tcheou*, dit :

> Oh! rassemblez les boucliers et les lances;
> Oh! mettez dans leurs étuis les arcs et les flèches.
> Je recherche la belle vertu.
> Pour déployer cette grandeur[2],
> En vérité, moi le roi, je la préserverai[3] (c'est-à-dire la vertu).

Tsiang 蔣, *Hing* 邢, *Mao* 茅, *Tsou* 胙 et *Tchai* 祭 étaient des descendants du duc de *Tcheou*. — D'après *Yng Chao*, *Meou-fou* était l'appellation 字 du duc de *Tchai*; ce personnage est cité dans le *Mou t'ien tse tchoan* (cf. trad. Eitel, *China Review*, t. XVII, p. 227, 2e col.) sous le nom de *Tchai-fou* 祭父, c'est-à-dire (*Meou*)-*fou*, (duc de) *Tchai*.

1. Le duc *Wen* 文公 est le titre posthume qu'on décerna à *Tan*, duc de *Tcheou* 周公旦.

2. Mot à mot : pour faire un déploiement dans cette grandeur. — 時 = 是; sur le sens de 夏, voyez la note suivante.

3. Cette ode est la huitième de la décade *ts'ing miao*; trad. Legge, p. 577-578. Elle offre cette particularité qu'elle n'est pas rimée. — Dans ma traduction, j'ai suivi les explications de *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 2 v°) qui s'appuie sur un texte du *Tso tchoan* (12e année du duc *Siuen*, trad. Legge, p. 320). D'après le *Tso tchoan*, c'est le roi *Ou* qui parle et non le duc de *Tcheou*. — En second lieu, le mot 夏 est traduit par M. Legge comme signifiant :

« Les rois vos prédécesseurs donnaient tous leurs soins au peuple ; ils faisaient prospérer et rectifiaient sa vertu et ils amélioraient sa nature ; ils augmentaient l'usage des richesses [1] et rendaient profitable l'utilité des instruments ; ils lui montraient où était son avantage et où était son désavantage. Par la paix [2] ils l'amélioraient et lui

ce grand pays, c'est-à-dire la Chine, et cette opinion est fort soutenable. — Cependant *Wei Hong* explique ce mot comme désignant un grand paragraphe d'une ode chantée ; en effet, on appelait 九夏 les neuf paragraphes ou les neuf airs qui étaient en honneur au temps des *Tcheou* ; il faudrait alors traduire : Je recherche la belle vertu — et je l'expose dans cette ode. — Mais le texte précité du *Tso tchoan* semble bien prouver que 夏 est simplement l'équivalent de 大 = grand, grandeur ; on y lit en effet : « être guerrier consiste à réprimer la cruauté, à rassembler les armes et à *préserver la grandeur* 保大 », et plus loin : « si on est cruel et qu'on ne rassemble pas (les armes), comment pourra-t-on *préserver la grandeur* ? » — Quel que soit le sens qu'on donne à ces trois derniers vers, soit qu'on suive avec M. Legge l'explication traditionnelle, soit qu'on admette l'exactitude des observations de *Wang Yuen-soen*, la raison d'être de cette citation est évidente : elle prouve que le roi *Ou*, quelque guerrier qu'il fût, ne se plaisait pas aux combats et s'empressait de remettre dans les magasins ses armes, dès qu'il n'était plus pressé de s'en servir par une nécessité urgente.

1. D'après *Wang Yuen-soen*, 求 est ici l'équivalent de 賕 et signifie : faire usage des richesses. Les deux mots 財求 ont donc le sens de : l'usage des richesses, et ont pour terme symétrique dans la phrase suivante les deux mots 器用 = l'utilité des instruments. — On n'a donc aucun besoin de recourir à la bizarre explication de *Wei Hong* d'après qui 器 désigne les armes de guerre et 用 les instruments pacifiques de l'agriculture.

2. Le mot 文 s'oppose au mot 武 et désigne tout l'ensemble des vertus et des arts qui dérivent de la paix. L'idée essentielle est toujours que les ancêtres de la dynastie *Tcheou*, ont été grands par leurs qualités pacifiques plus que par leurs talents à la guerre.

apprenaient à s'occuper de ce qui lui était profitable, à éviter ce qui lui était nuisible, à chérir la vertu et à craindre ce qui est majestueux. Ils savaient donc protéger les hommes de façon à (assurer) l'augmentation et l'agrandissement [1]. Autrefois nos anciens rois remplirent la charge héréditaire de surintendant des céréales [2] et servirent en cette qualité *Yu* (*Choen*) et les *Hia*. Puis les *Hia* se pervertirent; ils méprisèrent les céréales et ne s'en occupèrent plus. C'est pourquoi notre ancien roi *Pou-tchou* [3] perdit sa charge et s'alla réfugier chez les *Jong* et les *Ti*; mais il n'osa point négliger ses travaux et, suivant l'ordre des saisons, il exerca ses talents; il continua à mettre en honneur ce qui lui avait été légué; il observa ces instructions et ces règles; matin et soir il s'y conformait avec respect; il les pratiquait avec sincérité et constance; il les suivait avec fidélité et confiance. Les générations qui lui succédèrent furent aussi vertueuses et ne furent pas indignes de leurs ancêtres. Lorsque arrivèrent le roi *Wen* et le roi *Ou*, ils brillèrent du même éclat que leurs ancêtres et eurent en outre l'affabilité et la cordialité. Ils honorèrent les dieux et protégerent le peuple; il n'y eut personne qui ne fût satisfait et joyeux. Le souverain de la dynastie *Chang*,

1. D'après *Wang Yuen-soen* (*op. cit.*, ch. I, p. 2 v°), cette phrase est le commentaire des deux derniers vers de l'ode citée plus haut.

2. Proprement : la charge de Prince Millet. On a vu que *K'i* avait été honoré de ce titre au temps de *Choen* (qui est appelé ici *Yu*) et de *Yu* le Grand, fondateur de la dynastie *Hia*. — Ce texte est un de ceux qu'on invoque pour prouver que *Pou-tchou* n'est pas le fils de *K'i*, mais son descendant après plusieurs générations dont les représentants eurent les uns après les autres le titre de *heou tsi* ou Prince Millet (cf. p. 211, n. 5)

3. Cf. p. 211-212.

l'empereur *Sin*[1], était fort mauvais pour le peuple; la foule du peuple ne pouvait le souffrir et mettait toutes ses joies et ses espérances dans le roi *Ou*. C'est pourquoi il amena ses soldats dans (la plaine de) *Mou*, (dans le pays des) *Chang*. Ainsi le roi votre prédécesseur ne prenait pas intérêt à la guerre; il avait seulement pitié des aspirations secretes du peuple et arracha le fléau (dont il souffrait).

« D'ailleurs, d'après les règlements des anciens rois, ceux qui sont dans le territoire (du Fils du ciel) sont les vassaux du domaine royal; ceux qui sont en dehors du royaume sont les vassaux seigneuriaux; depuis les seigneurs jusqu'aux protecteurs, ce sont les vassaux qui viennent comme hôtes; les *I* et les *Man* sont les vassaux par contrainte; les *Jong* et les *Ti* sont les vassaux des terres incultes [2]. Les vassaux du domaine royal (contri-

1. Le dernier empereur des *Yn*, *Tcheou*.

2. Le paragraphe qui suit se rapporte à la division schématique de l'empire en carrés concentriques; mais on y trouve un assez singulier mélange de la division en cinq domaines qui prévalait au temps de *Yu* (cf. p. 146, n. 6) et de la division en dix domaines que nous trouvons dans le *Tcheou li*. Le premier domaine est appelé ici 甸服, nom qui se trouve dans la nomenclature du *Yu kong*, tandis que, dans le *Tcheou li*, il est appelé 王畿; le second domaine, celui des seigneurs, est le même que dans le *Yu kong*; le troisième domaine est, lisons-nous dans ce texte, celui des seigneurs et des protecteurs; pour comprendre cette définition, il faut recourir à la division du *Tcheou li* où nous voyons que le second domaine est appelé 侯服, le troisième 甸服, le quatrième 男服, le cinquième 采服, le sixième 衞服; ainsi les seigneurs 侯 et les protecteurs 衞 constituent les uns le premier, les autres le dernier de ces cinq termes; on en conclut que le domaine appelé par le *Kouo yu* domaine des seigneurs et des protecteurs embrassait l'ensemble de

buent aux) sacrifices *tsi*; les vassaux seigneuriaux (contribuent aux) sacrifices *se*; les vassaux qui viennent en en hôtes (contribuent aux) sacrifices *hiang*; les vassaux par contrainte (contribuent aux) sacrifices *kong*; les vassaux des pays incultes (contribuent aux sacrifices qui se font à l'avènement du) roi.

« Les sacrifices *tsi* se font chaque jour; les sacrifices *se* se font chaque mois; les sacrifices *hiang* se font à chaque saison; les sacrifices *kong* se font chaque année; (c'est lorsque le deuil était) fini (qu'on faisait le sacrifice de l'avènement du) roi. Telle était la règle qu'observaient les anciens rois dans les sacrifices[1]. Lorsque les

ces cinq domaines; cette réunion des cinq domaines en un seul ne doit pas nous surprendre, car on les retrouve énumérés simultanément dans le chapitre *K'ang kao* du *Chou king* (trad. Legge, p. 381); quelque ingénieuse que soit cette explication qui est celle de *Kia K'oei*, on ne comprend pas comment le *Kouo yu* peut parler d'abord du domaine des seigneurs et ensuite d'un autre domaine dont le premier n'aurait été qu'une partie. Le quatrième et le cinquième domaines cités par le *Kouo yu* ont les mêmes noms que dans le *Yu kong*.

1. *Lieou Hin* 劉歆 (commencement du 1er siècle de notre ère) a cité, dans un rapport au trône, ce passage du *Kouo yu* et l'a commenté de la manière suivante (*Ts'ien Han Chou*, chap. LXXIII, biographie de *Wei Hiuen-tch'eng*, p. 13 v°) : « Au grand-père et au père décédé, on fait chaque jour le sacrifice *tsi* 祭; au bisaïeul et au trisaïeul, on fait chaque mois le sacrifice *se* 祀; aux deux chambres qui contiennent les tablettes des autres ancêtres plus éloignés (二祧), on fait à chaque saison le sacrifice *hiang* 享; sur l'autel (consacré au ciel) et sur l'aire (consacrée à la terre), on fait chaque année le sacrifice *kong* 貢; (sur l'emplacement du) grand sacrifice impérial 大禘, c'est lorsque (le deuil est) fini qu'on fait le sacrifice (de l'avènement du) roi. » — Voyez aussi même chapitre, p. 6 v°. — Le

vassaux ne (contribuaient) pas aux sacrifices *tsi*, (le roi) améliorait ses pensées; lorsque les vassaux ne (contribuaient) pas aux sacrifices *se*, il améliorait ses paroles; lorsque les vassaux ne (contribuaient) pas aux sacrifices *hiang*, il améliorait ses écrits; lorsque les vassaux ne (contribuaient) pas aux sacrifices *kong*, il améliorait sa renommée; lorsque les vassaux ne (contribuaient) pas (au sacrifice de l'avènement du) roi, il améliorait sa vertu [1]. Si, lorsque cette gradation avait été observée, des vassaux ne venaient point encore, (le roi) recourait aux punitions. Il châtiait donc ceux qui ne (contribuaient) pas aux sacrifices *tsi*; il réprimait ceux qui ne (contribuaient) pas aux sacrifices *se*; il corrigeait ceux qui ne (contribuaient) pas aux sacrifices *hiang*; il faisait des reproches à ceux qui ne (contribuaient) pas aux sacrifices *kong*; il avertissait ceux qui ne (contribuaient) pas au sacrifice (fait à l'avènement du) roi. Il avait donc, pour châtier par les punitions, des supplices; pour réprimer

sens du mot *tchong* 終 = quand le deuil de trois ans est fini, nous est indiqué par *Hiu Chen* 許慎, cité par *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 9 v°). — Les redevances payées par les vassaux étaient censées être des contributions aux sacrifices faits par le Fils du ciel; plus les vassaux étaient éloignés de la capitale, moins fortes étaient leurs redevances et par conséquent moins fréquents étaient les sacrifices auxquels ils contribuaient.

1. La gradation qui précède se règle sur l'éloignement plus ou moins grand où les vassaux se trouvaient de la capitale; ceux qui étaient les plus rapprochés pouvaient connaître les pensées intimes du roi; s'ils manquaient à leur devoir, le roi devait faire retour sur lui-même et réformer ses pensées, car c'est peut-être à leur imperfection qu'était due l'infraction de ses sujets à la règle; de même les vassaux du deuxième domaine connaissaient le roi par ses ordres verbaux; ceux du troisième domaine le connaissaient par ses mandements écrits, etc.

par l'attaque, des armes de guerre; pour corriger avec vigueur, des préparatifs; pour faire des reproches avec autorité, des injonctions; pour avertir avec douceur, des explications. Lorsqu'il avait publié ses ordres et exposé ses explications[1], s'il y avait (des vassaux) qui ne venaient pas, il améliorait derechef sa vertu, mais n'envoyait pas son peuple souffrir dans des contrées éloignées. De cette manière il n'était personne qui ne lui obéît au près, personne qui ne lui fût soumis au loin. Maintenant, depuis la mort de *Ta-pi* et de *Po-che*[2], les *K'iuen Jong* sont toujours, suivant leur devoir, venus aux sacrifices (faits aux avènements de) rois. Le Fils du ciel dit : « Certainement je les corrigerai parce qu'ils ne viennent pas aux sacrifices *hiang*[3] ! » Bien plus, il fait parade de ses soldats. N'est-ce pas là rejeter les instructions des anciens rois[4] ? Or je crains que Votre Majesté n'en retire du dommage. J'ai appris que *Chou-toen*, (chef des) *K'iuen Jong*[5], pratiquait les vertus de ses ancêtres et

1. C'est-à-dire lorsqu'il avait eu recours aux deux seuls moyens d'action qu'il eût sur les vassaux des deux domaines les plus éloignés.

2. *Ta-pi* et *Po-che* sont, d'après *Wei Hong*, les noms de deux chefs des *K'iuen Jong*.

3. Ils n'étaient pas tenus d'y venir, puisqu'ils ne devaient contribuer qu'aux sacrifices faits aux avènements de rois.

4. *Meou-fou* reprend les deux arguments qui sont à la base de tout son discours (cf. p. 251, n. 2) et montre que le roi, en dirigeant une expédition contre les *K'iuen Jong*, manquerait doublement aux préceptes de ses ancêtres.

5. D'apres *Wei Hong*, le mot *chou* 樹 serait le synonyme de 立 dresser, établir; la phrase *K'iuen Jong chou toen* signifierait alors : les *K'iuen Jong* ont établi (parmi eux) la sincérité. — Mais *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 10 r°) avance avec beaucoup d'ingéniosité que *Chou-toen* doit être le nom du chef des *K'iuen Jong*;

qu'il défendait l'intégrité (de son territoire) avec obstination et fermeté. Il est capable de nous résister. »

Le roi partit aussitôt pour corriger (les *K'iuen Jong*); à son retour, il rapporta quatre loups blancs et quatre cerfs blancs. A partir de ce moment, les vassaux des pays incultes ne vinrent plus à la cour [1].] Fin du premier discours du *Tcheou yu.*

Parmi les seigneurs, il y en avait qui ne maintenaient pas la concorde. Le marquis de *Fou* parla avec le roi et ainsi fut composée la « Réforme des peines et des supplices » [2].

[Le roi dit : « Hé, venez, vous qui gouvernez les hommes *Chou king :* chap. *Lu hing.*

en effet, dit-il, dans le *Pei che* 北史 (biographie de *Che Ning*, chap. LXI) et dans l'histoire des *T'ang* (*T'ang chou*, biographie de *Wang Nan-té*, chap. CXLVII) on voit mentionnée la ville de *Chou-toen* qui fut la capitale des *T'ou-yu-hoen*; le nom de cette ville doit évidemment venir de ce que l'ancien chef des *K'iuen Jong*, *Chou-toen* y demeura. Cette cité de *Chou-toen* se trouvait au nord de la montagne *Si-man-t'eou* 西曼頭, préfecture de *Si-ning*, province de *Kansou*

1. Malgré les remontrances de *Meou-fou*, le roi *Mou* use envers des *K'iuen Jong* de la *correction* qui était, d'après les règles de l'état, réservée aux vassaux du troisième domaine; il ne rapporte de son expédition qu'un butin dérisoire et ne réussit qu'à détacher entièrement de lui les barbares.

2. Dans la phrase 作修刑辟, les trois derniers mots ne peuvent être, si l'on considère la manière dont *Se-ma Ts'ien* ne manque jamais de s'exprimer dans des cas analogues, que le titre d'un chapitre du *Chou king*; il est à remarquer cependant que, dans le *Chou king*, le chapitre dont il est ici question n'est pas intitulé « Réforme des peines et des supplices », mais le « Code pénal de *Lu* » 呂刑 — Ce dernier titre se retrouve dans *Mé tse* 墨子 (chap. II, *Chang kien*, 3e partie, p. 13 v°); cependant le *Hiao king* et le *Li ki* (trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 330, 334 et *passim*) appellent ce même texte le « Code pénal de *Fou* » 甫刑 : en effet, le per-

et les terres[1] ! Je vous dirai comment on rend les châtiments bienfaisants[2]. Si maintenant (vous voulez) maintenir l'ordre dans les cent familles, qui choisir avec soin

sonnage auquel est attribuée la rédaction de ce code est appelé tantôt le marquis de *Lu*, tantôt le marquis de *Fou*. C'est la première dénomination qui paraît être la plus ancienne et qui devait être en usage au temps du roi *Mou*; mais, vers l'époque du roi *Siuen* (827-782 av. J.-C.), les marquis de *Lu* changèrent de fiefs et devinrent les marquis de *Fou*; ils sont mentionnés sous ce nom dans une ode du *Che king* qui date du roi *Siuen* (5e ode de la décade de *Tang*, trad. Legge, p. 535). Cette famille princière passait pour descendre des officiers qui avaient été chefs des quatre montagnes au temps de *Yao* et de *Choen* et la même filiation était réclamée par les princes de *Ts'i* 齊, de *Hiu* 許 et de *Chen* 申. Les seigneurs de *Lu* et ceux de *Chen* sont mentionnés simultanément dans un grand nombre de textes : la raison en est que les terres de *Chen* et de *Lu* étaient fort voisines, la première se trouvant à 30 *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Nan-yang* 南陽 qui fait partie de la ville préfecturale du même nom, dans la province de *Ho-nan*, et la seconde étant à 40 *li* à l'ouest de la même localité. — Quant au pays de *Fou*, on n'en connaît pas la situation exacte. — *Se-ma Ts'ien* ne cite ici qu'une petite partie du chapitre *Lu hing* du *Chou king*; c'est celle qui correspond au commencement de la section V dans la traduction de M. Legge.

1. D'après *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIX, p. 15 v°), 有國 désigne les vassaux qui sont en dehors du domaine royal et sont assez indépendants pour avoir des *royaumes*; 有土 désigne ceux qui sont dans le domaine impérial et ne peuvent avoir que des *terres*. — *Ts'ai Tch'en* (*Chou king*, ch. XXI, p. 13 r°) donne une autre explication : 有國有土 = 有民社者; aux yeux des Chinois, toute autorité régulière a pour mission, d'une part, de gouverner le peuple (*min*) et à ce titre elle dirige le *royaume*, et, d'autre part, de servir les dieux locaux (*ché*) et à ce titre elle est préposée à la *terre*.

2. Le mot 祥 est écrit 詳 par *Tcheng Hiuen*, et il faut alors traduire : Je vous parlerai en détail des châtiments. *Mé tse* (ch. II, p. 13 v°) écrit 訟 qui n'a ici aucun sens.

sinon les hommes capables? à quoi faire attention sinon aux châtiments convenables? à quoi s'arrêter sinon à ce qui est profitable[1]? Lorsque les deux parties sont venues[2] entièrement prêtes (devant le tribunal), les juges décident[3] d'après les cinq témoignages[4]; lorsque les cinq témoignages assurent la culpabilité[5] et sont évidents,

1. La leçon de *Se-ma Ts'ien* est : 何居非其宜與. Le *Chou king* traditionnel écrit : 何度非及, que M. Legge traduit : « Que calculerez-vous le plus? ne sera-ce pas qui les châtiments doivent atteindre? » — Enfin *Kiang Cheng* adopte le texte de *Mé-tse* (chap. II, p. 13 v°) : 何度不及; or 不 ne peut avoir le sens de « sinon » que nous attribuons à 非; il faut donc traduire : « Celui qui choisira bien les juges et qui appliquera avec attention les châtiments), quels sont ceux de ses desseins qui ne réussiront pas? »

2. De l'avis de tous les commentateurs, 造 est ici l'équivalent de 至 = venir.

3. 聽 a ici le sens de 平治 = égaliser et régler, c'est-à-dire décider, juger.

4. *Tchang Cheou-kié* est d'avis que 五辭 est le synonyme de 五聽; cette dernière expression est expliquée par le *Hing fa tche* du *Ts'ien Han chou* comme désignant les cinq modes d'informations auxquels le juge peut avoir recours ; informations par les témoignages, par les apparences, par les sentiments, par les oreilles, par les yeux. — Mais cette explication n'est pas satisfaisante, car il y a parallélisme évident entre les cinq témoignages et les cinq châtiments; les fautes peuvent être de cinq ordres et les témoignages qui les attestent sont répartis aussi en cinq catégories, non pas suivant leur nature (orale, visible, etc.), mais suivant celle des fautes. Il importe que le juge écoute ces témoignages pour prononcer sa sentence : soit par exemple un *meurtre*; le juge entend un *témoignage au criminel*; d'après la gravité de ce témoignage, il décidera que le coupable est passible de mort, ou qu'il est au bénéfice des circonstances atténuantes et peut se racheter, ou enfin qu'il a péché par inadvertance.

5. Le mot 簡, qui revient souvent dans ce chapitre, signifie sim-

(les juges) règlent le cas au moyen des cinq châtiments. Si les cinq châtiments ne sont pas véritablement (mérités)[1], ils règlent le cas au moyen des cinq amendes. Si les cinq amendes ne conviennent pas, ils règlent le cas en le faisant rentrer dans les cinq erreurs[2]. Il est mal d'invoquer les cinq erreurs soit parce que la cause implique des fonctionnaires, soit parce que la cause implique des femmes[3]; recherchez en toute sincérité quelle est la faute et ne la faites rentrer dans les erreurs qu'à juste titre[4]. Lorsqu'il est douteux que les cinq châtiments (soient mérités), il faut en faire grâce; lorsqu'il est douteux que les cinq amendes (soient méritées), il faut en faire grâce. Que l'examen du cas soit décisif! Même quand plusieurs points sont certains et évidents, cependant il faut que le juge instructeur fasse son examen; lorsque (le juge) est convaincu sans que la certitude soit établie[5], il a toujours à craindre la rigueur du Ciel. Lors-

plement : établir la certitude; ici il faut entendre : établir la certitude de la faute.

1. C'est-à-dire s'il y a des circonstances atténuantes.

2. C'est-à-dire dans les fautes commises par inadvertance, sans mauvaise intention.

3. En d'autres termes, il est mal, de la part du juge, de se laisser entraîner dans certains cas par des considérations d'intérêt personnel et de déclarer faute par inadvertance ce qui en réalité est crime et mérite châtiment. — Le *Che ki loen wen* donne la leçon *nei yu* qui est d'accord avec le texte du *Chou king* et que j'ai adoptée; l'édition de *K'ien-long* donne la leçon *k'ieou yu* = la cause impliquant des prisonniers; cette leçon ne me paraît pas conciliable avec la suite des idées.

4. Ce texte est assez différent de celui du *Chou king* et demande une autre traduction que celle qui est indiquée par les commentateurs du livre classique.

5. La leçon de *Se-ma Ts'ien* est 無簡不疑, mot à mot : sans



qu'il est douteux que la peine de la marque (soit méritée) et qu'on en fait grâce, l'amende sera de cent *choa*[1]; recherchez en toute sincérité quelle est la faute. Lorsqu'il est douteux que la peine de l'ablation du nez soit méritée et qu'on en fait grâce, l'amende sera du double ou du quintuple[2]; recherchez en toute sincérité quelle est

certitude pas de doute ; c'est-à-dire si le juge n'a pas de doute, quoiqu'en réalité il ne soit pas certain... — La leçon du *Chou king*, qui est aussi celle du *Li ki*, dans le chapitre *Wang tchè*, est : 無簡不聽, c'est-à-dire : si la certitude n'est pas établie, on ne décide pas la cause. — Dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, l'idée me paraît être celle-ci : si les magistrats ne doivent pas faire abus de l'indulgence, ils ne doivent cependant appliquer les châtiments qu'avec la plus grande circonspection ; s'ils se persuadent sans examen suffisant de la culpabilité d'un accusé, ils seront punis par le Ciel.

1. *Se-ma Ts'ien* donne la leçon du texte moderne qui est : cent *choa* 百率 ; le *Chou king* traditionnel donne la leçon du texte antique qui est : cent *hoan* 百鍰. *Kiang Cheng* (*H. T. K. K.*, ch. CCCXCIX, p. 18 r°) dit que 率 *choa* est l'équivalent de 鋝 *choe*; le *choe* est un poids de 6 *leang* (onces) 兩 et 2/3; cent *choe* équivalent à 41 *kin* (livres) 10 *leang* et 2/3. Ce poids était un poids de cuivre; mais il paraît trop considérable à *Kiang Cheng* qui adopte la leçon du texte antique; le *hoan* vaut 11 *chou* (vingt-quatrième partie du *leang*) 銖 et 13/25 ; cent *hoan* valent environ 3 *kin* (livres)

2. Le *Chou king* dit simplement que l'amende sera du double ; *Se-ma Ts'ien* ajoute le mot 灑 qui, d'après *Se-ma Tcheng*, se prononce ici *li*; mais je ne vois pas que ce mot puisse avoir ici aucun sens; d'après *Siu Koang*, un texte substitue à ce mot le caractère *si* 蓰 qui signifie le quintuple; on trouve l'expression 倍蓰 = le double ou le quintuple, dans Mencius (III, a, 4 et VI, a, 6; trad. Legge, p. 132 et 279). — La leçon du *Chou king* paraît bien préférable, car on ne saurait admettre que l'amende soit tantôt du double, tantôt du quintuple; elle n'est que du double et le mot surajouté dans le texte de *Se-ma Ts'ien* est une superfétation.

la faute. Lorsqu'il est douteux que la peine de l'ablation des rotules[1] soit méritée et qu'on en fait grâce, l'amende sera du double moins un tiers[2]; recherchez en toute sincérité quelle est la faute. Lorsqu'il est douteux que la peine de la castration[3] soit méritée et qu'on en fait grâce, l'amende sera de cinq cents *choa*[4]; recherchez en toute sincérité quelle est la faute. Lorsqu'il est douteux que la peine capitale soit méritée et qu'on en fait grâce, l'amende sera de mille *choa*; recherchez en toute sincérité quelle est la faute. — Les gens dont le crime mérite la marque sont dans la proportion de mille; ceux dont le crime mérite l'ablation du nez sont dans la proportion de mille; ceux dont le crime mérite l'ablation des rotules sont dans la proportion de cinq cents; ceux dont le crime mérite la castration sont dans la proportion de trois cents; ceux dont le crime mérite la peine capitale sont dans la propor-

1. La leçon des *Mémoires historiques* est 臏 = ablation des rotules; la leçon du *Chou king* est 剕 ou [illegible] = ablation des pieds.

2. Le texte est ici assez ambigu; d'après *Ma Yong*, l'amende est le double de l'amende précédente, plus un tiers de ce double: elle est donc égale à $(200 \times 2) + \frac{200 \times 2}{3} =$ *hoan* 533,333. Mais cette amende serait à peu près égale à celle qui correspond à la peine plus grave de la castration; on ne peut donc pas admettre cette explication. D'après *Tchang Cheou kié* et *Kiang Cheng*, l'amende est le double de l'amende précédente, moins un tiers de cette amende; elle est donc égale à $(200 \times 2) - \frac{200}{3} = 333$ *hoan* et 1/3.

3 Le mot de « castration » ne répond pas absolument au mot chinois 宮; si cette peine impliquait la castration pour l'homme, elle n'était pour la femme qu'un emprisonnement.

4. Le *Chou king* dit que l'amende sera de six cents *hoan* 六百鍰. D'après *Siu Koang*, un texte du *Che ki* donne la lecon : six cents *choa*.

tion de deux cents, le nombre total de ceux qui se rendent passibles des cinq châtiments étant ainsi de trois mille [1].»]

Le nom (de cette réglementation) fut : le Code criminel de *Fou* [2].

Le roi *Mou* fut au pouvoir cinquante-cinq années [3], puis mourut.

Son fils, *I-hou* [4], qui fut le roi *Kong*, prit le pouvoir.

[Le roi *Kong* alla se promener sur les bords de la rivière *King* [5]. Le duc *K'ang*, de *Mi* [6], l'accompagnait. ***Kouo yu : Tcheou yu, 2e discours.***

1. Ce passage établit une moyenne de la criminalité : sur trois mille coupables, il y en a mille qui ont mérité la marque ; mille, l'ablation du nez ; cinq cents, l'ablation des rotules ; trois cents, la castration ; deux cents, la mort.

2. 甫刑. On a vu plus haut (p. 259, n. 2) que le *Chou king* appelle ce même texte le code criminel de *Lu*.

3. Nous avons vu (p. 250) que le roi *Mou* avait cinquante ans lorsqu'il prit le pouvoir ; il aurait donc atteint l'âge de cent cinq ans. Ce témoignage est d'accord avec le texte du *Chou king* (code criminel de *Lu*, au début) qui dit que le roi *Mou* avait cent ans lorsqu il réforma la législation. — Dans ce chapitre, *Se-ma Ts'ien* passe sous silence la fameuse légende du voyage du roi *Mou* dans les contrées occidentales et de sa visite à la reine d'Occident ou plutôt, s'il faut en croire les plus anciens textes, au chef barbare appelé *Si wang mou* 西王母. Cette légende nous a été conservée dans le petit livre intitulé *Mou t'ien tse tchoan* 穆天子傳 ; le *Mou t'ien tse tchoan* a été traduit en anglais par le Dr Eitel (*China Review*, vol. XVII, p. 223-240 et 247-258) *Se-ma Ts'ien* fait cependant allusion à ce voyage au commencement des Annales principales des *Ts'in* ; nous en reparlerons plus longuement dans nos notes à ce chapitre.

4. Le *Che pen* écrit *I-hou* avec les caractères 伊扈.

5. La rivière *King* 涇 prend sa source dans la montagne *Ki-t'eou* 笄頭, sous-préfecture de *P'ing-leang* 平涼, province de *Kan-sou*. Elle se jette dans la rivière *Wei*, non loin de la sous-préfecture de *Kao-ling* 高陵, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

6. *Wei Tchao* dit que ce prince de *Mi* avait pour nom de famille *Ki*

Trois femmes l'avaient épousé contrairement aux rites [1]. Sa mère lui dit : « Il vous faut remettre ces femmes au roi. En effet, trois animaux forment un troupeau; trois personnes forment une assemblée; trois femmes forment un luxe [2]. Lorsque le roi va chasser, il ne s'empare

姬; mais c'est une erreur. Il y avait deux états de *Mi* 密; l'un, dont le prince avait pour nom de famille *Ki* 姬, se trouvait à 70 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Mi*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. L'autre, dont le prince avait pour nom de famille *Ki* 姞, était dans la sous-préfecture de *Ling-t'ai*, préfecture de *P'ing-leang*, province de *Kan-sou*; c'est l'état de *Mi-siu* dont il a été parlé plus haut (cf. p. 220, n 2); c'est celui dont il est question dans ce passage, puisque la tombe du duc *K'ang* se trouve à 50 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Ling-t'ai* (*Wang Yuen-soen* : *Kouo yu fa tcheng*, chap I, p. 11 v°).

1. Le sens du mot 奔 est : épouser sans l'assentiment du préposé aux mariages 媒氏. Voyez l'article consacré à ce fonctionnaire dans le *Tcheou li* (trad. Biot, t. I, p. 307) et le passage de cet article cité par le Dictionnaire de *K'ang-hi*, au mot *pen*. — Le mariage du prince de *Mi* était contraire aux rites parce qu'il avait épousé des femmes du même nom de clan 姓 que lui ; en effet nous savons que le nom d'une de ces trois femmes était *Po-ki* 伯姞, le second caractère de ce nom représentant le nom de clan ; cette femme avait donc le même nom de clan que le prince (cf. la note précédente). Le texte qui nous donne le nom de *Po-ki* se trouve dans le *Tcheou yu*, 2° partie, 1er discours ; nous y lisons : « (L'état de) *Mi-siu* fut perdu par *Po-ki* » *Wang Yuen-soen*, dans son commentaire à ce passage (*Kouo yu fa tcheng*, chap. II, p. 2 r°) dit que les princes de l'état de *Mi* et ceux des autres états qui eurent un sort analogue se perdirent tous pour avoir épousé des femmes qui avaient le même nom de clan qu'eux 皆是取同姓以至滅亡一例.

2. Le caractère 粲, quand il désigne trois femmes, a, dit le *Chouo wen*, le sens de 美 = beau.

pas d'un troupeau [1]; lorsqu'un duc agit, il ne soumet pas (sa décision) à une assemblée [2]; lorsque le roi prend des concubines [3], il ne choisit pas trois femmes du même clan [4]. Or le luxe est une chose magnifique; cette assemblée, qui constitue une chose magnifique, vous est revenue [5]; comment auriez-vous qualité pour en être digne? Si le roi même n'en est pas digne, à combien plus forte raison ne l'êtes-vous pas, vous, petit avorton. Si vous, petit avorton, vivez avec faste, vous finirez par périr. » Le duc *K'ang* ne donna pas (les femmes au roi); un an plus tard le roi *Kong* détruisit l'état de *Mi*.]

1. D'après les anciens rites, le roi n'avait pas le droit de prendre à la chasse plus de deux animaux. Cet exemple est invoqué par la mère du prince de *Mi* pour lui montrer que le nombre de trois est excessif.

2. Cette phrase est rendue fort obscure par la présence de la négation; je crois que cette négation est une interpolation maladroite d'un copiste qui aura voulu établir entre les trois phrases une sorte de symétrie. Le texte du *Kouo yu* ne comporte pas la négation : 公行下衆 = un duc, dans sa conduite, se soumet à une assemblée, c'est-à-dire que lorsque trois personnes ou plus ont un avis différent de celui d'un duc, celui-ci leur cède; c'est encore une preuve de l'importance que prend une réunion dès qu'elle compte trois personnes.

3. Le mot 御 désigne ici les concubines du Fils du ciel, celles qui sont appelées 女御 dans le *Tcheou li* (trad. Biot, t. I, p. 156). — C'est ici le second argument : non seulement trois concubines sont un nombre excessif, mais encore il est interdit qu'elles soient du même clan que le prince.

4. Le commentaire de *Wei Tchao* à cette phrase a été fort altéré; voyez la restitution qu'en fait *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 11 r°).

5. Il faut se rappeler les définitions précédentes : trois personnes constituent une assemblée; trois femmes constituent un luxe; un luxe constitue une chose magnifique. — ... vous est revenue = vous appartient.

Le roi *Kong* mourut.

Son fils *Kien*, qui fut le roi *I*, prit le pouvoir[1]. Au temps du roi *I*, la maison royale déclina rapidement; les poètes firent des satires[2]. Le roi *I* mourut.

Pi-fang, frère cadet du roi *Kong*, prit le pouvoir. Ce fut le roi *Hiao*. Le roi *Hiao* mourut.

Les seigneurs reportèrent alors leur choix sur *Sié*, qui était le fils aîné du roi *I*; ce fut le roi *I*[3]. Le roi *I* mourut.

Son fils *Hou*, qui fut le roi *Li*, prit le pouvoir. Après trente ans de règne, le roi *Li* devint avide de richesses et éleva en dignité le duc *I*, de *Yng*[4].

Kouo yu: Tcheou yu, 4e discours.

[Le grand dignitaire *Leang-fou*, (comte de) *Joei*[5], blâma le roi *Li* en lui disant[6] : « La maison royale court à sa

1. Le roi *I* transféra sa capitale à *K'iuen-k'ieou* 犬丘; cette localité, qui s'appelait *Hoai-li* 槐里 au temps des *Han*, se trouvait au sud-est de la sous-préfecture de *Hing-p-ing* 興平, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

2. Le *T'ong kien kang mou* remarque qu'il y a dans le *Che king* un grand nombre d'odes satiriques, mais qu'on ne sait pas lesquelles furent composées au temps du roi *I*.

3. D'après le *Tchou chou ki nien*, c'est le roi *I* qui fit périr le duc *Ngai* du pays de *Ts'i*, en le jetant dans un liquide bouillant. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXII.

4. *I* 夷 est un titre posthume; ce personnage était un descendant du duc de *Yng* que la préface du *Chou king* mentionne au temps du roi *Tch'eng* (cf. p. 249, n. 2). Par *Mé-tse*, nous savons que son nom personnel était *Tchong* 終.

5. *Joei* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Joei-tch'eng* 芮城, préfecture secondaire de *Kié*, province de *Chān-si*. Les princes de ce petit état avaient pour nom de clan *Ki* 姬; ils étaient comtes.

6. Le discours qu'on va lire se retrouve dans le *Kouo yu*, mais

perte. En effet, le duc de *Yng* aime accaparer les richesses et il ne sait pas quelles graves difficultés (s'ensuivront). L'utilité est ce que produisent tous les êtres, (qui eux-mêmes) sont soutenus par le ciel et par la terre. Si l'on vient à l'accaparer, c'est une cause de maux nombreux. Les cent espèces d'êtres qui dépendent du ciel et de la terre, tous (les hommes) [1] veulent les prendre ; comment pourrait-on les accaparer? ceux qu'on irriterait seraient fort nombreux et comment ne préparerait-on pas ainsi de graves difficultés ? C'est pourquoi j'avertis Votre Altesse, car comment pourrait-elle mener longtemps cette conduite? Celui qui règne sur les hommes doit diriger l'emploi de ce qui est utile et le répartir en haut et en bas de façon à ce que parmi les dieux, les hommes et tous les êtres il n'y en ait aucun qui n'atteigne à sa perfection. Il y fait une attention de tous les jours et craint d'exciter contre lui l'animosité. C'est pourquoi une ode chantée aux sacrifices dit :

O parfait *Heou-tsi*[3] !
Vous avez été digne d'être placé à côté du Ciel [4];

placé après celui qui le suit dans les *Mémoires historiques*. Il est fait allusion à ce même discours dans *Mé-tse* 墨子, au chapitre *So jan* 所染 et le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei*, au chapitre *Tang jan* 當染.

1. Je suis ici l'explication de *Wei Hong*.

2. Dixième ode de la décade *ts'ing miao* ; trad. Legge, p. 580.

3. L'ancêtre des *Tcheou* qui fut célèbre par ses talents pour l'agriculture, au temps de l'empereur *Choen*.

4. Le mot 配 = être mis en corrélation avec, indique la place qu'occupait la tablette du défunt au moment du sacrifice. La tablette de *Heou-tsi* étant à côté de celle du Ciel occupait le rang le plus élevé qu'elle pût avoir.

Vous avez donné à manger[1] à la foule de notre peuple;

C'est uniquement l'effet de votre perfection.

Et dans le *Ta ya*, il est dit :

Il répandit ses bienfaits de manière à soutenir les *Tcheou*[2].

« N'est-ce pas la preuve que, s'ils n avaient pas réparti les avantages, ils (les anciens princes) auraient craint les difficultés? C'est grâce à ces principes qu'ils ont pu maintenir la (maison) des *Tcheou* jusqu'à aujourd'hui. Maintenant Votre Altesse étudie les moyens d'accaparer ce qui est utile; comment le peut-elle faire? Un homme du commun, s'il s'approprie un objet utile, est déclaré un voleur. Si quelqu'un est roi et qu'il agisse ainsi, il verra peu de sujets lui rester soumis[3]. Si le duc de *Yng* est écouté, les *Tcheou* sont perdus. »]

Le roi *Li* n'écouta pas ces conseils, mais en définitive, il fit du duc de *Yng* un haut dignitaire et l'employa dans les affaires. Le roi eut une conduite cruelle et hautaine.

1. 立 = 粒.

2. Ce vers se trouve dans la 1re ode du IIIe livre du *Ta ya* (*Che king*, trad. Legge, p. 428). Dans sa traduction, M. Legge admet que le sujet de la phrase est 帝 qu'il traduit par « Dieu » et il condamne l'opinion de *K'ong Yng-ta* qui veut que ce sujet soit « le roi *Wen* ». Il est évident cependant que, dans ce passage du *Kouo yu*, la manière même dont la citation est amenée prouve qu'il s'agit du roi *Wen*; ce qu'il s'agit de démontrer, en effet, c'est que les souverains vertueux se sont efforcés de répandre leurs bienfaits sur le peuple et n'ont pas voulu leur intérêt personnel.

3. Ce sens est celui qu'indique *Wei Tchao*. *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 15 r°) propose de considérer 歸 comme l'équivalent de 終; il faut alors traduire : « Il a peu de chances de parvenir jusqu'à la fin de sa (destinée) » — et la phrase répond à

[Les gens du royaume le blâmèrent[1]. Le duc de *Chao*[2] reprit (le roi) en lui disant : « Le peuple ne peut supporter son sort[3]. » Le roi se mit en colère et chargea un de-

Kouo yu : Tcheou yu, 3e discours.

celle que nous avons plus haut : « Comment Votre Altesse pourrait-elle mener longtemps cette conduite ? » A l'appui de sa thèse, *Wang* cite deux passages du *Tso tchoan* : 7e année du duc *Hi*, trad. Legge, p. 149 以姦終之 et 11e année du duc *Siuen*, trad. Legge, p. 310, 以貪歸之, où le sens de *tchong* et de *koei* est identique. Cette explication me paraît un peu subtile.

1. Parmi les odes du *Che king* il en est quelques-unes qui sont considérées comme contenant des reproches au roi *Li* ; ce sont l'ode *Min lao* (9e de la décade *cheng min* ; trad. Legge, p. 495) et l'ode *Tang* (1re de la décade *Tang* ; trad. Legge, p. 505) qui sont attribuées au duc *Mou*, de *Chao* ; l'ode *Pan* (10e de la décade *cheng min*. trad. Legge, p. 499) attribuée au comte de *Fan* et l'ode *Sang yeou* (3e de la décade *Tang* ; trad. Legge, p. 519) attribuée au comte de *Joei*.

2. Le duc de *Chao* était le descendant de ce *Che*, duc de *Chao*, qui reçut le titre posthume de *K'ang* 康 et joua un grand rôle au temps des rois *Ou* et *Tch'eng* (cf. p. 236, n. 3). Cette famille avait le fief de *Yen* 封于燕 qui était un marquisat, mais en même temps, elle jouissait des revenus de la terre de *Chao* 食采于召 (aujourd'hui le relais de *Chao*, sous-préfecture de *K'i-chan* 岐山, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*) ; c'est pourquoi le chef de la maison pouvait être appelé indifféremment duc de *Chao* ou marquis de *Yen*. C'est de la même manière que les ducs de *Lou* avaient pour fief le pays de *Lou*, mais avaient aussi les revenus de la terre de *Yong* 雍 (aujourd'hui sous-préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*) et étaient nommés pour cette raison ducs de *Tcheou*. — D'après *Wei Tchao*, le duc de *Chao* qui vivait au temps du roi *Li* a pour nom personnel *Hou* 虎 et pour titre posthume *Mou* 穆 ; d'après *Se-ma Ts'ien* (*Mém. hist.*, chap. xxxiv), c'était le marquis de *Yen* dont le titre posthume est *Hoei* 惠 ; je ne vois pas comment on peut accorder ces deux témoignages.

3. Le 命 dont il est ici question n'est pas celui du prince, c'est-

vin[1] du pays de *Wei* de découvrir ceux qui le blâmeraient; ceux qu'il dénonçait étaient aussitôt mis à mort; les critiques furent rares, mais les seigneurs ne vinrent plus à la cour rendre leur hommage. La trente-quatrième année, le roi redoubla de sévérité; les gens du royaume n'osaient plus parler; ils se jetaient seulement un regard en passant leur chemin. Le roi *Li* s'en réjouit et dit au duc de *Chao* : « J'ai supprimé toute critique, car on n'ose plus parler. » Le duc de *Chao* répondit : « Vous avez fait un barrage. Mais retenir les bouches du peuple est plus difficile que de retenir les eaux. Lorsque les eaux sont arrêtées, elles débordent et les personnes qui en sont victimes sont en grand nombre. Il en est de même pour le peuple. C'est pourquoi, comme ceux qui s'occupent des eaux leur pratiquent des issues et les laissent s'écouler, ceux qui s'occupent du peuple le libèrent et le laissent parler. Aussi, le Fils du ciel, lorsqu'il gouverne, engage-t-il les fonctionnaires, depuis les ducs du palais[2] et les hauts fonctionnaires jusqu'aux divers officiers[3], à lui présenter les poésies, ceux qui n'ont pas d'yeux à lui présenter les pièces de musique[4],

à-dire ses ordres ou son gouvernement, mais celui du peuple, c'est-à-dire sa destinée ou son sort.

1. Les connaissances surnaturelles du devin lui permettaient de découvrir ceux qui parlaient mal du roi.

2. Je traduis ici le mot 公 par « duc du palais », parce qu'il désigne uniquement les trois grands personnages appelés « les trois ducs » 三公, et non les ducs de la hiérarchie féodale. Cf. p. 201, n. 2.

3. Les divers officiers 列士 sont appelés « divers » parce qu'ils se distinguent en trois catégories 上, 中, 下.

4. Le *Kouo yu* donne, au lieu du mot 典, le mot 曹 et il faut

les annalistes à lui présenter les livres[1]; les maîtres de la musique donnaient les avertissements; ceux dont les yeux sont privés de pupilles récitaient[2]; ceux dont les yeux ne voient point, quoique ayant des pupilles, chantaient[3]; les cent fonctionnaires[4] exprimaient leurs critiques. Les gens du commun peuple faisaient transmettre[5] leurs paroles (au souverain); les officiers qui approchaient (le souverain) rectifiaient tous (les abus); ses parents réparaient ses fautes et le surveillaient; ceux qui étaient privés d'yeux et les annalistes l'instruisaient et l'informaient; les hommes de soixante et de cinquante ans le perfectionnaient[6]. Alors le roi lui-

alors traduire : ceux qui n'ont pas d'yeux présentent les chants. — Sous les *Tcheou*, les aveugles étaient préposés à la musique (*Tcheou li*, trad. Biot, t. I, p. 405). On les divisait, suivant la nature de leur cécité, en trois classes : ceux qui n'avaient pas d'yeux étaient appelés *kou* 瞽; ceux qui avaient conservé la prunelle de leurs yeux étaient appelés *mong* 矇; ceux qui avaient des yeux sans prunelles étaient appelés *seou* 瞍.

1. D'après *Wei Tchao*, les annalistes dont il est ici parlé sont les annalistes de l'extérieur 外史; le *Tcheou li* nous apprend que ces fonctionnaires étaient préposés aux Livres des trois Souverains et des cinq Empereurs 三皇五帝之書.

2. D'après *Wei Tchao*, ils récitaient les poésies des ducs du palais, des hauts dignitaires et des divers officiers. D'après le *I wen tche* du livre des *Han* antérieurs, le mot 賦 signifie : réciter sans chanter.

3. Ils chantaient les avertissements et les critiques

4. L'expression 百工 dans le sens de « les cent fonctionnaires » se trouve dans le *Chou king* (*Yao tien*, trad. Legge, p. 22 ; *Lo kao*, trad. Legge, p. 439).

5. Ils n'avaient pas accès auprès du souverain en personne et c'est pourquoi ils lui faisaient transmettre leurs requêtes.

6. *Wang Yuen-soen* a bien établi, contre l'avis de *Wei Tchao*, que

même délibérait. C'est ainsi que dans la conduite des affaires il n'y avait pas d'injustice. Le peuple a des bouches comme la terre a des montagnes et des fleuves d'où viennent les choses dont on se sert, comme elle a des lieux hauts et des lieux bas, des plaines et des marais où se produisent ce dont on s'habille et ce dont on se nourrit. Les bouches manifestent les paroles; c'est en elles que se trouve (l'indication de) ce qui est excellent et de ce qui est funeste; (grâce à elles), on pratiquera ce qui est excellent et on préviendra ce qui est funeste; (c'est ce qu'on entend en les comparant à) ce qui produit les choses dont on se sert, ce dont on s'habille et ce dont on se nourrit[1]. Quand le peuple a des soucis dans son cœur et qu'il les expose par sa bouche, (on peut alors) perfectionner et accomplir (ce qu'il réclame)[2]. Si on lui ferme la bouche, comment cela pourrait-il durer longtemps[3]? » — Le roi n'écouta pas ces conseils. Alors personne dans le royaume n'osa parler. Trois ans plus tard,] des gens se liguèrent pour faire une révolte et attaquèrent à l'improviste le roi *Li*. Le roi *Li* sortit (du royaume) et se réfugia à *Tche*[4].

之 désigne le roi lui-même et non les instructions des annalistes et des aveugles.

1. Le duc de *Chao* explique ici la comparaison dont il s'est servi quelques lignes plus haut, quand il a dit que les bouches du peuple étaient comme la terre qui produit ce dont on se sert, ce dont on s'habille et ce dont on se nourrit.

2. Le *Kouo yu* ajoute ici la phrase : « Comment pourrait-on y faire obstacle ? »

3. Tel est le sens indiqué par *Wei Tchao*.

4. La ville de *Tche* se trouvait dans la préfecture secondaire de *Houo* 霍, préfecture de *P'ing-yang*, province de *Chān-si*.

L'héritier présomptif du roi *Li*, *Tsing*[1], se cacha dans la maison du duc de *Chao*. [Les gens du pays, l'ayant appris, vinrent cerner la maison. Le duc de *Chao* leur dit : « Autrefois j'ai adressé souvent des remontrances au roi, mais le roi n'y a point cédé, ce qui a amené les difficultés présentes. Si maintenant vous tuez l'héritier présomptif, le roi pensera que je me venge et que je suis haineux et irrité. Or celui qui sert un prince, même quand il a été mis en danger, ne doit pas se venger ni être haineux ; même quand il a été affligé, il ne doit pas être irrité. A combien plus forte raison en est-il ainsi quand on sert un roi. » — Le duc de *Chao* substitua donc son propre fils] à l'héritier présomptif et celui-ci put en définitive échapper (au péril). *Kouo yu : Tcheou yu, 5e discours.*

Les deux conseillers, le duc de *Chao* et le duc de *Tcheou* exercèrent le gouvernement. Le nom (de leur régence) fut *Kong-ho*[2].

La quatorzième année *Kong-ho* (828 av. J.-C.), le roi *Li* mourut à *Tche*. L'héritier présomptif, *Tsing*, avait grandi

1. Ce nom de *Tsing* 靜 est écrit 靖 dans le livre des *Han* antérieurs.

2. L'expression *kong ho* signifie « la commune harmonie ». D'après ce que nous dit *Se-ma Ts'ien*, les ducs de *Tcheou* et de *Chao* auraient exercé simultanément la régence, comme leurs ancêtres, *Tan*, duc de *Tcheou*, et *Che*, duc de *Chao*, l'avaient fait au temps du roi *Tch'eng*. — Cependant *Tchoang-tse* et le *Tchou chou ki nien* disent que *Kong* 共 est le nom d'un fief et *Ho* 和 le nom personnel du comte de ce pays ; ce serait donc *Ho*, comte de *Kong*, qui aurait exercé la régence et non les ducs de *Tcheou* et de *Chao*. — Les historiens modernes adoptent la version de *Se-ma Ts'ien*. — La première année *kong ho* (841 av. J.-C.) est une date fort importante, car elle est celle à partir de laquelle, d'après *Se-ma Ts'ien*, commence la chronologie exacte. Nous indiquerons dorénavant entre parenthèses les dates avant notre ère auxquelles correspondent les indications données par *Se-ma Ts'ien*. Cf. p. 303, n. 1.

dans la maison du duc de *Chao*; les deux conseillers le nommèrent alors roi d'un commun accord. Ce fut le roi *Siuen*. Lorsque le roi *Siuen* fut au pouvoir, les deux conseillers l'aidèrent et perfectionnèrent son gouvernement; il prit pour règle les principes laissés par les rois *Wen*, *Ou*, *Tch'eng* et *K'ang*. Les seigneurs recommencèrent à respecter les *Tcheou*.

La douzième année (816 av. J.-C.), le duc *Ou*, de *Lou*, vint rendre hommage à la cour[1].

Kouo yu: Tcheou yu, 6e discours.

[Le roi *Siuen* ne pratiqua pas la cérémonie du labourage dans le domaine de mille *meou*[2]. Le duc *Wen*, de *Kouo*[3], l'en blâma, disant : « Vous ne devez pas agir

1. Cette visite fait l'objet du septième discours dans le premier chapitre du *Tcheou yu*. Le duc *Ou*, de *Lou*, avait deux fils; il désirait que le cadet, *Hi* 戲, lui succédât au détriment de l'aîné *Kouo* 括. Le roi *Siuen* y consentit, malgré les représentations de *Tchong Chan-fou*. *Hi* prit dont le pouvoir; ce fut le duc *I* 懿公; neuf ans après son avènement, *Po-yu* 伯御, fils de *Kouo*, le tua et prit le pouvoir (cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIII).

2. Le *meou* est une mesure de superficie qui, dans l'antiquité, avait 100 pas de côté, le pas étant lui-même de 6 pieds. — On lit dans le *Li ki* (trad. Legge, *Sacred Books of the East*, t. XXVIII, p. 222) : « C'était ainsi qu'autrefois le Fils du ciel avait son champ de mille *meou*, dans lequel il tenait lui-même la charrue, portant le chapeau carré avec des attaches rouges. Les seigneurs avaient aussi leur champ de cent *meou*, dans lequel ils faisaient de même, portant le même chapeau avec des attaches vertes. »

3. D'après *Kia K'oei*, ce duc de *Kouo* était un descendant de *Kouo-tchong* 虢仲; d'après *Wei Tchao*, c'était un descendant de *Kouo-chou* 虢叔. *Kouo-tchong* et *Kouo-chou* étaient tous deux fils du duc *Ki* et par conséquent frères du roi *Wen* (cf. *Tso tchoan*, 5e année du duc *Hi*; trad. Legge, p. 145, § 9). *Kouo-tchong* reçut en fief le *Kouo* oriental 東虢 (à l'ouest de la sous-préfecture de *Se-choei*



ainsi[1]. » Le roi ne l'écouta pas. La trente-neuvième année (789 av. J.-C.), une bataille fut livrée à *Ts'ien-meou*[2] et les soldats du roi furent complètement défaits par les *Jong* des tribus *Kiang*.]

[Comme le roi *Siuen* avait perdu des troupes dans les royaumes du sud[3], il (voulut) faire le recensement du peuple à *T'ai-yuen*[4]. *Tchong Chan-fou*[5] l'en blâma, en disant : « On ne doit pas faire le dénombrement du

Kouo yu : Tcheou yu, 9e discours.

汜水, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*) ; *Kouo-chou* reçut en fief le *Kouo* occidental (à 60 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Pao-ki* 寶雞, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*). Il est difficile de savoir qui a raison, de *Kia K'oei* ou de *Wei Tchao*.

1. Après ces mots, on lit dans le *Kouo yu* un assez long discours qui est supprimé par *Se-ma Ts'ien*.

2. Cette localité, dont le nom signifie précisément « (le champ de) mille *meou* », se trouvait à la limite est du *Chăn-si*, dans la préfecture secondaire de *Leao* 遼. Une allusion est faite à cette bataille dans le *Tso tchoan*, 2e année du duc *Hoan*.

3. Les royaumes du sud sont ceux qu'arrosent la rivière *Han* et la rivière *Min* considérée comme le cours supérieur du *Yang-tse-kiang* (cf. *Che king*, 10e ode de la décade *siao-min*, 6e strophe ; trad. Legge, p. 358). *Wei Tchao* dit que les mots 亡南國之師 désignent les soldats qui furent tués par les *Kiang Jong*. Mais *Wang Yuen-soen* remarque qu'on ne saurait désigner les *Kiang Jong* sous le nom de royaumes du sud ; peut-être l'identification de *Ts'ien-meou* avec une localité du *Chăn-si* est-elle erronée et faut-il placer ce lieu dans le sud.

4. *Wang Yuen-soen* (*Kouo yu fa tcheng*, chap. I, p. 23 v°) montre que toutes les identifications qu'on a faites de *T'ai-yuen* avec des localités qui portent aujourd'hui ce nom sont erronées ; selon lui, la position exacte de *T'ai-yuen* ne peut pas être déterminée ; elle devait être au nord de la province où se trouvait la capitale.

5. *Chan-fou* est l'appellation, et *Tchong* le nom de famille de ce personnage qui était marquis de *Fan* 樊. Une ode du *Che king* célèbre ses mérites (6e de la décade *tang* ; trad. Legge, p. 541).

peuple[1]. »] Le roi *Siuen* n'écouta pas ce conseil et fit en définitive le dénombrement du peuple.

Après quarante-six ans de règne (782 av. J.-C.), le roi *Siuen* mourut[2].

Son fils, *Kong-nié*, qui fut le roi *Yeou*, prit le pouvoir.

Kouo yu: *Tcheou yu*, 10e discours.

[La deuxième année (780 av. J.-C.) du règne du roi *Yeou*, les trois cours d'eau de la province occidentale[3] furent soulevés[4]. *Po-yang-fou*[5] dit : « Les *Tcheou* vont

1. *Se-ma Ts'ien* ne reproduit pas tout le discours qui se trouve ici dans le *Kouo yu*. A la fin de ce texte, le *Kouo yu* ajoute : « et le roi *Yeou* fut donc battu et anéanti », c'est-à-dire que la perte du roi *Yeou*, fils du roi *Siuen*, aurait été la conséquence du recensement fait par son père contre l'avis de *Tchong Chan-fou*.

2. *Tchang Cheou-kié* rapporte, d'après le *tch'oen ts'ieou* de *Tcheou* 周春秋, la légende suivante sur la mort du roi *Siuen* : « Le roi *Siuen* mit à mort le comte de *Tou* 杜伯, quoiqu'il fût innocent. Trois ans plus tard, le roi *Siuen* assembla des seigneurs pour chasser à *Pou* (圃; le *T'ong kien kang mou* écrit 囿). Au milieu du jour le comte de *Tou* se dressa sur la gauche du chemin; il avait un vêtement et un bonnet rouges et il tenait à la main un arc et des flèches rouges ; il tira sur le roi *Siuen* et l'atteignit au cœur; le roi eut l'épine dorsale brisée et mourut. »

3. Au lieu de 西州, le *Kouo yu* écrit 西周 = (le pays des) *Tcheóu* occidentaux ; dans les deux textes, le sens est le même ; le pays dont il s'agit est celui où se trouvait la ville de *Hao* (cf. p. 241, n. 2) qui était la capitale des *Tcheou* avant qu'ils eussent émigré du côté de l'orient.

4. Les trois rivières furent soulevées par un tremblement de terre : ces trois rivières sont : la rivière *Wei*, la rivière *King* (cf. p. 131, n. 1) et la rivière *Lo* ; celle-ci est aussi un cours d eau du *Chàn-si* ; elle se jette dans le *Hoang-ho* à peu près au même point que la rivière *Wei*, en sorte que plusieurs commentateurs la considèrent comme un affluent de gauche du *Wei* : elle ne doit pas être confondue avec la rivière du même nom qui se trouve dans le *Ho-nan* et sur les bords de laquelle s'élevait la ville de *Lo-yang*.

5. Les commentateurs ne disent pas comment il faut analyser l

périr. (Il importe en effet que) les influences du ciel et de la terre ne perdent pas leur ordre; si elles y manquent, c'est que le peuple est troublé[1]. Lorsque le principe *Yang* est caché et qu'il ne peut sortir et lorsque le principe *Yn* l'opprime et qu'il ne peut s'élever[2], alors il y a un tremblement de terre. Or maintenant les trois cours d'eau ont été réellement soulevés; c'est que le *Yang* a perdu sa place et que le *Yn* pèse sur lui[3]. Lorsque le *Yang* a perdu son rang et se trouve (sous) le *Yn*, les sources alors sont fermées; lorsque les sources sont fermées, le royaume est certainement perdu. Lorsque l'eau et la terre sont dans un état propice, le peuple trouve ce qui lui est nécessaire. Lorsque la terre[4] n'est pas dans une condition propice, le peuple est privé des choses dont il se sert. Comment espérerait-on éviter la

nom de *Po-yang-fou*. Ce personnage était grand astrologue 太史 à la cour des *Tcheou*; *Tang Kou* (唐固, qui vivait sous la dynastie *Ou*, 222-265 ap. J.-C.) l'identifie avec le célèbre *Lao-tse*; mais son opinion ne s'accorde pas avec la tradition qui veut que *Lao-tse* ait eu une entrevue avec Confucius, car Confucius ne vécut que trois siècles après le roi *Siuen*. — Le discours de *Po-yang-fou* est rapporté non seulement par le *Kouo yu*, mais aussi par le chapitre *Ou hing tche* du Livre des *Han* antérieurs (*Ts'ien Han chou*, chap. XXVII, 1re section de la 3e partie, p. 5 v°).

1. La leçon du *Kouo yu* me paraît préférable : *min tche loan ye*, au lieu de *min loan tche ye* : « c'est l'indice de troubles chez le peuple. »

2. *Wei Tchao* explique le mot 烝 comme l'équivalent du mot 升 qui est la leçon du *Chou king*.

3. La construction de la phrase chinoise est ici assez obscure; cependant les commentateurs sont unanimes à dire 塡陰爲陰所塡. C'est le sens que nous avons adopté.

4. Le *Kouo yu* dit : « Lorsque l'eau et la terre... »

ruine? Autrefois le *I* et le *Lo*[1] se desséchèrent et la dynastie des *Hia* périt. Le *Ho* se dessécha et la dynastie des *Chang*[2] périt. Maintenant la vertu des *Tcheou* est comme était celle de ces deux dynasties à leur déclin. Les sources de ses rivières sont aussi fermées; ces sources étant fermées, les rivières se dessèchent. Or un royaume a pour fondement ses montagnes et ses cours d'eau; lorsque les montagnes s'écroulent et que les cours d'eau se dessèchent, c'est un présage de la ruine de l'état. Comme les cours d'eau se sont desséchés, les montagnes s'écrouleront. Quant à la ruine du royaume, elle arrivera dans un délai de dix ans, car c'est là le cycle des nombres[3]. L'abandon du Ciel (se manifeste dans un délai qui) ne dépasse pas ce cycle. »

En cette année donc les trois cours d'eau se desséchèrent et la montagne *K'i*[4] s'écroula.]

La troisième année de son règne (779 av. J.-C.), le roi *Yeou* devint fort épris de *Pao-se*[5]. *Pao-se* enfanta un fils, *Po-fou*, et le roi *Yeou* voulut dégrader l'héritier pré-

1. Le *I* et le *Lo* sont les deux rivières du *Ho-nan* près du confluent desquelles était la ville de *Lo-yang*. On a vu (p. 243, n. 2) que la résidence des premiers empereurs *Hia* passe pour avoir été dans le *Ho-nan* Mais il n'est point sûr que la résidence du dernier de ces souverains, *Kié*, ait été au sud du *Hoang-ho* ; c'est cependant ce qui est supposé par ce texte.

2. La dynastie *Chang* résidait dans la partie du *Ho-nan* qui est au nord du *Hoang ho* et était donc voisine de ce fleuve.

3. Le cycle de dix a joué de tout temps un grand rôle dans les calculs du temps, comme le prouve l'antique existence de la série des termes *kia*, *i*, *ping*, *ting*.

4. C'est la montagne qui a donné son nom à la sous-préfecture de *K'i-chan*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.

5. Dans l'antiquité, on désignait les femmes par deux caractères dont le premier indiquait le pays d'où elles étaient originaires et dont le second était leur nom de clan. *Pao-se* signifie donc : la femme qui

somptif. La mère de l'héritier présomptif était fille du marquis de *Chen*[1] et était reine. Mais plus tard, lorsque le roi *Yeou* eut *Pao-se* et l'aima, il voulut dégrader la reine *Chen*, renvoyer en même temps l'héritier présomptif *I-kieou* et nommer *Pao-se* reine et *Po-fou* héritier présomptif. Le grand astrologue des *Tcheou*, *Po-yang*[2], ayant lu les mémoires des annalistes[3], dit : « Les *Tcheou* sont perdus. »

[Autrefois, lorsque les souverains de la dynastie *Hia* s'étaient pervertis, il y eut deux dragons divins[4] qui s'arrêtèrent dans le palais de l'empereur (de la dynastie) *Hia*, et dirent : « Nous sommes deux princes[5] du pays de *Pao*. » L'empereur (de la dynastie) *Hia* tira les sorts pour savoir s'il devait les tuer, ou les renvoyer, ou les garder; aucune réponse ne fut favorable. Il tira alors les sorts pour savoir s'il devait demander aux dragons de *Kouo yu : Tcheng yu, 1er discours.*

avait pour nom de clan *Se* 姒 et qui était originaire du pays de *Pao* 褒 (aujourd'hui sous-préfecture de *Pao-tch'eng* 褒城, préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si*) ; on verra quelques lignes plus bas pourquoi *Pao-se* passait pour originaire du pays de *Pao*, quoiqu'elle n'y fût point née.

1. Le pays de *Chen* correspond à la sous-préfecture de *Nan-yang* 南陽, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*. Les princes de cet état avaient pour nom de clan *Kiang* 姜 et étaient descendants des Chefs des quatre montagnes (cf. p. 16, n. 1 et 2).

2. C'est sans doute le même personnage que le *Po-yang-fou* dont il a été question plus haut (cf. p. 278, n. 4).

3. Les mémoires des annalistes sont désignés ici par l'expression 史記 que *Se-ma Ts'ien* a donnée pour titre à son œuvre.

4. Le *Kouo yu* dit : « Les âmes d'hommes (du pays) de *Pao* se transformèrent en deux dragons... »

5. Deux anciens princes décédés.

l'écume (de leur bouche[1]) et la conserver; (la réponse) fut favorable. Alors on étendit une pièce d'étoffe devant les dragons et on leur présenta une prière écrite. Ils se retirèrent et leur écume resta; elle fut placée dans un coffret qu'on mit à part[2]. Lorsque les *Hia* disparurent, on transmit cet objet aux *Yn*; lorsque les *Yn* disparurent, on transmit derechef cet objet aux *Tcheou*. Pendant ces trois dynasties successives il ne se trouva personne qui osât l'ouvrir. Mais à la fin du règne du roi *Li*[3], on l'ouvrit et on regarda. L'écume coula dans le palais et on ne put l'enlever; le roi *Li* fit venir ses femmes nues pour prononcer des imprécations[4] contre elle. L'écume se transforma en un lézard[5] noir et sous cette forme elle entra dans le sérail. Dans le sérail, une petite fille, qui était à l'âge où on perd ses dents de lait[6], la trouva. Lorsqu'elle arriva à l'âge où les jeunes filles mettent

1. *Wei Tchao* dit que cette écume était celle qui sortait de la bouche des dragons. *Lieou Hiang*, dans le *Ou king tche* du *Ts'ien Han chou*, estime que c'était une écume de sang.

2. Le *Kouo yu* écrit 藏 au lieu de 去. « Elle fut placée dans un coffret qu'on cacha. »

3. Le père du roi *Siuen*.

4. Proprement : « crier toutes ensemble contre elle ». — Pourquoi les femmes étaient-elles nues ? c'était peut-être afin que l'écume surnaturelle entrât dans l'une d'elles et que le prodige fût ainsi exorcisé ; l'hypothèse est plausible puisque nous voyons que c'est cette écume, transformée en lézard, qui produit la grossesse de la petite fille du sérail. Cette écume semble avoir été le liquide spermatique des dragons.

5. Le mot 黿 a le sens de tortue ou celui de lézard. Certains textes donnent la variante 蚖; c'est donc le sens de lézard qu'il faut adopter.

6. A l'âge de sept ans.

une épingle à leurs cheveux[1], elle se trouva enceinte[2]. Sans avoir eu de mari, elle enfanta; saisie de crainte, elle abandonna son enfant[3]. Au temps du roi *Siuen*, une petite fille chanta, disant : « Celui qui a un arc fait avec du bois de mûrier sauvage et un carquois fait de roseaux, celui-là certainement perdra le royaume des *Tcheou*. » Le roi *Siuen* vint à entendre ces paroles et, comme il y avait un homme et sa femme qui vendaient de tels ojets, il envoya des gens pour les arrêter et les mettre à mort. Ils s'enfuirent et dans leur marche ils apercurent gisant sur le chemin l'enfant qui avait été abandonné par la jeune femme du sérail. Ils l'entendirent crier pendant la nuit; ils en eurent pitié et le recueillirent. L'homme et la femme continuèrent à s'éloigner et se réfugièrent dans le pays de *Pao*. Les gens du pays de *Pao*, ayant commis une faute, demandèrent à racheter leur faute en remettant au roi la fille qui avait été abandonnée par la jeune femme ;] c'est ainsi que la fille abandonnée vint du pays de *Pao* et c'est pourquoi on l'appela *Pao-se*[4]. C'était alors la troisième année du roi *Yeou*. Le roi se rendit dans le sérail, y vit (*Pao-se*) et l'aima. Elle enfanta un fils, *Po-fou*. En définitive la reine *Chen* et l'héritier présomptif furent dégradés; *Pao-se* fut faite reine et

1. C'est l'âge où les jeunes filles sont nubiles, c'est-à-dire à quinze ans suivant les rites.

2. Le *Kouo yu* ajoute ici la phrase : « Au temps du roi *Siuen*, elle enfanta. »

3. A partir des mots « Au temps du roi *Siuen*... » jusqu'à « ... l'enfant qui avait été abandonné par la jeune femme du sérail », ce paragraphe est placé par le *Kouo yu* avant tout ce qui précède. *Se-ma Ts'ien* a mis un ordre plus régulier entre les diverses parties du récit.

4. Cf. p. 278, n. 4.

Po-fou héritier présomptif. Le grand astrologue *Po-yang* dit : « Le malheur est consommé ; il n'y a plus moyen d'y échapper. »

Pao-se ne riait pas volontiers. Le roi *Yeou* désirait la faire rire ; il eut recours à mille moyens, mais elle ne riait point. Le roi *Yeou* avait établi un bûcher qu'on pouvait allumer le jour, un bûcher qu'on pouvait allumer la nuit[1] et un grand tambour. (Comme si) les ennemis étaient arrivés, il alluma le bûcher destiné au jour et les seigneurs accoururent ; lorsqu'ils arrivèrent, il n'y avait point d'ennemis. *Pao-se* rit alors aux éclats. Le roi *Yeou* en fut aise et plusieurs fois il alluma le bûcher destiné au jour ; mais dans la suite on n'y crut pas et les seigneurs de leur côté cessèrent les uns après les autres de venir[2].

Le roi *Yeou* nomma haut dignitaire *Che-fou*, prince de *Kouo*[3] et lui confia le gouvernement ; tous les habitants du royaume s'en indignèrent. *Che-fou* était habile à tenir des discours trompeurs ; il savait flatter et il était âpre au gain. Le roi l'employa ; en outre il dégrada la reine *Chen* et renvoya l'héritier présomptif. Le marquis

1. Le bûcher destiné au jour était fait avec des matières qui, en brûlant, produisent beaucoup de fumée ; c'est ainsi qu'aujourd'hui encore, en Mongolie, on se sert de crottes de loup pour donner des signaux. Le bûcher destiné à la nuit était fait avec des matières qui produisent une vive flamme.

2. *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas la fameuse éclipse du soleil qui eut lieu la 6e année du roi *Yeou* et fut l'occasion d'une des odes du *Che king* (9e de la décade de *K'i-fou* ; trad. Legge, p. 320). Dans cette ode, le mois et le jour de l'éclipse sont indiqués et sont trouvés exacts par les calculs des astronomes ; l'éclipse eut lieu le 29 août 776 (775 en style astronomique).

3. D'après le *T'ong kien tsi lan* (ch. III, p. 24 r°), ce personnage était prince du *Kouo* oriental (cf. p. 276, n. 3).

de *Chen*[1], irrité, s'allia au pays de *Tseng*[2], aux barbares occidentaux et aux *K'iuen Jong* et attaqua le roi *Yeou*. Le roi *Yeou* alluma le bûcher destiné au jour, afin d'appeler les soldats; les soldats ne vinrent pas. (Les ennemis) tuèrent donc le roi *Yeou* au pied de la montagne *Li*[3], emmenèrent prisonnière *Pao-se*, s'emparèrent de toutes les richesses des *Tcheou*, puis se retirèrent.

Alors les seigneurs s'entendirent avec le marquis de *Chen* pour donner le pouvoir à l'ex-héritier présomptif du roi *Yeou*, *I-kieou*, qui fut le roi *P'ing*, afin qu'il fût chargé des sacrifices des *Tcheou*[4]. Le roi *P'ing*, ayant pris le pouvoir, transféra (sa capitale) du côté de l'est, à la ville de *Lo*[5], pour se soustraire aux incursions des *Jong*. Au temps du roi *P'ing*, la maison des *Tcheou* déclina et s'affaiblit: les seigneurs usaient de leur force pour opprimer les faibles. *Ts'i*, *Tch'ou*, *Ts'in* et *Tsin*[6]

1. Cf. p. 281, n. 1.

2. Les princes de *Tseng* 繒 avaient pour nom de clan *Se* 姒 et se prétendaient descendants de *Yu* le Grand, fondateur de la dynastie *Hia*. Le pays de *Tseng* était à 80 *li* à l'est de la sous-préfecture de *I* 嶧, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*. — Cette identification, qui est faite d'après les indications du *Kouo ti tche*, est cependant peu plausible. Puisque le marquis de *Chen* s'allia aux barbares occidentaux et puisque le roi *P'ing*, successeur du roi *Yeou*, transféra sa capitale sur les bords de la rivière *Lo* pour éviter le danger qui le menaçait à l'ouest, il semble peu probable qu'un état tout oriental ait aussi attaqué le roi de la dynastie *Tcheou*.

3. Cette montagne est au sud-est de la sous-préfecture de *Lin-t'ong* 臨潼, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

4. Celui qui est chargé des sacrifices aux ancêtres est regardé comme le chef actuel de la famille.

5. C'est la ville qui avait été construite par le roi *Tch'eng* (cf. p. 247).

6. Cf. *Mém. hist*, chap. xxxii, xl, v et xxxix.

commencèrent à grandir; le pouvoir fut exercé par celui qui avait l'hégémonie dans sa région[1]. — La quarante-neuvième année (722 av. J.-C.), le duc *Yn*, de *Lou*, prit le pouvoir[2]. — Après cinquante et un ans de règne (720 av. J.-C.), le roi *P'ing* mourut.

L'héritier présomptif, *Sié-fou*, étant mort prématurément, on mit sur le trône son fils, *Lin*. Ce fut le roi *Hoan*. Le roi *Hoan* était (donc) petit-fils du roi *P'ing*.

La troisième année (717 av. J.-C.) du roi *Hoan*, le duc *Tchoang*, de *Tcheng*, vint à la cour. Le roi *Hoan* ne le traita pas avec les rites qui lui étaient dus[3]. — La cinquième année (715 av. J.-C.), (le duc de) *Tcheng*, irrité[4], fit un échange avec *Lou* et acquit ainsi le pays de *Hiu-tien*. *Hiu-tien* était le lieu dont se servait le Fils du ciel

1. Le mot 伯 désigne un seigneur qui avait acquis assez de puissance pour commander à tous les autres. L'expression 方伯 paraît avoir un sens plus restreint et désigner non pas les seigneurs qui commandaient à tout l'empire, mais ceux qui avaient la suprématie dans une région plus ou moins étendue.

2. Ce synchronisme est très important ; l'année 722 avant J.-C. est la première de la période *tch'oen ts'ieou*.

3. L'incident auquel il est fait ici allusion est raconté dans le *Tso tchoan*, 6e année du duc *Yn* ; trad. Legge, p. 21. — Le premier prince de *Tcheng* était un frère cadet du roi *Siuen* et reçut de lui un fief qui correspond à l'ancienne sous-préfecture de *Tcheng* 鄭, préfecture secondaire de *Hoa*, province de *Chàn-si*. Lorsque le roi *P'ing* transféra sa capitale à *Lo-yang*, les princes de *Tcheng* émigrèrent aussi dans l'est, et leur nouveau royaume eut son centre sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Sin-tcheng* 新鄭, province de *Ho-nan*.

4. L'édition de *K'ien-long* change le mot *yuen* = irrité, contre le mot *yuen* qui est, d'après le *Tso tchoan* (8e année du duc *Yn*), le nom du haut dignitaire de *Tcheng* qui vint à *Lou* pour négocier l'échange des deux territoires.



pour faire le sacrifice au *T'ai-chan*[1]. — La huitième année (712 av. J.-C.), les gens de *Lou* assassinèrent le duc *Yn* et nommèrent le duc *Hoan*. — La treizième

1. Si l'on s'en rapporte au *Tso tchoan* (8e année du duc *Yn*) et au commentaire de *Tou Yu*, le texte de *Se-ma Ts'ien* renfermerait ici une erreur, car *Hiu-tien* n'appartenait pas au Fils du ciel, mais au duc de *Lou*. Voici comment les faits doivent être rétablis : Le roi *Tch'eng* avait eu quelque temps le projet d'aller se fixer à *Lo-yang* (cf. p. 247); c'est pourquoi il donna au duc de *Tcheou* la terre de *Hiu-tien* comme résidence pour les ducs de *Lou* quand ils viendraient rendre hommage à la cour ; *Hiu-tien* 許田, dont le nom signifie le champ (voisin de) *Hiu*, se trouvait sur le territoire de la préfecture secondaire de *Hiu* 許, province de *Ho-nan*, et était en effet assez voisin de *Lo-yang*. D'autre part, le roi *Siuen* avait donné au prince de *Tcheng* la terre de *Pong* 祊 afin qu'il pût s'y établir quand il devrait aider le Fils du ciel à faire le sacrifice au *T'ai-chan* ; *Pong* se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Pi* 費, préfecture de *I-tcheou*, province de *Chan-tong*. La cinquième année du roi *Hoan*, *Tchoang*, duc de *Tcheng*, donna à *Yn*, duc de *Lou*, la terre de *Pong* qui était voisine de l'état de *Lou* et reçut en échange la terre de *Hiu-tien* qui était proche de son fief. Cette transaction ne faisait en réalité aucun tort au roi, mais elle était illicite, car les seigneurs ne possédant leurs terres que par une investiture du Fils du ciel n'auraient pas dû en trafiquer à leur guise. — Ce récit nous montre que les seigneurs possédaient, en outre de leurs fiefs, d'autres terres qui leur avaient été données en dédommagement de telle ou telle corvée à laquelle ils étaient astreints ; ces terres, d'ordinaire peu étendues, ne payaient aucun impôt au roi et on les désignait sous le nom de *t'ang mou tche i* 湯沐之邑, proprement : territoires pour le bain, c'est-à-dire territoires dont les revenus étaient affectés aux bains ou, d'une manière plus générale, aux dépenses privées du seigneur ; le mot 沐 désigne le lavage de la chevelure ; quant au mot 湯, c'est, nous dit un commentateur du *Tcheou li*, l'eau chaude dont on se servait pour les bains du corps (cf. *K'ang hi tse tien*, au mot 沐).

année (707 av. J.-C.), (le roi) attaqua *Tcheng*; (un homme de) *Tcheng* blessa d'une flèche le roi *Hoan*[1]; celui-ci se retira et opéra sa retraite. — La vingt-troisième année (697 av. J.-C.), le roi *Hoan* mourut.

Son fils, *T'ouo*, qui fut le roi *Tchoang*, prit le pouvoir. La quatrième année (693 av. J.-C.) du roi *Tchoang*, le duc de *Tcheou*, *Hei-kien*[2], projeta de tuer le roi *Tchoang* et de donner le pouvoir au fils de roi, *K'o*[3]. *Sin-po* en avertit le roi; celui ci mit à mort le duc de *Tcheou*; le fils de roi, *K'o*, s'enfuit (dans le pays de) *Yen*[4]. — La quinzième année (682 av. J.-C.), le roi *Tchoang* mourut.

Son fils, *Hou-ts'i*, qui fut le roi *Hi*[5], prit le pouvoir. — La troisième année (679 av. J.-C.) du roi *Hi*, le duc *Hoan*, de *Ts'i*, pour la première fois eut l'hégémonie[6]. — La cinquième année (677 av. J.-C.), le roi *Hi* mourut.

Son fils, *Lang*, qui fut le roi *Hoei*, prit le pouvoir. —

1. Cf. *Tso tchoan*, 5e année du duc *Hoan*; trad. Legge, p. 46.

2. Ce *Hei-kien*, duc de *Tcheou*, ne nous est connu que par deux textes du *Tso tchoan* (5e et 18e années du duc *Hoan*; trad. Legge, p. 45 et 71), dont le second raconte en détail les faits que *Se-ma Ts'ien* se contente d'indiquer ici.

3. *K'o* 克 avait pour appellation *Tse-i* 子儀; il était le fils du roi *Hoan* et, par conséquent, le frère cadet du roi *Tchoang*.

4. Cet état de *Yen* est le *Yen* méridional 南燕, dont les princes avaient pour nom de clan *Ki* 姞; c'est aujourd'hui la sous-préfecture de *Yen-tsin* 延津, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

5. Le nom posthume de ce roi est généralement écrit *Hi* 僖. *Se-ma Ts'ien* l'écrit 釐, mais *Tchang Cheou-kié* dit que ce caractère doit être prononcé comme le caractère *hi*.

6. Cf. p. 16, n. 4.

La deuxième année (675 av. J.-C.) du roi *Hoei* (arrivèrent les faits suivants)[1] : autrefois, le roi *Tchoang* avait fort aimé sa concubine *Yao*; celle-ci enfanta un fils, *T'oei*, qui jouit de la faveur (royale). Lorsque le roi *Hoei* prit le pouvoir, il (le roi) s'empara du jardin d'un de ses principaux officiers[2] pour en faire un parc; c'est pourquoi cinq grands officiers, parmi lesquels était *Pien Po*, soulevèrent des troubles; ils projetèrent d'appeler les soldats de *Yen* et de *Wei*; ils attaquèrent le roi *Hoei*; le roi *Hoei* s'enfuit à *Wen*[3]; ensuite il s'établit à *Li*[4], ville du pays de *Tcheng*. On nomma roi *T'oei*, frère cadet[5] du roi *Hi*; on fit de la musique et on dansa toutes les danses;

1. Nous trouvons ici pour la première fois une tournure de phrase qui est très fréquente chez *Se-ma Ts'ien*; quand il veut raconter un événement, il en cite la date, puis il s'interrompt brusquement pour exposer les faits antécédents qui sont la raison d'être de celui qu'il a en vue.

2. Nous apprenons, par le *Tso tchoan* (19e année du duc *Tchoang*; trad. Legge, p. 99), que ce grand officier s'appelait *Wei Kouo*; irrité de ce que le roi lui avait ravi son jardin, il fomenta une rébellion avec quatre autres grands officiers appelés *Pien Po*, *Tchan-fou*, *Tse-k'in* et *Tchou Koei*; les conjurés s'appuyèrent sur les soldats des pays de *Wei* (sous-préfecture de *K'i*, province de *Ho-nan*) et de *Yen* méridional (cf. p. 288, n. 4) pour chasser le roi *Hoei* et mettre *T'oei* à sa place. — Le texte du *Tso tchoan* donne à entendre au contraire que les rebelles furent battus, mais cela ne s'accorde guère avec ce qui suit.

3. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Wen* 溫, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*.

4. *Tou Yu* nous apprend que la ville de *L* était, au temps des *Tsin*, la sous-préfecture de *Yang-ti* : elle se trouvait donc sur le territoire qui est aujourd'hui celui de la préfecture secondaire de *Yu* 禹, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.

5. *T'oei* était le fils du roi *Tchoang*, le frère cadet du roi *Hi* et par conséquent l'oncle du roi *Hoei*.

les princes de *Tcheng* et de *Kouo* [1] en furent irrités [2]. — La quatrième année (673 av. J.-C.), les princes de *Tcheng* et de *Kouo* attaquèrent et tuèrent le roi *Toei*; ils réintégrèrent le roi *Hoei* (dans ses états).

La dixième année (667 av. J.-C.) du roi *Hoei*, celui-ci conféra au duc *Hoan*, de *Ts'i*, l'hégémonie [3]. — La vingt-cinquième année (652 av. J.-C.), le roi *Hoei* mourut [4].

Son fils, *Tcheng*, qui fut le roi *Siang*, prit le pouvoir. La mère du roi *Siang* était morte de bonne heure; sa seconde mère s'appelait la reine (femme du roi) *Hoei* [5]. La reine (femme du roi) *Hoei* enfanta *Chou-tai* [6] qui fut en faveur auprès du roi *Hoei*; le roi *Siang* le craignait. — La troisième année (649 av. J.-C.), *Chou-tai* s'allia aux *Jong* et aux *Ti* et projeta d'attaquer le roi *Siang*. Celui-ci voulut mettre à mort *Chou-tai* et *Chou-tai* s'enfuit (dans le pays de) *Ts'i*. Le duc *Hoan*, de *Ts'i*, [envoya *Koan*

Tso Tchoan: 12e année du duc *Hi*.

1. Le pays de *Kouo* est appelé *Kouo-chou* par le *Tso tchoan*; c'était donc le *Kouo* occidental (cf. p. 276, n. 3).

2. Ils s'indignèrent, dit le *Tso tchoan* (20e année du duc *Tchoang*), de ce que *Toei* se livrait aux réjouissances en faisant faire des chants et des danses en un temps où tous les esprits étaient inquiets.

3. Cf. p 16, n. 4.

4. La mort du roi *Hoei* eut lieu en réalité la 24e année (653 av. J.-C.), mais son fils, qui fut le roi *Siang*, craignant les troubles que pourrait susciter *Chou-tai* (voyez le paragraphe suivant), n'annonça la mort de son père que le douzième mois de l'année suivante. C'est pourquoi le *Tso tchoan* assigne la mort du roi *Hoei* à la 7e année du duc *Hi*, de *Lou* (653 av. J.-C), tandis que le *Tch'oen ts'ieou* la rapporte, comme *Se-ma Ts'ien*, à l'année suivante.

5. Cette femme était originaire du pays de *Tch'en* dont les princes avaient pour nom de clan *Koei*; c'est pourquoi on l'appelait *Tch'en Koei* 陳媯 (cf. p. 280, n. 5).

6. *Chou-tai* reçut le fief de *Kan* (non loin de la sous-préfecture de *Lo-yang*, préfecture et province de *Ho-nan*) et eut le titre posthume de duc *Tchao* 甘昭公. *Chou-tai* signifie : le puîné *Tai*.

Tchong[1] pour faire la paix entre les *Jong* et les *Tcheou*; il envoya *Si P'ong* pour faire la paix entre les *Jong* et les *Tsin*[2]. Le roi honora *Koan Tchong* avec les rites qui sont dus à un haut dignitaire de premier rang. *Koan Tchong* s'y refusa, disant : « Votre sujet est un fonctionnaire infime. Voici *Kouo* et *Kao*[3] qui sont deux surveillants nommés par le Fils du ciel. Si, aux époques fixées, au printemps et en automne, ils viennent pour recevoir les ordres du roi, avec quels rites les traiterez-vous? Moi qui suis doublement sujet[4], je me permets de refuser. » — Le roi dit : « (O envoyé de) mon beau-père[5], je loue votre mérite. Ne résistez pas à mon ordre. » En définitive, *Koan Tchong* accepta les rites qui sont dus à un haut dignitaire de second rang, puis il s'en retourna].

La neuvième année (643 av. J.-C.), le duc *Hoan*, de *Ts'i*, mourut.

La douzième année (640 av. J.-C.), *Chou-tai* revint à (la cour des) *Tcheou*[6].

La treizième année (639 av. J.-C.), (le prince de) *Tcheng*

1. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXII, et Mayers, *Manual*, n° 293.

2. Le prince de *Tsin* avait secouru le roi en attaquant à son tour les *Jong*. — On voit que le duc *Hoan*, de *Ts'i*, prenait au sérieux son rôle d'hégémon, et était comme l'arbitre suprême de l'empire.

3. *Kouo* et *Kao* sont les noms de famille de deux personnages, parents du duc de *Ts'i*, qui étaient hauts dignitaires de premier rang à sa cour et avaient reçu du Fils du ciel le titre de Surveillants 守.

4. C'est-à-dire sujet d'un seigneur qui est lui-même sujet du Fils du ciel.

5. Le roi *Ou*, fondateur de la dynastie *Tcheou*, avait épousé une fille du premier duc de *Ts'i*. Les ducs de *Ts'i* pouvaient ainsi être considérés comme les beaux-pères des rois *Tcheou*.

6. Il y fut rappelé par le roi lui-même. — D'après le *Tso tchoan* (22e année du duc *Hi*), *Chou-tsi* revint la quatorzième et non la douzième année du roi *Siang*.

attaqua (le prince de) *Hoa* [1]. Le roi envoya *Yeou Suen* et *Po Fou* [2] pour intercéder en faveur de *Hoa*; les gens de *Tcheng* emprisonnèrent ces (messagers); le duc *Wen*, de *Tcheng*, [était irrité de ce que le roi *Hoei*, lors de sa rentrée (dans sa capitale), n'avait pas donné un vase *tsio* [3] au duc *Li*; il était irrité aussi de ce que le roi *Siang* s'était mis du parti de *Wei* et de *Hoa*] [4]; c'est pourquoi il emprisonna *Po Fou*. [Le roi en fut irrité et se proposa de se servir des *Ti* pour attaquer *Tcheng*. *Fou Tchen* l'en reprit, disant] : « En toute occasion, depuis que notre maison des *Tcheou* s'est transportée dans l'est, (les princes de) *Tsin* et de *Tcheng* ont été nos appuis;

Tso tchoan : 24e année du duc *Hi*.

1. *Hoa* 滑 était un petit royaume dont les princes avaient pour nom de clan *Ki* 姬; il était sous la dépendance du pays de *Tcheng* et c'est pour avoir voulu secouer ce joug et se mettre sous la protection du pays de *Wei* que le marquis de *Tcheng* l'attaqua (cf. *Tso tchoan*, 20e année du duc *Hi*). La capitale de l'état de *Hoa* était à 25 *li* au sud-est de la ville de *Kou-che* 緱氏, près de la ville préfecturale de *Ho-nan*.

2. *Yeou Suen* et *Po Fou* étaient deux grands officiers de la cour du roi.

3. D'après le *Si ts'ing kou kien* 西清古鑑 (publié en 1749), qui donne quatre représentations graphiques de coupes *tsio* 爵, ce vase aurait eu la forme d'un casque renversé monté sur trois pieds; il avait de 5 à 6 pouces de hauteur. — L'incident auquel *Se-ma Ts'ien* fait allusion est raconté dans le *Tso tchoan* (21e année du duc *Tchoang*) : en l'an 673, le roi *Hoei* avait été fêté par le duc *Li*, de *Tcheng*, et lui avait donné une ceinture ornée d'un miroir; puis il se rendit auprès du prince de *Kouo* à qui il fit présent d'une coupe *tsio*; le duc *Li*, de *Tcheng*, fut jaloux de ce cadeau qu'il trouvait supérieur à celui qu'il avait reçu et le duc *Wen*, fils et successeur du duc *Li*, hérita de son ressentiment.

4. Cf. n. 1. Le roi avait encouragé le prince de *Hoa* à se détacher du pays de *Tcheng* et à reconnaître l'état de *Wei* comme son protecteur.



lorsque le prince *T'oei* s'est révolté, c'est grâce à *Tcheng* que l'ordre a été rétabli. Maintenant, pour une petite animosité, vous le rejetez [1]. » [Le roi n'écouta pas (ces conseils).

Kouo yu : *Tcheou yu*, 2e partie, 1er discours.

La quinzième année (637 av. J.-C.), le roi fit descendre les soldats des *Ti* pour attaquer *Tcheng*. Le roi, par estime pour les services que lui avaient rendus les *Ti*, voulut prendre la fille (de leur prince) pour en faire la reine (sa femme) *Fou Tchen* le reprit, disant] : « (Les rois) *P'ing*, *Hoan*, *Tchoang* et *Hoei* ont tous profité de la peine que *Tcheng* a prise pour eux; que Votre Majesté rejette ses parents et s'apparente aux *Ti*, c'est ce qu'on ne peut approuver [2]. » [Le roi n'écouta pas (ces conseils).

Id.

La seizième année (636 av. J.-C.), le roi dégrada la reine *Ti* [3]. Les *Ti* vinrent faire du carnage et tuèrent *T'an Po* [4]. *Fou Tchen* dit : « J'ai souvent fait des remontrances qui n'ont point été suivies. Dans ces circonstances, si je ne

1. Le discours de *Fou Tchen* se trouve dans le *Tso tchoan* (24e année du duc *Hi*) et dans le *Kouo yu* (*Tcheou yu*, 2e partie, 1er discours); mais les paroles qu'on lui attribue dans ces deux ouvrages sont fort différentes; quant à *Se-ma Ts'ien*, il se borne à résumer l'argumentation en quelques mots. — On remarquera que *Se-ma Ts'ien* assigne pour date à ces faits la 13e année du roi *Siang* (639 av. J.-C.), tandis que le *Tso tchoan* les rapporte à la 24e année du duc *Hi* (636 av. J.-C.). *Se-ma Ts'ien* est d'accord avec le *Kouo yu*, mais tous deux sont dans l'erreur et c'est le *Tso tchoan* qui a raison, s'il faut en croire *Wang Yuen-soen*. A ce propos, il est a remarquer que les commentateurs du *Kouo yu* font concorder la 13e année du roi *Siang* avec la 20e du duc *Hi*; mais c'est avec la 21e qu'elle concorde d'après tous les chronologistes et d'après les tableaux de *Se-ma Ts'ien* lui-même (*Mém. hist.*, chap. XIV).

2. Ceci n'est encore que le résumé des discours qui se trouvent dans le *Tso tchoan* et le *Kouo yu*.

3. Il la dégrada, dit le *Tso tchoan* (24e année du duc *Hi*), parce qu'elle avait eu des relations illicites avec le frère du roi, *Chou-tai*.

4. *T'an Po* était un grand officier de la cour des *Tcheou*.

sors pas (pour combattre), le roi estimera que j'agis par haine. » Alors avec tous les siens il alla périr (en combattant contre) eux (les *Ti*)[1]. — Autrefois, la reine (femme de l'empereur) *Hoei* avait voulu donner le pouvoir au prince *Tai* et c'est ainsi qu'avec son parti, (*Tai*) fit des ouvertures aux *Ti*[2]. Les *Ti* pénétrèrent donc dans (la capitale des) *Tcheou*; le roi *Siang* sortit et s'enfuit (dans le pays de) *Tcheng*]. (Le prince de) *Tcheng* l'installa à *Fan*[3]. Le prince *Tai* assuma le pouvoir et se proclama roi; il prit la reine *Ti* qui avait été dégradée par le roi *Siang* et s'établit avec elle à *Wen*[4].

La dix-septième année (635 av. J.-C.), le roi *Siang* implora le secours (du prince de) *Tsin*. Le duc *Wen* de *Tsin* réinstalla le roi et tua *Chou-tai*. Le roi *Siang* donna alors au duc *Wen*, de *Tsin*, une tablette de jade, un fourreau d'arc, un arc et des flèches et le nomma hégémon[5];

1. L'expression 死之 est fort elliptique. *Wei Tchao* la commente en disant : Il se mit à la tête des siens 以死翟難.

2. Cette phrase est destinée à expliquer l'immixtion des barbares dans les affaires du royaume du Milieu. Autrefois la reine femme de l'empereur *Hoei* avait noué des relations avec les *Ti* pour mettre son fils *Tai* sur le trône; le projet échoua, mais *Tai* conserva des rapports avec les barbares; ce fut lui qui suggéra au roi l'idée de se servir d'eux pour combattre *Tcheng*; puis, quand le roi dégrada la femme qu'il avait prise chez les *Ti* parce qu'elle avait commis adultère avec *Tai*, ce fut encore celui-ci qui se mit à la tête des troupes barbares, chassa le roi de sa capitale et s'arrogea le pouvoir.

3. La ville de *Fan* 氾, étant devenue la résidence du roi *Siang*, prit le nom de ville de *Siang* 襄城 (aujourd'hui encore sous-préfecture de *Siang-tch'eng*, préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan*).

4. Cf. p. 289, n. 3.

5. Ce fut le second des cinq hégémons (cf. p. 16, n. 4). — Le caractère 鬯 désigne le plus souvent un vin parfumé dont on se ser-

il donna le territoire du *Ho-nei*[1] à *Tsin*.

La vingtième année (632 av. J.-C.), le duc *Wen*, de *Tsin*, manda le roi *Siang*. Le roi *Siang* vint le trouver à *Ho-yang* et à *Tsien-t'ou*[2]. Les seigneurs (lui) rendirent tous hommage. Le livre[3] dissimule (ces faits) en disant : « Le roi (nommé) par le Ciel (passa l'inspection des) fiefs à *Ho-yang*. »

La vingt-quatrième année (628 av. J.-C.), le duc *Wen*, de *Tsin* mourut.

La trente et unième année (621 av. J.-C.), le duc *Mou*, de *Ts'in*, mourut.

La trente-deuxième année[4] (620 av. J.-C.), le roi *Siang*

vait aux sacrifices. Cependant on le trouve dans le *Che king* (4e des odes du pays de *Tcheng*; trad. Legge, p. 131) avec le sens de fourreau d'arc; cette acception me paraît mieux convenir ici, car il est évident que les présents que le roi fait au duc sont les insignes de l'hégémonie et symbolisent sa suprématie guerrière.

1. Le *Ho-nei* est une division administrative de l'époque des *Han*; il correspond assez exactement à la partie du *Ho-nan* qui est au nord du Fleuve.

2. D'après le *Tch'oen ts'ieou*, la réunion à *Tsien-t'ou* aurait eu lieu au cinquième mois et la réunion à *Ho-yang* en hiver. — *Tsien-t'ou* correspond à la sous-préfecture de *Yong-tsé* 榮澤, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*. — *Ho-yang* était sur le territoire de la sous-préfecture de *Mong* 孟, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*.

3. C'est-à-dire le *Tch'oen ts'ieou* de Confucius (cf. 28e année du duc *Hi*); c'est le *Tso tchoan* qui remarque que le livre classique dénature ici les faits; comme il était indigne du roi d'obéir à un ordre d'un de ses sujets, le *Tch'oen ts'ieou* explique sa venue auprès du duc de *Tsin* en disant qu'il faisait une tournée d'inspection des fiefs.

4. Toutes les éditions de *Se-ma Ts'ien* donnent la leçon : trente-deux. Cependant les historiens modernes et *Se-ma Ts'ien* lui-même dans ses tableaux chronologiques (chap. XIV) disent que le roi *Siang* mourut dans la 33e année de son règne (619).

mourut. Son fils, *Jen-tch'en*, qui fut le roi *K'ing*, prit le pouvoir.

La sixième année (613 av. J.-C.), le roi *K'ing* mourut. Son fils, *Pan*, qui fut le roi *K'oang*, prit le pouvoir.

La sixième année (607 av. J.-C.), le roi *K'oang* mourut. Son frère cadet, *Yu*, prit le pouvoir; ce fut le roi *Ting*.

La première année (606 av. J.-C.) du roi *Ting*, le roi *Tchoang*, de *Tch'ou*, attaqua les *Jong* de *Lou-hoen*[1]; puis il arriva au bord de (la rivière) *Lo*; il envoya des gens poser des questions au sujet des neuf trépieds[2]; le roi envoya *Wang-suen Man*[3] lui répondre; celui-ci trouva un moyen pour éviter (de s'expliquer). Les soldats de *Tch'ou* alors se retirèrent.

1. Cette tribu *Jong* avait pour nom de clan *Yun* 允 : elle résidait primitivement sur le territoire de la préfecture secondaire de *Koa* 瓜, dans le *Kan-sou*, et une de ses branches s'appelait la tribu *Lou-hoen* 陸渾; elle était donc au nord-ouest des pays de *Ts'in* et de *Tsin*. En l'an 638 avant J.-C., les princes de *Ts'in* et de *Tsin* l'engagèrent à venir s'établir auprès de la rivière *I* 伊川 (cf. *Tso tchoan*, 22e année du duc *Hi*). La localité où ils se fixèrent prit le nom de la principale tribu et s'appela *Lou-hoen*; elle se trouvait à l'ouest de la sous-préfecture de *Song* 嵩, préfecture et province de *Ho-nan* (cf. *T'ong kien tsi lan*, 14e année du roi *Siang*); c'est là que le roi de *Tch'ou* les attaqua : puis, comme il se trouvait tout près de la rivière *Lo* et de la résidence du Fils du ciel, il envoya des gens interroger le roi sur les dimensions et le poids des trépieds.

2. Les neuf trépieds étaient considérés comme une sorte de palladium qui sauvegardait la dynastie. D'après certains auteurs, sur chacun d'eux était représenté l'une des neuf provinces de *Yu*.

3. *Wang-suen Man* était un grand officier de la cour des *Tcheou*; il est mentionné dans le *Kouo yu* (*Tcheou yu*, 2e partie, p. 8 v°). Ce personnage réussit à éluder la question indiscrète du roi de *Tch'ou* en lui disant que le poids et les dimensions des trépieds variaient avec la plus ou moins grande vertu du Fils du ciel (cf. *Tso tchoan*, 3e année du duc *Siuen*).

La dixième année (597 av. J.-C.), le roi *Tchoang*, de *Tch'ou*, assiégea (la capitale du pays de) *Tcheng*. Le comte de *Tcheng* se rendit, mais ensuite recouvra (son territoire)[1].

La seizième année (591 av. J.-C.), le roi *Tchoang*, de *Tch'ou*, mourut.

La vingt et unième année (586 av. J.-C.), le roi *Ting* mourut. Son fils *I*, qui fut le roi *Kien*, prit le pouvoir.

La treizième année (573 av. J.-C.) du roi *Kien*, (les gens de) *Tsin* tuèrent leur prince, le duc *Li*; ils allèrent chercher le fils (du duc)[2], *Tcheou*, à (la capitale des) *Tcheou*; ils lui donnèrent le pouvoir; ce fut le duc *Tao*.

La quatorzième année (572 av. J.-C.), le roi *Kien* mourut. Son fils, *Sie-sin*, qui fut le roi *Ling*, prit le pouvoir.

La vingt-quatrième année (548 av. J.-C.) du roi *Ling*, *Ts'oei Tchou*, du pays de *Ts'i*, assassina son prince, le duc *Tchoang*[3].

La vingt-septième année (545 av. J.-C.), le roi *Ling* mourut. Son fils, *Koei*, qui fut le roi *King*, prit le pouvoir.

La dix-huitième année (527 av. J.-C.) du roi *King*, le fils aîné de la reine, qui était sage, mourut prématurément[4].

La vingtième année (525 av. J.-C.), le roi *King*, qui avait

1. Cf. *Tso tchoan*, 12e année du duc *Siuen*. Quoique le prince de *Tcheng* se fût rendu à discrétion, le roi de *Tch'ou* lui fit grâce et lui permit de conserver l'intégrité de ses états.

2. 子周 est ici pour 公子周 (cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIX, p. 14 r°). Le *Tso tchoan* (18e année du duc *Tch'eng*) écrit 周子.

3. Tous les événements auxquels *Se-ma Ts'ien* fait allusion brièvement dans ces pages sont racontés dans la section des Mémoires historiques intitulés Maisons héréditaires.

4. Le *Tso tchoan* nous apprend que l'héritier présomptif, *Cheou*, mourut le cinquième mois, et la reine *Mou* le huitième mois (15e année du duc *Tchao*).

en affection son fils, *Tchao* [1], aurait voulu lui donner le pouvoir. Il arriva que (le roi) mourut [2]. Le parti du prince *Kai* [3] disputa le pouvoir à (*Tchao*); les gens du royaume mirent sur le trône le fils aîné, *Mong* [4], et le nommèrent roi; le prince *Tchao* attaqua et tua *Mong*; *Mong* fut appelé le roi *Tao* [5]. Les gens de *Tsin* attaquèrent le prince *Tchao* et mirent sur le trône *Kai* : ce fut le roi *King*.

La première année (519 av. J.-C.) du roi *King*, les gens de *Tsin* (voulurent) faire entrer le roi *King* (dans la capitale); le prince *Tchao* s'arrogea le pouvoir; le roi *King* ne put entrer et résida à *Tsé* [6].

La quatrième année (516 av. J.-C.), *Tsin*, à la tête des seigneurs, réintégra le roi *King* dans (la capitale des) *Tcheou*; le prince *Tchao* devint un sujet. Les seigneurs construisirent un rempart à (la capitale des) *Tcheou* [7].

La seizième année (504 av. J.-C.), les partisans du prince *Tchao* suscitèrent de nouveau une révolte; le roi *King* s'enfuit (dans le pays de) *Tsin*.

La dix-septième année (503 av. J.-C.), le duc *Ting*, de *Tsin*, fit aussitôt rentrer le roi *King* dans (la capitale des) *Tcheou*.

1. *Tchao* était, nous dit *Kia K'oei*, l'aîné des fils nés de femmes secondaires.

2. La vingt-cinquième année de son règne (525 av. J.-C.).

3. *Kai* était le frère cadet de la reine *Mou*, qui avait été la première épouse du roi *King*.

4. *Mong* était le second fils de la reine *Mou*, le frère de l'héritier présomptif *Cheou* (cf. 297, n. 4). — Les troubles qui s'élevèrent après la mort du roi *King* sont racontés en détail dans le *Tso tchoan* (23e année du duc *Tchao*).

5. Quoiqu'il ait reçu un titre posthume, ce souverain ne figure pas dans la liste des rois de la dynastie *Tcheou*.

6. Cette localité de *Tsé* 澤 devait être voisine de la capitale (*Lo-yang*), mais je n'ai pas pu en déterminer la situation exacte.

7. Voyez le *Kouo yu* : *Tcheou yu*, 3e partie, dernier discours.

La trente-neuvième année (481 av. J.-C.), *T'ien Tch'ang*, du pays de *Ts'i*, tua son prince, le duc *Kien*.

La quarante et unième année (479 av. J.-C.), (l'état de) *Tch'ou* anéantit (l'état de) *Tch'en*. *K'ong-tse* mourut[1].

La quarante-deuxième année[2] (478 av. J.-C.), le roi *King* mourut. Son fils *Jen*, qui fut le roi *Yuen*, prit le pouvoir[3].

1. D'après le *Tso tchoan*, Confucius mourut le 18e jour du 4e mois, ce jour étant désigné par les caractères cycliques *ki tch'eou*; il y a d'ailleurs là une difficulté, car le jour *ki tch'eou* n'est pas le 18e du 4e mois (cf. Legge, *Tso tchoan*, p. 846).

2. *Se-ma Ts'ien* dit ici que le roi *King* mourut après quarante-deux ans de règne, soit en 478 avant J.-C.; cependant, dans son tableau chronologique (chap. XIV), il lui assigne quarante-trois ans de règne et le fait donc mourir en 477 avant J.-C. — *Tou Yu*, dans son commentaire au *Tch'oen ts'ieou*, adopte le chiffre de 42 années; mais il semble bien que ce soit une erreur de sa part et *Wang Ming-cheng* (*Che ts'i che chang tsio*. chap. III, § 9), après une longue discussion de la question se prononce en faveur du nombre 43. Il est à remarquer cependant que le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan*, se fondant sur le *Tchou chou ki nien*, attribuent 44 années de règne au roi *King* et rapportent donc sa mort à l'an 476 avant J.-C.; cette divergence avec les données de *Se-ma Ts'ien* ne fausse pas cependant le reste de la chronologie, car, tandis que *Se-ma Ts'ien* assigne huit années de règne au roi *Yuen*, les ouvrages que nous venons de citer ne lui en attribuent que sept, ce qui rétablit l'accord (cf. p. 303, n. 1).

3. D'après *Se-ma Ts'ien*, le successeur du roi *King* aurait été *Jen*, roi *Yuen* 元王仁 et le successeur du roi *Yuen*, aurait été *Kié*, roi *Ting* 定王介. Or le 21e roi de la dynastie *Tcheou* s'appelait déjà *Ting wang*; il y aurait eu ainsi deux rois qui eurent le même titre posthume. — D'autre part, le *Che pen* dit que le successeur du roi *King* fut *Kié*, roi *Tcheng* 貞王介 et que le successeur du roi *Tcheng* fut *Tch'e*, roi *Yuen* 元王赤. *Hoang-fou Mi*, désireux de concilier *Se-ma Ts'ien* et le *Che pen*, assimile le roi *Tcheng* au roi *Ting* et en fait le roi *Tcheng-ting* 貞定, mais il conserve l'ordre de succession indiqué par le *Che pen* et place le roi *Tcheng-ting* avant

La huitième année (469 av. J.-C.), le roi *Yuen* mourut. Son fils, *Kié*, qui fut le roi *Ting*, prit le pouvoir.

La seizième année (453 av. J.-C.) du roi *Ting*, les trois *Tsin* tuèrent *Tche-po*[1] et se partagèrent ses terres.

La vingt-huitième année (441 av. J.-C.), le roi *Ting* mourut. Son fils aîné, *K'iu-tsi*, prit le pouvoir : ce fut le roi *Ngai*. Le *Ngai* avait pris le pouvoir depuis trois mois, lorsque son frère cadet, *Chou*, l'attaqua soudain, le tua et s'arrogea le pouvoir; ce fut le roi *Se*. Le roi *Se* avait pris le pouvoir depuis cinq mois quand son frère plus jeune, *Wei*, l'attaqua, le tua et s'arrogea le pouvoir; ce fut le roi *K'ao*. Ces trois rois étaient tous fils du roi *Ting*.

La quinzième année (426 av. J.-C.), le roi *K'ao* mourut. Son fils, *Ou*, qui fut le roi *Wei-lié*, prit le pouvoir.

Le roi *K'ao* avait donné *Ho-nan* en fief à son frère cadet, qui fut le duc *Hoan*, afin qu'il héritât des charges et dignités du duc de *Tcheou*; à la mort du duc *Hoan*, son fils, le duc *Wei*, prit le pouvoir à sa place; à la mort du

le roi *Yuen*. Enfin les historiens modernes ont adopté la dénomination de roi *Tcheng-ting* forgée par *Hoang-fou Mi*, mais ils sont revenus à l'ordre des *Mémoires historiques* qui placent le roi *Yuen* immédiatement après le roi *King*. En définitive, le texte du *Che pen* paraît ne mériter aucune confiance et il faut adopter purement et simplement ce que nous dit *Se-ma Ts'ien* : le prétendu roi *Tcheng-ting* s'appelle en réalité le roi *Ting* et a le même titre posthume que l'un de ses prédécesseurs; il est d'ailleurs le fils, et non le père, du roi *Yuen* (cf. *Wang Ming-cheng, loc. cit*).

1. *Tche-po* avait pour non de famille *Siun* 荀 et pour nom personnel *Yao* 瑤 ; il avait pris une influence prépondérante dans le pays de *Tsin* et projetait de s'emparer du gouvernement. Les chefs des trois familles *Han*, *Tchao* et *Wei* le prévinrent en l'assassinant; eux-mêmes détrônèrent quelques années plus tard le dernier duc de *Tsin* et se partagèrent son royaume pour en faire les états de *Han*, de *Tchao* et de *Wei*; ces trois états formés des débris du pays de *Tsin* furent appelés les trois *Tsin*.

duc *Wei*, son fils, le duc *Hoei*, prit le pouvoir à sa place; il donna alors *Kong* en fief à son fils cadet pour qu'il fût chargé du roi; son titre fut le duc *Hoei* des *Tcheou* orientaux[1].

La vingt-troisième année (403 av. J.-C.) du roi *Wei-lié*, les neuf trépieds furent frappés de la foudre. (Le roi) ordonna que *Han*, *Wei* et *Tchao* devinssent des seigneurs[2].

La vingt-quatrième année (402 av. J.-C.), il mourut. Son fils, *Kiao*, qui fut le roi *Ngan*, prit le pouvoir. Cette année-là, des brigands tuèrent le roi *Cheng*, de *Tch'ou*.

1. Voici, d'après le *T'ong kien kang mou*, quels changements s'introduisirent alors dans le royaume des *Tcheou* : le roi *K'ao* avait obtenu le pouvoir en assassinant son frère, qui lui-même avait tué son aîné; il craignait que son frère cadet, *Kié* 揭, ne lui fît subir le même sort; c'est pourquoi il partagea la capitale avec lui : il lui donna la partie occidentale qui s appelait *Ho-nan* (ce qui est l'origine du nom de *Ho-nan* que porte aujourd'hui la ville préfecturale qui s'élève en ce lieu), et il garda pour lui la partie orientale appelée *Tch'eng-tcheou* (cf. p. 250, n. 2) ou aussi ville basse; la partie occidentale de la cité avait porté autrefois le nom de *Wang-tch'eng* (ville du roi) ou de *Kia-jou* (cf. p. 248, n. 2); c'est parce qu'il y était maître absolu que le duc *Hoan* donna à sa maison le nom de *Tcheou* occidentaux; pour dissimuler sa demi-abdication, le roi *K'ao* imagina de dire qu'il rétablissait au profit de son frère la situation privilégiée qu'avait eue le duc de *Tcheou*, au temps des roi *Ou* et *Tch'eng*. Ces faits se passaient en 441 avant J.-C. En 376, le pouvoir royal s'étant affaibli encore davantage, le duc *Hoei*, des *Tcheou* occidentaux, chargea son fils cadet de prendre le pouvoir dans la ville orientale qui était restée jusqu'alors en possession du roi; pour déguiser cette usurpation, il donna à son fils le titre de « celui qui est chargé du roi ». Ce fils eut le même nom posthume que son père et fut le duc *Hoei*, des *Tcheou* orientaux. La ville de *Kong* (aujourd'hui sous-préfecture de *Kong* 鞏, à l'est de la préfecture de *Ho-nan*) n'était pas sa résidence, mais seulement la terre dont les revenus lui appartenaient.

2. Cf. p 300, n. 1. — C'est à cette date de 403 que *Se-ma Koang* commence sa fameuse histoire intitulée *T'ong kien*, qui est le noyau du *T'ong kien kang mou*.

Après vingt-six ans de règne, le roi *Ngan* mourut (376 av. J.-C.). Son fils, *Hi,* qui fut le roi *Lié*, prit le pouvoir.

La deuxième année (374 av. J.-C.) du roi *Lié*, *Tan*, grand astrologue des *Tcheou,* rendit visite au duc *Hien*, de *Ts'in*, et lui dit : « Autrefois les *Tcheou* ont été en bonne harmonie avec le royaume de *Ts'in,* puis ils s'en sont séparés; après cinq cents ans de séparation, ils se réuniront de nouveau; après dix-sept ans de réunion, celui qui sera roi par la force apparaîtra[1]. »

1. Cette prédiction est assez obscure ; en premier lieu elle est présentée avec diverses variantes ; ici, nous avons la leçon : après 17 ans ; dans le chapitre XXVIII des *Mémoires historiques* et dans le chapitre XXV du *Ts'ien Han chou*, nous lisons 70 ans ; enfin dans le chapitre V des *Mémoires historiques*, nous lisons 77 ans. La leçon : 17 ans est la seule qui soit expliquée par les commentateurs, mais elle se prête à deux interprétations : suivant la première, il s'écoula cinq cents ans depuis le moment où *Fei-tse* reçut le fief de *Ts'in* et acquit ainsi pour sa famille une situation indépendante des *Tcheou*, jusqu'à la 2e année du duc *Hiao* (360 av. J.-C.) : en cette année-là, le roi *Hien* envoya de la viande sacrée au duc *Hiao* et scella ainsi la réconciliation ou la *réunion* avec lui ; dix-sept ans après, c'est-à-dire en 343 avant J.-C., le roi *Hien* conféra au duc *Hiao* le titre d'hégémon, c'est-à-dire de chef supérieur en force à tous les autres seigneurs (cf. p. 303) ; — d'après l'autre interprétation, il s'écoula cinq cents ans depuis le moment où le duc *Siang*, de *Ts'in*, se proclama *lié heou*, jusqu'à la 52e année du roi *Tchao*, de *Ts'in* (255 av. J.-C.), époque où le souverain triompha complètement de la dynastie *Tcheou*, s'annexa la majeure partie de ses états et *réunit* ainsi les deux royaumes ; dix-sept ans plus tard (238 av. J.-C.), le prince *Tcheng*, qui devait être *Ts'in Che-hoang-ti*, tua l'amant de sa mère et établit ainsi son autorité qui fut celle d'un roi qui s'impose par la force. — Dans les deux interprétations, le chiffre de 500 ans n'est qu'une approximation très vague. — Dans le chapitre LXIII des *Mémoires historiques*, *Se-ma Ts'ien* cite l'opinion de certains auteurs d'après lesquels ce *Tan*, grand astrologue des *Tcheou*, ne serait autre que *Lao-tse* ; mais cette identification ne s'accorderait pas avec l'entrevue que *Lao-tse* passe pour avoir eue avec Confucius, lequel mourut en 479 avant J.-C. ; nous avons vu plus haut (p. 278, n. 5) que le commentateur *T'ang Kou* identifie au con-

La dixième année [1], le roi *Lié* mourut. Son frère cadet, *Pien*, prit le pouvoir ; ce fut le roi *Hien*.

traire *Lao-tse* avec *Po-yang-fou* qui vécut trois siècles avant Confucius.

1. D'après la chronologie de Mayers, qui coïncide avec celle du xv° chapitre des *Mémoires historiques*, le roi *Lié* ne régna que sept ans et mourut donc en 369 avant J.-C. Les dates que nous avons indiquées entre parenthèses dans ce chapitre sont celles de la chronologie commune qui est exposée dans les tables de Mayers et qui ne diffère qu'en un seul point peu important (cf. p. 299, n. 2) de la chronologie établie par *Se-ma Ts'ien* lui-même dans les chapitres xiv et xv de son ouvrage; mais si l'on s'en tenait uniquement aux Annales principales des *Tcheou*, il faudrait dresser une autre chronologie ; le tableau ci-dessous en rend compte :

D'après les Annales principales des *Tcheou*.			D'après le chap. xv des *Mémoires historiques*.		D'après Mayers.	
Siuen	règne 46 ans,	de 828 à 783	46 ans,	de 827 à 782	46 ans,	de 827 à 782
Yeou	» 11 »	782 à 772	11 »	781 à 771	11 »	781 à 771
P'ing	» 51 »	771 à 721	51 »	770 à 720	51 »	770 à 720
Hoan	» 23 »	720 à 698	23 »	719 à 697	23 »	719 à 697
Tchoang	» 15 »	697 à 683	15 »	696 à 682	15 »	696 à 682
Hi	» 5 »	682 à 678	5 »	681 à 677	5 »	681 à 677
Hoei	» 25 »	677 à 653	25 »	676 à 652	25 »	676 à 652
Siang	» 32 »	652 à 621	33 »	651 à 619	33 »	651 à 619
K'ing	» 6 »	620 à 615	6 »	618 à 613	6 »	618 à 613
K'oang	» 6 »	614 à 609	6 »	612 à 607	6 »	612 à 607
Ting	» 21 »	608 à 588	21 »	606 à 586	21 »	606 à 586
Kien	» 14 »	587 à 574	14 »	585 à 572	14 »	585 à 572
Ling	» 27 »	573 à 547	27 »	571 à 545	27 »	571 à 545
King	» 25 »	546 à 522	25 »	544 à 520	25 »	544 à 520
King	» 42 »	521 à 480	43 »	519 à 477	44 »	519 à 476
Yuen	» 8 »	479 à 472	8 »	476 à 469	7 »	475 à 469
Ting	» 28 »	471 à 444	28 »	468 à 441	28 »	468 à 441
K'ao	» 15 »	443 à 429	15 »	440 à 426	15 »	440 à 426
Wei lié	» 24 »	428 à 405	24 »	425 à 402	24 »	425 à 402
Ngan	» 26 »	404 à 379	26 »	401 à 376	26 »	401 à 375
Lié	» 10 »	378 à 369	7 »	375 à 369	7 »	375 à 369
Hien	» 48 »	368 à 321	48 »	368 à 321	48 »	368 à 321
Chen-tsing	» 6 »	320 à 315	6 »	320 à 315	6 »	320 à 315
Ngan	» 59 »	314 à 256	59 »	314 à 256	59 »	314 à 256

Il est à remarquer que la chronologie des Annales principales des

La cinquième année (364 av. J.-C.) du duc *Hien*, celui-ci complimenta le duc *Hien*, de *Ts'in*. Le duc *Hien* se proclama hégémon.

La neuvième année (360 av. J.-C.), (le roi) envoya au duc *Hiao*, de *Ts'in*, de la viande des sacrifices offerts aux rois *Wen* et *Ou*.

La vingt-cinquième année (344 av. J.-C.), *Ts'in* rassembla les seigneurs à (la capitale des) *Tcheou*.

La vingt-sixième année (343 av. J.-C.), (le roi) *Tcheou* offrit l'hégémonie au duc *Hiao*, de *Ts'in*.

La trente-troisième année (336 av. J.-C.), il complimenta le roi *Hoei*, de *Ts'in*.

La trente-cinquième année (334 av. J.-C.), il envoya au roi *Hoei*, de *Ts'in*, de la viande des sacrifices offerts aux rois *Wen* et *Ou*.

La quarante-quatrième année (325 av. J.-C.), le roi *Hoei*, de *Ts'in*, se proclama roi. A la suite de cela, tous les seigneurs devinrent rois.

La quarante-huitième année (321 av. J.-C.), le roi *Hien* mourut. Son fils, *Ting*, qui fut le roi *Chen-tsing*, prit le pouvoir.

Tcheou rapporte la 1re année du roi *Siuen* à l'an 828 avant J.-C. Or nous savons (cf. p. 275) que la 1re année du roi *Siuen* fut l'année qui suivit la 14e année *kong ho* : la 1re année *kong ho* coïnciderait donc avec l'année 842 avant J.-C. et non avec l'année 841 avant J.-C., comme le veut la chronologie généralement admise : *Se-ma Ts'ien* en effet était indécis entre ces deux dates : le tableau chronologique des douze seigneurs commence à la 1re année *kong ho* et donne comme synchronisme la 15e année (841 av. J.-C.) du duc *Tcheng* de *Lou* ; mais *Se-ma Ts'ien* ajoute : D'après une autre autorité, c'est la 14e année (842 av. J.-C.). On le voit, la chronologie qu'on peut établir au moyen de la liste des rois *Tcheou* est assez différente de la chronologie vulgaire qui est fondée sur les durées des règnes des ducs de *Lou*. Comme la chronologie vulgaire repose sur l'autorité du *Tch'oen ts'ieou*, c'est elle que nous suivrons dans la pratique.



La sixième année (315 av. J.-C.), il mourut. Son fils *Yen*, qui fut le roi *Nan* [1], prit le pouvoir.

Au temps du roi *Nan*, les *Tcheou* orientaux et les *Tcheou* occidentaux se partagèrent le gouvernement. Le roi *Nan* transféra sa résidence chez les *Tcheou* occidentaux [2].

[L'héritier présomptif, *Kong*, du duc *Ou*, des *Tcheou* occidentaux, mourut. (Le duc) avait cinq fils nés de femmes secondaires et n'avait pas décidé [3] lequel il nommerait (héritier présomptif). Le généralissime [4] *Tsien* dit au roi de *Tch'ou* [5] : « Le mieux est de donner une terre à *Kieou*, fils du duc, et d'en profiter pour demander qu'il soit l'héritier présomptif. » — *Tso Tch'eng* dit : « Il ne faut pas agir ainsi; si *Tcheou* ne vous écoute pas, votre [6] sagesse sera alors à bout de ressources et un éloignement se produira dans nos rapports avec *Tcheou*. Le mieux est de demander au prince *Tcheou* qui il veut nommer. » — A mots couverts, (le duc *Ou*) parla à *Tsien* [7]; *Tchan kouo ts'é* : chap. 1er.

1. *Nan* n'est pas un nom posthume, mais un simple surnom : celui qui a honte, le timide.

2. On a vu (cf. p. 301, n. 1) que, lors du partage de la capitale entre les *Tcheou* occidentaux et les *Tcheou* orientaux, c'est ces derniers qui furent « chargés du roi ». Le roi *Nan* se remet maintenant entre les mains des *Tcheou* occidentaux.

3. Le commentateur du *Tchan kouo ts'é* dit : 適 = 定.

4. Le *se-ma* était un haut fonctionnaire à la cour du roi de *Tch'ou*. — *Tsien* 翦, dit le commentateur du *Tchan kouo ts'é*, avait probablement pour nom de famille *Tchao* 昭.

5. Le roi *Hoai* (328-295 av. J.-C.).

6. 公 désigne ici le généralissime *Tsien*.

7. *Tchang Cheou-kié* dit que le roi de *Tch'ou* ordonna à *Tsien* de se rendre auprès du duc de *Tcheou* pour tâcher d'apprendre qui il voulait nommer héritier présomptif; le duc le lui dit à mots couverts

Tsien lui proposa d'inviter (le roi de) *Tch'ou* à lui donner une terre en guise de félicitations]; (le duc) nomma en effet son fils *Kieou* héritier présomptif.

La huitième année (307 av. J.-C.), *Ts'in* attaqua *I-yang*[1]. *Tch'ou* vint à son secours, puis croyant que *Tcheou* embrassait le parti de *Ts'in*, il se prépara à l'attaquer. *Sou Tai*[2] parla en faveur de *Tcheou* au roi de *Tch'ou* et lui dit : « Pourquoi (amener) une calamité en pensant que *Tcheou* agit en faveur de *Ts'in*[3]? Ceux qui disent que *Tcheou* est plus en faveur de *Ts'in* que de *Tch'ou* désirent faire que *Tcheou* s'unisse à *Ts'in*, et c'est pourquoi ils disent *Tcheou-Ts'in*[4]. Si *Tcheou* sait qu'il ne peut rompre (votre dessein), il s'unira certainement à *Ts'in*; c'est là le moyen subtil (qu'ont imaginé) ceux qui désirent que *Ts'in* s'empare de *Tcheou*. Ceux qui font des plans pour Votre Majesté (lui diront) : Si *Tcheou* s'allie à *Ts'in*, profitez-en pour l'approuver; s'il ne s'allie pas à *Ts'in*, dites encore que c'est fort bien; de

en demandant que le roi de *Tch'ou* lui donnât une terre en guise de félicitations. Dans le *Tchan kouo ts'é*, ces deux phrases appartiennent encore au discours de *Tso Tch'eng* qui est plus long que dans les *Mémoires historiques*.

1. Aujourd'hui, sous préfecture de *I-yang* 宜陽, préfecture et province de *Ho-nan*.

2. *Sou Tai* était originaire de *Lo yang* ; comme son frère aîné, *Sou Ts'in* (cf. Mayers, *Manual*, n° 626), il fut un habile machinateur de combinaisons politiques au temps des royaumes combattants.

3 *Se-ma Tcheng* commente cette phrase en ces termes : *Sou-Tai*, parlant en faveur de *Tcheou* au roi de *Tch'ou*, lui dit : O roi, pourquoi pensez-vous que *Tcheou* est du parti de *Ts'in* ? *Tcheou* n'est point en réalité du parti de *Ts'in* ; si maintenant Votre Majesté accuse *Tcheou* d'être du parti de *Ts'in*, *Tcheou* redoutera *Tch'ou* et ne manquera pas de s'incorporer à *Ts'in* ce qui sera une calamité.

4. C'est-à-dire ils réunissent dans le langage *Tcheou* et *Ts'in*, comme si ces deux ét n'en faisaient déjà plus qu'un.

cette manière vous le detacherez de *Ts'in* : *Tcheou*, s'étant séparé de *Ts'in*, s'uinra certainement à *Yng*[1]. »

[*Ts'in* (voulait) emprunter le chemin qui se trouvait entre les deux *Tcheou*, dans l'intention d'attaquer *Han*[2]. *Tcheou* eut peur que, s'il le prêtait, il eût tout à craindre de *Han*, que, s'il ne le prêtait pas, il eût tout à craindre de *Ts'in*. Le clerc *Yen* dit au prince de *Tcheou*[3] : « Pourquoi n'ordonnez-vous pas à des gens d'aller parler à *Chou*, duc de *Han*, en ces termes : Si *Ts'in* ose couper *Tcheou* par le milieu pour attaquer *Han*, c'est qu'il a confiance dans les *Tcheou* orientaux ; pourquoi Votre Altesse ne donne-t-elle pas une terre à *Tcheou* et ne livre-t elle pas des otages qu'elle enverra à *Tch'ou* ? (Si vous agissez ainsi,) *Ts'in* certainement soupçonnera *Tch'ou* et ne se fiera pas à *Tcheou* et ainsi *Han* ne sera pas attaqué. — Vous ferez dire d'autre part à *Ts'in* : C'est forcé par la contrainte que *Han* donne une terre à *Tcheou*, car il se propose de rendre ainsi *Tcheou* suspect aux yeux de *Ts'in* ; *Tcheou* n'ose pas ne pas recevoir (ce présent). — *Ts'in* n'aura certainement aucune raison pour ordonner à *Tcheou* de ne pas l'accepter ; ainsi vous aurez reçu une terre de *Han* et vous aurez obéi à *Ts'in*. »]

Tchan kouo ts'é : Tong Tcheou, § 6.

1. C'est-à-dire : à *Tch'ou*. *Yng* 郢 était la capitale du royaume de *Tch'ou* ; cette ville était à 10 *li* au nord de la sous-préfecture de *Kiang-ling* 江陵 qui fait partie de la ville préfecturale de *King-tcheou*, province de *Hou-pe*.

2. La ville de *I-yang* (cf. p. 306, n. 1), qui était la capitale de l'état de *Han*, était l'objet constant des attaques du roi de *Ts'in* ; *Lo-yang*, résidence des *Tcheou* occidentaux et des *Tcheou* orientaux, se trouvait placée entre les deux rivaux.

3. Au duc *Ou*, des *Tcheou* occidentaux, d'après *Se-ma Tcheng*. — Cependant le *Tchan kouo ts'é* place ce discours dans le chapitre consacré aux *Tcheou* orientaux.

Tchan kouo ts'é : Si Tcheou, § 10.

[*Ts'in* manda le prince des *Tcheou* occidentaux ; le prince des *Tcheou* occidentaux redoutait ce voyage ; c'est pourquoi il envoya des gens dire au roi de *Han*[1] : « Si *Ts'in* mande le prince des *Tcheou* occidentaux, c'est qu'il compte en profiter pour envoyer (une armée) attaquer votre ville de *Nan-yang*. Pourquoi Votre Majesté ne fait-elle pas sortir des soldats devant *Nan-yang*[2] ? Le prince de *Tcheou* en profiterait pour s'en faire une excuse auprès de *Ts'in*, et si le prince de *Tcheou* n'entre pas dans (le pays de) *Ts'in*, *Ts'in* n'osera certainement pas franchir le Fleuve pour attaquer *Nan-yang*. »]

Tchan kouo ts'é : Tong Tcheou, § 3.

[Les *Tcheou* orientaux se trouvant en lutte avec les *Tcheou* ocidentaux, *Han* (voulut) venir au secours des *Tcheou* occidentaux. Quelqu'un parla en faveur des *Tcheou* orientaux au roi de *Han*, disant : « Les *Tcheou* occidentaux sont l'ancien royaume des Fils du ciel ; ils possèdent beaucoup d'objets renommés et de joyaux précieux. Si Votre Majesté tient ses armes en repos et ne met pas ses soldats en campagne, elle pourra ainsi s'attirer la reconnaissance des *Tcheou* orientaux et d'autre part les joyaux des *Tcheou* occidentaux pourront certainement être tous obtenus[3]. »]

1. Le *Tchan kouo ts'é* dit que ce discours fut adressé au roi de *Wei* ; en effet, la ville de *Nan-yang* se trouvait sur le territoire du royaume de *Wei*, et non dans le royaume de *Han*. *Nan-yang* correspondait à l'arrondissement de *Hoai* 懷, au temps des *T'ang* (au sud-ouest de l'actuelle sous-préfecture de *Ou-tché* 武陟, préfecture de *Hoai-k'ing*, province de *Ho-nan*).

2. Le *Tchan kouo ts'é* dit : « Pourquoi Votre Majesté ne fait-elle pas sortir des soldats devant *Ho-nan* ? » On a vu (p. 301, n. 1) que *Ho-nan* était la partie occidentale de la capitale et que c'est là que le roi *Nan* avait transporté sa résidence.

3. Si le roi de *Han* n'aide pas les *Tcheou* occidentaux, les *Tcheou*



Le roi *Nan* parla à *Tch'eng-kiun*[1].

Tch'ou assiégeait (la ville de) *Yong-che*[2]. [*Han* exigea des *Tcheou* orientaux des cuirasses et du grain. Le prince des *Tcheóu* orientaux, saisi de peur, manda *Sou Tai*[3] et lui exposa (l'affaire). (*Sou*) *Tai* lui dit : « Pourquoi Votre Altesse s'afflige-t-elle de cela? Votre sujet se charge de faire que *Han* ne demande à *Tcheou* ni cuirasses, ni grains; bien plus, je puis obtenir (la ville de) *Kao-tou*[4] pour Votre Altesse. » — Le prince *Tcheou* répliqua: « Si vous en êtes en effet capable, je vous prierai de commander à tout le royaume ». — (*Sou*) *Tai* fut admis auprès du conseiller d'état de *Han* et lui dit : « *Tch'ou* a commencé à assiéger (la ville de) *Yong-che* au troisième mois; maintenant c'est le cinquième mois et il n'a pu la prendre; c'est (une marque de) la faiblesse de *Tch'ou*. Si maintenant, ô conseiller d'état, vous exigez de *Tcheou* des cuirasses et du grain, ce sera déclarer votre faiblesse à *Tch'ou*. » — Le conseiller d'état[5] de *Han*

Tchan kouo ts'é: Si Tcheou, § 4.

orientaux lui en sauront gré et, d'autre part, les *Tcheou* occidentaux, pour obtenir son appui, lui feront présent de tous leurs trésors.

1. Le texte me paraît présenter ici une lacune.

2. Le *Kouo ti tche* dit que la ville de *Yong-che* était à 25 *li* au nord-est de la sous-préfecture de *Yang-ti* (cf. p. 289, n. 4). D'après *Pao Piao*, ce siège eut lieu pendant la 15e année (310) du roi *Nan*.

3. Cf. p. 306, n. 2.

4. *Kao-tou* 高都 ou 郜都 était une ville de l'état de *Han*; d'après le *Kouo ti tche*, elle se trouvait à 35 *li* au nord de la sous-préfecture de *I-k'iue* 伊闕 (aujourd'hui sous-préfecture de *Song* 嵩, province de *Ho-nan*). Le nom de *I-k'iue* vient de ce qu'il y avait là deux montagnes qui se faisaient vis-à-vis comme les montants d'une porte (*k'iue*) et qu'entre elles deux coulait la rivière *I*.

5. Ce personnage s'appelait *Kong-tchong Tch'e* 公仲侈. — La charge de conseiller d'état 相國 était une institution adminis-

dit : « C'est fort bien ; l'envoyé suspendra[1] son départ. » — (*Sou*) *Tai* dit : « Pourquoi ne donnez-vous à *Tcheou* (la ville de) *Kao-tou*? » — Le conseiller d'état de *Han* se mit fort en colère et dit : « Je n'exige de *Tcheou* ni cuirasses ni grain, et c'est déjà beaucoup. Pourquoi donc donnerais-je à *Tcheou* (la ville de) *Kao-tou*? » — (*Sou*) *Tai* répliqua : « Si vous donnez à *Tcheou* (la ville de) *Kao-tou*, ce sera cause que *Tcheou* se décidera[2] et prendra le parti de *Han*. Lorsque *Ts in* l'apprendra, il sera fort en colère et s'irritera contre *Tcheou*[3] ; c'est pourquoi il n'aura plus de relations avec les envoyés des *Tcheou* ; au prix (de la ville) peu importante de *Kao-tou* vous obtiendrez *Tcheou* tout entier ; pourquoi ne pas la donner? » — Le conseiller d'état dit : « C'est bien. » — Il donna donc a *Tcheou* (la ville de) *Kao-tou*.]

***Tchan kouo ts'é* : *Si Tcheou*, § 6.** La trente-quatrième année (281 av. J.-C.), [*Sou Li*[4] parla au prince de *Tcheou* en ces termes : « *Ts'in* a écrasé

trative du pays de *Ts'in*, mais la plupart des seigneurs avaient imité les princes de *Ts'in* et avaient aussi leurs conseillers d'état.

1. *Se-ma Tcheng* dit que 已 est ici le synonyme de 止 = arrêter.

2. *Tcheou* se décidera entre *Ts'in* et *Han*, les deux rivaux qui cherchaient chacun de leur côté à gagner son appui.

3. Le *Tchan kouo ts'é* présente ici une variante intéressante, au lieu des trois mots 忿周卽, il écrit : 焚周之節 = il brûlera les lettres de créance (des envoyés) de *Tcheou*.

4. *Sou Li* était, comme *Sou Tai*, frère cadet de *Sou Ts'in*. — Le discours qui va suivre est le sixième paragraphe du chapitre consacré aux *Tcheou* occidentaux, d'après la table des matières du *Tchan kouo ts'é*, mais il n'occupe en fait que la onzième place dans le texte de ce chapitre. De pareilles anomalies sont assez fréquentes dans le *Tchan kouo ts'é* ; nous indiquerons toujours le numéro d'ordre de la table des matières.

Han et *Wei*; il a battu *Che Ou*[1]; au nord, il s'est emparé de *Lin* et de *Li-che*[2], (villes du pays de) *Tchao*; celui qui a fait tout cela[3], c'est *Po K'i*[4]; en effet (ce général) sait fort bien se servir des soldats, et en outre il est prédestiné par le Ciel. Maintenant il (se propose de) sortir de nouveau de la frontière[5] à la tête de ses soldats pour attaquer *Leang*[6]. Lorsque *Leang* aura été écrasé, *Tcheou* sera en danger. Pourquoi Votre Altesse n'envoie-t-elle pas des gens dire à *Po K'i*: Dans le pays de *Tch'ou* vivait un certain *Yang Yeou-ki*[7] qui était excellent archer; en tirant à cent pas sur une feuille de mûrier, il tira cent coups et l'atteignit cent fois. Les assistants, qui étaient au nombre de plusieurs milliers, disaient tous : C'est admirablement tiré. Un homme vint cependant se placer

1. *Che Ou* était un général du pays de *Wei* que *Po K'i* avait battu en 293 avant J.-C à *I-k'iue* (cf. p. 309, n. 4). Le nom de ce personnage est écrit 犀武 par le *Tchan kouo ts'é*. — Sur les pays de *Han* et de *Wei*, cf. *Mém. hist.*, chapitres XLV et XLIV.

2. La ville de *Li-che* fut une sous-préfecture sous plusieurs dynasties; aujourd'hui, elle se trouve sur le territoire de la préfecture secondaire de *Yong-ning* 永寧, préfecture de *Fen-tcheou*, province de *Chān-si*. — La ville de *Lin* était fort voisine de celle de *Li-che*.

3. Dans le *Tchan kouo ts'é*, le mot *Ts'in*, qui est en tête de la phrase dans *Se-ma Ts'ien*, est supprimé Le pronom relatif 者 domine alors tout ce qui le précède et rend la construction plus régulière : Celui qui a écrasé *Han* et *Wei*, qui a battu *Che-ou*, qui, au nord..., celui qui a fait tout cela, c'est *Po K'i*.

4. Sur *Po K'i*, prince de *Ou ngan*, et général du roi de *Ts'in*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIII.

5. De la frontiere ou de la barrrière de *I-k'iue* (cf. p. 309, n. 4).

6. *Leang* était un petit état dont le centre se trouvait à *Han-tch'eng*, dans le *Chàn-si*.

7. *Yang Yeou-ki* avait été général du roi *Kong* de *Tch'ou* (590-560 av. J.-C.).

à côté de (*Yang Yeou-ki*) et dit : C'est bien, mais je puis vous apprendre à tirer. — *Yang Yeou-ki* en colère lâcha son arc, saisit son épée et dit : Étranger, prétendez-vous être capable de m'enseigner à tirer ? — L'étranger lui répondit : Ce n'est pas que je sois capable de vous enseigner à tendre le bras gauche et à replier le bras droit. Mais, lorsqu'à une distance de cent pas d'une feuille de mûrier vous avez tiré cent fois et que vous l'avez touchée cent fois, si vous ne vous arrêtez pas satisfait, petit à petit votre ardeur se ralentira, vos forces faibliront, votre arc se tordra, vos flèches se courberont, et un seul coup où vous ne réussirez pas détruira l'effet de vos cent coups (précédents). — Or [1] maintenant vous avez écrasé *Han* et *Wei*; vous avez battu *Che Ou*; au nord, vous vous êtes emparé de *Lin* et de *Li-che*, (villes de) *Tchao*; vous avez acquis une grande gloire ; cependant vous allez derechef sortir de la frontière à la tête de vos soldats pour traverser les deux *Tcheou*, tourner le dos a *Han* et attaquer *Leang*. Si une seule de vos entreprises ne réussit pas, toute votre gloire passée sera perdue. Il vaut mieux pour vous prétexter une maladie et ne pas vous mettre en campagne. »]

Tchan kouo ts é La quarante-deuxième année (273 av. J.-C.), [*Ts'in* viola la convention relative à *Hoa-yang* [2]. *Ma Fan* parla au prince de *Tcheou* en ces termes : « Je vous prie d'ordonner

1. L'apologue est terminé et l'envoyé supposé du prince *Tcheou* s'adresse maintenant à *Po K'i*.

2. D'après le *Kouo ti tche*, la ville de *Hoa-yang* était à 40 *li* au sud de la sous-préfecture de *Koan-tch'eng* 管城. — *Koan-tch'eng* n'est plus aujourd'hui qu'un relai de poste, non loin de la préfecture secondaire de *Tcheng* 鄭, province de *Ho-nan*. — *Hoa-yang* appartenait à l'état de *Wei* ; le roi de *Ts'in* l'attaqua et la prit, au mépris des traités.



à *Leang*[1] de construire un rempart pour *Tcheou.* »— Puis il dit au roi de *Leang* : « Le roi de *Tcheou* est malade [2]; s'il meurt, moi *Fan*, je mourrai certainement. Permettez-moi, je vous prie de remettre de ma propre autorité les neuf trépieds à Votre Majesté; que Votre Majesté reçoive les neuf trépieds et avise à un plan en faveur de *Fan.* » — Le roi de *Leang* dit : « C'est fort bien parlé. » — Aussitôt il lui donna des soldats en leur disant de tenir garnison à *Tcheou*[3]. Alors (*Ma Fan*) dit à *Ts'in* : « *Leang* ne veut point tenir garnison à *Tcheou*; mais il se propose de l'attaquer; que le roi essaie de faire sortir ses soldats à la frontière pour l'observer. » — *Ts'in* fit en effet sortir ses soldats. (*Ma Fan*) revint alors dire au roi de *Leang* : « Le roi de *Tcheou* est fort malade; moi, (*Ma*) *Fan*, je demande à vous envoyer les trépieds plus tard, dès que l'occasion le permettra[4]. Maintenant que Votre Majesté a envoyé des soldats à *Tcheou*, les seigneurs vous soupçonnent tous ; lorsque, ensuite vous voudrez agir, ils ne vous croiront plus. Le mieux est d'ordonner à vos soldats de construire un rempart pour

1. Cf. p. 311, n. 6.

2. Il faut entendre cette phrase au figuré : *Ts'in*, ayant pris la ville de *Hoa-yang*, se trouve fort près de *Tcheou* et le menace ; *Tcheou*, comme nous dirions en langage vulgaire, est donc bien malade. *Ma Fan* dit au roi de *Leang* qu'il craint d'être enveloppé dans la ruine de la maison des *Tcheou* ; il feint d'être traître à son pays et propose au roi de lui donner les neuf trépieds, gages de la suzeraineté sur l'empire, à la condition que le roi avisera aux moyens de le sauver, lui, *Ma Fan* ; en réalité, comme on le verra plus loin, il ne cherche qu'à duper le roi de *Leang*.

3. Dans l'idée du roi de *Leang*, ces soldats étaient destinés à prêter main-forte à *Ma Fan* qui, au moment où le prince de *Tcheou* serait dans une situation critique, s'emparerait des neuf trépieds et se réfugierait dans le pays de *Leang*.

4. 可 *k'o* = *yeou k'o tche che*.

Tcheou afin de cacher votre entreprise[1]. » — Le roi de *Leang* dit : « C'est fort bien parlé. » — Aussitôt il chargea (ses soldats) de construire un mur pour *Tcheou*.]

Tchan kouo ts'é : Si Tcheou, § 5.

La quarante-cinquième année (270 av. J.-C.), [le prince de *Tcheou* vint (dans le pays de) *Ts'in*. Un étranger dit à *Tcheou Siu*[2] : « Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de flatter la piété filiale du roi de *Ts'in*, et, pour cela, de donner en présent *Yng*[3] à la reine-douairière[4] comme son domaine propre. Le roi de *Ts'in* s'en réjouira certainement. Vous aurez ainsi des rapports[5] avec *Ts'in*.

1. *Se-ma Tcheng* dit : *Leang* méditait en réalité de s'emparer des neuf trépieds des *Tcheou*, mais il feignait de n'envoyer des soldats que pour tenir garnison à *Tcheou* et pour avoir avec lui des rapports cordiaux. *Ts'in* fit avancer ses soldats dans l'intention d'attaquer *Tcheou* (on a vu que c'était une ruse suggérée par *Ma Fan* lui-même au roi de *Ts'in*, afin que ce dernier pût s'assurer des vrais sentiments du prince de *Leang*) ; *Leang* ne vint pas au secours de *Tcheou* ; ce fut la preuve qu'il ne prenait pas en main les intérêts de *Tcheou*, mais qu'il désirait seulement que *Tcheou* fût en péril afin de s'emparer des neuf trépieds. C'est pourquoi les seigneurs se mirent à suspecter *Leang* ; (afin de dissiper ces soupçons) et de cacher son vrai projet, le roi de *Leang* n'eut rien de mieux à faire que d'ordonner à ses soldats de construire un rempart pour le compte de *Tcheou*.

2. Le caractère 最 se prononce ici *siu*, d'après *Se-ma Tcheng*. *Tcheou Siu* était un membre de la famille princière des *Tcheou*.

3. Le *Tchan kouo ts'é* écrit *Yuen* 原 au lieu de *Yng* 應 ; mais c'est la leçon de *Se-ma Ts'ien* qui est la bonne. La ville de *Yng* était autrefois une principauté ; elle se trouvait non loin de la sous-préfecture actuelle de *Yé* 葉, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho nan*.

4. C'était la reine-douairière *Siuen* 宣太后, mère du roi *Tchao*.

5. Le mot 交 = rapports, ne me paraît avoir ici aucun sens. Dans le *Tchan kouo ts'é*, il est absent et le discours devient aussitôt beaucoup plus clair ; voici le résumé de l'argumentation, si on se conforme au texte du *Tchan kouo ts'é* : en faisant ce présent à la reine-

Si ces rapports sont bons, le prince de *Tcheou* vous en saura gré ; si ces rapports sont mauvais, vous serez un homme qui aura encouragé l'annexion de *Tcheou* à *Ts'in* et vous serez certainement considéré comme criminel.]

[*Ts'in* (voulut) attaquer *Tcheou*. *Tcheou Siu* parla au roi de *Ts'in* en ces termes : « Si je puis donner un conseil au roi, c'est de ne pas attaquer *Tcheou*.; si vous attaquez *Tcheou*, en vérité vous n'y aurez pas de profit [1]. Votre renommée sera abhorrée de l'empire, et l'empire, détestant *Ts'in* à cause de sa renommée, s'alliera certainement à l'est avec *Ts'i*. Vos armes se seront abaissées (en entrant en conflit) avec *Tcheou* et vous aurez fait s'allier l'empire avec *Ts'i*. Alors *T'sin* n'aura plus la royauté. L'empire désire abaisser *Ts'in* et c'est pourquoi on engage Votre Majesté à attaquer *Tcheou*. Si *Ts'in* est abaissé aux yeux de l'empire, ses ordres ne seront plus obéis. »] *Tchan kouo ts'é: Si Tcheou*, § 13.

La cinquante-huitième année (257 av. J.-C.), [les trois *Tsin* [2] résistèrent à *Ts'in*. *Tcheou* ordonna à son conseiller d'état de se rendre à *Ts'in*. Comme *Ts'in* le traita avec mépris, celui-ci revint de sa mission. Un étranger parla *Tchan kouo ts'é : Tong Tcheou*, § 19.

mère, vous obtiendrez *Ts'in*, c'est-à-dire vous jouirez de sa faveur. Or il est essentiel pour vous que vous gagniez cette faveur, car alors le prince de *Tcheou* vous sera reconnaissant des bons rapports que vous lui assurerez avec *Ts'in* ; si, au contraire, vous ne faites rien pour capter les bonnes grâces de *Ts'in*, les rapports entre *Ts'in* et *Tcheou* seront mauvais, et, comme *Tcheou* est le plus faible, il risquera d'être annexé par *Ts'in* : vous serez coupable d'avoir contribué à ce désastre. Faites donc ce présent à la reine-mère.

1. Le territoire des *Tcheou* est fort peu étendu et par conséquent *Ts'in* n'a pas grand profit à le conquérir. D'autre part, les *Tcheou* représentent la monarchie du droit divin, et les attaquer est un crime ; quand *Ts in* aura vaincu les *Tcheou*, il aura en réalité abaissé sa propre puissance aux yeux de l'empire.

2. Les royaumes de *Han*, *Tchao* et *Wei* formés des débris de celui de *Tsin*.

au conseiller d'état en ces termes : « Si *Ts'in* vous a méprisé ou honoré, c'est ce que je ne puis savoir. Mais *Ts'in* désire connaître les dispositions des trois royaumes; le mieux est donc que vous alliez promptement voir le roi de *Ts'in* et que vous lui disiez : Je prie Votre Majesté d'écouter les changements qui se produisent dans l'est [1]. — Le roi de *Ts'in* vous estimera certainement; en vous estimant, *Ts'in* estimera *Tcheou* et *Tcheou* par là se sera gagné *Ts'in*. Quant à l'estime de *Ts'i*, il y a certainement *Tcheou Siu* [2] grâce à qui *Ts'i* nous est acquis. Ainsi *Tcheou* ne perdra point ses bonnes relations avec les royaumes puissants.] *Ts'in* aura confiance en *Tcheou* et enverra ses soldats attaquer les trois *Tsin* [3]. »

La cinquante-neuvième année (256 av. J.-C.), *Ts'in* prit (au pays de) *Han* le village de *Fou-chou* [4], (près de) *Yang-tch'eng*. Les *Tcheou* occidentaux eurent peur; ils rom-

1. C'est-à-dire : chez les trois royaumes qui s'étaient ligués contre *Ts'in*.

2. *Siu Koang* dit que le caractère 聚 est ici l'équivalent du caractère 最 ; c'est donc le même *Tcheou Siu* dont il a été question plus haut (cf. p. 314, n. 1). Grâce au conseiller d'état, *Tcheou* sera honoré par *Ts'in* ; grâce à *Tcheou Siu*, il a déjà obtenu la faveur de *Ts'i* ; il pourra donc maintenir de bonnes relations avec les deux puissants rivaux. Dans le texte du *Tchan kouo ts'é*, il n'est plus question de *Tcheou Siu* : 齊重故有周而已取齊 = l'estime de *Ts'i* est depuis longtemps acquise à *Tcheou* ; vous vous êtes donc déjà gagné *Ts'i*.

3. Cette dernière phrase ne se trouve pas dans le *Tchan kouo ts'é*.

4. *Fou-chou* appartenait autrefois à l'état de *Tcheou*, comme l'atteste un texte du *Tso tchoan* cité par *Tchang Cheou-kié*. Mais, au temps dont parle *Se-ma Ts'ien*, cette localité faisait partie du royaume de *Han*. Elle se trouvait à 35 *li* au sud-ouest de la ville de *Yang-tch'eng* qui est aujourd'hui encore une sous-préfecture dépendant de la préfecture de *Tsé-tcheou*, province de *Chān-si*.

pirent avec *Ts'in* et firent une ligue du nord au sud [1] avec les seigneurs. Ils se mirent à la tête de soldats d'élite et sortirent par *I-k'iue* [2] pour attaquer *Ts'in* et faire qu'il ne pût avoir de communications avec *Yang-tch'eng*. Le roi *Tchao*, de *Ts'in*, se mit en colère et envoya le général *Kieou* attaquer les *Tcheou* occidentaux. Le prince des *Tcheou* occidentaux [3] s'enfuit dans (le pays de) *Ts'in*; il se prosterna et se reconnut coupable; il offrit toutes ses villes qui étaient au nombre de trente-six et comptaient trente mille habitants. *Ts'in* accepta ce qu'il offrait. Il renvoya ce prince à *Tcheou*. Le prince de *Tcheou* et le roi *Nan* moururent. Le peuple des *Tcheou* s'enfuit alors à l'est; *Ts'in* s'empara des neuf trépieds et des ustensiles précieux; puis il transféra le duc des *Tcheou* occidentaux [4] à *Tan-hou*. Sept années plus tard, le roi

1. Nous rencontrons ici pour la première fois, dans le sens particulier qu'il eut au temps des royaumes combattants, le mot *tsong* 從; d'une manière générale, le mot *tsong* désigne les coalitions formées par les seigneurs contre *Ts'in*, tandis que le mot *heng* 橫 désigne les efforts fait par *Ts'in* contre le reste des seigneurs. Les commentateurs expliquent pourquoi ces mots ont pris ce sens : *Wen Yng* dit : A l'est des passes (les passes montagneuses qui limitaient le pays de *Ts'in* à l'est), c'est *tsong* ; à l'ouest des passes, c'est *heng*. *Mong K'ang* dit : Du nord au sud, c'est *tsong* ; de l'est à l'ouest, c'est *heng*. *Se-ma Tcheng* concilie ces deux opinions en disant : A l'est des passes, le territoire était long du nord au sud ; la longueur est ce qu'exprime le mot *tsong*; les six royaumes (*Yen, Tchao, Han, Wei, Ts'i* et *Tch'ou*) demeuraient tous là ; à l'ouest des passes, le territoire était large de l'ouest à l'est ; la largeur est ce qu'exprime le mot *heng* ; *Ts'in* était seul à demeurer là.

2. Cf. p. 309, n. 4.

3. D'après *Se-ma Tcheng*, c'était le duc *Ou* 武公.

4. C'était le duc *Wen* 文, fils aîné du duc *Ou*. — D'après le *Koua ti tche*, *Tan-hou* était un village à 15 *li* au sud-ouest de la sous-pré-

Tchoang-siang, de *Ts'in*, anéantit les *Tcheou* orientaux et les *Tcheou* occidentaux; les *Tcheou* orientaux et les *Tcheou* occidentaux furent tous deux annexés à *Ts'in* et dès lors les sacrifices des *Tcheou* cessèrent.

Le duc grand astrologue dit : Les érudits prétendent tous que lorsque (le roi *Ou* de) *Tcheou* battit *Tcheou*, (de la dynastie *Yn*), il résidait à la ville de *Lo* [1]; en rassemblant les faits réels, on voit qu'il n'en est pas ainsi. Le roi *Ou* traça le plan (de cette ville) [2]; le roi *Tch'eng* envoya le duc de *Chao* consulter les sorts sur cette résidence et y plaça les neuf trépieds [3]; cependant les *Tcheou* eurent encore leur capitale à *Fong* et à *Hao* [4]. Puis, lorsque les *K'iuen-jong* battirent le roi *Yeou*, alors les *Tcheou* transférèrent leur capitale dans l'est, à la ville de *Lo* [5]. — Au sujet de ce qu'on rapporte que le duc de *Tcheou* fut enterré au lieu qui est de nos jours *Pi* [6], (je dirai que) *Pi* est au milieu des poiriers, au sud-est de *Hao*. — Après que les *Ts'in* eurent anéanti les *Tcheou* et quand les *Han* régnaient déjà depuis plus de quatre-vingt-dix années, le Fils du ciel [7], voulant aller faire le

fecture de *Leang*; celle-ci n'existe plus aujourd'hui en tant que sous-préfecture, mais elle se trouvait à 40 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *Jou* 汝, province de *Ho-nan*.

1. A *Lo-yang* (aujourd'hui *Ho-nan-fou*).
2. Cf. p. 243.
3. Cf. p. 247.
4. Cf. p. 221, n. 1, et p. 241, n. 2.
5. Cf. p. 285.
6. D'après le *T'ong kien tsi lan*, la sépulture du duc de *Tcheou* est au nord-est de la sous-préfecture de *Hien-yang* 咸陽, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. *Pi* est aussi le lieu où fut, dit-on, enterré le roi *Wen* (cf. p. 224, n. 1). Sur la ville de *Hao*, cf. p. 241, n. 2.
7. L'empereur *Ou*, en l'an 113 avant J.-C., prit la mesure dont parle



sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, inspecta les fiefs à l'est; arrivé à *Ho-nan*[1], il s'informa des descendants des *Tcheou* et donna à leur descendant, *Kia*, une terre de trente *li* avec le titre de « prince *Tcheou* de *Tse-nan* »[2]; il le mit sur le même pied que les seigneurs indépendants pour qu'il pût s'acquitter des sacrifices à ses ancêtres.

Se-ma Ts'ien. Cf. ma première traduction du Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, p. 59.

1. *Ho-nan*, aujourd'hui *Ho-nan-fou*, est l'ancienne ville de *Lo-yang*.

2. Le commentateur du *Ts'ien Han chou* qu'on désigne par son nom personnel, *Tsan*, veut que *Tse-nan* soit un nom de famille. Mais *Se-ma Tcheng* fait remarquer que tous les descendants de *Kia* eurent pour nom de famille *Ki* (l'ancien nom de clan des *Tcheou*) ; il se range donc à l'opinion de *Yen Che-kou*, d'après qui *Tse-nan* est le nom de la terre qui fut donnée au descendant des *Tcheou*.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page VIII, note 2 et *passim* : *au lieu de* Tchang Cheou-kié, *lisez* Tchang Cheou-tsie

Page XII, lignes 7, 12, 15 et 23 : *au lieu de* Fou P'ou, *lisez* Hieou-fou. Ce personnage est mentionné dans le Che king (Ta ya, 3e décade, 9e ode, 2e strophe) sous le nom de Hieou-fou 休父 ; le Kouo yu (Tch'ou yu, 2e partie, 1er discours) le cite avec la même orthographe ; c'est à ce passage du Kouo yu, que Se-ma Ts'ien a emprunté la tradition suivant laquelle Hieou-fou (écrit 休甫 dans les Mémoires historiques) aurait été le descendant de Tchong et de Li et l'ancêtre de la famille Se-ma.

Page XIV : les principaux textes de Mé-tse relatifs à la simplicité dans les funérailles ont été traduits et analysés par M. de Groot : *Religious system of China*, vol. I, p. 665 et suiv.

Page XXVI, note 1 et page XXIX, ligne 1 : *au lieu de* Koei-tsi, *lisez* Koei-ki

Page XXXII, notes 1 et 2 : *au lieu de* p. 26, *lisez* p. XXVI.

Page LVII, lignes 12 et 13 : *lisez* Ki Yen, avec toute sa sagesse, lorsqu'il occupait....

Page LXXXVIII, lignes 21 à 25. Dans la *Revue francaise du Japon*, de janvier 1895, page 7, M. Courant identifie dubitativement Lin-t'oen avec Kiang-ling ou Kang-reung 江陵 et Tchen-fan avec la ville mandchoue de Girin ; pour les commanderies de Lo-lang et de Hiuen-t'ou, il indique les mêmes identifications que moi.

Page XCII, ligne 12 : *au lieu de* Ki Ngan, *lisez* Ki Yen

Page CXII, ligne 3 : *lisez* trente jours après que l'édit aura été rendu...

Page CXVI, ligne 3 : *au lieu de* ta'i, *lisez* t'ai

Page CXXXIX, ligne 27 : *au lieu de* Yn, *lisez* Yu

Page CXLIV, ligne 18 : *au lieu de* Tch'ang Ts'ang, *lisez* Tchang Ts'ang

Page CLV, ligne 29 : *au lieu de* kou, *lisez* kouo

Page CXCII, ligne 29 : *au lieu de* Wai-p'ing, *lisez* Wai-ping

Page 28, lignes 6 et 7 : *au lieu de* il dressa des ours...., *lisez* il dressa des ours, des ours rayés...

Page 29, ligne 1 : *au lieu de* Pan-k'iuen, *lisez* Pan-ts'iuen

Page 33, ligne 1 : *lisez* il se conforma aux nombres du ciel et de la

21

terre, aux présages de l'obscur et du clair, aux explications de la vie et de la mort.

Page 59, ligne 1 : *au lieu de* in, *lisez* yn

Page 67, lignes 1-3 : *lisez* Yao dit : « C'est impossible ». Cependant il le mit à l'essai comme intendant des travaux publics. Kong-kong se montra, en effet, mauvais et pervers.

Page 73, ligne 11 : *lisez*.... lui proposèrent tous Yu Choen, en disant qu'il était capable ; alors Yao...

Page 83, ligne 1 : *lisez* Choen dit : « Sié, les cent familles....

Page 168. La légende de l'empereur K'ong-kia et des dragons est empruntée par Se-ma Ts'ien au Tso tchoan, 29e année du duc Tchao.

Page 171, ligne 3 : *au lieu de* Fei, *lisez* Pi.

Page 177, lignes 1 et 2 : *lisez* Le comte de Ko ne faisait pas les sacrifices *se*. — Le sens de cette phrase est éclairci par le discours du Kouo yu qui se trouve reproduit à la page 256 : les vassaux seigneuriaux devaient contribuer aux sacrifices *se*, c'est-à-dire apporter ou envoyer des présents tous les mois à la cour ; c'est parce que le comte de Ko ne remplissait pas ce devoir que T'ang le châtie.

Page 213, lignes 11 et 12 : *au lieu de* K'ing-kié, *lisez* K'ing-tsie.

Page 23, note 5 : *au lieu de* p. 88, n. 6, *lisez* p. 225, n. 3.

Page 271, note 2, ad fin. : *au lieu de* 專, *lisez* 惠.

Page 300, ligne 7 : *lisez* (Le roi) Ngai avait pris le pouvoir ..

Page 304, ligne 1 : *lisez* la cinquième annee du roi Hien...

Page 316, lignes 15 et 16 : *au lieu de* Yang-tch'eng, *lisez* Hang-yang.

INDEX I

INDEX DES MOTS CHINOIS

CITÉS DANS LA TRADUCTION

1. 沙丘. — 2. 商. — 3. 尙書. — 4. 尙父. — 5. 商均. — 6. 商容. — 7-8. 召. — 9. 少皞. — 10. 少康. — 11. 少典. — 12. 三澨. — 13. 奭. — 14. 詩. — 15. 師尙父. — 16. 石父. — 17. 師武. — 18. 豕韋.

F

19 申. — 20. 神農. — 21. 慎靚. — 22. 聲. — 23. 受. — 24. 壽丘. — 25. 率. — 26. 倕 ou 垂. — 27. 舜. — 28 蜀. — 29-30. 叔. — 31. 叔帶. — 32. 樹敦. — 33. 叔齊. — 34. 叔祖類. — 35-36-37. 發. — 38. 氾. — 39. 放勛. — 40. 放齊. — 41. 費. — 42. 非. — 43. 費中 ou 丨仲.

44-45 封. — 46. 豐. — 47. 灃. — 48. 風 — 49. 風后. — 50. 甫. — 51. 釜. — 52. 傅. — 53. 負黍 — 54. 宓犧. — 55 負夏. — 56. 富辰. — 57. 韓. — 58. 罕. — 59-60. 漢. — 61. 韓陽. — 62. 鎬. — 63. 昊英. — 64. 黑. — 65. 黑肩. — 66-67. 衡. — 68. 后稷. — 69. 戲. — 70. 羲. — 71. 釐. — 72. 喜. — 73. 夏.

74. 瑕. — 75. 夏后. — 76. 夏臺. — 77. 向. — 78. 享. — 79-80. 孝. — 81 咸. — 82. 賢. — 83. 獻. — 84. 顯. — 85. 軒轅. — 86-87-88. 熊. — 89. 熊耳. — 90. 許. — 91. 虛. — 92. 許田. — 93. 玄囂. — 94 葷粥 ou 薰育. — 95. 火. — 96. 和. — 97. 河. — 98. 和夷. — 99. 合黎. — 100. 河南. — 101. 河內. — 102. 赫胥. — 103. 河亶甲. — 104. 河陽. — 105. 華. — 106. 滑.

107. 華胥. — 108. 華陽. — 109-110. 淮. — 111. 丸. — 112-113-114-115-116. 桓. — 117. 讙兜. — 118. 黃帝. — 119. 皇僕. — 120. 匯. — 121. 槐. — 122-123-124-125. 惠. — 126. 毀隃. — 127. 渾沌. — 128. 鴻. — 129. 閎夭. — 130-131. 虎. — 132. 扈. — 133. 胡. — 134. 壺口. — 135. 胡齊

136. 怡. — 137-138-139-140. 夷. — 141. 益. — 142. 佚. — 143. 沂. — 144. 嶧. — 145. 伊. — 146. 乙. — 157. 懿. — 148. 繄扈. — 149. 宜臼. — 150. 伊闕. — 151. 夷吾. — 152. 義伯. — 153. 伊陟. — 154. 宜陽. — 155. 伊尹. — 156. 任. — 157. 仁. — 158. 壬臣. — 159. 若. — 160. 弱. — 161. 汭. — 162. 芮. — 163. 戎. — 164. 女房. — 165. 女鳩.

K

166. 丐. — 167. 開. — 168-169. 甘. — 170-171-172. 康. — 173. 皐. — 174. 高. — 175. 咎單. — 176. 高辛. — 177. 高都. — 178. 高宗. — 179. 高陽: — 180 皐陶. — 181. 高圉. — 182. 考. — 183. 邢. — 184. 庚丁. — 185. 句望. — 186. 箕. — 187. 季. — 188. 薊. — 189. 飢. — 190. 紀. — 191. 冀. — 192. 姬. — 193. 季歷.

194. 雞頭. — 195. 棄. — 196. 岐. — 197-198. 啟. — 199 杞. — 200. 耆. — 201. 甲. — 202. 嘉. — 203. 姜. — 204. 江. — 205. 降. — 206. 姜原. — 207. 彊. — 208. 羌. — 209. 橋. — 210 驕. — 211. 蟜極. — 212. 橋牛. — 213. 交阯. — 214. 桀. — 215. 介. — 216. 碣石. — 217. 澗. — 218. 囏. — 219-220. 簡. — 221. 簡狄. — 222. 汧. — 223. 九.

224 咎. — 225. 摎. — 226. 九疑. — 227 廑. — 228. 涇. — 229-230-231-232. 荊. — 233. 景. — 234 敬 — 235. 敬康. — 236. 頃. — 237. 慶節. — 238 扃. — 239. 窮蟬. — 240. 鞠. — 241. 鉅橋. — 242. 曲阜. — 243. 渠廋. — 244. 去疾. — 245 涓. — 246 卷須. — 247. 犬戎. — 248. 荷. — 249. 葛. — 250. 葛天. — 251-252. 克.

253. 媧. — 254. 管. — 255. 管仲. — 256. 管子. — 257. 匡. — 258. 嬀. — 259. 貴. — 260. 會稽. — 261. 夔. — 262. 鯀. — 263. 昆侖. — 264. 昆吾. — 265. 貢. — 266-267. 共. — 268. 鞏. — 269 共和. — 270-271. 共工. — 272. 宮湼. — 273. 公孫. — 274. 孔甲. — 275-276. 空桐. — 277. 孔子. — 278. 谷口. — 279. 瞽叟. — 280. 孤竹. — 281. 嚳.

L

282. 虢. — 283 國 — 284. 國語. — 285. 萊 — 286. 來 — 287. 閬. — 288-289-290-291. 梁. — 292. 梁甫. — 293. 良夫. — 294. 類. — 295. 雷. — 296. 雷首. — 297. 雷夏. — 298. 嫘祖. — 299. 六. — 300. 流沙. — 301. 歷. — 302 醴. — 303. 櫟. — 304. 驪. — 305-306-307. 厲. — 308. 厲山. — 309. 離石. — 310. 驪戎. — 311. 履癸. — 312. 驪連. — 313. 栗陸. — 314. 力牧.

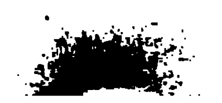
315-316. 烈. — 317. 烈山. — 318. 劉. — 319 劉累. — 320. 藺. — 321. 林. — 322. 廩辛. — 323. 零. — 324. 靈. — 325-326-327. 雒 ou 洛. — 328. 龍. — 329-330. 龍門. — 331. 露. — 332. 纑. — 333. 魯. — 334. 祿父. — 335. 陸渾. — 336. 呂. — 337. 旅. — 338. 馬犯. — 339. 蠻. — 340. 滿. — 341. 昴. — 342. 毛叔鄭. — 343. 髳. — 344. 謀父. — 345 密

346. 密須. — 347. 苗. — 348. 沔. — 349. 汶. — 350-351. 冥. — 352. 鳴條. — 353. 明都. — 354-355. 蒙. — 356. 猛 — 357 盟. — 358-359. 穆 — 360. 牧. — 361. 目夷. — 362. 男. — 363. 赧. — 364. 南河. — 365. 南庚. — 366 南交. — 367. 南宮括. — 368 南陽. — 369. 內方. — 370-371. 哀. — 372. 安. — 373. 隞. — 374. 鄂. — 375. 阿衡. — 376. 惡來.

400. 褒姒. — 401. 報丁. — 402. 庖犧. — 403. 北發. — 404. 北里. — 405. 北殷. — 406. 負尾. — 407. 奔水. — 408-409-410. 畢. — 411. 辟方. — 412. 比干. — 413. 羆. — 414. 扁. — 415. 邊伯. — 416. 豳. — 417. 平. — 418. 亳. — 419. 伯士. — 420-421. 伯服. — 422. 栢皇. — 423-424. 伯夷. — 425. 白起. — 426. 伯臩. — 427. 伯陽甫. — 428 彭. — 429. 彭蠡. — 430. 彭祖.

S

431. 濮. — 432. 不降. — 433. 不周. — 434. 不窋. — 435. 嶓. — 436. 蒲姑. — 437. 嶓冢. — 438. 散宜生. — 439. 三苗. — 440. 三塗. — 441. 三嵏. — 442. 三危. — 443. 姒. — 444. 泗. — 445. 祀 — 446. 思. — 447. 西傾. — 448. 西陵. — 449. 隰朋. — 450. 析枝 ou 丨支. — 451. 息慎. — 452. 析城. — 453. 湘. — 454. 象. — 455-456. 相. — 457. 襄. — 458. 相土. — 459. 簫韶. — 460. 小乙. — 461. 小甲.



T

462. 小辛. — 463. 泄. — 464. 契. — 465. 燮. — 466. 洩父. — 467. 泄心. — 468. 鮮. — 469-470. 辛. — 471-472. 莘. — 473. 辛甲. — 474. 辛伯. — 475. 徐. — 476. 須句. — 477. 宣. — 478. 燧人. — 479. 娀. — 480-481. 宋. — 482. 誦. — 483. 宿. — 484. 蘇厲. — 485. 蘇代. — 486. 大鴻. — 487. 妲己. — 488. 大陸. — 489. 大邳. — 490. 大畢. — 491. 大別. — 492. 大庭.



493. 大雅. — 494. 大野. — 495. 漯. — 496. 帶. — 497. 代 — 498. 岱宗. — 499. 邰. — 500. 太山 ou 泰丨. — 501. 太行. — 502. 太皞. — 503. 太華. — 504 太任. — 505. 太康. — 506. 太庚. — 507. 太甲. — 508. 太姜. — 509. 太公王 — 510. 太戊 . — 511. 太伯. — 512. 太顛. — 513-514. 太丁. — 515. 太宗. — 516. 太嶽. — 517-518. 太原. — 519. 旦. — 520. 儋. — 521. 亶父. — 522. 憚狐



523. 丹朱 — 524. 覃懷. — 525. 譚伯. — 526. 湯. — 527. 唐. — 528-529. 悼. — 530. 陶丘. — 531 桃林. — 532. 陶唐. — 533. 差弗 — 534. 祭. — 535. 漳. — 536. 昌. — 537. 常. — 538. 長. — 539. 長沙. — 540. 昌意. — 541. 昌若. — 542. 昌僕. — 543. 常先. — 544-545. 昭. — 546. 釗. — 547. 朝. — 548. 趙. — 549. 昭明. — 550. 摯. — 551. 稚.

552. 彘. — 553. 智伯. — 554. 蚩尤. — 555-556. 震. — 557. 振. — 558. 斟戈. — 559. 斟尋. — 560. 振鐸. — 561. 陳. — 562. 涔. — 563. 瀍. — 564. 陳鋒. — 565-566. 鄭. — 567. 成. — 568. 成紀. — 569. 成君. — 570. 成周. — 571. 紂. — 572-575. 周. — 576. 宗周. — 577. 東周.

578. 西周. — 579. 州. — 580. 周最. — 581. 顓頊. — 582. 顓臾. — 583-586. 莊. — 587. 莊襄. — 588. 春秋. — 589. 仲山甫. — 590. 中壬. — 591. 中康. — 592. 中■. — 593. 終南. — 594. 仲尼. — 595. 仲伯. — 596. 仲丁. — 597. 中宗. — 598. 中央. — 599-600. 崇. — 601. 重華. — 602. 予 pour 杼. — 603. 柱. — 604. 朱. — 605. 祝. — 606. 主壬. — 607. 主癸.

608. 朱襄. — 609. 祝融. — 610. 朱圉 — 611. 楚 — 612. 涿鹿. — 613. 狄. — 614. 氐羌. — 615-616. 砥柱. — 617. 田常. — 618. 天乙. — 619-622. 定. — 623. 聽詙. — 624. 沱. — 625. 穨. — 626. 敦物. — 627. 東陵. — 628. 東原 - 629. 桐. — 630 桐柏. — 631. 彤城. — 632. 度. — 633. 都野. — 634. 塗山. -- 635. 佗. — 636. 宰予. — 637-639. 蔡



670-672. 沮. — 673. 娵訾. — 674. 左成. — 675. 崔杼. — 676. 尊盧. — 677. 祖乙. — 678. 祖伊. — 679. 祖庚. — 680. 祖已. — 681. 祖甲. — 682. 祖辛. — 683. 祖丁. — 684. 外方. — 685. 外壬. — 686. 外丙. — 687. 望. — 688. 王 — 689. 芒. — 690. 王屋. — 691. 王孫滿. — 692-693. 衛. — 694. 渭. — 695. 濰. — 696-699. 微.



700. 威. — 701. 魏. — 702. 嵬. — 703. 衛康叔. — 704. 威烈. — 705. 汶. — 706-710. 文. — 711. 温. — 712. 文命. — 713. 文祖. — 714. 亞圉. — 715. 揚. — 716. 瀁. — 717. 陽甲. — 718-719. 陽城. — 720. 養由基. — 721. 堯. — 722. 姚. — 723. 延. — 724. 厭. — 725. 燕. — 726. 奄.

758. 豫. — 759. 邘. — 760. 瑜. — 761. 嵎夷 ou 郁夷. — 762. 虞仲. — 763. 榆罔. — 764. 說. — 765 原. — 766. 元. — 767. 雲夢.

INDEX II

INDEX DES MOTS CHINOIS

CITÉS DANS L'INTRODUCTION

768. 禪. — 769. 蟬. — 770. 山海經 — 771. 陝西. — 772. 紹興府. — 773. 召誥. — 774. 紹統. — 775. 涉河. — 778. 詩經. — 779. 世本. — 780. 射姓. — 781. 史通通釋. — 782. 十七史商榷. — 783. 沈犂. — 784. 身毒. — 785. 申子. — 786. 單于. — 787. 首. — 788. 首陽. — 789. 舜典. — 790. 書經. — 791. 朔.

792. 朔方. — 793. 說文. — 794. 客齊訥. — 795. 貳師. — 796. 二十二史劄記. — 797. 二世皇帝. — 798. 范曄. — 799. 豐. — 800. 伏勝. — 801. 海康. — 802. 哈密. — 803. 韓非子. — 804. 翰林院. — 805. 韓城. — 806. 衡山. — 807. 后蒼. — 808. 項羽. — 809. 孝惠. — 810. 孝經. — 811. 獻. — 812. 咸鏡. — 813. 咸有一德. — 814. 休甫. — 815. 休屠. — 816. 熊方.

817. 匈奴. — 818. 許由. — 819. 玄菟. — 820. 河間. — 821. 合浦. — 822. 懷. — 823. 淮南. — 824. 淮南子. — 825. 桓譚. — 826. 黃河. — 827. 黃子. — 828. 皇清經解. — 829. 惠帝. — 830. 惠文. — 831. 渾邪. — 832. 洪範. — 833. 呼韓邪. — 834. 壺遂. — 835. 瓠子. — 836. 姑衍. — 837. 霍去平. — 838. 澤. — 839. 伊訓. — 840. 易經. — 841. 宜賓. — 842. 伊稚斜. — 843. 益州. — 844. 益稷. — 845. 冉駹 — 846. 穰苴. — 847. 日南.



848. 任安. — 849. 開封府. — 850. 甘誓. — 851. 甘州. — 852. 康誥. — 853. 康居. — 854. 康王之誥. — 855. 高宗肜日. — 856. 高祖. — 857. 皋陶謨. — 858. 勾踐. — 859. 箕. — 860. 汲黯. — 861. 賈誼. — 862. 家語. — 863. 江聲. — 864. 江充. — 865. 交趾. — 866. 階. — 867. 建德. — 868. 犍爲. — 869. 九江. — 870. 九共. — 871. 九眞. — 872. 金沙江. — 873. 金日磾. — 874. 金縢. — 875-876. 景. — 877. 荆. — 878. 冏命. — 879. 卭. —

880. 居延. — 881. 屈原. — 882. 君奭. — 883. 軍臣. — 884. 君陳. — 885. 君牙. — 886. 歸化城. — 887. 桂林. — 888. 桂平. — 889. 昆侖. — 890. 昆明. — 891. 恭. — 892. 公壽. — 893. 公孫弘. — 894. 公孫卿. — 895. 公孫敖. — 896 鞏昌府. — 897. 公羊. — 898. 孔安國 — 899. 崆峒. — 900. 孔臧. — 901. 孔子. — 902. 孔穎達. — 903. 姑師. — 904. 穀梁. — 905. 谷蠡. — 906. 顧命. — 907. 骨都侯. — 908. 國史館. — 909. 括地志.



910. 狼居胥. — 911. 老上. — 912. 老聃. — 913. 凉州. — 914. 遼東. — 915. 雷州. — 916. 樓蘭. — 917. 戾 — 918. 黎. — 919. 李少君. — 920. 李夫人. — 921. 酈食其. — 922. 禮記. — 923. 麗江. — 924. 李廣. — 925. 李廣利 — 926. 李陵. — 927. 離騷. — 928. 李斯. — 929. 李兆洛. — 930. 立政. — 931. 李延年 — 932. 劉向. — 933. 劉歆. — 934. 劉安. — 935. 劉邦. — 936. 劉知幾. — 937. 劉德. — 938. 劉餘. — 939. 麟. — 940. 臨屯. — 941. 零陵. — 942. 洛誥.

943. 樂浪. — 944. 洛陽. — 945. 欒大. — 946. 龍門. — 947. 盧. — 948. 陸賈. — 949. 呂后. — 950. 呂刑. — 951. 呂嘉. — 952. 呂覽. — 953. 旅獒. — 954. 呂不韋. — 955. 論衡. — 956. 論語. — 957. 馬邑. — 958. 馬端臨. — 959. 馬騣. — 960. 墨子. — 961. 昧蔡. — 962. 梅賾. — 963. 茂. — 964 汨作. — 965. 閩越. — 966. 冒頓. — 967. 蒙恬. — 968. 孟子. — 969. 牧誓. — 970. 毋寡. — 971. 南海. — 972. 南越. — 973. 安國少季. — 974. 安息. — 975. 安西.

976. 奄蔡. — 977. 兒寬. — 978. 寧遠. — 979. 武. — 980. 無忌. — 981. 吳起. — 982. 烏孫 — 983. 五大夫. — 984. 武成. — 985. 梧州. — 986. 五帝德. — 987. 武都. — 988. 五子之歌. — 989. 武威. — 990. 班固. — 991. 班彪. — 992 盤古. — 993 保安. — 994. 浿. — 995. 沛. — 996. 裴松之. — 997 裴駰. — 998. 費誓. — 999. 畢命. — 1000. 鄱. — 1001. 闢展. — 1002. 別錄. — 1003. 扁鵲. — 1004. 平壤. — 1005. 平涼. — 1006. 平越.

1007. 白起. — 1008. 白馬. — 1009. 彭城. — 1010. 浦起龍. — 1011. 普寧. — 1012. 鄱陽. — 1013. 司馬卬. — 1014. 司馬喜. — 1015. 司馬靳. — 1016. 司馬光. — 1017 司馬無澤. — 1018. 司馬無忌. — 1019. 司馬彪. — 1020. 司馬相如. — 1021. 司馬談. — 1022. 司馬昌. — 1023. 司馬貞. — 1024. 司馬遷. — 1025. 古馬錯. — 1026 肆命. — 1027. 四川. — 1028. 徙. — 1029. 西河. — 1030. 西江. — 1031. 西安府. — 1032. 西伯戡黎. — 1033. 西昌. — 1034. 湘. — 1035. 薛. — 1036. 皇清經解續編.

1037. 徐廣. — 1038. 敘州. — 1039. 徐州. — 1040. 宣. — 1041. 宣化府. — 1042. 濬. — 1043. 浚稽. — 1044. 荀卿. — 1045. 潯州. — 1046. 蘇武. — 1047. 肅州. — 1048. 蘇州府. — 1049. 孫星衍. — 1050. 孫子. — 1051. 大夏. — 1052. 大誥. — 1053. 大理府. — 1054. 大同江. — 1055. 大禹謨. — 1056. 大宛. — 1057. 大月氏. — 1058. 代. — 1059. 戴聖. — 1060. 戴德. — 1061. 太誓. — 1062. 太湖. — 1063. 太. — 1064. 太戊. — 1065. 儋耳. — 1066. 當戶.

1067. 湯誓. — 1068. 湯誥. — 1069. 唐蒙. — 1070. 湯征. — 1071. 唐都. — 1072. 道. — 1073. 洮賴. — 1074. 戰國策. — 1075. 張守節. — 1076. 張騫. — 1077. 張湯. — 1078. 張蒼. — 1079. 張掖. — 1080. 張晏. — 1081. 長沙. — 1082. 嘗羌. — 1083. 長安. — 1084. 昭. — 1085. 趙翼. — 1086. 趙破奴. — 1087. 趙信. — 1088 趙佗. — 1089. 朝鮮. — 1090. 鼂錯. — 1091 志. — 1092. 眞番. — 1093. 陳涉. — 1094. 沈黎. — 1095. 陳編修.

1124. 定襄. — 1125. 丁晏儉. — 1126. 多士. — 1127. 多方 — 1128. 段玉裁. — 1129. 敦煌. — 1130. 東海. — 1131. 東甌. — 1132. 東平. — 1133. 董仲舒. — 1134. 董卓. — 1135 洞庭. — 1136. 東越. — 1137 通鑑綱目 — 1138. 同州. — 1139. 桐梓. — 1140. 土魯番. — 1141. 杜郵 — 1142. 屠耆. — 1143. 蔡仲之命. — 1144. 蔡邕. — 1145. 牂牁. — 1146. 蒼梧. — 1147. 子長. — 1148. 梓材. — 1149. 賜. — 1150. 資治通鑑. — 1151. 鄒 — 1152. 騶衍. — 1153. 戚夫人. — 1154. 譙. — 1155. 譙周. — 1156. 且蘭.



1157. 酒誥. — 1158 酒泉. — 1159 晉. — 1160 秦誓. — 1161. 秦始皇帝. — 1162 靖邊. — 1163. 全州. — 1164 笮. — 1165. 左丘明. — 1166. 左傳. — 1167. 遵義 — 1168 尊大. — 1169 王式. — 1170. 王鳳. — 1171. 王險. — 1172 王邑. — 1173. 王恢. — 1174. 王莽. — 1175. 王鳴盛. — 1176 王充. — 1177. 王允. — 1178. 威. — 1179. 衛輝. — 1180. 衛宏. — 1181. 韋稜. — 1182. 衛滿 — 1183. 微子之命. — 1184. 衛青.

1185. 文. — 1186. 文侯之命. — 1187. 文選. — 1188. 溫州府. — 1189. 雅安. — 1190. 雅州. — 1191. 揚雄. — 1192. 楊僕. — 1193. 揚子江. — 1194. 楊惲. — 1195. 堯典. — 1196. 夜郎. — 1197. 顏師古. — 1198. 閻若璩. — 1199. 焉支. — 1200. 嚴尤. — 1201. 晏嬰. — 1202. 右渠. — 1203. 郁城. — 1204. 肩征. — 1205. 郢. — 1206. 潁川. — 1207. 嬰齊. — 1208. 永州. — 1209. 虞. — 1210. 餘善.



1211. 禹貢. — 1212. 鬱林. — 1213. 禹本紀. — 1214. 御批歷代通鑑輯覽. — 1215. 越. — 1216. 說命. — 1217. 越嶲. — 1218. 越東海. — 1219. 沅. — 1220. 原命. — 1221. 雲南.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I[er]

INTRODUCTION

TRADUCTION

MÉMOIRES HISTORIQUES DE SE-MA TS'IEN

Première section : ANNALES PRINCIPALES

ANGERS, IMP. ORIENTALE DE A. BURDIN ET Cie